



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2020

Instaurer l'élevage ovin en Suisse, avec ou sans moutons

Weber Hélène

Weber Hélène, 2020, Instaurer l'élevage ovin en Suisse, avec ou sans moutons

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_4885774173D85

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences et de l'environnement

Institut de géographie et durabilité

Instaurer l'élevage ovin en Suisse, avec ou sans moutons

Thèse de doctorat

présentée à la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne
par

Hélène Weber

Titulaire d'un master universitaire ès sciences en géographie, Lausanne

Jury :

Prof. Christian Kull, Directeur de thèse

Prof. Laine Chanteloup

Prof. Jérémie Forney

Sous la présidence du Prof. René Véron

Lausanne 2020

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	I
<i>Résumé</i>	III
<i>Abstract</i>	V
<i>Remerciements</i>	VII
<i>Liste des abréviations utilisées</i>	VIII
<i>Liste des figures, tableaux et encadrés</i>	IX
Introduction.....	1
Partie I — Des moutons pour questionner les rapports entre le monde naturel et le monde social.....	9
Introduction de la partie I	11
1. L'élevage comme lieu de production des moutons	13
2. Fabriquer l'élevage avec les moutons.....	21
3. Une ethnographie multiespèces en pratique	41
Interlude — « Avoir la passion des bêtes ».....	57
Partie II — Tracer la marginalisation de l'élevage ovin en Suisse.....	65
Introduction de la partie II	67
4. La relégation spatiale de l'élevage ovin, une « histoire » féodale et libérale.....	71
4.1. Première phase de marginalisation de l'élevage ovin : l'essor de la production laitière.....	73
4.2. Deuxième phase de marginalisation de l'élevage ovin : la révolution libérale	75
Bilan du chapitre 4.....	77
5. La matérialité des moutons, une « histoire » de modernisation	79
5.1. De 1878 à 1940 : construire une politique lainière	79
5.2. De 1940 aux années 1990 : produire, moderniser et rationaliser l'élevage	84
Bilan du chapitre 5.....	94
Conclusion de la partie II	96
Partie III — Après le progrès : la modernisation écologique de l'élevage ovin	101
Introduction de la partie III	103
6. L'élevage ovin entre marché et écologie	107
6.1. La métamorphose de la politique agricole suisse	107
6.2. L'élevage ovin à l'heure du libéralisme et de la multifonctionnalité.....	111
Bilan du chapitre 6.....	123
7. Le travail de l'herbe. Enrôler les moutons et façonner le paysage alpin.....	125

<i>Introduction du chapitre 7</i>	125
7.1. <i>Une politique de l'herbe</i>	128
7.2. <i>Le travail de l'herbe</i>	143
<i>Bilan du chapitre 7</i>	165
8. La « qualité ». Standardiser le corps des moutons ou créer des mondes multiespèces... 169	
<i>Introduction du chapitre 8</i>	169
8.1. <i>Lier production et consommation</i>	172
8.2. <i>Normaliser le corps des moutons</i>	181
8.3. <i>Organiser les filières autour de la « qualité »</i>	189
<i>Bilan du chapitre 8</i>	204
9. La traçabilité. Un standard de production et une marque du « progrès » en élevage..... 207	
<i>Introduction du chapitre 9</i>	207
9.1. <i>La construction sanitaire du problème de la traçabilité</i>	212
9.2. <i>La construction économique du problème de la traçabilité</i>	216
9.3. <i>Résistances face à l'identification individuelle et justifications techniques</i>	218
9.4. <i>La traçabilité et l'élevage de précision comme marque du « progrès » en élevage</i>	222
9.5. <i>Tensions sociopolitiques autour d'un certain rapport aux moutons et à la nature</i>	226
<i>Bilan du chapitre 9</i>	227
10. La sélection. L'œil, le standard de race et le gène	231
<i>Introduction du chapitre 10</i>	231
10.1. <i>La politique de sélection ovine et les activités de ses organisations</i>	240
10.2. <i>Sélectionner les animaux de renouvellement en pratique</i>	255
<i>Bilan du chapitre 10</i>	266
Conclusion de la partie III	269
Partie IV — Instaurer la moutonitude	275
Introduction de la partie IV	277
12. Le monde étendu de l'estivage	283
11.1. <i>Observer le comportement du troupeau, adapter la garde</i>	284
11.2. <i>Jardiner avec la bouche des moutons</i>	288
11.3. <i>Composer un troupeau multiespèces</i>	296
11.4. <i>Vendre de beaux agneaux</i>	302
13. Le monde incertain de l'élevage de précision.....	309
12.1. <i>Trier les agneaux rapidement et calmement</i>	309
12.2. <i>« Monitorer » la croissance des agneaux</i>	314
14. Les mondes variés de la sélection	323
13.1. <i>« Pointer » des moutons</i>	324
13.2. <i>Tester les béliers</i>	330
Conclusion de la partie IV.....	335
Ruminations conclusives	341
Bibliographie	359
Annexes	381

RESUME

Cette recherche porte sur les politiques et pratiques d'élevage ovin en Suisse. Elle a pour objectif d'explorer les assemblages multiespèces et les pratiques qui se déploient autour de la politique d'élevage ovin. Il s'agit dès lors de révéler les moutons que ces assemblages instaurent et les mondes qu'ils fabriquent en élevage.

Le concept de domestication est mobilisé pour appréhender la diversité des relations entre espèces sans la réduire à la maîtrise de la reproduction, de l'organisation du territoire et de l'approvisionnement en nourriture des moutons pour des raisons de subsistance ou de profit. La domestication a ainsi été envisagée comme une relation en cours entre humains, animaux, plantes et paysages, marquée par des relations de contrôle, d'exploitation, d'adaptation, de coopération et de mutualité, au sein desquelles les animaux ou d'autres entités non-humaines occupent un rôle actif et participent à fabriquer les mondes de l'élevage. Dans un contexte marqué par le changement du mandat attribué à l'agriculture suisse et donc de ses logiques, et par de vifs débats autour des impacts sociaux, écologiques et éthiques de l'élevage, cette thèse donne à voir, pour reprendre le terme de Donna Haraway (2008), les « devenir avec » que les pratiques d'élevage construisent, afin d'appréhender la variété de nos relations aux animaux d'élevage et à la nature.

Si l'élevage ovin a dominé le paysage rural pendant des millénaires pour ensuite être marginalisé au sein de l'agriculture, il se voit proposer de nouveaux modèles liés à la refonte des politiques agricole, environnementale ou de santé animale depuis la fin des années 1990 autour de la notion de multifonctionnalité. Ces modèles impliquent un renouvellement des pratiques d'élevage et de commercialisation de la viande ovine autour de logiques écomodernistes, alliant production et gestion de l'environnement. Ainsi, bien que les critiques du modèle productiviste du XXe siècle aient été prises en compte dans le modèle qui se met en place, des logiques productivistes continuent de sous-tendre les représentations et les pratiques de l'élevage ovin, notamment celles liées à la mise en marché de la viande ovine, aux dispositifs de traçabilité et à la sélection. Elles poursuivent la réduction des moutons à leurs seules fonctions biologiques et économiques, renforcent le rapport instrumental unilatéral qui lie humains et animaux et aliènent les animaux et les éleveurs de leurs processus de vie.

Cependant, certaines représentations et pratiques sont susceptibles d'offrir d'autres type de relations entre espèces et de fabriquer d'autres mondes en élevage. Ainsi, le pastoralisme lie herbe, moutons, humains et paysages et les engage dans une rencontre intime qui les rend indissociables et transforme chacun, offrant d'autres manières d'habiter le monde, faites de relations interespèces basées sur l'adaptation, la coopération et la mutualité, et permettant de répondre aux critiques sociales, écologiques et éthique qui sont adressées à l'élevage.

Le virage multifonctionnel, s'il constitue une voie prometteuse répondant aux enjeux de production, de conservation des ressources naturelles, d'entretien du paysage rural et de subsistance des paysans, nécessite de prendre au sérieux les relations interespèces et donc de réintégrer le *saltus*, l'espace pastoral, dans la pensée agricole. La critique portée par la multifonctionnalité doit se prolonger dans les pratiques d'élevage pour fournir une alternative au modèle productiviste et ainsi ouvrir des voies pour un élevage *avec les animaux et la nature*.

ABSTRACT

This thesis examines the politics and practices of sheep farming in Switzerland. It explores multispecies assemblages and practices in relation to sheep farming politics in order to reveal the sheep that these assemblages enact and the worlds that they shape.

The idea of domestication is central to the thesis. I rely on a conceptualization of domestication that goes beyond the simple rearing of animals in captivity for purposes of subsistence or profit, in a human community that maintains complete mastery of its breeding, territorial organization and food supply. Domestication is instead considered as a gradual, mutual, multiple and multispecies relation, characterized by control and exploitation, but also adaptation, cooperation and mutuality, where animals and other non-human entities hold an active role and participate in shaping livestock farming worlds. In a socio-political context marked by the transformation of the mandate given to Swiss agriculture and thus of its logics, and by critiques of livestock farming concerning its social, ecological and ethical impacts, this thesis shows the “becoming with” - in the sense of Haraway (2008) - shaped by sheep farming, in order to capture the diversity of human relations with animals and nature.

Sheep farming dominated the Swiss rural landscape for millennia before being marginalized within agriculture. Since the 2000s, sheep farming increasingly had to adopt new farming models linked to the reshaping of agricultural, environmental and animal health policies around the principle of multifunctionality. These models imply a renewal of sheep farming and ovine meat marketing practices around ecomodernist logics, combining production with environmental management. Despite taking into account critiques of the purely productivity-based intensive farming models of the 20th century, the newly developing model is still undergirded by productivity-based sheep farming representations, practices, and logics. Those include notably policies and practices related to ovine meat marketing, traceability devices and breeding. They lead to a reduction of sheep to their sole biologic and economic functions; they reinforce a unilateral instrumental relation between humans to animals; and they alienate animals and sheep farmers from their life processes. However, there are still some practices and representations that might offer other kinds of relations between species. For instance, pastoralism, an extensive farming system relying upon the grazing of natural vegetation, assembles grass, sheep, landscape and humans and engages them in intimate

encounters that make them inseparable and transform each other. It offers alternative ways of inhabiting the world, characterized by interspecies relations based on adaptation, cooperation and mutuality, allowing this system to respond to social, ecological and ethical critiques addressed to livestock farming.

Multifunctionality is a promising alternative that responds to many issues related to production, natural resources conservation, landscape maintenance and peasant livelihoods. Nevertheless, the multifunctional turning point can only be reached if interspecies relations are taken seriously. This should involve the reintegration of the *saltus*, the pastoral space, in agricultural thinking. Multifunctional critiques of productivity-based agricultural models would become more significant if extended to the level of livestock farming practices in order to provide alternative paths leading to livestock farming *with animals and nature*.

REMERCIEMENTS

A Poupette

Le « nous » des écrits scientifiques m'a longtemps semblé farfelu. J'ai depuis pu apprécier l'accompagnement intellectuel de la foule d'auteurs lus et de chercheurs rencontrés, qui attirent notre attention, nous enthousiasment, contrarient nos plans ou nous indiffèrent, et sans lesquels notre réflexion prendrait d'autres chemins. C'est peut-être à cette multitude silencieuse que fait référence ce nous. Mais peut-être aussi s'agit-il de celles et ceux qui entourent un chercheur tout au long de sa démarche et de sa réflexion, qu'ils soient remerciés ici pour leur accompagnement.

Aux éleveurs, à leurs moutons et à leurs chiens, qui ont accepté de m'accorder du temps dans leurs bergeries, sur leurs alpages, lors de concours ou sur les marchés. J'ai une pensée particulière pour les quatre éleveuses et éleveurs et leurs familles qui m'ont laissé pénétrer dans leur vie de tous les jours pour y « faire la bergère ». Sans vous, ce travail n'existerait pas. Votre accueil a transformé le travail de terrain en une expérience de vie qui accompagne cette thèse jusqu'aux dernières lignes de ce texte et bien au-delà. Je tiens à remercier également toutes les personnes ayant participé à ce travail de recherche.

A Christian mon directeur de thèse, à Valérie et à René, tous deux membres de mon comité de suivi de thèse, aux membres du jury, pour leur accompagnement dans le processus aboutissant à cette thèse de doctorat. A Marcia, Carole et Manon pour leur disponibilité et leur aide. Un remerciement tout particulier à Carole, qui m'a donné l'élan qui me manquait au bon moment. Je remercie aussi les membres de l'IGD, pour les moments d'échange et la collaboration dans les tâches liées à l'enseignement. Merci également à Guillaume Trouillard pour les illustrations qui viennent ponctuer ce document.

A Fabien, ma petite mère et mes amis, pour leur bienveillance, leurs encouragements et surtout, leur patience !

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ACP	Agriculture contractuelle de proximité
ANT	Théorie de l'acteur-réseau (actor-network theory)
AEOC	Association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand
ARSGP	Association romande pour un territoire sans grands prédateurs
BDTA	Banque de données sur le trafic des animaux
CBD	Convention sur la diversité biologique (convention on biological diversity)
CBV	Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande
CHF	Franc Suisse
CH-TAX	Grille d'estimation pour le bétail de boucherie et les carcasses
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zürich
EVE	Estimation de la valeur d'élevage
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (food and agriculture organisation)
FVSEMB	Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail
FSEO	Fédération suisse d'élevage ovin
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (general Agreement on Tariffs and Trade)
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
IA	Insémination artificielle
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OQuaDu	Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PER	Prestations écologiques requises
PN	Pâquier normal
RFID	Radio-identification (radio frequency identification)
SAU	Surface agricole utile
SAV	Société suisse d'économie alpestre (Schweizerischer Alpwirtschaftlicher Verband)
SCE	Surfaces de compensation écologique
SRPA	Sorties régulières en plein air
SSMB	Syndicat suisse des marchands de bétail
SSPR	Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants
UGB	Unité de gros bétail
USP	Union suisse des paysans
WWF	Fonds mondial pour la nature (world wildlife fund)
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage



LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRES

Liste des figures

Figure 1: La domestication en élevage ovin au prisme des assemblages multispèces	38
Figure 2 : Carte des régions naturelles de Suisse, avec mise en évidence de la Suisse romande	46
Figure 3 : Nombre d'éleveurs par canton (2017)	47
Figure 4: Âge des répondants	51
Figure 5: Brebis de Disentis	71
Figure 6: Une expédition de pillage dans l'Oberhasli (1419)	72
Figure 7: La « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » (1917)	80
Figure 8: Titre d'un article du journal « Le Confédéré » du vendredi 21 mars 1941	85
Figure 9: Publicité pour la Centrale suisse de la laine indigène, Olma de Saint-Gall (1946)	86
Figure 10: Évolution de la production indigène de laine, en tonne (1939-1995)	88
Figure 11: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages (1886-1998)	92
Figure 12 : Trajectoire des pratiques d'élevage et des relations entre humains et moutons: de l'adaptation aux conditions d'élevage à la maîtrise de la matérialité des animaux	98
Figure 13: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages (1998-2017)	112
Figure 14: Évolution du nombre d'élevages par région (2000-2017)	112
Figure 15: Évolution du cheptel par région (2000-2017)	113
Figure 16: Proportion d'éleveurs selon la zone d'exploitation (2017)	113
Figure 17: Nombre de détenteurs et cheptel par canton (2018)	115
Figure 18: Main d'œuvre familiale (2016)	116
Figure 19: Main d'œuvre extrafamiliale (2016)	116
Figure 20: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les autres productions agricoles (2016)	117
Figure 21: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les différentes sources de revenus (2016)	118
Figure 22: Taux d'activité consacré à l'élevage ovin allaitant parmi les autres productions agricoles (2016)	118
Figure 23: Collecte et conditionnement de la laine	121
Figure 24: Les différentes régions et zones agricoles de Suisse	129
Figure 25: Localisation de la région d'estivage	129
Figure 26: Comparaison de différents systèmes de pacage	133
Figure 27: Le secteur de pâture	135
Figure 28: Évolution des systèmes de pâture en alpage ovin (2003-2016)	141
Figure 29: Évolution du nombre de moutons estivés (2003-2016)	143
Figure 30: Distribution de la SAU des élevages (2016)	144
Figure 31: Rythme de reproduction (2016)	151
Figure 32: Périodes d'agnelage (2016)	153
Figure 33: Distribution des surfaces des pâturages d'estivage (ha)(2016)	157
Figure 34: Système de pâturage d'estivage (2016)	158

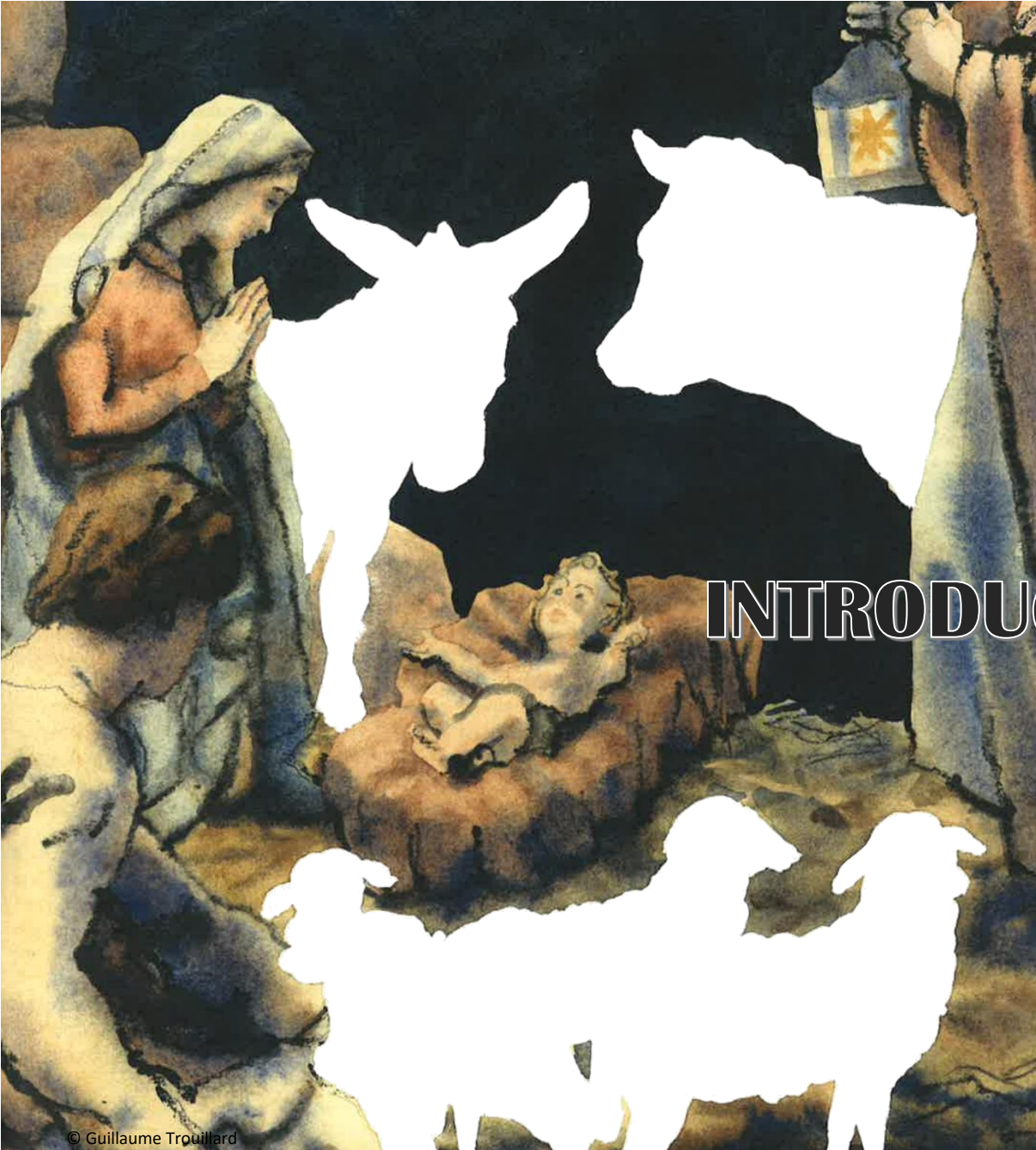
Figure 35: Organisation de l'exploitation des alpages à moutons	159
Figure 36: Espace de la transhumance hivernale	161
Figure 37: La transhumance, Luigi le berger, 1990	161
Figure 38: Traversée d'une zone résidentielle par un troupeau transhumant	163
Figure 39: Évolution de la consommation par habitant (2007-2016)	173
Figure 40: Évolution annuelle des prix à la production des agneaux (2014-2016)	174
Figure 41: Evolution de la provenance des importations de viande ovine (2012-2016)	175
Figure 42: Classification d'animaux vivants selon CH-TAX lors de marché de moutons	179
Figure 43: Evolution de l'apports d'ovins sur les marchés publics comparés aux abattages (2007-2016)	180
Figure 44: Classes de charnure	184
Figure 45: Classes de tissus gras	185
Figure 46: Evolution de la répartition de la charnure chez les agneaux (2012-2016)	186
Figure 47: Evolution de la répartition de la couverture de graisse chez les agneaux (2012-2016)	186
Figure 48: Carte de la filière de la viande ovine en Suisse en 2009	191
Figure 49: Engagement dans un cahier des charges écologique et/ou de qualité (2016)	192
Figure 50: « Agneau de Suisse centrale » et « Agneau Brun-Noir du Jura »	198
Figure 51: Canaux de vente des agneaux de boucherie (2016)	200
Figure 52: Temps passé à l'assainissement du piétin par semaine et par animal en fonction de la taille du troupeau	212
Figure 53: Carnet d'agnelage	219
Figure 54: Représentation schématique du concept de l'élevage de précision	229
Figure 55: Le génome du mouton	237
Figure 56: Camillo, moutons de Saas	243
Figure 57: Évolution du cheptel enregistré dans le herd-book (2014-2018)	253
Figure 58: La position de soin, qui implique la domination, mais aussi une grande proximité	285
Figure 59: Mener un troupeau, une négociation basée sur la confiance	287
Figure 60: Paysage parsemé de couchades	295
Figure 61: La garde, un moment d'observation des animaux sur un temps long	298
Figure 62: Repérage des agneaux prêts à la vente	303
Figure 63: Estimation de l'état d'engraissement des agneaux	304
Figure 64: Décompte et taxation selon CH-TAX	306
Figure 65: Lecture des informations contenues dans la marque électronique à l'aide d'un scanner	310
Figure 66: Subterfuges	315
Figure 67: Une halle de marché-concours (Deitigen)	325
Figure 68: Évaluation de la qualité de la laine	325
Figure 69: Évaluation du type et des membres	326
Figure 70: Classement des moutons, en rouge le « jury supérieur »	326
Figure 71: La bergerie de la station de testage des béliers	331
Figure 72: Échographie du muscle dorsal	333

Liste des tableaux

Tableau 1: Comparaison de la répartition cantonale des élevages ovins romands	50
Tableau 2: Contributions d'estivage selon le système de pâture (2016)	137
Tableau 3: Répartition moyenne de la SAU selon le type de culture (2016)	145
Tableau 4: Temps moyen passé dans différentes conditions de détention (2016)	147
Tableau 5: Quantités de fourrage utilisés (2016)	149
Tableau 6: Exemple de description de race	249

Liste des encadrés

Encadré 1: Le programme de sélection animale de Robert Bakewell	81
Encadré 2: Valoriser la laine en 2018	121
Encadré 3: Les régimes fonciers de la région d'estivage	159
Encadré 4: L'élevage ovin en Nouvelle-Zélande et en Australie	176
Encadré 5: Protection à la frontière — le système de contingentement tarifaire	177
Encadré 6: Systèmes de production écologiques et certifications « de qualité »	193



© Guillaume Trouillard

INTRODUCTION

**PARTIE I — DES MOUTONS POUR QUESTIONNER LES RAPPORTS
ENTRE LE MONDE NATUREL ET LE MONDE SOCIAL**

**PARTIE II — TRACER LA MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN
EN SUISSE**

**PARTIE III — APRES LE PROGRES : LA MODERNISATION ECOLOGIQUE
DE L'ELEVAGE OVIN**

PARTIE IV — INSTAURER LA MOUTONITUDE

RUMINATIONS CONCLUSIVES



INTRODUCTION

Tant qu'il y aura des bergers, le monde n'aura pas tout-à-fait basculé.

Pierre Mélet

Nous sommes en août 2018. Apprentie-bergère, j'accompagne pendant une partie de l'été Antoine, un éleveur, sur un alpage dans les Alpes suisses. Antoine y estive son troupeau pendant plusieurs mois chaque été pour engraisser ses agneaux et les vendre ensuite à une entreprise de la grande distribution, et il reçoit des « contributions d'estivage » de la part des services de l'agriculture de l'État, car en « jardinant avec la bouche de ses moutons » (Despret et Meuret, 2016a), il participe à conserver la biodiversité et les paysages alpins. Le jour est levé depuis peu, Antoine, Titan le chien de conduite et moi-même faisons sortir le troupeau du parc de nuit. C'est une clôture électrique mobile, recommandée par les services agricoles pour protéger les troupeaux des attaques de loups. Près de l'ouverture aménagée dans la clôture, à l'intérieur du parc, se trouve un amoncellement de roches qui crée quelques culs-de-sac. Une agnelle s'engage dans l'un d'eux. Elle ne voit pas d'issue et le troupeau avance. Je la vois déjà enroulée dans la clôture, se débattant et s'emprisonnant davantage. Je m'avance alors dans sa direction pour la pousser vers le chemin adéquat quand Antoine me retient : « *Il faut la laisser faire, lui laisser l'occasion de réfléchir* » (entretien, 2018). Nous laissons le troupeau avancer et observons pendant quelques minutes l'agnelle essayer plusieurs chemins, se prendre dans la clôture, pour enfin trouver la sortie et rejoindre le troupeau. « *Laisser aux moutons l'occasion de réfléchir* ». Pour Antoine, les moutons réfléchissent, ils ont une capacité à agir sur le monde, et il cherche à encourager cette faculté, elle lui facilitera son travail quotidien. Cette future brebis saura mieux se débrouiller face aux événements qui surviennent en estive et peut-être même apprendra cette capacité à ses congénères.

Cette situation expose ce qui façonne l'élevage ovin allaitant en Suisse aujourd'hui : production, pastoralisme, multifonctionnalité de l'agriculture, prédateurs, relation de travail avec les animaux et la nature. Elle contraste avec les propos tenus par Charles, un éleveur qui

détient un petit troupeau de moutons en complément de son élevage bovin. Il m'indique lors de l'une de nos discussions :

« Les moutons c'est comme un tracteur, c'est un moyen de production, si ça ne va pas, je change. Par exemple je pense passer en hors-sol, pour mieux gérer les parasites. Et si ça ne va pas j'arrête les moutons et je fais autre chose » (entretien, 2017).

Ici, tracteurs et moutons se valent, ce sont des choses interchangeable, le rapport à la nature est rompu. Cette scène de terrain et restitution d'entretien donne à voir l'enjeu de cette recherche sur la place des animaux en élevage et la relation que nous entretenons avec eux. Dans un contexte dans lequel certaines caractéristiques du modèle politique productiviste élaboré au milieu du XXe siècle dans l'agriculture sont encore bien présentes (Forney, 2011), le chercheur qui s'intéresse aux relations entre humains et animaux en élevage sera principalement confronté à des récits de maîtrise des animaux — de leur alimentation, de leur génétique, de leur reproduction, de leurs mouvements — et d'une manière générale de la nature, que ce soit dans la presse agricole ou dans les documents institutionnels issus des services de l'État ou des organisations agricoles. Pourtant, comme l'illustrent les propos d'Antoine, d'autres conceptions du rôle et de la place des moutons en élevage et d'autres relations sont présentes.

Mais de quoi sont faites les relations entre humains et moutons ? Dans l'espace rural helvétique, moutons, herbe, éleveurs¹ et bergers se sont assemblés et ont traversé les époques, depuis le Néolithique jusqu'à nos jours. Les moutons ne craignant pas les zones pentues ou situées en haute altitude, ils ont tiré parti des herbages alpins. Par la suite, ils ont été accusés de causer des dommages écologiques à ces milieux pour être ensuite investis d'un rôle de collaborateurs pastoral, rôle qu'ils endossent encore aujourd'hui. Bêtes à laine, les moutons ont contribué à la prospérité de l'industrie textile helvétique, mais sont aujourd'hui tondu à perte du fait du prix dérisoire de la laine. Cependant, diverses initiatives tentent de revaloriser cette ressource renouvelable. Bêtes à viande et à lait, ils ont dominé l'élevage suisse pendant des millénaires et ont couvert la presque totalité des besoins en protéines animales jusqu'au Moyen-Âge. Aujourd'hui, les moutons tiennent une place marginale dans l'économie agricole et dans les assiettes des consommateurs, mais font l'objet de démarches

¹ Dans ce document, le terme « éleveur » renvoie à des femmes aussi bien qu'à des hommes.

qualité qui reterritorialisent la production de viande. Bêtes en mouvement à la recherche de la meilleure herbe, ils ont échappé aux efforts de contrôle des services agricoles de l'État, mais sont en train d'intégrer des dispositifs de traçabilité. « Bêtes à misère », ils n'ont que peu participé à la modernisation de l'élevage de la seconde moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, ils participent à des programmes de sélection génomique et commencent à être sélectionnés en fonction de leur potentiel génétique pour ce qui concerne leur valeur bouchère.

Aujourd'hui, l'élevage ovin allaitant en Suisse repose en majorité sur des systèmes d'élevage extensifs. Ces systèmes se caractérisent par une faible spécialisation, des pratiques de conduite des troupeaux fondées en grande partie sur le pastoralisme et des pratiques de renouvellement associées à ce que les personnes qui travaillent sur la sélection alternative appellent la « voie femelle »². Les filières sont peu ou pas intégrées, les marchés physiques sont largement répandus et utilisés par les éleveurs pour commercialiser leurs agneaux. Ces pratiques d'élevage et de commercialisation font de l'élevage ovin une marge au sein de l'élevage suisse. En effet, par contraste, d'autres petites productions fermières comme l'aviculture ou l'élevage de porcs, dont la situation vers 1950 était comparable à celle de l'élevage ovin, ont connu ces quarante dernières années une profonde mutation : elles symbolisent aujourd'hui une agriculture « industrielle », totalement insérée dans les filières agroalimentaires.

Cependant, les pratiques d'élevage ovin connaissent depuis quelques années des transformations marquées par de nouvelles demandes du marché et de nouvelles normes environnementales, sanitaires ou de qualité des produits carnés. Ces transformations tirent leurs origines dans le modèle d'agriculture qui s'est mis en place avec la refonte de la politique agricole suisse à la fin des années 1990. La Suisse est l'un des premiers pays européens à avoir intégré le principe de multifonctionnalité de l'agriculture et à l'avoir lié à la notion de durabilité. L'agriculture doit dès lors répondre à divers objectifs sociétaux, qui vont au-delà des objectifs de production (Hediger, 2005 ; Kroll, Barjolle et Jouen, 2010). Ce mouvement s'est accompagné de la libéralisation progressive des marchés agricoles, accentuant les pressions économiques sur les éleveurs. Au sein de ce modèle politique qui associe libéralisme

² Il s'agit du schéma de sélection utilisé par l'éleveur : la sélection des femelles de renouvellement, moyen central pour poursuivre ses objectifs de sélection. La « voie mâle » est le schéma suivi par les dispositifs collectifs de sélection. L'apport d'une génétique nouvelle s'effectue essentiellement par les mâles, choisis sur base de leur ascendance, de leur classement dans les concours, et de leurs performances.

économique et principe de multifonctionnalité (Forney, 2011), la régulation de l'élevage ovin se voit pilotée par une variété d'acteurs (État, organisations d'élevage, institutions de recherche, organisations écologistes, consommateurs, industrie agroalimentaire, etc.) au nom de la protection de l'environnement, de la santé et du bien-être animal, de la qualité et de la sécurité sanitaire de la viande ovine. De ce fait, les pratiques d'élevage se trouvent complexifiées par les attentes et les objectifs de nombreuses institutions non agricoles participant à sa régulation (Forney, 2011). Des instruments politiques ou économiques encouragent à la fois les pratiques pastorales, les techniques de sélection relevant de la génétique quantitative ou de la génomique, la traçabilité des animaux, la standardisation de la qualité des carcasses ou la promotion de la viande d'agneau suisse au travers de marques et labels. De nouvelles représentations, formes de savoirs et de nouvelles institutions réglementent, contrôlent, expliquent et définissent l'élevage, le mouton, son corps et son comportement, mais aussi les éleveurs.



La littérature présente les pratiques pastorales comme l'expression et le produit d'un rapport professionnel à la nature (Dupré *et al.*, 2015 ; Porcher, 2002), permettant de reconstruire « *des arts de vivre sur une planète abîmée* » (Despret et Meuret, 2016b, 24). A l'inverse, nombre des instruments mentionnés ci-dessus sont présentés comme poursuivant l'intensification et l'industrialisation de l'élevage entamées avec le développement d'une agriculture productiviste dans le courant du XXe siècle, dont l'une des conséquences est une instrumentalisation du rapport aux animaux et à la nature (Prével, 2008). Dans un contexte marqué par la remise en cause des moyens, voire des fins mêmes des activités d'élevage par différents types d'acteurs sociaux, s'interroger sur la place accordée aux animaux au sein des pratiques d'élevage est crucial. En effet, l'élevage est depuis quelques années confronté à de nombreuses critiques : sociales en raison de son emprise sur les terres arables, écologiques du fait de ses impacts en termes de destruction des écosystèmes et des sols et de pollution, sanitaires à cause des épidémies qu'il provoque, mais aussi éthiques, liées à la violence qu'il fait subir aux animaux. Ces dernières sont relayées notamment par des représentants du mouvement antispéciste, qui veulent en finir avec l'élevage et rompre le lien multimillénaire qu'il tisse entre humains et animaux (Porcher, 2014 ; Vidal, 2017). Même si cette perspective reste anecdotique et n'est revendiquée que par une fraction limitée de la société, les



questions qu'elle soulève commencent à tenir une place importante dans les débats autour de l'élevage.

L'objectif de cette thèse est ainsi d'appréhender les effets des politiques et des pratiques d'élevage et de commercialisation de la viande ovine sur la place et le statut accordé aux moutons, car ils nous apprennent quelque chose de la nature des relations qui lient humains et animaux d'élevage. L'intérêt principal de cette approche réside dans l'attention portée d'une part sur l'élaboration des politiques publiques, produits et productrices de pratiques et de représentations sociales, et d'autre part sur les pratiques des éleveurs. Elle met au jour les relations que la politique d'élevage ovin et ses pratiques façonnent entre moutons, humains, herbe, paysage, loups, technologie, industrie agroalimentaire, consommateurs, représentations et priorités de différents acteurs de la société. L'hypothèse qui sous-tend données empiriques et réflexion théorique tout au long de cette recherche est que les différentes politiques et pratiques qui se déploient en élevage ovin rassemblent des entités hétérogènes — humains, animaux, végétaux, artefacts — qui participent à façonner les relations entre humains et animaux, et dès lors à fabriquer l'élevage. Alors que certaines pratiques s'inscrivent au sein de récits et de pratiques dominants qui produisent une mise en phase de l'élevage ovin avec la société industrielle, dans lesquelles les moutons sont réifiés et une séparation entre humains et nature est instaurée, d'autres accordent un rôle d'acteurs aux moutons et de fait réaffirment le lien entre humains et nature en élevage, permettant d'envisager des manières alternatives d'imaginer notre futur partagé (Lien *et al.*, 2018).

C'est par une description approfondie et une analyse détaillée des politiques et pratiques d'élevage ovin survenant dans un contexte très localisé que ce travail compte compléter une littérature souvent cantonnée aux « productions animales » dans laquelle les animaux sont absents. Par là, il peut participer à la compréhension de phénomènes généraux touchant l'élevage bien au-delà des frontières suisses. D'une manière plus globale, il s'agit d'interroger les relations société-nature liées aux pratiques d'élevage en adoptant une perspective accordant un rôle actif aux animaux au sein de ces pratiques.

Cette thèse est organisée en quatre parties. La **première partie** présente le cadre théorique qui guidera l'analyse. Traiter des relations société-nature en élevage nécessite de s'appuyer sur un cadre conceptuel permettant d'aborder l'enchevêtrement de deux mondes, le naturel et le social. L'objet qui nous intéresse ici sera approché au prisme de la domestication. Ce

concept permet d'une part d'analyser les récits, et leurs effets au sein d'une économie politique de l'élevage ovin. D'autre part, il permet de considérer l'élevage comme un processus contingent auquel les non-humains participent. Il offre ainsi des outils pour mettre en évidence la diversité des mondes que fabrique l'élevage.

La **deuxième partie** se propose d'analyser par une approche sociohistorique l'évolution de l'élevage ovin en Suisse et les aspects sociaux, environnementaux, politiques et économiques qui ont contribué à façonner ses pratiques et la place des moutons au sein de l'agriculture, les représentations et pratiques d'élevage actuelles tirant pour beaucoup leurs racines des récits sur l'élevage qui se sont élaborés au cours du XXe siècle dans le cadre du programme de modernisation de l'agriculture.

La **troisième partie** analyse l'action publique et les pratiques d'élevage dans un contexte marqué par des logiques écomodernistes alliant production et gestion de l'environnement. Problématisé au sein des récits politiques et des pratiques d'élevage, le concept de domestication permet de mettre au jour l'édifice idéologique et matériel impliqué dans la formation des relations société-nature en élevage ovin. L'objectif est notamment de mettre en évidence les associations d'acteurs qui se forment autour du travail de l'herbe, de la mise en marché de la viande ovine, des dispositifs de traçabilité et de la sélection des animaux reproducteurs. Cette partie vise également à analyser les représentations des moutons et de l'élevage qu'ils portent, les pratiques qu'ils mettent en œuvre et leurs effets sur les animaux et les relations entre humains et moutons. Alors que divers aspects liés à la production conservent une place centrale dans les politiques et pratiques d'élevage, cette partie vise à mettre au jour d'autres façons d'aborder l'élevage ovin et des manières d'entrer en relation avec les moutons basées sur d'autres critères.

La **quatrième partie** aborde les caractéristiques de certaines pratiques d'élevage dans une perspective ontologique empirique. Elle cherche à mettre au jour les moutons et les relations multispèces que ces pratiques instaurent. En décortiquant des pratiques d'élevage telles que celles qui prennent place en estive, le tri et l'allaitement artificiel automatisé, ou encore le pointage et le testage des béliers reproducteurs, elle cherche à mettre au jour ce qu'est un mouton et le type d'interaction entre éleveurs, moutons ou d'autres entités qu'elles suscitent.



**Partie I – Des moutons pour
questionner les rapports
entre le monde naturel et le
monde social**

© Guillaume Trouillard



**PARTIE II – TRACER LA MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN
EN SUISSE**



**PARTIE III – APRES LE PROGRES : LA MODERNISATION ECOLOGIQUE
DE L'ELEVAGE OVIN**



PARTIE IV – INSTAURER LA MOUTONITUDE



RUMINATIONS CONCLUSIVES



INTRODUCTION DE LA PARTIE I

Chasse la nature à coups de fourche, elle reviendra
toujours au pas de course.

Horace dans *Épîtres*

Cette thèse parle des relations que les humains entretiennent avec les moutons. Elle aborde les politiques publiques, les pratiques et les relations qui se nouent en élevage ovin. Économie, environnement, politique, représentations, pratiques d'élevage et relations humain-animal en constituent des points d'entrée. Différents champs de recherche offrent des guides pour aborder les transformations de l'élevage.

La sociologie rurale et les *Peasant Studies* se sont intéressées aux transformations de l'agriculture, aux paysans, aux agriculteurs, aux territoires, ces approches sont de ce fait pertinentes mais se sont peu intéressées à l'élevage. Lorsqu'il est considéré, l'élevage est imbriqué dans l'agriculture comme une activité parmi d'autres, la relation aux animaux d'élevage est dès lors confondue avec la relation agricole à la nature. Pour Mendras (1984) « être paysan » était un état bien plus qu'un métier, et de ce fait cette relation aux animaux n'était pas questionnée, alors qu'elle donne lieu à des enjeux particuliers. En effet, élever des animaux ce n'est pas comme faire pousser des salades, il y a quelque chose d'autre qui vient des animaux et des associations qu'ils forment avec les humains. Cette spécificité de l'élevage et son influence sur les transformations qu'il traverse sont peu étudiées dans ces deux champs de recherche. Le champ qui s'intéresse aux animaux et les intègre dans l'analyse ce sont les *Animal Studies*. Néanmoins, ce champ est dominé par l'idéologie de la libération animale qui impose un point de vue moral sur la relation aux animaux. Ses théories bénéficient de l'absence de théorie sur l'élevage, mais elles sont aussi un obstacle à sa construction, car elles imposent des systèmes de valeurs apparemment indiscutables. De plus, dans ces théories les animaux d'élevage sont inexistantes, ils ne sont considérés que comme nourriture, comme si leur statut se résumait à leur devenir alimentaire (Porcher, 2014).

Les théories de l'économie politique offrent des guides pour comprendre les pressions qu'exercent le marché ou les programmes de modernisation sur l'élevage, et la science

agropastorale ou zootechnique des guides pour explorer le comportement ou l'alimentation animale. Mais le questionnement qui anime cette thèse nécessite une base conceptuelle différente (et complémentaire). En effet, afin d'interroger les relations qui lient humains, moutons, et d'une manière plus générale nature en élevage, nous allons nous munir d'un cadre conceptuel permettant d'observer la manière dont les vies humaines et non-humaines sont enchevêtrées et de repenser l'élevage en incluant une vaste gamme d'êtres vivants.

Nous allons ainsi dans un premier chapitre présenter des éléments théoriques tirés d'une « *économie politique au sens large* » (Robbins, 2012a, 59) telle que mobilisée en *political ecology* nous permettant d'appréhender l'articulation opérée entre société et nature par le capitalisme. Cela nous permettra dans l'analyse qui suivra de mettre au jour les processus de « production de la nature (et des moutons) », ainsi que certaines de relations de domestication. Dans un deuxième chapitre nous aborderons des courants théoriques issus des *Science and Technology Studies* féministes nous permettant de considérer dans l'analyse la performativité de l'arrangement social en mettant au centre de l'analyse les moutons eux-mêmes, pour ainsi remédier à l'absence des animaux dans les recherches sur l'élevage - un « élevage sans sujet » (Porcher, 2014) - et dépasser la vision réductrice des relations entre humains et animaux proposée par les mouvements de libération animale. Nous explorerons alors le concept de domestication, entendu comme un processus en cours, contingent et mutuel. Dans un troisième chapitre nous présenterons les éléments méthodologiques qui encadrent ce travail de recherche.





L'ELEVAGE COMME LIEU DE PRODUCTION DES MOUTONS

Lorsqu'on s'intéresse aux relations qu'humains et moutons entretiennent en élevage, un détour par les travaux menés en *political ecology* sur les relations entre société et nature fournissent des outils pour questionner leur articulation. La *political ecology* fait figure d'important champ de recherche interdisciplinaire au sein de la géographie et permet de comprendre les relations complexes entre la nature et la société (Gautier et Benjaminsen, 2012 ; Robbins, 2012b). Elle fournit un cadre pour analyser les connections entre le changement social et environnemental, l'environnement et la justice sociale, le changement global et local, de même que les constructions de représentations dominantes sur la « nature » ou « l'environnement ». Ainsi, elle aborde la politique liée à l'environnement ou la nature par les relations de pouvoir et les processus politico-économiques qui interviennent dans le savoir sur et l'accès aux ressources naturelles. Elle se distingue d'autres champs qui s'intéressent à la politique liée à l'environnement ou la nature, comme par exemple l'histoire environnementale, l'écologie culturelle, la sociologie environnementale, l'anthropologie écologique ou la science politique par son engagement à incorporer dans l'analyse les processus biophysiques qui sous-tendent le changement environnemental et la disponibilité des ressources ; mais aussi une emphase sur une compréhension de la politique liée à l'environnement ou la nature comme géographiquement et historiquement située (elle favorise de ce fait les approches par étude de cas) ; ou encore un fort engagement pour la justice sociale (Goldman et Turner, 2011).

Les questions relatives aux relations entre société et nature qui animent la *political ecology* prennent leur source dans la pensée marxiste. Pour Marx, les systèmes sociaux sont ancrés dans des conditions et des relations matérielles, des choses réelles et non des idées. La perspective matérialiste considère la nature comme partie intégrante du métabolisme de la

vie sociale. C'est dans le cadre du processus de production - le site au sein duquel la société s'engage dans et transforme le monde naturel - que les relations entre société et nature se donnent à voir (Castree, 1995). La manière dont les humains interagissent avec les entités naturelles fonde la formation de la politique et la société (Robbins, 2012a). Le processus de production transforme ainsi à la fois la nature et la société et produit de nouvelles formes sacionaturelles. Alors que la nature « produite » fournit la fondation de la vie sociale, les relations sociales produisent l'histoire de la nature et de la société (Swyngedouw, 2004). Ainsi, si les formes d'organisation sociale sont ancrées dans la production, elles découlent, par voie de conséquence, de la manière dont les gens utilisent la nature.

Le concept central des transformations de l'organisation sociale est celui de « mode de production », une combinaison d'éléments sociaux et matériels, tels que le travail, la technologie et le capital, dont les agencements variés mènent à différentes manières de tirer ses moyens de subsistance de la nature, et à une organisation différente de la société dans l'histoire et dans l'espace. La transformation d'un mode de production à un autre est conduit par des changements internes et des « contradictions » dans le système, menant à des luttes qui créent de nouvelles manières d'organiser le travail et la nature (Robbins, 2012a). Lorsque la production et les relations de production, c'est-à-dire les relations sociales qui gouvernent la façon dont la nourriture ou les biens sont fabriqués ou récoltés changent, la société change également.

Ainsi, dans un contexte de production capitaliste qui vise la concentration de richesses permettant de nouveaux investissements, la nature devient un instrument d'accumulation (Castree, 1995, 2000), et les relations entre société et nature sont caractérisés par des interactions basées sur des valeurs d'usage, d'échange, et un processus de marchandisation (Castree, 1995). Le processus de travail remplace une « première nature », malléable, non-humaine, par une nature socialement produite, une « seconde nature », à l'exemple des paysages agricoles contemporains, dans lesquels la nature est matériellement transformée par le capitalisme (Tsing, 2017). Dans ce mouvement de production de la nature, Marx aborde l'aliénation. Il entend par là la séparation du travailleur du processus et des produits de la production, mais aussi des autres travailleurs. Pour Tsing (2017), de même que dans les usines les ouvriers sont aliénés par les biens qu'ils fabriquent, autorisant à ces derniers d'être vendus sans références à leurs auteurs, de même les choses sont aliénées par les personnes qui les

fabriquent et les échangent. Les choses deviennent des objets indépendants, destinés à l'usage ou à l'échange : elles ne conservent aucune relation avec les réseaux particuliers dans lesquels elles ont été fabriquées et se sont déployées. Tsing (2017) étend alors le sens de la notion d'aliénation pour prendre en compte la séparation des non-humains aussi bien que des humains d'avec leurs processus de vie. Elle fait ainsi référence la rupture de l'enchevêtrement de nos modes de vie, humains et non-humains (Tsing, 2018). Cette perspective permet ainsi d'explorer les transformations des relations entre humains et nature en élevage. En effet, quand, au XIXe siècle, le capitalisme industriel s'est emparé de l'élevage pour faire de la relation entre humains et nature une opportunité d'accumulation, tous deux sont devenus des ressources dans lesquelles investir. L'élevage, avec ses humains comme ses non-humains, a été enrôlé dans l'aliénation, soumis à l'idée qu'il était possible de l'affranchir de la nature, et pour chaque entité de vivre isolée, indépendamment des autres, comme si l'enchevêtrement des vies n'avait pas d'importance. L'aliénation a été le pilier de la marchandisation de la nature (Tsing, 2018).

Dès lors, dans notre système d'approvisionnement en nourriture, les capitalistes exploitent d'une part la nature en la façonnant mais d'autre part en tirant avantage de ses potentiels. L'élevage par exemple dépend de processus vitaux qui échappent au contrôle humain, comme la digestion animale ou la croissance. Les animaux issus de processus écologiques sont ainsi récupérés pour participer à la concentration de richesses. C'est ce que Tsing (2017) appelle une « captation », qui implique de tirer avantage de la valeur produite en dehors du système capitaliste. « L'accumulation par captation » est donc le processus par lequel des entreprises agroalimentaires amassent du profit sans contrôler les conditions dans lesquelles ce dernier est produit. Les sites où se jouent l'accumulation par captation sont simultanément internes et externes au capitalisme. Tsing (2017) les appelle « péricapitalistes ». Tous les types de biens et de services produits par les activités péricapitalistes, humaines et non-humaines, deviennent des objets de captation pour l'accumulation capitaliste. Les « filières » sont donc des chaînes de matières premières transformées en marchandises, qui traduisent la valeur au bénéfice des entreprises dominantes ; elles opèrent une traduction entre des systèmes de valeurs capitalistes et non capitalistes (Tsing, 2017).

Ces approches matérialistes ont fortement influencé les travaux de *political ecology*, qui reposent pour la plupart, bien qu'à des degrés divers, sur deux postulats. Le premier est que

les relations sociales sont ancrées dans les interactions économiques entre humains et non-humains ; le second que l'imposition exogène de régimes d'accumulation a pour conséquence un stress social et environnemental (Robbins, 2012a). La *political ecology* s'intéresse alors particulièrement à l'articulation établie par le capitalisme entre les systèmes naturels et sociaux (Escobar, 1996 ; Gautier et Benjaminsen, 2012 ; Robbins, 2012b). Elle questionne les relations de pouvoir et les luttes pour le contrôle des ressources naturelles (Benjaminsen et Svarstad, 2009), ainsi que la manière dont ces questions sont façonnées par des intérêts, des discours, des institutions, des idées sur la nature, et par la matérialité et l'écologie des ressources concernées (Benjaminsen et Svarstad, 2009 ; Kull et Rangan, 2016). L'approche de *political ecology* est pertinente pour étudier comment s'articulent les relations société-nature en élevage en contexte capitaliste et le rôle que tiennent à la fois les discours sur l'élevage et la matérialité de la nature, notamment des moutons, dans cette articulation. De plus, elle permet d'observer les processus d'aliénation qui se déploient dans l'élevage contemporain, ainsi que la marchandisation des animaux qui les accompagne.

Dans la section qui suit nous allons aborder la manière dont l'élevage s'est inscrit historiquement dans les récits de la domestication de la nature et comment s'est alors progressivement imposée une compréhension de l'élevage basée sur la maîtrise de la vie des animaux.

1.1. « DOMESTIQUER » COMME CARACTERISTIQUE DE L'ECONOMIE POLITIQUE

La domestication constitue l'une des interventions les plus influentes de l'humain sur son environnement, transformant progressivement sa relation aux autres habitants du monde. Plutôt que de suivre les animaux dans le paysage, les humains les ont intégrés dans la *domus*³. La domestication des animaux consiste, dans son sens technique, en un processus de réorganisation héréditaire des animaux en de nouvelles formes pour répondre aux intérêts humains, et pour que leur état « naturel » devienne un état de coexistence avec les humains. Par diverses modifications, les humains ont transformés les animaux en de nouvelles formes

³ Terme latin faisant référence à la maisonnée, l'unité domestique (Scott, 2019), qui implique une transformation par laquelle quelque chose ou quelqu'un est rendu utilisable ou asservi, par opposition au « sauvage », à l'« agrios » (Lien *et al.*, 2018).

de vie et de produits (Anderson, 1997). Dans ce processus, ils sont passés par des altérations comportementales, génétiques et morphologiques profondes (Anderson 1997, Lien *et al.* 2018, Scott 2019). Des artefacts vivants sont alors apparus (Anderson, 1997).

Dans son sens métaphorique, la domestication implique un réarrangement des rapports sociaux entre humains et animaux et des rapports entre humains. La domestication des animaux (et des plantes) a permis de produire un surplus, ce qui constitue pour Lien *et al.* (2018) et Scott (2019), l'origine de la croissance de la population humaine, la division du travail, l'assujettissement des femmes, la stratification sociale, la propriété privée, et la formation de l'État. Les humains se seraient dès lors cultivés eux-mêmes en cultivant les autres par la domestication (Scott, 2019). La domestication est décrite par Scott (2019) comme un projet d'État. En effet, le processus de domestication est généralement interprété comme le grand récit du progrès, de la civilisation et de l'ordre public (Scott, 2019). La pratique de domestiquer et d'améliorer les formes de vie est valorisée depuis la période classique comme une marque de la condition humaine, une marque de la « culture » elle-même. La culture représentait l'application systématique de la raison à la condition humaine (Anderson 1997). Par contraste, la nature en est alors venue à signifier un espace hostile, et ceux qui y vivaient, humains et animaux — notamment tout ce qui relevait de la culture de la mobilité comme le pastoralisme — étaient rejetés du côté de la marginalité et pesait sur eux le soupçon de la barbarie et de la sauvagerie (Chandezon, 2006 ; Corbier, 2006).

Plus tard, avec la révolution scientifique, la capacité de raisonnement des humains a davantage été exaltée, et l'humanité opposée plus rigidement à l'animalité. Quand le philosophe Descartes superpose au dualisme raison/nature la distinction esprit et corps, en privilégiant le premier (incarnation de l'intellect) par rapport au deuxième (le lieu des instincts), la base conceptuelle est alors préparée pour séparer les humains des animaux. Alors que tous deux pouvaient être capables de sensations, Descartes déduisit que comme les animaux manquaient de capacité de raisonnement, leurs sensations n'étaient que corporelles — physiques ou mécaniques — et que les animaux ne pouvaient pas en être conscients (Anderson 1997). Cette division s'est consolidée dans les sociétés occidentales, et le couple humanité/animalité en est venu à constituer le socle des idées et des pratiques humaines en lien avec les animaux. Des récits de la domestication se sont construits, et l'idée que la civilisation peut être tracée jusqu'à une période et un endroit précis s'est installée dans les

imaginaires populaires et académiques (Lien *et al.*, 2018). Ainsi, la civilisation serait née du passage de la chasse à l'élevage, de la cueillette à l'agriculture, quelque part au Moyen-Orient il y a quelques millénaires. La période de transition la plus étudiée et discutée, le Néolithique, est présentée comme le moment au cours duquel les humains se sont affranchis des contingences naturelles et ont commencé à exercer un contrôle sur les espèces animales et végétales (Scott, 2019). Le processus est présenté comme unilinéaire et irréversible (Cassidy, 2007 ; Scott, 2019).

À la révolution industrielle, ce récit de la domestication a permis de naturaliser le « progrès » — le contrôle des animaux est devenu en lui-même un signe de développement et de modernité (Cassidy, 2007). Ritvo (1987) montre par exemple la manière dont les corps des animaux d'élevage étaient représentés dans l'Angleterre du XIXe siècle. La sélection menée par l'aristocratie visait à façonner des animaux massifs, incarnant des valeurs comme la beauté, l'élégance et l'oisiveté. Ce type d'animaux, et l'inscription de leur ascendance dans des livres généalogiques servait de métaphore pour des aspirations sociopolitiques : ils réaffirmaient la suprématie de l'aristocratie et la distinction de classe. Grasseni (2009a) montre par ailleurs que le façonnage d'animaux massifs s'est inscrit dans un processus géopolitique, contribuant à l'expansion de l'impérialisme au XIXe siècle. Comme l'autorité britannique fournissait le bétail de ses colonies d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud et d'Amérique, les canons esthétiques établis à cette période servaient d'instruments à la stratégie globalisante de « l'amélioration » des races. Pour Anderson (2003), « l'amélioration » des animaux promue par l'autorité coloniale en Australie visait non seulement à incarner l'ingénuité humaine et sa maîtrise de la nature, mais aussi à construire la « nation blanche » en référence à « l'humanité », par opposition à « l'animalité » de la société aborigène. « Domestiquer » et « améliorer » (les animaux comme les humains) devint dès lors le mot d'ordre des États européens lancés dans des programmes de construction d'empires (Anderson, 2003 ; Haraway, 2008 ; Scott, 2019).



Le récit de la domestication est facile à comprendre, c'est un récit des origines qui explique et ordonne le monde en couples binaires : le domestique / le sauvage, le progrès / la régression. Les animaux, les plantes, et les paysages sont considérés comme des objets, notamment de



propriété, passifs, à la merci des humains qui les conquièrent, transforment, utilisent ou approvoient. Enchevêtré dans des hiérarchies morales, ce récit a façonné symboliquement et matériellement le monde que l'on habite, mais aussi soutenu et justifié des relations biosociales qui sont aujourd'hui hégémoniques, comme l'agriculture sédentaire et l'élevage confiné (Anderson, 1997 ; Lien *et al.*, 2018). Ce récit de domestication est devenu un outil politique pour la régulation des sociétés, il façonne un ordre⁴ socionaturel (Dupé, 2015) qui permet de catégoriser les entités humaines et non-humaines et les pratiques selon une idée de progrès (Lien *et al.*, 2018 ; Scott, 2019). De nombreuses recherches examinent la manière dont les récits de domestication permettent d'attribuer ou de dénier implicitement l'humanité à différents groupes sur la base de leur race ou de leur classe (Anderson, 1997), mais aussi de leurs relations avec les animaux, les plantes, l'environnement bâti (Cassidy, 2007) ou avec l'État (Scott, 2019).

Domestiquer les animaux implique dès lors des idées de contrôle et d'amélioration, qui se retrouvent dans ses compréhensions scientifiques. La définition la plus citée dans la littérature, principalement économique et biologique (Cassidy, 2007), considère la domestication comme un processus par lequel les animaux sont « *élevés en captivité pour des raisons de subsistance ou de profit, dans une communauté humaine qui maintient la maîtrise complète de leur reproduction, de l'organisation de leur territoire et de leur approvisionnement en nourriture* » (Clutton-Brock 1994, 26 dans Lien *et al.*, 2018, 9). Le concept de domestication permet ainsi d'explorer la manière dont la politique de l'exceptionnalisme humain est enchevêtrée dans la construction matérielle et symbolique des vies animales, végétales ou des paysages. En élevage, les récits de domestication continuent de sous-tendre une

⁴ Piettre (1997) distingue trois significations du mot ordre, qui se sont succédé dans l'histoire des sciences : un ordre finalisé, un ordre nécessaire, et un ordre contingent. Le premier sens de l'ordre est défendu par Platon et Aristote : une raison gouverne la nature, et c'est Dieu le plus souvent qui organise cet ordre. L'ordre nécessaire s'affranchit quant à lui de l'idée de finalité, et introduit l'idée de l'existence d'une nécessité mécanique régissant les phénomènes naturels autant qu'historiques ou sociologiques. La nature serait soumise à des lois qui lui confèrent son ordre. Cette idée est défendue notamment par Descartes, et peut être illustrée par la notion d' « animal machine ». Enfin, avec l'idée d'ordre contingent, l'ordre émerge ici et là dans le monde, sans dessein apparent, sur fond de désordre et de contingence. Le monde devient ce qu'il est. Un ordre n'est pas de toute éternité nécessaire ou non-nécessaire. Il émerge peut-être nécessairement, mais sa nécessité n'est pas intégralement prévisible ni produite par un dessein intentionnel. Plus exactement il émerge et évolue de façon contingente à l'intérieur de contraintes déterminées. C'est cette dernière acception de la notion d'ordre qui est entendue dans cette thèse.

trajectoire agro-industrielle qui n'est pas seulement socialement et politiquement injuste, mais aussi écologiquement non durable (Lien *et al.*, 2018).

Ce chapitre nous a ainsi fourni des clefs pour aborder les transformations de l'élevage ovin en nous rendant attentifs aux formes de domestication établies par le capitalisme, caractérisée d'une part par le contrôle et l'amélioration des animaux et des humains en élevage, et d'autre part par des relations sociales ancrées dans des interactions politiques et économiques. Dans cette perspective de la « production de la nature », la nature constitue le substrat des relations sociales, des relations de travail, et la base de la vie sociale, mais ses processus sont relégués en dehors du domaine de la vie sociale. Cela laisse sous-entendre que les relations sociales déterminent le processus de production, et donc que tous les processus naturels sont sujets à un contrôle social (Swyngedouw, 2004). Par ailleurs, cette perspective est dominée par les distinctions Nature/Culture et Sujet/Objet opérées par le point de vue humaniste des « Modernes » et l'affirmation de la primauté de l'une ou de l'autre (Latour 1997, 2007). Mais l'hypothèse qui sous-tend notre recherche est que les moutons participent à la fabrique des relations dans lesquels ils sont enchevêtrés en élevage. Dès lors, nous devons adopter une posture permettant de faire de la place aux moutons et observer leur rôle dans la politique et l'économie de l'élevage.





FABRIQUER L'ELEVAGE AVEC LES MOUTONS

La théorie de l'acteur-réseau (ANT)⁵ constitue un point d'entrée pertinent pour un tel type d'approche. Développée par Bruno Latour, Michel Callon et John Law dans les années 1980 au sein des *Sciences and Technology Studies*, l'ANT adopte un principe de « symétrie généralisée » et permet de ce fait de reconsidérer deux choses. Premièrement, il s'agit de la distinction Nature/Culture qui a dominé les cadres académiques et scientifiques occidentaux (Latour 1997, 2007). L'ANT adopte dès lors une position ontologique radicale remettant en question la démarcation entre les mondes humains et non-humains (Latour, 1997). Elle propose de considérer les entités qui composent la société comme des « hybrides » qui relèvent à la fois de nature et de culture (Latour, 1997). Ces hybrides peuvent être des humains, des animaux, des objets ou des systèmes technologiques, par exemple (Müller, 2015). Deuxièmement, il s'agit de la distinction entre sujet et objet (Latour, 1997). L'ANT cherche à décentrer le sujet et à donner de l'espace pour penser d'autres positions de sujet possibles, suggérant que les humains ne sont pas les seuls sujets d'action (Chagani, 2014). Les entités non-humaines sont dès lors produites, elles sont objets, mais aussi sujets (Latour, 1997), elles participent activement aux interactions entre humains et non-humains (Castree *et al.*, 2004).

Les analyses des relations sociales doivent alors prendre en compte les nombreuses manières par lesquelles les entités non-humaines jouent un rôle dans la vie sociale (Latour, 1997). Alors que la sociologie conventionnelle considère le « social » comme une substance stable, l'ANT considère le social lui-même comme ce qui doit être expliqué, le résultat toujours provisoire

⁵ Egalement appelée « sociologie de l'acteur-réseau » ou « sociologie de la traduction » (Callon, 2006), ou encore « sociologie des associations » (Latour 2007).

des actions en cours (Callon 2006). Les distinctions entre groupes d'acteurs, qu'elles soient naturelles ou sociales ne sont pas données à l'avance, de même qu'il n'existe pas d'ordre préétabli auquel les acteurs se conforment (Latour, 2007a).

L'approche ANT propose ainsi d'aborder l'élevage, les éleveurs, les moutons, la nature, les politiques et technologies qui accompagnent l'élevage comme des effets de relations. Elle permet de retracer la manière dont l'élevage est « assemblé » au travers des relations entre les différentes entités qui le composent, et ainsi mettre au jour ce que ces relations produisent en matière de pratiques, de savoirs et de politique en élevage, mais également ce que ces pratiques, ces savoirs et la politique font à l'élevage. Comme l'indique Latour (1997, 145) :

« Le principe de symétrie n'a pas seulement pour but d'établir l'égalité [...], mais d'enregistrer les différences, c'est-à-dire, en fin de compte, les asymétries, et de comprendre les moyens pratiques qui permettent aux collectifs de se dominer les uns les autres ».

De ce fait, l'ANT ne s'intéresse pas seulement aux associations hétérogènes entre acteurs, ce qui constituerait une approche apolitique, comme de nombreuses critiques l'ont fait remarquer (Castree, 2002 ; Chagani, 2014 ; Lave, 2015), mais aussi au processus d'association, lui chargé de relations de pouvoir. Se posent alors les questions du pourquoi d'une association donnée, du comment, de ses conditions d'émergence et de ses conséquences : qui et qu'est-ce qu'elle favorise ou désavantage ? Si l'on cherche à savoir quelles formes de domestication l'élevage encourage, le principe de symétrie généralisée de l'ANT implique dès lors de s'interroger sur la nature des entités qui composent une association et ce qu'elle produit.

2.1. INSTAURER DES MOUTONS EN ELEVAGE

L'ANT, en encourageant à reconsidérer la distinction Sujet/Objet, a conduit à un tournant ontologique observé dans les STS, en anthropologie et en géographie, et à l'émergence d'approches posthumanistes ou « plus qu'humaines ». En effet, dans la tradition des Lumières, le standard de ce qui est considéré comme humain c'est un adulte mâle, blanc, hétérosexuel, européen (Cano Abadía, 2018 ; Ogden *et al.*, 2013). Ce sujet humaniste a été le point de départ de la philosophie occidentale depuis l'époque moderne et a servi d'étalon pour mesurer l'humanité des êtres vivants. Ce sont ces valeurs hégémoniques qui ont nourri

la critique portée par les approches posthumanistes, car elles constituent une vision réductionniste de l'humain (Cano Abadía, 2018). Les approches posthumanistes se sont alors attachées à comprendre les interconnexions entre l'espèce humaine, les autres espèces animales, d'autres êtres vivants et le matériel lui-même, et de là repenser l'espèce humaine, et d'une manière générale repenser « l'être » (Ogden *et al.*, 2013).

Comprendre la nature des êtres et de leurs relations place l'enjeu de la recherche à un niveau méthodologique, qui est abordé par le courant de l'étude empirique de l'ontologie⁶ au sein de l'ANT. Ce courant, qui se focalise sur les pratiques matérielles plutôt que sur les individus ou les groupes, postule qu'il n'existe pas d'ordre socionaturel préétabli (Law et Lien, 2013), parce que les associations entre humains et non-humains prennent différentes formes (Law, 2019). L'ordre est un effet relationnel et performatif de pratiques, et comme ces dernières varient, l'ordre varie aussi. Cette perspective permet d'aborder les processus par lesquels le dualisme Nature/Société et d'autres manières d'approcher la nature sont reproduites dans la société. Dès lors, les questions d'ontologie (la nature des objets ou entités qui existent) sont détachées d'hypothèses sur les caractéristiques du monde, et deviennent sources d'investigation empirique. Le monde devient un ensemble contingent d'ordres socionaturels, de processus qui produisent des ordres, mais aussi des désordres. Les études empiriques de l'ontologie ne cherchent dès lors plus à expliquer pourquoi la différence émerge au sein d'un ordre socionaturel, mais plutôt quels objets sont « instaurés » dans un ensemble de pratiques spécifiques (Law et Lien, 2013).

Le concept d'instauration nous vient d'Étienne Souriau⁷. Souriau soulève l'inachèvement existentiel de toute chose, en appel de son accomplissement sur une autre mode d'existence. Mais dans la pensée de Souriau, il n'y a pas de créateur ou de réalisateur (Stengers et Latour, 2009). Prenant pour exemple le sculpteur, il montre que chaque action de ce dernier accomplit la sculpture, qui va vers l'existence. D'abord faiblement existante, par son rapport lointain avec l'objet final, la statue peu à peu existe. Le sculpteur d'abord la pressent, puis peu à peu l'accomplit (Souriau, 2009). Ainsi, dire d'une chose qu'elle est instaurée revient à dire qu'elle est « découverte ». L'être de la chose existe avant que quelqu'un ou quelque chose ne la fasse,

⁶ « Empirical ontology » (Law et Lien, 2013).

⁷ Etienne Souriau est un philosophe de la moitié du XXe, dont les travaux ont été récemment re-explorés par Bruno Latour (Latour, 2007b ; Stengers et Latour, 2009) et Vinciane Despret (Despret, 2015) notamment.

mais seul, cet être ne pourra pas se faire de lui-même. Ce quelqu'un ou quelque chose en porte dès lors la responsabilité : il doit répondre de son accomplissement ou de son échec à s'accomplir (Despret, 2014a).

Ainsi, si les pratiques et les relations qui leur sont associées ont des effets performatifs, si elles instaurent des réalités, alors à moins qu'elles soient chaque fois identiques, les réalités qu'elles instaurent seront différentes. Cette dimension est importante, car elle suggère la possibilité d'une « politique ontologique ». Une politique ontologique est une politique qui concerne ce qui est, ce qui devrait et ce qui pourrait être produit (Mol, 1999). Les réalités sont instaurées de manières particulières au sein de pratiques et d'associations particulières, donc en principe elles pourraient être instaurées différemment. En somme, une politique ontologique pose la question de la manière dont les réalités étaient instaurées, et quelles réalités alternatives pourraient être fabriquées si les associations sont constituées différemment. Il s'agit alors d'explorer ces associations, et ce qu'elles excluent, leur productivité ou performativité, y compris les manières dont elles façonnent les éléments qui les composent, les agendas qu'elles portent, les multiplicités des réalités qu'elles instaurent, comment elles interagissent, comment elles produisent de la domination et comment de telles formes de domination peuvent être résistées (Law, 2019).

L'approche posthumaniste nous invite dès lors à explorer les pratiques d'élevage, et ainsi mettre au jour les relations entre les différentes entités qu'elles construisent. Différentes pratiques d'élevage instaurent donc différents moutons et différentes réalités. Rendre compte de ces différences a alors une dimension politique, cela permet de questionner les conceptions de la vie bonne (Porcher, 2002) et de l'ordre socationnel juste en élevage. Mais de quoi sont faits ces moutons que font-ils à l'élevage ?

2.2. CONSIDERER LE ROLE DE LA MATERIALITE DES MOUTONS

Le principe de symétrie généralisée proposé par l'ANT a également conduit à l'émergence d'un tournant matériel pour échapper au dualisme Nature/Société, regroupant diverses approches de l'analyse sociale regroupées sous l'appellation de néo-matérialisme, qui apparaissent dans l'ANT, l'anthropologie culturelle, les *Cultural Studies*, les études postcoloniales, la géographie humaine et notamment la *political ecology*. Le néo-matérialisme

postule une intra-action entre nature et société et fait référence au fait que les deux émergent de leurs relations réciproques (Cano Abadía, 2018). Cette approche a été promue notamment par la remise en question par Haraway (Haraway, 2003) des dualismes observés au sein de diverses traditions scientifiques (humain/animal, nature/culture), et son concept de natureculture⁸, faisant référence aux connexions indissolubles entre nature et société et aux relations de pouvoir entre les êtres et les « choses ». Il permet dès lors d'observer la manière dont une multitude d'entités non-humaines et de relations société-nature façonnent et sont façonnées par des forces politiques, économiques et culturelles (Bakker et Bridge, 2006 ; Kirksey et Helmreich, 2010 ; Robbins, 2012c).

Le concept central qui explique l'action dans ces approches matérielles est l'agentivité, c'est-à-dire la capacité à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer, en somme le statut d'agent des entités (Quéré, 2015). L'action est ainsi une conséquence d'associations entre humains et non-humains (Müller, 2015), elle est relationnelle et contextuelle (Despret, 2014b ; Goodman, 2001 ; Murdoch *et al.*, 2000) et doit être considérée dans les termes du « faire faire » (Despret, 2014b ; Quéré, 2015). Les entités non-humaines disposent de propriétés actives, elles peuvent déterminer, servir d'arrière-plan, ainsi qu'« autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire » (Latour 2007, 103). En somme, elles sont porteuses d'effets, ces derniers étant la conséquence d'une association située entre humains et non-humains (Bakker et Bridge, 2006 ; Castree, 2002 ; Goodman, 2001 ; Murdoch *et al.*, 2000).

Ainsi, pour (Bakker et Bridge, 2006), qui se sont intéressés au rôle de la matérialité des ressources dans les dynamiques socioéconomiques et politiques, cette matérialité peut montrer des formes d' enrôlement collaboratif. Entités de nature et humains en viennent à travailler ensemble et deviennent mutuellement dépendants. Cette perspective implique l'accroissement du nombre d'entités dans les arènes politiques et dans les luttes de pouvoir. La matérialité des ressources peut alors influencer les individus et les institutions, de même que fixer les termes de la croissance économique et du changement politique (Robbins, 2012c). Mais la matérialité des ressources peut aussi montrer des formes de résistance ou créer des tensions dans les activités humaines (Bakker et Bridge, 2006), produisant ainsi une

⁸ Le terme de « natureculture » rejoint celui d' « hybride socationaturel » développé par (Latour, 1997) et celui de « socio-nature » élaboré par (Swyngedouw, 2004).

autre forme d'engagement politique (Robbins, 2012c). Elle peut affecter ou limiter le pouvoir et l'influence des actions ou institutions humaines, et dans ce cas constitue une barrière qui a des conséquences politiques et économiques importantes. Murdoch *et al.* (2000) donnent l'exemple du prion qui se développe dans les élevages ovins et cause la tremblante du mouton. La protéine a donné lieu à une crise économique et sociale en Europe, et a contribué à la mise en place de politiques publiques en matière de sécurité sanitaire des élevages et de sécurité alimentaire des produits.

Le posthumanisme et le néo-matérialisme offrent dès lors des outils permettant une refonte post-anthropocentrique de l'agentivité humaine et moutonnaire et des relations en élevage. Ensemble, ces approches permettent de dépasser les postulats du déterminisme environnemental et de la construction sociale de l'élevage, et ainsi observer la manière dont les vies humaines et non-humaines sont enchevêtrées, et ce qu'elles produisent. Cette idée d'enchevêtrement a conduit à repenser la domestication comme un processus contingent dans lequel interviennent différentes entités humaines et non-humaines. Dans la section qui suit, nous allons explorer les principaux aspects de cette reconceptualisation.

2.3. DOMESTIQUER LES MOUTONS : UN PROCESSUS EN COURS

Comme mentionné dans le premier chapitre de cette partie, la domestication est décrite par Scott (2019) comme un projet d'État, mais ni les États ni les formes de domestication au sein desquels elles sont enchevêtrées ne sont génériques. Les formes que prend la domestication peuvent être associées à la manière dont les États sont intervenus et interviennent dans l'élevage, et comment l'élevage est compris dans un contexte spécifique (Anneberg et Vaarst, 2018). En décentrant les récits de domestication et en les recentrant sur les pratiques de domestication en cours, on peut contribuer à des compréhensions plus nuancées des nombreuses relations qui lient les entités humaines et non-humaines (Lien *et al.*, 2018).

Se concentrer sur les pratiques de domestication permet d'une part de mettre au jour des formes de domestication rendus invisibles ou périphériques par le récit dominant de la domestication, des pratiques marginalisées, mais aussi les marges de la domestication. En effet, la marginalité est constamment produite par des récits et des pratiques. Dès lors, la domestication peut être considérée comme un projet politique qui produit ses propres



marges et ses « outsiders de l'intérieur » (Lien *et al.*, 2018). Ces marges sont constituées par des pratiques qui offrent aux humains et non-humains la capacité d'agir et d'engager des relations intersubjectives. Dès lors, de nombreuses recherches cherchent à tracer les faces désorganisées du contrôle, ses facettes turbulentes ou ses déstabilisations par des groupes minorisés, et mettre au jour le fait important que différentes formes de domestication coexistent (Anderson, 1997).

D'autre part, observer les pratiques de domestication permet de mettre au jour le rôle des non-humains dans la négociation des stratégies de domestication. Par exemple, dans les systèmes d'élevage industriels, comme les fermes salmonicoles (Law et Lien, 2013) ou les élevages industriels de porcs (Anneberg et Vaarst, 2018), il y a une vitalité biosociale qui risque d'être occultée par une approche de la domestication qui ne prend en compte que les récits de la maîtrise (Lien, 2018). La domestication est ainsi caractérisée par un équilibre changeant entre contrôle, exploitation, adaptation, coopération et mutualité (Cassidy, 2007). Tout un pan de recherche en sociologie rurale ou en anthropologie s'est alors intéressé à la mutualité de la domestication et à la co-constitution humain — non-humain qu'elle implique (Cassidy, 2007 ; Haraway, 2008 ; Kirksey et Helmreich, 2010 ; Lien *et al.*, 2018 ; Scott, 2019). Les deux parties, humains et non-humains sont des agents actifs, et les deux traversent des changements (Lien *et al.*, 2018). En effet, les pratiques de domestication impliquent la coordination humaine pour se maintenir, et cette coordination dépend souvent de l'enrôlement et de la participation active des non-humains (Lien *et al.*, 2018).

Cette idée de co-constitution a alors impulsé d'autres conceptualisations de la domestication, qui, en rupture avec les théorisations modernistes du pouvoir, l'envisagent comme une relation en cours entre humains, animaux, plantes et paysages (Cassidy, 2007 ; Lien *et al.*, 2018), un processus expérimental, parfois non intentionnel, dont le résultat est incertain (Anderson, 1997 ; Leach, 2007 ; Lien *et al.*, 2018 ; Russel, 2007). Entrer dans une relation avec une autre espèce c'est ouvrir un réseau de conséquences inconnues et incommensurables (Haraway, 2003). Cela a amené par exemple à voir l'agriculture non comme une invention soudaine, mais comme un processus coévolutionnaire long et cumulatif marqué par des changements dans lesquels humains et non-humains sont devenus de plus en plus interdépendants (Russel, 2007). Ainsi, le terme « néolithisation » est substitué à celui de Néolithique, pour indiquer qu'il n'y a pas eu un « avant » et un « après » (Lien *et al.*, 2018),

mais une succession de ruptures et de renversements dans les stratégies pour se procurer de la nourriture par exemple (Anderson, 1997 ; Scott, 2019). Ainsi, bien que l'agriculture semble traverser différentes phases, une tendance ne remplace pas l'autre, mais passe au premier plan dans des conditions particulières qui émergent d'une combinaison de facteurs sociaux et environnementaux (Cassidy et Mullin, 2007).

2.4. L'ETHNOGRAPHIE MULTIESPECES : A LA RECHERCHE DES RELATIONS ENTRE ESPECES

De cette conceptualisation de la domestication comme un processus ou une relation mutuelle en cours a éclo l'ethnographie multiespèces, un type de recherche et d'écriture anthropologiques qui vise à étudier les rencontres situées, dans différents contextes, entre les humains et une vaste gamme d'êtres vivants. Le terme multiespèces a été empruntés à la recherche en biologie et en écologie, pour laquelle il est utilisé en référence à des modèles de pâturage multiespèces, de co-construction de niches écologiques, et de gestion de la faune. Avec l'ethnographie multiespèces, des animaux, des plantes, des champignons et des microbes, créatures qui autrefois apparaissaient en marge — comme partie du paysage, comme nourriture pour les humains ou comme symboles — acquièrent des vies biographiques et politiques et se trouvent désormais sur le devant de la scène (Kirksey et Helmreich, 2010). Cette approche met l'accent sur une compréhension des entités humaines et non-humaines, mais aussi de la fabrique du monde, comme émergentes de leurs relations contingentes.

Divers termes ont été utilisés pour faire référence à ces associations entre espèces⁹. Pour cette thèse, nous retiendrons le terme « d'assemblages multiespèces » (Swanson *et al.*, 2018) faisant référence à des « relations de devenir »¹⁰ (Ogden *et al.*, 2013). Ici le terme « assemblage » est utilisé non pour suggérer un ensemble d'entités et de choses, mais un processus dynamique au terme duquel les propriétés du collectif dépassent ses éléments

⁹ Pour Tsing (2017), il s'agit de socialité plus qu'humaine. Pour Haraway (2008) ce sont des zones de contact, des sites de rencontres humanimales routinières. Pour Lestel (2004, 19) il s'agit de communautés hybrides, des associations situées entre espèces : « *il ne s'agit pas d'associations générales (comme par exemple celles des chiens et des humains dans les pays occidentaux), mais d'associations particulières (comme celle des moutons, des chiens, des bergers et des loups dans la Haute-Vésubie)* ».

¹⁰ « Relations of becoming » (Ogden, Hall et Tanita, 2013, 7).

constitutifs (DeLanda, 2006). La notion d'assemblage multiespèces invite à penser que les différentes espèces qui se rencontrent ne préexistent pas à cette rencontre, mais plutôt émergent d'un temps et d'un espace commun, où elles s'influencent et se transforment mutuellement (Estebanez *et al.*, 2013 ; Lestel, 2004). Elles deviennent dès lors des espèces compagnes caractérisées par des formes de dépendance mutuelle et des relations asymétriques (Haraway, 2003, 2008).

L'ethnographie multiespèces étudie ainsi les assemblages dans lesquels les lignes de séparation entre nature et société se sont effondrées, dans lesquelles les rencontres entre les humains et les autres êtres vivants génèrent des écologies mutuelles et des niches coproduites (Kirksey et Helmreich, 2010). « Devenir avec » par des relations d'affinité, de proximité, de compagnonnage et de services est la caractéristique constitutive des espèces compagnes qui peuplent ces assemblages (Haraway, 2008). Le concept de « devenir avec » tel que proposé par Haraway est ainsi central dans l'ethnographie multiespèces : « *Devenir est toujours devenir avec — dans une zone de contact dans laquelle le résultat — qui est dans le monde - est en jeu* » (Haraway 2008, 244)¹¹. Les pratiques et les relations qui se déploient au sein des assemblages multiespèces sont créatives. Elles créent de nouvelles entités avec des caractéristiques différentes, elles produisent de nouvelles vies (Law et Mol, 2008 ; Palmer, 2017). Pour Clark (2007), ce sont la générosité et l'affection liées à la domestication au sein de ces assemblages qui sont les sources de transformations créatives et vitales des espèces. L'adaptabilité et la créativité du vivant ne sont pas seulement des attributs de la « vie sauvage », ou une capacité qui vient avec les pratiques technologiques des humains. Elles émergent d'un processus en cours, à l'œuvre chaque fois que des espèces entrent dans des relations durables et intimes, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles (Clark, 2007).

Les assemblages multiespèces auxquels les humains participent avec la nature, les animaux, les plantes et d'autres formes de vie, forgés par les pratiques du pastoralisme, de l'élevage, du maraîchage, de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture comptent parmi les formes les plus intimes de connexion entre espèces (Seshia Galvin, 2018). Ces assemblages constituent dès lors des sites d'où questionner la nature humaine (Haraway, 2008 ; Kirksey et Helmreich, 2010) ; repenser la nature non-humaine (Law et Lien, 2013 ; Law et Mol, 2008 ; Whatmore,

¹¹ Traduction personnelle.

2002) ; mais aussi reconceptualiser la catégorie du social pour y inclure les non-humains (Latour, 2007a). La recherche qui fait l'objet de cette thèse s'intéresse particulièrement à ces deux dernières perspectives : elle vise à montrer l'implication des pratiques d'élevage sur ce qu'est un mouton et les relations que nous entretenons avec eux, mais aussi quelles formes d'élevage elles rendent possibles.

2.4.1. Etre un mouton

Les discussions de l'ethnographie multispèces sur ce qu'est un animal et les relations entre humains et animaux en élevage ont notamment été alimentées par des recherches sur les mouvements de protection animale (Michalon, 2017), qui ont poussé nombre d'individus à considérer les animaux comme des « sujets de droit » et ont remodelé les manières de considérer les relations envers les animaux et les pratiques quotidiennes de consommation. En quelques décennies, cette position autrefois radicale est devenue conventionnelle (Ogden *et al.*, 2013), donnant lieu à un tournant animal observé dans les sciences sociales et les humanités. Différentes disciplines (psychologie, sociologie, anthropologie, géographie, sciences politiques) se sont dès lors rassemblées dès les années 1990 pour former les *Animal Studies*. Avec les *Animal Studies* s'est développée une nouvelle manière d'envisager nos rapports aux animaux, à la fois d'un point de vue scientifique et politique : s'est affirmée la nécessité d'inscrire les *Animal Studies* dans des projets plus larges de critique et de changement social et de recentrer le regard sur les animaux. Ce qui se joue avec les *Animal Studies*, en tant que cadre moral, normatif et épistémique, c'est précisément le passage pour les animaux du statut d'objet à celui de sujet (Michalon, 2017).

De nombreuses recherches se sont dès lors intéressées à la subjectivité animale. Lestel (2004, 27) en propose cette conception : « *Le monde physique résiste à l'intentionnalité humaine ; l'animal y répond. [...]. D'où la négociation requise. La fiabilité de la machine est mécanique, celle de l'animal est intentionnelle* ». Ainsi, « *tous les animaux peuvent être considérés comme des "sujets" [... car] un être vivant, fût-il le plus primitif, s'oriente dans le monde par des significations qu'il interprète constamment* » (Lestel 2004, 35). Dès lors, les animaux développent des modes particuliers de subjectivité et d'intériorité, particulièrement en contact proche avec les humains.

Par ailleurs, c'est dans le « devenir avec » que les animaux sont « rendus capables » (Haraway, 2008). Les animaux occupent dès lors un rôle d'acteurs en situation (Estebanez *et al.*, 2013),



ils ont la capacité de « faire faire », d'affecter, de transformer (Despret, 2014b). Pour Ingold (1994) ainsi que Philo et Wilbert (2000), les animaux ont une « conscience pratique », ils peuvent être des agents autonomes et « répondre » aux comportements que les humains ont à leur égard ; ils sont à l'occasion capables d'anticiper ou de prédire les comportements humains et d'agir en conséquence (Ingold, 1994). D'ailleurs, les humains en contact professionnel ou personnel étroit avec des animaux — les « *spécialistes profanes des animaux* » (Despret et Porcher, 2007, 34) comme les éleveurs, les gardiens de zoo et les propriétaires d'animaux de compagnie, à partir des liens intersubjectifs qu'ils nouent avec des animaux qui partagent leur vie, et de leur expérience subjective de leurs comportements, décrivent leurs animaux comme des êtres dotés de personnalité, d'intentionnalité et de volonté (Mouret, 2012).

Les animaux font ainsi preuve de suffisamment d'intentionnalité pour « résister » (Ingold, 1994 ; Philo et Wilbert, 2000). Bien que l'humain ait un pouvoir d'action et de décision sans commune mesure avec celui de l'animal¹², Lestel (2004) souligne qu'il ne faut pas pour autant négliger le rôle de l'animal, qui a un pouvoir d'action important, dont l'humain doit tenir compte, « *à la fois comme aide dans les buts qu'il se propose d'atteindre et comme obstacle ou résistance dans les voies qu'il envisage d'emprunter* » (Lestel 2004, 55). Schroer (2018) montre par exemple que même dans des situations de captivité relative — elle s'intéresse à l'élevage d'oiseaux de proie et l'insémination artificielle des rapaces — les animaux agissent sur les humains de manières inattendues. L'éleveur doit procéder à des aménagements de volière et s'engager à « faire la cour » aux oiseaux selon leurs propres termes. Ils doivent ainsi négocier continuellement des intimités avec les oiseaux pour assurer le succès de l'insémination.

Comme le mentionne Lestel (2004), le domestique est celui qui a pris le risque de s'intégrer à des communautés humaines en inventant des stratégies identificatoires avec l'humain à travers des artefacts qui le structurent profondément : un mouton est fondamentalement un animal qui vit avec des sonnaillles. Holloway (2007) montre par exemple « qu'être un animal »

¹² A l'exemple des « pratiques constitutives » en élevage, c'est-à-dire les pratiques qui affectent la constitution biologique, physiologique ou psychologique des animaux comme la sélection ou la biotechnologie, visant à rendre les animaux ou leurs corps plus dociles ou productifs. D'autres pratiques externes affectent le corps ou les conditions de vie de l'animal, et ont des effets sur la subjectivité des animaux comme le confinement, l'isolation des autres membres de l'espèce, la castration ou d'autres mutilations corporelles, ainsi que la punition physique. La résistance des animaux à ces pratiques est fréquemment impossible (Palmer, 2017).

évolue en fonction des relations sociales (avec des humains et avec d'autres animaux), technologiques, et économiques auxquelles il est associé. Dans son étude de cas sur les effets de l'introduction de la traite robotisée en élevage laitier, il montre l'émergence de nouvelles vaches. La subjectivité des vaches traites à l'aide de robots depuis la fin du XXe siècle est différente de celle des vaches traites à la main au XIXe siècle. De fait, « être une vache » a une histoire et est relationnel. L'animal d'élevage, en intégrant le monde humain, intègre également des éléments de notre culture, il acquiert une « seconde nature » (Porcher, 2002, 2014). L'humain offre ainsi à l'animal l'opportunité d'acquérir des compétences nouvelles liées à la mémoire, à l'action, à la représentation de l'espace et à son organisation (Lestel, 2004). Cette « seconde nature » est un enrichissement (Porcher, 2002), elle donne aux animaux différentes possibilités « d'être » (Holloway, 2007) et d'exprimer leurs potentialités (Porcher, 2002). Ainsi, le mouton peut vivre dans la montagne en harmonie avec son être propre, mais sans la peur constante tout au long de sa vie du loup, sans être « aux aguets », sans être sans cesse la proie fuyante (Porcher, 2002).

La perspective illustrée par Holloway (2007) et Porcher (2002) ci-dessus rejoint les études empiriques des ontologies, qui s'attachent à considérer quels types d'animaux les assemblages multispèces produisent, mais aussi ce que ces entités font à l'assemblage dans lequel elles s'insèrent. Par exemple, Law et Lien (2013) nous montrent que différentes pratiques d'aquaculture créent différents saumons : certains sont passifs, certains sont des « losers », certains sont sains, certains sont « sauvages ». Ici, le saumon est multiple, mais surtout il existe au travers de ses relations avec les humains, avec la technologie ou encore avec l'économie. La domestication des saumons produit des saumons qui vivent dans les fermes salmonicoles, mais aussi des saumons pas tout-à-fait réalisés, des saumons qui se sont littéralement ou métaphoriquement échappés des filets et vivent dans les marges de ce que l'humain peut connaître. Whatmore (2002) de son côté met en évidence quel type d'assemblages « font » les éléphants aujourd'hui : ceux des zoos, dans lesquels les éléphants sont des ressources génétiques à conserver ou des représentants du milieu écologique de la savane ; ou ceux de la conservation qui font de l'éléphant une expérience d'authenticité. Différents éléphants émergent dans différents assemblages, et ces différents assemblages distribuent différemment l'agentivité des éléphants. Enfin, Law et Mol (2008) explorent ce qu'est un mouton dans le contexte de l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée en



Angleterre en 2001. Ils montrent que les différentes pratiques — vétérinaires, épidémiologiques, économiques et d'élevage — instaurent différents moutons : un mouton hôte du virus, un ensemble de données dans un modèle prédictif de l'évolution de l'épidémie, un capital sur pied en contexte d'abattage massif, ou encore un troupeau « apaysé »¹³. Ce n'est qu'en explorant les différentes pratiques autour des moutons qu'on peut savoir ce qu'est un mouton, un mouton n'existant pas par lui-même. Ces chercheurs montrent par ailleurs ce que chacun de ces moutons fait à l'assemblage : en broutant, il contribue à construire l'imagination romantique et ses activités, notamment le tourisme pédestre ; en attrapant la fièvre aphteuse à un moment donné, il participe aux calculs économiques en fixant les prix du marché, etc.

2.4.2. Devenir avec des moutons et créer de nouveaux mondes

L'animal peut ainsi contribuer à façonner les relations humain-animal dans un processus « co-domestique » (Lien *et al.*, 2018). Les identités humaines viennent du monde commun qui émerge de tout assemblage d'humains avec ceux qui diffèrent de nous (Lien *et al.*, 2018). L'animal nous fait participer à son monde (Porcher, 2002, 2014), il contribue ainsi

« A grandir les êtres humains, individuellement et collectivement, et à les aider à se doter d'une "seconde nature" potentiellement plus vaste que la première, qui leur permet de construire leur "humanité" et de penser (panser) leur vie » (Porcher, 2002, 248).

Les humains construisent dès lors un monde commun avec les animaux, qui ne résulte pas de leur cohabitation sur un territoire partagé, mais bien de la création d'un « Nouveau Monde » qui n'existait pas, et qui est un construit, une « seconde nature » pour l'humain et pour l'animal (Porcher, 2002).

La plupart des travaux de l'ethnographie multiespèces sur la domestication ont développé leur recherche depuis une perspective qui lie l'humain avec une seule espèce (animale ou végétale). En présentant la domestication comme un processus réciproque, même s'il est inégalitaire, ils ont contribué à repenser l'agentivité des non-humains, ce qui constitue une

¹³ « Apaysé, -ée » est un adjectif qui fait référence à l'habitude que les animaux ont des lieux et conditions « du pays » ou locales, à savoir non seulement les conditions pédoclimatiques, mais aussi et surtout les conditions de conduites des troupeaux (Despret et Meuret, 2016a). Ce terme existe en anglais et il s'applique spécialement aux moutons : « hefting » fait référence à la tendance des moutons à confiner leur pâturage et leur mouvement à des territoires particuliers, des « hefts » (Gray, 1996). Dès lors, « to heft » signifie s'acclimater et s'attacher à une partie d'un pâturage (Rebanks, 2017).

intervention politiquement puissante. Mais jusque-là, aussi bien les théories que la politique de cette approche de la domestication sont restées dans la *domus*, sans trop s'aventurer dans le paysage (Swanson, 2018). Pourtant, la domestication d'une espèce est associée à la transformation d'autres espèces et de paysages (Lien *et al.*, 2018). Une multitude d'organismes façonnent et sont façonnés par des forces politiques, économiques et culturelles (Kirksey et Helmreich, 2010). Ainsi, il est opportun de considérer non plus seulement les relations entre les humains et une espèce, mais plutôt les configurations de paysage (Lien 2018, Lien *et al.* 2018).

Cette approche puise sa source aux travaux de Haraway (2003, 2008) sur ses propres chiens de compagnie, les bergers australiens. Sa réflexion commence au sein de sa propre *domus* mais ne reste pas dans ses murs. Quand Donna Haraway touche son berger australien, les histoires de domestication dont ils ont tous les deux hérité s'ouvrent vers des paysages multiespèces : l'introduction des chiens de conduite de troupeaux au sein d'établissements coloniaux a contribué à produire les écologies australiennes. De la même manière Swanson (2018), dans son étude de cas sur les fermes salmonicoles nord pacifiques, montre que les changements qu'on peut observer dans les paysages de la région sont matériellement liés à la production de saumon. Ils ne sont pas des « effets » de la domestication, mais font partie de la domestication elle-même. Dans cette même veine, Anneberg et Vaarst (2018) montrent comment les porcs des élevages industriels danois participent à la construction de l'action publique. Les porcs dans les systèmes intensifs de production « répondent » aux conditions dans lesquels ils sont détenus : ils sont souvent malades et les taux de mortalité sont élevés. Ces « réponses » des porcs façonnent la politique associée au bien-être animal, la législation et l'État. Ici aussi, la politique associée au bien-être animal n'est pas un effet de la domestication, mais en fait partie intégrante : avec les mesures liées au bien-être animal, les éleveurs voient leurs porcs différemment, ils deviennent « domestiqués » par la législation, qui change leur perception et leurs relations avec leurs porcs. Autre exemple, Lien (2018) dans son étude sur la domestication des Eiders à duvet (*Somateria mollissima*) — une espèce de canards plongeurs marins en Scandinavie — explore les relations que les humains et les canards entretiennent. Les habitants des îles Vega construisent partout sur les îles des maisonnettes pour que les Eiders à duvet puissent nidifier à l'abri des intempéries. Elle observe que les canards choisissent pour sites de nidification les maisonnettes les plus proches



des établissements humains, car ces espaces offrent une meilleure protection contre les prédateurs. Ainsi, les prédateurs sont une part nécessaire de cet assemblage de domestication. Les relations qui se déploient impliquent des relations canards-humains-prédateurs, une relation qui défie le postulat de la domestication comme un processus binaire.

Les reconfigurations de paysage qui s'opèrent autour de la domestication des moutons ont fait l'objet de diverses études dans des champs aussi divers que l'anthropologie, la géographie, la philosophie ou l'agronomie. En effet, les moutons s'inscrivent dans des configurations écologiques, socioéconomiques et politiques spécifiques, mais à leur tour construisent des économies, des politiques et des relations multispèces depuis des milliers d'années (Haraway, 2010). Ce processus est notamment illustré par Deffontaines (1953) et Sabourin et al. (2015) dans le cadre de la colonisation des territoires sud-américains. Quand les Européens arrivent en Uruguay au début du XVIIe siècle, ils lâchent des vaches pour la production de cuirs, et la « civilisation gaucho » se développe. Au XIXe siècle, avec le démarrage de l'industrie de la laine en Angleterre, les moutons supplantent les bovins sur les pacages uruguayens. Mais les moutons ne s'attachent pas comme les vaches aux sites que les humains leur attribuent, il faut donc les contenir, et les clôtures apparaissent (Deffontaines, 1953). Les « gauchos » n'ont plus de raison d'être, 200 000 personnes sont laissées pour compte, la densité rurale baisse, le transport de la laine vers les ports exige l'utilisation de véhicules et donc la construction de routes : le paysage se transforme (Deffontaines 1953, Sabourin et al. 2015).

Gray (1996) et Swanson (2018) montrent également, à propos de l'élevage ovin en Écosse, comment les moutons incarnent et réalisent des savoirs particuliers en « s'apaisant », c'est-à-dire en s'habituant à certains lieux, et la manière dont à leur tour l'espace et le travail de l'éleveur sont organisés autour de ces lieux. Dans les zones d'élevage de moutons non clôturés comme Lake district, les éleveurs travaillent à lier les troupeaux à certains coins de terre. Au départ ils doivent les empêcher de s'éloigner par une garde constante. Au cours du temps, les moutons commencent à se lier, à « s'apaiser » à leur terre, développant un sens d'appartenance au lieu. Une fois qu'un troupeau est « apaisé », il le reste, les brebis transmettant leur savoir aux agneaux sur la manière de naviguer dans les espaces de pâturage et les abris. De fait, les moutons élargissent la *domus* (Swanson, 2018).

Despret et Meuret (2016b) montrent pour leur part, dans leur étude sur les pratiques d'estive de « néo-bergers »¹⁴ dans le sud de la France, qu'elles ne relèvent pas seulement d'une économie agricole, humains et animaux s'engagent ensemble dans une certaine manière d'habiter l'estive et de composer avec elle en broutant (Despret et Meuret, 2016a). La transhumance devient travail de transformation et de récupération — du paysage de l'estive, des moutons, des manières d'être ensemble. Ensemble ils apprennent des « *arts de vivre sur une planète abîmée* »¹⁵ (Despret et Meuret, 2016b, 24). Ce type d'histoire n'a dès lors rien à voir avec « *de confortables récits de sujets qui se rencontrent, deux à deux* » (Haraway, 2008, 41). Dans cette relation, « *le rapport du troupeau à la nourriture devient un rapport cosmoécologique qui crée de la beauté – beauté des sites, dans leur diversité retrouvée, beauté des brebis, beauté des rapports* » (Despret et Meuret, 2016a, 125). Humains, animaux et paysages créent des connexions cosmoécologiques et contribuent à une alter-politique (Despret et Meuret, 2016b), « *une politique qui n'émerge pas de l'opposition ou de la critique de notre système actuel, mais une politique qui vient de l'attention à d'autres manières d'être, et qui implique d'autres types d'êtres vivants* » (Kohn, 2013, 14)¹⁶.

Ces approches montrent ainsi l'irruption de la nature dans le social et le politique. En positionnant les entités non-humaines au cœur de l'analyse de dynamiques sociales, et non pas comme simple marqueur de ces dynamiques, elles ne sont plus seulement révélatrices de l'articulation entre divers mondes sociaux, mais au cœur de relations qui permettent de penser les allers et retours constants entre le monde social et le monde naturel. Ainsi, les entités non-humaines sont pensées comme pouvant participer à reconfigurer des collectifs et des paysages mêlant humains et non-humains (Morris et Holloway, 2014). Il devient alors possible d'entrevoir un monde où il existe des dynamiques croisées entre le monde social et le monde naturel, et ainsi d'envisager d'« autres mondialisations » (Haraway 2008, 2010), des manières alternatives d'imaginer notre futur partagé (Lien *et al.*, 2018).

Comme le mentionne Tsing (2017), les prétentions de l'homme moderne ne sont pas le seul critère pour raconter comment se fabriquent des mondes. De nombreuses manières de vivre

¹⁴ Despret et Meuret (2016b) ont centré leur étude sur des bergers non issus du monde rural, de jeunes citadins qui ont choisi de *faire berger* et de réengager des pratiques de conduite des troupeaux que de nombreux éleveurs avaient abandonnées sous la pression des politiques de modernisation agricole.

¹⁵ Traduction personnelle.

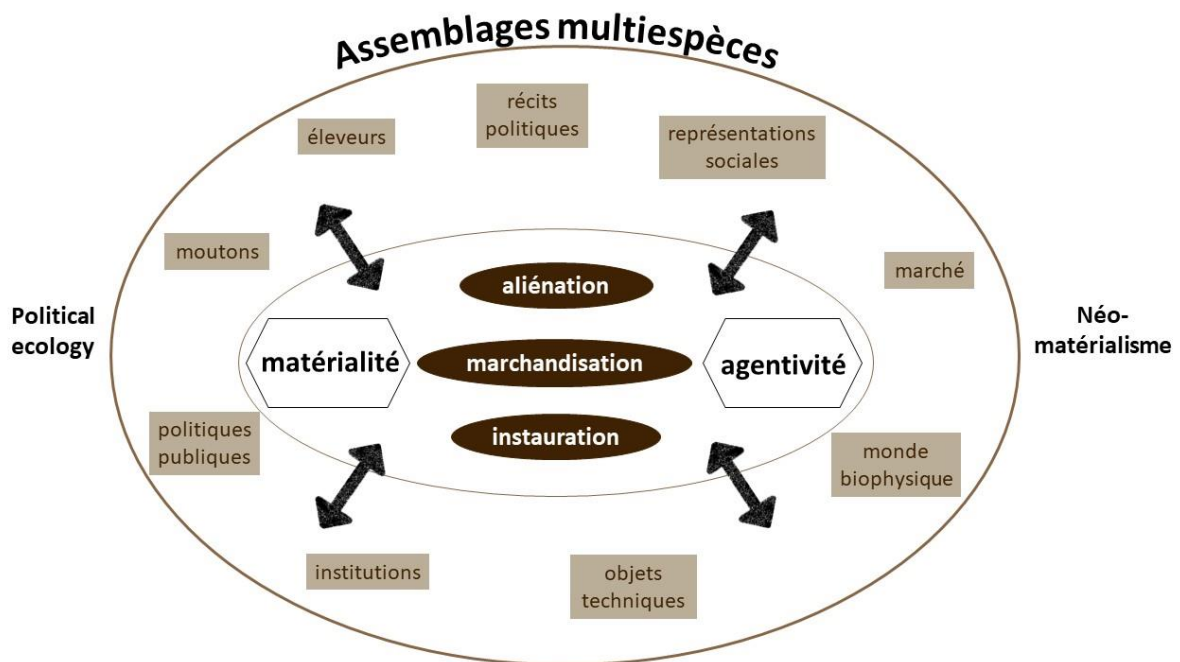
¹⁶ Traduction personnelle.

et de faire, parce qu'elles sont considérées comme n'appartenant pas à la marche du progrès, sont négligées. Ces moyens d'existence fabriquent pourtant aussi le monde, et surtout elles nous montrent comment regarder autour de nous plutôt qu'en avant. Fabriquer des mondes n'est pas réservé aux humains (Tsing, 2017). Il appartient à tous les organismes d'aménager des habitats viables sans que soient au passage altérés la terre, l'air et l'eau. Et sans cette capacité de réassemblage, les espèces disparaîtraient. Ce faisant, chaque organisme a le pouvoir de changer le monde des autres. Les espèces forment des mondes multiespèces quand leurs modes de vie deviennent indissociables de ceux d'autres espèces (Tsing, 2017). Les herbages, avec les moutons comme partenaires associés, s'épanouissent souvent dans les paysages peu accessibles aux humains ou peu « productifs » du point de vue de l'agriculture productiviste. Herbe et moutons travaillent alors ensemble pour tirer avantage de ces espaces. Les humains, l'herbe et les moutons nouent leur mode de vie respectif les uns aux autres, autant pour leur bien propre que pour celui des autres. Ce sont des mondes multiespèces.



Cette thèse combine dès lors les approches *political ecology* et néo-matérialistes que nous avons présentées dans cette section. Nous proposons de faire l'analyse des dynamiques socationnelles à l'œuvre au sein des assemblages multiespèces qui se forment autour des politiques et des pratiques d'élevage ovin. Cette thèse met en lumière la manière dont la matérialité et l'agentivité des assemblages multiespèces et des entités qui les composent façonnent des formes de domestication basées sur des relations de contrôle et de maîtrise des animaux, donnant lieu à des processus d'aliénation ou de marchandisation des moutons au sein d'une pratique d'élevage ou de commercialisation de la viande ovine donnée. Mais elle suggère également qu'agentivité et matérialité instaurent d'autres relations entre espèces en élevage, faites d'adaptation, de coopération et de mutualité, et favorisant ainsi les « devenir avec » en élevage. Alors que les assemblages et les entités qui les composent façonnent ces différents processus, ils sont à leur tour transformés par ces processus. Ces assemblages sont ainsi le lieu de transformations réciproques et continues, qui émergent à l'occasion des interactions entre les entités qui les composent (figure 1).

Figure 1: La domestication en élevage ovin au prisme des assemblages multiespèces



En effet, cette recherche est avant tout une recherche sur les mondes que fabriquent les assemblages multiespèces en élevage ovin — ces pratiques et relations situées entre espèces humaines, animales et végétales. Ces assemblages constituent des dispositifs qui créent des ordres socionaturels particuliers (Swanson *et al.*, 2018). Cette thèse met ainsi la lumière sur « où » les espèces se rencontrent, adaptant le titre évocateur de Haraway (2008) « *Quand les espèces se rencontrent* » afin d’observer plus étroitement les mondes et les rencontres de l’élevage, sur la base d’une ethnographie multiespèces située. Si, comme le suggère Haraway (2008, 287), « *les rencontres font de nous qui et ce que nous sommes* », il semble opportun, à l’instar de ce que défend Despret (2006), d’inventer des manières polies d’entrer en relation avec les moutons, et d’être sensible aux transformations qu’ensemble nous générons.

En explorant les assemblages multiespèces et les pratiques qui se déploient autour de la politique d’élevage ovin, cette thèse cherche à 1) révéler les moutons que ces assemblages instaurent et 2) mettre au jour les mondes qu’ils fabriquent et la place qu’y occupent les moutons ou la nature. Les différentes politiques et pratiques de domestication qui se déploient en élevage ovin assemblent des agents hétérogènes — humains, animaux, végétaux et artefacts. Nous faisons l’hypothèse que différents assemblages multiespèces distribuent l’agentivité des moutons (et des autres agents) de manières variées, produisant des mondes



de l'élevage caractérisés par des « devenir avec » distincts. Dans un contexte marqué par le changement du mandat attribué à l'agriculture suisse et donc de ses logiques, et par de vifs débats autour des impacts sociaux, écologiques et éthiques de l'élevage, ce sont les « devenir avec » que les pratiques d'élevage instaurent que nous nous proposons de mettre au jour, afin d'appréhender la variété de nos relations aux animaux d'élevage et à la nature.





UNE ETHNOGRAPHIE MULTIESPECES EN PRATIQUE

« On cherche, on cherche,
et puis on verra bien ce qu'on trouve »
Tiphaine Rivière dans *Carnets de thèse*

L'approche des relations entre humains et animaux en élevage au prisme de l'ethnographie multispèces nous invite à penser à leurs effets performatifs. Elle a dès lors des implications pour ce qui concerne l'organisation de la production de savoir.

Premièrement, dans ce travail, les transformations de l'élevage ovin sont abordées du point de vue des pratiques d'élevage. En effet, la compréhension des nouvelles dynamiques à l'œuvre en élevage ovin implique le recours aux pratiques et au point de vue des éleveurs, non qu'ils soient plus ou moins légitimes que ceux des autres catégories d'acteurs, mais parce qu'ils sont négligés, voire dominés par le discours savant, technique et politique. Reconnaître les éleveurs comme des acteurs rationnels prenant des décisions, non seulement dans le contexte spécifique de leur exploitation, mais aussi au sein d'une société composée d'animaux suppose donc de considérer qu'ils ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font (Eychenne, 2008). L'étude débouche ainsi sur une discussion de l'efficacité des discours et pratiques d'élevage. Tous deux sont confrontés, ce qui permet d'identifier les enjeux en termes de statut accordé à l'animal d'élevage et de relations société-nature. Deux axes structurent donc la réflexion, le premier articulant observations empiriques sur les relations entre éleveurs et moutons, le deuxième confrontant les réalités des éleveurs aux représentations de l'élevage sous-tendant la politique d'élevage ovin.

Deuxièmement, en mettant l'accent sur les pratiques, la perspective multiespèces implique un travail de terrain fin, fondé sur une symétrie d'attention et de distribution d'agentivité. La recherche multiespèces ne peut pas se faire sur, mais avec les animaux. Il s'agit alors de « devenir plus animal » pour pouvoir approcher les animaux, chercher à penser comme les animaux, ou en tous cas à penser ce que peuvent être leurs pratiques, pour dépasser les représentations, qui ne suffisent pas à rendre compte de l'efficacité pratique des activités en lien avec les animaux, qui passe par des sensations, des émotions, et la connaissance d'un territoire commun (Estebanez *et al.*, 2013). Dominique Lestel dans la préface de l'ouvrage « *Milieu animal et milieu humain* » (Von Uexküll, 2010) enjoint lui aussi les chercheurs à s'animaliser pour pénétrer dans les « Umwelten » non-humains. L'intoxication interspécifique est l'une des voies d'accès privilégié aux mondes de l'autre.

Troisièmement, les observations de terrain et les données des enquêtes ont permis de caractériser la diversité des pratiques, d'analyser l'organisation de l'élevage ovin et de comprendre les interactions entre pratiques d'élevage, politiques publiques et relations multiespèces. Mais il a fallu ensuite replacer cette analyse dans une perspective historique, qui donne une idée des pratiques et de l'organisation antérieures de l'élevage, afin de pouvoir contraster les politiques et pratiques d'élevage actuelles, et ainsi questionner les trajectoires de transformation.

Les résultats de cette recherche ne visent pas une loi générale de l'évolution de l'élevage ovin ou plus généralement des relations humain-animal en élevage sur la base de mes observations empiriques. Je cherche plutôt à fournir une compréhension fine de la réalité sociale de l'élevage ovin et des significations que les différents acteurs concernés lui accordent. Les recherches qualitatives basées sur une étude de cas n'ont pas pour objectif l'explication causale de processus, mais au contraire la compréhension de phénomènes dans leur contexte (Gagnon, 2008), privilégiant la dimension singulière et contextualisée de l'expérience humaine (et animale) par rapport à la dimension généralisable ou universelle d'une recherche de type quantitatif (Albero, 2010).



Le choix de l'élevage ovin¹⁷ peut être contesté en raison de la faible portée d'une telle recherche. Cependant, il m'a paru intéressant de me concentrer sur des initiatives et des groupes sociaux peu visibles (notamment en Suisse), afin de révéler des processus en cours, et potentiellement alternatifs, dans des espaces peu visibles et ainsi leur donner de l'observabilité.

3.1. ÉVOLUTION DE LA RECHERCHE

Cette section consiste en l'explicitation de la mise en œuvre pratique du dispositif de recherche. Il s'agit donc ici de justifier les choix de la phase opérationnelle de la recherche. Je considère les processus de sélections et exclusions préalables à la conduite de la recherche sur le terrain. Ainsi je traiterai de l'évolution de la recherche, du choix et la délimitation de la zone d'étude, de la sélection des « faits » observés, avec la description du contexte dans lequel s'est déroulée la thèse.

3.1.1. Projet initial

L'idée de départ de cette thèse était de comparer la situation de la production sous contrat dans l'élevage ovin en Suisse, pays dans lequel elle intervient sur une base volontaire entre éleveurs et entreprises de transformation, et en France, où les subsides à l'élevage ovin sont conditionnés à l'engagement des éleveurs dans une démarche de contractualisation depuis 2010. Un terrain a été organisé en été 2017 en Suisse romande et en Aveyron (France), consistant en entretiens exploratoires de même qu'une observation participante d'un mois en tant qu'aide-bergère sur un alpage à moutons dans les Alpes suisses. Cette prise de contact avec le terrain a démarré de façon assez peu structurée, visant avant tout à glaner des informations et observer passivement des pratiques. Il a dans un premier temps permis d'établir un réseau de contacts, mais aussi d'élargir la problématique de recherche compte tenu du faible rôle de la contractualisation dans l'organisation des filières en Suisse. En effet, en prenant connaissance des enjeux auxquels font face les éleveurs dans leurs activités quotidiennes et au vu du volume limité de connaissances sur l'élevage ovin en Suisse, à l'exception de celles générée par la recherche zootechnique, ce travail a visé dès lors à mieux

¹⁷ En comparaison avec d'autres élevages plus visibles et importants du point de vue économique et social en Suisse comme l'élevage bovin.

comprendre les logiques des éleveurs, leurs pratiques d'élevage, les dynamiques de transformation et les enjeux auxquels est confronté le secteur. J'ai alors ouvert l'étude à de nouvelles dimensions relatives à l'articulation entre politiques et pratiques d'élevage ovin, notamment pour ce qui concerne le pastoralisme, la « qualité » de la viande ovine, la traçabilité et la sélection. C'est à partir de cet élargissement de la problématique et des questions de départ qui lui étaient liées que les méthodes ont été choisies et que la collecte de données a commencé.

3.1.2. Réorientations — La piste des relations multispèces

Dans le cadre de cette première expérience en tant qu'aide-bergère, de même que des entretiens avec les éleveurs, ces derniers tenaient des discours paradoxaux quant à la relation qu'ils entretenaient avec leurs animaux. En effet, le même éleveur pouvait très bien m'indiquer considérer ses animaux comme des instruments de travail au même titre que son tracteur, et finir sa phrase en soulevant la passion qu'il éprouvait à leur égard. Par ailleurs, entre la fin de l'année 2017 et 2018 se sont déroulées de nombreuses manifestations antispécistes autour des abattoirs ou des boucheries de Suisse romande, parfois accompagnées d'actes de vandalisme. C'est ainsi en discutant avec des bouchers, des responsables d'abattoirs et des éleveurs, et en observant ces derniers dans leurs activités quotidiennes avec leurs troupeaux que j'ai progressivement envisagé de compléter l'analyse des politiques et pratiques d'élevage par la perspective des relations humain-animal.

J'ai ainsi adopté une démarche inductive basée sur une étude de cas située. Le terrain a alors été conçu comme une contrainte *a priori* et non comme un test empirique d'une théorie (Pierret, 2004). La démarche adoptée est donc proche de la sociologie compréhensive (Kaufmann, 1996). La recherche a avancé progressivement par tâtonnements dans des allers et retours entre apports du terrain et (re)formulations de l'objet de recherche. Différentes hypothèses ont été testées, il a s'agit d'un mouvement itératif entre collecte de données et analyse. Ainsi, j'ai fait évoluer mon cadre théorique à partir des informations empiriques et je l'ai affiné au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, développant ainsi une analyse située. De ce fait, cette recherche se situe dans la perspective de la « théorie ancrée », données et analyse sont étroitement liées puisque l'analyse de chaque donnée recueillie a organisé l'avancée et la suite du travail (Doolittle, 2010). Les observations empiriques sont

ainsi éclairées par des aspects théoriques qu'elles permettent en retour de discuter et de compléter (Law, 2019).

Il y a donc eu un premier changement d'approche (d'une approche comparative à une étude de cas) et de perspective (de l'organisation des filières autour de la contractualisation, aux pratiques d'élevage, aux relations humain-animal en élevage). Ainsi, l'objectif de la recherche, ses questions et son cadre théorique ont été redéfinis tardivement, alors que la collecte de données avait déjà été réalisée selon des méthodes qui dépendaient des questions de recherche initiales. Un second resserrement d'échelle est également survenu avec la délimitation des zones retenue pour les enquêtes et la définition du protocole d'enquête.

3.1.3. Processus d'identification des terrains

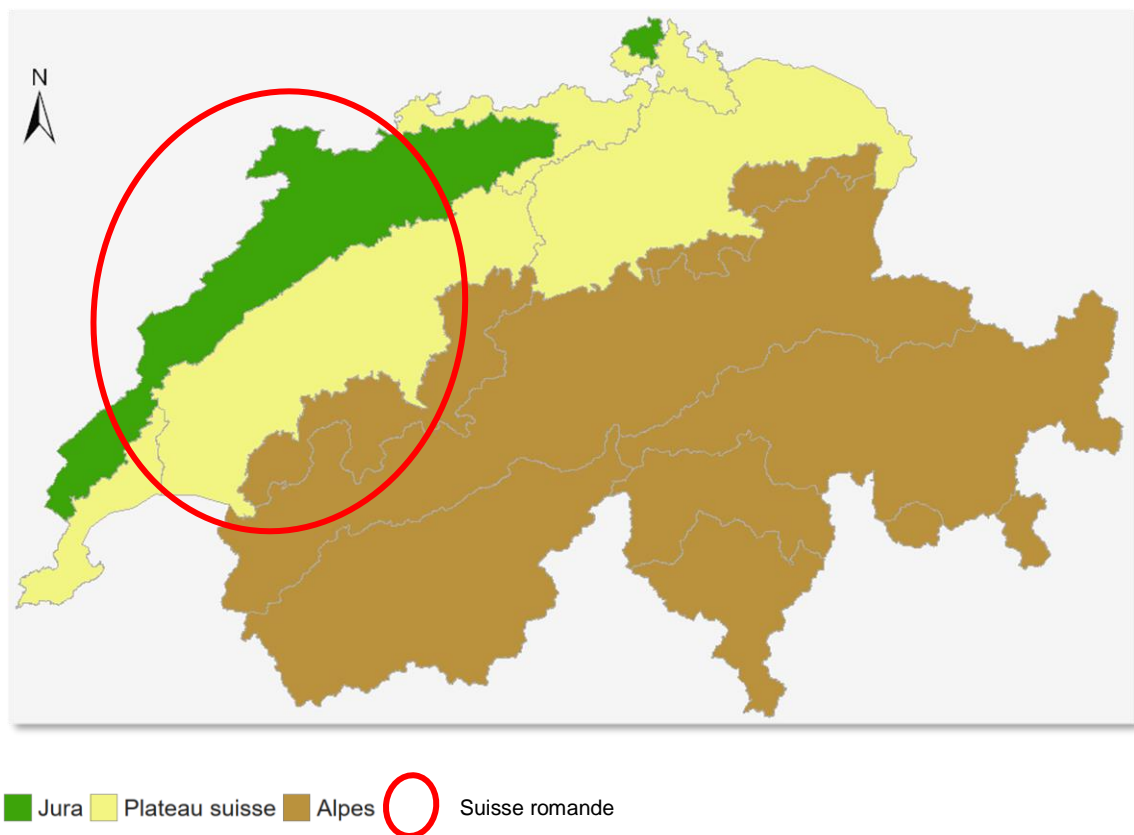
Une fois l'objet de la recherche précisé et le protocole d'enquête établi, il fallait alors choisir le terrain où mener les enquêtes. Les trois régions naturelles de Suisse présentent des caractéristiques intéressantes pour cette recherche (figure 2) :

- La région alpine qui représente quelque 60% du territoire suisse. Il s'agit d'une région où ne vit que 11% de la population suisse, mais elle rassemble la majorité des élevages spécialisés et des animaux. Les forêts représentent environ le quart de la superficie des Alpes centrales et la moitié au sud des Alpes. Les surfaces agricoles (terres arables, surfaces toujours en herbe et cultures pérennes) sont relativement modestes dans cette partie de la Suisse (entre 12 et 30% selon les régions) (DFAE, 2017). Ainsi, le contexte alpin fournit des conditions spécifiques de déroulement de l'activité d'élevage, de même que des enjeux spécifiques, notamment la disponibilité en fourrage, la présence du loup sur les estives, etc.
- La région du Plateau (30% du territoire), où l'élevage ovin vient souvent compléter l'élevage bovin laitier ou se développe dans les zones les plus urbanisées à l'initiative de néoruraux notamment proposant des services d'écopâturage. Cette région concentre la plupart des grandes agglomérations et centres industriels. Près de la moitié du Plateau est occupée par des surfaces agricoles, tandis qu'un quart est couvert par des forêts (DFAE, 2017).
- La région du Jura (10% du territoire), où l'élevage ovin vient aussi souvent compléter l'élevage bovin laitier. Elle est constituée de vallées, de hauts plateaux et de sommets calcaires d'une altitude moyenne de 700m. Près de la moitié de la région est couverte

par des forêts, tandis qu'une bonne partie (43,4%) est occupée par des surfaces agricoles (DFAE, 2017).

La Suisse romande dans son ensemble a été retenue pour les enquêtes (figure 2), d'une part parce qu'elle s'étend sur chacune des trois régions, d'autre part pour des raisons logistiques et financières — les fermes étant parfois difficilement accessibles, mener des entretiens dans des régions éloignées aurait compliqué les déplacements et rendu le dispositif d'enquête plus onéreux — mais aussi du fait de mes compétences limitées en langue allemande.

Figure 2 : Carte des régions naturelles de Suisse, avec mise en évidence de la Suisse romande

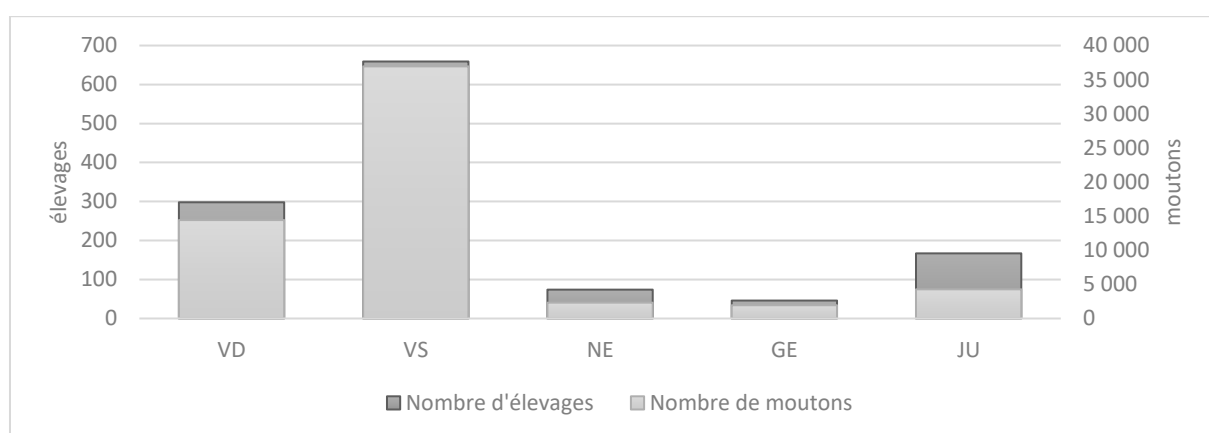


Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_de_la_Suisse

Les élevages de Suisse romande enquêtés sont dispersés sur tout le territoire et dans tous les cantons, plus présents dans les cantons alpins (Valais) ou Préalpins (Fribourg et Vaud) (figure 3). Un groupe important d'éleveurs a été interrogé dans les cantons de Vaud et Valais, grâce à des contacts établis avec des membres de l'Association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand (AEOC), de même que des membres de la Fédération Vaudoise des syndicats d'élevage du Menu Bétail (FVSEMB). Ce choix a été motivé par la volonté de comparer des

situations sensiblement différentes : dans le canton du Valais, les élevages ovins sont spécialisés et l'estive est très répandue, alors que dans le canton de Vaud, l'élevage ovin constitue souvent un atelier complémentaire à l'élevage bovin laitier. Mais des éleveurs ont aussi été interrogés dans d'autres cantons, dans le canton du Jura et de Genève notamment. Dans le canton du Jura, des initiatives spécifiques de commercialisation se sont mises en place, ce qui a motivé les entretiens menés dans cette région, de même que dans le canton de Genève, où l'élevage se déroule à proximité directe de la ville, donnant lieu là aussi à des conditions de commercialisation spécifiques.

Figure 3 : Nombre d'éleveurs par canton (2017)



Source : Union suisse des paysans (2017)

3.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Comme il a été mentionné dans la section 3.1.1., l'élevage ovin en Suisse est peu documenté, à l'exception de quelques études agronomiques ou zootechniques, d'études de marché de la viande ovine et d'études ou botaniques concernant l'impact du pâturage des moutons sur la végétation alpine. Comme le mentionnent (Lemerrier et Ollivier, 2011), face à des sources lacunaires, les chercheurs doivent recourir au « *braconnage méthodologique* » (Lemerrier *et al.*, 2013, 132) et souvent bricoler. Ainsi, les acteurs interrogés sont divers et j'ai eu recours à différents matériaux, ce qui m'a permis de mettre en évidence des formes d'action hétérogènes. Le terrain mené au cours de cette thèse s'est déroulé dans plusieurs espaces, et a requis des formes d'engagement différentes en fonction des phénomènes étudiés : questionnaires, entretiens, recueil de récits de pratiques, observation des « manières de

faire » et participation active à certaines pratiques fortement professionnalisées. Ceci nécessite alors d'explorer les diverses manières de recueillir les données et de les traiter.

Tout d'abord, la consultation d'un corpus de lois fédérales concernant l'agriculture et de données statistiques a servi à placer la recherche dans un cadre politique, économique et social plus large. L'analyse de publications d'offices fédéraux impliqués dans la politique d'élevage — l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG), l'Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) — ainsi que de l'organisation faîtière d'élevage ovin, la Fédération Suisse d'Élevage Ovin (FSEO) a permis de retracer les processus sociohistoriques relatifs à l'élevage ovin et d'identifier les logiques des différents acteurs engagés dans le champ politique. Le suivi de l'actualité dans la presse spécialisée (les journaux Agri, Terre&Nature et le mensuel Forum Petits Ruminants) a permis de suivre l'évolution politique et économique de l'élevage ovin et de l'agriculture en général, mais aussi d'identifier le positionnement d'individus ou d'institutions au sein des débats en cours en élevage. Trois méthodes de collecte de données ont par ailleurs été utilisées.

3.2.1. L'enquête par questionnaire

Au vu de la disponibilité limitée de données concernant les pratiques d'élevage ovin, une enquête exploratoire a été effectuée en 2017. L'enquête par questionnaire a été menée dans le souci d'obtenir un panorama des pratiques d'élevage ovin. Comme le mentionnent Lemerrier et Ollivier (2011, 10), « *compter ou mesurer, sans modèle, sans véritable ambition de généralisation et sans techniques sophistiquées, peut être très utile, y compris pour réfuter des pré-notions ou ouvrir de nouvelles pistes de recherche* ». En effet, les données obtenues grâce à ce questionnaire ont permis par exemple de mettre en évidence la relative généralisation des pratiques extensives en élevage ovin, indépendamment de la participation des élevages à un système de production écologique ou une certification « de qualité ». Par ailleurs, cette enquête visait à inclure le plus grand nombre possible de pratiques et de profils d'éleveurs. L'ambition n'était donc pas en priorité de mesurer précisément ou de généraliser, mais compter et mesurer a été essentiel dans la compréhension et la description des enjeux de l'élevage et de ses pratiques.

Un questionnaire structuré a été envoyé par voie postale à 275 éleveurs ovins des cantons romands : Genève, Vaud, Jura, Neuchâtel, Fribourg et Valais. Un échantillonnage des éleveurs romands a été réalisé par « boule de neige » (Russel, 2011), sur la base des adresses postales

mises à disposition par les services cantonaux d'agriculture et par des organisations cantonales d'élevage ovin, de contacts obtenus lors des entretiens avec divers acteurs de l'élevage ou lors de séances d'organisations d'élevage ovin. L'échantillon était représentatif de la diversité des élevages, mais non de la population d'éleveurs. En effet, le choix des éleveurs enquêtés ne reposait pas sur un recensement préliminaire des élevages ovins et une caractérisation de leur population, processus qui aurait demandé d'autres moyens que ceux à disposition. Il est alors difficile de déterminer si les différents profils sont adéquatement représentés. Cependant, les différentes sources d'obtention des adresses postales des éleveurs permettent de penser qu'une vaste gamme de profils a participé à cette enquête, qui avait avant tout un caractère exploratoire. 108 questionnaires valides ont été reçus en retour, ce qui représente un taux de 38.5% de participation.

Le questionnaire était divisé en quatre parties (annexe 1 : questionnaire). Il débutait par des questions relatives aux pratiques d'élevage en termes de reproduction principalement. Ensuite venaient une série de questions sur la valorisation de la production (effectifs d'animaux vendus, acheteurs, abattoirs, autoconsommation, démarche de qualification), sur la structure de l'exploitation en termes de main d'œuvre, de localisation, de mode faire-valoir, de système fourrager, d'effectifs d'ovins, de revenu et de temps consacré à l'atelier ovin. Enfin, la dernière partie concernait les caractéristiques de l'exploitant. Ces informations couvraient ainsi l'ensemble de l'activité d'élevage ovin, et étaient plus particulièrement nécessaires à l'établissement d'un panorama des éleveurs et des pratiques d'élevage. Une fois les questionnaires reçus en retour, toutes les réponses ont été introduites dans un fichier Excel. Ce fichier rassemble l'ensemble des données issues des enquêtes, mais il a été nécessaire de les traiter et notamment d'éliminer de l'échantillon les données qui n'étaient pas cohérentes. Ainsi, 8 élevages qui ne sont plus actifs (des éleveurs retraités notamment) ont été retirés et n'ont pas été pris en compte pour l'analyse. L'échantillon comptait finalement 89 élevages ovins viande, 9 élevages ovins laitiers et 2 élevages mixtes¹⁸. L'analyse statistique a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS. Des statistiques descriptives ont été établies. Quelques variables pertinentes pour l'analyse ont été construites, comme l'autonomie fourragère de l'exploitation, la part d'herbe dans l'alimentation des animaux, le type

¹⁸ Fribourg : 23 répondants, Genève : 11 répondants, Jura : 16 répondants, Neuchâtel : 6 répondants, Valais : 16 répondants, Vaud : 27 répondants.

d'abattoir utilisé, la participation à une démarche qualité, la taille moyenne des lots vendus selon l'acheteur.

L'échantillon comprenait plus de répondants dans les cantons de Fribourg, du Jura, du Valais et de Vaud (tableau 1), ce qui ne correspond pas à la répartition des élevages ovins sur le territoire romand (Union suisse des paysans, 2016). Dans l'échantillon, les éleveurs genevois et vaudois étaient surreprésentés, alors que les éleveurs valaisans étaient sous-représentés.

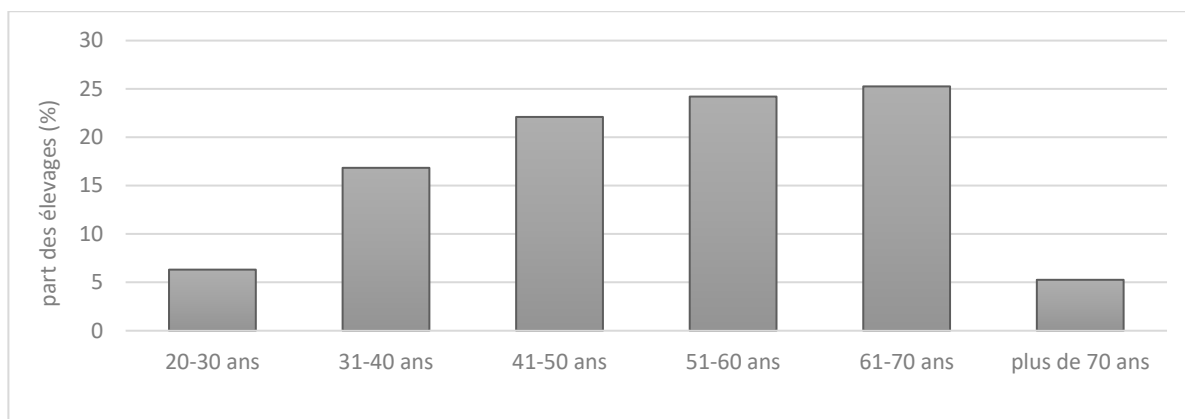
Tableau 1: Comparaison de la répartition cantonale des élevages ovins romands

Canton de domicile des éleveurs	Répartition des élevages selon enquête par questionnaire (2017)	Répartition des élevages selon Union suisse des paysans, 2016
Fribourg	22.2%	21%
Genève	12.1%	2.5%
Jura	15.2%	10.5%
Neuchâtel	7.1%	5%
Valais	16.2%	41%
Vaud	27.3%	19%

12.5% des répondants étaient des femmes, ce qui est légèrement supérieur à la situation nationale : 6% des chefs d'exploitations sont des cheffes (OFAG, 2017). Cependant, il est possible que cette proportion soit inférieure, les femmes étant souvent en charge des tâches administratives des exploitations agricoles, et donc potentiellement susceptibles de remplir ce type de questionnaire¹⁹. L'âge moyen des éleveurs était élevé (51 ans), et plus de la moitié (54.8%) avaient plus de 51 ans (figure 4). Ceci s'explique par le fait que ce soit souvent le chef d'exploitation (ou sa femme en son nom) qui ait répondu au questionnaire. Il est possible que des jeunes travaillaient sur l'exploitation, mais n'aient pas été associés à la réponse au questionnaire.

¹⁹ Le questionnaire ne demandait pas de mentionner si le répondant était le chef d'exploitation.

Figure 4: Âge des répondants



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

L'échantillon comprenait une proportion presque égale d'éleveurs avec formation initiale agricole²⁰ et d'éleveurs ayant une formation initiale non agricole. Les profils de cette dernière catégorie étaient variés : employé communal, menuisier, employé de commerce, fromager, artisan, graphistes, mécanicien, ostéopathe, etc.

3.2.2. L'enquête par entretiens

Des entretiens semi-structurés ont été menés avec différents acteurs. Il s'agit d'une méthode de recueil des discours qui se déroule dans une interaction : le face-à-face du chercheur et de l'interviewé (Ramos, 2015). Les entretiens visaient la mise en évidence de processus et de logiques d'action et la découverte des mondes de références de groupes sociaux ou de catégories de personnes. Chaque entretien visait à avoir accès à une histoire, à un monde qui par-delà sa singularité est aussi celle ou celui d'un groupe ou d'une catégorie de personnes (Pierret, 2004).

Ainsi, 49 entretiens ont été menés auprès d'éleveurs (annexe 2 : liste des entretiens éleveurs). Les entretiens duraient généralement entre une demi-heure et 4 heures, et s'accompagnaient souvent d'une visite de la bergerie et des animaux au pâturage ou de la participation aux activités en cours. Les échantillons des éleveurs rencontrés ont été définis en fonction de critères variables. Certains parce qu'ils détenaient de grands troupeaux, d'autres parce qu'ils participaient à des expositions de bétail, d'autres encore parce qu'ils commercialisaient leurs agneaux sous une marque de producteurs, d'autres enfin parce qu'ils me permettaient de

²⁰ 54.3% des éleveurs enquêtés avaient un Certificat Fédéral de Capacité en agriculture, un diplôme d'ingénieur agronome d'une Haute École Spécialisée ou d'agronome d'une École Polytechnique Fédérale.

construire un échantillon représentatif des variations de l'élevage ovin au niveau régional. Afin d'éviter l'« encliquage », qui consiste à interroger des personnes faisant partie d'un même réseau (Olivier de Sardan, 2008), un effort a été fourni pour interroger des éleveurs qui ne se connaissent pas entre eux. La principale stratégie utilisée pour y parvenir a été de multiplier la participation à des activités qui ne regroupent pas les mêmes systèmes d'élevage, par exemple les marchés de moutons (qui rassemblent a priori des éleveurs plutôt spécialisés qui cherchent à écouler un grand nombre d'agneaux à la fois) ou les concours de moutons (qui rassemblent des éleveurs impliqués dans des démarches collectives de sélection et détiennent généralement de petits troupeaux en compléments d'une activité dans ou hors agriculture). Une seconde stratégie a consisté à appeler des éleveurs sur la base de leurs réponses à l'enquête par questionnaire.

Une grille de questions très souple a été rédigée (annexe 3 : grille d'entretien éleveurs), laissant aux participants la possibilité de suggérer des dimensions qui n'auraient pas été abordées dans la grille (Kaufmann, 1996), mais aussi une place pour l'expression d'opinions, de motivations et de ressentis. L'entretien commençait par quelques questions de routine, orientées sur les activités en cours à la saison à laquelle se déroulait l'entretien, afin d'entamer la discussion et obtenir quelques informations descriptives. Puis nous abordions en profondeur les thèmes des pratiques d'élevage, de sélection et de valorisation des produits, de manière à comprendre les pratiques et des logiques d'action, en lien notamment avec l'estivage, la présence du loup, la sélection et la traçabilité. À la suite de quoi nous traitons le thème de leurs motivations initiales à élever des moutons, de leurs attentes et du lien qu'ils entretenaient avec leurs animaux. Ceci permet notamment de produire la connaissance par l'analyse du sens que les acteurs donnent eux-mêmes à leurs pratiques. Il s'agit de mettre en évidence les systèmes de valeurs, les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent (Eycheune, 2008). L'analyse des discours des éleveurs visait donc à identifier les différentes normes régissant le rapport des éleveurs à leurs animaux et à dégager leurs fonctions non seulement opératoires, mais aussi sociales (Darré *et al.*, 1993). Ainsi, l'analyse des entretiens cherchait moins à obtenir des informations précises sur des faits avérés qu'à comprendre comment les éleveurs conçoivent les choses et justifient, pour eux-mêmes et pour le chercheur, leurs façons d'agir (Eycheune, 2008).



Aux entretiens avec des éleveurs romands se sont joints 52 entretiens menés avec d'autres acteurs de l'élevage ovin ou des filières (annexe 4 : liste des entretiens autres acteurs). Il s'agissait de bergers ; de marchands de bétail ; d'agents d'abattoirs ; de grossistes ; de bouchers ; d'agents d'entreprises de la grande distribution ; d'agents d'organisations de qualification ; d'agents des services nationaux ou cantonaux de l'État en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des affaires vétérinaires ou des filières viande ; d'enseignants d'écoles d'agriculture ; ainsi que de membres d'organisations agricoles ou d'élevage ovin. Ces acteurs étaient aussi parfois éleveurs (annexe 5 : Grille d'entretien autres acteurs).

Ce processus de collecte de données a été tributaire des conditions de recherche (temps limité à disposition, accessibilité, difficultés de synchronisation) et de la disponibilité des acteurs. Je me suis aussi laissée la liberté de m'entretenir avec des acteurs au hasard de rencontres, fonctionnant alors sur un mode plus aléatoire et non sélectif (ces entretiens impromptus figurent également dans les annexes 2 et 4).

Les entretiens ont été retranscrits dans leur intégralité. La retranscription a été enrichie de séquences descriptives permettant de rappeler les conditions d'échange, le lieu de l'échange, les attitudes corporelles de l'interlocuteur. Un grand nombre d'observations et de prises de notes ont été effectuées au moment d'une interaction ou de l'observation d'activités auxquelles j'étais invitée à participer. Ce mode de recueil des données permettait à mes interlocuteurs de se sentir plus libres d'échanger. La prise de notes a pour avantage de ne pas être continue et de signifier aux personnes présentes que l'ensemble de leurs propos et gestes ne seront pas consignés (Dupé, 2015). Les entretiens ont été traités à l'aide du logiciel Atlas.ti. L'utilisation de ce logiciel a permis de confirmer et compléter les premières analyses intuitives en structurant les catégories récurrentes, en mettant en évidence leurs liens et en positionnant les propos des acteurs au sein de ces catégories. Les relations entre catégories ont ensuite été utilisées pour construire des modèles théoriques et les confronter aux données, selon l'approche de la théorie ancrée (Russel, 2011).

3.2.3. L'observation participante

Une large place a été accordée à l'observation participante. Mon immersion pendant près de deux ans dans les mondes de l'élevage ovin m'ont permis une imprégnation, me permettant d'alterner une attention flottante avec une observation focalisée sur les pratiques liées à

l'élevage. L'objectif de cette posture était de ne pas appliquer mes grilles d'interprétation à ce que j'observais, et d'être attentive à d'autres manières de penser l'élevage que la mienne. Par la participation à des rencontres et événements en lien avec l'élevage (annexe 6) et lors des visites de bergeries dans le cadre des entretiens avec les éleveurs, j'ai pu collecter des informations sur le contexte politique, l'organisation sociale et les pratiques d'élevage ou de commercialisation, mais aussi resituer des logiques d'acteurs, rendre à leurs comportements leur cohérence, révéler le rapport au monde que chacun manifeste à travers ses pratiques observables (Ramos, 2015). Dans ce cadre, j'ai pu intervenir, poser des questions. Cependant, bien que ma posture ait évolué au cours du temps, la manière dont j'ai conduit mon « observation participante » s'est, pour ces rencontres et événements, le plus souvent rapprochée d'une observation passive que d'une participation active. Je ne suis que très peu intervenue, mais j'ai été attentive et à l'affût de toutes les formes d'expressions (verbales, gestuelles, etc.) que je pouvais observer.

Cependant, à ce stade de l'explicitation méthodologique, il est nécessaire de rattacher les méthodes d'observation utilisées à un parcours professionnel et personnel. C'est ainsi que le terrain de cette thèse s'inscrit dans un potentiel projet d'installation en élevage ovin. Dès lors, j'ai cherché à m'immerger de manière poussée dans l'élevage et ses pratiques, afin « d'apprendre le métier », mais aussi me constituer un réseau. J'ai ainsi pris part à la Formation suisse des bergères et bergers de moutons organisée par le service national de protection des troupeaux (Agridea) et l'École d'agriculture du Valais, consistant en 10 jours de formation théorique et 4 mois de stages pratiques en tant qu'aide-bergère sur des alpages à moutons et en bergerie lors de l'agnelage, chez 4 éleveurs différents entre 2017 et 2018. Les 4 stages se sont déroulés dans des élevages ovins spécialisés de Suisse romande, dont les troupeaux comptaient entre 350 et 550 brebis. Cet engagement aux côtés des éleveurs et de leurs troupeaux, l'attention portée à leurs - et mes - façons de faire a permis d'accéder à une forme de connaissance des relations entre humains et animaux qui resterait sinon inaccessible. Une « ethnographie d'éleveurs et de moutons » a été réalisée : tous les mouvements, les anecdotes et les petits événements qui font la vie sociale en élevage ont été relevés. Ce matériel a éclairé les observations de terrain sans s'intégrer explicitement au corpus de données.



Cependant, cette posture soulève la contradiction qu'il y a dans le fait d'être à la fois partie prenante du jeu social et observateur distancié. L'observation est supposée s'appuyer sur une mise à distance objectivée de ces mêmes relations humaines, mais le chercheur qui se distancie voit son objet « lui glisser des mains » (Soulé, 2007). Afin de conférer à cette articulation un caractère aussi peu problématique que possible, l'enjeu consiste à ne pas être « aspiré » par l'action, ce qui bloquerait toute possibilité d'analyse approfondie et se ferait au détriment de l'abstraction. Il s'agit alors d'être participant et observateur à temps partiel, c'est-à-dire participant en public et observateur en privé (Soulé, 2007). Les éleveurs ont été informés de ma recherche, de ses buts et de l'utilisation qui serait faite des données collectées durant mes stages. Je ne me suis dès lors jamais « cachée » lorsqu'il s'agissait de consigner par écrit les observations de la journée.

Mais cette posture implique également de tenir compte de ma part de partialité dans le processus de recherche. Cette imprégnation m'a aidée à acquérir la sensibilité indispensable pour comprendre le sens du comportement des enquêtés lors de la phase d'interprétation des données. Mais elle entraîne inévitablement des relations de proximité, voire une intimité avec les acteurs d'un terrain. Comme le soulève (Favret-Saada, 1985), celui qui accepte une participation de près doit alors gérer les « risques de la subjectivation », ou comme l'expriment (Robert-Demontrond *et al.*, 2018, 56), le risque de « virer indigène ». De fait, la restitution du terrain, l'interprétation des signes, des indices, et le choix de l'importance à leur accorder s'est faite à partir de mon expérience vécue. Il faut alors accepter les problèmes tout comme la richesse que représente l'intrication du chercheur et de son terrain. Le chercheur devient une source de résultats, et non pas de contamination de ceux-ci (Soulé, 2007). Comme le mentionne Kohler (2012), qui a passé trois mois à observer un troupeau de Blondes d'Aquitaine, l'empathie qu'il a développée pour ces vaches ne doit pas constituer un obstacle à une juste compréhension des phénomènes, mais est une condition de leur déchiffrement. Une démarche de réflexivité et d'objectivation tout au long de la recherche apparaît dès lors indispensable pour aboutir à une interprétation la plus pertinente possible (Robert-Demontrond *et al.*, 2018). Les données objectivées du terrain comme les notes et les retranscriptions d'entretiens sont ainsi parfois complétées d'extraits de carnet de terrain, afin d'exploiter la subjectivité inhérente aux observations réalisées.

3.2.4. Anonymat et confidentialité, retour aux interlocuteurs et interlocutrices

Cette recherche ethnographique s'est déroulée à l'échelle régionale, dans un contexte social et professionnel de forte interconnaissance. Cela confère une importance particulière aux questions de confidentialité et d'anonymisation des personnes avec qui ont été menés les entretiens et l'observation participante. Dès lors, j'ai choisi d'adopter une anonymisation « approfondie » (Berthod *et al.*, 2010). Les noms des éleveurs, des animaux (notamment des chiens et des brebis meneuses) et des lieux cités dans ce texte ont tous été changés. De la même manière, j'ai procédé à une anonymisation « approfondie » des « agents », qui est toute entière incluse dans le vague du terme « agents », dont les statuts officiels sont généralement ceux de responsables des achats de produits carnés dans des entreprises de la transformation et de la grande distribution, de collaborateurs, directeur ou présidents d'organisations agricoles ou ovines, de chefs de services cantonaux ou fédéraux, etc. Les tensions qui m'ont conduite à le faire proviennent des craintes des agents eux-mêmes que mon enquête ne rende publiques des tensions internes au secteur.

Côtoyant régulièrement les personnes auprès de qui j'ai effectué un terrain relativement long, la question du retour aux acteurs se pose. Informer les acteurs de l'usage que l'on a fait du matériel collecté constitue un acte qui participe à une relation de réciprocité construite sur le terrain (Berthod *et al.*, 2010). Cette entreprise devrait être menée à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des assemblées générales de diverses organisations ovines au début de l'année 2020. Par ailleurs, un rapport sera rédigé et destiné aux acteurs rencontrés, et je prévois d'écrire quelques articles et de les soumettre au mensuel Forum Petits Ruminants, diffusé aux éleveurs ovins abonnés.





INTERLUDE — « AVOIR LA PASSION DES BETES »

On se dit « berger, c'est facile, mener les moutons, c'est par définition à la portée de tout le monde. Au lieu de continuer à venir à ma banque, à ma compagnie d'assurance, à mon bureau de fonctionnaire tous les matins à neuf heures pour y rester assis jusqu'à dix-huit heures, je vais aller garder les moutons dans les collines de Provence parmi le thym et la sarriette ». Les moutons ne mangent pas de ce thym-là. Rien n'est facile.

Jean Giono dans *Les trois arbres de Palzem*

Au détour des discussions que nous avons eues avec les éleveurs revenait fréquemment la « passion » qu'ils vouaient à leurs animaux. Cette passion constitue pour nombre d'éleveurs le socle de la vie en élevage et le fondement de relations sociales riches avec les animaux de leurs troupeaux. Nous avons dès lors choisi de la thématiser en guise d'ouverture de la restitution du travail empirique.

Pour Porcher (2014), « l'élevage », en marge de la « production animale »²¹, doit être conceptualisé en tant que rapport social impliquant des animaux. Le métier d'éleveur contient

²¹ La « production animale » est définie par Porcher (2014) comme un système d'élevage reposant sur la seule rationalité économique. Apparu au XIXe siècle avec la zootechnie, science des « machines animales », il cherche à maximiser la production de viande à moindre coût. L'objectif de la « production animale » s'est dès lors focalisé au XXe siècle sur l'obtention de « produits animaux » (lait, viande, laine), ce qui la distingue de l'élevage qui

des dimensions qui débordent la seule activité productive, des dimensions relationnelles et autoconstructrices (Porcher, 2002). Le travail se construit à partir d'un engagement du corps subjectif, c'est-à-dire des sens, de la sensibilité et de l'intelligence, qui se fait dans le monde du sentir. Cet engagement est d'autant plus fort que les animaux ne sont pas simplement considérés comme des « choses », mais d'abord et avant tout comme des êtres vivants pourvus d'une certaine subjectivité (Mouret, 2012).

Ainsi, certains éleveurs montrent des scrupules et témoignent de formes d'abstention dans leurs relations avec leurs moutons ; s'abstenir d'interférer avec les moutons et les laisser avoir une histoire aussi indépendante que possible de celle des humains. Ces éleveurs remettent en question l'idée qu'une sorte de contrat a été établi avec les animaux d'élevage (Larrère et Larrère, 1997), les animaux n'ont pas tous choisi de travailler avec les humains :

« Je ne cherche pas spécialement à les apprivoiser » (Yann) ; « c'est la période de la transhumance que je préfère, car le troupeau est encore indiscipliné » (Pascal Aiguisier dans Beauvard, 2017) ; « les moutons il faut en avoir trois, deux ce n'est pas assez, à trois c'est déjà un petit troupeau et ils peuvent vivre une vie de troupeau » (Yannick).

Parce que le travail avec les animaux fait appel à la subjectivité, il mobilise l'affectivité²² (Mouret, 2012 ; Salmona, 2010), dans sa dimension positive et/ou négative. Négative, elle prend la forme de la relation de pouvoir, qui inclut des représentations réifiées et utilitaires de l'animal ; une expression d'un rapport de pouvoir appuyé sur la mise à distance de l'animal et un refus de la communication ; l'affirmation de la légitimité des systèmes d'élevage industriels et la délégation de la responsabilité ; ou enfin la primauté de l'efficacité sur les sentiments (Porcher, 2002). Ainsi les relations entre éleveurs et moutons peuvent être difficiles, ou basées sur des relations de pouvoir ou d'autorité :

« On a toujours des garces, qui trouvent le moyen de passer dessus, dessous ou à travers les clôtures. Et d'emmener toujours plus de copines avec elles. En général on essaie de pas garder ces brebis-là » (Paul) ; « les relations sont difficiles, avec des moutons sans barrières on peut rien faire. Ça dépend vraiment du caractère, de comment on les

consiste à préparer de jeunes animaux en vue d'en faire des adultes aptes à produire (Despret et Meuret, 2016a ; Porcher, 2014).

²² L'ensemble des phénomènes de la vie affective, autrement dit les sentiments, les émotions, les plaisirs, les douleurs d'ordre moral que les individus éprouvent dans leurs rapports au monde et à autrui (Mouret, 2012).

déménage, y'en a qui sont plus faciles. Le confinement c'est ce qu'il y a de mieux pour travailler avec les moutons » (Steve) ; « c'est un peu bête un mouton, ça suit comme ça, c'est pas très malin, sauf certains qui comprennent comment sortir d'un parc par exemple, mais l'année suivante ils oublient. Bon certains s'en souviennent et ceux-là il faut les éliminer » (François) ; « c'est vrai que je leur casse la volonté la plupart du temps ! Quand elles sont dehors, elles ont l'envie d'aller de-ci de-là, mais avec le chien on les contient, elles testent les limites plusieurs fois, et au bout d'un moment elles deviennent plus sages, on leur a cassé leur volonté. Avec les adoptions c'est pareil, au départ elles ne sont pas d'accord, elles se rebiffent, et au bout d'un moment elles acceptent » (Karim).

La réification de l'animal n'est pas absente : « Je ne parle pas à mes animaux, d'ailleurs j'aurais rien à leur dire, c'est des animaux » (Bertrand) ; « pour moi, un mouton c'est comme un tracteur, c'est un moyen de production » (Denis). Mais elle va à l'encontre des sentiments immédiats éprouvés par de nombreux éleveurs, et elle est alors en partie justifiée par la primauté de sa fonction productive. Il faut prendre garde à ne pas considérer les moutons comme des animaux de compagnie :

« C'est mes gonzesses ! Ma fille elle a dit un jour à ma femme "Papa il va voir ses filles", ma femme a fait une drôle de tête ! C'est mes copines, c'est de l'amour-passion et à la fois un travail, je ne fais pas ça que dans le but de m'amuser. C'est des bêtes relativement faciles, elles me suivent relativement facilement avec un bout de pain. Certaines on s'en fout, c'est comme les gens, elles ont toutes leur caractère. J'ai des bons moments et des très mauvais moments, des tristes journées où je suis découragé, abattu. Il y a des jours durs quand on perd une bête, une vieille brebis qui nous a accompagnés pendant des années. Je garde mes brebis 8-10 ans en moyenne, des fois 12 quand vraiment j'y suis attaché, mais j'ai aussi un côté terre-à-terre, hein ! Ça fait partie du jeu, si on veut pas les voir partir, faut pas garder des bêtes » (Yoann).



Positive, l'affectivité concerne la relation amicale (Porcher, 2002 ; Wadiwel, 2017) qui peut être décrite par la notion d'amitié, qui comprend une représentation de l'animal proche de la personne ; l'affirmation de valeurs humaines envers l'animal comme le respect, la

responsabilité, la compassion ; l'affirmation d'un lien d'ordre affectif ; ou l'expression envers l'animal d'un comportement de négociation. L'amitié suppose la reconnaissance de l'autre tel qu'il est²³. L'altérité d'autres espèces n'est pas une barrière aux relations affectives, elle en constitue la fondation. Haraway (2003, 37) soulève « *le plaisir profond, et même la joie, de partager la vie avec un être différent* »²⁴. L'amitié participe ainsi de la création d'un monde commun avec l'autre et de la volonté réciproque de se comprendre et de se reconnaître chacun dans sa singularité (Porcher, 2002). Dans les systèmes de production non industrialisés comme l'élevage ovin extensif, la part affective impliquée dans la relation aux moutons est importante :

« C'est mon travail, je gagne ma vie avec elles. Mais c'est vrai que si je n'avais pas de contact avec mes brebis, ça n'aurait plus le même intérêt » (Tony) ; « je dirais que c'est une relation de travail, de respect et de sympathie. On les aime bien quand même, même si des fois elles nous font courir ! » (Paul) ; « avec les moutons c'est une relation d'amour, c'est la passion. C'est pas une question d'argent parce que ça ne rapporte rien du tout, ça ne vaut rien » (Jean-Philippe) ; « je les élève par passion. C'est une relation d'amitié, certaines brebis sont plus attachantes que d'autres, elles viennent se frotter » (Gabriel) ; « j'ai une bonne relation avec les moutons, c'est une amitié » (Corinne) ; « les moutons c'est une passion, il n'y a rien de plus beau qu'un troupeau de moutons » (Yannick) ; « c'est de l'ordre de l'amour, oui. Si on prend l'exemple du loup, au départ j'étais assez ouvert à ça, à ce que le loup soit là, et même à accepter des pertes. Par exemple, une année j'avais des moutons dans les vignes, et j'en ai une qui s'est fait tuer par un lynx. C'était propre, il avait presque tout mangé, j'ai été d'accord avec ça, on travaille avec la nature, et bien la nature des fois elle se sert. Mais maintenant que je les connais mieux mes brebis, je dois dire que ça passe pas. Si un loup me mange un agneau, pourquoi pas, mais mes brebis... En plus c'est toujours la préférée qu'il prend » (Jean-Marc).

« La passion » pour les moutons justifie fréquemment cette affection, très souvent ancrée dès l'enfance, en même temps qu'elle est perçue par les éleveurs comme une condition d'exercice du métier :

²³ A la différence de l'amour qui vise à s'appropriier l'autre et à le transformer selon ses désirs (Porcher, 2002).

²⁴ Traduction personnelle.

« Je suis née avec les moutons. Il faut de la passion pour les moutons » (Corinne) ; « mes parents ne viennent pas du monde agricole, mais depuis tout petit j'étais tout le temps chez les voisins qui avaient des moutons. J'ai cette passion depuis toujours » (Denis) ; « il faut être né dedans. C'est un métier qui doit venir du plus profond de soi-même » (Jean-Luc) ; « j'ai une relation passionnelle-fusionnelle ! Les moutons il faut les aimer et je les aime vraiment » (Alexandra) ; « je passe beaucoup de temps avec mes moutons. Évidemment ceux qui en ont beaucoup, les paysans ils n'ont plus le temps, des fois c'est même des machines, des robots qui s'occupent des animaux. C'est l'industrie, c'est vraiment triste d'arriver à ça » (anonyme).

De nombreux éleveurs témoignent en effet d'un plaisir et d'un bien-être certain à la fréquentation de leurs animaux :

« Les moutons amènent une paix et une beauté incomparable. Je suis tombée amoureuse des moutons. J'adore garder les moutons, ça a un côté philosophique » (Eva) ; « la relation avec mes brebis est de plus en plus forte. Maintenant j'ai certaines d'entre elles qui viennent se frotter à moi, qui posent leur tête sur mon épaule quand je m'assois près d'elles. J'adore me mettre chez elles et les regarder, avec la vie que je mène j'ai pas trop le temps, mais j'adore ça » (Manuel) ; « j'avais une quarantaine de moutons au début. Et dès que j'en ai eu plus, j'ai encore plus aimé ça. Je sais pas, c'est le contact qu'on a avec eux, ils ont une personnalité que j'aime bien » (Jean-Marc) ; « on aime bien les voir tranquilles, quand on les rentre en automne et qu'elles mangent à la crèche, là on peut les regarder, et quand elles sont bien, qu'elles mangent bien on peut aller dormir tranquille » (Paul).

L'affectivité mobilise aussi l'empathie, qui permet aux éleveurs de pénétrer dans la vie sociale du troupeau, d'apprendre à les connaître individuellement, de comprendre le sens du comportement de leurs bêtes et leur rapport au monde. Le travail avec les animaux d'élevage implique l'observation et le partage du milieu de vie qui est celui de l'animal, deux conditions nécessaires à l'empathie (Mouret, 2012). S'occuper des animaux, se percevoir « à leur service », se sentir une dette morale envers eux sont autant de représentations et de sentiments qui autorisent et permettent la collaboration et la coopération dans l'élevage (Porcher, 2002). Travailler avec des bêtes c'est contribuer positivement à leur bien, c'est-à-dire à leur bonheur, à leur épanouissement, à leur bien-être. La réalisation de ce bien passe

par le respect et l'accomplissement de certaines obligations morales fondées sur une logique d'échange de dons²⁵ et de réciprocité (Mouret, 2012 ; Porcher, 2002). L'animal est connu de l'éleveur : « *On a des récalcitrantes, des malignes, des qui ont du caractère, elles sont toutes différentes* » (Paul) ; « *moi je les reconnais presque toutes, chaque brebis a sa façon²⁶* » (Nadège), et reconnu par lui :

« Quand elles sont au parc et qu'on arrive, elles viennent vers nous, elles reconnaissent même le bruit de la jeep » (Nadège) ; « quand j'arrive vers leurs parcs, ils me reconnaissent rien qu'au visuel, avant que j'ouvre la bouche, et quand je les appelle, ils me font un genre de fête ! » (Martin).

Ce caractère de réciprocité peut également être exprimé sous la forme d'un rapport d'échange implicitement passé entre l'éleveur et l'animal :

« Je pense qu'ils pourraient se débrouiller tout seuls... Ils sauraient trouver les meilleurs coins. Mais quand quelque chose ne va pas, on les voit venir vers nous, ils reviennent au chalet, que ce soit un danger, ou quand ils sont malades. Des fois pendant les mises bas les brebis viennent nous montrer, ou alors si ça se passe mal elles viennent demander de l'aide. Les bêtes inquiètes elles nous appellent, souvent » (Jean-Marc) ; « j'ai des affinités avec certaines, il s'est passé des choses, pendant l'agnelage ou comme ça. Les agneaux moins, si un agneau va bien il fait sa vie, mais certains ont de la reconnaissance si on les a bien "gâtés". Certaines sont familières, avec d'autres j'ai pas d'atomes crochus. La Marie par exemple elle avait eu un accident, elle est descendue sur une bâche avec le garde-chasse, certaines sont un peu privilégiées » (Dominique).

Ce rapport d'échange implique la reconnaissance de l'éleveur pour le travail accompli par les animaux :

« Ils nous font vivre » (Dominique) ; « les animaux nous le rendent bien. Ils font vraiment du bon boulot pour nous, ils nous font vivre déjà, mais aussi ils débroussaillent, ils travaillent vraiment pour nous. Moi, quand une vache ou une brebis fait un petit, avant

²⁵ Don de vie de la part de l'animal lors des mises-bas et de soin et de protection de la part de l'éleveur, et se poursuit jusqu'au terme du travail sous la forme de dons et de contre-dons, avant que la mort ne soit donnée aux animaux (Mouret, 2012).

²⁶ Par « façon », Nadège fait référence à la « façon d'être » de la brebis, son comportement.

de regarder si c'est un mâle ou une femelle ou autre chose, je lui dis d'abord merci, et je la félicite » (Manuel).

C'est ce caractère réciproque qui explique la résistance des bergers face à la réapparition du loup dans les régions pastorales : la première mission d'un berger étant de protéger les brebis des prédateurs — parce que cette protection est une dimension fondatrice du rapport d'échange avec l'animal — le berger ne peut se représenter que comme un comportement irresponsable et moralement, affectivement, totalement irrecevable le fait de livrer volontairement ses animaux comme « part du loup » (Porcher, 2002). Ainsi, la réciprocité est décrite par l'éleveur comme un des plaisirs du métier, partie agréable à laquelle s'oppose la mort des animaux :

« L'abattoir c'est difficile quand même » (Loïc) ; « le plus difficile c'est l'abattoir. Même avec des agneaux que je n'ai pas gardés longtemps, ça me fait mal au cœur, il me faut la journée pour me remettre. Et puis je suis croyant, alors un jour je me suis dit : Mon bon Dieu tu m'as donné ces agneaux, alors je vais te les rendre ! Voilà, je m'arrange comme ça ! » (Erwan).

L'implication affective dans la relation à l'animal permet d'établir des rapports de communication au sein desquels les corps et les sens ont une place prépondérante :

« On peut se faire chier avec les moutons, parce que ça a une sacrée tronche, et ça peut te balader, mais c'est très attachant parce que tu passes beaucoup de temps à t'occuper d'eux, à les déplacer, à leur faire des soins, et tu apprends énormément à leur contact » (Louis).

L'importance de la parole, du toucher et plus généralement du contact est soulignée par les éleveurs et résumée par le sentiment de posséder une compétence innée, « avoir l'œil » et un « sixième sens » permettant d'apprécier l'état des animaux ou leur comportement à partir d'imperceptibles signes (Grasseni, 2009a ; Porcher, 2002) : « Si vous n'aimez pas les moutons, il faut faire autre chose. On les appelle les bêtes à misère ! Il faut penser mouton, savoir comment fonctionne un mouton » (Alexandra). C'est ce type de savoirs expérientiels qui renseigne les stratégies qui sous-tendent les pratiques quotidiennes des éleveurs qui « travaillent » avec la vie et la mort des animaux. Ces stratégies tiennent compte des multiples aléas qui surviennent lorsqu'on travaille avec le vivant, animal ou végétal, et les intègrent à

leurs pratiques quotidiennes à long terme (Salmona, 2010). Ces éleveurs ne maîtrisent pas toujours la situation et « composent avec les moutons » (Despret et Meuret, 2016a).

Affectivité, empathie, communication sont des éléments décisifs sur la base desquels une intersubjectivité entre humains et animaux peut s'établir pour constituer un monde commun (Mouret, 2012). Ainsi, l'existence de liens intersubjectifs est un puissant ressort de l'identité des éleveurs (Mouret, 2012). Comme le souligne Porcher (2002), poser les bases d'une relation respectueuse et digne qui forge à la fois le sens collectif de la relation aux animaux et le sens du métier d'éleveur implique de reconnaître l'animal comme autre, quelque part semblable, mais pourtant différent, et d'avoir conscience de soi, en tant qu'éleveur, comme être responsable. Dans ces conditions, « être éleveur est alors un état, une certaine manière d'être en rapport au monde et à autrui, et un métier » (Porcher, 2002, 235).

Les laisser vivre leur vie de mouton, se sentir bien avec les animaux, dans le quotidien et sur la durée, être reconnu par eux, s'attacher, travailler avec les animaux et non pas contre eux, participe des relations entre éleveurs et moutons en élevage. Porcher (2002, 244) propose alors cette définition de l'élevage :

« Élever, c'est, dans les différentes acceptions du mot : mettre ou porter plus haut, amener à son plein développement. C'est faire naître, faire grandir, faire produire. C'est aussi faire comprendre, faire partager, faire plaisir. L'éleveur a des élèves. Il a envers eux, sur la durée de la vie de l'animal, voire de la généalogie animale, un rôle maternel, parental, construit sur l'attachement (nourrir, soigner, protéger, aimer) et un rôle pédagogique (porter plus haut, permettre, pour l'animal, le meilleur devenir possible). L'éleveur a également un rôle social et économique de producteur de biens animaux ou de services liés en tout ou partie à son activité d'élevage (produire, transformer, vendre, dans le cadre d'un système d'élevage en cohérence avec ses devoirs envers les animaux) ».



**PARTIE I – DES MOUTONS POUR QUESTIONNER LES RAPPORTS
ENTRE LE MONDE NATUREL ET LE MONDE SOCIAL**



© Guillaume Trouillard

**Partie II – Tracer la
marginalisation de l'élevage
ovin en Suisse**

**PARTIE III – APRES LE PROGRES : LA MODERNISATION ECOLOGIQUE
DE L'ELEVAGE OVIN**

PARTIE IV – INSTAURER LA MOUTONITUDE

RUMINATIONS CONCLUSIVES



INTRODUCTION DE LA PARTIE II

Il faut être absolument moderne.

Arthur Rimbaud dans *Une saison en enfer*

En parcourant l'espace rural suisse, le promeneur rencontre au bord de son chemin des vaches : un grand nombre de vaches laitières et quelques vaches allaitantes. Mais ici et là, il rencontre aussi de petits troupeaux de moutons, dans des enclos mobiles. Lorsqu'il randonne en montagne, il peut traverser des troupeaux plus conséquents, parfois gardés par un berger et quelques chiens. Les moutons ponctuent ainsi le paysage suisse, par petites touches relativement éparses, mais bien présentes. Pourtant, les moutons ont dominé le paysage rural et alpin pendant des millénaires, en Suisse ou ailleurs en Europe. L'élevage ovin constituait une petite production fermière répandue, au même titre que l'aviculture ou l'élevage de porcs. Ces deux dernières ont connu ces cinquante dernières années une profonde mutation : elles symbolisent aujourd'hui une agriculture « industrielle », totalement insérée dans les filières agroalimentaires et caractérisée par des élevages principalement « hors-sol ». Les animaux passent leur vie dans des halles, ce qui les rend ainsi invisibles dans les campagnes.

L'élevage ovin semble avoir pris un autre chemin. Les moutons sont visibles dans le paysage, mais occupent une place marginale dans les discours sur l'agriculture. En effet, dans le contexte agricole suisse, le chercheur qui souhaite s'intéresser à l'élevage ovin se heurte au désintérêt du monde agricole. Dans les comptes rendus ou les recherches en lien avec l'agriculture, peu de moutons, et encore moins de moutonniers. L'élevage ovin est abordé principalement que dans sa dimension conflictuelle avec les milieux écologistes autour de la protection du loup. Quelques publications scientifiques et magazines spécialisés abordent l'élevage ovin, mais leur approche est principalement économiste ou zootechnicienne. Lorsqu'il s'entretient avec certains représentants de l'organisation faîtière ovine, le chercheur est confronté à l'incompréhension. Une recherche sur l'élevage ovin et les relations entre humains et animaux ? Mais pour quoi faire ? Lors des discussions avec les services d'agriculture de l'État, c'est le dénuement qui transparait, on lui indique que les services agricoles sont plutôt démunis lorsqu'il s'agit de parler de moutons. Avec les éleveurs ovins,

c'est la surprise qui prime. « *Mais pourquoi faire une recherche sur les moutonniers et leurs moutons ? Nous n'intéressons personne !* » m'ont dit de nombreux éleveurs. Ce désintérêt et cette absence d'information de la part de divers acteurs nous amenés à nous intéresser à l'histoire de l'élevage ovin, afin de comprendre les raisons de sa marginalité. Comme le prônent les adeptes du courant de sociologie pragmatique, enquêter sur le passé doit permettre de comprendre ce qui se joue dans le présent (Barthe *et al.*, 2013). Il semble donc nécessaire d'effectuer ce travail historique, afin d'approfondir l'approche compréhensive déployée sur le terrain.

En déroulant l'histoire de l'élevage ovin, cette partie de la thèse propose de retracer les politiques et pratiques de domestication qui se sont déployées au cours du temps et les assemblages multispèces qu'elles ont contribué à former. Ce faisant, nous montrerons les représentations des moutons et de l'élevage ovin que ces assemblages ont construites, leurs effets sur la matérialité des moutons, et discuterons de leur rôle dans la marginalisation de l'élevage ovin au sein de l'agriculture suisse dans le courant du XXe siècle.



Le chapitre 4 expose la situation de l'élevage ovin depuis l'arrivée des premiers pasteurs en Suisse au Néolithique jusqu'à la prise en charge du secteur par les politiques publiques à la fin du XIXe siècle. Elle retrace les divers facteurs qui ont conduit à sa relégation progressive dans les pâturages les moins intéressants d'un point de vue agronomique et au développement de la transhumance, mais aussi à sa marginalisation économique et sociale dans un contexte de développement de l'élevage bovin et de son industrie laitière. Dans le chapitre 5, nous abordons l'intervention de l'État dans l'agriculture afin de mettre en lumière la structuration progressive des pratiques d'élevage autour de la production lainière, puis autour d'aspects esthétiques. Nous montrerons que ces pratiques ont d'une part poussé l'élevage ovin dans la marginalité, et d'autre part contribué à créer des tensions sociales au sein de l'élevage ovin, centrées autour de la matérialité des animaux.

Cette partie repose sur le recueil de documents professionnels et administratifs, de documents parus dans les médias et d'entretiens auprès d'agents jouant un rôle dans la structuration de la politique d'élevage ovin (organisations d'élevage ou services de l'État) dont

l'analyse nous a permis de reconstituer les processus décrits ci-dessous. Par ailleurs, le portrait des éleveurs ovins s'appuie sur notre enquête par questionnaire.





LA RELEGATION SPATIALE DE L'ELEVAGE OVIN, UNE « HISTOIRE » FEODALE ET LIBERALE

Les moutons sont arrivés en Suisse vers la fin du VI^e millénaire av. J.-C., accompagnant les communautés agropastorales de France et d'Italie venues s'installer dans les Alpes et dans les premières stations littorales du Plateau (Hafner et Schwörer, 2018 ; Lehmann et Stopp, 2012 ; Reynaud Savioz, 2014). Ces communautés sélectionnèrent des animaux adaptés aux conditions d'élevage en contexte alpin et capables de fournir lait, viande, laine, cuir et os pour la confection d'outils (Chaix, 2006 ; Reynaud Savioz, 2014). Les animaux étaient de petite taille, légers, ils possédaient des cornes fines (mâles et femelles) et une toison raide (Chaix, 2006 ; Curdy et Chaix, 2009 ; Reynaud Savioz, 2014) (figure 5).

Figure 5: Brebis de Disentis



Race éteinte considérée morphologiquement proche des premiers moutons apparus en Suisse.

Source : Reynaud Savioz (2014)

Au Moyen-Âge se mit en place un système agraire communautaire qui perdura jusqu'au XIX^e siècle, principalement dans les régions de montagne : chaque famille détenait quelques moutons, rassemblés au sein d'un troupeau — le troupeau ovin communal — paissant sur les pâturages communaux, les champs moissonnés, les jachères et dans la forêt sous la garde d'un berger (Dumont, 1953 ; Moser *et al.*, 2015). Les moutons étaient polyvalents, en montagne ils étaient également élevés pour la fumure qu'ils apportaient aux cultures (Chaix, 1976 ; Chenal-Velarde, 2000 ; Lehmann et Stopp, 2012). La récolte du fumier imposait un regroupement nocturne qui constituait par ailleurs l'un des facteurs principaux, avec le faible coût de la main d'œuvre constituée par les bergers, des modalités traditionnelles de la défense des troupeaux contre les prédateurs (Garde *et al.*, 2014). Les nombreux produits que fournissaient les moutons faisaient de l'élevage ovin la forme d'élevage dominant le paysage (Bürgi *et al.*, 2014 ; Moser *et al.*, 2015). Les moutons constituaient un bien d'échange prisé (figure 6). Ils participaient fréquemment aux redevances seigneuriales, qu'il s'agisse de bêtes sur pied, de cuirs, de fromages et de drap (Chaix, 1976 ; Chenal-Velarde, 2000 ; Lehmann et Stopp, 2012).

Figure 6: Une expédition de pillage dans l'Oberhasli (1419)



Une expédition de pillage dans l'Oberhasli en 1419, épisode illustré en 1485 dans la *Spiezer Chronik* de Diebold Schilling (Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, Mss.h.h.I.16, p. 721).

Selon la chronique, des Valaisans auraient dérobé aux hommes du Hasli six cents moutons et vingt chevaux. L'illustrateur a représenté les pillards sur le chemin du retour, au col du Grimsel, poussant devant eux leur butin.

Source : Lehmann and Stopp (2010)

Sur le Plateau, l'évolution des techniques agraires, avec la pratique de l'assolement triennal²⁷ aboutit à un vaste mouvement de défrichements. La céréaliculture se développa fortement, les rendements céréaliers s'accrurent et la population augmenta. L'élevage ovin devint une activité accessoire (Moser *et al.*, 2015). Dans les régions de collines et de montagnes où l'assolement triennal ne put s'installer, les systèmes de polyculture-élevage de subsistance, dont l'économie reposait principalement sur le mouton, se maintinrent (Carrier 2006, Moser *et al.* 2015).

4.1. PREMIERE PHASE DE MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN : L'ESSOR DE LA PRODUCTION LAITIERE

Dès le XVe siècle, le fromage et le bétail bovin devinrent des biens d'échange essentiels pour les régions de montagne. Dans certaines parties des Préalpes, l'économie alpestre devint une branche de production à forte intensité capitaliste, essentiellement tournée vers les marchés régionaux ou suprarégionaux, à laquelle la haute société des villes participait également financièrement (Bürgi *et al.*, 2014). Cette évolution requérait des surfaces fourragères plus importantes. Elle conduisit partout à la clôture et au partage des terrains communaux, afin de gagner de nouvelles terres arables (Landolt, 2006). Apparurent alors des zones agraires spécialisées (élevage dans les Alpes et les Préalpes, céréales sur le Plateau), de même qu'une nouvelle organisation spatiale. Les combinaisons de cultures qui permettaient de survivre à diverses altitudes firent place à une économie intégrée avec champs et prairies à faucher dans les vallées et alpages de montagne pour « l'estivage », terme faisant référence à la transhumance estivale²⁸ (Moser *et al.*, 2015). La conduite des élevages reposa dès lors sur un déplacement saisonnier des troupeaux des établissements de basse altitude vers la moyenne et haute montagne (Chaix, 2006 ; Curdy et Chaix, 2009 ; Hafner et Schwörer, 2018).

²⁷ Une céréale d'automne, une céréale de printemps, une année de jachère.

²⁸ Transhumer, mot emprunté à l'espagnol « trashumar », formé à partir du latin trans « au-delà » et humus « terre » (Trésor de la langue française, 1984). La transhumance fait référence au déplacement saisonnier, sous la conduite de bergers, de troupeaux appartenant à des éleveurs de plaine vers les pâturages de montagne en été (transhumance directe, estivale, normale) ou de troupeaux appartenant à des éleveurs de montagne vers les pâturages de plaine en hiver (transhumance hivernale, inverse) (Carrier, 2006).

Les moutons participèrent à cette réorganisation spatiale de l'élevage, mais furent relégués dans les pâturages plus pauvres (Lehmann et Stopp, 2012).

Dans les régions alpines, des réglementations d'exploitation et de formes de propriété commencèrent à être élaborées à cette période, conséquence de l'acquisition progressive de la souveraineté par les « communautés de vallées »²⁹ (Bürgi *et al.*, 2014) au détriment des abbayes et seigneuries (Dubler, 2008). Mais au contraire de la région du Plateau, où le secteur agricole alimentait les finances publiques et était soumis à la fois aux contraintes de l'assolement, aux redevances féodales et à l'autorité des villes dont les paysans étaient les sujets, dans les zones alpines, le pouvoir politique était moins étroitement lié au pouvoir économique et social des Confédérés (Braun, 1988) et les éleveurs travaillaient principalement pour leur propre consommation (Baumann et Moser, 2007). Cependant, des pasteurs bergamasques s'installèrent dans les Alpes et se consacrèrent entièrement à l'élevage ovin. Ils louaient des alpages en territoire confédéré avec droits de pâture et de passage, et vendaient viande, laine, cuirs dans les villes du Plateau, mais aussi les villes italiennes, leur permettant d'accumuler d'imposantes fortunes (Braun, 1988).

Avec la priorité accordée au gros bétail et à la production laitière, l'élevage du mouton recula à partir du XVI^e siècle dans certaines régions alpines (Braun, 1988). Au XVIII^e siècle, la production de lait augmenta encore, notamment en plaine et dans les régions industrielles du Jura. Sous l'influence de patriciens et de grands exploitants, les techniques et la gestion des fromageries furent modernisées (Stadler, 2015). Des dynasties de marchands de fromage dominèrent d'abord ce marché très lucratif, remplacées ensuite par des négociants issus de la banque et du textile, qui profitaient de leurs vastes réseaux commerciaux (Stadler, 2015).

Par ailleurs, l'élevage ovin ne participa pas à l'économie drapière helvétique. Des centres drapiers apparurent en Suisse dès le XV^e siècle à Genève et Zürich notamment et le drap constituait l'un des principaux produits d'exportation de la Suisse jusqu'au XVII^e siècle (Pfister, 2007). Mais les conditions climatiques locales entraînant un épaissement des toisons, les tisserands tournés vers l'exportation achetaient à l'étranger³⁰ des laines plus fines (Lehmann

²⁹ Cette expression désigne, dans les régions de montagne, des groupements ruraux à caractère communal. Elles apparaissent dès le XII^e siècle comme des unités politico-sociales dans les Alpes et les Préalpes. Les structures des anciennes communautés de vallée ont survécu sous diverses formes (par exemple districts, ressorts judiciaires, corporations, consortages) (voir partie III chapitre 7) (Stadler, 2013a).

³⁰ Allemagne centrale et orientale, Angleterre, Bourgogne et Provence (Lehmann et Stopp, 2012 ; Pfister, 2007).

et Stopp, 2012 ; Pfister, 2007). Avec l'essor de l'industrie des indiennes³¹ de coton en Suisse à la fin du XVII^e siècle, la production de laine indigène fut définitivement écartée de l'industrie textile helvétique. L'élevage ovin conservait cependant une grande importance pour l'économie locale : au XVII^e siècle, le cheptel s'élevait à quelque 600 000 têtes (Lehmann et Stopp, 2012).

4.2. DEUXIEME PHASE DE MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN : LA REVOLUTION LIBERALE

Avec l'avènement de la Suisse en tant qu'État moderne en 1848 et la création de la première Constitution fédérale, l'État fédéral adopta une politique libre-échangiste (Forney, 2010) mais versa quelques contributions aux principales sociétés d'agriculture dès 1851. Dans ce contexte, l'élevage ovin s'est vu confronté à de nombreuses difficultés. La première était en rapport avec le commerce des animaux. Les foires au bétail organisées depuis le Moyen-Âge dans toutes les régions de Suisse reculèrent, à mesure que le commerce passait aux mains de marchands spécialisés qui s'approvisionnaient en général directement chez les paysans. Les marchés locaux étaient peu propices aux grandes affaires, aux achats de troupeaux entiers (Stadler, 2013b), limitant ainsi les possibilités de commercialisation des moutons. La deuxième difficulté concernait le marché de la laine. La laine de régions favorables d'un point de vue climatique et disposant de grandes réserves de terre (Australie, Nouvelle-Zélande, Amérique du Sud) arriva sur le marché suisse. Meilleur marché, elle concurrença la production indigène, de moindre qualité (Lehmann et Stopp, 2012). Enfin, des céréales des pays limitrophes arrivèrent sur le marché avec le développement des transports par bateau à vapeur et chemin de fer. Les céréales indigènes virent leur prix s'effondrer avec l'augmentation des importations, et les agriculteurs se tournèrent en masse vers la production laitière, qui supplanta la céréaliculture du Plateau (Forney, 2010 ; Moser *et al.*, 2015). Un nouveau

³¹ Une indienne est un tissu peint ou imprimé. Originaires d'Inde et importées en Europe par les Hollandais, les Portugais et les Anglais à partir du XVI^e siècle, ces étoffes représentaient une alternative résistante au lin et à la laine habituellement utilisés pour fabriquer les vêtements et elles étaient aussi attrayantes que la soie, mais bien meilleur marché. Prohibée dans de nombreux pays européens pour la concurrence qu'elles suscitaient dans les secteurs textiles traditionnels – soie, laine et lin - les centres de fabrication se déplacent en Suisse où l'industrie cotonnière devint de première importance. Des manufactures importantes s'ouvrirent à Genève, Neuchâtel, Bienne, Bâle et à Zurich. Une grande partie de la production suisse d'indiennes était exportée en Asie, en Amérique et en Afrique (Wenger, 2018).

mouvement d'enclosure survint, conduisant à une extension des herbages au bénéfice de l'élevage bovin (Landolt, 2006). Pour accompagner cette évolution, la « Société suisse d'économie alpestre » (SAV) fut créée, en vue d'obtenir de bons aménagements de pâturages de la part des communes et associations pastorales existantes. Aux côtés du service des forêts, elle voulait stimuler et seconder les efforts spontanés des éleveurs, mais en première ligne l'industrie laitière (Gerbaux, 1993).

À ces contraintes foncières et de marché s'ajoutèrent des contraintes légales. L'État, sur la base de résultats de recherches sur les liens entre déforestation en montagne et inondations, édicta en 1876 la « loi forestière » interdisant le sylvopastoralisme, afin d'assurer une production forestière capable de couvrir les besoins croissants en bois de feu et de construction dans le cadre de la révolution industrielle (Schuler, 2009). À cette interdiction s'ajouta la réduction des possibilités de vaine pâture sur les jachères résultant de l'abandon de la céréaliculture, ce qui limitait les sources d'alimentation des moutons au printemps et en automne (Sierro, 1939). De plus, l'élevage ovin se trouvait en concurrence avec l'élevage bovin laitier pour l'accès aux pâturages, ce qui provoquait des conflits dans les communautés d'usagers villageoises, les éleveurs craignant que leurs troupeaux ne trouvent plus assez de nourriture (Moser *et al.*, 2015). Ces facteurs conduisirent à un deuxième mouvement de relégation de l'élevage ovin dans des régions moins favorables (R, 1941). Le cheptel chuta, pour ne compter plus que 341 804 bêtes en 1866 (date du premier recensement) pour 67 686 éleveurs (Secrétariat des paysans suisses, 1922). L'estivage des animaux devint une condition indispensable au maintien de l'élevage ovin, et la transhumance hivernale sur les herbages du Plateau suisse commença à se mettre en place pour pallier le manque de disponibilité foncière. Cette pratique a été instaurée pour permettre de terminer l'engraissement des agneaux nés chez des producteurs de montagne. Elle est apparue à la fin des années 1880, et a pris de l'importance pour ensuite régresser³².

C'est dans le cadre de ces pratiques pastorales que s'élaborèrent les critères de sélection des animaux, basés notamment sur la rusticité et l'aptitude des animaux à résister aux conditions climatiques et topographiques de l'estive. La sélection s'organisait au sein de communautés d'éleveurs rassemblés autour de l'utilisation d'alpages en consortage et/ou du troupeau

³² En 1890, deux troupeaux transhumaient en hiver sur le Plateau, ils étaient 11 en 1925, 26 en 1960 et 39 en 1995, pour un total d'environ 20'000 bêtes (Issler *et al.*, 1995).

communal (Dumont, 1953). Pour garantir la reproduction des troupeaux, maintenir la capacité des animaux à produire et éviter la consanguinité, il fallait alors gérer collectivement les reproducteurs en raison du mélange d'animaux sur les alpages (Labatut *et al.*, 2011). La sélection s'effectuait par des choix et des échanges d'animaux selon les différents besoins vivriers (Flamant, 2002). Elle reposait sur « l'œil » de l'éleveur, son expérience élaborée au contact des troupeaux, sans connaissance des mécanismes de la reproduction et de l'hérédité biologique *mendélienne*. L'économie alpestre étant une économie valléenne, ce type de sélection conduisit à la présence d'un phénotype racial par vallée, les échanges entre troupeaux étant circonscrits à l'un ou quelques-uns de ces espaces géographiques (Labatut *et al.* 2011).

Mais cette période vit aussi une profonde transformation des pratiques de garde des troupeaux en estive. Jusque-là les troupeaux étaient gardés par des bergers, mais avec l'essor de l'industrie textile, horlogère, alimentaire et chimique, les bergers délaissèrent les montagnes du fait de la faible attractivité du métier et allèrent chercher des emplois dans l'industrie (Collantes, 2006). Par ailleurs, la nécessité de leur présence auprès des troupeaux diminua avec la disparition et l'extermination des loups³³(Bachmann, 2009 ; KORA, s. d.). Avec la diminution du nombre de bergers, des moutons estivèrent dorénavant seuls.

BILAN DU CHAPITRE 4

Avec le développement de l'élevage bovin et de la production laitière dès le Moyen-Âge et les vagues successives d'enclosure qui l'ont accompagné, l'élevage ovin s'est trouvé relégué dans des pâturages de moins en moins intéressants d'un point de vue agronomique, souvent peu accessibles, peu aménagés et peu productifs. Autrefois dominant le paysage avec quelque 600 000 bêtes au XVIIIe siècle, il a été progressivement marginalisé au sein de l'agriculture suisse,

³³ Avec les opérations de déboisement entreprises au Moyen-Âge, de nombreux massifs furent mis à nu, détruisant les habitats des prédateurs et de leurs proies naturelles. Les populations d'ongulés sauvages commencèrent à diminuer, accroissant la pression des prédateurs sur le bétail. Ainsi, un droit de chasse au loup fut octroyé à la population dans de nombreuses régions et des battues, souvent obligatoires, furent organisées. Les « Etats » instaurèrent un système de primes qui pouvaient représenter de fortes sommes financières. Dès lors, le loup se raréfia à l'ouest du Plateau, dans le nord des Alpes et à l'est du pays. À partir du milieu du XVIIIe siècle, il disparut de Suisse centrale. Les loups restaient encore relativement abondants dans l'arc jurassien, au Tessin et en Valais. À partir du XIXe siècle, l'éradication du loup s'accéléra, ils disparaissaient du canton du Valais en 1870, du Tessin en 1872 et de Soleure en 1874 (KORA, s. d.). Les derniers loups ont été observés dans l'arc jurassien, en Ajoie, en 1890 (Bachmann, 2009 ; KORA, s. d.).

spatialement, économiquement, mais aussi socialement. Le cheptel diminua de près de moitié entre le XVIIe et le XIXe siècle.

Cette marginalisation a contribué à transformer les pratiques d'élevage. Au vu de la faible disponibilité foncière, la transhumance s'est développée, c'est-à-dire un système d'élevage fondé sur le déplacement des troupeaux de régions vers d'autres dont les périodes de végétation sont décalées en fonction des saisons en raison de climats différents (Carrier, 2006). La transhumance a pris deux formes. Il s'agissait d'une part d'un déplacement saisonnier des troupeaux des établissements de basse altitude vers la moyenne et haute montagne en été, la transhumance estivale ou l'estivage, et d'autre part le déplacement de troupeaux sur les pâturages de plaine en hiver (transhumance hivernale, inverse) (Carrier, 2006). Des pratiques spécifiques à ces systèmes d'élevage se sont alors mises en place, notamment en matière de renouvellement de la composition des troupeaux. Les éleveurs adaptaient dès lors leurs animaux aux conditions de la transhumance et à ses longs déplacements.



LA MATERIALITE DES MOUTONS, UNE « HISTOIRE » DE MODERNISATION

5.1. DE 1878 A 1940 : CONSTRUIRE UNE POLITIQUE LAINIERE

À la fin du XIXe siècle, la Confédération chercha à lutter contre les effets du marché dans le cadre de sa politique libre-échangiste. Une volonté politique de présence dans les campagnes s'exprima par la création en 1878 du Département du commerce et de l'agriculture et l'arrêté fédéral de 1884 sur l'encouragement à l'agriculture, transformé en loi fédérale en 1893. La politique agricole qui se mit alors en place reposait sur des idées de « progrès » et visait à rationaliser et promouvoir la production (Baumann et Moser, 2011). Les activités d'élevage commencèrent à devenir objet de gouvernement et l'État chercha à promouvoir de « bonnes pratiques » d'élevage afin que les produits suisses puissent entrer sur les marchés qui s'ouvraient. La nouvelle loi sur l'agriculture déterminait un élargissement des domaines bénéficiant des subventions étatiques, notamment l'élevage et l'amélioration du cheptel. Des sommes furent alors versées pour l'organisation de concours de bétail cantonaux (Schaub et Ruckstuhl, 2001).

5.1.1. « Améliorer » le cheptel

Des éleveurs « entrepreneurs » (Labatut *et al.*, 2011) regroupés au sein d'organisations d'élevage (des « syndicats ») sous la bannière de fédérations, comme la « Fédération romande pour l'amélioration du petit bétail » créée en 1882 (État de Vaud 2018) ou la « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » en 1917 (figure 7) qui deviendra la « Fédération suisse d'élevage ovin » (FSEO) en 1968, mirent en œuvre les

pratiques de sélection qui s'étaient propagées en Europe au milieu du XVIII^e siècle avec l'avènement de la zootechnie (Mazoyer et Roudart, 2002).

Figure 7: La « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » (1917)



Source : Fédération suisse d'élevage ovin (2017a)

En effet, des éleveurs — anglais notamment — avaient développé des techniques de sélection « modernes » (encadré 1) basées sur des pratiques d'« amélioration » des animaux et de spécialisation des races, poussés par des idées de « progrès » de la sélection et de l'agriculture en général (Ritvo, 1987). Ces pratiques zootechniques ont été appliquées dans l'élevage bovin suisse dès le début du XIX^e siècle, alors que les autorités agricoles édictaient plusieurs règlements pour améliorer la productivité laitière (Forney, 2010). Cependant, elles ne se sont pas diffusées dans l'élevage ovin à ce moment-là. Ce « retard » s'explique notamment par les modalités d'accès au foncier des éleveurs. Comme l'expliquent Labatut *et al.* (2011), les enclosures britanniques des XVI^e et XVII^e siècles ont abouti à la mise en place de systèmes agraires individualistes, en rupture avec les formes communautaires d'exploitation des espaces hérités de la période médiévale. La possibilité d'isoler les troupeaux, la propriété privée des animaux ainsi que l'industrialisation et l'extension du marché des produits animaux étaient ainsi des facteurs ayant facilité la rationalisation et le contrôle de la reproduction du cheptel. Par contre, dans les régions dans lesquelles la pratique de la transhumance était répandue (bassin méditerranéen et régions de montagne), il était plus difficile de raisonner

les accouplements, les possibilités de contention des animaux étant limitées. De plus, le régime de propriété collective des estives et la gestion collective des troupeaux réduisaient les possibilités de démarches individuelles de sélection.

Encadré 1: Le programme de sélection animale de Robert Bakewell

L'éleveur anglais Robert Bakewell jeta au XVIII^e siècle les bases de l'élevage sélectif « moderne » (Flamant, 2002) en s'intéressant aux ovins, espèce négligée en termes d'attention scientifique (Russell, 1986). À cette époque, la plupart des troupeaux des îles britanniques, pâturent des surfaces marginales, étaient surtout adaptés à leurs diverses conditions locales (Russell 1986). Bakewell chercha alors à améliorer leurs qualités bouchères et rendre les animaux « performants » d'un point de vue économique. Il initia de nouvelles formes de raisonnement par le contrôle des accouplements entre les animaux qu'il considérait comme les meilleurs et en évaluant la qualité des descendants une fois en production. Pour ce faire, il mit en place des dispositifs d'expérimentations permettant la prise en main de l'hérédité des moutons et de leur conformation³⁴ (Labatut *et al.*, 2011 ; Pellegrini, 1999). Pour Bakewell, une race pouvait être définie suivant des critères morphologiques précis et « modelée » pour un but d'élevage spécifique (Pellegrini, 1999). Ses pratiques innovaient dans le sens où il ne s'agissait plus seulement de choisir les meilleurs animaux d'un troupeau, mais de contrôler la création même de ces animaux (Labatut *et al.*, 2011).

Avec Bakewell s'élabora de ce fait une « méthode » qui préfigurait les dispositifs contemporains de sélection des animaux d'élevage. Il développa la sélection sur la conformité à un modèle morphologique (le « standard de race », c'est-à-dire un modèle morphologique propre à chaque race représentant l'animal « idéal » auquel les individus doivent se conformer) ; il organisa des « pointages », c'est-à-dire des évaluations visuelles effectuées par un expert de race permettant d'évaluer la conformité du corps d'un animal au standard et lui attribuer des notes dans un classement au sein d'une race ; il « inventa » les livres généalogiques (aujourd'hui communément appelés « herd-books », permettant de documenter l'ascendance, les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de chaque individu) ; et créa une organisation d'élevage (Grasseni, 2009a ; Jussiau *et al.*, 1999). La combinaison de critères morphologiques à des critères fonctionnels tels que la fécondité ou la croissance devait permettre d'exprimer les forces d'un reproducteur pour améliorer certains traits dans sa descendance. Avec les herd-books, la notion de race devint une entité objective, désignant un groupe d'individus morphologiquement homogènes, adaptés aux conditions du milieu tant humain que naturel et aux caractéristiques héréditairement transmissibles (Pellegrini, 1999).

³⁴ Il s'agit de l'apparence extérieure d'un animal d'élevage, appréciée par rapport aux objectifs de production de l'animal (lait, viande).

Malgré le caractère transhumant des systèmes d'élevage ovin suisses, ce sont ces nouvelles pratiques de sélection qui furent encouragées dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agriculture de 1893. La « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » prévoyait alors de développer des activités visant à :

« Préserver les qualités des races indigènes de mouton telles que l'adaptation aux conditions de vie en montagne, la résistance et la fécondité et d'améliorer leurs caractéristiques moins satisfaisantes [comme] la précocité, la capacité d'engraissement et la qualité de la viande et de la laine » (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a, 70).

La Fédération mit en place deux instruments principaux : les herd-books et les concours de bétail. Des standards de race furent définis pour quelques types de moutons indigènes, sur la base de critères d'apparence comme la morphologie, le développement musculaire à des fins bouchères, mais aussi des critères esthétiques tels que la couleur de la laine ou la forme du crâne. Ce système permettant de repérer les individus correspondant à ses objectifs d'élevage, la Fédération organisa des expositions et des marchés de moutons reproducteurs.

5.1.2. Bâtir la sélection ovine autour de la laine

Pendant la Première Guerre mondiale, la Suisse connut la disette et la pénurie faute d'une politique alimentaire efficace dans un contexte de crise internationale (Forney, 2010). À cette époque, 7 000 à 9 000 tonnes de laine étaient importées par an, ce qui représentait près de 95 % des besoins (Sierro, 1942). Cette dépendance des importations de laine eut des conséquences économiques et sociales importantes, et l'État chercha alors à atteindre l'autonomie lainière pour les couvertures et le drap d'uniforme de l'armée (Pfister, 2007). La production de laine devait dès lors être remise aux draperies (Fédération suisse d'élevage ovin, 2017b). L'augmentation de la production lainière et l'amélioration de sa qualité se constituèrent alors progressivement en politique de l'élevage ovin.

Partant du constat que « *le manque de sélection et la multiplicité des races ont agi défavorablement sur cet élevage* » (Sierro 1939, 7) et que « *les races autochtones sont restées sans amélioration notable dans le rendement parce que les éleveurs se contentent de les multiplier sans se soucier de la qualité des reproducteurs* » (Sierro 1939, 7), la « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » entreprit une sélection dirigée des races et instaura une politique d'élimination des races locales par leur

concentration au sein de quelques races, définie en fonction de la couleur de leur toison. D'une quinzaine de races de moutons indigènes recensées en 1925, la Fédération eut pour objectif dès 1938 de ne conserver que trois catégories génériques : 1) le « mouton blanc des montagnes » pour les moutons à laine blanche — qui deviendra par la suite le Blanc des Alpes ; 2) le « mouton Brun-Noir des montagnes » pour les moutons à laine brune — qui deviendra par la suite le Brun-Noir du pays ; et 3) le « mouton à viande à tête brune » pour les moutons blancs à tête brune, regroupés sous l'appellation Oxford par la suite (Gut 1997, Fédération suisse d'élevage ovin 2017a). Des standards de race pour ces trois races furent développés, et des herd-books furent établis.

De plus, la Fédération s'engagea dans les premiers croisements à visées génétiques³⁵ pour améliorer la précocité sexuelle, les capacités d'engraissement et les qualités lainières de ces races indigènes et mit en place des stations d'élevage³⁶ (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a). S'imposa alors la notion de « performance ». Des « épreuves de performance » comme l'« épreuve de fertilité³⁷ » furent développées, afin de sélectionner des « *moutons élevant dans un temps record le plus d'agneaux viables et de bonne croissance possible et les béliers les plus à même de transmettre ces qualités* » (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a, 78).

Ainsi, dans la première moitié du XXe siècle, s'assemblèrent moutons, éleveurs organisés en syndicats et fédérations, services zootechniques de l'État, stations d'élevage et techniques « modernes » de sélection. La « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses » prit un rôle central dans le développement des pratiques zootechniques, et s'imposa alors l'idée qu'il était possible « d'améliorer » les animaux pour répondre aux intérêts humains. Cette « amélioration » passait par un affranchissement des conditions locales d'élevage grâce aux stations d'élevage, qui devaient offrir des conditions d'élevage standardisées (en termes d'affouragement, de soins, etc.). Ainsi, ces différents acteurs se concentrèrent sur la sélection, ce qui cependant ne permit pas d'enrayer la chute du cheptel

³⁵Croisements des races indigènes avec des races Île-de-France et Wurtemberg, toutes deux formées à partir de moutons mérinos, réputés pour la finesse de leur laine et leur couleur blanche (B, 1963 ; Gut, 1997 ; Sierro, 1939).

³⁶ Une première station d'élevage voit le jour dans le Jura en 1929 afin d'améliorer le mouton Brun Noir des montagnes (Chatelain, 2012). Cette station sera suivie par d'autres dès 1935, notamment dans l'Entremont, le Haut-Valais et le valais central (B 1963), cette dernière abritant aussi une station cantonale de zootechnie (Sierro, 1942).

³⁷ La fertilité fait référence au nombre moyen de descendants par brebis et par an.

entamée au XVIII^e siècle. En effet, le cheptel ovin diminua de 64 % entre 1866 et 1926³⁸. En montagne, le cheptel baissa de moitié entre 1866 et 1911, de quatre cinquièmes dans les cantons du Plateau (Moser *et al.*, 2015).

5.2. DE 1940 AUX ANNEES 1990 : PRODUIRE, MODERNISER ET RATIONALISER L'ELEVAGE

Durant la Seconde Guerre mondiale se développa un modèle agricole productiviste basé sur un principe de sécurité alimentaire pour éviter la répétition de la situation de disette et de pénurie qu'avait connue la population lors de la Première Guerre mondiale (Forney, 2010). Ce modèle se caractérisait par « *un engagement pour une agriculture intensive, expansionniste et menée par l'industrie, avec un soutien de l'Etat basé principalement sur la production et une productivité accrue* » (Lowe *et al.*, 1993, 221). Le modèle agricole productiviste, en tant que catégorie socio-historique, comprend divers éléments. Il s'agissait notamment de favoriser la quantité de la production agricole au détriment de sa qualité, dans le but d'atteindre l'autonomie nationale. Cet objectif était soutenu par des politiques agricoles orientées vers la production, qui ont promu l'intensification et la spécialisation de la production agricole au détriment de la conservation de l'environnement. L'émergence du productivisme a été rendue possible grâce à des positions idéologiques dominant la perception de l'agriculture au sein de la société. En effet, l'agriculture occupait à la sortie de la Seconde Guerre mondiale une position centrale hégémonique dans la société du fait du rôle essentiel qu'elle avait joué dans l'autonomie alimentaire de différents pays d'Europe. Cette position a été étroitement associée à la présence d'une communauté restreinte mais puissante d'acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et des voies de développement de l'agriculture, composée d'agences agricoles étatiques et de lobbies agricoles, excluant de fait d'autres groupes des processus décisionnels (Wilson, 2001, 2007). Diverses institutions et acteurs (agences étatiques en lien avec l'agriculture mais aussi agriculteurs, fournisseurs d'intrants, institutions financières et centres de recherche agronomique ou zootechnique) se sont rassemblés autour de la « modernisation » de l'agriculture nationale, entendue comme

³⁸ Selon les données de l'USP, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années.

l'augmentation de la production agricole domestique, devenue l'objectif principal des politiques agricoles européennes à la sortie de la Seconde Guerre mondiale (Lowe *et al.*, 1993), et synonyme du « progrès » de l'agriculture.

Au sein de ce modèle agricole émergent, le rôle économique et social de l'élevage ovin dut alors changer et devenir un secteur productif intégré à l'économie nationale. Une politique d'élevage ovin se construisit autour du problème de l'autonomie lainière, avec pour objectif une augmentation de la production, qui fut suivie à la sortie de la guerre par sa protection dans un contexte de développement de l'offre en laine sur le marché mondial. L'éleveur ovin peu intensif céda progressivement la place à l'éleveur spécialisé dans la production de laine. Dans ce contexte, les syndicats d'élevage définirent de nouvelles pratiques d'élevage et une nouvelle identité fondée sur la compétence technique.

5.2.1. Le Plan Wahlen, un programme lainier

Les premiers efforts « améliorateurs » en élevage du début du XXe siècle se virent renforcés durant et après la Seconde Guerre mondiale dans le cadre du programme de modernisation de l'agriculture. À la veille du conflit, Friedrich Traugott Wahlen, chef de la division de la production agricole et de l'économie domestique au sein de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, élaborait un plan d'extension des cultures et d'augmentation de la production agricole (le « Plan Wahlen ») qui devait assurer l'approvisionnement et amener à l'autarcie alimentaire (Tanner, 2011).

Au départ peu concerné par le plan, l'élevage ovin y fut finalement intégré. En effet, dès le début de la guerre, les importations de laine d'outre-mer furent presque totalement coupées, ce qui ne s'était pas produit pendant la Première Guerre mondiale (R, 1941), et l'approvisionnement en laine devint un problème national (figure 8).

Figure 8: Titre d'un article du journal « Le Confédéré » du vendredi 21 mars 1941



Source : R (1941)

Une « politique lainière » s’instaura alors pour compenser ces importations, une « Ordonnance sur l’approvisionnement de l’armée et de la population civile en produits textiles » (Sierro, 1942) fut décrétée en 1941 et des moyens financiers, techniques et humains bien plus conséquents qu’au début du siècle furent alloués à l’élevage ovin dans le cadre des mesures d’économie de guerre. L’institut de zootechnie de l’École Polytechnique Fédérale de Zürich lança des recherches en matière de performance lainière, et les services cantonaux de zootechnie appelèrent à une augmentation de la production de laine. Les syndicats intensifièrent alors les croisements des races indigènes avec des moutons de races lainières (Sierro 1939, B 1963) et des « épreuves de productivité lainière » furent instaurées afin d’évaluer le poids, la finesse, la longueur des mèches et l’homogénéité de la laine du cheptel inscrit au herd-book. Une Centrale fédérale de collecte de la laine fut mise en place en Thurgovie (figure 9) (Fédération suisse d’élevage ovin 2017a). L’armée achetait toute la production lainière.

Figure 9: Publicité pour la Centrale suisse de la laine indigène, Olma de Saint-Gall (1946)



Source : Fédération suisse d’élevage ovin (2017a)

Des appels furent lancés aux éleveurs pour se lancer dans cette production, et le « problème lainier » fut largement relayé dans les médias. Ainsi on peut lire dans le journal « Le Confédéré » du vendredi 21 mars 1941 : « À eux maintenant de produire beaucoup et de la bonne laine » (R, 1941). Pour répondre à cet objectif, les services d'agriculture cantonaux enjoignirent aux éleveurs de modifier leurs pratiques d'élevage, comme indiqué dans le journal « Le Nouvelliste » du 21 mars 1942 :

« Il serait aussi indispensable de n'avoir dans un troupeau que des mâles d'une même race. Par l'introduction de béliers sélectionnés et l'élimination progressive des brebis à laine grossière il est possible d'améliorer la qualité et parallèlement la quantité de laine produite » (Sierro, 1942).

Avec cette orientation, les éleveurs se mirent à sélectionner de grands animaux, présentant une grande surface « enlainée », et donc une production lainière importante.

5.2.2. Après-guerre : produire et protéger la production

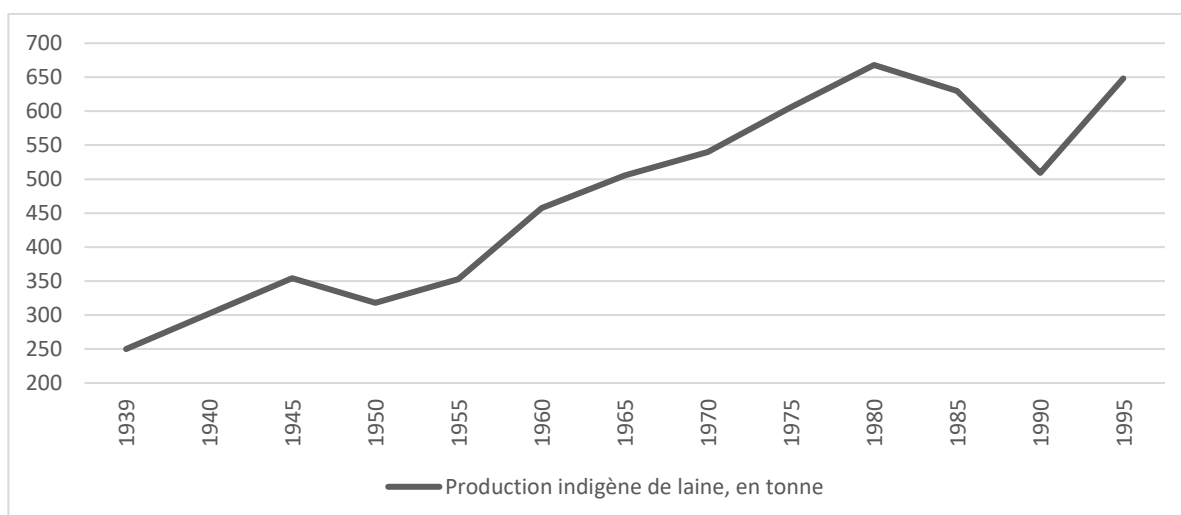
À la sortie de la guerre, il s'agit de trouver, en matière de politique agricole, une solution pour le long terme dans un monde où les équilibres stratégiques et économiques se recomposent (Forney, 2010). C'est dans ce contexte qu'entra en vigueur en 1954 une nouvelle politique agricole dont les objectifs figuraient dans la « Loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien de la population paysanne » et dans « l'Ordonnance concernant l'élevage du bétail bovin et du menu bétail » qui l'accompagna en 1958. Avec l'ordonnance de 1958, la responsabilité de l'élevage ovin fut transférée aux syndicats d'élevage sous la houlette de la « Fédération des coopératives d'éleveurs ovins et des éleveurs individuels suisses ». L'État versa depuis lors des contributions fédérales dans le cadre de la « modernisation » de l'élevage à la Fédération, qui les redistribuait aux syndicats et aux éleveurs.

Cette politique affirmait des principes protectionnistes et productivistes au travers de divers objectifs. Le premier était la protection contre les importations et les aides à l'exportation. Le second objectif était la garantie des prix et l'aide à la commercialisation des produits agricoles, basé sur le principe selon lequel le prix devait couvrir les frais de production (Chappuis *et al.*, 2008). Le troisième objectif concernait l'amélioration des structures et des infrastructures. Ainsi se développèrent l'utilisation des machines agricoles (tracteurs, machines à traire...), les recherches dans les stations agronomiques fédérales, et l'enseignement dans les écoles

d'agriculture (Forney, 2010). Leur formation devait permettre aux agriculteurs de mettre en œuvre le « progrès technique » nécessaire à la performance de la production (Porcher 2002, Mormont 2009, Forney 2010). Le bon développement des exploitations reposait sur la modernisation technique et des investissements lourds (achat de machine et adaptation des bâtiments) qui devaient permettre une augmentation de la production et de la productivité (Forney, 2010).

Ces principes s'appliquèrent à la production ovine, aussi bien pour la laine que la viande. Concernant la laine, la production indigène s'était tassée à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, mais elle fut relancée avec la politique agricole qui se mit en place en 1954 (figure 10).

Figure 10: Évolution de la production indigène de laine, en tonne (1939-1995)



Source : Union Suisse des Paysans, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années.

Les objectifs protectionnistes prirent forme dans les soutiens accordés au marché. Ainsi, les importations de laine furent contingentées, et la production et la commercialisation de la laine soutenues. Les commandes de l'État (couvertures et drap d'uniforme) permirent de maintenir la production lainière au-delà de la Deuxième Guerre mondiale. Vers 1950, l'industrie lainière occupait environ 10 000 personnes. Pourtant, bien que les conditions de production de l'industrie textile se furent fortement dégradées à partir des années 1940³⁹, l'État continuait

³⁹ A cause notamment de l'apparition de fibres synthétiques à partir des années 1940, puis de l'essor de la production de laine en Nouvelle-Zélande dans les années 1950 (Pfister, 2007).

à soutenir les activités de la FSEO en lien avec la production lainière par une garantie d'écoulement et de prix de la laine (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a). 1,4 million de francs suisses furent alloués à la FSEO pour la production lainière en 1971, 1,8 million en 1978 (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a). La production lainière fut même soutenue jusqu'en 2010, date de la fermeture de la Centrale de la laine indigène, malgré l'effondrement du prix de la laine sur le marché mondial en 1989. Les prix de la laine payés aux éleveurs restaient hauts dans un contexte de forte concurrence sur des marchés lainiers internationaux qui s'effondraient : selon diverses sources, la laine était payée aux éleveurs près de 13 CHF/kg dans les années 1940, 27 CHF/kg dans les années 1950 et entre 5 et 7 CHF/kg dans les années 1970-1980. Aujourd'hui, le kilo de laine blanche est acheté 1 CHF.

Du côté de la production de viande, les importations furent contingentées. Un contingent quantitatif fut mis en place. Avec ce système, les bouchers et marchands de bétail pouvaient obtenir des parts de contingent de viande ovine, attribuées selon le volume des produits que ces acteurs achetaient en Suisse (Chappuis *et al.*, 2008). Par ailleurs, le soutien aux marchés de bétail d'élevage et de boucherie fut renforcé, surtout en faveur des élevages de montagne, par l'organisation de marchés surveillés, garantissant le prix des animaux (Stadler, 2013b), encadrés par la « Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande »⁴⁰ (CBV).

Les objectifs protectionnistes se traduisirent également par l'encouragement au contrôle de l'ascendance paternelle des animaux. Tous les béliers devaient être reconnus par l'Etat, même ceux qui étaient utilisés dans les exploitations non affiliées au herd-book. Dans le herd-book de la FSEO étaient reconnues et donc soutenues financièrement par l'État trois races : le Blanc des Alpes, le Brun-Noir du pays et l'Oxford. Une quatrième race fut introduite au herd-book en 1964, le Nez-Noir du Valais, et ces quatre races furent les seules inscrites au herd-book jusqu'à la fin des années 1990. Des syndicats ne pouvaient être fondés qu'à la condition de ne

⁴⁰ Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'écoulement du bétail de boucherie était rigoureusement réglementé. Les prix payés aux producteurs étaient fixés par des commissions d'achat et la prise en charge était garantie. Après la guerre, les producteurs de bétail ont cherché à sauvegarder les avantages d'une surveillance officielle du marché du bétail de boucherie. Dans le but d'assurer l'écoulement du bétail toute l'année à des prix stables et justes, des coopératives pour l'écoulement du bétail ont été créées dans pratiquement tous les cantons (<http://www.cfeb.ch>). L'organisation faitière de ces coopératives, la CBV, existe encore aujourd'hui sous le nom de Proviande (voir chapitre 8).

travailler qu'avec des races reconnues. Et sans syndicat, la reconnaissance des béliers pour le herd-book n'était pas possible.

Ensuite, les objectifs productivistes prirent forme avec la modernisation des pratiques, fondée sur le progrès technique : spécialisation, mécanisation, « amélioration » de l'alimentation, utilisation de traitements vétérinaires, sélection et « amélioration » des animaux (Forney, 2010). Concernant la sélection ovine, l'Etat soutint les expositions de bétail, de même que l'organisation au sein de la FSEO d'une formation pour experts amenés à évaluer la conformité des moutons aux standards de race lors de ces expositions. Avec ces mesures, la sélection ovine de la FSEO resta axée fortement sur la productivité et la qualité lainière, son domaine d'expertise. Les standards de race lui accordaient ainsi une grande importance. La réalisation d'épreuves de productivité lainière était toujours nécessaire pour inscrire un animal au herd-book. La FSEO développa dans les années 1970 une épreuve de performance carnée, « l'épreuve du pouvoir nourricier »⁴¹, un relevé de poids des agneaux, censé indiquer l'aptitude à l'engraissement des animaux. Cependant, les qualités bouchères des animaux tenaient toujours peu de place dans les critères des standards de race. Les objectifs lainiers furent en outre réaffirmés en 1979 lors de la révision par la FSEO de la carte de pointage pour toutes les races, qui instaurait les critères d'évaluation « type », « conformation » et « laine » dans les standards (Fédération suisse d'élevage ovin 2017a), encore utilisés aujourd'hui pour pointer les animaux lors des expositions.

5.2.3. La « crise de modernisation » de l'élevage ovin

L'élevage ovin s'est alors trouvé confronté à une « crise de modernisation ». Cette crise, qui prit sa source aux pratiques pastorales et aux objectifs lainiers de la sélection, eut deux conséquences différentes : la marginalisation du secteur au sein de l'agriculture suisse, et d'importantes divergences d'objectifs et de pratiques au sein des éleveurs.

En effet, tous les élevages ovins ne purent participer à la modernisation des pratiques encouragée par cette nouvelle politique, notamment pour ce qui concernant l'« amélioration » de l'alimentation des animaux. Les éleveurs spécialisés, dont l'exploitation de base était localisée en plaine, purent développer la culture de l'herbe sur leurs parcelles de

⁴¹ Elle sert à estimer le potentiel d'élevage des agneaux et la productivité laitière des brebis en observant la croissance des agneaux par des mesures du poids des portées à la naissance et à 40 jours.

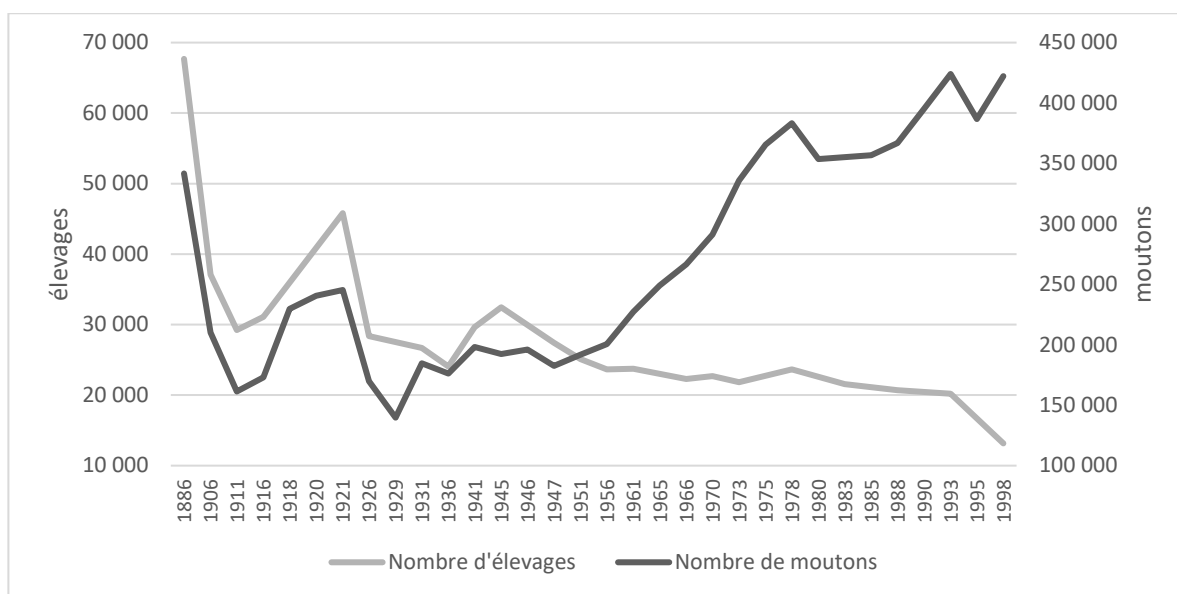
basse altitude, c'est-à-dire l'augmentation des rendements des prairies de fauche, par drainage et irrigation, mais aussi par l'épandage d'engrais, chimiques ou naturels et ainsi augmenter leur productivité. En montagne, là où se concentraient la majorité des élevages ovins depuis les vagues de relégation spatiale successives, la mécanisation étant compliquée par la pente, on ne pouvait guère intensifier la production fourragère. Les pratiques pastorales se sont dès lors maintenues, mais ont été reléguées au rang des techniques « amodernes »⁴², desquelles était absente la maîtrise de la nature.

Pour Dupré *et al.* (2015), la capacité des humains à exploiter la nature a longtemps servi de critère distinctif pour établir le degré de « modernité » d'une société, c'est-à-dire sa capacité à s'inscrire dans une économie de marché. Dans une telle optique, le pâturage, et notamment le pâturage ovin, a été relégué à ce qu'on ne considérait que comme un « simple prélèvement » de ressources naturelles spontanément renouvelables, et critiqué pour cette raison : pas de travail de l'homme, pas de maîtrise sur la nature, pas de recherche de productivité possible et de profit et donc pas d'insertion dans une économie marchande. La modernisation de l'élevage s'est accompagnée de la définition et de la légitimation d'un système fourrager caractérisé par la culture intensive de l'herbe, sa récolte et son stockage. Dans cette logique d'optimisation, le pâturage n'est devenu un recours, une ressource, qu'en situation de mécanisation trop difficile, d'espaces et de formes d'agriculture marginalisées (Dupré *et al.*, 2015). Dans ce contexte, l'élevage ovin pastoral s'est trouvé nié en tant qu'activité économique et professionnelle.

Ainsi, les efforts de modernisation de l'élevage déployés depuis la fin du XIXe siècle et renforcés au milieu du XXe siècle ont décimé les exploitations ovines. En un siècle, le nombre d'élevages ovins est passé de près de 68 000 exploitations à la fin du XIXe siècle à 13 000 exploitations à la fin des années 1990 (figure 11).

⁴² Le terme faisant référence à la modernité telle que conceptualisée dans (Latour, 1997).

Figure 11: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages (1886-1998)



Source : Union Suisse des Paysans, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années.

Les exploitations restantes se sont agrandies : le cheptel est passé de 340 000 à 420 000 têtes dans le même intervalle de temps, l'effectif moyen de moutons par détenteur a donc constamment augmenté, de 5 en 1866, il est passé à 33 en 1998⁴³, ce qui était encouragé par des aides agricoles accordées au prorata du nombre de têtes de bétail.

Par ailleurs, dans d'autres pays européens se sont développées à la sortie de la Seconde Guerre mondiale des techniques de sélection permettant d'intensifier l'objectivation des pratiques de sélection de nature « subjective » basée sur les standards et l'évaluation visuelle des animaux, et d'axer la sélection sur les qualités bouchères ou laitières des animaux. Cette objectivation des pratiques de sélection a été encouragée par les possibilités de création et de traitement des informations sur les animaux développés au milieu du XXe siècle. Les avancées dans le domaine de la génétique et de la statistique ont permis le développement de techniques permettant d'analyser des mesures quantitatives prises sur le corps des animaux, censément associées à des caractéristiques génétiques. En Suisse, la sélection ovine dirigée par la FSEO et soutenue par l'État restait basée essentiellement sur des caractéristiques morphologiques, les qualités lainières et maternelles de trois races indigènes,

⁴³ Selon les données contenues dans les rapports « Statistiques et évaluations » de l'Union suisse des paysans, diverses années.

puis quatre. Les activités des syndicats d'élevage se sont dès lors progressivement déconnectées du marché, et la sélection ovine opérée par de nombreux syndicats d'élevage s'est concentrée sur les qualités lainières et esthétiques des animaux. Les expositions de moutons ont ainsi eu tendance à primer des animaux massifs, aux bonnes qualités lainières, au détriment de caractéristiques permettant à l'élevage d'effectuer une transition de l'élevage lainier à l'élevage d'animaux de boucherie.

Cela nous amène à la deuxième conséquence des objectifs esthétiques et lainiers de la sélection. Comme le mentionnent Yarwood et Evans (2006), loin de refléter un consensus sur les attributs d'un animal, les expositions et l'esthétisation qui leur est associée peuvent révéler des discours conflictuels sur les représentations et le savoir en matière de sélection, de nombreux éleveurs réclamant une vision plus « utilitaire » de la sélection (Holloway, 2005). En Suisse, cette situation provoqua d'importants conflits sociopolitiques. Ainsi, les éleveurs spécialisés fortement orientés vers la production carnée menacèrent les services d'agriculture et les syndicats d'entamer une « guerre des moutons », à l'image de la « guerre des vaches » menée par les éleveurs bovins laitiers dans le canton de Vaud⁴⁴: importer en contrebande des animaux ou du matériel génétique afin d'améliorer les qualités bouchères des animaux.

Ces « guerres du bétail » conduisirent à la révision de l'ordonnance sur l'élevage en 1967, libérant la possibilité d'utiliser des béliers non affiliés au herd-book afin « d'améliorer » les qualités bouchères des animaux. Ces éleveurs spécialisés importèrent dès lors principalement de France ou d'Angleterre des moutons de races bouchères, telles que les Suffolk, les île-de-France et les Charollais, mais aussi du savoir. Ils participèrent aux salons agricoles européens et échangèrent régulièrement des informations relatives aux qualités bouchères des moutons avec d'autres professionnels, qu'ils combinèrent au savoir et aux pratiques qu'ils développaient dans les conditions climatiques, topographiques, et de disponibilité en fourrage de leurs pratiques pastorales. Ces nouvelles représentations, savoirs et pratiques centrées sur les qualités bouchères des animaux entrèrent en conflit avec les normes esthétiques diffusées

⁴⁴ Les éleveurs bovins laitiers, qui, s'ils voulaient bénéficier des soutiens à la production, ne pouvaient élever que quatre races indigènes, dont la production laitière baissait, la sélection opérée par les organisations d'élevage reposant surtout sur des critères morphologiques et non productifs. Certains éleveurs s'opposèrent alors aux organisations d'élevage et la situation conduisit dans les années 1960 à la « guerre des vaches ». Les éleveurs bovins se mirent à importer en contrebande des veaux et de la semence de la race montbéliarde ou frisonne par le massif du Jura (RTS, 1966). Fortement médiatisée, cette « guerre des vaches » mena en 1967 à la révision de l'ordonnance sur l'élevage.

au travers des standards de race définis par la FSEO. Matérialité des moutons et pratiques de sélection constituèrent la pierre d'achoppement qui divisa dorénavant les éleveurs ovins.

BILAN DU CHAPITRE 5

Avec le modèle agricole productiviste qui se développa progressivement depuis la fin du XIXe siècle est apparu le besoin de « moderniser » l'élevage ovin en augmentant sa production lainière, gage du « progrès » du secteur. Cette augmentation de la production lainière indigène est devenue l'objectif principal du secteur durant la Seconde Guerre mondiale, afin d'assurer l'autonomie lainière de l'armée. S'est alors assemblée autour de l'élaboration de la politique d'élevage ovin une communauté d'institutions composée de l'Etat, de ses services agricoles et zootechniques et de syndicats d'élevage, notamment la FSEO. La production de laine indigène a dès lors acquis une position importante au sein des préoccupations de la société, sécurisant idéologiquement les institutions concernées. Cette communauté a alors structuré les représentations des éleveurs autour d'objectifs de productivité lainière, excluant de ce fait d'autres représentations de l'élevage ovin. La zootechnie s'est ainsi constituée à cette époque comme un outil au service d'un projet politique, celui de l'industrialisation de la production lainière⁴⁵. « *Science de l'exploitation raisonnée des animaux domestiques* » (Porcher 2002, 12), la zootechnie a participé à transformer les activités d'élevage ovin en un processus spécialisé et rentable. En effet, dans ce contexte, le mouton vivant, réel, répondant aux conditions du milieu dans lequel il vivait, a constitué une gêne pour les objectifs de production. Cette communauté s'est alors engagée dans des pratiques d'élevage visant la spécialisation des corps des moutons dans la production de laine et leur « simplification », comme l'institutionnalisation de races à vocation lainière et la définition de standards permettant de façonner la matérialité des animaux. Un nouvel ordre socionaturel s'est imposé, reposant sur la maîtrise des animaux et de leur hérédité, permettant aux éleveurs de libérer l'activité d'élevage des conditions du milieu et façonner des moutons répondant aux

⁴⁵ La notion d'industrialisation renvoie ici à une conception « industrielle » du vivant, qui le réduit à un processus de production à partir d'intrants (engrais, aliments) fournis aux végétaux et animaux sélectionnés pour leur seule productivité et dont la variabilité a également été fortement réduite, tout comme leurs conditions de milieu. Elle se réfère ensuite au taylorisme, à la division entre les activités de conception et d'exécution, aux économies d'échelles, etc. Ce processus peut concerner plusieurs formes d'agriculture, « familiale » et « biologique » comprises. S'y oppose ce que l'on nomme « l'agriculture paysanne » (Despret et Meuret, 2016a).

objectifs de productivité lainière du secteur. Cette communauté a bénéficié d'un fort soutien de l'Etat au travers de subventions, et d'une garantie de prix de la laine, donnant aux éleveurs une sécurité financière.

Cependant, cette sécurité idéologique et financière a contribué par la suite à marginaliser l'élevage ovin au sein de l'agriculture. Alors que le marché de la laine était de moins en moins rémunérateur, les objectifs de sélection de la FSEO ont peu changé. Les caractéristiques lainières se sont constituées en critères esthétiques prisés. Cette représentation a contribué à marginaliser l'élevage ovin au sein d'une économie marchande tournée vers la production de viande, et a suscité des tensions durables au sein de l'élevage ovin. Depuis là, nombre d'éleveurs ovins orientés la production de viande n'auront de cesse de remettre en question les objectifs et pratiques de sélection de la FSEO.

Mais parallèlement à cette marginalisation sur la base de critères relatifs à l'économie de marché, c'est la marginalisation des éleveurs pastoraux de montagne et de leurs pratiques qu'il faut retenir de cette histoire de l'élevage ovin. Dans un contexte de modernisation de l'agriculture et de l'élevage centré sur l'augmentation des rendements fourragers par l'application d'intrants, les pratiques pastorales de ces éleveurs ont été reléguées au rang des techniques « amodernes », desquelles était absente la maîtrise de la nature.

CONCLUSION DE LA PARTIE II

L'élevage ovin est remarquable par sa persistance et sa profondeur historique. Il a traversé les révolutions agricoles successives et s'est adapté aux nouvelles conditions qui s'offraient à lui (figure 12). L'assemblage initial qui le caractérisait et qui s'est maintenu pendant des millénaires, composé d'herbe, de moutons, de bergers et d'éleveurs, rassemblés ou non en communautés, assurait l'adaptation des moutons aux conditions de la transhumance et aux besoins vivriers des humains. Premiers touchés par les mouvements d'enclosure et la réduction des possibilités de pâture qui ont accompagné le développement de l'élevage bovin laitier dès le XVI^e siècle, l'élevage ovin et le cheptel a perdu en importance, mais il s'est adapté à ces ruptures de l'équilibre entre herbe et troupeaux en développant de nouvelles pratiques, comme la transhumance hivernale.

Se mit alors en place un programme de modernisation de l'élevage depuis le début du XX^e siècle, caractérisé par des formes de domestication reposant sur l'intensification de la production et de la productivité. Seuls certains éleveurs ont pu participer notamment à l'« amélioration » de l'alimentation des animaux. Les éleveurs spécialisés, dont l'exploitation de base était localisée en plaine, purent développer la culture de l'herbe sur leurs parcelles de basse altitude, c'est-à-dire l'augmentation des rendements des prairies de fauche, par drainage et irrigation, mais aussi par l'épandage d'engrais, chimiques ou naturels et ainsi augmenter leur productivité. Les élevages de montagne, disposant de peu de ressources foncières facilement accessibles et sur lesquelles le travail pouvait être mécanisé, ont maintenu des pratiques pastorales, fondées sur l'exploitation de la végétation naturelle et l'adaptation des troupeaux aux conditions d'élevage. Ces élevages ont alors été progressivement été marginalisés au sein de l'agriculture suisse.



Certains élevages, organisés en syndicats et fédérations et soutenus par l'Etat, ont cependant participé aux efforts de modernisation de l'élevage, en développant des pratiques de sélection « modernes » basées sur la zootechnie et centrées sur la productivité lainière. L'action publique associée à l'élevage ovin suisse s'est ainsi focalisée pendant près de 50 ans sur « l'amélioration » de la « performance » lainière des animaux et sur la protection du marché



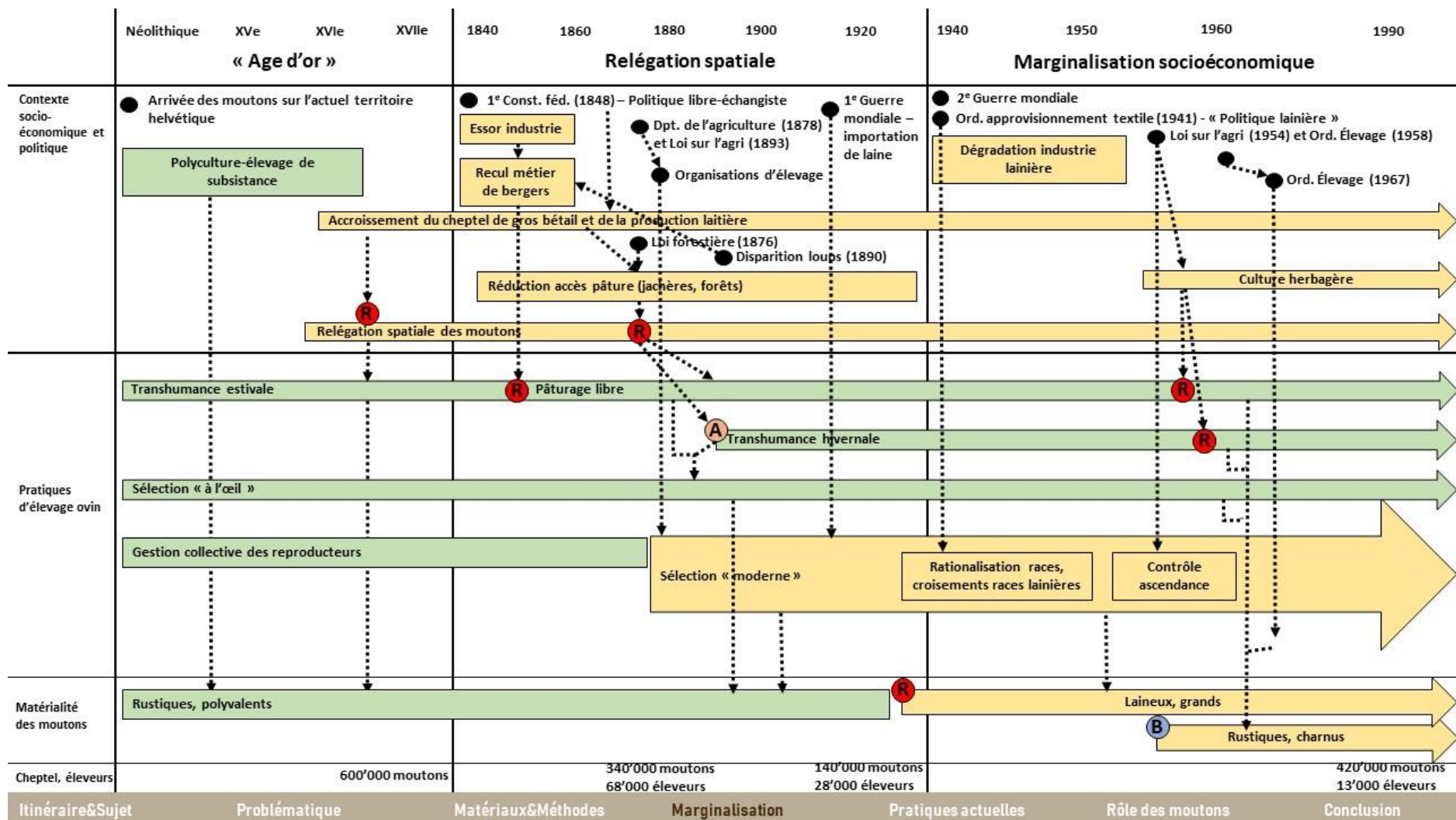
des produits ovins. Cette situation a façonné durablement la matérialité des moutons et les représentations des éleveurs. Les moutons grands, avec une surface « enlainée » maximale et présentant une laine fine en sont venus à incarner les bonnes pratiques d'élevage. Néanmoins, ces moutons présentaient de faibles qualités bouchères. Alors que le marché de la laine s'effondrait, la matérialité de ces moutons a contribué à déconnecter l'élevage ovin du marché.

En effet, ces pratiques rencontrèrent vite la résistance d'une frange d'éleveurs, qui sentirent le vent tourner et cherchèrent à se spécialiser dans la production de viande. Cette résistance conduisit à la révision de l'ordonnance sur l'élevage en 1967, donnant la possibilité d'importer des animaux. Ces éleveurs importèrent alors des moutons de races bouchères, et adaptèrent leurs troupeaux aux conditions de l'élevage pastoral et à la demande du marché de la viande d'agneau.

L'élevage ovin se trouva alors « bifurqué » (figure 12), avec d'un côté des éleveurs qui sélectionnaient de grands animaux laineux, dont les caractéristiques s'étaient constituées en norme esthétique, contribuant à marginaliser économiquement l'élevage ovin au sein d'une économie marchande tournée vers la production de viande, et de l'autre côté des éleveurs orientés vers le marché de la viande, mais dont les pratiques pastorales étaient marginalisées socialement dans le contexte de modernisation de l'élevage.

La sélection sur des critères lainiers et le pastoralisme ont ainsi contribué à former des assemblages multispèces rendus invisibles ou périphériques par le récit dominant l'élevage suisse : pas de recherche de productivité et de profit et donc pas d'insertion dans une économie marchande. Leurs pratiques ont été marginalisées, mais l'élevage ovin en général s'est aussi constitué en marge de l'élevage tel que produit par les récits et les pratiques. Les formes de domestication promues par le programme de modernisation de l'agriculture et le modèle productiviste participaient à un projet politique qui a produit ses propres marges, l'élevage ovin en général, mais aussi ses « outsiders de l'intérieur » : les élevages pastoraux de montagne spécialisés dans la production de viande.

Figure 12 : Trajectoire des pratiques d'élevage et des relations entre humains et moutons: de l'adaptation aux conditions d'élevage à la maîtrise de la matérialité des animaux



● Evénement (A) Adaptation (R) Rupture (B) Bifurcation Equilibre Transformation

Cependant, dès les années 1990, l'apparition de nouveaux enjeux économiques et environnementaux a stimulé une refonte de la politique agricole suisse. Le modèle productiviste et protectionniste qui s'est maintenu depuis l'après-guerre est abandonné, et de nouvelles logiques de développement agricole et rural se mettent progressivement en place. Dans la partie III qui suit, nous allons explorer comment l'élevage ovin s'articule à ces logiques, et les assemblages entre pouvoirs publics, éleveurs, moutons, entreprises agroalimentaires et consommateurs qu'elles suscitent.





INTRODUCTION



**PARTIE I — DES MOUTONS POUR QUESTIONNER LES RAPPORTS
ENTRE LE MONDE NATUREL ET LE MONDE SOCIAL**



**PARTIE II — TRACER LA MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN
EN SUISSE**



**Partie III — Après le
progrès : la modernisation
écologique de l'élevage ovin**

© Guillaume Trouillard



PARTIE IV — INSTAURER LA MOUTONITUDE



RUMINATIONS CONCLUSIVES



INTRODUCTION DE LA PARTIE III

Préférons-nous vivre avec des moutons au répertoire sans surprise ou avec des moutons qui nous étonnent, avec des moutons inventifs qui nous enseignent d'autres manières de s'organiser, et qui ajoutent d'autres définitions à ce qu'« être social » veut dire ?

Vinciane Despret dans *Oui, les moutons ont des opinions !*

A partir du début des années 1990, on assista à une transformation profonde de la politique agricole suisse. Le modèle de politique agricole productiviste et protectionniste fit place à de nouvelles logiques associant libéralisme économique et principe de multifonctionnalité (Forney, 2011). La notion de multifonctionnalité est apparue dans le cadre des débats concernant l'insertion de l'agriculture dans les négociations internationales sur le commerce mondial et plus spécifiquement concernant la question des aides publiques et des soutiens de prix agricoles qui apparaissaient, du point de vue des règles commerciales, comme des distorsions de concurrence entre agricultures nationales. Les fondements de ces aides ont été contestés et la notion de multifonctionnalité a alors été affirmée, faisant référence au fait que l'activité agricole ne peut pas être exclusivement décrite par sa fonction de production marchande. En effet, elle sert de multiples fonctions qui dépassent la production de nourriture et de fibres. Ces fonctions incluent notamment la sécurité alimentaire, le maintien de structures sociales et d'emplois en zones rurales, la préservation de patrimoines paysagers, et la conservation de la biodiversité (Groupe Polanyi, 2008).

Comme le soulève Wilson (2007), la multifonctionnalité est une caractéristique de n'importe quelle activité agricole, ce n'est pas un processus nouveau. Cependant, le terme est apparu lorsqu'il s'agit de construire un régime de politique agricole néolibéral, et notamment d'organiser pour les produits agricoles un marché mondial de concurrence parfaite, se heurtant aux structures de production et aux régulations de marché existantes (Groupe Polanyi, 2008 ; Tilzey et Potter, 2006 ; Wilson, 2007). Dans ce contexte, la multifonctionnalité a permis de mettre l'accent sur une vaste gamme de retombées économiques, sociales et

territoriales qu'offre l'agriculture, et qui viennent compléter la fourniture de produits marchands (Wilson, 2007). Comme le soulève Wilson (2007), la multifonctionnalité constitue dès lors un processus complémentaire à l'agriculture productiviste « traditionnelle ». C'est cette idée de complémentarité qui l'a amené à conceptualiser l'agriculture multifonctionnelle comme se déroulant le long d'un spectre borné d'un côté par un modèle productiviste (dont les caractéristiques sont résumées dans la section 5.2), et de l'autre par un modèle non-productiviste. Ce dernier est caractérisé par une haute durabilité environnementale ; des interactions étroites entre communautés agricoles et rurales au niveau local ; des filières courtes ; une intensité et une productivité agricole faible ; un haut degré de diversification agricole ; des actions et pensées agricoles faiblement intégrées dans le marché capitaliste global ; une ouverture vers de nouvelles pratiques agricoles et des populations rurales qui considèrent l'agriculture comme un ensemble de processus qui vont au-delà de la production marchandises agricoles (Wilson, 2007).

Cette conceptualisation permet ainsi d'expliquer la juxtaposition temporelle, spatiale et structurelle de divers modèles agricoles, et dès lors de diverses pratiques d'élevage et de commercialisation des produits ovins. En effet, à partir des années 1990, un nouveau modèle de gouvernance de l'élevage ovin se construit. Dans un contexte marqué par l'effondrement du marché de la laine, l'élevage ovin doit se tourner vers la production d'agneaux de boucherie. Sous l'action combinée de l'ouverture des frontières aux importations de viande d'agneau, des crises sanitaires qui ont ébranlé l'élevage européen et des nouvelles demandes des consommateurs, l'État et les entreprises agroalimentaires développent des instruments de marché basés notamment sur la « qualité » et la traçabilité afin de promouvoir la production suisse de viande d'agneau et son écoulement, de même que la différencier de la viande importée. En outre, des préoccupations de plus en plus marquées pour les questions environnementales incitent différents acteurs à concevoir des instruments politiques encourageant la fourniture par l'élevage ovin de services environnementaux au travers des pratiques pastorales, mais aussi par la conservation des ressources génétiques présentes en élevage. Dès lors, la question des relations qui s'établissent entre humains et animaux au sein des pratiques d'élevage instaurées par ce nouveau modèle de gouvernance s'impose au chercheur qui veut saisir leurs transformations.



Cette partie parle de l'élevage ovin tel qu'il est en train de se faire dans les bergeries, sur les alpages ou dans les organisations d'élevage. Elle vise à resituer les politiques et pratiques qui se déploient autour de l'élevage ovin allaitant depuis la fin des années 1990. Nous cherchons à montrer la construction de la politique d'élevage ovin, les pratiques d'élevage et les assemblages de domestication qu'elles contribuent à former. Ce faisant nous mettrons au jour les représentations de ce qu'est un mouton, la matérialité des animaux et les relations entre humains et animaux qui en émergent. En effet, les instruments tels que les marques et labels, les technologies associées à la traçabilité et les techniques génétiques et génomiques de sélection sont présentés dans la littérature comme poursuivant l'intensification et l'industrialisation de l'élevage entamées avec le développement d'une agriculture productiviste dans le courant du XXe siècle (Couturier, 2015 ; Gardin, 2013 ; Holloway et Morris, 2008 ; Noulhianne, 2016), dont l'une des conséquences est une instrumentalisation du rapport aux animaux et à la nature (Prével, 2008). Cependant, ce qui attire l'attention dans l'élevage ovin en Suisse c'est que la relation entre éleveurs et moutons n'implique pas toujours cette instrumentalisation et une forme d'aliénation des animaux et des éleveurs, ou du moins pas tout le temps. De fait, les moutons sont arrachés à l'herbe, à leur troupeau et à l'éleveur, mais avant de devenir des morceaux de viande, d'être convertis en marchandises prêtes pour les conversions entre argent et capital, ils peuvent être et faire autre chose : collaborateurs pastoraux, faiseurs de lien social, symboles d'une région ou d'un système de production ou instaurateurs de liberté.

Il s'agit alors ici de décrire la politique d'élevage ovin et ses pratiques, en concentrant l'analyse sur leurs effets. Quel mouton est instauré dans les assemblages multispèces qui prennent forme avec cette politique et ces pratiques d'élevage? Quelles relations les différentes entités entretiennent-elles dans ces assemblages, et quels mondes ces assemblages façonnent-ils ? Nous mobiliserons dans cette partie III le concept d'assemblages de domestication pour appréhender la diversité des formes d'élevage et des relations entre espèces qui voient le jour à l'aube du troisième millénaire. Il nous permettra d'explorer les nombreuses facettes du rapport entre humains, animaux, plantes et paysages en élevage ovin participant à fabriquer les mondes de l'élevage, qu'il s'agisse de relations de contrôle de la matérialité des moutons pour des raisons de subsistance ou de profit, ou de relations d'adaptation, de coopération et

de mutualité, au sein desquelles les animaux ou d'autres entités non-humaines occupent un rôle actif.

Cette partie repose sur le recueil de données issues de documents professionnels et administratifs, de documents parus dans les médias, d'entretiens auprès d'agents jouant un rôle dans la structuration de la politique d'élevage ovin (organisations d'élevage ou services de l'État) et auprès des éleveurs, de même que notre enquête par questionnaire et l'observation participante, dont l'analyse nous a permis de reconstituer les pratiques décrites ci-dessous.



La partie III est organisée en cinq chapitres. Dans le chapitre 6, nous relaterons le changement de politique agricole et les principes sur lesquels elle repose – libéralisme et multifonctionnalité - et décrirons les transformations du système de soutien à l'agriculture. Nous aborderons ensuite ce que ces changements impliquent pour les éleveurs ovins romands sur la base des informations obtenues auprès des élevages ayant répondu à l'enquête par questionnaire. Les chapitres suivants sont thématiques, ils traitent chacun des politiques et pratiques d'élevage ovin qui se structurent autour de la conduite, de l'exploitation et du renouvellement des troupeaux. Dans le chapitre 7, nous abordons les pratiques et politiques qui se déploient autour du pastoralisme. Dans le chapitre 8, nous discuterons de l'organisation des marchés de la viande ovine autour d'instruments associés à la « qualité ». Dans le chapitre 9 nous explorons la construction d'une politique de traçabilité en élevage ovin à laquelle sont enchâssées des pratiques relevant de l'élevage de précision. Dans le chapitre 10, nous approchons les pratiques qui s'articulent autour du renouvellement de la composition des troupeaux. Nous aborderons la politique de sélection qui se met en place et les pratiques de sélection des éleveurs. Finalement, nous discuterons la diversité des formes d'élevage et des relations entre espèces au prisme de l'agriculture multifonctionnelle telle que conceptualisée par Wilson (2007).





L'ELEVAGE OVIN ENTRE MARCHÉ ET ÉCOLOGIE

A partir des années 1990, la politique agricole suisse a réalisé une profonde transformation. L'explosion des dépenses agricoles du modèle productiviste et protectionniste et l'affrontement de plus en plus sévère dans le cadre du GATT entre pays importateurs, notamment européens, dont la compétitivité est diminuée par les conditions du milieu (Aubron *et al.*, 2014), et pays exportateurs du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Australie réclamant un libre accès aux marchés nationaux (Ventura et Milone, 2000) conduisirent à l'inscription à l'agenda d'une réforme de la politique agricole reposant sur de nouvelles logiques : libéralisation, déréglementation des marchés et écologisation des pratiques agricoles (Forney, 2010).

6.1. LA METAMORPHOSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE SUISSE

En effet, sur le plan international, 1986 était l'année de l'ouverture de l'Uruguay round du GATT. La négociation de ces accords internationaux de libre-échange joua un rôle décisif dans le processus de changement de la politique agricole (Forney, 2010). Les systèmes protectionnistes dans les pays industrialisés furent critiqués (Droz et Forney, 2007 ; Droz et Miéville-Ott, 2001), puis limités dans le cadre de l'accord sur l'agriculture conclu à Marrakech en 1994. Les membres de l'OMC⁴⁶ s'engagèrent alors à réduire le soutien interne accordé à leurs agriculteurs. Dans ce contexte, ils privilégièrent les aides ayant un impact minime en termes de distorsion de concurrence, modifiant les formes d'accompagnement de l'agriculture.

⁴⁶ L'OMC a succédé au GATT en 1995.

Par l'intégration du découplage et des conditionnalités, les pays européens firent passer l'essentiel des aides allouées à l'organisation des marchés à des mesures agroenvironnementales (Deverre et de Sainte Marie, 2008). La notion de multifonctionnalité fut alors introduite dans les négociations afin d'exprimer que l'agriculture fournissait d'autres services que la seule production de nourriture, des « biens publics » (Wilson, 2007) comme le soutien aux paysages ruraux, la protection de la biodiversité, la génération d'emplois et une contribution à la viabilité des zones rurales (Erjavec et Erjavec, 2009).

En Suisse, à ces exigences de réduction des soutiens aux marchés s'ajoutèrent différentes préoccupations sociétales ou environnementales. Diverses initiatives et référendums déposés par la population⁴⁷ demandèrent l'intégration dans la politique agricole de nouvelles préoccupations écologiques et un meilleur soutien des modes d'exploitation écologiques (Droz et Forney, 2007). L'État suisse entama alors un processus d'écologisation de sa politique agricole, afin d'enrayer la tendance à l'intensification de la production (Curry et Stucki, 1997 ; Deverre et de Sainte Marie, 2008 ; Droz et Forney, 2007 ; Droz et Miéville-Ott, 2001). Une idée neuve s'implanta : rémunérer directement les agriculteurs pour leurs prestations d'intérêt public (Chappuis *et al.*, 2008). Une première étape importante dans cette évolution fut l'entrée en vigueur, en 1993, de deux ordonnances, l'une instituant les paiements directs, et l'autre, des contributions écologiques. Des modes de production plus respectueux de l'environnement purent dès lors être reconnus et soutenus financièrement, comme la « production intégrée », qui consiste en une réduction de la protection phytosanitaire et de l'apport d'engrais (Zihlmann *et al.*, 2010). Parallèlement, les prix agricoles ne cessèrent de chuter, rendant les contributions écologiques de plus en plus indispensables (Miéville-Ott, 2000).

Dès lors, politique interne et négociations de l'OMC se sont jointes pour mener à l'aboutissement de la réforme de la politique agricole suisse avec l'inscription de la multifonctionnalité comme un principe normatif dans la Constitution fédérale de 1999, qui détermine les lignes directrices pour les réformes successives de politique agricole, et donc la

⁴⁷ Notamment l'association des petits paysans, des organisations d'agriculture biologique, le parti socialiste, le parti écologiste (Droz et Forney, 2007 ; Droz et Miéville-Ott, 2001)

politique agricole actuelle (Hediger, 2005). En effet, avec l'article 104 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, l'État doit veiller à ce que l'agriculture,

« par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue à la sécurité de l'approvisionnement de la population; à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural; et à l'occupation décentralisée du territoire » (Confédération suisse, 1999).

Ainsi, cette nouvelle Constitution enjoint l'État à concevoir des mesures de politique publique telles que l'agriculture doit remplir un ensemble d'objectifs sociétaux : production, subsistance des paysans, conservation des ressources naturelles et entretien du paysage rural (Hediger, 2005). Dès lors, le rôle dévolu à l'élevage s'est transformé. D'un rôle de producteur, reconnu et encouragé par une politique de soutien des prix agricoles très forte, il doit devenir fournisseur de services à la société : approvisionnement (la quantité et la qualité des produits animaux), qualité environnementale (biodiversité, diversité des paysages), vitalité territoriale (dynamisme rural) et identité culturelle (gastronomie, identité des terroirs) (Duru *et al.*, 2018). La mise en œuvre du principe de multifonctionnalité s'est traduite également par une refonte du cadre légal qui débouchera sur la Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) qui entre en vigueur en 1999.

Dès lors, la politique agricole courant de 1999 à 2002 (baptisée PA 2002) tient en deux principes généraux, qui en constituent la base normative. Le premier est la suppression des garanties de prix et de prise en charge — le prix des produits agricoles est dès lors déterminé en fonction de l'offre et de la demande (Chappuis *et al.*, 2008). Le second principe est la généralisation des principes de contributions écologiques et de paiements directs (Forney, 2010). Désormais, pour recevoir des paiements directs rétribuant des prestations d'ordre environnemental et des conditions de garde respectueuses des animaux, les exploitations agricoles doivent être « professionnelle⁴⁸ » et respecter un cahier des charges écologique (agriculture biologique ou production intégrée), c'est-à-dire fournir des « prestations

⁴⁸ Pour qu'une exploitation agricole ait droit aux paiements directs, elle doit être « professionnelle » aux yeux de la loi (Forney, 2010). Elle doit représenter un volume de travail minimum (0.2 UMOS) basé sur la surface de l'exploitation (SAU) et le nombre de bêtes élevées (comptées en UGB), et l'exploitant doit être au bénéfice d'une formation agricole ou jugée équivalente.

écologiques requises » (PER)⁴⁹ : conditions de garde respectueuses des animaux, contrôle de l'apport d'intrants, prévention de l'érosion et exploitation écologique d'une partie des terres de l'exploitation, les « surfaces de compensation écologique » (SCE)⁵⁰. Les principales entreprises de la distribution ont de surcroît accompagné le mouvement avec différents labels donnant une visibilité aux prestations écologiques sur le marché (Deverre et de Sainte Marie, 2008). La multifonctionnalité de l'agriculture est donc essentiellement entendue comme une écologisation des pratiques agricoles.

Il n'existe aucune obligation légale, pour les exploitations agricoles, de suivre les PER et de toucher des paiements directs. Dans les faits toutefois, il existe une obligation économique pour la majorité des exploitations qui ne survivraient pas sans les contributions fédérales (Forney, 2010). À titre d'exemple, pour l'élevage ovin spécialisé la part des paiements directs représente, en 2016, 152% du revenu agricole (revenu agricole 46'829 CHF et paiements directs 71'217 CHF) (OFAG, 2017). Cette répartition est variable selon la région dans laquelle se situe l'exploitation : pour les exploitations de plaine, la part des paiements directs représente 80% du revenu agricole⁵¹, pour les exploitations de collines 120% et pour les exploitations de montagne 163% (OFAG, 2017).

Les politiques agricoles qui ont couru entre 2003 et 2017 (PA 2007, PA 2011 et PA 14-17 dont les objectifs courent jusqu'en 2021) s'inscrivent dans la continuité de PA 2002 (qui courrait entre 1998 et 2002) : une période de pression économique croissante due à la libéralisation progressive des marchés agricoles (Barjolle, 2010 ; Droz *et al.*, 2012 ; Kroll *et al.*, 2010). PA 2011 réaffirme le rôle de l'agriculture en matière de préservation de la biodiversité et du paysage. Dans un contexte de pression de l'urbanisation, la préservation de surfaces fertiles apparaît essentielle non seulement pour que l'agriculture fournisse encore une partie de

⁴⁹ Les PER comprennent une garde des animaux de rente conforme à la législation sur la protection des animaux, un bilan de fumure équilibré, une part appropriée de surfaces de promotion de la biodiversité, une exploitation conforme aux prescriptions des objets inscrits dans les inventaires d'importance nationale, un assolement régulier, une protection appropriée du sol, la sélection et l'utilisation ciblée des produits phytosanitaires, des exigences concernant les semences et les plants, les cultures spéciales et les bordures tampon (Conseil fédéral suisse, 2013a).

⁵⁰ Ces SCE font l'objet d'un suivi et d'une évaluation environnementale, auquel sont associées les associations de protection de la nature. Ce dispositif fournit dès lors aux associations l'instrument pour mettre en œuvre leurs projets de gestion de la nature sur les territoires occupés par l'agriculture (Deverre et de Sainte Marie, 2008).

⁵¹ Revenu agricole 79'923 CHF et paiements directs 64'592 CHF.

l'alimentation⁵², mais encore pour les autres objectifs reconnus dans la Constitution fédérale comme la préservation de la biodiversité. En effet, les champs cultivés offrent un habitat à des espèces de plantes et d'animaux propres à ces milieux. Dans les conditions climatiques de la Suisse, on reconnaît que l'abandon de l'exploitation agricole entraînerait un envahissement des surfaces laissées en friche par la forêt. Toute une faune et une flore tributaires de la poursuite d'une utilisation agricole des terres disparaîtraient, tout comme de nombreux micro-organismes vivant dans les sols et essentiels à leur fertilité. De plus, les paysages se verraient transformés. L'agriculture façonne un paysage rural ouvert et crée un équilibre entre forêt, champs et pâturages. Une variété de produits, de systèmes d'exploitation, de bâtiments et d'animaux anime le paysage de multiples façons qu'il convient de préserver, et lui confère une dimension qui relève du domaine social et culturel (Barjolle, 2010). Ainsi, l'objectif libéralisation-écologisation se maintient tout au long des réformes de la politique agricole.

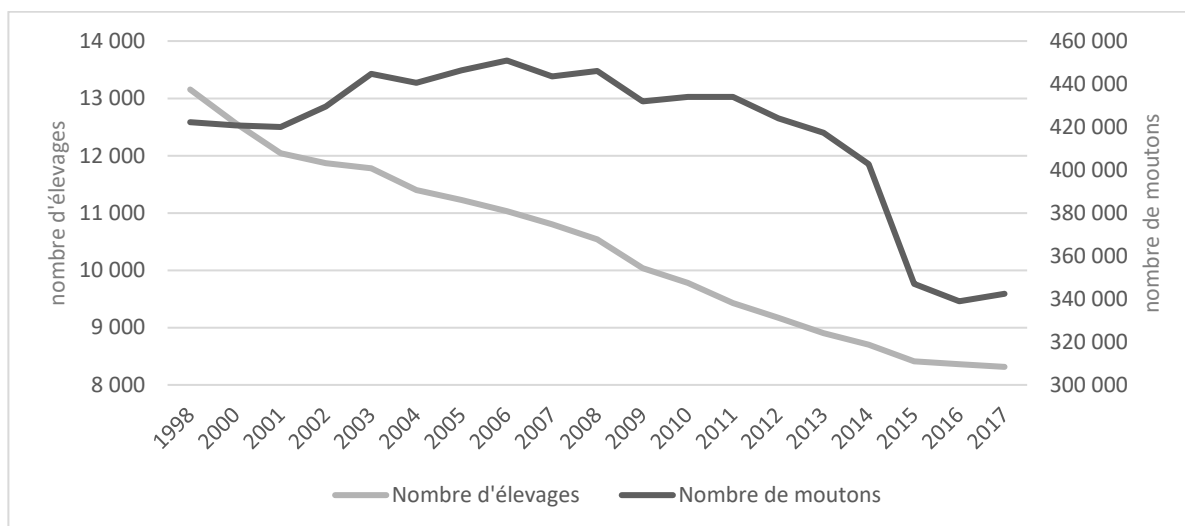
6.2. L'ELEVAGE OVIN A L'HEURE DU LIBERALISME ET DE LA MULTIFONCTIONNALITE

Avec cette politique agricole, l'élevage ovin doit se transformer en profondeur afin de répondre à de nouveaux enjeux environnementaux et économiques. Il doit notamment fournir certains services environnementaux. On reconnaît aux moutons et au pastoralisme un rôle important dans l'entretien des territoires de montagne notamment et la conservation de la biodiversité et des paysages. Par ailleurs, jusqu'aux années 1990, la production ovine (laine, viande et lait), les quantités produites, mais aussi les taxes frappant les produits étrangers étaient décidées et gérées par l'État et des institutions paraétatiques (Schweizer *et al.*, 2018). Avec l'effondrement du marché de la laine, l'élevage ovin doit s'orienter vers la production de viande et développer de nouveaux marchés. Mais la libéralisation des marchés qui suit les discussions dans le cadre du GATT dès 1986 soumet les éleveurs à davantage de concurrence. La restructuration de l'élevage ovin se poursuit avec la disparition des exploitations les moins performantes d'un point de vue économique. Comme dans les autres secteurs de l'agriculture, les exploitants qui partent à la retraite ne sont pas remplacés, permettant à ceux qui restent de disposer de structures mieux adaptées à la concurrence des marchés : des terres et des

⁵² Le taux d'auto-provisionnement de la Suisse est de 60%. Il est particulièrement bas, comme celui du Japon (40%) ou de la Norvège (50%) (Chappuis *et al.*, 2008).

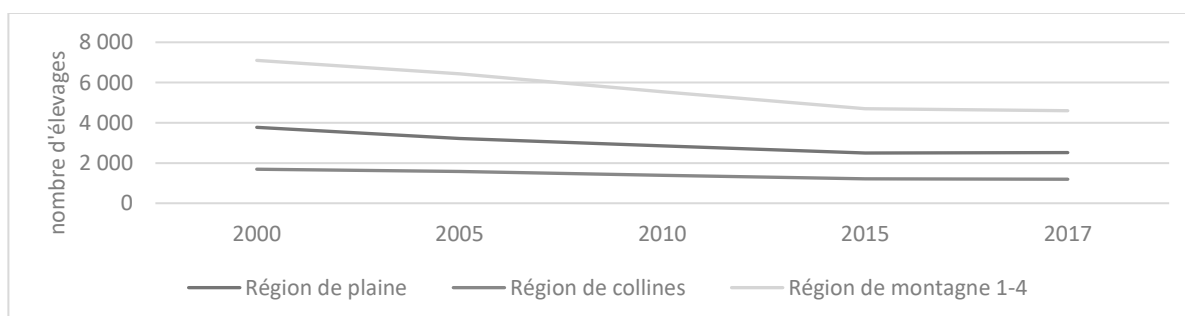
parts de production supplémentaires pour se constituer un outil de travail plus compétitif (Forney, 2010). Le nombre d'élevages a diminué de 33% entre 2000 et 2017 (figure 13). Près de 2'500 exploitations ovines de montagne ont disparu, 1'200 exploitations de plaine et 600 exploitations de collines⁵³ (figure 14).

Figure 13: Évolution du cheptel et du nombre d'élevages (1998-2017)



Source : Union Suisse des Paysans, Rapports « Statistiques et évaluations », diverses années. La « chute » du cheptel en 2015 provient d'un changement dans la date de recensement des animaux : avant 2015, le recensement s'effectuait au printemps, une fois les agneaux nés. Dès 2015, le recensement est effectué en hiver.

Figure 14: Évolution du nombre d'élevages par région (2000-2017)

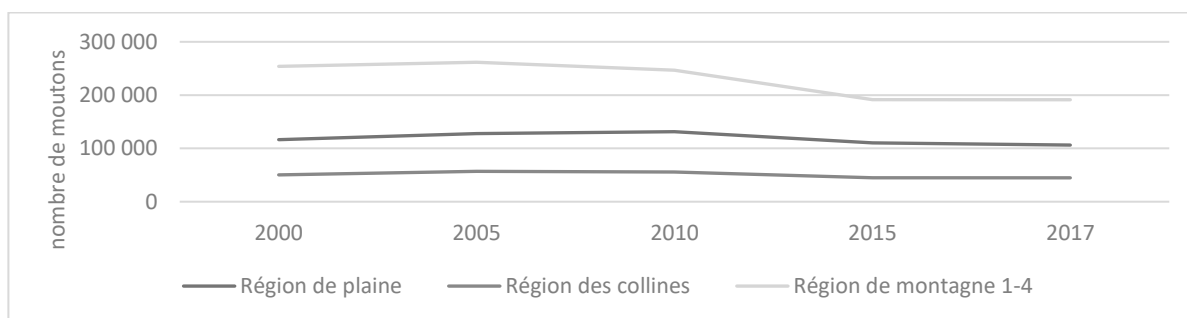


Source : Office Fédéral de la Statistique, diverses années

⁵³ L'ensemble du territoire agricole suisse est subdivisé en zones et régions : la « région de plaine » (subdivisée en « zone de plaine » et « zone de colline »), la « région de montagne » (subdivisées en quatre zones) et la « région d'estivage ». Cette subdivision a pour but de pouvoir attribuer les subventions de l'État à l'agriculture de manière différenciée en fonction de la difficulté des conditions de vie et de production. La délimitation et la subdivision des régions de montagne sont par exemple fonction du climat, des voies de communication et de la topographie (Confédération suisse, 1998b).

Le cheptel a diminué légèrement (figure 13), principalement dans la région de montagne (figure 15), il se concentre dès lors dans des élevages de plus en plus grands, spécialisés.

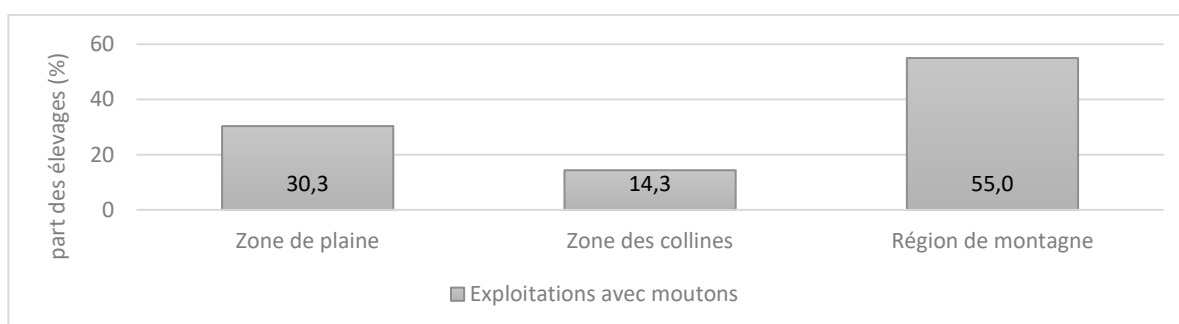
Figure 15: Évolution du cheptel par région (2000-2017)



Source : OFS, diverses années

Aujourd’hui, 44% des exploitations agricoles qui détiennent des moutons se situent en « région de plaine »⁵⁴, et 56% sont situées en « région de montagne »⁵⁵ (OFS, 2017) (figure 16). Les exploitations agricoles de la « région de montagne » sont davantage spécialisées en élevage ovin : les élevages localisés en « zone de plaine » détiennent en moyenne des troupeaux comptant 76 brebis allaitantes ; ceux en « zone de colline » 84 brebis et ceux en « région de montagne » 100 brebis.

Figure 16: Proportion d’éleveurs selon la zone d’exploitation (2017)



Source : OFS, 2017

Une des spécificités de l’élevage ovin suisse est la diversité de ses systèmes de production en lien avec la répartition des effectifs dans des zones particulières du territoire, avec une grande

⁵⁴ Avec 30% en « zone de plaine » et 14% en « zone de collines ».

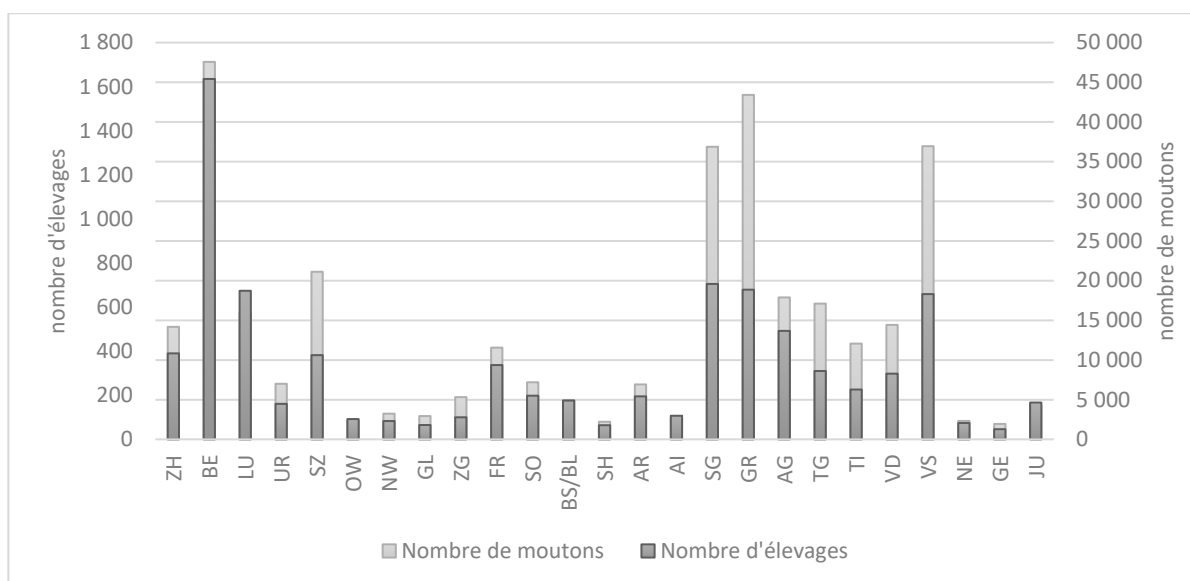
⁵⁵ Une exploitation agricole peut recouvrir plusieurs régions.

richesse de races attachées à ces contextes. À cette diversité de systèmes de production et de races correspond une diversité de buts poursuivis par les exploitants. Ainsi, 19% des exploitations agricoles détiennent des moutons, mais seuls 4% sont spécialisées dans la production ovine, pour les autres il s'agit d'un atelier complémentaire (Union suisse des paysans, 2015), permettant le plus souvent de valoriser les ressources fourragères sur des terrains de faible valeur agronomique. Par ailleurs, 35% de ces exploitations agricoles détenant des moutons sont des exploitations à titre secondaire, c'est-à-dire des exploitations pour lesquels l'élevage de moutons est exercé en marge d'une activité professionnelle hors du cadre agricole (OFS, 2017). Enfin, de nombreux moutons sont détenus comme activité de loisirs. Pour ces élevages, la production n'est pas toujours le principal objectif (Réviron *et al.*, 2011). Il s'agit d'élevages qualifiés par les éleveurs eux-mêmes de « hobby ». Ces élevages n'ont pas accès aux contributions fédérales en faveur de l'agriculture. Ce type d'élevage est principalement représenté dans les cantons de Berne et Lucerne par exemple, dans lesquels les troupeaux comptent environ 25 brebis allaitantes en moyenne (figure 17). Ces élevages comptent souvent quelques moutons pour entretenir des surfaces. Mais souvent aussi ces éleveurs ont des moutons pour le plaisir, comme moyen de se changer les idées. De nombreuses sources mentionnent, dans le cas du canton du Valais par exemple, de fortes différences entre régions quant aux objectifs d'élevage (Mettler *et al.*, 2014). Comme nous l'explique Claude, un agent d'une école d'agriculture : « *Le haut Valais est caractérisé par un élevage hobby, qui est pratiqué historiquement par des ouvriers paysans. Les éleveurs s'intéressent à la qualité des femelles, mais pas tant au taux d'accroissement des agneaux. Ils font surtout des concours* ».

Malgré cette faible spécialisation, il existe un noyau d'élevages dans lequel le cheptel se concentre. En 2015, 26% des éleveurs ovins détenaient 68% des animaux dans des troupeaux de plus de 50 animaux. Il s'agissait notamment des élevages des cantons de Saint-Gall, des Grisons et du Valais, dont les troupeaux comptent 50 à 60 brebis allaitantes en moyenne (figure 17) (Union suisse des paysans, 2015).



Figure 17: Nombre de détenteurs et cheptel par canton (2018)



Source : Union suisse des paysans (2017)

Les élevages ayant participé au questionnaire détiennent en moyenne 56 brebis allaitantes. Comme mentionné ci-dessus, les formes d'élevage sont variées, ce qui se constate dans les effectifs des troupeaux : 25% des éleveurs ont 10 brebis ou moins ; alors que 10% des éleveurs ont des troupeaux de plus de 210 brebis et 5% des éleveurs des troupeaux de plus de 360 brebis. La pratique de la mise en pension des animaux est anecdotique, seuls quelques éleveurs y ont recours. Les éleveurs sont donc propriétaires de leurs troupeaux.

Selon notre enquête, la plupart des élevages (97%) sont des élevages naisseurs-engraisseurs, l'engraissement uniquement est peu pratiqué⁵⁶. Ceci s'explique notamment par la faible proportion d'élevages laitiers : ils n'étaient que 4% en 2016 (Moulin, 2017a). En effet, les systèmes d'élevage uniquement engraisseurs se développent généralement dans des zones d'élevage ovin laitier, afin d'en valoriser les agneaux, comme dans la zone de Roquefort en Aveyron, par exemple. En Suisse, les élevages laitiers engraisent souvent eux-mêmes leurs agneaux. Pour les élevages allaitants, les engraisseurs (qui sont aussi naisseurs) sont le plus souvent des marchands de moutons qui achètent des animaux sur les marchés, constituent des lots qu'ils finissent d'engraisser pour ensuite les revendre à des bouchers ou des

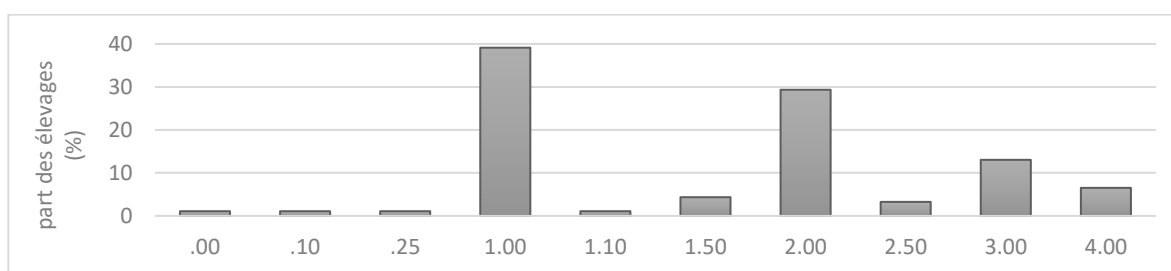
⁵⁶ Une exploitation qui ne pratique que l'engraissement achète de jeunes agneaux qu'elle engraisse, aucun animal ne naît sur l'exploitation.

distributeurs. L'engraissement se fait pourtant le plus souvent à l'herbe : « *Je fais de l'engraissement en transhumance ou en alpage* » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail) ; « *chez nous, pas de sevrage, on laisse les agneaux sous la mère, puis on les nourrit à l'herbe* » (Gilbert, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail).

6.2.1. Des exploitations familiales

Les élevages de Suisse romande sont pour la plupart des exploitations familiales. Ils comptent en moyenne 1.8 membre de la famille actif sur l'exploitation. Cette moyenne est similaire pour les exploitations de plaine, de colline ou de montagne. Près de 40% des élevages ayant participé à l'enquête par questionnaire ne comptent qu'un membre de la famille actif sur l'exploitation, et près de 50% comptent davantage de membres de la famille actifs sur l'exploitation, souvent l'épouse ou un enfant (figure 18). 67% des élevages ont un membre de la famille ayant une activité professionnelle hors agriculture.

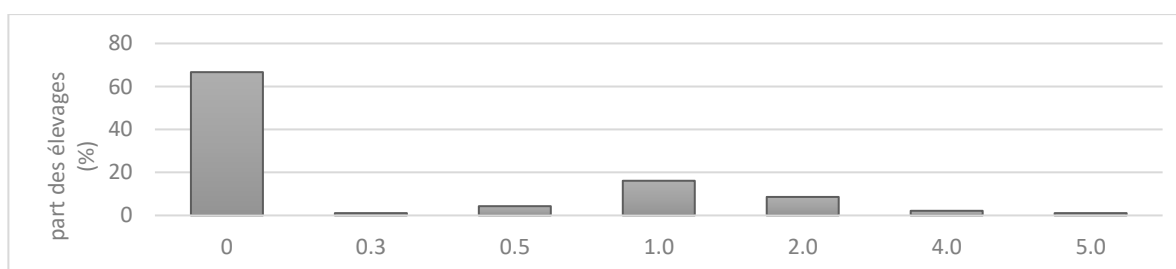
Figure 18: Main d'œuvre familiale (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

La plupart des élevages ovins n'emploient aucune main d'œuvre extrafamiliale. Ceux qui le font emploient en général un ou deux employés à plein temps, qu'il s'agisse d'exploitations de plaine, de colline ou de montagne (figure 19).

Figure 19: Main d'œuvre extrafamiliale (2016)

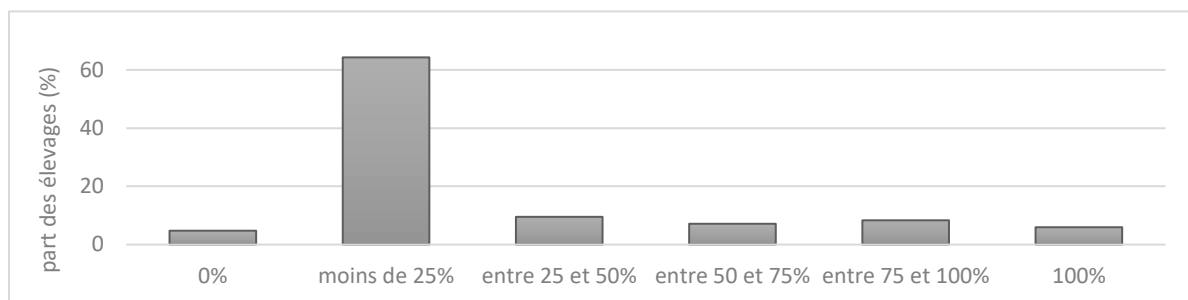


Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

6.2.2. L'élevage ovin comme complément de revenu

La part que l'élevage ovin occupe au sein des exploitations agricoles se reflète dans le chiffre d'affaires. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, près des deux tiers des élevages tirent moins de 25% de leur revenu de la production de viande ovine parmi les autres productions agricoles (sans les paiements directs) (figure 20). Cependant, près de 15% des exploitations tirent plus de 75% de leur chiffre d'affaires annuel de l'élevage ovin allaitant.

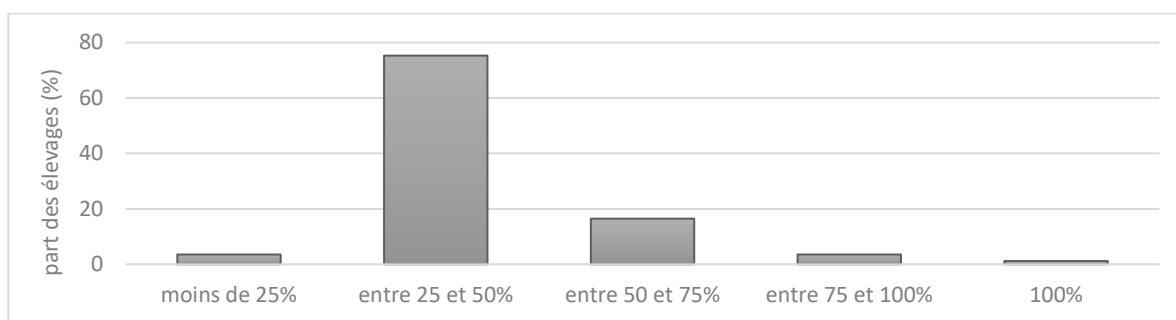
Figure 20: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les autres productions agricoles (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

En outre, selon Gazzarin (2011) une grande partie des revenus provient des paiements directs et la part du revenu non agricole est particulièrement élevée dans les élevages ovins. Dans le cadre de notre enquête, seuls 4.7% des élevages tirent plus de 75% de leur chiffre d'affaires de la production de viande ovine en regard des autres sources de revenus (autres productions agricoles, contributions fédérales ou activités non agricoles), alors que 78.8% des élevages tirent moins de 50% de leur chiffre d'affaire de la production de viande ovine (figure 21). Il s'agit ici souvent d'exploitations en gain accessoire ou d'exploitations agricoles spécialisées dans les bovins laitiers ou allaitants ou encore le maraîchage, pour lesquelles l'atelier ovin est un atelier complémentaire.

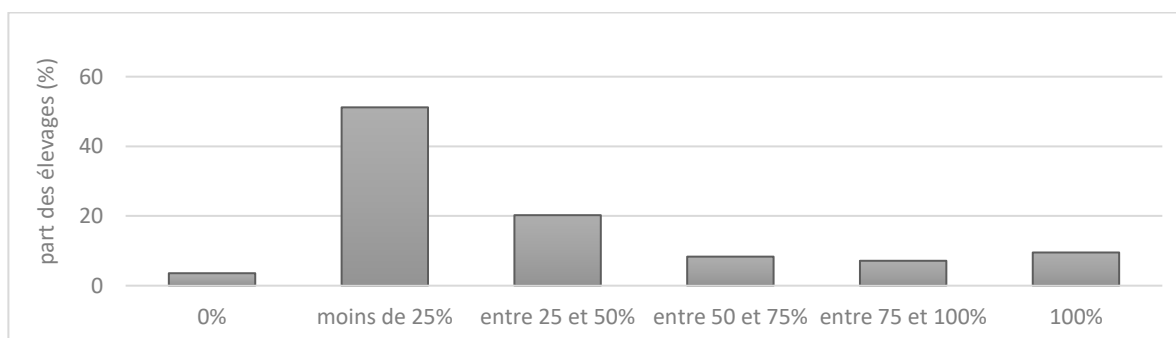
Figure 21: Part du chiffre d'affaires de l'élevage ovin parmi les différentes sources de revenus (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

Les commentaires laissés par les éleveurs répondants soulèvent la non-durabilité économique de l'élevage ovin en l'absence des contributions fédérales. D'autres indiquent l'utilité des moutons, malgré leur faible attrait économique : « *Le bio exige un pourcentage important de culture herbagère ce qui justifie le maintien d'ovin finalement peu intéressant économiquement* » (anonyme). Enfin, la part occupée par l'élevage ovin au sein des exploitations agricoles se reflète dans le temps que les exploitants accordent à cet atelier. La moitié des élevages consacrent moins de 25% de leur temps de travail à leurs troupeaux ovins parmi les autres productions agricoles et 17% lui consacrent la majorité de leur temps de travail (plus de 75%) (figure 22).

Figure 22: Taux d'activité consacré à l'élevage ovin allaitant parmi les autres productions agricoles (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

Ainsi, l'élevage ovin est principalement un atelier accessoire. Comme il est historiquement et actuellement surtout le fait d'exploitations familiales, aucun grand troupeau ne s'est constitué comme c'est par exemple le cas dans les pays méditerranéens. Cependant, quelques

exploitations détiennent des troupeaux de plus de 1'000 bêtes, il s'agit souvent d'éleveurs qui sont aussi marchands de moutons et engraisseurs.

6.2.3. Un élevage marginal

Le mouton tient une place limitée dans l'économie agricole. En 2015, les produits qu'il fournissait comptaient pour 0.425% de la valeur de la production agricole totale (USP, 2016). La demande et la production de lait de brebis augmentent constamment (Moulin, 2017a), alors que la transformation de la laine en Suisse n'a plus de réelle signification économique pour les éleveurs, le prix du marché ne permettant pas la rémunération du tondeur (pour la situation actuelle du marché de la laine, voir encadré 2). Cette situation a pour conséquence une marginalité administrative, notamment pour l'administration agricole :

« On a peu de choses sur le mouton, c'est un peu un sujet annexe. Le mouton est toujours à côté des bovins dans la manière de penser, dans l'administration agricole. Même aux productions animales⁵⁷, personne ne va pouvoir vous parler de moutons. De vaches, de porcs, de poulets, de dindes à la rigueur, mais pas de moutons » (Guillaume, agent de l'OFAG, division chargée des paiements directs et du développement rural).

Cette marginalité est fortement ressentie par les éleveurs, qui déplorent le manque d'intérêt pour l'élevage ovin dans la politique agricole : *« C'est très difficile de se faire respecter en tant qu'agriculteur quand on a des moutons. Chaque fois que j'ai affaire à l'OFAG ou aux services cantonaux, je me fâche parce qu'on est vraiment laissés pour compte » (Alexandra) ; « on n'a pas d'encadrement en Suisse, pour rien. On doit se débrouiller » (Jean-Christophe).*

En effet, les instruments de l'action publique développés depuis des décennies par l'encadrement agricole sont très marqués par le modèle de l'intensification de l'élevage bovin. Il en résulte une marginalité sociale de l'élevage ovin, caractérisé par des systèmes d'élevage plus extensifs. Cette marginalité est fortement ressentie par les éleveurs : *« On n'est pas nombreux, on est un peu des marginaux dans un pays de vaches. Je me suis installé comme éleveur professionnel parmi les premiers ici. Et ça a fait parler » (Paul) ; « aujourd'hui en Suisse être agriculteur c'est être marginal, et être éleveur de moutons, c'est être un marginal parmi les marginaux » (Karim).* Pourtant, l'élevage ovin pastoral puise une nouvelle légitimation

⁵⁷ Un service de l'office fédéral de l'agriculture.

dans les réformes successives de la politique agricole de l'après 1999 qui lie des soutiens financiers à des systèmes de pacage impliquant une gestion de l'herbe. Les instruments qui se sont mis en place consacrent son rôle de production de « services environnementaux ». Cette reconnaissance sort l'élevage ovin de sa marginalité :

« On commence à reconnaître que le mouton est utile. Comme on a perdu la moitié du cheptel de vaches, il faut quelque chose pour entretenir la montagne. Il y avait pas mal de tensions au départ sur les alpages en consortage notamment, les éleveurs de vaches ne voulaient pas nous laisser de place ils nous disaient que les moindres petits coins de l'alpage ils allaient peut-être les utiliser quand même, mais maintenant ça va mieux, on est plus reconnus » (Paul).

Et certains éleveurs ne s'y trompent pas, à l'image de Karim :

« Pour moi, la seule activité qui justifie notre présence aujourd'hui, c'est l'entretien des surfaces. [...] aujourd'hui la société nous demande autre chose [que la production] et si on veut avoir une force politique, on doit baser l'élevage sur les herbages, c'est le seul système qui va nous sauver. On a un territoire qu'on doit entretenir, et les moutons sont bien mieux placés que les paysagistes pour le faire, et financièrement aussi y'a pas photo. Alors moi ça ne me pose pas de problème de changer ma façon de faire pour répondre à cette nouvelle demande. Et je trouve ça même super intéressant de pouvoir répondre aux demandes actuelles de la société par une activité ancestrale. Moi je travaille pour une biodiversité intensive ! ».

La vente de la laine en Suisse n'a plus de réelle signification économique pour les éleveurs. Quand la laine était achetée par l'armée, la toison des moutons se vendait jusqu'à 13 CHF/kg. Dans les années 1980, l'État l'achetait encore 8 CHF/kg, jusqu'à ce que le marché s'effondre. Dans les années 1990, le kilo est passé à moins de 0.5 CHF. Certains éleveurs en sont arrivés à la brûler. Mais depuis 2008, en application de l'ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays (Conseil fédéral suisse, 2008), des contributions sont allouées à des projets de valorisation de la laine indigène ou à des organisations d'entraide pour sa mise en valeur, à condition que le tri, le lavage et la transformation soient réalisés en Suisse (Office fédéral de l'agriculture, 2017). De ce fait, plusieurs organisations ovines organisent plusieurs fois par an des collectes de la laine ou mettent en place des projets afin d'augmenter l'attrait de la transformation de la laine. La laine brute est ainsi aujourd'hui collectée (figure 23) sur différents sites principalement par trois entreprises ou organisations à but non lucratif⁵⁸ qui l'envoient en Italie ou en Belgique pour nettoyage, puis la transforment en matériaux isolants, en feutres, en textiles vestimentaires de sport notamment, de literie, voire en engrais pour le jardin.

Figure 23: Collecte et conditionnement de la laine



© Hélène Weber 2019

La laine blanche est aujourd'hui achetée 1.0-1.5 CHF/kg, la laine brune ou noire 0.8 CHF/kg. La laine regagne de l'intérêt et plusieurs filatures ont récemment vu le jour en Suisse romande (Laines d'Ici, Filature de l'Avançon par exemple). En 2017, sept organisations d'entraide ont recueilli 263 tonnes de laine pour la trier et la laver en vue de sa transformation (Office fédéral de l'agriculture, 2017).

Certaines races indigènes se distinguent par la qualité de leurs fibres : le mouton miroir, le mouton d'Engadine, le Brun-Noir du pays et le Blanc des Alpes. Les brebis sont tondues une à deux fois par an, en général avant l'agnelage, et produisent chacune annuellement 3kg de laine environ. Des tondeurs professionnels ou amateurs ou les éleveurs eux-mêmes se chargent de la tonte. Les tondeurs sont payés entre 5 et 10 CHF par animal, le produit de la

⁵⁸ Fiwo, Fisolan, Swisswool.

tonte ne couvre donc même pas ses frais : « *C'est joli la laine, mais tu vois, là, ça va me rapporter quoi, 1'000 balles ? Le tondeur m'a coûté 3'000 CHF !!! C'est le tondeur qui est trop cher ?* » (Michel).

Pour beaucoup d'éleveurs, la laine conserve une importance symbolique, elle fait partie intrinsèque de l'élevage ovin et constitue une matière noble : « *On ne gagne rien avec la laine, mais il faut quand même en tirer parti. Au moins cette laine maintenant sert à quelque chose, avant on la brûlait c'était dommage* » (René) ; « *l'autre jour j'étais à la déchetterie, et il y avait des sacs de laine à la poubelle. Franchement c'est n'importe quoi, on devrait leur faire payer les sacs !* » (Gabriel). Certains éleveurs traitent eux-mêmes les peaux de leurs animaux et les vendent. Pour certains d'entre eux, cela permet en quelque sorte de prolonger la vie de leurs moutons : « *A la tannerie, tu as une matière, tu la transformes, ça fait plaisir de faire un résultat très proche du mouton quand il pâture à partir de cette peau toute sale* » (Eva). Par ailleurs, malgré sa faible importance économique, la collecte de la laine est un événement social important pour les éleveurs de moutons : « *On vend avant tout nos bêtes pour la viande, pas pour la laine. On vient ici parce que c'est l'occasion de revoir les collègues* » (Arthur) ; « *c'est toujours une bonne journée, on se rassemble tous, et on lève pas mal le coude ! S'il fait beau, c'est vraiment une belle journée* » (Antoine).



BILAN DU CHAPITRE 6

Depuis les années 1990, plusieurs éléments montrent qu'un nouveau modèle de gouvernance s'est mis en place dans l'agriculture suisse avec l'émergence de nouveaux agencements institutionnels entre pouvoirs publics, agriculteurs, entreprises agroindustrielles, consommateurs et citoyens (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Premièrement, un nouveau contrat social avec les agriculteurs est adopté par un vote populaire, soulevant l'exigence citoyenne de nouvelles aspirations environnementales, adressée tant aux pouvoirs publics qu'aux acteurs économiques. Deuxièmement, des organisations environnementales sont progressivement intégrées dans les dispositifs de mise en œuvre de l'écoconditionnalité à l'échelle locale (suivi et évaluation des « surfaces de compensation écologique » s'inscrivant dans les « prestations écologiques requises »). Troisièmement, les principales entreprises de distribution adoptent des labels garantissant la « qualité » des produits agricoles et des conditions de production « écologiques ». Enfin, la « production répondant aux exigences du développement durable » est inscrite dans la Constitution fédérale.

Les logiques qui sous-tendent ces transformations sont qualifiées dans la littérature d'« écomodernistes », associant production agricole et gestion de l'environnement. La modernisation écologique apparaît comme un nouveau régime de développement qui stimule des changements institutionnels et organisationnels, des innovations dans les technologies de production, l'apparition de nouveaux secteurs productifs, de nouveaux agencements entre intervention publique, entreprises privées et comportement des consommateurs ou des citoyens. Au sein de ce régime de développement, la modernisation demeure l'objectif principal et l'industrialisation est souvent considérée comme la voie vers la modernité (Lee, 2000), en témoigne la profonde restructuration des exploitations ovines et la disparition de plus d'un tiers d'entre elles entre 2000 et 2017. Mais cette modernisation se veut « réflexive » (Giddens, 1994), c'est-à-dire consciente de ses impacts sur l'environnement et capable d'infléchir ses dynamiques. Anthony Giddens rattache la modernisation réflexive à la réflexivité institutionnelle, autrement dit à « *l'utilisation régulée de la connaissance des conditions de la vie sociale en tant qu'élément constitutif de son organisation et de sa transformation* » (Giddens, 1994, 20). En effet, la production capitaliste nécessitant l'extraction de surplus de la nature, des contradictions émergent lorsque cette extraction s'intensifie. Ces contradictions constituent des obstacles à la croissance, qui font peser le

risque de mettre un terme au capitalisme. La dégradation de l'environnement est ainsi inévitable au sein du capitalisme, mais c'est aussi une de ses faiblesses (Robbins, 2012a). La production capitaliste intègre dès lors les critiques qui lui sont faites et renouvelle son esprit (Boltanski et Chiapello, 2011) en « écologisant » ses pratiques.

En agriculture, la prise en compte des enjeux environnementaux, portée par l'intégration par les politiques et les forces du marché des aspirations environnementales des citoyens, entraînerait graduellement une transformation des systèmes de production et des modes de régulation. Cela conduirait à de nouvelles formes de croissance économique et de développement social, plus vertueuses par rapport aux ressources naturelles, aux pollutions, aux risques globaux et aux générations futures (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Avec le modèle écomoderniste, l'agriculture continue d'être dominée par la production, mais cette dernière est réorientée pour répondre à de nouvelles demandes et aux contraintes posées par les préoccupations liées à la qualité et la sécurité alimentaire, à l'environnement et au bien-être animal. Les discours écomodernistes fournissent ainsi au monde agricole une manière de concilier agriculture et environnement afin de soutenir la production agricole et sa modernisation (Evans *et al.*, 2002). Dans ce contexte, l'élevage ovin acquiert une nouvelle légitimité. Cette légitimation lui vient d'une part des objectifs environnementaux liés à la politique agricole. On reconnaît aux moutons et au pastoralisme un rôle important dans l'entretien des territoires de montagne notamment et la conservation de la biodiversité et des paysages. D'autre part, l'élevage ovin se trouve légitimé par les objectifs liés à la qualité des produits de l'agriculture. Basé sur des systèmes d'élevage pour la plupart extensifs, ses produits répondent aux nouvelles demandes des consommateurs en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de bien-être animal.

Dans les chapitres thématiques qui suivent, nous allons aborder la construction de la politique d'élevage ovin et les nouvelles pratiques qu'elle induit. L'élevage ovin sera donc appréhendé par le biais des assemblages contingents et des pratiques de domestication variées qui s'y déploient en concentrant l'analyse sur leurs effets, afin d'envisager une approche nuancée des relations entre humains et moutons.





LE TRAVAIL DE L'HERBE. ENROLER LES MOUTONS ET FAÇONNER LE PAYSAGE ALPIN

INTRODUCTION DU CHAPITRE 7

L'introduction de la notion de multifonctionnalité dans les négociations de l'OMC puis dans les politiques agricoles européennes couplée à une remise en question par la société d'un élevage industrialisé, déterritorialisé, faisant de l'herbe une exception alimentaire pour les animaux (Dupré *et al.*, 2015) a conduit les États à reconnaître différents services que fournit l'élevage à la société : l'approvisionnement (la quantité et la qualité de produits animaux), la qualité environnementale (biodiversité, cycles biogéochimiques, diversité des paysages), la vitalité territoriale (dynamisme rural et emploi) et l'identité culturelle (gastronomie, identité des terroirs) (Duru *et al.*, 2018). Cependant, toutes les formes d'élevage ne se valent pas en termes de niveaux de services (Duru *et al.*, 2018). La contribution de l'élevage au bien-être de la société repose principalement sur les systèmes herbagers qui entretiennent des espaces à forte valeur patrimoniale (Dumont *et al.*, 2018). En effet, en valorisant de vastes surfaces fourragères non cultivables dans des régions de montagne ou dans des zones naturelles extensives, les activités d'élevage contribuent à l'aménagement de territoires où les substitutions productives alimentaires sont limitées (Dumont *et al.*, 2018), tout en misant sur une image de qualité et un lien renforcé entre le producteur et le consommateur (Dumont *et al.*, 2018).

Les milieux semi-naturels⁵⁹ ouverts comme les prairies et les parcours (réseaux ouverts de pacage) abritent une biodiversité spécifique et contribuent à la valeur esthétique des paysages (Boisdon *et al.*, 2015 ; Duru *et al.*, 2018 ; Garde *et al.*, 2014), offrant dès lors des services culturels notamment dans le cadre de nombreuses réserves et parcs naturels (Lemauiel-Lavenant et Sabatier, 2018). Ces milieux stockent du carbone (Boisdon *et al.*, 2015 ; Duru *et al.*, 2018 ; Lemauiel-Lavenant et Sabatier, 2018), ils contribuent aux contrôles biologiques naturels (régulation des ravageurs, pollinisation) et aux flux de matière et d'éléments nutritifs dans les bassins hydrographiques (services liés à l'eau) (Duru *et al.*, 2018), à la régulation des crues dans le cas des prairies humides ou la prévention des incendies dans le cas des parcours méditerranéens (Lemauiel-Lavenant et Sabatier, 2018). Par ailleurs, les pelouses des estives sont un « hotspot » de biodiversité en Europe (Vollet *et al.*, 2017). En Suisse les trois quarts des surfaces de pâturages secs et de bas marais d'importance nationale se trouvent dans la « région d'estivage » (Herzog *et al.*, 2014). Enfin, les rations à base d'herbe étant plus riches en oméga-3 que les rations à base de céréales, les prairies améliorent la valeur nutritionnelle des produits animaux (Duru *et al.*, 2018).

Les éleveurs fournissent dès lors des services de production agricole, mais également des services environnementaux et culturels dont bénéficie la société dans son ensemble, au-delà des seuls consommateurs de produits animaux (Lemauiel-Lavenant et Sabatier, 2018). Tout un pan de l'élevage a alors commencé à être soutenu pour continuer, au-delà de ses fonctions de production de biens alimentaires, à fournir des services environnementaux. Le pastoralisme devient dès lors une forme d'avenir pour l'élevage, qui permet de répondre aux enjeux, aux attentes et aux défis auxquels sont respectivement et ensemble confrontés les éleveurs à l'herbe, les territoires difficiles, les milieux vulnérables et la société (Dupré *et al.*, 2015).



Le pastoralisme est un mode d'élevage extensif fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle. Le caractère extensif d'un système d'élevage s'entend généralement relativement au facteur terre. L'extensif est ainsi associé à un faible niveau de chargement animal vis-à-vis

⁵⁹ Les écosystèmes résultant d'une activité agricole (Lemauiel-Lavenant et Sabatier, 2018).



des potentialités du milieu et donc à une plus faible production à l'hectare par rapport aux situations intensives (Dedieu *et al.*, 1997). La viabilité économique de ce système s'appuie sur une réduction des charges liées à l'achat d'aliments, notamment de fourrages (Doré *et al.*, 2015), de même que des consommations d'intrants (fertilisation et aliments complémentaires notamment) et des charges de structures à l'hectare, c'est-à-dire un aménagement technique minimal (Baumont, 2006 ; Dedieu *et al.*, 1997). Ces économies d'intrants apparaissent réalisables par une gestion des ressources herbagères locales et privilégiant le pâturage (Dedieu *et al.*, 1997 ; Doré *et al.*, 2015). Les pratiques pastorales sont caractérisées par un « travail de l'herbe ». Elles combinent l'utilisation des pâturages et la gestion de stocks fourragers, qu'il s'agit de constituer au bon moment pour optimiser la valeur nutritionnelle des végétaux concernés : ne pas l'entamer trop tôt pour en avoir suffisamment à la mauvaise saison et notamment lors de la pousse, incertaine, de la nouvelle herbe (Dupré *et al.*, 2015). Le « travail de l'herbe » est alors une œuvre complexe de gestion, d'anticipation, d'ajustement, par la constitution de stock et de réserves fourragères sur pied ou récoltés (Dupré *et al.*, 2015).

Ce mode de production extensif permet de tirer parti de territoires peu fertiles ou marginaux, en compensant la faiblesse des ressources fourragères ou la difficulté à les mettre en valeur par l'ampleur du pâturage exploité et par la mise à profit de leur complémentarité saisonnière (Baumont, 2006). Différentes échelles d'espaces et de temps sont appréhendées, de la pâture itinérante quotidienne à la gestion saisonnière des différents étages de végétation (Dupré *et al.*, 2015).

La littérature présente les pratiques pastorales comme l'expression et le produit d'un rapport professionnel à la nature. C'est un partage de la nature qu'hommes et bêtes expérimentent en y cohabitant, à laquelle ils s'adaptent au fil des jours et des saisons (Dupré *et al.*, 2015). Le pâturage a alors une place centrale, comme élément prépondérant du monde des animaux et comme environnement pour les éleveurs (Porcher, 2002). Dans les systèmes pastoraux, l'herbe est l'objet autant que l'acteur d'un travail et d'une économie (Dupré *et al.*, 2015). Éleveurs et bétail la suivent, l'anticipent, la subissent, la transforment, la cultivent, la produisent, l'aménagent. Avec les pratiques pastorales, éleveurs et moutons sont engagés dans une conversation permanente, faite d'apprentissages réciproques et de respect. Ils

doivent apprendre à s'accorder, à composer un troupeau, à bien habiter le milieu, et reconstruisent « *des arts de vivre sur une planète abîmée* » (Despret et Meuret, 2016b, 24).

Dans ce chapitre, nous allons montrer comment s'est constituée une « politique de l'herbe » en reconnaissance des services fournis par le pastoralisme en matière d'entretien des espaces montagnards et les pratiques de conduite⁶⁰ des troupeaux qui l'accompagnent. Nous chercherons à mettre en évidence les assemblages qui se construisent autour de l'herbe, et la place qu'y occupent les moutons. Nous commencerons par retracer la construction de la politique de l'herbe.

7.1. UNE POLITIQUE DE L'HERBE

En Suisse, les années 1980 sont marquées par des débats publics, portés par les milieux écologistes, autour de l'abandon croissant des alpages aux broussailles ou au contraire leur surexploitation. On commença à reconnaître à l'élevage pastoral un rôle d'entretien d'espaces à forte valeur écologique ou patrimoniale. Avec le tournant multifonctionnel opéré depuis la fin des années 1990, l'espace pastoral s'est trouvé au centre de l'action publique en élevage. De nouvelles représentations se sont construites autour du rôle du pastoralisme dans le développement durable de l'espace rural, et de l'espace montagnard en particulier, la « région d'estivage », qui voyait son paysage se transformer progressivement, conséquence de la restructuration de l'élevage entamée dans la deuxième moitié du XXe siècle. Dès lors, les activités pastorales devaient contribuer à la fois au développement économique de l'agriculture et des territoires et à la conservation de la biodiversité et des paysages.

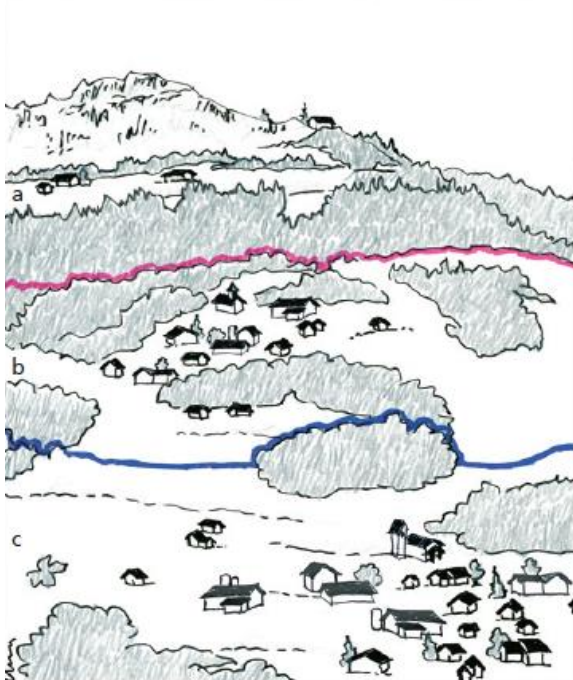
7.1.1. Les enjeux liés à la région d'estivage

L'écologisation de la politique agricole suisse a notamment pris pour cible l'espace montagnard, et le renforcement des pratiques pastorales dans la « région d'estivage ». La « région d'estivage » (figure 24) représente 4'655 kilomètres carrés de pâturages d'estivage répartis dans les alpes et le jura, soit un tiers de la surface utilisée par l'agriculture et 11 % de

⁶⁰ C'est-à-dire les opérations effectuées sur les animaux en vue de leur entretien et de les mettre en condition de produire : reproduction, alimentation et soin.

la superficie du pays (figure 25). Située entre 1'000 et 2'500 mètres d'altitude, elle constitue un paysage culturel façonné par la présence des animaux au pâturage.

Figure 24: Les différentes régions et zones agricoles de Suisse



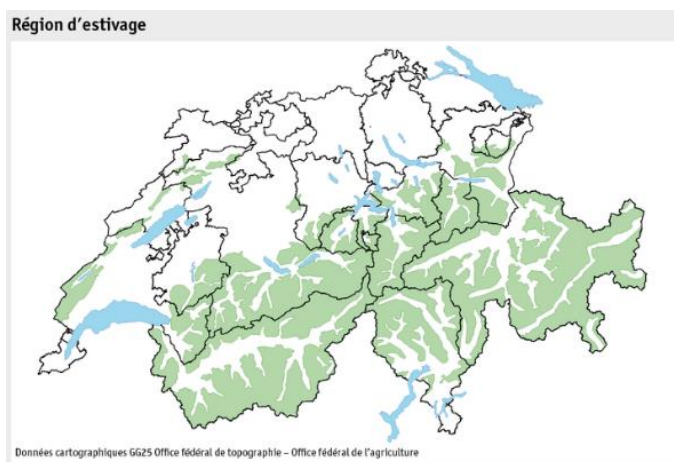
a) région d'estivage

b) région de montagne (zones de montagne I-IV, faisant partie de la SAU⁶¹)

c) région de plaine (zone de plaine et zone de collines, faisant partie de la SAU)

Source : Herzog et al. (2014)

Figure 25: Localisation de la région d'estivage



Région d'estivage

Source : OFAG (2017)

⁶¹ La surface agricole utile (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole, différente de la surface agricole totale). La SAU est composée des terres arables (grande culture, cultures maraîchères, cultures permanentes, les cultures fourragères, prairies artificielles, y compris les jachères) ; des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) ; et des cultures pérennes (vignobles, vergers). Elle n'inclut pas les bois et forêts, ni les surfaces de la région d'estivage.

Aujourd'hui, près de la moitié (48%) des exploitations d'élevage en Suisse détenant à elles seules 30% du bétail ruminant estivent leurs animaux, c'est-à-dire les laissent à l'alpage durant l'été (Herzog *et al.*, 2014 ; Vollet *et al.*, 2017). Cependant, la « région d'estivage » voit de longue date un recul du nombre d'animaux estivés. Cette diminution découle de la réduction du cheptel bovin, conséquence du changement structurel entamé au milieu du XXe siècle (Mack et Flury, 2014)⁶². Par ailleurs, de plus en plus d'alpages ne sont plus suffisamment utilisés (Lauber, Böni, *et al.*, 2014), soit qu'ils accueillent de moins en moins d'animaux, soit que les animaux restent moins longtemps en estive, notamment en Valais et au Tessin. Les petits alpages et les alpages d'accès difficile ont notamment du mal à se peupler (Herzog *et al.*, 2014).



Au-delà d'un abandon pur et simple des alpages, c'est une évolution différenciée des parcelles qui est observée. Tandis que les parcelles les plus accessibles et les plus fertiles sont intensifiées, les autres s'enfrichent progressivement (Vollet *et al.*, 2017). La surface forestière et la ceinture de buissons et de broussailles dans les zones de moyenne altitude (de 1'400 à 2'100 mètres) et sur les pentes entre 20° et 40° s'étend (Gellrich *et al.*, 2007). Année après année, près de 2'400 hectares de pâturages d'estivage sont gagnés par la forêt, notamment dans les Alpes centrales et méridionales (Lauber, Herzog, Seidl et Böni, 2014). Cette évolution « bipolaire » des alpages, avec abandon et intensification de surfaces, ainsi que son impact sur la biodiversité et les paysages ont fait l'objet de nombreuses recherches menées notamment par Agroscope, le centre de recherche agricole rattaché à l'OFAG, ainsi que l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)⁶³. Cette évolution s'est constituée en problème politique au vu du mandat constitutionnel d'une agriculture multifonctionnelle, qui figure dans la Loi sur l'agriculture depuis 1998. En effet, l'État soutient l'agriculture « *dans le but de maintenir un paysage cultivé ouvert [...] visant à encourager l'exploitation et l'entretien des surfaces d'estivage* » (art. 71, Confédération suisse 1998b). De

⁶² Cette tendance à l'abandon de l'estivage va même se renforcer à l'avenir : de nombreux exploitants déclarent qu'ils l'abandonneraient s'ils pouvaient accroître la base fourragère dans l'exploitation de base et pensent qu'ils le feront probablement dans les dix prochaines années (Herzog *et al.*, 2014).

⁶³ L'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage appartient au domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales.



plus, l'abandon de l'exploitation dans les régions de montagne et d'estivage a également posé la question du maintien de l'occupation décentralisée du territoire telle que promue dans la Constitution Suisse (Baumgartner, 2017).

Il est alors apparu à de nombreuses institutions, notamment l'OFAG, la SAV et l'OFEV, qu'outre le fait que l'intensification allait à l'encontre d'une agriculture « écologique », si l'exploitation en région de montagne ou d'estivage était abandonnée, le potentiel de production pour l'alimentation ainsi que l'entretien du paysage rural de haute valeur esthétique et écologique ne seraient plus assurés. Dès lors, les animaux ont été enrôlés dans la construction de nouvelles représentations du pastoralisme, sur la base de différents constats. Premièrement, l'estivage des animaux contribue à préserver et à encourager la biodiversité prairiale, mais aussi à renouveler la nappe phréatique et protéger des catastrophes naturelles (Herzog *et al.*, 2014 ; Vollet *et al.*, 2017). Deuxièmement, l'estivage des animaux façonne le paysage de l'arc alpin (Herzog *et al.*, 2014). De ce fait, il fournit des services environnementaux de conservation de l'héritage culturel qui contribuent à son attractivité touristique et à l'identité nationale (Vollet *et al.*, 2017).

C'est en référence à ces préoccupations écologiques et paysagères que s'est progressivement élaborée à partir des années 1980 une « politique de l'herbe » centrée sur la région d'estivage, avec pour instrument des « contributions d'estivage » visant à assurer l'occupation des alpages versées aux éleveurs estivant leurs animaux. Le pastoralisme faisait dès lors l'objet d'une approche multifonctionnelle bien avant l'apparition de la notion au tournant des années 2000.

7.1.2. Le rôle des moutons dans le « problème » de la région d'estivage

Dans la construction du « problème » de l'exploitation bipolaire de la région d'estivage, l'élevage ovin a occupé une place à part. Les moutons pâturent volontiers les parcelles pentues, éloignées ou situées à haute altitude, qui ne sont pas accessibles aux bovins. Ils permettent donc d'entretenir des sites qualifiés de marginaux par l'agriculture (Mack et Flury, 2014). L'introduction des contributions d'estivage dans les années 1980 est venue renforcer l'augmentation d'effectifs d'ovins estivés observée depuis les années 1950 (Bürgi *et al.*, 2014), et des problèmes de surpâturage ont été identifiés par l'OFEV et des organisations de protection de la nature : « *L'augmentation des troupeaux a entraîné une charge*

supplémentaire pour la végétation. Ces animaux montent en outre très haut, sur des zones sensibles. Cela devenait un vrai problème écologique » (Pascal, agent d'Agridea).

Ce « problème écologique » a été attribué à divers facteurs, comme le soulève Guillaume, agent de l'OFAG au sein de la division chargée des paiements directs et du développement rural :

« L'élevage de moutons soulevait beaucoup de critiques de la part des milieux écologistes. Si on ne s'occupe pas des moutons, ils ont tendance à rester à la même place, le plus souvent sur les crêtes, et il y avait un problème de surpâturage. Le mouton avait un fort capital antipathie à ce moment-là ! »


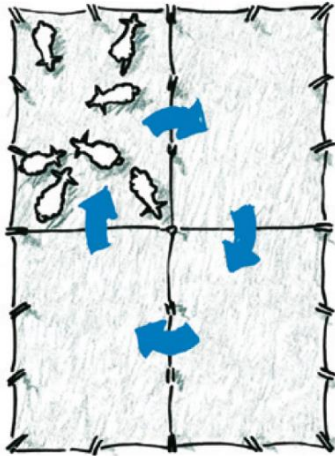
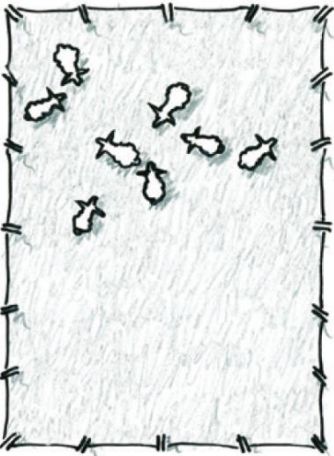
En effet, le problème qui était identifié était d'une part le comportement spatial des moutons (« ils ont tendance à rester à la même place, le plus souvent sur les crêtes »), et d'autre part le type de conduite des troupeaux (« si on ne s'occupe pas des moutons »). En effet, les moutons participent particulièrement à l'évolution différenciée des paysages par leur « apaisement »⁶⁴. Au pâturage, les pentes exposées au sud et ensoleillées sont moins pâturées que celles exposées au nord, car au même moment les plantes des pentes sud sont plus vieilles et plus dures (Veuthey, 2018). Par ailleurs, les moutons grimpent et se tiennent de préférence sur les parties élevées où l'herbe est plus jeune et le climat plus frais (Meuret, 2010), mais aussi parce que ces zones ont tendance à être plus sèches que les bas de pente, les moutons détestant avoir les pieds humides (Issler *et al.*, 1995 ; Veuthey, 2018). Enfin, cette position surplombante leur permet de détecter plus facilement les prédateurs. Dès lors, les moutons restent le plus souvent dans les zones qui leur sont le plus favorables. Comme le mentionnent (Despret et Meuret, 2016a ; Law et Mol, 2008 ; Rebanks, 2017), l'origine de l'« apaisement » pourrait aussi provenir des anciennes habitudes de conduite des bergers, un sentiment d'appartenance à un lieu transmis de mère en fille au sein des troupeaux :

« Leur sentiment d'appartenance est si fort que certains moutons, dit-on, regagnent directement l'endroit où leurs mères les ont élevés, mus par un besoin irrésistible de rejoindre leur terre, même s'ils ne sont pas retournés dans les montagnes depuis trois ou quatre ans » (Rebanks, 2017, 364).

⁶⁴ Voir partie I chapitre 2.

En outre, la disparition du métier de berger au cours des XIXe et XXe siècles a amené une conduite de troupeau en pâturage permanent (figure 26) : jusqu'au début des années 2000, sur la grande majorité des alpages, les moutons pâturaient librement⁶⁵. Cette gestion en libre pâture s'accompagnait souvent d'une utilisation très inégale de la ressource pastorale. Les zones inférieures, souvent situées en forêt, étaient sous-pâturées, tandis que les zones à l'étage alpin étaient fréquemment surpâturées (Meisser et Chatelain, 2010) et qu'apparaissait une végétation riche en espèces nitrophiles dans les zones de repos des troupeaux, dans lesquelles se concentraient leurs déjections (Schneider *et al.*, 2012). Ces évolutions sont considérées comme ayant des répercussions négatives sur la biodiversité (Schneider *et al.*, 2012). C'est pour répondre à ces différents constats et critiques que la FSEO et la Société suisse d'économie alpestre ont proposé au début des années 2000 des soutiens différenciés selon le système de pâture.

Figure 26: Comparaison de différents systèmes de pacage

Système de pâture	Surveillance permanente par un berger	Pâturage tournant	Pâturage permanent
			
Description	Les bergers conduisent chaque jour le troupeau sur des pâturages définis.	Les animaux pâturent consécutivement différentes zones délimitées par des clôtures (enclos).	Les animaux restent tout l'été sur la même surface.
Avantages	Les animaux peuvent peu choisir et sont très faciles à surveiller; les surfaces de pâture sont utilisées régulièrement.	Les animaux peuvent peu choisir et sont faciles à surveiller. Les plantes peuvent se régénérer après leur passage.	Faible charge de travail, les animaux peuvent manger les meilleures plantes, moins de stress dû aux déplacements pour les animaux.
Inconvénients	Charge de travail très lourde, ne vaut la peine que pour les grands troupeaux.	Charge de travail élevée pour les clôtures.	Consommation très sélective, utilisation irrégulière, surveillance difficile.

Source : Lauber, Herzog, Seidl, Böni, et al. (2014)

⁶⁵ Avec ce type de conduite, les éleveurs retrouvent leurs animaux précisément grâce à l'apaisement.

7.1.3. Enrôler les moutons et façonner le paysage montagnard

En 2003 ont été introduites des contributions différenciées selon le système de pâture permettant d'encourager une gestion active des herbages (Meisser et Chatelain, 2010 ; Mettler et Hilfiker, 2017), grâce à la surveillance permanente des troupeaux par un berger (la « garde) ou le pâturage tournant des troupeaux (figure 26) (Meisser et Chatelain, 2010 ; Mettler et Hilfiker, 2017). Les contributions sont depuis lors calculées selon la charge usuelle en bétail de l'alpage exprimée en « pâquiers normaux » (PN)⁶⁶ et le système de pâture, avec une gradation dans la valorisation des différents systèmes de pâture, du pâturage permanent à la surveillance permanente par un berger⁶⁷. Pour les moutons d'élevages allaitants, la charge usuelle est fixée pour chaque alpage selon son emplacement, altitude, topographie, végétation et système de pâture (annexe 7 : OPD)⁶⁸. Une évaluation botanique est notamment réalisée par des agents de l'OFEV pour établir cette charge usuelle. Cette évaluation fine de la charge usuelle, s'appliquant uniquement aux élevages allaitants, doit permettre d'éviter le surpâturage. Les éleveurs sont dès lors tenus de fournir aux autorités agricoles cantonales un plan de gestion des herbages de l'alpage qui détaille quel secteur de pâture a été utilisé quand, durant combien de temps et par combien de moutons. La figure 27 illustre schématiquement ce qu'est un secteur de pâture.

⁶⁶ Le « pâquier normal » est la valeur statistique utilisée pour calculer la charge usuelle en bétail d'une exploitation d'estivage. Cette valeur tient compte d'une part de la catégorie et de l'âge des animaux et d'autre part de la durée de séjour à l'alpage. Un pâquier normal correspond à une Unité de Gros de Bétail consommant des fourrages grossiers — plus simplement une vache laitière — estivée pendant cent jours. Lorsque les catégories d'animaux estivés ont besoin de moins de fourrage ou lorsque l'estivage dure moins de cent jours, le nombre d'animaux autorisés est plus élevé et inversement (Lauber, Herzog, Seidl, Böni, *et al.*, 2014).

⁶⁷ Les éleveurs reçoivent 400 CHF/PN pour la surveillance permanente des troupeaux par un berger, 320 CHF/PN pour le pâturage tournant et 120 CHF/PN pour le pâturage permanent des animaux.

⁶⁸ Pour les autres catégories de bétail (bovins et brebis laitières notamment), la charge n'est pas évaluée selon le rendement effectif des pâturages en fourrage et la durabilité de la charge pratiquée, mais selon la charge moyenne des pâturages d'estivage de 1996 à 1998, dans la mesure où cette charge était considérée comme adéquate (Lauber, Herzog, Seidl, Böni, *et al.*, 2014).

Figure 27: Le secteur de pâture



Un secteur de pâture (les polygones en pointillés avec numéros) est composé de zones de l'alpage qui seront utilisées dans un « circuit de garde » (les flèches courbées sur l'illustration), qui est le déplacement quotidien d'un troupeau sur un alpage. Plusieurs secteurs composent un « quartier » c'est-à-dire un ensemble de secteurs qui seront pâturés successivement pendant une certaine période (généralement quelques jours ou semaines). Circuit, secteur et quartier sont les trois entités de gestion du pâturage par un berger. Source : Meuret (2011)

Les autorités évaluent ensuite les conséquences écologiques de la gestion des herbages de l'alpage. Ce plan de gestion doit aussi permettre de calculer les contributions d'estivage qui seront versées à l'éleveur⁶⁹. Les contributions d'estivage représentent, selon le système de pâture, entre 30% (Schulz, 2015) et 80% (Lauber, Böni, *et al.*, 2014) des revenus d'une exploitation d'estivage. Comme le mentionne Guillaume, agent de l'OFAG au sein de la division chargée des paiements directs et du développement rural : « *S'il n'y avait plus de soutien à l'estivage, ce type d'élevage ne serait pas rentable et les éleveurs ne le ferait plus à mon avis* ». Ce système constitue donc une forte incitation économique.

Avec ce système de contributions d'estivage, les moutons sont convertis en « pâquiers normaux ». Les « pâquiers normaux » et les contributions différenciées selon le système de

⁶⁹ Ou au gérant d'alpage.

pâture traduisent la dépaissance des moutons en termes d'entretien du paysage et de la biodiversité. Cette logique de pâture établit une séparation entre les troupeaux qui pâturent sous surveillance ou en enclos et ceux qui pâturent librement. Le système de contributions d'estivage constitue donc un dispositif normalisant qui travaille à établir un ordre socationnel spécifique, dans lequel humains et moutons s'assemblent afin de pâturer les alpages selon les objectifs de l'État. Ainsi, gouverner la pâture est une manière de gouverner les moutons et les éleveurs. Cet instrument cherche à promouvoir les élevages capables de saisir les incitations à pâturer « comme ça plutôt qu'autrement » afin de maintenir des milieux ouverts sans les surexploiter. Comme le mentionne Guillaume, agent de l'OFAG dans la division chargée des paiements directs et du développement rural :

« [L'objectif de la Confédération c'est] de soutenir le pastoralisme avec bergers, pour des questions de maintien d'un paysage ouvert — c'est l'intitulé des contributions d'ailleurs — mais aussi de maintenir cette activité, qui est intéressante en soi. Notre but c'est de professionnaliser les alpages. On a de la place en montagne, alors c'est un système d'élevage qui a du sens. Le système évolue, on a de plus en plus de pâturages gardés et de moins en moins d'autres systèmes, donc ça va dans le bon sens ».



« Professionnaliser les alpages » et surveiller les moutons constituent dès lors le mot d'ordre des services d'agriculture et d'environnement de l'État. Ces institutions, par la production d'un certain type de savoir sur le rôle des moutons dans l'évolution de la région d'estivage, construisent de nouveaux éleveurs, qui développent des éléments de subjectivité en lien avec la protection de l'environnement et des paysages :

« Le mouton c'est le seul animal qui peut vraiment entretenir le patrimoine. On en a besoin pour maintenir les zones de montagne ouvertes, sinon tous ces pâturages s'embroussaillent. Pendant longtemps on a accusé les moutons de ruiner les alpages, mais ça c'est parce que les éleveurs faisaient n'importe quoi. Nous maintenant, on fait attention de pas détruire ce que la nature a fait » (Michel).

La professionnalisation des alpages passe par une refonte des pratiques de conduite des troupeaux à l'alpage, et notamment la suppression du pâturage permanent, et dès lors des



petits troupeaux. En effet, les petits troupeaux sont davantage concernés par cette pratique (tableau 2).

Tableau 2: Contributions d'estivage selon le système de pâture (2016)

Système de pâture	Exploitations (nombre)	Animaux donnant droit aux contributions (PN)
Surveillance permanente	180	12 585
Pâturage tournant	202	4 100
Pâturage permanent	423	5 514
Total	796	22 199

Source : OFAG

7.1.4. Concilier estivage des troupeaux et présence des prédateurs

Le soutien à la surveillance permanente des troupeaux et leur détention en enclos s'est également inscrit dans le cadre des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs. En effet, le loup s'est réimplanté en Suisse en 1995. En 2018, la Suisse comptait 50 loups, dont 4 meutes (KORA, 2019)⁷⁰. Fort d'une opinion publique en sa faveur — une grande partie de la population suisse se réjouissant du retour du sauvage dans le pays — et de son statut d'animal protégé selon la Convention de Berne, le loup est protégé par l'État au travers de l'OFEV ainsi que par des organisations de protection de la nature, comme Pro Natura⁷¹ et le WWF. Pour ces organisations, le pâturage permanent est considéré comme l'origine des dommages à la biodiversité, et favorise les attaques de loup. Ainsi, pour Pro Natura : « *Les attaques de loup sont symptomatiques de la nécessité d'une meilleure surveillance* » (Wehrli, 2019). Le WWF défend également cette position : « *Notre objectif est que la protection des troupeaux devienne la norme* » (von Bethlenfalvy, 2018).

Une stratégie de protection des troupeaux ovins a dès lors été adoptée par l'OFEV, et des fonds lui sont alloués par l'OFEV et l'OFAG (OFEV, 2016). La protection des troupeaux est confiée à Agridea, la centrale des services cantonaux de vulgarisation agricole. Dès lors, Agridea coordonne depuis les années 2000 différentes mesures de prévention et de réduction

⁷⁰ En septembre 2019, ce sont 8 meutes qui ont été recensées (RTS, 2019c).

⁷¹ Pro Natura est la plus ancienne organisation de protection de la nature en Suisse, membre fondateur de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

des dommages causés par les prédateurs⁷². Les mesures se concentrent principalement sur la surveillance des troupeaux par des bergers, l'utilisation de clôtures électriques pour le regroupement nocturne des animaux (voir diurne selon la pression de prédation) et l'intégration de chiens de protection dans les troupeaux. Une formation de bergers a été mise sur pied dès 2009 par un partenariat entre Agridea et deux écoles d'agriculture cantonales, dans le Valais et les Grisons. En 2017, la Suisse comptait 250 bergers travaillant sur tout le territoire.

Ces mesures de protection peuvent réduire voire éliminer le problème localement, néanmoins elles ne sont pas la panacée (Benhammou, 2003, 2008), des études menées en France depuis de nombreuses années montrent que les clôtures n'empêchent pas toujours les attaques (Garde, 2018). En Suisse, malgré ces mesures, de nombreuses attaques sont à déplorer depuis la réapparition du prédateur. En 2018, 400 moutons ont été tués par des loups⁷³. Le retour du prédateur est dès lors générateur de tensions politiques et de conflits sociaux entre ses opposants - notamment dans le monde de l'élevage⁷⁴ - et ses défenseurs, et la situation est largement politisée au niveau local et médiatisée (Boillat, 2019 ; RTS, 2019c, 2019b).

Le discours des opposants au retour des loups dans les alpes suisses présente les protecteurs de la nature comme des « antihumanistes » (Benhammou, 2009) puisqu'ils voudraient vider les montagnes de la présence humaine et la remplacer par une nature sauvage, balayant de ce fait le travail de façonnage du paysage réalisé par l'agriculture depuis des siècles. Comme l'indique l'« Association romande pour un territoire sans grands prédateurs » (ARSGP),

« Avant la réintroduction de ces grands prédateurs, tout allait bien pour nos paysans de montagne. Tout allait bien pour les promeneurs et les personnes qui veulent profiter de la nature. Dès que le loup sera à nouveau présent, tout ceci va devenir ingérable et la nature va être abandonnée par l'être humain. Nous devons prendre cette situation au

⁷² La centrale dispose de deux services spécialisés : un service « protection technique des troupeaux » et un service « chiens de protection des troupeaux ».

⁷³ Les attaques de loups ne représentent cependant qu'une faible proportion des morts sur les alpages. Près de 4'000 moutons meurent chaque année sur les 210'000 têtes qui pâturent l'été sur les alpages suisses, à cause de chutes dans les rochers, de la foudre, de manque d'eau ou de nourriture, de froid et de maladies (Schneider *et al.*, 2012).

⁷⁴ Si l'opposition aux prédateurs est une réalité, elle n'est pas unanime, comme le souligne (Benhammou, 2008) et comme nous avons pu le relever lors des entretiens avec les éleveurs. Localement l'ambiance n'est pas propice au débat, à la concertation et les personnes favorables aux prédateurs peuvent subir de fortes pressions, d'où une discrétion ou une neutralité d'apparence fréquente sur le sujet.

sérieux et tout faire pour que ces prédateurs ne détruisent pas ce que nos ancêtres ont créé » (ARSGP, s. d.).

En effet, le pastoralisme est présenté comme l'élément fondamental de gestion de l'environnement montagnard et de ses paysages. Or le loup remet en cause la poursuite de l'activité pastorale et la présence des troupeaux en montagne, donc il nuit à la préservation de l'environnement et des paysages alpins. Cependant, au contraire de ce qu'affirme l'ARSGP, tout n'allait pas bien pour les paysans de montagne avant le retour du loup, et l'animal se trouve être le révélateur de la crise du pastoralisme, résultant des changements socioéconomiques, politiques et écologiques des territoires alpins (Benhammou, 2009).

En effet, les évolutions de l'agriculture de montagne et la politique agricole (voir chapitres 4 et 5) ont contribué à la disparition de la polyculture-élevage de montagne et la perte de savoir-faire associés (Benhammou, 2009) et incité à l'accroissement du cheptel ovin estivé (voir section 7.1.2.). Comme les ressources créées par cet élevage sont peu importantes, seuls les élevages spécialisés dont la taille des troupeaux est importante ont les moyens financiers d'engager des bergers pour la surveillance estivale des troupeaux. Les élevages de taille plus modeste n'assurent plus - depuis la disparition des grands prédateurs - de surveillance étroite des troupeaux, les moutons sont contrôlés une fois par semaine par le propriétaire de l'alpage. Les troupeaux cherchent seuls leur alimentation et certaines zones sont abandonnées, causant des dégradations pastorales (sur ou sous-pâturage) (voir section 7.1.1.). Les conditions de surveillance des troupeaux varient localement. A titre d'exemple, en Haut-Valais, 69% des moutons estivent en pâturages libres, et 24% en Bas-Valais (Mettler *et al.*, 2014). Il apparaît ainsi clairement que l'activité pastorale ovine a évolué vers une faible présence humaine (Benhammou, 2003). Cependant, le rôle intéressant du pastoralisme, en termes d'entretien de la végétation des pâturages et de possibilités de valorisation économique est conditionné à la présence humaine permanente et un plan de gestion pastorale (Benhammou, 2003, 2008). Mais les évolutions des pratiques ont eu tendance à marginaliser les bergers (voir section 4.2.) alors que la taille des troupeaux augmentait (figure 13).

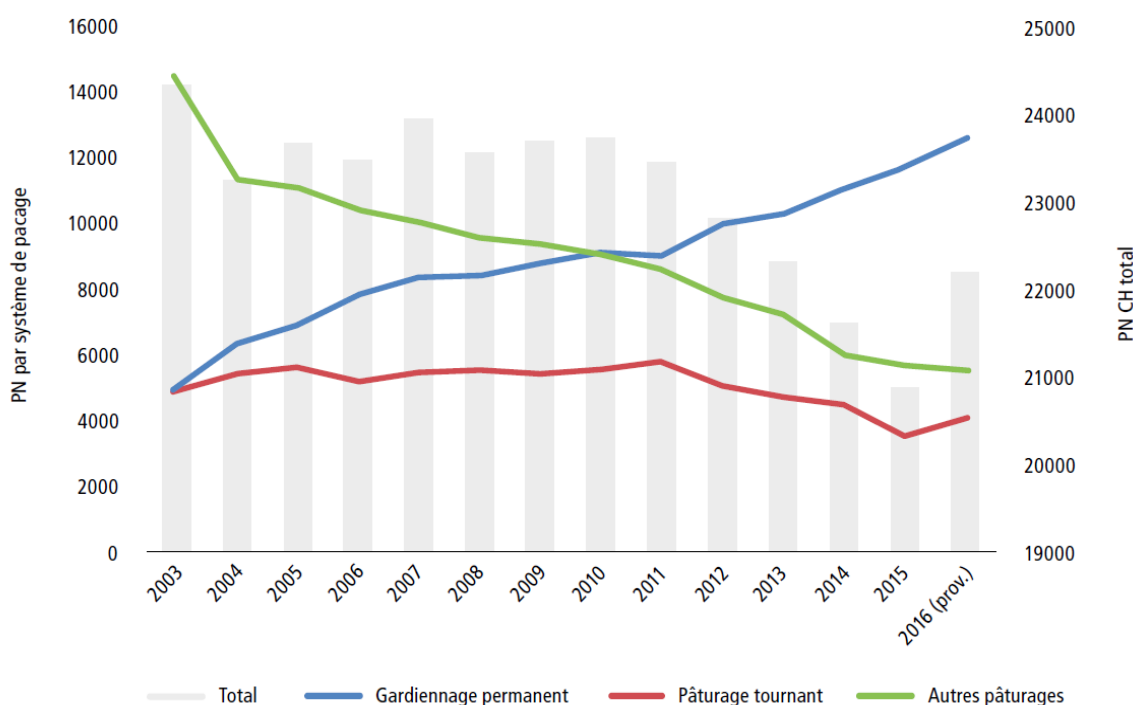
Avec le retour des loups, la précarité croissante du pastoralisme ovin peut devenir localement criante. Il ne s'agit pas ici de minimiser la prédation du loup qui peut avoir des conséquences graves pour l'exploitation (avortements des brebis, stress entraînant des difficultés de

conduite du troupeau et d'engraissement) et accroître la charge de travail du berger ou de l'éleveur, rendant l'activité difficilement supportable pour certains élevages. Les mesures de protection ne sont d'ailleurs pas toujours évidentes à mettre en place. Ainsi, pour 25% des alpages valaisans la mise en place de mesures de protection contre les prédateurs reste difficile⁷⁵ ou demande des efforts économiques disproportionnés (Mettler *et al.*, 2014). Cependant, d'autres facteurs comme le problème de la finition des agneaux (voir section 7.2.6) ou la concurrence des agneaux importés (voir section 8.1) est une menace bien plus pesante sur l'élevage ovin tel qu'il se pratique dans les montagnes suisses. Ainsi, les loups incarnent des difficultés davantage liées aux mutations de l'élevage ovin et à la concurrence internationale. Le loup peut disparaître, les difficultés auxquelles l'élevage ovin fait face n'en disparaîtront pas pour autant. Pire, il pourrait retourner dans l'ombre. En effet, les loups ont attiré l'attention d'acteurs publics sur le pastoralisme ovin (RTS, 2019b, 2019c), acteurs qui auparavant ne s'en souciaient pas sérieusement. Avec le retour des loups dans les alpages se mettent ainsi en place de nouvelles pratiques de garde des troupeaux et émerge un nouvel assemblage multispèces composé de loups, de troupeaux, d'éleveurs, de bergers, de clôtures électrifiées, de chiens de protection, d'institutions publiques (OFAG, OFEV, Agridea), d'organisations actives dans le domaine de la protection de la nature (WWF, Pro Natura) et d'élus locaux ou nationaux.

Ce nouvel assemblage produit des effets sur les pratiques d'estivage des troupeaux : le pâturage permanent (« autre pâturage » dans la figure 28) est progressivement remplacé par une surveillance permanente par un berger (figure 28).

⁷⁵ Pour des raisons liées à la taille de l'alpage, sa topographie et l'homogénéité du troupeau (facilitant sa grégarité) (Mettler *et al.*, 2014).

Figure 28: Évolution des systèmes de pâture en alpage ovin (2003-2016)



Source : Mettler et Hilfiker (2017)

Paradoxalement, comme le soulève Benhammou (2009), les grands prédateurs permettent la réintroduction des humains dans les territoires de montagne. Ils amènent, outre la médiatisation de la profession pastorale, des financements, permettant de créer des emplois de bergers et de faciliter les pratiques d'élevage en montagne⁷⁶. Certes, ces financements viennent compenser les contraintes apportées par les prédateurs, mais l'utilité de ce qui est mis en œuvre va au-delà. Un berger veille mieux sur l'état général du cheptel et permet dès lors une meilleure valorisation économique de l'activité pastorale, il participe à la protection de la biodiversité et des paysages alpins. Les activités d'élevage de montagne sont ainsi probablement le mieux à même d'intégrer les multiples facettes de la multifonctionnalité prônées dans les discours politiques.

7.1.5. L'extension de la politique de l'herbe à l'ensemble du territoire

Pour poursuivre l'objectif d'écologisation de l'agriculture et assurer la sécurité de l'approvisionnement en fourrage dans un contexte d'augmentation des coûts de l'aliment

⁷⁶ Notamment par la rénovation des infrastructures.

industriel (Dupré *et al.*, 2015 ; Duru *et al.*, 2018), une nouvelle politique agricole (PA 14-17,) résolument tournée vers l'herbe, est entrée en vigueur en 2014. Ses objectifs courent jusqu'en 2021 (Confédération suisse, 2017). Les paiements directs sont dorénavant versés selon des objectifs liés au paysage cultivé, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité, au système de production, et à l'efficacité des ressources.

Cette nouvelle politique agricole constitue une réforme majeure en raison du passage dans les exploitations de plaine de contributions pour les animaux (calculé au nombre d'Unité Gros Bétail (UGB)⁷⁷ détenu par une exploitation) à des contributions à la surface pour promouvoir l'alimentation à l'herbe⁷⁸ (Lauber, Böni, *et al.*, 2014 ; Mack et Flury, 2014) et réduire les incitations à l'intensification (Mann *et al.*, 2012). Les éleveurs doivent dès lors respecter une charge minimale en bétail par hectare afin d'utiliser au mieux le potentiel de production des herbages (Confédération suisse *et al.*, 2014). De plus, des contributions aux systèmes herbagers ont été introduites en 2014, avec la « prime à la production de lait et de viande basée sur les herbages », visant à favoriser l'utilisation efficace de l'herbe des prairies et des pâturages. Pour recevoir cette prime, la ration annuelle des animaux consommant des fourrages grossiers doit être composée d'au moins 90% de fourrage de base, soit au maximum 10% d'aliments concentrés. La part d'herbe (prairies, pâturages, dérobées) doit être de 75% au moins en zone de plaine et de collines et 85% au moins en zones de montagne⁷⁹ (Confédération suisse *et al.*, 2014).

Les réformes de politiques agricoles qui se sont succédé depuis la fin des années 1990 doivent ainsi mener à la mobilisation de ressources alimentaires délaissées depuis la mécanisation de l'agriculture. Le pâturage se réaffirme ainsi socialement et économiquement, mais aussi

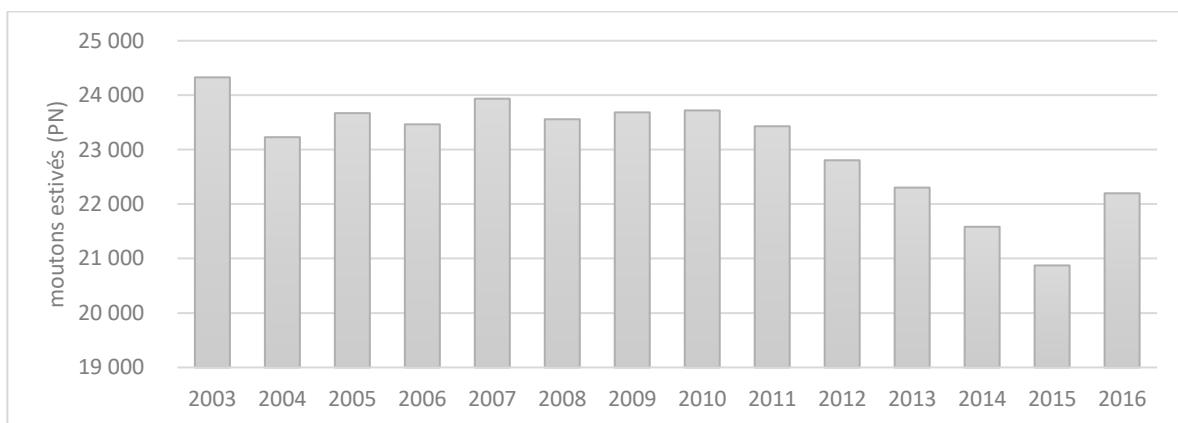
⁷⁷ L'« unité gros bétail » est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Chaque animal de rente se voit attribuer un coefficient UGB en fonction de sa catégorie et de son âge, qui sert notamment à calculer la charge en bétail des exploitations. Les vaches laitières ont par exemple un coefficient UGB de 1,0 et les moutons de 0,17.

⁷⁸ Les aliments qui entrent dans l'alimentation animale peuvent être classés selon leur composition, selon leur mode de conservation et selon leur utilisation dans l'alimentation animale. Le classement le plus courant consiste à séparer deux catégories : les aliments grossiers et les aliments concentrés. Un aliment grossier occupe beaucoup de volume pour une valeur nutritive relativement faible, comme le foin, l'ensilage, la paille, la betterave fourragère, etc. Il contient beaucoup de cellulose ou beaucoup d'eau et est consommé en grande quantité. Il constitue la base de l'alimentation des herbivores. Les aliments concentrés sont des aliments riches en énergie et/ou en protéines, pauvres en fibres (souvent mélanges de céréales, de soja et autres). Dans l'alimentation animale, ils viennent compléter le fourrage grossier.

⁷⁹ Le reste peut être constitué de maïs plante entière, de betteraves et pulpes de betteraves, de drêches de brasserie fraîches ou d'ensilage de céréales plante entière (Confédération suisse *et al.*, 2014).

culturellement. Des espaces sont à nouveau sollicités, à l'image des estives. Ces marges fourragères ne sont pas les plus productives sur le plan agronomique, mais constituent des lieux de sécurisation alimentaire qui redessinent une géographie fourragère de plus en plus riche, précieuse pour s'adapter face aux changements climatiques ou du marché des fourrages (Dupré *et al.*, 2015). Cette « politique de l'herbe » porte en elle une volonté de soutenir les assemblages multispèces qui peuvent fleurir au sein des pratiques pastorales. Cependant, malgré ces incitations économiques, le remplacement des paiements directs liés aux animaux par des paiements directs liés aux surfaces n'empêche pas l'évolution structurelle des exploitations ovines observée de longue date. Son application entraîne une déprise, le nombre de moutons estivés a reculé de 9% entre 2003 et 2016 (figure 29).

Figure 29: Évolution du nombre de moutons estivés (2003–2016)



Source : OFAG, Statistiques d'estivage, diverses années

En effet, le pastoralisme tel que promu par la politique agricole, avec son encouragement à des systèmes de pâture spécifique, demande une actualisation, voire la redécouverte de savoirs, dont la transmission a possiblement été interrompue avec la disparition des bergers (Despret et Meuret, 2016a ; Dupré *et al.*, 2015). Dans le chapitre qui suit, nous allons explorer de quoi sont faites les pratiques de conduite des troupeaux actuelles.

7.2. LE TRAVAIL DE L'HERBE

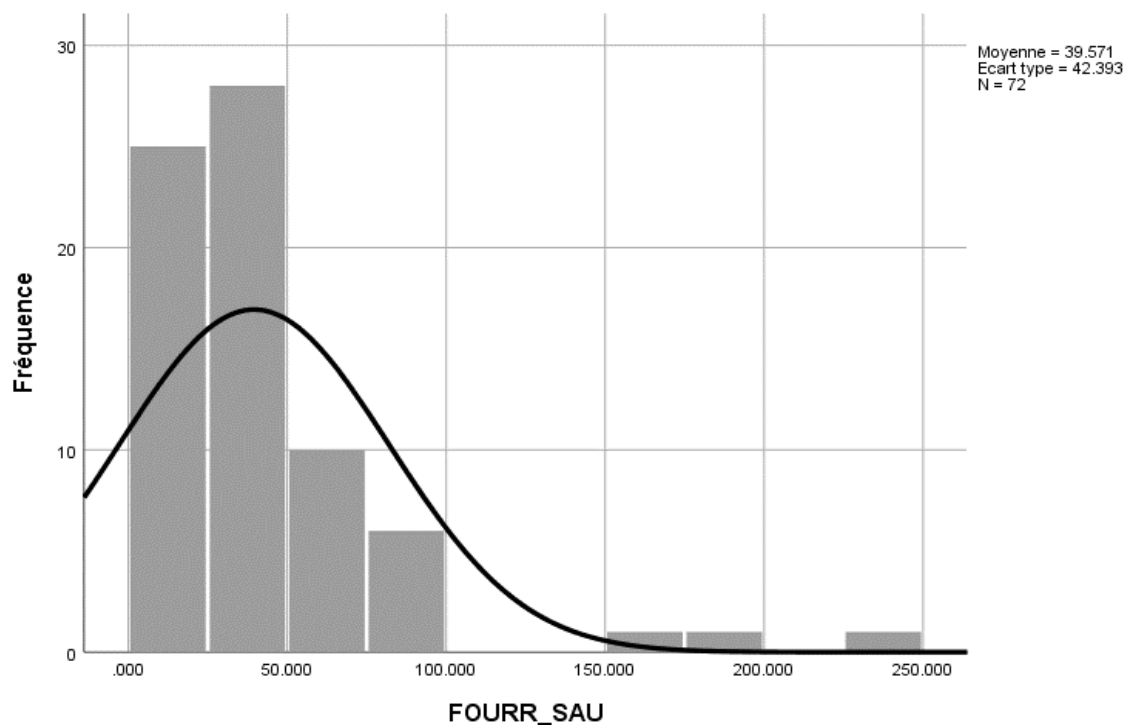
Aujourd'hui, plus de 85% des élevages ovins suisses reposent sur un mode de production extensif basé sur la consommation d'herbe (Mack *et al.*, 2017), peu d'éleveurs pratiquent

l'engraissement intensif aux aliments concentrés (Aepli 2011). Ce mode de production exige dès lors de grandes surfaces d'herbe.

7.2.1. Disposer de vastes surfaces en herbe

La Surface Agricole Utile (SAU) des élevages suisses romands ayant répondu au questionnaire compte en moyenne 39.6 ha. Cependant, cette moyenne occulte la grande diversité des élevages : les surfaces des élevages s'étendent de 0 à 241 ha, avec un écart-type de 42.4 ha (figure 30).

Figure 30: Distribution de la SAU des élevages (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

En comparaison nationale, la SAU moyenne par exploitation est de 20.3 ha (OFAG, 2017). La SAU des élevages suisses romands ayant participé à l'enquête par questionnaire est composée en moyenne de 67% d'herbe et de 33% de céréales, d'oléoprotéagineux ou d'autre type de culture (tableau 3).



Tableau 3: Répartition moyenne de la SAU selon le type de culture (2016)

	Prairie temporaire	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Prairie permanente	Céréales et/ou oléoprotéagineux	Autre type de culture ⁸⁰
Surface moyenne [ha]	5.3	5.8	2.0	9.4	8.9	4.2
Écart-type [ha]	6.5	9.5	4.6	13.3	17.1	14.3
Minimum [ha]	0	0	0	0	0	0
Maximum [ha]	28	50	25	75	130	118

Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse⁸¹

Le faire-valoir⁸² de la SAU est réparti en moyenne comme suit : 47% des surfaces sont exploitées en faire-valoir direct, 48% en fermage⁸³, et 5% en arrangements « à bien plaie »⁸⁴. Dans les commentaires laissés par les répondants, les surfaces utilisées selon des arrangements à bien plaie sont souvent des vergers ou des talus peu accessibles. Il s'agit alors d'échanges de services entre agriculteurs ou entre éleveurs de moutons et propriétaires privés, qui mettent leurs parcelles à disposition contre entretien, sur la base de contrats oraux annuels⁸⁵. 25% des élevages ont un accès au foncier limité : ils disposent en moyenne de 0.5 ha de SAU en faire valoir direct, de 1 ha en fermage et d'aucune surface à bien plaie. À l'inverse, 10% des éleveurs disposent d'une SAU plus conséquente : 85.5 ha en fermage, 40 ha en propriété et 24.6 ha en arrangements à bien plaie en moyenne. Ainsi, ce ne sont pas

⁸⁰ Selon les réponses au questionnaire, il s'agit notamment de vergers et de vigne.

⁸¹ Les réponses différaient souvent entre la SAU totale et la somme des surfaces par type de culture, ici 35.8 ha.

⁸² Le faire-valoir fait référence à la manière dont un domaine agricole est exploité. Le faire-valoir peut être direct ou indirect. Dans le premier cas, l'exploitation d'une ferme s'effectue par son propriétaire, avec l'aide de la main-d'œuvre familiale. Dans le second cas, l'exploitation de la terre se fait par délégation, l'exploitant n'étant pas le propriétaire de la terre.

⁸³ Le fermage est une redevance due par le preneur au bailleur comme prix de la location dans le bail à ferme.

⁸⁴ Selon le bon vouloir du propriétaire des surfaces, sans relation contractuelle. Il s'agit d'un terme régional utilisé en Suisse romande dans ce genre de cas.

⁸⁵ Souvent, aucun accord formel n'est conclu dans ce genre de cas, les propriétaires craignant de se trouver liés à un agriculteur pour une longue durée (selon diverses sources, la moindre transaction financière impliquant des droits d'usage pour un agriculteur peut conduire à leur maintien pendant 6 ans).

les éleveurs peu dotés en ressources foncières en fermage ou en propriété qui ont accès à des surfaces à bien plaie, au contraire.



La nouvelle politique agricole (PA 14-17), avec le passage de contributions par tête de bétail à des contributions à la surface, a eu un impact fort sur la disponibilité des surfaces fourragères, et de fait, limite les pratiques pastorales. En effet, il devient plus difficile pour les éleveurs ovins d'accéder à des surfaces de pâture. Les agriculteurs les conservent même s'ils n'en font rien, puisque les contributions sont désormais calculées à l'hectare, comme nous l'explique Martin :

« Je veux augmenter mon troupeau [...]. J'ai un alpage qui, jusqu'à maintenant, pouvait accueillir 19 PN [...], j'ai demandé une ré-estimation [...], maintenant cet alpage peut en accueillir 34, moi j'ai dans l'idée d'en mettre 28 environ. Mais ça veut dire qu'il faut que j'aie aussi des surfaces en bas, pour pouvoir finir mes agneaux. C'est assez difficile d'obtenir des surfaces dans la région. Depuis que les paiements directs sont octroyés à la surface, c'est dur de trouver de la place ».

Par ailleurs, ce changement de politique transforme aussi la relation des éleveurs avec leurs animaux. Comme le mentionne Paul ci-dessous, les possibilités de garde⁸⁶ sont de moins en moins nombreuses, et avec elles les moments dédiés à l'observation des animaux. En effet, c'est lors de la garde que l'éleveur peut particulièrement prendre le temps d'observer chaque animal, son état de santé, son comportement à l'herbe et de là, adapter ses pratiques aux besoins du troupeau :

« J'ai de moins en moins de relation avec mes animaux ! Avant on prenait plus de temps avec les bêtes. Je gardais une fois par jour hors parc pendant 2-3 heures, dans des secteurs peu parquables. Mais maintenant il n'y a plus tellement de terrains abandonnés, avec le nouveau système de paiements directs à la surface, les agriculteurs, ils gardent tout pour eux » (Paul).

⁸⁶ Le terme « garde » fait référence à la surveillance du troupeau par un berger ou par l'éleveur lui-même dans des secteurs non-clôturés.



7.2.2. Faire vivre les moutons dehors

Malgré cette faible disponibilité foncière, brebis et béliers passent la plupart de l'année en plein air (tableau 4). La durée de détention en bâtiment dépend de la région dans laquelle se situent les surfaces d'exploitation. Pour les élevages en région de plaine, la durée de détention moyenne des brebis en bergerie est de 1.5 mois, 2.3 mois en région de colline et 3 mois en région de montagne. Cependant, ces moyennes occultent que près d'un tiers des élevages indiquent que leurs brebis et béliers passent toute l'année en bergerie, sans sortir. Les agneaux passent en moyenne plus de la moitié de leur vie à l'intérieur, mais là aussi près de la moitié des élevages indiquent que leurs agneaux passent toute leur vie en bergerie⁸⁷. Seuls 2.2% des élevages indiquent garder leurs brebis en plein air intégral toute l'année, et 4.5% pour les béliers.

Tableau 4: Temps moyen passé dans différentes conditions de détention (2016)

Catégorie d'animaux	Mois par an en plein air complet	Détail de la durée des différentes conditions de détention
Agneaux de moins de 6 mois (abattus en moyenne à 5.4 mois)	2.8	1.3 mois en bergerie 1.3 mois en situation mixte* 2.4 mois au pâturage 0.4 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Agneaux de moins de 1 an (abattus en moyenne à 7.1 mois)	4.2	1.4 mois en bergerie 1.5 mois en situation mixte* 3.9 mois au pâturage 0.3 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Brebis	10.2	2.6 mois en bergerie 2.2 mois en situation mixte* 6.7 mois au pâturage 0.5 mois au pâturage avec complémentation en fourrage
Béliers	10.1	2.7 mois en bergerie 1.9 mois en situation mixte* 6.9 mois au pâturage 0.5 mois au pâturage avec complémentation en fourrage

*Bergerie et pâturage

Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

⁸⁷ 61.4% des élevages indiquent que leurs agneaux de moins de 6 mois passent toute leur vie en bergerie et 46.6% des élevages pour ce qui concerne les agneaux de moins de 1 an.

L'élevage ovin est largement engagé dans le programme éthologique de la Confédération « Sorties régulières en plein air » (SRPA) qui donne droit à des contributions dédiées : en 2017, 73% des exploitations ovines ont participé au programme SRPA, et 87% des moutons (OFAG, 2018a). Avec le programme SRPA, la détention doit permettre l'expression d'un comportement conforme à l'espèce. Pour participer au programme SRPA, les moutons doivent pouvoir sortir régulièrement au pâturage : du 1^{er} mai au 31 octobre, ils doivent pouvoir sortir au minimum 26 fois par mois et lors de ces sorties, ils doivent pouvoir couvrir en broutant au moins 25 % de leur ration journalière en matière sèche. Du 1^{er} novembre au 30 avril, au minimum 13 sorties par mois dans une aire d'exercice ou dans un pâturage sont requises (Conseil fédéral suisse, 2013a). Pour certains éleveurs, le plein air constitue le milieu adéquat pour les moutons : « *Chez moi les moutons peuvent entrer sortir comme ils veulent, c'est la pleine liberté ici* » (Jean-Philippe), et leur proposer un milieu aussi peu humain que possible constitue une préoccupation pour certains d'entre eux : « *Les moutons sont toujours dehors, et ils se déplacent à pied. Quand je les emmène à l'abattoir, c'est la première fois qu'ils montent dans un camion* » (Gabriel). Ces pratiques pastorales ont une influence sur le calendrier de l'élevage, et la conduite de la reproduction, qui se calquent sur la pousse de l'herbe.

7.2.3. Nourrir à l'herbe

Les surfaces dont les éleveurs disposent leur permettent de faire pâturer les animaux à la belle saison et de produire le fourrage grossier (foin, regain, ensilage d'herbe ou maïs) et les aliments concentrés (orge en grain, farine d'orge, et pois)⁸⁸ qui seront consommés en hiver, lorsque les animaux sont en bergerie. Les bons herbages sont le plus souvent fauchés et stockés pour l'hiver : « *J'essaie toujours de faucher les prés les plus beaux, et de mettre les moutons sur les prés un peu moins beaux ou sur certaines repousses* » (Paul), ou consommés par le bétail bovin dans le cas des exploitations mixtes : « *Les moutons broutent les coins qu'on fauche pas ou où on ne met pas les vaches laitières ou allaitantes* » (Denis). Ainsi, les éleveurs utilisent le plus souvent les prairies extensives et les surfaces de compensation écologique pour l'alimentation des moutons, comme nous l'explique Paul : « *Je n'achète quasi pas de fourrage, j'ai des surfaces de biodiversité, de compensation* » et Tony : « *Les clients demandent*

⁸⁸ Selon les commentaires laissés par les éleveurs dans le questionnaire.

souvent du bio, je ne suis pas bio, mais vraiment pas loin, mes moutons ne mangent presque que de l'herbe, ils pâturent sur des surfaces de compensation écologique ou des prairies extensives ».

C'est l'avantage le plus souvent soulevé par les éleveurs : les moutons permettent de valoriser n'importe quel type de couvert végétal, notamment les moutons de races rustiques :

« Les Miroirs⁸⁹ font peut-être moins de viande qu'un Charollais⁹⁰ par exemple, mais ils font de la belle viande quand même. En plus que je ne les complémente jamais. Ils ne mangent que du foin, du regain et des arbustes, des noisetiers, des épines » (Lydia).

Les élevages utilisent très peu d'aliments concentrés pour l'atelier de production ovin (tableau 5).

Tableau 5: Quantités de fourrage utilisés (2016)

	Quantités produites sur l'exploitation [tonnes]	Quantités achetées [tonnes]
Fourrage grossier	23.8	1.7
Aliments concentrés	0.7	1.1

Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

Seuls 50% des élevages sont autonomes en fourrage grossier et 25% sont autonomes en aliments concentrés. La question de l'autonomie fourragère est un enjeu crucial pour les éleveurs, qu'ils expriment en termes éthiques ou économiques : *« Avec la reconversion en Bio, on voulait des animaux rustiques qui valorisent bien les prairies, on ne leur donne pas de concentré, on est autonomes en fourrage »* (Mathieu) ; *« Je cherche l'autosuffisance. Je donne peu de concentré, et je ne donne pas de maïs, je n'ai pas envie de nourrir les sangliers »* (Jean-Luc). Les éleveurs naviguent dans un environnement incertain, et chaque changement de climat, de disponibilité des surfaces ou de prix du fourrage peut avoir un impact important sur leur élevage :

« Si la météo est mauvaise et que je dois les garder un mois de plus à l'intérieur, là, ça va pas question fourrage » (Yoann) ; *« Je les alimente qu'avec le fourrage que je produis. Je*

⁸⁹ Le mouton Miroir, une race indigène menacée (voir partie III chapitre 10).

⁹⁰ Le Charollais suisse, une race bouchère.

leur donne aussi un peu d'aliments pour moutons, et un peu d'orge aplati que je fais moi, et un bloc de sel et c'est tout. Bon, cette année avec la sécheresse je sais pas encore comment ça va se passer » (Loïc).

Cela induit des coûts qui peuvent eux aussi varier énormément :

« J'achète aussi certaines années du fourrage. Le plus souvent c'est du fourrage d'agriculteurs de la région, ou du fourrage de France. Les prix varient, généralement c'est 40 CHF le quintal, mais ça peut monter jusqu'à 50-60 CHF le quintal. Cette année toute l'Europe a eu des problèmes de sécheresse, les prix sont hauts » (Antoine).

7.2.4. Caler les naissances sur la pousse de l'herbe

La conduite de la reproduction la plus fréquente se calque sur les cycles naturels des animaux et de la végétation. En effet, le mouton est une espèce dont le comportement sexuel est saisonné. Cela signifie que les chaleurs de la brebis, qui durent 1 à 2 jours, se déclenchent à une période déterminée de l'année, généralement du début de l'automne jusqu'à l'hiver, quand la durée des jours baisse, et se répètent après 16 à 18 jours dans le cas où la fécondation n'a pas lieu. De façon générale le taux de fécondité ou l'intensité du rut sont inversement proportionnels à la longueur des jours. Les jours décroissants déclenchent le rut et, au contraire, la fécondité diminue avec l'augmentation de la durée des jours. L'asaisonnalité se manifeste donc clairement dans le cas de brebis vivant à l'équateur, et des fluctuations nettes apparaissent aussitôt qu'on s'en éloigne (Issler *et al.*, 1995). Cependant, la saisonnalité peut être modifiée par la sélection. Certaines races, comme le Blanc des Alpes, le Brun-Noir du pays et le Nez Noir du Valais, des races indigènes « rustiques », se dessaisonnent facilement. Pourtant, ces races dites dessaisonnées sont plus fécondes durant les mois d'octobre à décembre, car l'agnelage au printemps correspond mieux au cycle naturel que l'agnelage à un autre moment de l'année (Issler *et al.*, 1995). L'activité sexuelle du bélier est un peu moins saisonnée que celle de la brebis, sa saison sexuelle est plus étendue.

La plupart des éleveurs ne mettent les agnelles en lutte⁹¹ qu'à leur deuxième année, afin qu'elles soient prêtes à porter leurs agneaux. Mais l'application de cette « règle » dépend des observations que l'éleveur fait de l'état de ses animaux, et de leur capacité à porter, agnelier et allaiter leurs agneaux : *« Normalement j'attends de mettre les béliers aux agnelles quand*

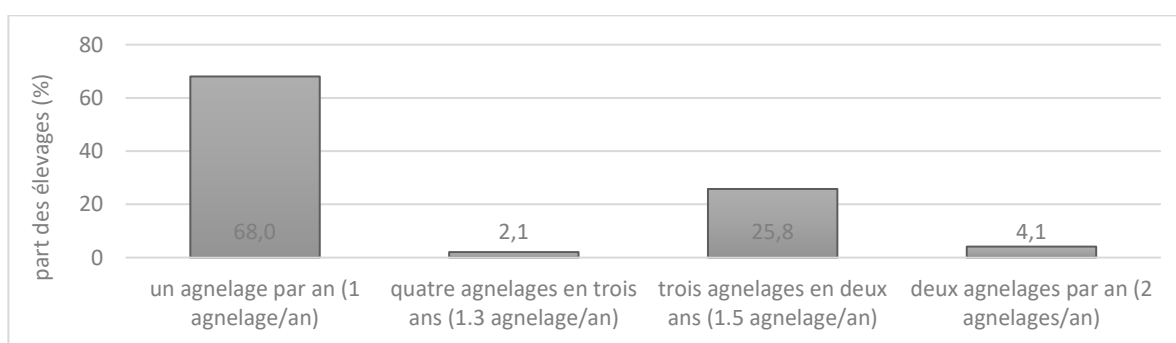
⁹¹ Le terme de « lutte » fait référence à l'accouplement de la brebis et du bélier.

elles sont dans leur deuxième année, mais là je vais leur mettre les béliers cette année, elles sont assez costaudes » (Manuel). Certains éleveurs « laissent faire la nature » et attendent que les agnelles soient prêtes à porter des agneaux: « Je donne presque toujours une deuxième voire une troisième chance aux agnelles qui ne font pas d'agneaux. La nature est bien faite, si elles ne sont pas prêtes à porter, elles ne prendront pas » (Louis). D'autres au contraire n'attendent pas que les agnelles soient complètement prêtes, mais adaptent les béliers aux capacités d'agnelage des agnelles : « J'utilise un bélier Charmois pour les agnelles. Les agneaux naissant de ce croisement sont petits, ce qui facilite le premier agnelage des jeunes femelles » (Michel).



La plupart des élevages pratiquent un seul agnelage par an (68% des élevages enquêtés) (figure 31). Ainsi, la lutte intervient en automne ou en hiver, pour un agnelage 5 mois plus tard (la période de gestation est de 152 jours), en fin d'hiver ou début du printemps. Les animaux peuvent ainsi profiter de la pousse de l'herbe. Les brebis ont accès à une alimentation riche en période de lactation, ce qui favorise la santé et l'engraissement des agneaux, et les agneaux une fois sevrés peuvent bénéficier d'un fourrage riche. Mais un tiers des éleveurs enquêtés modifient le rythme de reproduction et donc la saisonnalité des brebis (pour autant que la race qu'ils élèvent le permette) en augmentant le nombre d'agnelages par an (figure 31).

Figure 31: Rythme de reproduction (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

Il s'agit par là d'une part d'intensifier la production, d'autre part de répondre à des contraintes foncières, ce qui implique d'avoir des ressources fourragères (et financières) à disposition :

« Si je faisais l'agnelage au printemps, il me faudrait des grandes surfaces. L'agnelage est en septembre, comme ça c'est plus facile à soigner les agneaux en hiver, ils sont dedans et je peux réguler l'affouragement. Bon par contre c'est plus cher, il faut avoir suffisamment de fourrage » (Damien) ; « je décale l'agnelage en octobre comme ça je garde les agneaux en bergerie l'hiver, je cherche des surfaces, et au printemps j'ajuste le nombre de moutons à la surface disponible » (Julien).

L'augmentation du rythme de reproduction est obtenue grâce aux capacités de certaines races de moutons. En effet, chez les brebis, les chaleurs ne reviennent que lorsque l'agneau est sevré, souvent 3-4 mois après la naissance (Degois, 1985). La sélection a permis de réduire la période entre les agnelages, ainsi, certaines races ovines comptent plus d'une portée par an, comme le Brun-Noir du pays. La plupart des éleveurs de cette race indiquent être en mesure d'avoir 3 agnelages en 2 ans, mais tous ne le font pas :

« J'arrive à trois mises-bas tous les deux ans, mais je préfère que mes brebis fassent les agneaux un peu moins souvent et avec une bonne alimentation équilibrée favoriser les naissances multiples et garder les mères plus longtemps » (Gabriel).

Ce rythme de reproduction est obtenu en utilisant des races dessaisonnées, mais aussi à l'aide de « trucs » naturels ou non permettant d'induire les chaleurs des brebis, comme « l'effet bélier ». « L'effet bélier » consiste à introduire le bélier dans un lot de brebis seulement à l'approche de (ou peu de temps après) la saison sexuelle, ce qui « réveille » le cycle reproductif des brebis ou prolonge la saison de reproduction de quelques semaines. 6% des éleveurs ont mentionné utiliser « l'effet bélier » pour accélérer le rythme de reproduction des brebis. Cette technique est souvent combinée à une alimentation intensive des brebis (« flushing ») (14.6% des élevages enquêtés), qui consiste à enrichir leur ration alimentaire (le plus souvent à l'herbe, mais aussi à la luzerne ou aux pois pour les élevages ayant répondu au questionnaire) en vue d'améliorer leur état de chair avant et pendant la saison de lutte. Cette pratique a pour objet d'augmenter le taux d'ovulation et donc la fertilité. En effet, les élevages qui ont un agnelage par an sont 14% à utiliser le « flushing », alors qu'ils sont 16% parmi ceux qui ont 3 agnelages en 2 ans et 25% parmi ceux qui ont 2 agnelages par an.

D'autre part, il est possible d'utiliser des traitements hormonaux de synchronisation des chaleurs, permettant d'induire l'activité sexuelle des brebis. Ces traitements sont souvent combinés à l'insémination artificielle dans les grands élevages européens et sont utilisés pour



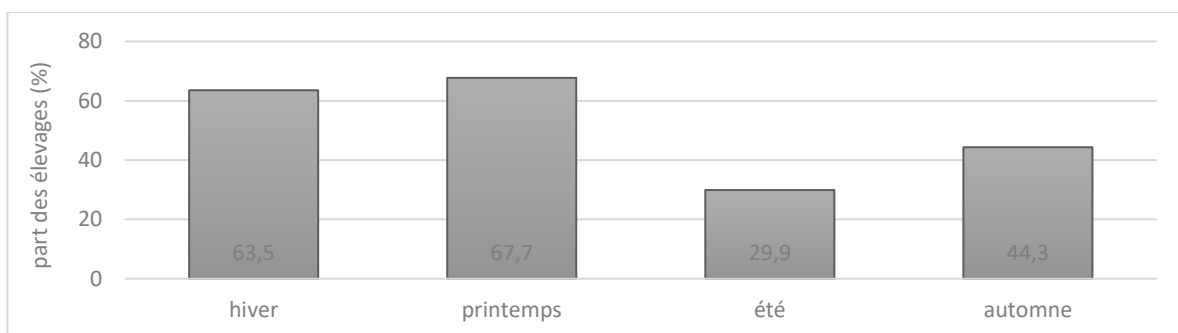
induire les chaleurs en contre-saison. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, seul 1% synchronise les chaleurs des brebis à l'aide de traitements hormonaux (éponges ou spirales vaginales) et pratiquent ensuite la monte naturelle. Les commentaires recueillis dans les questionnaires montrent une incertitude quant à la légalité de l'utilisation des éponges ou spirales vaginales destinées à la synchronisation des chaleurs. De ce fait, le taux d'utilisation de ces techniques — quasi nul parmi les élevages enquêtés — ne reflète peut-être pas la réalité, les éleveurs ont peut-être davantage recours à ces techniques que mentionné dans le questionnaire. D'ailleurs, durant les entretiens avec les éleveurs, plusieurs d'entre eux ont indiqué avoir essayé les éponges, ou s'en servir régulièrement. Cependant, la plupart ont révélé leur insatisfaction et ne l'utilisent pas régulièrement :

« J'ai mis des éponges une fois, mais ça ne fonctionne pas, ça fait perdre de l'argent. J'en avais mis à 70 brebis, il n'y en a que 20 qui ont pris. Le produit qu'on a en Suisse est hors de prix, alors on se fournit ailleurs, mais le produit est pas terrible » (Arthur).



La reproduction est conduite le plus souvent avec une période principale d'agnelage, plus ou moins groupée ou étalée, en hiver ou au printemps (figure 32).

Figure 32: Périodes d'agnelage (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

La période d'agnelage est notamment définie par la disponibilité et la qualité du fourrage :

« L'agnelage se déroule entre mi-novembre et janvier. Si l'agnelage était fin avril ou début mai, ce serait compliqué, c'est difficile de les garder dedans quand il commence à y avoir de la belle herbe. L'agnelage au printemps c'est pas terrible non plus, si c'est un

printemps humide, les brebis ingèrent beaucoup d'eau, et les agneaux ont la diarrhée ensuite. Et quand il fait trop chaud, les brebis ont moins de lait, et pour les agneaux avoir peu de lait à 2-3 mois quand ils ne mangent pas encore assez d'herbe ça va pas. En automne aussi, il n'y a plus trop d'herbe, alors les agneaux sont plus petits » (Gabriel).

Le regroupement ou l'étalement de la période d'agnelage est à mettre en relation avec la taille du troupeau, l'organisation du travail, les ressources fourragères à disposition et l'étalement des ventes. Les grands élevages cherchent à concentrer les naissances sur certaines périodes de l'année, notamment afin de faciliter l'organisation du travail, la période d'agnelage demandant une surveillance étroite du troupeau, c'est une période particulièrement chargée pour les éleveurs : « *L'agnelage est groupé en janvier, c'est plus facile, c'est une période à surveiller et c'est tout. C'est une période où il n'y a pas trop à faire à côté* » (François). En effet, les élevages qui regroupent les agnelages sur une période de l'année détiennent en moyenne 88 brebis allaitantes comparativement à 39 brebis allaitantes pour les élevages qui étalent les agnelages sur l'année⁹². Pour d'autres, grouper les agnelages contribue à respecter la grégarité des animaux :

« Quand une partie qui a déjà agnelé est dehors, celles qui ont pas encore agnelé s'ennuient des autres. J'aime les garder toutes ensemble, c'est mieux. Elles sont contentes de nous voir quand on vient, elles s'approchent, mais c'est pas un comportement normal de moutons, elles doivent garder leur vie entre elles. Et quand on les sépare en lot on ne se rend pas compte des problèmes, elles n'ont pas de comportement normal parce que c'est pas une situation normale » (Gabriel).

27% des élevages enquêtés étalent les naissances en laissant le bélier toute l'année dans le troupeau. Il s'agit souvent de plus petits élevages, notamment dans les exploitations agricoles où l'atelier ovin est un élevage accessoire. Il s'agit souvent d'une question de place : « *La bergerie ne permet pas d'accueillir tous les agneaux pendant l'hiver, il faut que j'aie une certaine répartition pendant l'année* » (Marion). Cela permet aussi aux éleveurs d'une part d'assurer l'écoulement des agneaux (en vente directe et par les bouchers notamment) : « *J'ai des agneaux qui naissent régulièrement pendant 6-7 mois. C'est pratique pour la vente directe*

⁹² Les élevages qui concentrent les agnelages en hiver ont de plus grands troupeaux (82 brebis allaitantes en moyenne) que ceux qui concentrent les agnelages au printemps (62 brebis allaitantes en moyenne), en été (38 brebis allaitantes en moyenne) et en automne (41 brebis allaitantes en moyenne).

ou pour les bouchers, si j'avais les agneaux tous en même temps ce serait difficile à écouler » (Maxime), et d'autre part, de bénéficier de meilleurs prix pour leurs agneaux quand la demande est élevée et l'offre peu abondante, c'est-à-dire normalement au printemps et en été quand les agneaux des grands troupeaux transhumants ne sont pas prêts à être commercialisés ou sont en estive. Les élevages qui ne disposent pas de pâturage d'estivage sont plus de 70% à concentrer les agnelages en été ou en automne, afin de décaler les ventes en hiver et au printemps : *« Je peux obtenir un meilleur prix quand le pic de production est bas »* (Marion). Cependant, cette pratique est compliquée par la saisonnalité des animaux :

« Pour les Oberlands⁹³, le bélier est dans le troupeau toute l'année, comme ça les naissances sont étalées, c'est mieux pour la vente directe. J'essaie aussi de dessaisonner les Miroirs, mais ça ne marche pas très bien, enfin ça prend du temps. Enfin pour les deux races, ça marche quand même mieux la lutte en automne » (Mathieu).

Des éleveurs justifient aussi l'étalement par le fait que l'atelier ovin ne doit pas être chronophage. Il s'agit d'un atelier qui doit « se gérer tout seul ». Ainsi, le bélier est tout le temps dans le troupeau, ils « laissent faire la nature ».

Dans le contexte de dépendance fourragère qui caractérise l'élevage ovin, la transhumance, estivale ou hivernale, revêt une importance capitale.

7.2.5. Estiver les troupeaux

Les surfaces fourragères limitées font que les pratiques pastorales sont largement répandues (Mack et Flury, 2014), notamment l'estivage, qui a pour but d'engraisser les agneaux. Près de la moitié du cheptel ovin est estivée (Meisser et Chatelain, 2010 ; Schneider *et al.*, 2012). L'estivage des animaux permet aussi de récolter plus de foin pour l'hiver sur les prairies libérées des zones intermédiaires ou de plaine⁹⁴. Il s'agit alors d'articuler production de foin, pâturage et période de reproduction dans l'organisation du système de production.

Dans les systèmes extensifs et transhumants, les agneaux sont nourris du lait de leur mère et « poussent en même temps que l'herbe ».caler les naissances sur la pousse de l'herbe

⁹³ Le mouton de l'Oberland Grison est une race de moutons indigène menacée.

⁹⁴ Selon le système d'exploitation à trois étages (exploitation de plaine, pâturages intermédiaires et alpages) couramment pratiqué dans tout l'espace alpin.

implique de respecter un calendrier de déplacement, de pâturage, de fauche et de reproduction spécifique.

Commençons en été. Les troupeaux de brebis, agnelles et agneaux sont à l'alpage. La lutte intervient le plus souvent en fin d'été. Les béliers, qui sont restés sur l'exploitation de base⁹⁵, sont montés à l'alpage où ils rejoignent les troupeaux et s'accouplent. Au moment où le gel et la neige interdisent la dépaissance en altitude, généralement au mois de septembre ou octobre, les troupeaux sont redescendus dans les exploitations de base, brebis et béliers sont à nouveau séparés. L'agnelage intervient alors en hiver ou au début du printemps. Brebis et agneaux paissent dans les pâtures autour des bergeries, puis montent à l'alpage entre mai et juin par paliers intermédiaires (avec pâture temporaire dans la zone des mayens⁹⁶) jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'alpage proprement dit. Là, ils bénéficient des pelouses d'altitude, alors qu'en bas les herbages sèchent au soleil et sont fauchés et stockés pour l'hiver. Et le cycle recommence : les béliers sont remontés à l'alpage en fin d'été, et les troupeaux redescendent en plaine en automne, etc.



La pratique de l'estive implique souvent de décaler les agnelages, pour que les agneaux soient d'une part en mesure de supporter la montée à l'alpage lorsqu'elle est faite à pied, et d'autre part pour que les agneaux puissent profiter de l'herbe, donc qu'ils soient sevrés au début de l'estive, comme c'est le cas de (Louis) : « *La lutte est engagée mi-août et dure environ 1 mois, pour un agnelage entre le 15 janvier et fin février. Naturellement elles devraient agneler en mars-avril, mais là je décale l'agnelage en janvier-février pour pouvoir utiliser l'alpage* ». De nombreux éleveurs décalent aussi les agnelages pour s'assurer de ne pas avoir d'agnelage en estive, ce qui complique passablement le travail du berger et augmente le risque de pertes d'animaux (aussi bien de brebis que d'agneaux), les brebis allant agneler dans des endroits peu accessibles au berger s'il doit intervenir. En outre, selon l'enquête menée dans le cadre de cette thèse, près de 20% des élevages qui estivent leurs animaux ont des agnelages toute

⁹⁵ L'exploitation de base se distingue de l'exploitation d'estivage située dans la « région d'estivage ». L'exploitation de base peut être localisée en région de plaine ou de montagne.

⁹⁶ Zone entre 1'000 et 2'000 m d'altitude, au-dessus des villages et en dessous de la limite supérieure de la forêt, et utilisées traditionnellement par l'agriculture qui forme une entité paysagère comprenant des pâturages et des bâtiments agricoles.

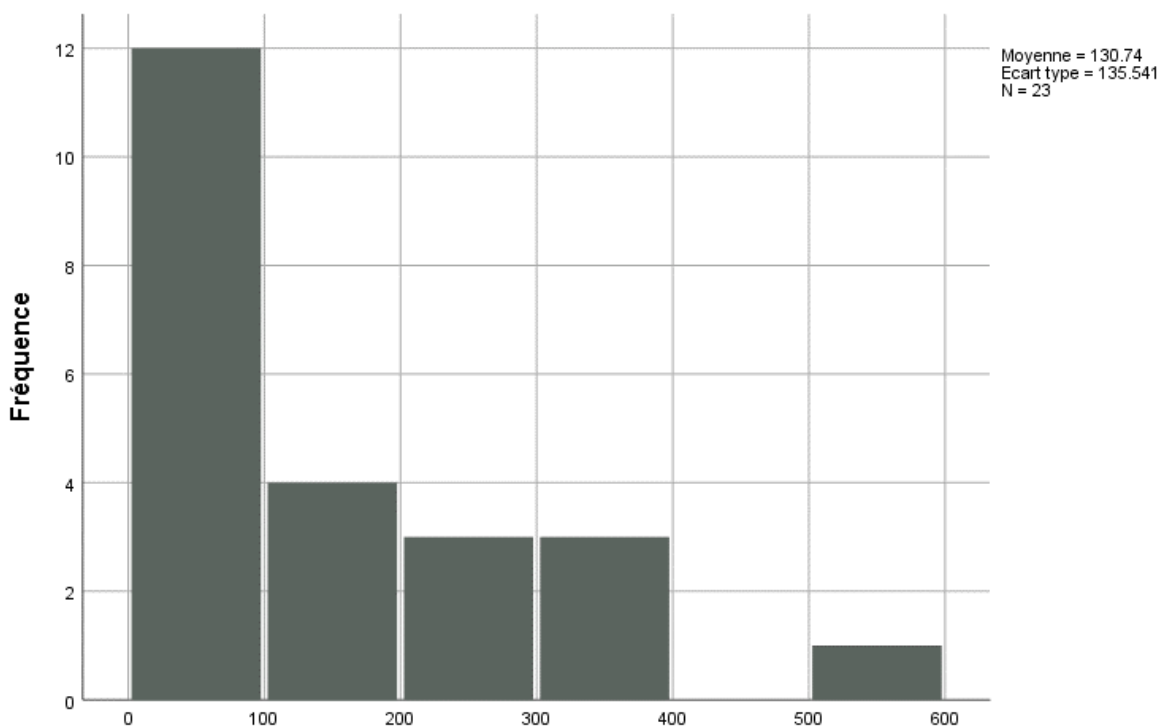


l'année, donc aussi potentiellement pendant l'estive. Cela permet notamment d'étaler les ventes.

Parmi les élevages romands ayant répondu au questionnaire, 42% estivent leurs troupeaux et 4% effectuent une transhumance hivernale. Les résultats du questionnaire montrent que tous les élevages détenant plus de 120 brebis estivent leurs troupeaux. Pour ces élevages, l'estivage est généralement considéré comme une ressource nécessaire sans laquelle aucune activité d'élevage ne pourrait être maintenue : « *L'alpage nous double la surface agricole* » (Arthur). Mais la relégation spatiale de l'élevage ovin sur les surfaces les moins favorables entamée au Moyen-Âge se poursuit : « *C'est très difficile de trouver des bons alpages sur Fribourg, tout est pour les génisses. Je connais des éleveurs qui reprennent des alpages, mais ils sont vraiment très mauvais, c'est des champs de cailloux* » (Alexandra).

La surface moyenne de pâturages d'estivage des élevages ovins est de 130.7 ha (70.8 PN), avec une forte dispersion autour de la moyenne (figure 33). Les surfaces varient entre 1 et 500 ha (5 et 177 PN). La surface de pâturages d'estivage de près de la moitié des élevages est inférieure à 100 ha. 10% des élevages disposent de plus de 300 ha (167 PN) de pâturages d'estivage.

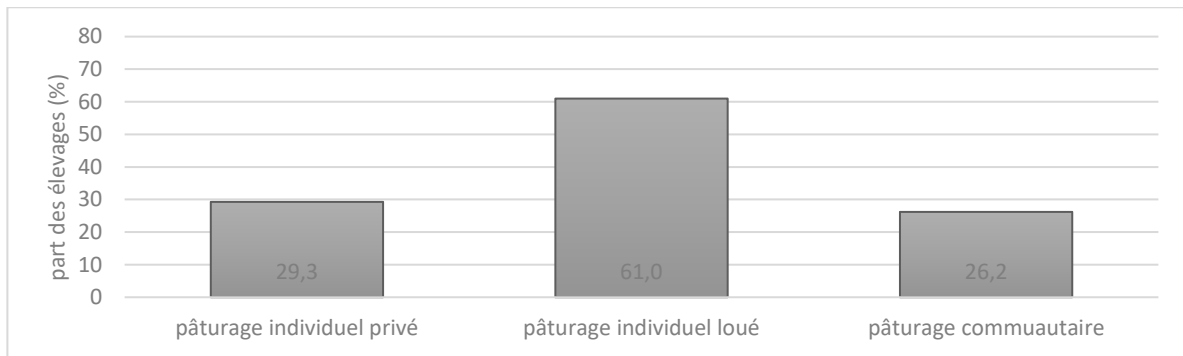
Figure 33: Distribution des surfaces des pâturages d'estivage (ha)(2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

La durée moyenne d'utilisation des pâturages d'estivage est de 125 jours. Les durées d'utilisation s'étendent entre 11 et 200 jours. 10% des élevages utilisent leurs pâturages d'estivage pendant 180 jours en moyenne. 26.2% des élevages enquêtés utilisent des pâturages d'estivage communautaires (figure 34) et (encadré 3).

Figure 34: Système de pâturage d'estivage (2016)



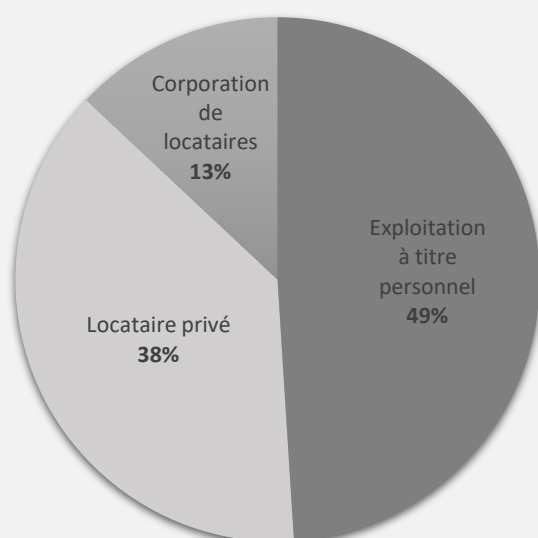
Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse



La région d'estivage se caractérise par la coexistence de deux régimes fonciers : celui de la propriété privée et celui d'une patrimonialité commune avec une maîtrise et une gestion collective de la terre et des infrastructures. Les biens communaux ont été en grande partie supprimés dans l'agriculture. La persistance de ce régime relève d'un consensus social et politique par lequel l'État confirme la légitimité des éleveurs locaux à disposer de la ressource pastorale (Eychenne, 2008). La permanence des droits d'usage garantit le maintien du domaine pastoral en-dehors du système marchand et de toute spéculation foncière (Eychenne et Lazaro, 2014).

En Suisse, les pâturages et bâtiments de près de la moitié des exploitations d'estivage sont la propriété de collectivités publiques (bourgeoisies) ou de coopératives (consortages) (Lauber, Herzog, Seidl, Böni, *et al.*, 2014 ; Mettler et Hilfiker, 2017). Les éleveurs dont le siège d'exploitation est situé sur la commune sont dès lors considérés comme des ayants droit et peuvent louer les pâturages de la région d'estivage, à titre individuel ou de manière communautaire (Mettler *et al.*, 2014 ; Mettler et Hilfiker, 2017). Dans ce dernier cas, les éleveurs sont généralement organisés en syndicats, en corporations ou en consortages privés, et ils rassemblent leurs troupeaux sur le même alpage. Tous les travaux relatifs aux systèmes d'irrigation, à l'infrastructure des alpages, ou d'autres travaux sont alors réalisés en commun par les membres du consortage (Mettler *et al.*, 2014). Dans le canton du Valais par exemple, la moitié des alpages à moutons est détenue sous le régime de la propriété commune (les propriétaires d'alpages sont soit des communes politiques, des bourgeoisies ou des consortages) (Mettler *et al.*, 2014). Près de deux tiers de ces alpages communs sont exploités par un seul éleveur, le dernier tiers par des « consortages » comptant plus de cinq exploitants (figure 35) (Mettler et Hilfiker, 2017). Le consortage est issu des corporations paysannes du Moyen-âge. Le rôle s'est maintenu au cours du temps. Ils fixent l'utilisation des biens communs comme l'eau, la forêt ou les pâturages alpins et étaient responsables de construire et d'entretenir les installations collectives comme les bisses, les chemins, les équipements des alpages.

Figure 35: Organisation de l'exploitation des alpages à moutons



Source : Mettler, Müller et Werder (2014)

7.2.6. « Finir » les agneaux en bergerie ou en transhumance

La plupart des agneaux sont abattus à la descente d'alpage. Mais nombre d'entre eux, soit qu'ils soient nés plus tard, soit qu'ils aient moins « profité », ne sont pas « finis », ce qui signifie que leur état d'engraissement ne correspond pas à la demande de certains marchés, notamment celui de la grande distribution. Cette question de la « finition » des agneaux est particulièrement prégnante en région de montagne, où la finition des animaux à l'herbe est difficile. Certains éleveurs doivent alors avoir recours aux aliments concentrés : « *Je suis en moyenne montagne, alors je dois les laisser pâturer plus longtemps et finir de les engraisser en les compléant si je veux avoir de beaux agneaux* » (Jean-Christophe). Mais pour certains, cette complémentation est impossible : « *Notre problème c'est qu'on ne peut pas faire d'engraissement en montagne, il nous faudrait des céréales qu'on ne peut pas produire, alors on ne peut pas engraisser les agneaux* » (Anthony). Dès lors, les exploitations de montagne ne disposant pas de fourrage adéquat pour la finition des agneaux vendent tous leurs agneaux à l'automne à des engraisseurs : « *Les maigres je les vends à [un engraisseur], qui les finit en bergerie ou en transhumance. Je n'ai pas assez de place et de fourrage pour les finir moi-même* » (Paul).

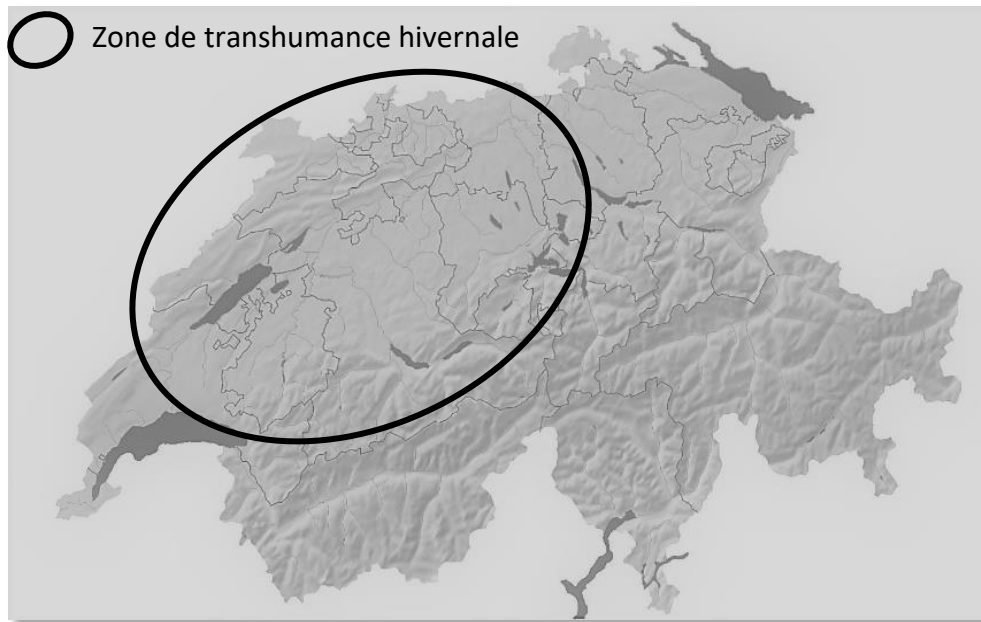


Les engraisseurs « finissent » les agneaux en bergerie durant l'hiver, avec les fourrages qui ont été récoltés en plaine durant l'été. D'autres engraisseurs constituent des troupeaux de 600-800 agneaux qui se déplaceront et pâtureront sur les étendues du Plateau et du Jura. Leur rayon principal est délimité au sud par les lacs de Walen, de Thun, des Quatre Cantons et le Lac Léman (figure 36). Dans cette région, l'enneigement est rarement permanent et l'herbe repousse en permanence (Issler *et al.*, 1995). Il s'agit là de la transhumance hivernale. Aujourd'hui, près de 30 troupeaux transhument en Suisse chaque hiver⁹⁷.

⁹⁷ 9 troupeaux parcourent la Suisse romande. 1 dans le canton du Jura, 4 dans le canton de Fribourg, 3 dans le canton de Vaud et 1 dans le canton de Neuchâtel.



Figure 36: Espace de la transhumance hivernale



Source : <http://www.carte-du-monde.net>

Les troupeaux pâturent sur des terres que les agriculteurs mettent à disposition des troupeaux (figure 37), auxquelles ils restituent de la fumure permettant d'entretenir la fertilité des sols.

Figure 37: La transhumance, Luigi le berger, 1990



© Marcel Imsand

La transhumance n'est autorisée qu'entre le 15 novembre et le 15 mars et elle est soumise à une autorisation du vétérinaire cantonal. Le système d'autorisation dépend donc des dispositions cantonales. Dans les cantons de Vaud et Fribourg par exemple, l'éleveur doit déposer une demande d'autorisation de transhumer auprès du service des affaires vétérinaires du canton dans laquelle sont mentionnées les régions où pâtureront les animaux. Le plan de route doit ensuite être négocié par l'éleveur ou le berger directement avec les propriétaires fonciers des différentes zones traversées. Chaque troupeau a son territoire déterminé, qui est généralement identique d'une année à l'autre. Dans le canton du Jura, c'est l'itinéraire précis qui doit être négocié avec les agriculteurs, puis soumis au vétérinaire cantonal pour validation. Avec ce système, les écarts d'itinéraires sont plus problématiques. Un journal de route doit être tenu à jour par le berger et rendu disponible pour les autorités. Il est également généralement interdit de transhumer des brebis portantes. Mais des exceptions sont faites dans certains cantons, à l'exemple du canton du Jura. Le troupeau transhumant reçoit l'autorisation cantonale d'une part parce qu'il s'agit d'une tradition que les autorités cantonales souhaitent voir perdurer, et d'autre part parce qu'il s'agit d'un troupeau en agriculture biologique. Le fourrage biologique étant difficile à trouver, cela justifie cette autorisation spéciale.

Les agneaux prennent en moyenne 10kg pendant la transhumance, et parcourent entre 0 et 4 km par jour. Ils sont abattus au printemps. Avec les troupeaux de moutons transhumants sont produits environ 7% de la production indigène de viande d'agneau.

La transhumance présente de nombreux risques liés notamment aux conditions météorologiques. En cas de fortes précipitations ou de neige persistante, il faut être en mesure d'affourager les animaux, ou même les abriter en bergerie. De plus, l'accès aux pâturages est limité : les cultures prennent de plus en plus d'importance au détriment des herbages. Le déplacement des troupeaux s'en trouve compliqué, et le trajet des animaux doit être planifié pour trouver suffisamment de fourrage. Alors que les propriétaires de parcelles agricoles acceptent généralement bien le passage des moutons sur leurs terres, il y a de plus en plus d'oppositions contre les troupeaux itinérants, de la part d'agriculteurs, mais aussi de la part de certaines communes, qui interdisent la transhumance. En outre, l'augmentation de la circulation et les constructions toujours plus nombreuses rendent les déplacements parfois difficiles (figure 38).

Figure 38: Traversée d'une zone résidentielle par un troupeau transhumant



À ces contraintes s'ajoute un faible soutien de la Confédération à ce type de conduite des troupeaux. En effet, la surface d'exploitation par rapport au nombre de moutons détenus par les engraisseurs est souvent réduite. Le système de paiements directs de la PA 14-17 n'encourage donc pas ce système :

« Comme les gens qui font la transhumance ce sont des gens qui n'ont pas de terres et que le système de contribution repose sur la surface, il ne doit pas y avoir de soutien. Mais ça, c'est très anecdotique aussi »
(Guillaume, agent de l'OFAG au sein de la division chargée des paiements directs et du développement rural).

© Fabien Rossé, 2018

7.2.7. Travailler à la main

Le mode de production extensif qui caractérise l'élevage ovin suisse implique un dispositif technique minimal. Au pâturage, l'équipement se compose de clôtures mobiles, que l'éleveur déplace régulièrement en fonction des disponibilités en herbe, d'une alimentation en eau et d'un abri : *« Le troupeau entier est dans des parcs qu'on déplace à peu près toutes les semaines »* (Corinne). La culture de l'herbe est mécanisée, mais plusieurs éleveurs de grands troupeaux nous ont indiqué déléguer ces tâches à des agriculteurs ou acheter le fourrage par manque d'équipement : *« En hiver je les rentre et les nourris au foin et regain, que j'achète, parce que je n'ai pas suffisamment de surfaces et de machines et de temps pour faire ça »* (Thomas) ; *« je fais faucher mes parcelles, notamment le regain 3e coupe. [L'agriculteur] a une*

faucheuse avec une barre de coupe de 6 mètres, alors il fait ça en un passage alors que moi avec mes petites machines ça me prend plus de temps » (Antoine).

Dans les bergeries également, l'équipement technique est léger, une grande partie des tâches liées à l'alimentation des animaux et au paillage des bergeries est effectuée à la main, peu d'élevages mécanisent ces activités. Certains élevages mixtes bovins-ovins disposent d'une mélangeuse⁹⁸, mais l'affouragement se fait ensuite manuellement à l'exception de rares élevages disposant de tapis d'alimentation. Il s'agit de tapis roulants servant d'auge. Une bande transporteuse achemine le fourrage sur toute la longueur de la bergerie, ce qui se traduit par une nette réduction du temps consacré à affourager les moutons. L'affouragement manuel, bien qu'intensif et chronophage, donne l'occasion à certains éleveurs d'observer quotidiennement leurs animaux. Pour d'autres, il constitue une contrainte, mais face au choix d'automatiser l'affouragement avec des tapis roulants par exemple, certains éleveurs optent pour des systèmes de plus en plus « légers », permettant de recréer des liens avec leurs animaux :

« Je suis en train d'installer l'alimentation en libre-service, ça me change la vie. C'est le jour et la nuit, avant je passais un temps pas possible avec ma mélangeuse, à préparer tout ça, sans compter le gasoil que ça utilise, maintenant je mets une balle ronde, elle fait deux jours, je mets juste la farine à la main, ça change tout. Je suis tellement moins stressé, et ça me laisse du temps pour être avec le troupeau, maintenant le matin je passe, je peux regarder tout le monde, là c'est les agnelages, alors je donne le biberon aux agneaux, et je passe voir ceux qui sont avec leur mère et qui sont un peu malingres, je leur donne encore un peu de lait. Tout ça avant je n'arrivais pas à le faire. Et les bêtes elles le sentent. L'autre jour une brebis avait percé la poche et rien ne venait. Au bout d'un moment elle vient vers moi et elle se frotte contre ma cuisse, genre "regarde j'ai un problème". Je l'ai regardée un moment, et au bout d'un moment je suis allé voir et l'agneau arrivait par l'arrière, alors j'ai remis les pattes dans le bon sens et je l'ai sorti. Avant les brebis elles ne me faisaient pas ça, là elles sentent que je suis plus disponible » (Manuel).

⁹⁸ Une mélangeuse est un matériel utilisé pour mélanger les fourrages afin que la ration devienne homogène. La distribution des fourrages grâce à une mélangeuse doit permettre d'améliorer la précision du rationnement, de gagner du temps de travail et de mieux valoriser les matières premières.

Comme l'explique Manuel, ce nouveau système d'affouragement donne aux moutons de nouvelles possibilités de mise en relation avec les humains : l'éleveur étant plus disponible, de nouvelles relations se créent au-delà de la simple alimentation.

BILAN DU CHAPITRE 7

Avec le tournant multifonctionnel opéré depuis la fin des années 1990, l'espace pastoral s'est trouvé au centre de l'action publique en élevage. De nouvelles représentations se sont construites autour du rôle du pastoralisme dans le développement durable de l'élevage, permettant à la fois de sécuriser l'approvisionnement en fourrage, d'entretenir le paysage rural et de conserver la biodiversité. Une « politique de l'herbe » a ainsi émergé.

Ce chapitre a montré la construction de cette politique. En effet, avec l'introduction du principe de multifonctionnalité et de nouvelles préoccupations environnementales, le pâturage des ovins en montagne s'est trouvé au centre d'une controverse. Bien qu'indispensables à l'entretien des surfaces marginales par leur capacité à se rendre sur des surfaces inaccessibles et à en valoriser les herbages, les moutons étaient accusés de surpâturage en raison des pratiques de conduite des troupeaux déployées par les éleveurs, notamment le pâturage permanent. Laissés libres de leurs mouvements, les moutons avaient tendance à concentrer leur pression de pâturage dans les zones de l'étage alpin. Ce comportement spatial, « l'apaisement », est propre à l'espèce ovine et répond à ses besoins alimentaires, sanitaires et de protection contre les prédateurs. Dès lors, c'est cette capacité qu'ont les moutons à apprendre du paysage (« l'apaisement ») qui a nourri la réforme politique. Les services de l'État en charge de l'environnement (l'OFEV et le WSL) se sont mobilisés contre le pâturage permanent des ovins. Cela a abouti à l'élaboration par la FSEO et la SAV d'un dispositif d'incitations financières rétribuant les systèmes de pâture permettant une gestion active des herbages par les troupeaux. Ce dispositif a été intégré à la politique agricole. Les moutons sont ainsi investis d'un rôle de collaborateur pastoral. La modernité prend dès lors une autre voie : le travail du berger et des moutons, par un pâturage ciblé permettant une gestion de la végétation, devient « élevage de précision » (Despret et Meuret, 2016a). C'est à cette condition que l'élevage ovin peut participer à l'entretien du paysage rural et à la conservation des ressources naturelles. La légitimité des pratiques pastorales se voit

ainsi réaffirmée par la nouvelle politique agricole après près de cinquante ans durant lesquelles elles avaient été reléguées au rang des pratiques « amodernes ». Cette « politique de l'herbe » donne lieu à des formes de domestication dans lesquelles les humains et moutons participent ensemble à reconfigurer des paysages viables pour les uns et les autres, mais aussi pour la végétation.



Cependant, nous avons montré dans ce chapitre que les soutiens de la politique agricole ne s'appliquent qu'à certaines pratiques pastorales, notamment l'estivage, et certains systèmes de pâture comme le pâturage tournant ou la surveillance permanente par un berger. Les contributions d'estivage constituent ainsi un instrument économique qui vise à normaliser, ou « professionnaliser » l'estivage. Par ailleurs, avec le retour des loups dans les Alpes, cette normalisation se resserre. Dorénavant, les éleveurs doivent mettre en œuvre des mesures de protection des troupeaux permettant la cohabitation des moutons et des loups sur un même espace, comme la détention nocturne en parcs électrifiés et l'utilisation de chiens de protection. Protéger son troupeau à l'aide de ces mesures constitue aujourd'hui la nouvelle norme que les éleveurs doivent intégrer à leurs pratiques de garde des troupeaux à l'alpage. Enfin, nous avons montré que cette « politique de l'herbe » ne s'applique pas à l'élevage ovin en plaine. En effet, le passage de contributions par tête de bétail à des contributions à la surface dans le cadre des récentes réformes de la politique agricole définit un cadre contraignant les pratiques pastorales, notamment l'engraissement des agneaux à l'herbe dans la « région de montagne » et la transhumance hivernale.

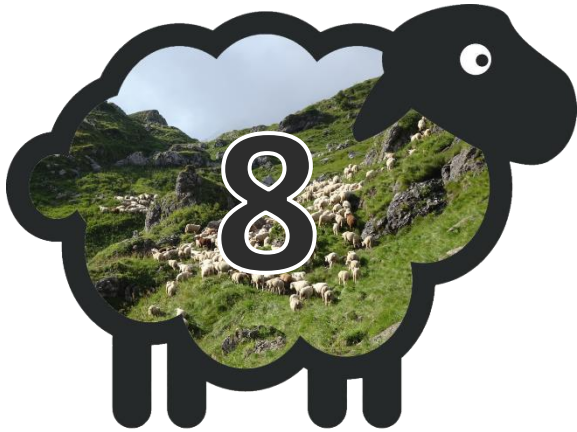
Cette évolution de la politique agricole a de fortes implications pour l'élevage ovin. En effet, le pâturage influence la matérialité des animaux et il est au cœur des pratiques des éleveurs. La reproduction est majoritairement calée sur le cycle naturel saisonné des brebis et la saisonnalité de la végétation : la plupart des élevages ont un agnelage par an en hiver ou au printemps, afin que les agneaux et les brebis en lactation puissent profiter de la pousse de l'herbe. L'estivage permet l'affouragement des troupeaux pendant que les herbages de basse altitude sont stockés pour l'hiver. La transhumance hivernale permet l'engraissement des agneaux des élevages de montagne. Le pâturage permet de valoriser des espaces et des ressources fourragères peu utilisées par l'élevage bovin laitier ou la céréaliculture : les



surfaces peu productives, les talus, etc. Les pratiques pastorales rassemblent dès lors herbe, moutons, éleveurs, surfaces marginales, mobilité, ce qui rend l'élevage ovin « robuste » et « performant » (Meuret, 2013). Cette « politique de l'herbe » en demi-teinte transforme la relation foncière entre agriculteurs et éleveurs ovins et limite l'accès à l'herbe. La pérennité des pratiques pastorales se trouve dès lors compromise. Cette évolution pose question dans un contexte de remise en cause émanant de l'ensemble de la société depuis les années 1980 du processus continu d'artificialisation et d'intensification qui caractérise l'élevage.

Dans ce contexte, les réactions suscitées par le retour des loups dans l'espace alpin constituent une stratégie d'évitement des problèmes cruciaux auxquels fait face le pastoralisme ovin (Benhammou, 2009). Un certain nombre de questions relatives aux effets de la politique agricole sur le pastoralisme ovin sont ainsi évacuées (Benhammou, 2003), alors qu'il est probablement le mieux à même d'intégrer les multiples facettes de la multifonctionnalité prônées dans les discours politiques.





LA « QUALITE ». STANDARDISER LE CORPS DES MOUTONS OU CREER DES MONDES MULTIESPECES

INTRODUCTION DU CHAPITRE 8

Avec la forte progression de la demande urbaine qui caractérisait le marché alimentaire du XXe siècle, un système alimentaire agro-industriel⁹⁹ s'est mis en place, profitant de la mondialisation des marchés agricoles et alimentaires rendue possible par les innovations techniques, mais aussi par un dispositif politico-institutionnel permettant l'intensification du commerce mondial. Il est caractérisé aujourd'hui par une agriculture intensive permettant une production de masse, des bassins de production spécialisés et utilisant des intrants chimiques afin d'accroître les rendements, un réseau mondialisé et de plus en plus concentré de transformation et de distribution des produits alimentaires, permettant de fournir à une population croissante des aliments standardisés à prix réduit (Fournier et Touzard, 2017).

Dans le secteur de la production de viande, l'hétérogénéité des animaux constituait l'un des principaux obstacles à sa commercialisation, notamment par la grande distribution. Les pouvoirs publics ont ainsi instauré une politique de gouvernance de la filière qui s'appuyait sur l'évaluation des carcasses (Anzalone, 2009 ; Bourdieu *et al.*, 2004). Elle reposait sur la mise

⁹⁹ Ce terme met l'accent sur l'intégration des agriculteurs à un ensemble d'interactions de nature technique et économique, mais aussi sociale, culturelle et politique, entre l'amont et d'aval de la production agricole (Couturier, 2015), ou celui d'« Empire » (Van der Ploeg, 2008), entendu comme un nouveau mode d'ordonnement des mondes sociaux et naturels caractérisé par le contrôle et l'appropriation des ressources et la forme de gouvernance qui lui est associée.

en place de procédures mobilisant notamment des grilles de classification et des nomenclatures pour identifier leurs qualités. Ces grilles de classification permettaient d'approfondir l'objectivation des carcasses afin de faire apparaître des caractéristiques à partir de leur hétérogénéité, et ce de manière univoque pour les acteurs, quelles que soient les particularités de ceux-ci, dans le but ultime d'uniformiser les conditions d'échange (Anzalone, 2009, 2017). Dans ce mouvement, la carcasse devient une marchandise. Pour qu'elle devienne un bien de consommation, il faut la réifier (Anzalone, 2009 ; Rémy, 2003). Par ailleurs, cette situation a suscité une standardisation des carcasses, du fait de l'adoption de races les plus productives et la mise en conformité avec ces nouvelles normes de qualité. Cette standardisation est venue renforcer le pouvoir de ces entreprises, pouvant dès lors facilement substituer une production locale par une autre (Fournier et Touzard, 2017).



Cependant, la durabilité du système alimentaire agro-industriel est remis en question depuis les années 1990 (Chiffolleau, 2009). En effet, diverses initiatives sont apparues en réaction à l'agrandissement des structures et l'allongement des filières (Chiffolleau, 2009), de même qu'à la standardisation des produits et à la répartition inégale de la valeur au sein des filières (au profit des entreprises agroalimentaires (Chiffolleau, 2009 ; Delfosse, 2013). Ces initiatives viennent aussi bien des consommateurs que des producteurs, ces derniers cherchant un moyen d'assurer leur survie dans un contexte structurel et économique défavorable (Chiffolleau, 2009 ; Delfosse, 2013). Dans le secteur de l'élevage, il s'agit de donner un nouveau sens et contenu au métier d'éleveur. En effet, limiter le métier à la seule fonction de « producteur de viande » entraîne une profonde perte de sens et de légitimité (Porcher, 2002).

Rassemblées sous le terme « systèmes agroalimentaires alternatifs », ces initiatives constituent un renouveau des modes de commercialisation des produits agricoles (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010). Ils relocalisent ou territorialisent les filières en liant des producteurs de produits de qualité et d'origine avec les consommateurs (Goodman *et al.*, 2012 ; Rieutort, 2009), ils requalifient les savoir-faire fermiers ou artisanaux (Delfosse, 2013), pour répondre aux faiblesses ou aux impasses environnementales, mais aussi sanitaires, économiques et sociales du modèle agroindustriel (Deverre et Lamine, 2010). En effet, les produits issus de ces



systèmes alternatifs cherchent à se démarquer des produits issus de l'agriculture industrielle par une revendication de qualité ou de localité (Delfosse, 2013 ; Murdoch *et al.*, 2000). Deux modèles peuvent être observés au sein de ces systèmes agroalimentaires alternatifs, le modèle « de qualité différenciée » et le modèle « de proximité ».

Le modèle « de qualité différenciée » repose sur une logique de différenciation des produits au sein des filières. Il présente plusieurs variantes : la différenciation de la « qualité » des produits selon leur origine et la valorisation du patrimoine d'un lieu de production (produits sous indication géographique), et la différenciation de la « qualité » des produits sur la base de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'un rapport à la nature particulier (produits biologiques, biodynamiques ou se revendiquant de l'agroécologie) (Fournier et Touzard, 2017). Ce modèle, soutenu par des politiques de normalisation de la définition de la « qualité », doit permettre, via des signes officiels et des marchés économiques, la reconnaissance des produits par la société globale (Allaire, 2002 ; Fournier et Touzard, 2017 ; Rieutort, 2009). Il est notamment relayé par les enseignes de la grande distribution, qui y voient une opportunité de segmenter leurs marchés pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales des consommateurs (Allaire, 2002).

Le modèle « de proximité » est caractérisé par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (circuits courts, associations entre producteurs et consommateurs, vente directe) et une proximité géographique importante entre les zones de production et de consommation des produits (Fournier et Touzard, 2017). Ce modèle est fortement répandu depuis les années 2000. Souvent initié par les producteurs, il constitue une forme de résistance à la dominance normative de la grande distribution. Par leur investissement dans ce modèle de commercialisation, les producteurs recherchent et construisent un nouveau modèle de développement rural, afin de renouveler leur activité et prendre un nouveau rôle dans la société (Ventura et Milone, 2000). Cette mutation passe par la construction de valeurs et de sens autres que ceux attachés aux produits eux-mêmes, et qui dépassent leur seule valeur marchande. De plus, les producteurs cherchent à développer de nouveaux réseaux localisés ou régionalisés plutôt que nationalisés avec les acteurs de la filière (consommateurs, vétérinaires et bouchers par exemple) (Marsden *et al.*, 2000 ; Ventura et Milone, 2000). Les formes organisationnelles de ces initiatives sont diverses, mais toutes reposent à des degrés divers sur des relations interpersonnelles directes dans les processus

d'échange locaux (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2008). Par ailleurs, il s'agit souvent d'un engagement politique et éthique sur la base d'une critique assez profonde du modèle agricole productiviste qui s'est imposé depuis l'après-guerre (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010), notamment pour une production durable, le bien-être animal, des relations producteur-consommateur plus équitables, un approvisionnement local, et une agriculture à petite échelle, « paysanne » (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2008).

Ainsi, dans le contexte de concurrence internationale accrue dans lequel évoluent la filière ovine suisse depuis les années 2000, divers instruments de marché ont émergé afin de limiter les importations, promouvoir l'écoulement de la viande ovine suisse, et la différencier au sein de marchés de plus en plus globalisés. Dans ce chapitre, nous allons discuter ces divers instruments économiques. Nous explorerons d'abord les spécificités de la production et de la consommation suisse de viande ovine et les instruments permettant de limiter les importations et promouvoir l'écoulement de la viande ovine suisse compte tenu de ses caractéristiques particulières. Ensuite, nous étudierons le dispositif de classification de la qualité des carcasses et les pratiques qui l'accompagne. Nous montrerons les assemblages multispèces qui se forment autour de diverses pratiques ainsi que le rôle que tient la matérialité des moutons, mais aussi les effets de ces pratiques sur les moutons. Enfin nous aborderons les normes de « qualité » permettant de créer des marchés au sein desquels la production ovine suisse est différenciée des produits importés. Nous examinerons quels mondes ces normes fabriquent.

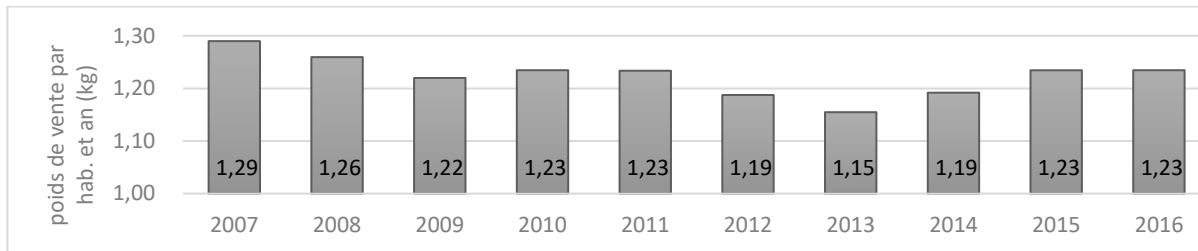
8.1. LIER PRODUCTION ET CONSOMMATION

Dans le contexte suisse d'ouverture des marchés agricoles, l'élevage ovin allaitant présente des spécificités qui compliquent la mise en marché de ses produits. La Suisse n'a pas de forte tradition de consommation de viande ovine. De ce fait, la consommation est limitée (1.23 kg/habitant/an en 2017)¹⁰⁰, elle ne représente que 1.6% de la consommation de viande, toutes viandes confondues, et elle diminue (figure 39). Elle est davantage consommée en

¹⁰⁰ En comparaison par exemple avec le porc, qui occupe la première place (22,2 kg/habitant/an), suivi par la volaille (11,8 kg/habitant/an) et le bœuf (11,0 kg/habitant/an).

Suisse romande qu'en Suisse alémanique (Aepli et Finger, 2013), de même que dans les zones urbaines plutôt que rurales (Aepli et Jörin, 2011).

Figure 39: Évolution de la consommation par habitant (2007-2016)



Source : Proviande

La viande ovine se présente sous deux formes. Il s'agit d'une part des agneaux, les plus consommés, et d'autre part des animaux adultes. Un ovin est considéré comme un agneau en fonction de son poids et de son âge, qui s'évalue au type de dents dont il dispose. Si l'animal a encore ses dents de lait et pèse une petite quarantaine de kilos, c'est un agneau (ces caractéristiques se retrouvent chez les animaux âgés d'un an environ). Les agneaux sont consommés sous forme de morceaux de viande. S'il pèse plus de 43 kg et que ses dents de lait ont été remplacées par des « pinces » ou « pelles » (dents définitives), c'est un mouton. Les moutons sont principalement consommés sous forme de haché et entrent dans la préparation de saucisses, de merguez et de viande à kebab notamment.

Par ailleurs, la saisonnalité de la filière ovine et la matérialité des moutons sont un sujet récurrent de préoccupations, notamment pour les entreprises agroalimentaires. La saisonnalité concerne aussi bien la consommation que la production. En effet, la consommation est saisonnière : les consommateurs souhaitent manger de la viande ovine à Pâques, en été pour les grillades et pendant les fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité ne correspond pas à la saisonnalité de la production ovine. Les systèmes d'élevage ovin étant principalement basés sur la consommation d'herbe (voir chapitre 7), les agneaux arrivent sur le marché en automne à la désalpe ou en début d'année pour les agneaux de transhumance. Cette situation est considérée comme un problème par divers acteurs des filières, à l'image de Francis, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail : « *On a un problème avec la production, qui est saisonnée, en automne, et la demande qui est surtout en été* », ou des acteurs de la grande distribution : « *Les volumes ne sont pas suffisants à la période où nous en*

avons besoin. On a une forte demande à Pâques pour les gigots et en été pour les côtelettes, et là l'offre n'est pas suffisante » (Philippe, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet distribution). Cette saisonnalité se répercute sur les prix à la production : ils sont hauts en été quand l'offre est faible et bas en hiver quand l'offre est abondante (figure 40), afin d'inciter les éleveurs à étaler leur production sur l'année.

Figure 40: Évolution annuelle des prix à la production des agneaux (2014-2016)



Source : Proviande

Par ailleurs, la viande d'agneau constitue un met de luxe (Aeppli et Jörin, 2011). En effet, les consommateurs ont un goût prononcé pour les morceaux dits « nobles » — certains morceaux du quartier arrière (filet, racks) — au détriment du quartier avant (épaule, collier) et des gigots dont les morceaux nécessitent une plus grande préparation et savoir-faire (RTS, 2019a). Cependant, un agneau dispose d'un nombre limité de pièces dites « nobles » : elles ne représentent que près de 15% de la quantité de viande par animal (Gazzarin, 2019). Cela a pour conséquence un déficit de morceaux nobles sur le marché, et une valorisation difficile des morceaux « conventionnels ». Comme soulevé par Patrice, agent de Proviande, l'interprofession de la filière viande :

« On ne peut pas vendre tout ce que les éleveurs produisent, les consommateurs veulent des morceaux nobles, les distributeurs aussi, c'est plus facile pour eux d'avoir des morceaux déjà coupés et emballés. Les consommateurs ont de tout temps préféré les morceaux nobles ».

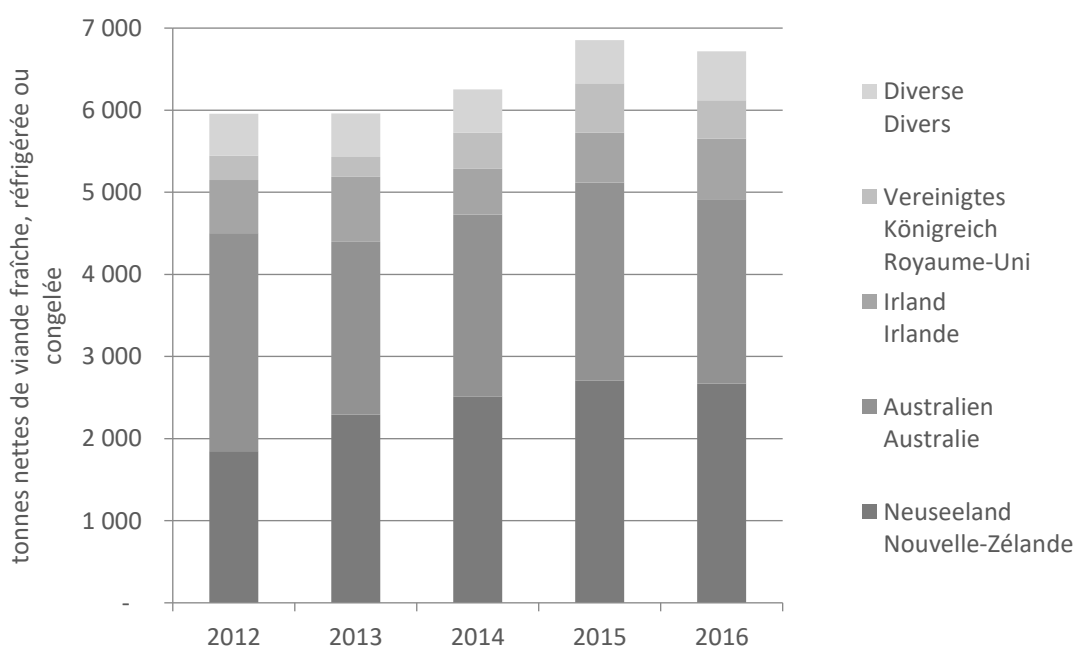
Cette situation n'est pas propre à la viande d'agneau, mais dans le cas d'autres types de viande, comme le bœuf, la valorisation de morceaux « conventionnels » est plus aisée, notamment avec la mode du hamburger.

Pour répondre à cette inadéquation entre temporalités de la production et de la consommation, mais aussi matérialité des animaux et goût des consommateurs, l'État s'est doté de deux instruments afin de répondre à la demande du marché et soutenir la production : les contingents d'importation, et les marchés publics surveillés.

8.1.1. Contingenter les importations

Pour répondre à la demande des consommateurs en « morceaux nobles » dans les périodes de faible disponibilité en viande indigène, la Suisse recourt aux importations. Près de 65% de l'agneau consommé est importé, de Nouvelle-Zélande et d'Australie principalement (figure 41 et encadré 4) (Proviande 2017), la moitié des importations se font par avion (Gazzarin, 2019).

Figure 41: Evolution de la provenance des importations de viande ovine (2012-2016)



Source : Proviande

La Nouvelle-Zélande comptait près de 25 millions de moutons en 2016 (FAO, 2019). Souvent mixtes, les élevages ovins et bovins allaitants sont de grande taille : l'exploitation typique allaitante compte environ 2'200 brebis et 140 bovins sur plus de 600 ha (Barbin *et al.*, 2010). L'élevage australien comptait en 2016 près de 70 millions de têtes (FAO, 2019). Le troupeau australien moyen compte 1'400 brebis pour une surface de 3'000 ha (Bellet, 2010). Ces deux pays étaient originellement des pays lainiers. La transition vers la production de viande s'est opérée dans les années 1950 en Nouvelle-Zélande et 1990 en Australie, avec l'introduction progressive de races à viande ou de races prolifiques (FranceAgriMer, 2015).

Dans ces deux pays, les conditions d'élevage ne sont pas identiques aux conditions suisses. A titre d'exemple, les stimulateurs de performance antimicrobiens comme les antibiotiques sont y largement utilisés pour prévenir certaines maladies, alors que leur utilisation en prophylaxie est interdite en Suisse depuis 1998 et dans l'UE depuis 2008 (Boessinger, 2018 ; Gazzarin, 2019).

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont abattu respectivement 486'000 tonnes et 379'000 tonnes d'agneaux en 2014. Ces deux pays sont les plus gros producteurs de viande ovine après la Chine qui, contrairement à eux, destine l'essentiel de sa production à son marché intérieur. Ces deux pays privilégient les marchés à l'exportation sur lesquels ils écoulent plus de 60 % de leur production. Les deux pays ont deux stratégies d'exportation différentes.

La Nouvelle-Zélande a traditionnellement privilégié un nombre restreint de marchés stables et à forte valeur ajoutée pour ses envois de viande ovine, principalement composés d'agneaux exportés sous forme de viande fraîche et réfrigérée vers l'UE et les États-Unis. Elle ne pèse que pour 7% de la production mondiale, mais fournit presque la moitié des échanges mondiaux (Barbin *et al.*, 2010). À l'inverse, l'Australie exporte sa production ovine vers une multitude de destinations. Une partie de cette production est exportée sous forme d'animaux vivants. L'Australie semble exporter en fonction des opportunités et des ouvertures de marchés. De plus, l'Australie exportait encore en 2014 plus de 40 % de viande de mouton issue d'animaux du troupeau lainier vers les pays du Proche et Moyen-Orient consommateurs de mouton (FranceAgriMer, 2015).



Le marché de la viande en Suisse est soutenu par une forte protection à la frontière depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale, grâce au système de contingentement quantitatif. Mais pour remplir ses engagements internationaux (Uruguay Round du GATT en 1994), la Suisse a converti depuis la réforme de politique agricole (PA 2002) ses contingents quantitatifs en contingents tarifaires (Chappuis *et al.*, 2008). Ce système consiste à fixer des droits de douane relativement bas pour une quantité déterminée de biens importés et, au contraire, des droits très élevés — de facto prohibitifs — pour les importations excédant cette quantité. Les contingents tarifaires et les taux hors contingents élevés réduisent les quantités importées, ce qui a pour effet de maintenir des prix élevés tant pour les consommateurs que pour les producteurs (Conseil fédéral suisse, 2017). Avec la libéralisation des échanges avec l'Union européenne et dans le cadre des négociations de l'OMC, le système a été plusieurs fois remanié (encadré 5).

Encadré 5: Protection à la frontière — le système de contingentement tarifaire

En 2000, le contingent de viande ovine a été partagé entre marchands de moutons (qui pouvaient obtenir 10% du contingent annuel), et procédure d'enchères (90% du contingent annuel). Pour cette dernière part, il ne subsistait plus de lien entre l'activité des entreprises importatrices sur le marché national et leur droit d'importer des produits agricoles étrangers. Le mécontentement des bouchers qui n'obtenaient plus de part de contingent dans le cadre de cette nouvelle répartition a donné lieu à des débats au Conseil national, et en 2007 une autre répartition a été mise en place : 10% sont désormais attribués aux marchands selon leur activité sur le marché national (le volume qu'ils achètent), 40% aux bouchers (aussi selon les abattages d'animaux indigènes qu'ils réalisent), et 50% peuvent être misés sur une plateforme. Cette plateforme est principalement utilisée par des bouchers ou des grossistes. Pour cette dernière part, l'importateur paie le droit de douane qui protège la production suisse, ce qui représente près de 30 CHF par 100 kg de viande fraîche ou réfrigérée importée. Le droit de douane renchérit ainsi le prix de la viande ovine achetée sur le marché mondial. Les bénéfices de ces enchères vont dans les caisses de l'État.

Le contingent d'importation est discuté quatre fois par année par l'OFAG et Proviande, l'interprofession de la filière viande (anciennement CBV). Dans le cadre de la gouvernance mise en place avec la réforme de politique agricole de 1998, l'OFAG a confié diverses tâches à Proviande, en vertu de l'art. 8 de la Loi sur l'agriculture (Confédération suisse, 1998a), qui stipule que la promotion de la qualité des produits et des ventes incombe aux interprofessions et aux organisations de producteurs. Ces tâches concernent notamment l'allègement ponctuel du marché en cas d'excédents saisonniers ou d'autres excédents temporaires sur le marché de la viande ; la surveillance des marchés publics et des abattoirs ; la classification des animaux sur pied ou des carcasses, selon leur qualité ; et la promotion de la viande suisse (LAgr, art.51). Proviande est organisée sous la forme juridique d'une coopérative. Les membres de Proviande sont des organisations œuvrant tout au long des filières viande : producteurs, commerce de bétail, transformateurs de bétail de boucherie, de viande et d'abats, ainsi que le commerce de détail, les importateurs et les exportateurs. La FSEO dispose d'un siège de représentant des producteurs suppléant.

Preennent part aux discussions sur l'attribution des parts de contingent, en sus de représentant de l'OFAG et de Proviande, un vétérinaire, un représentant des consommateurs, un représentant de la gastronomie, six représentants des producteurs, et six représentants des utilisateurs et intermédiaires (il s'agit là de bouchers, des entreprises de transformation comme Bell et Micarna, ainsi que de marchands de bétails). Le contingent est libéré par l'OFAG en quatre fois sur une année, pour un total d'environ 6'500 tonnes de viande d'agneau annuel. Les contingents d'importation de viande ovine sont épuisés chaque année, mais l'importation hors quotas est rare, car les taxes sont si élevées qu'elles ont un effet prohibitif. Cependant, à l'avenir une baisse des taxes d'importation est à prévoir, ce qui ferait rapidement augmenter les importations, et donc baisser les prix à la production de la viande indigène (Aepli et Finger, 2013).



8.1.2. Alléger le marché

Aux côtés de la limitation des importations, l'État soutient depuis la politique agricole de 1954 l'organisation de marchés publics surveillés afin de garantir les prix à la production. Les marchés publics surveillés sont des marchés physiques d'animaux vivants organisés par Proviande sur mandat de l'OFAG. Ils constituent une mesure d'allègement du marché en garantissant la sécurité des prix et l'écoulement des agneaux 6 mois par an, c'est-à-dire aux périodes d'excédents saisonniers ou lors d'excédents temporaires, quand les prix sont peu élevés. Il s'agit souvent de la période qui s'étend de janvier à Pâques, durant laquelle la demande est faible, et de l'automne, quand l'offre est forte. Sur les marchés, les animaux sont classifiés sur pied selon la grille d'estimation visuelle CH-TAX (voir chapitre 8.2) (figure 42), et mis aux enchères avec proclamation publique.

Figure 42: Classification d'animaux vivants selon CH-TAX lors de marché de moutons



Source : Proviande (2015a)

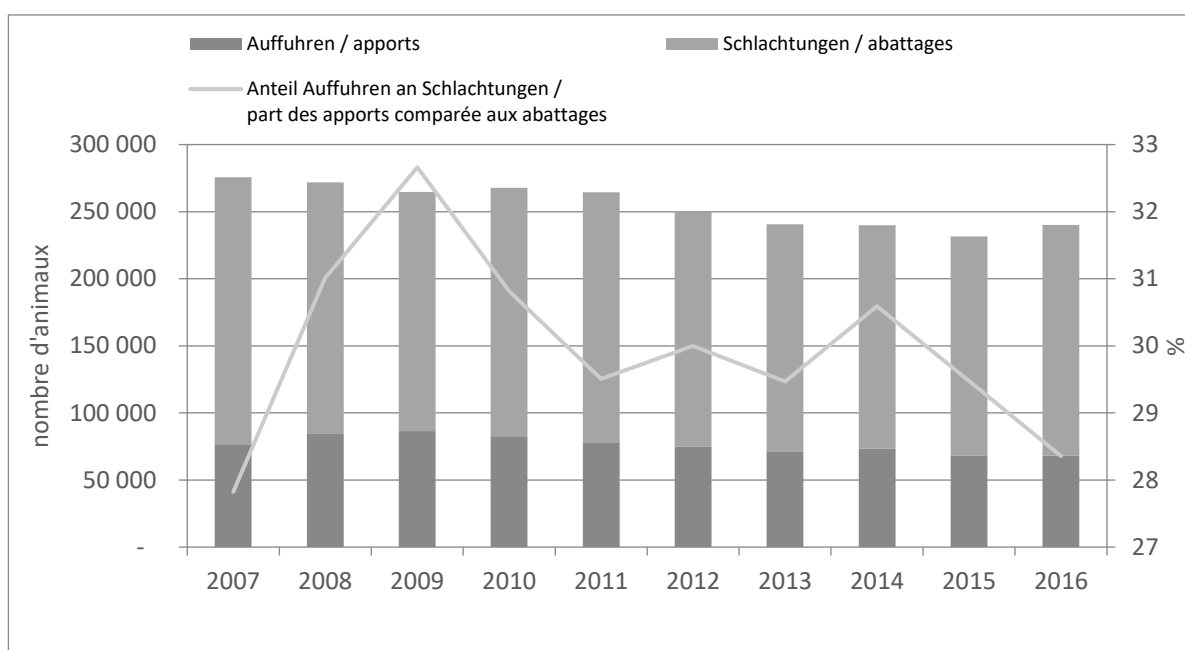
Les animaux invendus sont attribués aux détenteurs de parts de contingent tarifaire, ce qui signifie qu'ils sont répartis entre les acheteurs présents, qui ont l'obligation de les acheter au prix du marché hebdomadaire déterminé par Proviande. Dans le cadre de cette mesure de dégageant du marché, Proviande a par exemple attribué 1'708 ovins à des détenteurs de parts de contingent en 2016, alors que 68'058 animaux ont été vendus aux enchères (OFAG, 2017). Ces marchés constituent parfois le seul moyen de vendre les animaux selon Didier, un agent de Proviande :

« Les marchés publics sont les seuls moyens d'écouler les animaux dans certaines régions. Au marché de Gamsen en Haut-Valais, qui est un marché historique, Proviande taxe entre 5'000 et 6'000 bêtes par an, voire plus. Ils vendent surtout des Nez-Noirs là- »

bas, ils n'ont pas la conformation idéale, généralement c'est des A [selon la grille CH-TAX]. S'il n'y avait pas de marchés, personne n'irait leur acheter des agneaux ».

Environ 320 marchés sont organisés par an sur 17 places de marché, pour une prise en charge de 68'000-70'000 ovins, ce qui représente près de 30% des moutons comptabilisés dans les abattoirs (figure 43). En Suisse romande, 50 marchés sont organisés par an. Les cantons de Neuchâtel et de Genève ne disposent pas de place de marché.

Figure 43: Evolution de l'apports d'ovins sur les marchés publics comparés aux abattages (2007-2016)



Source : Proviande

Pour les éleveurs, les marchés publics ont l'avantage de garantir la vente et les prix, comme nous l'indique Jean-Marc : « Les marchés c'est quand même bien pratique. Leur avantage, c'est qu'ils sont surveillés ». Par ailleurs, ils permettent de valoriser différents types d'agneaux : « Les marchés c'est une bonne opportunité pour les agneaux un peu maigres ou bien finis, les prix sont bons » (Manuel) ; « Les Roux du Valais¹⁰¹ manquent de viande. Enfin non, c'est pas tellement qu'ils manquent de viande, mais c'est la conformation qui ne plaît pas aux bouchers. Les marchands les prennent parce qu'ils sont obligés ! » (Jean-Marc). Paul nous explique

¹⁰¹ Une race de moutons indigène rustique.

comment il répartit ses différents lots d'agneaux dans divers canaux de commercialisation selon leur qualité :

« Les plus beaux agneaux je les vends sur les marchés publics à [une entreprise agroalimentaire]. Ils ne veulent que des agneaux d'une certaine qualité. Les plus gros je les vends en vente directe. Et les plus maigres, ceux qui ne sont pas encore finis, je les vends à [un marchand de moutons], qui les finit en bergerie ou en transhumance ».

Cependant, les marchés publics garantissent un prix minimal, mais selon les éleveurs interrogés, ils n'offrent que peu de plus-value. Les acheteurs sur les marchés surveillés sont pour la plupart des marchands de moutons qui travaillent comme commissionnaires pour des entreprises agroalimentaires, des grossistes ou des bouchers. La Suisse compte une dizaine de marchands de moutons¹⁰² (pour les bovins il y en a une centaine), qui travaillent sur tout le territoire, et principalement en automne à la descente d'alpage dans les cantons du Valais, du Tessin et des Grisons. Ces marchands achètent 90% des ovins qui passent sur les marchés publics. Ce sont des engraisseurs qui trient les animaux qu'ils ont achetés (sur les marchés publics ou directement dans les fermes), constituent des lots homogènes qu'ils vendent à leurs clients ou qu'ils « finissent » sur les herbages de plaine ou en transhumance. Au vu de cette configuration et de la forte interconnaissance entre les marchands, les enchères sont rares, comme le mentionne Maxime : « Sur les marchés on a le plus souvent qu'un marchand, et il n'y a pas de mise », ou encore Charles : « Sur les marchés d'élimination, les acheteurs s'entendent sur les prix, il n'y a donc pas vraiment d'enchères, alors qu'il devrait y en avoir ».

Comme on peut le voir dans les commentaires des éleveurs, les marchés surveillés permettent d'attribuer de la valeur aux animaux selon leurs qualités. Dans la section qui suit, nous allons donc examiner l'instrument qui permet cette valorisation, la grille de classification CH-TAX.

8.2. NORMALISER LE CORPS DES MOUTONS

Une des spécificités de la production ovine suisse est la diversité de ses systèmes de production en lien avec la répartition des troupeaux dans des zones particulières du territoire, avec une variété de races attachées à ces contextes. À cette diversité de systèmes de

¹⁰² Dont trois basés en Suisse romande.

production et de races (ainsi que de croisements, voir chapitre 10) correspond une diversité des modes d'élevage et d'engraissement des agneaux. Par ailleurs, la plupart des agneaux sont « finis à l'herbe »¹⁰³, et de ce fait la conformation des carcasses présente une forte variabilité en termes de « qualité ».

La « qualité » des carcasses dépend du poids de l'animal à l'abattage (qui dépend lui-même de la race et des habitudes commerciales), de sa conformation et de son état d'engraissement (l'importance et la répartition des tissus adipeux, qui varient selon le stade physiologique, le type génétique et le type sexuel). Par ailleurs, des composantes extrinsèques liées aux conditions d'élevage viennent moduler la composition des carcasses. Il s'agit notamment du système de production utilisé (biologique, utilisation de ressources alimentaires locales, réduction de l'utilisation de produits médicamenteux), de la conduite alimentaire (niveau et nature de la ration) et du respect du bien-être des animaux (Picard *et al.*, 2015). À chaque type d'animal correspond un poids maximum d'abattage au-delà duquel l'agneau présentera un engraissement excessif et une flaveur peu appréciée des consommateurs (Picard *et al.*, 2015 ; Prache et Bauchart, 2015). Avec l'élevage à l'herbe, la variabilité individuelle dans la croissance, donc dans l'âge à l'abattage et en conséquence dans la « qualité » des carcasses et des viandes est plus élevée et plus difficile à maîtriser. Les problèmes liés à la flaveur de la viande étant plus fréquents chez les agneaux plus âgés, la grande distribution préfère les lots d'agneaux jeunes, dont la « qualité » est potentiellement meilleure et plus homogène (Prache et Bauchart, 2015). Comme l'indiquent des agents de l'une des principales entreprises agroalimentaires en Suisse :

« La qualité des agneaux est stable actuellement, et elle a été stable dans le temps, c'est-à-dire pas terrible : les races ne sont pas faites pour la viande, et l'affouragement est insuffisant. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, les agneaux sont abattus entre 3 et 6 mois. En Suisse, des fois les producteurs les abattent à 9 mois, et là la viande pue » (Jean, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet transformation) ; « les agneaux suisses ont tendance à être plus gras, ce qui ne correspond pas aux goûts actuels. On a une contradiction entre la volonté de manger des produits "naturels" et le goût des

¹⁰³ Ils sont abattus à l'âge de 5 à 6 mois en général.

consommateurs, plus porté vers des produits de qualité standardisée » (Chantal, agente d'une entreprise agroalimentaire, volet distribution).

Sur la base de ce constat élaboré principalement par les acteurs de Proviande, une grille d'estimation de la valeur de boucherie a été développée afin de faciliter l'appréciation de la charnure et de l'état d'engraissement — la couverture de tissus gras — des animaux, le système de classification CH-TAX¹⁰⁴. Le but de cet instrument est de maîtriser le stade de croissance auquel sont abattus les agneaux, c'est-à-dire à encourager les éleveurs à abattre leurs agneaux lorsque ceux-ci atteignent une « qualité » spécifique à l'aide d'incitations économiques. Cette grille a été développée à partir de travaux menés par Proviande en collaboration avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich (EPFZ). Ces travaux ont conclu que la « valeur » d'une carcasse était étroitement associée au rapport viande/os/gras (Proviande, 2015b). Des classes commerciales de charnure ont dès lors été fixées en fonction du développement des parties corporelles qui déterminent la valeur d'un animal : cuisses (gigot), reins, dos et épaules (figure 44).

¹⁰⁴ Une grille existait déjà auparavant mais elle a été remaniée.

Figure 44: Classes de charnure

Charnure

Développement de la musculature des animaux et du profil des carcasses

Classe de charnure	Profil	Description
C très bien en viande	très convexe	<p>bovins cuisses: largeur prononcée, culottes profondes reins/dos: spécialement larges et pleins épaules: très prononcées</p> <p>ovins gigot: très large, fortement cintré, attache profonde reins/dos: largeur prononcée et pleins épaules: très marquées</p>
H bien en viande	convexe	<p>bovins cuisses: larges, culottes profondes reins/dos: larges et pleins épaules: prononcées</p> <p>ovins gigot: large, attache profonde, cintré reins/dos: larges et pleins épaules: marquées</p>
T charnure moyenne	rectiligne	<p>bovins cuisses: bien développées, relativement larges reins/dos: moyennement larges épaules: bien développées</p> <p>ovins gigot: bien développé, assez large reins/dos: épaisseur moyenne, bonne largeur épaules: bien développées</p>
A charnure faible	concave	<p>bovins cuisses: modérément développées, étroites, creuses reins/dos: modérément développés à étroits épaules: plates</p> <p>ovins gigot: moyennement développé, étroit reins/dos: étroits, minces épaules: plates</p>
X très décharné	très concave	<p>bovins cuisses: faiblement développées, très étroites, fortement creuses, décharnées reins/dos: étroits, fins, garrot pointu épaules: plates, creuses</p> <p>ovins gigot: peu développé, très étroit reins/dos: très étroits épaules: plates, creuses</p>

Source : Proviande (2015b)

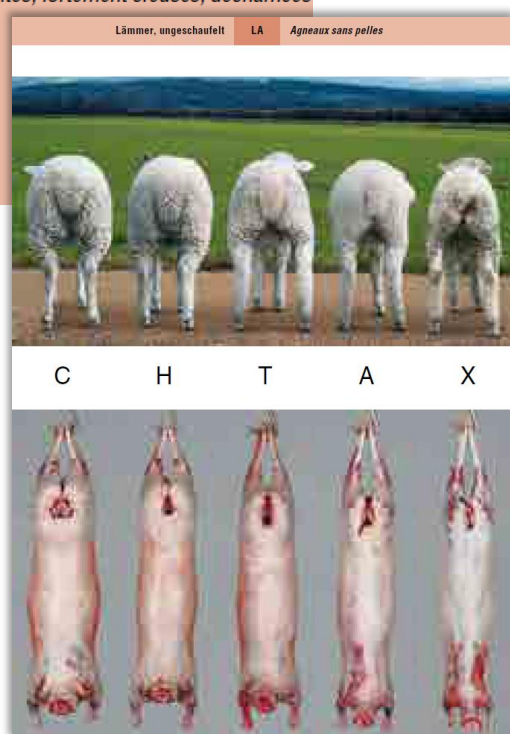


Figure 45: Classes de tissus gras

Tissus gras ovins

Classe de tissus gras	Description
1 <i>absence de couverture</i>	– pas de couverture de graisse – les touches ne sont pas formées
2 <i>couverture partielle</i>	– couverture légère – musculature partiellement visible – les touches de la queue et des côtes sont légèrement formées
3 <i>couverture régulière</i>	– couverture moyenne – musculature en général légèrement à moyennement couverte – toutes les touches sont formées
4 <i>forte couverture</i>	– couverture prononcée – musculature fortement couverte – les touches sont fortement formées
5 <i>exagérément gras</i>	– couverture en surabondance – les touches sont trop formées

A ces classes de charnure s'ajoutent des classes commerciales de tissus gras. Elles tiennent compte de l'état d'engraissement, c'est-à-dire de la couverture de graisse. L'appréciation porte sur la couche et les dépôts de graisse des cavités thoracique et abdominale (figure 45).

Source : Proviande (2015b)

Le système CH-TAX a été mis en œuvre dès 2000 pour les moutons et les agneaux¹⁰⁵, il s'adapte aussi bien à la commercialisation du bétail de boucherie vivant que des carcasses (Proviande, 2015b). La taxation (le fait de classer un animal ou une carcasse selon la grille CH-TAX) est réalisée par des taxateurs de Proviande sur les marchés publics surveillés et dans les grands abattoirs¹⁰⁶ (Proviande, 2015b). La détermination de classes commerciales permet un échelonnement des caractéristiques et une différenciation des prix selon la valeur des carcasses : « *Le système subjectif d'estimation [...] permet une appréciation très concrète de la valeur de boucherie* » (Proviande, 2015b). Les classes de charnure les mieux valorisées sont les classes C et H, de même que les classes de tissus gras 2 et 3. Les autres classes donnent lieu à des pénalités de l'ordre de quelques dizaines de centimes par kilo de carcasse.

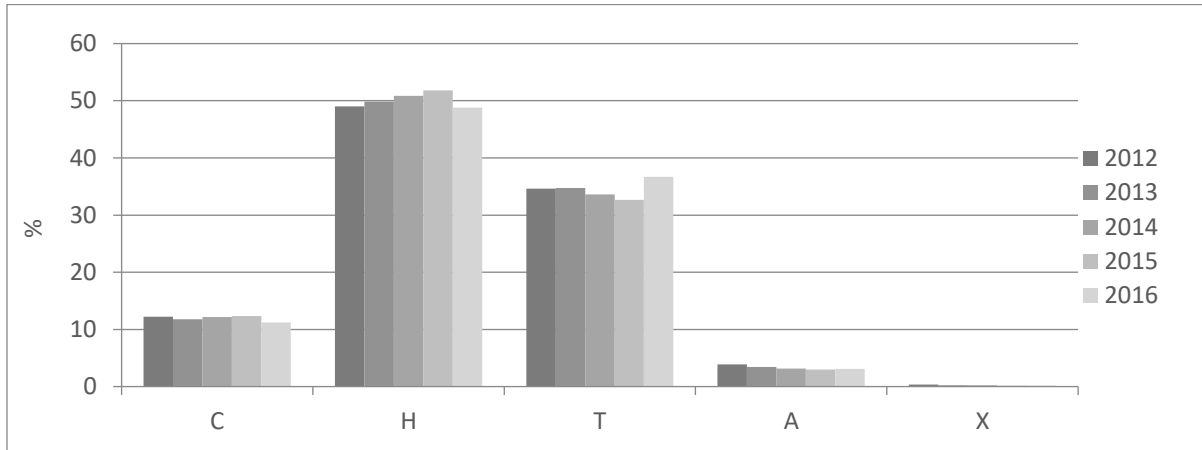
L'introduction de la grille CH-TAX devait permettre d'améliorer la qualité des carcasses. Ce but a été atteint pour Proviande puisqu'un de ses agents indique qu'aujourd'hui « *la qualité est*

¹⁰⁵ Il l'était depuis 1994 pour les bovins (Proviande, 2015b).

¹⁰⁶ 22 abattoirs en Suisse appliquent la grille CH-TAX. Les grands établissements d'abattage sont des abattoirs dans lesquels les abattages des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et équine sont supérieurs à 1500 unités d'abattage par an (Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes) Sont considérés comme une unité d'abattage une vache, une génisse, deux veaux, un cheval, un poulain, cinq porcs, dix moutons ou 20 agneaux, dix chèvres, vingt porcelets, vingt agneaux et vingt cabris, ce qui représente un volume de produits carnés de près de plus de 350 tonnes par année.

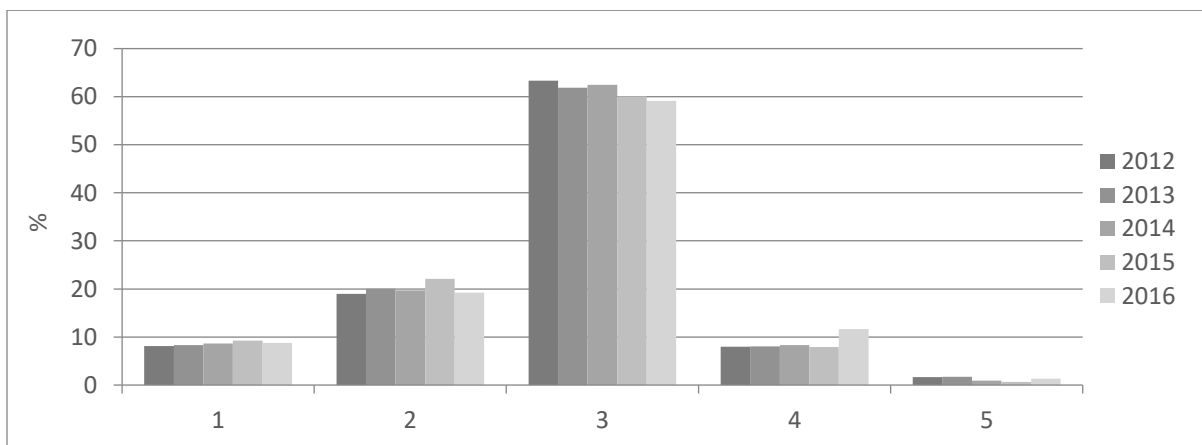
vraiment bonne, près de 90% des agneaux taxés rentrent dans les catégories CHT, et 90% dans les catégories 1-2-3 » (figures 46 et 47).

Figure 46: Evolution de la répartition de la charnure chez les agneaux (2012-2016)



Source : Proviande

Figure 47: Evolution de la répartition de la couverture de graisse chez les agneaux (2012-2016)



Source : Proviande

Mais la grille a eu pour effet, selon les divers acteurs des filières interrogés, de contraindre les éleveurs à pratiquer un engraissement de leurs agneaux plus intensif, et dès lors d'aliéner les moutons de leurs processus de vie, notamment leur lien avec l'herbe: « Les carcasses se sont améliorées, les éleveurs n'ont pas le choix, les prix sont mauvais s'ils ne font pas d'engraissement » (Francis, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail), « CH-TAX a permis d'améliorer la qualité, enfin les éleveurs sont obligés de se donner de la peine sinon

ils perdent de l'argent avec la classification » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail).

La grille de classification CH-TAX opère comme une technologie de gouvernement — une discipline — qui fonctionne au niveau des corps des moutons et vise leur docilité : « *Est docile un corps qui peut être soumis, qui peut être utilisé, qui peut être transformé et perfectionné* » (Foucault, 1975, 160). Elle vise la croissance de l'obéissance des corps des animaux et de leurs forces (en termes économiques d'utilité). Le corps devient plus obéissant tout en devenant plus utile, et moins utile si moins obéissant (Foucault, 1975). Tout un jeu de degrés de normalité — de « qualité » — des carcasses est établi en termes de charnure et de couverture de tissus gras, ayant un rôle de hiérarchisation. Cette technologie contraint à l'homogénéité, mais elle « *individualise en permettant de mesurer les écarts, de déterminer les niveaux, de fixer les spécialités et de rendre les différences utiles en les ajustant les unes aux autres* » (Foucault, 1975, 216). La norme établie (en l'occurrence des carcasses présentant des classes de charnure C et H et des classes de tissus gras 2 et 3), il s'agit ensuite de développer des techniques d'intervention pour faire évoluer la matérialité des populations de moutons dans les directions souhaitées, notamment au travers de la sélection (voir chapitre 10).



La grille de classification CH-TAX a pour conséquence une standardisation des corps des moutons et une aliénation de leurs processus de vie — l'intensification des pratiques d'élevage — afin d'augmenter leur utilité et faciliter leur marchandisation. Cependant, lorsqu'on observe attentivement ce qu'il se passe quand les moutons doivent être convertis en marchandises, l'argument est plus nuancé. En effet, le nombre restreint de marchands, les relations qu'ils entretiennent et leurs intérêts personnels soulèvent la méfiance de certains éleveurs. Ces derniers n'aiment pas les intermédiaires, qui, disent-ils, ne font que soutirer de la valeur : « *Sur les marchés, les acheteurs s'entendent sur les prix, il n'y a donc pas vraiment d'enchères. Et ils achètent les agneaux au prix "pas gras" et les engraisent ensuite 15 jours pour gagner la marge* » (Charles) ; « *les marchands c'est un peu une mafia qui magouille pour garder les marchés* » (Alexandra). Cependant, malgré la méfiance de certains éleveurs envers les marchands de moutons, 58% d'entre eux ont recours à leurs services. L'un des aspects

soulevés par Louis, un éleveur, c'est que « *quand [un marchand de moutons] vient chercher les bêtes à la ferme c'est lui qui définit le prix au kilo, il ne se base pas sur la table CH-TAX* ».

Éleveurs et marchands tissent alors des formes sociales d'échange qui questionnent le processus d'aliénation. Dans la logique du productivisme, les animaux d'élevage sont arrachés du monde dans lequel ils vivent pour devenir objets d'échange et de profit. Mais dans la relation d'échange entre éleveurs et marchands, ce qui attire l'attention c'est que la relation n'implique pas tout le temps l'aliénation des moutons. Avant de devenir des marchandises aliénées, prêtes pour les conversions entre argent et capital, les agneaux s'inscrivent dans différents aspects de la vie sociale, et le fait économique de l'échange dépasse alors le simple utilitarisme (Mauss, 2012). Ainsi, les marchands ont l'avantage de la flexibilité, d'être en mesure d'acheter à (presque) tout moment des lots importants d'agneaux, ce qui constitue une solution indispensable pour certains éleveurs de grands troupeaux, qui doivent pouvoir se débarrasser rapidement de lots d'animaux si la ressource fourragère ou la place vient à manquer :

« On vend tous nos agneaux à [un marchand de moutons] en une fois, parce qu'on a pas la place dans la bergerie pour les garder, quand on descend il faut qu'il vienne vraiment les chercher tout de suite » (Nadège) ; « [un marchand de moutons] est arrangeant, il lui est arrivé de me prendre des agneaux à l'automne alors qu'il en avait encore chez lui, mais moi j'avais la neige qui était tombée et je ne savais pas quoi en faire, alors il me les a pris quand même » (Paul) ; « [un marchand de moutons] me pique des sous comme les autres, mais j'ai une bonne relation avec lui, il a réussi à me placer des bêtes quand j'en avais besoin » (Louis).

Le plus souvent, quand ils achètent des agneaux, les marchands pensent déjà aux clients à qui ils vont les vendre. Leur savoir-faire consiste à bien évaluer la « qualité » selon les demandes de chaque client, qui diffèrent selon qu'il s'agit d'une entreprise de la grande distribution, d'un grossiste ou d'un boucher. Les marchands fournissent dès lors aux éleveurs des informations sur les exigences des différents acheteurs, qui leur permettent d'adapter leurs pratiques d'élevage pour répondre à certains types de demandes, et non pas proposer une marchandise générique. On peut ainsi dire que la flexibilité et le conseil sont le don — au sens que lui donne Mauss (2012) — qui accompagne les agneaux, en plus de leur valeur d'échange. Cette flexibilité et ce conseil appellent dès lors une contrepartie de la part des éleveurs :

« Je vends tout à [un marchand de moutons]. Je ne vends qu'à lui, j'ai jamais vendu à d'autres marchands. Si une fois je vendais des agneaux à d'autres, après il ne me prendrait plus les miens. Il me ferait attendre, je passerais en bout de liste » (Arthur).

Le don des marchands (leur flexibilité et conseil) est dès lors suivi d'un contre-don de la part des éleveurs (l'exclusivité) selon des codes préétablis. Dons et contre-dons, articulés autour de la triple obligation de « donner-recevoir-rendre » (Mauss, 2012) créent un état de dépendance, qui participe à la fabrique du lien social :

« On se dépanne mutuellement, il me prend mes agneaux quand j'en ai, je lui en donne quand il en a besoin. Des fois il a prévu d'en acheter chez quelqu'un, et tout d'un coup ça marche pas, alors il peut venir chez moi je lui en donne » (Arthur).

Dans cette forme d'échange, l'agneau n'est pas qu'une marchandise. Par sa matérialité, il participe à créer des formes d'échange entre éleveurs et marchands qui dépassent le simple utilitarisme : il est ainsi faiseur de lien social. Voyons à présent ce qu'est un mouton au sein des assemblages qui émergent des politiques et pratiques autour de la qualité de la viande ovine indigène.

8.3. ORGANISER LES FILIERES AUTOUR DE LA « QUALITE »

Parallèlement à la standardisation des carcasses et leur objectivation permettant de faire émerger certaines caractéristiques, deux types de systèmes agroalimentaires alternatifs se développent simultanément pour différencier les agneaux suisses des agneaux importés, le modèle « de qualité différenciée » et le modèle « de proximité », les consommateurs suisses étant disposés à payer des prix plus élevés pour ce type de produits (Aepli et Finger, 2013). Ces systèmes agroalimentaires alternatifs se sont développés dans la filière ovine depuis les années 1980 notamment pour ce qui concerne la différenciation de la « qualité » des produits sur la base de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et d'un rapport à la nature particulier (produits biologiques et biodynamiques par exemple), ou le modèle « de proximité » avec la vente directe. D'autres initiatives sur le modèle « de qualité différenciée » ont émergé dans le courant des années 2000, instiguées par des organisations de producteurs et des enseignes de la grande distribution. Ces différents types de systèmes agroalimentaires alternatifs sont soutenus financièrement par l'OFAG depuis 2014 dans le cadre de la

« promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire » selon l’Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu). Cette ordonnance vise à soutenir des mesures qui influent positivement la « durabilité » ou la « qualité » des produits agricoles et augmentent la valeur ajoutée agricole. Il s’agit notamment de normes de production génératrice d’une plus-value en matière de « qualité » et de « durabilité » ou de projets innovants destinés à améliorer la « qualité » et la « durabilité » dans le secteur agroalimentaire¹⁰⁷. Nous allons dans les sections qui suivent présenter les assemblages qui se forment autour de la « qualité » des moutons au sein des filières.

8.3.1. Panorama des filières ovines

En 2016, 240'016 animaux ont été abattus, pour une quantité de viande de 3'847 tonnes (poids de vente). 6'612 tonnes de viande (poids de vente) ont été importées.

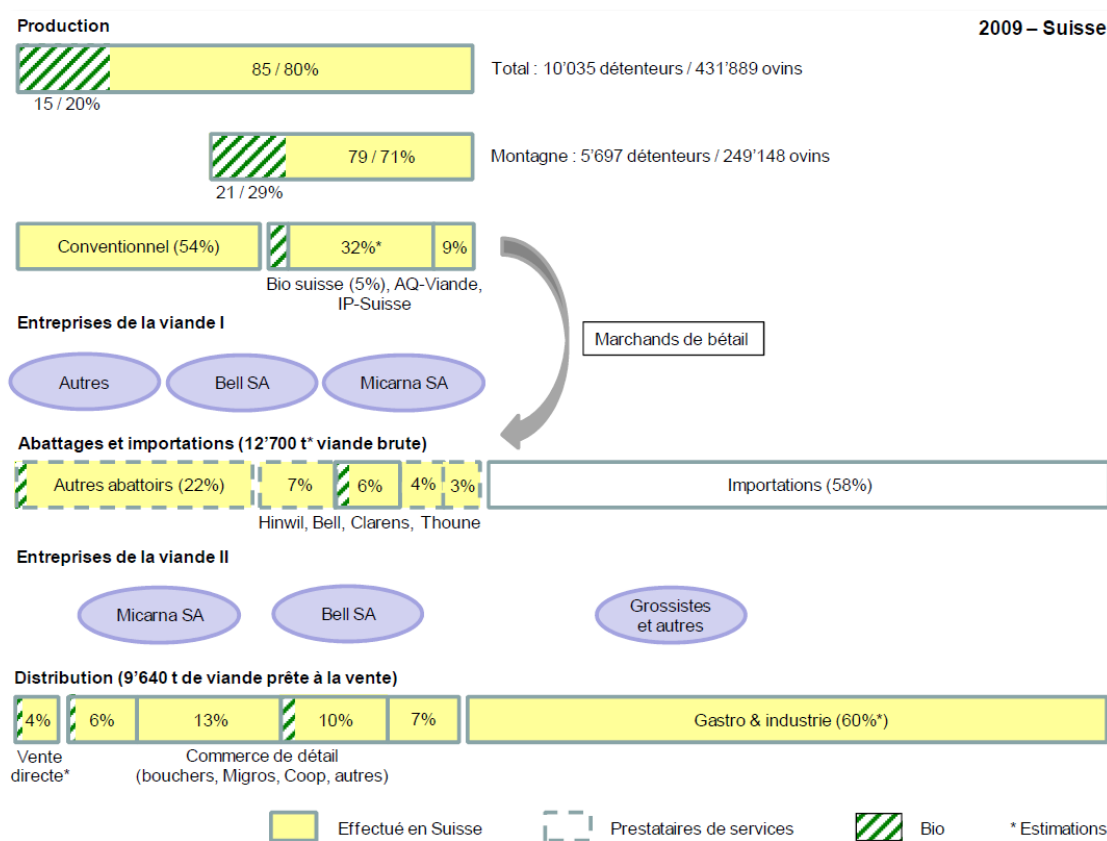
Selon l’enquête menée dans le cadre de cette thèse, les élevages font appel à différents types d’établissements pour l’abattage de leurs ovins. 79.5% abattent leurs ovins dans des établissements de faible capacité¹⁰⁸ et 33.5% des élevages s’adressent à de grands établissements (annexe 8). Les grands établissements n’acceptent en général que des lots importants d’animaux. Dès lors, les élevages utilisent les deux types d’établissements en fonction de la taille des lots qu’ils ont à abattre au cours de l’année. Parmi les élevages ayant répondu au questionnaire, 4.1% ont un atelier de transformation de la viande. Dans ce cas, l’éleveur élève les animaux, les fait abattre dans un abattoir agréé, et effectue la transformation et la vente dans sa propre ferme.

¹⁰⁷ Pour qu’une norme de production ou un projet innovant puissent être soutenus par le biais de l’OQuaDu, ils doivent notamment contribuer à la création d’une plus-value, c’est-à-dire exercer une action positive sur le volume des ventes ou sur le prix à la production de produits et de prestations agricoles suisses ; exercer un effet favorable sur la « durabilité » (écologique, sociale et économique- c’est-à-dire exercer une action positive sur le volume des ventes ou sur le prix à la production de produits et de prestations agricoles suisses) et/ou sur la « qualité », qui se réfère ici à la qualité intrinsèque des produits comme l’analyse sensorielle et non au processus de production ; et renforcer la coopération entre les différents acteurs de la chaîne de valeur. Une norme de production doit afficher un potentiel de commercialisation à l’échelle nationale. Ses critères doivent dépasser les exigences des PER pour ce qui concerne la « qualité » et la « durabilité ». Un projet innovant doit servir de modèle à la branche et ses effets bénéfiques peuvent être mesurés en termes de « durabilité » et de « qualité » (Conseil fédéral suisse, 2013b).

¹⁰⁸ Des abattoirs dans lesquels les abattages des espèces bovine, ovine, caprine, porcine et équine sont inférieurs à 1500 unités d’abattage par an (Ordonnance concernant l’abattage d’animaux et le contrôle des viandes).

D'une manière générale, nous pouvons distinguer deux marchés pour la viande ovine : le marché des animaux adultes, et le marché des agneaux (voir chapitre 8.1). La viande de mouton est principalement vendue par des bouchers, des magasins d'alimentation, dans la filière des kebabs et en vente directe. La viande d'agneau est vendue dans la grande distribution, dans la restauration, par les bouchers ou en vente directe (figure 48).

Figure 48: Carte de la filière de la viande ovine en Suisse en 2009



Source : Réviron et al. (2011)

Les informations que nous avons collectées nous permettent d'actualiser certaines données contenues dans la figure 48. Ainsi, selon nos sources, la vente directe concerne aujourd'hui près de 15% de la viande ovine commercialisée. Par ailleurs, les volumes de viande indigène commercialisés par Migros et Denner¹⁰⁹ représentent aujourd'hui 7.5% de la production

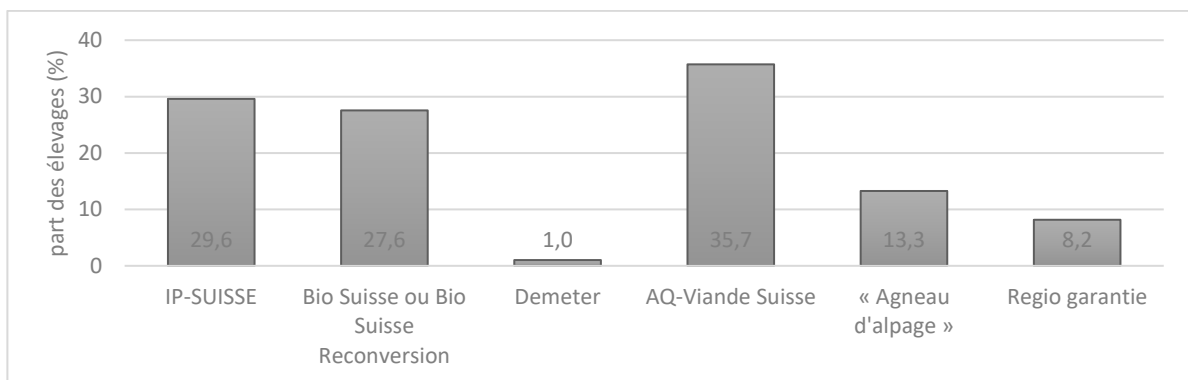
¹⁰⁹ Le groupe Migros est la plus grande entreprise agroalimentaire de Suisse, Denner est l'une de ses filiales de la grande distribution. Son principal concurrent est le groupe Coop. Dans le commerce alimentaire, Migros et Coop ont une part de marché supérieure à 70% (Benoun, 2015).

indigène totale. Enfin, 3% de la production indigène en agriculture biologique est écoulé par Coop.

8.3.2. Différencier les agneaux sur la base de la qualité

Comme les moutons suisses sont principalement élevés à l'herbe et en plein air, de nombreux élevages sont engagés dans des modes de production écologique labélisés ou dans une démarche de certification qualité (encadré 6). 30% des élevages ayant participé au questionnaire élèvent des agneaux selon le cahier des charges de la production intégrée (IP-SUISSE), 28% selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (Bio Suisse ou Bio Suisse Reconversion)¹¹⁰ et 1% selon le cahier de charges de l'agriculture biodynamique (Demeter). 36% sont engagés dans le label de qualité AQ-Viande Suisse, 13% dans le label de qualité « Agneau d'alpage » (figure 49).

Figure 49: Engagement dans un cahier des charges écologique et/ou de qualité (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

¹¹⁰ Selon les statistiques de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) de 2016, 18% des exploitations agricoles avec moutons sont des exploitations biologiques et près du quart du cheptel national est détenu dans des exploitations biologiques.



Systèmes de production écologique



IP-SUISSE est une organisation de producteurs qui compte près de 19'000 exploitations agricoles membres. Elle a développé une marque (la coccinelle) destinée aux produits agricoles. Le cahier des charges à respecter pour exploiter commercialement cette marque respecte les méthodes dites de production intégrée. Les producteurs doivent s'engager à promouvoir de manière ciblée la biodiversité dans leur exploitation. 270 exploitations ovines produisent annuellement près de 17'000 animaux conformément aux directives d'IP-SUISSE.



Bio Suisse est une organisation de producteurs biologiques qui compte près de 7'200 exploitations agricoles. Elle a créé un cahier des charges pour la production biologique. 1'514 exploitations ovines produisent des animaux conformément aux directives de Bio Suisse. Le Bourgeon est la marque pour les denrées produites selon le Cahier des charges de Bio Suisse. Les produits issus des deux années de transition de la production conventionnelle à l'agriculture biologique portent le Bourgeon de reconversion. Les directives et les contrôles valables pendant la période de reconversion sont les mêmes que pour les autres produits Bourgeon.



Demeter est une marque de certification internationale de produits issus de l'agriculture biodynamique. Les produits certifiés Demeter doivent respecter à la fois le cahier des charges attaché à la production biologique et le cahier des charges biodynamique attaché à la marque Demeter.

Labels « de qualité »



AQ-Viande Suisse, l'Assurance Qualité Viande Suisse est un programme de qualité développé par l'Union Suisse des Paysans. Il s'agit d'un label d'origine. Par ce label, les éleveurs garantissent qu'ils élèvent leurs animaux conformément aux prescriptions environnementales et dans le respect du bien-être des animaux tout en respectant la législation suisse. La viande provient uniquement de bêtes nées et engraisées en Suisse.



« **Agneau d'alpage** » est une marque de qualité développée par deux partenariats différents entre éleveurs, organisations de producteurs et entreprises agroalimentaires. Les élevages doivent être labélisés IP-SUISSE ou AQ-Viande Suisse, chaque partenariat a élaboré un cahiers des charges spécifique.



regio.garantie est une marque utilisée pour distinguer les produits régionaux. Elle appartient à l'Association suisse des produits régionaux, dont les membres sont les organisations de promotion suivantes : alpinavera, Trägerverein Culinarium, «Das Beste der Region» et Pays romand — Pays gourmand. Ces organisations regroupent plus de 30 marques régionales, plus de 2'000 producteurs qui proposent environ 10'000 produits certifiés. Ses produits sont composés d'un minimum de 80% d'ingrédients régionaux et leur production garantit la création d'au moins 2/3 de valeur ajoutée dans la région de référence.

Les éleveurs justifient leur engagement dans ce type de démarches pour diverses raisons. Pour ce qui concerne la certification de la viande ovine selon les cahiers des charges Bio Suisse ou IP-SUISSE, il s'agit d'une part de préoccupations économiques : ces labels leur permettent d'obtenir une plus-value lors de la commercialisation des agneaux. D'autre part, l'engagement dans la production biologique répond à des préoccupations éthiques :

« Ça correspond mieux à l'orientation que je veux donner à l'agriculture. Je suis membre d'Uniterre, et contre l'establishment si on peut dire comme ça. Je ne crois plus au modèle que j'ai pratiqué bien des années soit dit en passant, mais je pense qu'on va droit dans le mur et qu'il faut faire autrement aujourd'hui, si ce n'est pas déjà trop tard. Je ne veux plus entrer dans le moule de la grande distribution » (Alexandra) ; « pour moi l'agriculture c'est en Bio ou rien, ça n'a pas de sens de faire autrement » (Lydia) ; « c'est parce qu'on veut défendre une vision écologique de l'élevage : on est contre les traitements vétérinaires systématiques et l'engraissement des pâturages qui ne fait que faire monter les fourrages, avec des tiges que les brebis délaissent » (Jean-Baptiste).

Ces éleveurs remettent en question le modèle productiviste qui a souvent sous-tendu leurs pratiques antérieures, et cherchent à fabriquer une nouvelle agriculture, un nouveau monde multispèces, au sein duquel le lien entre moutons et herbe se verrait renforcé. L'analyse des questionnaires nous renseigne sur les pratiques que les éleveurs mettent en œuvre dans le cadre de ces différents labels (annexe 9). Nous pouvons ainsi observer que les élevages engagés dans les démarches de certification telles que IP-SUISSE, Bio Suisse et « Agneaux d'alpage » affouragent leurs animaux à près de 95% à l'herbe¹¹¹. Par ailleurs, ces mêmes élevages sont près de 80% à suivre le rythme de reproduction naturel des brebis avec un agnelage par an, et ils tendent à concentrer les agnelages entre l'hiver et le printemps, là aussi selon la saisonnalité du cycle de reproduction des brebis et la pousse de l'herbe.

Cependant, la production biologique et le monde qui l'accompagne ne sont pas reconnus par le marché. La matérialité des animaux que ce mode de production façonne se trouve confrontée aux critères marchands : « Avec le système CH-TAX, on n'a pas beaucoup d'incitations économiques à produire en Bio » (Anthony). Le problème de la valorisation des

¹¹¹ L'affouragement des animaux des élevages qui ne sont engagés dans aucune démarche écologique ou « qualité » se fait à moins de 85% à l'herbe.

agneaux élevés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique est particulièrement prégnant en région de montagne. En effet, selon l'enquête, 56% des élevages engagés dans le cahier des charges de l'agriculture biologique sont localisés en région de montagne, et pour ces derniers l'engraissement des agneaux pour qu'ils correspondent aux critères marchands de la grille CH-TAX est problématique, ils ne disposent pas toujours de fourrage en suffisance pour « finir » leurs agneaux. Dans ces assemblages qui lient éleveurs, moutons et herbe autour de la production biologique, le mouton ne devient une marchandise aliénée qu'au moment où sa carcasse est évaluée selon la grille CH-TAX. Entretemps, il participe à la fabrique d'un monde multispèces.



Un autre modèle « de qualité » a été développé par des organisations de producteurs en partenariat avec des entreprises agroalimentaires. Il s'agit des marques « Agneau d'alpage »¹¹². L'un des partenariats rassemble l'Union Suisse des Paysans (le syndicat agricole majoritaire), Coop (l'une des principales enseignes de la grande distribution suisse), Bell (l'entreprise de transformation de Coop), un marchand de mouton travaillant comme commissionnaire pour Bell, des troupeaux et des éleveurs. Ces derniers s'engagent en début de saison d'estive à livrer un certain nombre d'agneaux au marchand. Un cahier des charges a été développé, qui stipule que les agneaux doivent appartenir à une exploitation située dans les « zones de montagne » I à IV, passer au moins deux tiers de leur vie dans la zone de montagne, obtenir une taxation T2 minimum ainsi qu'un poids mort de 14 kg (Meier, 2016). L'autre partenariat assemble IP-SUISSE, Migros (l'autre principale enseigne de la grande distribution suisse), Micarna (l'entreprise de transformation de Migros), des marchands de moutons, la FSEO, des troupeaux et des éleveurs qui s'engagent aussi en début de saison

¹¹² Les dénominations « alpage » et « montagne » sont protégées et font l'objet de l'« Ordonnance sur l'utilisation des dénominations « alpage » et « montagne » pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues du 25 mai 2011). Elles ne peuvent être utilisée pour la viande, les produits à base de viande et les préparations de viande que lorsque les animaux ont passé deux tiers de leur vie dans la région d'estivage ou dans la région de montagne (pour la dénomination « montagne ») ou ont été estivés pendant une période conforme aux usages d'une région donnée dans l'année civile de leur abattage (pour la dénomination « alpage ») (Conseil fédéral suisse, 2011). Pour les agneaux estivés dans les Alpes ou le Jura, il s'agit en général d'une durée minimum de 56 jours. Les marques « Agneau d'alpage » développées par les deux partenariats mentionnés dans cette section ne disposent pas de cette dénomination officielle, et ont leur propre cahier des charges. D'ailleurs, il semblerait que pour éviter toute confusion, ces marques aient été retirées et que les agneaux d'alpage soient vendus depuis 2019 sous d'autres marques (« ProMontagna » pour Coop et « TerraSuisse » pour Migros).

d'estive à livrer un certain nombre d'agneaux aux marchands. Le cahier des charges est relativement similaire au précédent, les agneaux doivent obtenir une taxation T2 minimum, faire entre 15 et 21 kg et être livrés à une période déterminée (pour que Migros puisse concentrer l'offre et faire des actions). Les éleveurs doivent utiliser des marques auriculaires électroniques à des fins de traçabilité¹¹³. Chaque année, près de 8'000 agneaux sont commercialisés dans le cadre de ces programmes « Agneau d'alpage », et bénéficient d'un meilleur prix (un supplément de 15-25 CHF par bête livrée à l'abattoir est perçu par l'éleveur). Cependant, pour les enseignes de la grande distribution, la pratique de l'estivage est difficilement compatible avec leurs propres pratiques de marketing et les tendances de consommation, comme l'indique Jürg, agent d'une entreprise agroalimentaire, volet transformation : « C'est le marketing qui décide quand on met les "Agneaux d'alpage" sur le marché [...]. Il faut qu'il fasse un peu froid pour les vendre, les consommateurs ne veulent pas manger d'agneau quand il fait 30° ». Pour ces acteurs et les consommateurs, le lien entre agneaux et herbe est rompu. Avec cette temporalité de la consommation d'agneaux d'alpage, la prise en charge des agneaux intervient parfois tardivement. Mais à l'alpage, les agneaux continuent de manger, ils deviennent alors trop lourds et ne correspondent plus aux normes de « qualité » de ces entreprises :

« Les agneaux suisses ont un problème : les gigots font 3-3.5 kg, c'est trop gros pour la vente, alors que les gigots d'importation font 1.6-2 kg. Le poids idéal d'un agneau c'est 16-21 kg. Et la classe 3 ça c'est le standard, on est content avec la qualité des agneaux d'alpage. Mais on voit que les agneaux deviennent de plus en plus lourds » (Jürg).

Là aussi, le monde vivant, l'herbe, le climat façonnent des agneaux qui viennent s'agencer aux filières « de qualité ». La matérialité des animaux se trouve alors confrontée aux critères marchands. Pour répondre à cette inadéquation entre saisonnalité et matérialité des agneaux des systèmes d'élevage pastoraux, certaines entreprises agroalimentaires proposent de standardiser davantage le corps des animaux en restreignant le programme « Agneau d'alpage » à une seule race ovine, ce qui permettrait un meilleur contrôle et une plus grande

¹¹³ Le projet de mise en œuvre de la traçabilité grâce au marquage auriculaire électronique et l'application informatique qui l'accompagne est soutenu par l'OFAG depuis 2014 dans le cadre de la « promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire » selon l'OQQuaDu. IP-SUISSE a bénéficié dans ce cadre pour le projet de production de viande d'agneau d'un soutien de 286'600 CHF entre 2014 et 2018.

homogénéité de la matérialité des animaux. Avec ce type de qualification de la qualité, les instruments permettant de différencier les agneaux sur la base d'une « qualité différenciée », à l'image de la marque « Agneau d'alpage », fonctionnent à deux niveaux distincts : une discipline des corps des agneaux, et une biopolitique des troupeaux. Cette dernière s'adresse au mouton vivant, non plus au corps, mais à la multiplicité des individus comme masse affectée de processus d'ensemble qui sont propres à la vie. Les processus sur lesquels elle intervient sont le rapport entre l'espèce et le milieu (la montagne) ou la durée de vie (exprimée en poids à l'abattage dans le cahier des charges) par exemple, mais aussi le mode de croissance des animaux, à l'exemple de la volonté de resserrer le programme « Agneau d'alpage » à une seule race ovine. Une population de race n'est pas seulement un ensemble d'individus, c'est une entité en elle-même, « *un ensemble de processus qu'il faut gérer dans ce qu'ils ont de naturel et à partir de ce qu'ils ont de naturel* » (Foucault, 2004, 72). Certaines races ont des aptitudes bouchères « naturelles » plus marquées.

Passons maintenant au second modèle qui se déploie au sein des systèmes agroalimentaires alternatifs, le modèle « de proximité », et observons le type de relations qui s'instaurent entre humains et moutons au sein de ses assemblages.

8.3.3. Différencier les agneaux sur la base de la localité

Dans la production de viande d'agneau suisse, diverses initiatives ont émergé à la fin des années 1990 de groupements de producteurs, et s'insèrent dans les programmes développés sous l'égide des services cantonaux d'agriculture, ou avec leur soutien, visant à faire connaître les produits d'une région donnée. Parmi ces initiatives collectives figurent, par exemple, en Suisse romande, diverses marques telles que « Genève Région – Terre Avenir » ou les « Spécialités du canton du Jura », toutes affiliées à l'organisation supra régionale « Pays romand – Pays gourmand » membre de l'Association suisse des produits régionaux à qui appartient le label regio.garantie (encadré 6) (Schweizer *et al.*, 2018). Parmi les élevages ayant participé au questionnaire, 5%¹¹⁴ sont engagés dans un de ces labels régionaux (figure 49), qui concernent généralement une faible part des agneaux commercialisés. Ces initiatives sont caractérisées par un nombre relativement faible d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, et une proximité géographique entre les zones de production et de

¹¹⁴ 4% « Genève Région – Terre Avenir », 4% « Spécialités du canton du Jura », 1% « Produits du Val d'Hérens ».

consommation des produits, y compris pour ce qui concerne le fourrage. En effet, à l'observation des pratiques des élevages enquêtés, nous pouvons voir que les élevages engagés dans ce type de label produisent plus de 90% du fourrage grossier qu'ils utilisent pour l'atelier ovin, et près de 80% des aliments concentrés qu'ils utilisent. Comme pour les élevages engagés dans les systèmes de production Bio Suisse ou IP-SUISSE, les troupeaux de ces élevages consomment principalement les ressources à disposition sur l'exploitation. Par contre, l'élevage est plus intensif : ils sont près de 50% à intensifier le rythme de reproduction de leurs brebis pour atteindre 3 agnelages en 2 ans.

À titre d'exemple, des groupes de producteurs se sont formés et ont créé des marques spécifiques. Il s'agit notamment du syndicat d'élevage de la Suisse Centrale, qui s'est associé à un transformateur en vue de la production et de la commercialisation de viande d'agneau au niveau régional sous la marque « Agneau de Suisse centrale » (ce collectif est soutenu financièrement au travers de l'OQuaDu) (figure 50), mais aussi de certains éleveurs de la Fédération Jurassienne du Menu Bétail, qui ont créé la marque « Agneau Brun-Noir du Jura » (figure 50), marque individuelle protégée appartenant à la Fédération.

Figure 50: « Agneau de Suisse centrale » et « Agneau Brun-Noir du Jura »



© Fédération Jurassienne du Menu Bétail

© Zentralschweizer Schafhalterverein

Les éleveurs de la Fédération Jurassienne du Menu Bétail ont développé cette marque afin de valoriser les agneaux d'une race spécifique : les moutons de race Brun-Noir du pays. Ces moutons présentent un développement particulier : avec une alimentation à l'herbe, ils se couvrent correctement de tissus gras lorsqu'ils sont « lourds », c'est-à-dire lorsqu'ils font près de 50 kilos en poids vif. Mais les agneaux de ce poids sont pénalisés selon la grille CH-TAX,

donc sur les marchés publics surveillés et sur le marché de la grande distribution, ils sont trop lourds et font de trop grands gigots, par exemple. Pour que les agneaux soient correctement couverts en tissus gras à un poids inférieur, les éleveurs doivent les alimenter de manière plus intensive, ce qu'ils refusent de faire. Par ailleurs, les bouchers de la région apprécient ce type d'animaux, qui offrent une viande fine et juteuse. Ces éleveurs ont dès lors cherché à valoriser ces caractéristiques spécifiques au travers d'une marque. Les élevages qui veulent commercialiser leurs agneaux sous cette marque doivent respecter diverses prescriptions. Ainsi, selon de cahier des charges de la marque, les agneaux doivent être issus d'animaux de race Brun-Noir du pays, ils doivent être détenus au minimum 2 mois dans le « Jura historique »¹¹⁵ avant d'être abattus, et à l'abattage ils doivent avoir 10 mois au maximum et atteindre une charnure de type T au minimum et un état d'engraissement de 2 (selon la grille CH-TAX). Le poids des carcasses doit se situer entre 18 et 25 kg. Ces agneaux sont vendus en vente directe, dans les boucheries de la région ou par la succursale locale d'une enseigne de la grande distribution).

La marque « Agneau Brun-Noir du Jura » permet de faire reconnaître les caractéristiques matérielles spécifiques de cette race et ainsi maintenir des pratiques d'élevage extensives. Par ailleurs, lorsqu'on observe les relations qui se déploient entre éleveurs et moutons, il apparaît que les animaux devront, d'une manière ou d'une autre, être convertis en marchandises, mais que la relation entre éleveurs et moutons n'implique pas seulement l'aliénation. Avant de devenir des marchandises aliénées, ils sont les symboles d'une région (le « Jura historique »), même s'ils sont finalement destinés à être abattus et vendus. Les éleveurs s'animent lorsqu'il s'agit pour eux de parler de leurs moutons. Comme nous l'indique Maxime, un membre du groupe de producteurs :

« J'élève des Brun-Noir du Jura, qui est la race d'origine du Brun-Noir du pays. [...]. Les Brun-Noir du Jura se sont étendus sur les cantons de Berne et Fribourg, et ont été croisés avec du Roux de Früttigen, c'est pour ça que des fois ils sortent bruns, et des fois ils sortent jaunes. Et on les a appelés Brun-Noir du pays. On a essayé de faire revenir au nom Brun-Noir du Jura [...], mais on nous a conseillé de laisser tomber ».

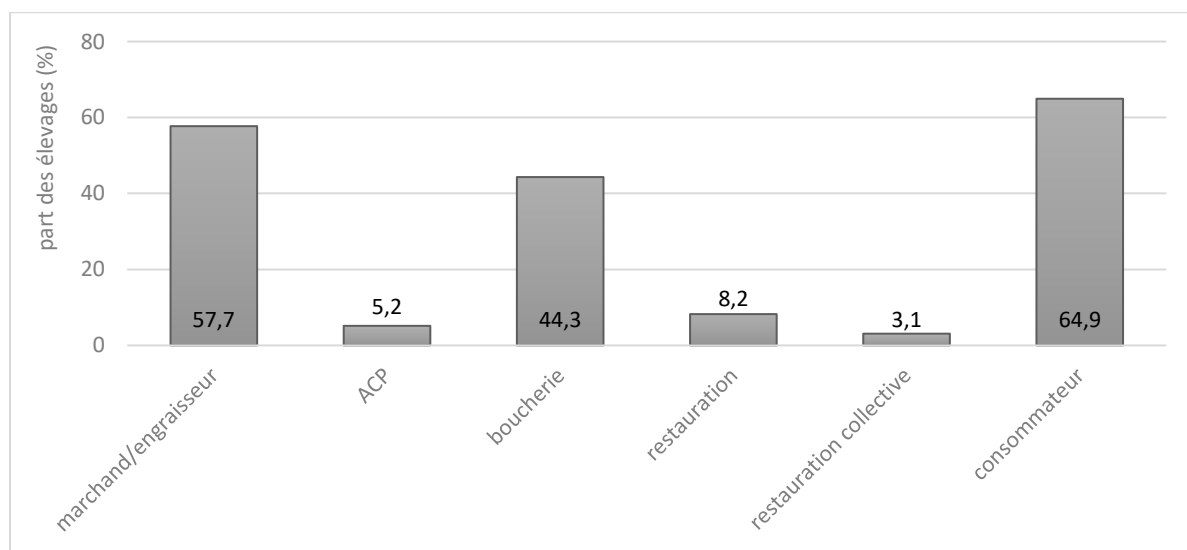
¹¹⁵ Qui correspond au à la partie francophone du Jura.

Pour ces producteurs, cette marque constitue une forme de résistance à la dominance normative des divers acteurs qui évaluent la « qualité » des moutons à l'aide de la grille CH-TAX. Cette résistance passe par la construction de valeur autre que celle attachée à la « qualité » des carcasses et qui dépasse leur seule valeur marchande. Il s'agit d'une valeur symbolique. Ici les moutons ne sont pas des ressources mobiles, ils ne peuvent pas être déplacés du monde dans lequel ils vivent pour être échangés contre d'autres moutons vivant dans d'autres mondes.



Parallèlement à ces formes de commercialisation institutionnalisées, de nombreux éleveurs ont fait le choix de la vente directe, que ce soit aux consommateurs (pratiquée par 65% des éleveurs), aux boucheries locales (44%), à la restauration (8%), dans le cadre de dispositifs d'agriculture contractuelle de proximité (« ACP », 5%), aux grossistes (5%), ou aux entreprises de restauration collective (3%) (figure 51).

Figure 51: Canaux de vente des agneaux de boucherie (2016)



Source : Enquête par questionnaire réalisée dans le cadre de cette thèse

La vente directe présente de nombreuses contraintes, dues notamment aux habitudes des consommateurs :

« Avec la vente directe, il faut avoir toujours la même qualité » (Maurice) ; « la vente directe ça demande beaucoup de travail, pour contenter tout le monde avec la découpe »



(Olivier) ; « des fois aussi ils oublient que c'est saisonnier, ils sautent une année et après ils oublient de manger de l'agneau, il faut les relancer » (Gabriel).

Pourtant, elle constitue un canal apprécié pour la plus-value qu'elle offre : *« Je vends tout en vente directe depuis quelques années. J'ai arrêté de travailler avec [une entreprise agroalimentaire], parce que je me fais plus de marge en vente directe » (Martin).* La vente directe permet aussi de commercialiser des animaux qui ne correspondent pas aux normes exigées par les autres canaux de distribution, notamment à la norme CH-TAX :

« Je vends tout en vente directe, les Skudde¹¹⁶ font des agneaux de 12kg, c'est pratique pour les clients qui achètent des agneaux entiers ou des demi-agneaux. Mais autrement personne en veut des Skudde, c'est trop petit » (Natacha) ; « la vente directe c'est parfait pour tout ce qui n'est pas conforme. [...] Sur mon troupeau j'ai environ 40-50% des agneaux qui sont conformes à ce que demande la grande distribution. Pour des agneaux qui font 15-18 kg, en vente directe je gagne mieux que les prix d'agneaux conformes selon CH-TAX. Et puis c'est aussi une question de philosophie, je ne veux pas faire d'engraissement, mes agneaux mangent de l'herbe. Ça fait des agneaux plus légers, mais les retours des clients sont bons, le produit plaît » (Olivier).

La vente directe constitue ainsi un canal d'écoulement pour des animaux aux caractéristiques spécifiques, appréciés par certains artisans, notamment les brebis de réforme. Les brebis de réforme, à la flaveur plus prononcée que la viande d'agneau, sont généralement présentées aux consommateurs sous forme de saucisses et merguez. Mais nombre de bouchers disposent du savoir-faire pour valoriser autrement ce type de viande :

« Il fait rassir les carcasses de brebis et prépare les pièces nobles et des merguez pour la famille » (Antoine) ; « on a un boucher qui fait rassir la viande de brebis un mois, c'est un truc de vieux dans la vallée, avant on faisait comme ça. Ça, c'est excellent » (Rémy).

Enfin, la vente directe constitue un canal de distribution en accord avec les valeurs de certains éleveurs : *« Nous avons la volonté de mettre en avant l'agriculture de proximité et l'alpage, d'où la vente directe » (anonyme).*

¹¹⁶ Une race moutons indigène menacée. Les animaux sont rustiques et légers.



Certains éleveurs vendent également leurs animaux aux bouchers locaux, pour des raisons économiques :

*« C'est le plus intéressant, le boucher fait le prix, mais c'est un peu négociable » (Louis) ;
« je vends mes brebis de réforme à des bouchers de la région, ils font de la saucisse avec
et des merguez. Je ne vends pas mes brebis de réforme à [un marchand de moutons],
j'arrive à en tirer plus en vendant à des bouchers » (Arthur).*

La position des bouchers vis-à-vis de la production locale est très contrastée. Nombre de bouchers apprécient des agneaux lourds, engraisés longtemps, car ils fournissent des morceaux plus attractifs : *« Avec des agneaux de 40 kg, les côtelettes sont toutes petites, j'aime mieux les agneaux de 50 kg, je peux vendre de belles côtelettes » (un boucher anonyme).* À l'analyse des données, nous avons pu également remarquer que les éleveurs de petits troupeaux, qui vendent facilement leurs agneaux à des boucheries locales, ne vendent pas d'agneau de moins de 6 mois, mais uniquement des agneaux lourds pour ce canal de distribution. Cependant, de nombreux éleveurs ont soulevé la difficulté à travailler avec des bouchers locaux : *« C'est difficile de trouver des bouchers qui veulent nous prendre nos agneaux, ils sont pas intéressés par les agneaux locaux » (Corinne).* Ainsi, certains bouchers cherchent davantage des produits standardisés, et reprochent aux produits locaux leur flaveur : *« L'agneau suisse ça sent le bouc, l'agneau de Sisteron est parfumé, l'agneau suisse pue. Toute la viande suisse sent trop fort. Aucun éleveur ne fait un produit qui puisse être vendu aux consommateurs » (Guy, boucher).* D'autres éleveurs encore vendent leurs animaux dans la restauration, mais ce canal est anecdotique. En effet, les éleveurs soulèvent que les restaurateurs ne cherchent pas à valoriser l'entier des carcasses, et ne travaillent que les pièces « nobles ». Mais quelques exceptions émergent, qui cherchent à mettre en valeur les produits locaux.



Malgré la charge de travail que ces différents canaux de vente impliquent, de nombreux éleveurs de grands troupeaux la préfèrent à la commercialisation dans la grande distribution qui pourtant constitue le canal le plus adéquat pour les ventes de gros volumes. Plusieurs



éleveurs ont fait l'expérience de la commercialisation dans la grande distribution, et soulèvent ses limitations. Premièrement, ils font référence au processus de normalisation opéré par les entreprises agroindustrielles¹¹⁷, par lequel les entreprises offrent aux producteurs des prix hauts pour s'assurer l'approvisionnement en ce qui constitue un produit d'appel, puis revoient ces prix à la baisse lorsqu'ils ont fidélisé les clients :

« J'ai vendu à [une entreprise de la grande distribution], c'était bien, il n'y avait pas d'intermédiaires, je vendais directement. Puis ils nous ont convoqués, [l'entreprise] avait un nouveau directeur des achats, et il nous a proposé un nouveau prix, à prendre ou à laisser, il n'y a pas eu de discussion possible, alors j'ai arrêté avec eux et je me suis mis à la vente directe » (Olivier) ; « [une entreprise de la grande distribution] c'est des traîtres, ils te prennent tes agneaux quelques années, et après ils veulent renégocier les prix. Si tu refuses, tu te retrouves avec 300 agneaux sur les bras que tu ne sais plus où placer » (Karim).

Mais surtout, c'est le contrôle et la standardisation des corps de leurs animaux opérés par les entreprises agroalimentaires que les éleveurs réfutent :

« J'ai vendu pour [une entreprise agroalimentaire], mais ils ne voulaient que des agneaux de 17 kg, s'ils faisaient plus ou moins on avait des pénalités, et ce n'était pas facile de faire des lots de cette qualité. Et puis au bout d'un moment c'est eux qui commandent » (Benjamin) ; « c'est eux qui décident, et je ne veux pas être esclave de ces gens-là » (Charles) ; « on va peut-être avoir des problèmes qui vont nous arriver [de la part d'entreprises agroalimentaires]. On a une filière où on vend [...] des super agneaux. Ces entreprises ça va peut-être les emmerder de pas avoir le contrôle là-dessus, alors ce qui va nous arriver c'est qu'on va plus nous prendre nos moches agneaux qu'on amène sur les marchés en fin de saison » (Karim).

¹¹⁷ Ce processus est à mettre en rapport avec celui, dans son terme anglais, d'« agribusiness normalization ». Ce processus est caractérisé par une couverture par les entreprises agroindustrielles des risques de production des producteurs durant les premières années de partenariat par des prix hauts qui ne correspondent pas à ce que ces entreprises comptent maintenir à long terme. Après quelques années, pour remplir leurs objectifs de maximisation de profits, elles diminuent les prix à la production (Glover et Kusterer, 1990 ; Simmons, 2002 ; Singh, 2002). Les producteurs doivent alors transférer une partie de leurs bénéfices aux entreprises pour conserver leur accès à ce marché (Glover et Kusterer, 1990).

La vente directe ou aux bouchers permet ainsi pour les éleveurs de rester connectés aux processus de production et de commercialisation et à leurs produits. Sans l'exigence de conformité aux critères marchands établis par les entreprises agroalimentaires ou d'autres acteurs tels que les grossistes ou certains bouchers, les éleveurs peuvent établir la valeur des agneaux sur la base de critères qui dépassent la valeur d'usage. Ici il s'agit de la conservation d'une race menacée comme les Skudde, ici de maintenir des pratiques d'élevage extensives (l'affouragement à l'herbe, l'alpage), là de faire reconnaître un produit et un savoir-faire spécifique (la viande de brebis longuement rassie), là encore de recréer un lien avec les artisans (bouchers et restaurateurs) et les consommateurs, mais globalement, pour ces éleveurs, extraire ses moutons des filières agroalimentaires, c'est gagner la liberté, comme nous l'explique Karim :

« C'est vrai qu'en Suisse on est vraiment libres de faire comme on veut. Avec le système des paiements directs, l'OFAG nous laisse nous amuser avec la vente directe, on a une chance incroyable. En France par exemple c'est pas du tout le cas. Suivant dans quelle région ils se trouvent, ils n'ont pas le choix des races, et ils doivent faire une certaine qualité de viande sinon ils trouvent pas à la vendre, et ils doivent planifier leur livraison sur l'année, enfin ils sont extrêmement contrôlés, ici on fait ce qu'on veut ».

BILAN DU CHAPITRE 8

Avec la concurrence accrue sur les marchés internationaux due à l'ouverture des frontières dans le cadre de la libéralisation de l'agriculture suisse, la production de viande ovine suisse s'est trouvée en concurrence avec la viande d'agneau importée. Pour répondre à ces nouvelles conditions de marché, l'État a mis en place divers instruments économiques et politiques visant à limiter les importations (le système de contingentement tarifaire) et soutenir le marché national (les marchés publics surveillés). De plus, dans le contexte de politique agricole multifonctionnelle, il a été demandé à la production ovine de répondre à de nouvelles exigences de « qualité ». En effet, les spécificités de l'élevage ovin suisse, notamment l'importance des pratiques pastorales et la matérialité des moutons qu'elles façonnent, ont pour conséquence une hétérogénéité de la qualité des carcasses, en termes de poids et de conformation. Cette caractéristique constitue un « problème » en regard des tendances de



consommation actuelles. En effet, nombre de consommateurs, qui s'approvisionnent dans la grande distribution, ont une habitude de produits standardisés. Le caractère hétérogène des corps des moutons a dès lors conduit à la mise en place d'un instrument économique, la grille d'évaluation standardisée des animaux vivants et des carcasses CH-TAX, visant à transformer et homogénéiser cette matérialité. Elle est utilisée sur les marchés publics et dans les grands abattoirs. Par un échelonnement des prix au kilo de viande selon la qualité de la carcasse, la grille doit inciter les éleveurs à « améliorer » la charnure et l'état d'engraissement de leurs animaux.



Cette grille assemble aujourd'hui moutons, éleveurs, marchés publics surveillés et entreprises agroalimentaires. Elle traduit la valeur des corps des moutons au bénéfice des entreprises agroalimentaires. En effet, cette grille sert à inciter les éleveurs à mettre en marché des animaux présentant un rapport standardisé entre viande, os et gras, et donc à façonner le corps de leurs animaux, au besoin par une alimentation plus intensive. Mais elle facilite aussi des formes de domestication basées sur l'exploitation des moutons et de la nature en tirant avantage de leurs potentiels. L'élevage ovin dépend de processus vitaux qui échappent au contrôle humain, comme la digestion des moutons ou leur type de croissance (l'ordre et la vitesse de prise de muscle ou de gras, par exemple). Les moutons issus de processus écologiques sont ainsi récupérés pour participer à la concentration de richesses. Les entreprises agroalimentaires dès lors « captent » de la valeur qu'elles ne produisent pas - du profit sans contrôler les conditions dans lesquelles ce dernier est produit. Dans ces assemblages, le rapport aux moutons est centré sur la maîtrise de leur corps, et la standardisation de leurs caractéristiques. Cette standardisation extrait les moutons de leur monde, le monde du pastoralisme et de la montagne, et doit les rendre comparables aux moutons d'importation.

Cependant, divers modèles de mise en marché des moutons constituent des formes de résistance à la dimension normative matérialisée par la grille de classification CH-TAX. En effet, plusieurs pratiques de commercialisation visent à s'affranchir de cette conception hégémonique de la « qualité » et de l'aliénation qui l'accompagne. Au sein des assemblages qui se constituent autour de la mise en marché des animaux, le mouton ne devient une

marchandise aliénée qu’au moment où sa carcasse se trouve pendue à l’abattoir et sa valeur déterminée selon la grille d’estimation visuelle des carcasses CH-TAX. Entretemps, il participe à la fabrication d’autres choses. Ces pratiques font émerger d’autres formes de domestication possibles, faites d’autres rapports au monde, à l’élevage et à soi. Il s’agit d’une part de la vente d’agneaux à des marchands de moutons à la ferme. Comme il a été illustré dans cette section, éleveurs, marchands et moutons sont pris dans des relations de dépendance qui contribuent à fabriquer du lien social. D’autre part, il s’agit des élevages engagés dans des systèmes agroalimentaires alternatifs tels que les modèles « de qualité différenciée », à l’image de la production biologique, ou les modèles « de proximité », à l’image des labels régionaux et de la vente directe. Ces systèmes permettent aux éleveurs de rester connectés aux processus de production et de commercialisation et à leurs produits. Sans l’exigence de conformité aux critères marchands établis par Proviande et certains acteurs de l’industrie agroalimentaire, les éleveurs peuvent établir la valeur des moutons sur la base de critères qui dépassent leur valeur instrumentale, et réinscrire l’élevage dans la nature et les territoires, créant ainsi des mondes multispèces dans lesquels les modes de vie des humains, des moutons et de l’herbe deviennent indissociables.





LA TRAÇABILITE. UN STANDARD DE PRODUCTION ET UNE MARQUE DU « PROGRES » EN ELEVAGE

INTRODUCTION DU CHAPITRE 9

La prise en compte des enjeux environnementaux en agriculture, portée par l'intégration, par les politiques et les forces du marché, des aspirations des citoyens en matière environnementale ou de bien-être animal s'est opérée dans le contexte de crise sanitaire que traversait l'élevage européen. En effet, les années 1990 ont été marquées par la crise de la vache folle (l'encéphalite spongiforme bovine) et l'épizootie de fièvre aphteuse ovine qui s'est déclarée en Grande-Bretagne 2001. Ces épizooties ont occasionné des coûts directs et indirects importants pour la société (Porcher, 2002), car toute mesure motivée par des raisons sanitaires comme l'abattage des troupeaux contaminés ont des conséquences sur la concurrence et la production (Bourdieu *et al.*, 2004). À titre d'exemple, avec la fièvre aphteuse, la Grande-Bretagne a perdu près de 130 millions £ net en termes d'exportations de viande et d'ovins vivants (Law et Mol, 2008).

De plus, ces crises ont contribué à briser la confiance des consommateurs et renforcé leur distance des producteurs, qu'il s'agisse de distance géographique, mais aussi culturelle et éthique (Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010). Elles ont ainsi conduit à la remise en cause du modèle agroindustriel qui s'est imposé au cours du XXe siècle (Goodman *et al.*, 2012), caractérisé par une agriculture intensive, des filières longues et une transformation agroalimentaire à grande échelle (Fournier et Touzard, 2017). Dans le débat public ont émergé des préoccupations plus marquées pour la santé et la sécurité alimentaire (Bonnal *et al.*,

2000 ; Fournier et Touzard, 2017), ainsi que des revendications en lien avec une plus grande attention à la qualité sanitaire et à la traçabilité des produits alimentaires (Delfosse, 2013 ; Fournier et Touzard, 2017). Un changement des qualités recherchées dans la viande s'est alors opéré. À la dimension organoleptique (tendreté, goût, etc.) s'est ajoutée celle de la sécurité sanitaire (Sans *et al.*, 2011).

Depuis lors, le problème consiste à articuler l'organisation du jeu économique et la préservation de la santé publique (Bourdieu *et al.*, 2004), en garantissant la provenance des viandes via des dispositifs de suivi de la traçabilité et la reconnaissance de leur origine territoriale (Sans *et al.*, 2011). Ces dispositifs consistent en l'identification individuelle des animaux, de manière à retrouver leur trace à travers la chaîne de production et finalement dans les produits alimentaires, afin de pouvoir prendre des mesures sanitaires si un problème est détecté sur un animal vivant ou dans les dérivés de la viande provenant de l'animal, comme par exemple la présence de résidus potentiellement dangereux dans les tissus ou d'une maladie comme l'encéphalite spongiforme bovine. La traçabilité, qui relève de techniques de contrôle du risque historiquement liées au développement industriel, est définie comme la « *capacité à suivre le trajet d'un aliment à travers les étapes précises de production, de traitement et de distribution. Le trajet peut se référer à l'origine des matériaux, à l'historique du traitement ou à la distribution des denrées* »¹¹⁸.

Diverses techniques de marquage individuel sur ou dans le corps des animaux ont été développées pour répondre à ces besoins de suivi : le bouclage à l'aide de marques en plastique fixées aux oreilles, imprimées avec des codes alphanumériques ou des codes-barres ; le marquage ou l'implant RFID¹¹⁹, des technologies numériques permettant la lecture à distance d'informations mémorisées sur une puce électronique apposée sur ou dans l'animal. Ce modèle de gestion requiert un bureau central, public ou privé où les codes d'identification peuvent être enregistrés et conservés dans des bases de données informatiques. La technologie RFID conquiert le monde très hétérogène de l'élevage à des fins de traçabilité (Couturier, 2015). En France, les moutons sont enregistrés individuellement et bouclés électroniquement depuis 2015, en Irlande depuis 2018. Ces dispositifs sont soutenus

¹¹⁸ Norme ISO 22005:2007. Traçabilité de la chaîne alimentaire — Principes généraux et exigences fondamentales s'appliquant à la conception du système et à sa mise en œuvre.

¹¹⁹ Pour Radio Frequency Identification, une technologie numérique permettant la lecture à distance d'informations mémorisées sur une puce électronique apposée sur un objet, un animal ou un être humain.

par les enseignes de la grande distribution, qui voient l'opportunité de différencier leurs marchés pour répondre aux préoccupations sanitaires des consommateurs (Allaire, 2002).

En Suisse, le système d'identification individuelle des animaux s'est mis en place avec la réforme de politique agricole du début des années 2000. Une Banque de données sur le Trafic des Animaux (BDTA) a été créée, exploitée depuis sa création par une entreprise privée dont l'État est l'actionnaire majoritaire¹²⁰, Identitas AG. Par ordre de l'OFAG, la BDTA attribue depuis des identités sous forme de marques auriculaires alphanumériques à tous les animaux à onglons (bovins, porcs, ovins, chèvres et cervidés tenus en enclos protégés), et elle enregistre leurs mouvements (naissances, déplacements et abattages) depuis 2000 pour les bovins, 2011 pour les équidés et les porcs. La BDTA fournit ainsi à l'OSAV la possibilité d'adopter des mesures en cas de crise sanitaire. Par ailleurs, les données de la BDTA sont utilisées par l'OFAG pour l'exécution de la réglementation agricole, notamment le calcul des paiements directs des exploitations agricoles selon les UGB qu'elles détiennent. En plus de l'OFAG et de l'OSAV ainsi que de tous les cantons, les organisations d'élevage, les producteurs et organisations de labels (IP-SUISSE, Bio Suisse notamment) peuvent avoir accès aux données de la BDTA et les utiliser. Dès lors, la BDTA « *garantit la traçabilité d'animaux suisses et procure, avec cette transparence, une certaine confiance auprès des consommatrices et consommateurs de viande suisse* » (OFAG, 2019). À ce jour, les exploitations ovines doivent être enregistrées dans la BDTA, de même que chaque mouton, qui doit être identifié au moyen d'une marque auriculaire BDTA alphanumérique. Chaque déplacement d'animal doit être documenté (transfert dans une autre ferme, dans un marché, dans un marché-concours, sur un alpage, à l'abattoir)¹²¹. Les éleveurs sont tenus de pouvoir produire en tout temps une liste des animaux présents sur leur exploitation et de leurs mouvements au cours de l'année (naissance, mort, achat, vente, inalpe, désalpe, etc.), mais ces mouvements ne sont pas mis à jour dans la BDTA, à l'exception de la naissance et de l'abattage.



¹²⁰ Les autres actionnaires sont 16 organisations du secteur bétail-viande.

¹²¹ À l'aide d'un « document d'accompagnement pour animaux à onglons ». Ce document doit être rempli pour tous les animaux qui sont déplacés temporairement ou durablement de leur exploitation de provenance, et remis au nouveau détenteur d'animaux. Les animaux qui ne portent pas de marques d'identification valables (permettant d'identifier l'exploitation de naissance) selon l'ordonnance sur les épizooties ne peuvent pas être déplacés.

Par ailleurs, grâce à une alliance entre technologie RFID, sciences animales et vétérinaires, éthologie animale et modélisation informatique et robotique ont pu émerger des dispositifs relevant de « l'élevage de précision ». L'élevage de précision fait suite à l'agriculture de précision qui, grâce à de nouvelles technologies appliquées aux cultures, tend à gérer l'apport d'intrants de manière plus efficiente et adapter les pratiques agricoles pour obtenir un rendement optimal (Meuret *et al.*, 2013). L'élevage de précision est défini dans la littérature zootechnique comme l'utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication en complément des observations de l'éleveur permettant de mesurer en temps réel des paramètres comportementaux, physiologiques, ou de production sur les animaux ou les caractéristiques du milieu d'élevage (température, hygrométrie, ventilation...), de même que d'échanger, stocker, transformer et restituer ces informations à l'éleveur. Elles doivent permettre d'améliorer les stratégies de gestion des cheptels et la performance des exploitations agricoles. Ces technologies peuvent être couplées avec des robots, permettant de décharger l'éleveur de certaines tâches (traite, alimentation, régulation de l'ambiance des bâtiments) (Bocquier *et al.*, 2014 ; Hostiou *et al.*, 2014, 2017). L'identification individuelle électronique permet ainsi d'une part de rattacher l'identifiant de l'animal à une mesure individuelle qui peut être enregistrée par un capteur permettant de contrôler divers paramètres d'élevage, et d'autre part, de coupler cet identifiant à des automates qui effectuent des tâches à la place de l'éleveur.

Ce type de dispositifs a été appliqué en Europe dès les années 1970 aux élevages industriels avicoles et porcins, puis aux élevages laitiers (bovins et caprins) à haut rendement et donc, a priori, à forte valeur ajoutée et bonnes capacités d'investissement. Le distributeur automatique d'aliments concentrés pour des animaux laitiers identifiés individuellement par collier électronique et le robot de traite en sont des exemples (Gardin, 2013 ; Meuret, Tichit et Hostiou, 2013). Les motivations des éleveurs à l'installation de ces nouveaux équipements sont variées, mais souvent en lien avec une pratique spécifique du métier, souhaitée par l'éleveur ou imposée par une filière.

L'identification électronique est perçue comme un problème essentiellement pratique parmi les éleveurs, alors qu'elle a le potentiel de transformer profondément l'élevage (Couturier, 2015). En effet, elle est présentée dans la littérature comme une étape importante de son industrialisation (Couturier, 2015 ; Gardin, 2013 ; Noulhianne, 2016). Elle peut être vue



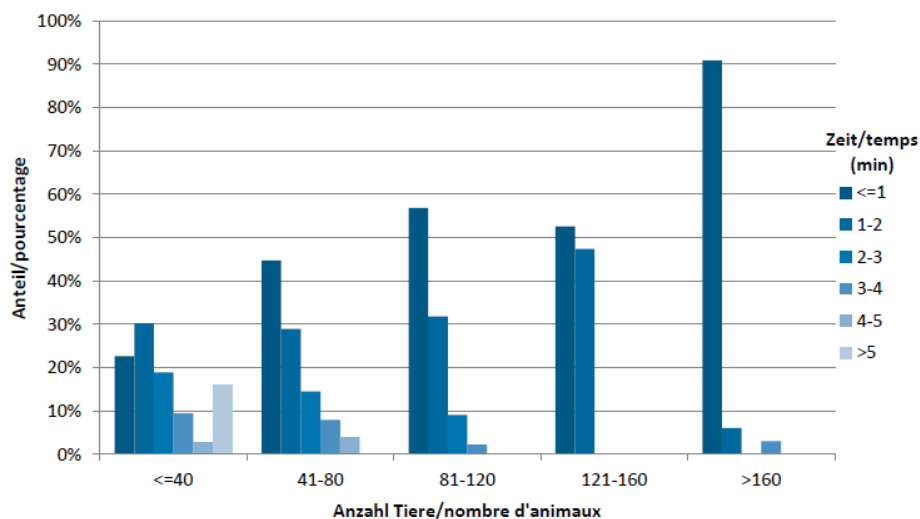
comme l'un des moyens mobilisé par les acteurs dominants du système alimentaire agro-industriel pour normaliser ou anéantir des marges qui pourraient faire obstacle à leur renouvellement depuis les crises sanitaires des années 1990 (Couturier, 2015). Par ailleurs, l'identification électronique peut transformer les relations entre éleveurs et animaux. Pour (Noulhianne, 2016), elle agit comme un média entre l'éleveur et ses animaux. Prévue pour automatiser de nombreux processus actuellement manuels ou visuels tels que le tri des animaux, la pesée, le contrôle de la production de lait, le dosage des rations alimentaires, le suivi sanitaire et la gestion des carnets de vaccination, elle remet en question la proximité qui caractérise les relations entre éleveurs et animaux. En effet, elle transforme l'animal en support de paramètres biologiques, dont la maîtrise permet d'améliorer l'efficacité de l'élevage (Noulhianne, 2016). Elle peut ainsi contribuer à modifier la façon dont les éleveurs voient leurs animaux. Les données fournies par l'identification électronique contribuent à fournir une compréhension individualisée des animaux, plutôt qu'à l'échelle du troupeau (Hostiou *et al.*, 2017). De plus, la gestion de ces données est chronophage, elle s'opère sur des supports numériques et éloigne l'éleveur des tâches normalement associées à l'élevage, celles en contact avec les animaux (Hostiou *et al.*, 2017). La proportion d'interaction positive ou négative peut aussi être modifiée. Les opportunités d'interaction régulière positive, comme l'alimentation, peut diminuer, et avec elles le lien qu'elles créent. Cela peut mener à des relations entre éleveurs et animaux façonnées principalement par des interactions négatives, comme la vaccination, la castration et le parage des onglons, du fait que ces activités seront les seules durant lesquelles les éleveurs seront en contact direct avec leurs animaux (Hostiou *et al.*, 2017).

Dans ce chapitre, nous allons explorer les représentations sur lesquelles s'est construite une « politique de la traçabilité » en élevage ovin. En effet, les modalités d'enregistrement des moutons à la BDTA ne permettent pas à l'État de savoir « qui est où et quand ». Ce « problème » a été perçu de deux manières différentes. La première construction du problème est sanitaire et elle est en lien direct avec l'estivage des animaux, la deuxième construction est économique. Ce défaut d'information, couplé à la notion persistante de « progrès » en élevage au sein de certains groupes d'éleveurs, a conduit à la construction de d'une « politique de la traçabilité » au sein de laquelle l'identification individuelle électronique des animaux tient une place centrale.

9.1. LA CONSTRUCTION SANITAIRE DU PROBLEME DE LA TRAÇABILITE

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 7, les moutons se sont vus attribuer un rôle de collaborateur pastoral, seule espèce à même d'entretenir les espaces de la région d'estivage qualifiés de marginaux par l'agriculture. Cependant, l'estivage des moutons est remis en question par différents problèmes sanitaires, dont le piétin, une maladie infectieuse contagieuse des onglons. La maladie est occasionnée principalement par une bactérie (*Dichelobacter nodosus*¹²²) qui provoque une inflammation de la peau dans l'espace interdigité. En l'absence de traitement, l'onglon peut se décoller (Friedrich, 2011 ; Tempelman, 2017). Les moutons atteints sont alors en proie à de fortes douleurs et boitent. Ils peinent à se nourrir sur les pâturages, car ils se déplacent moins loin, avec pour conséquence une diminution de la production laitière et de l'allaitement des brebis et, partant, une prise de poids plus faible des agneaux¹²³ (Härdis, 2016). Le piétin occasionne des pertes économiques aux éleveurs, de même qu'un surcroît de travail (figure 52).

Figure 52: Temps passé à l'assainissement du piétin par semaine et par animal en fonction de la taille du troupeau



(<=40, n=106; 40-80, n=76; 80-120, n=44; 120-160, n=19; >160 n=33)

Source : Eggenschwiler (2016)

¹²² Qui agit en tant qu'agent primaire, accompagnée de *Fusobacterium necrophorum* (Friedrich, 2011).

¹²³ Les brebis atteintes perdent davantage de poids après l'agnelage et prennent plus de 6 mois pour compenser la perte, alors que les agneaux affichent des gains journaliers plus réduits et n'atteignent ainsi le poids d'abattage que 31 jours après les animaux indemnes (Härdis, 2016).

Un programme d'assainissement du piétin a été mis en œuvre dès 1999 par le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR)¹²⁴, prévoyant notamment la séparation du troupeau, le parage des onglons, le passage au pédiluve et le contrôle régulier des onglons (Friedrich, 2011)¹²⁵. La participation au programme d'assainissement du piétin du SSPR est devenue une condition pour l'estivage des moutons en 2001 dans le canton des Grisons. Seuls les troupeaux assainis étaient autorisés à estiver sur des alpages communautaires (Eggenschwiler, 2016). En 2011, l'obligation cantonale s'est étendue à tous les moutons du canton et au canton de Glaris (Eggenschwiler, 2016). Les éleveurs qui veulent mettre leurs animaux à l'alpage doivent disposer d'un certificat délivré par le SSPR qui atteste que leurs animaux sont indemnes de piétin. Dans les autres cantons, la lutte s'avère volontaire. En dépit des efforts d'assainissement, des réinfections dans les troupeaux déjà assainis sont régulièrement constatées, et la prévalence du piétin, soit la proportion de troupeaux infectés en Suisse, est encore estimée entre 30 et 40 %¹²⁶ (Aeppli, 2016 ; Tempelman, 2017). Ces réinfections proviennent notamment des mélanges de troupeaux en estivage sur les alpages communautaires. En 2013, près de la moitié des élevages atteints de piétin estivaient leurs animaux sur un alpage communautaire non assaini (Greber et Steiner, 2013). La maladie conduit à une réticence des exploitants d'alpages communautaires à accueillir des animaux en l'absence de connaissance sur leur état sanitaire, et des éleveurs renoncent à estiver leurs animaux sur ce type d'alpages à cause des complications que le piétin engendre :

« Avant [...] on les mettait sur un alpage avec deux autres troupeaux, et on avait tout le temps du piétin. On a arrêté l'alpage parce qu'ici on a assez de pâturage pour les nourrir toute l'année, et depuis on a plus de piétin » (Corinne) ; « J'ai une trentaine de moutons.

¹²⁴ Le SSPR est une organisation de détenteurs de petits ruminants. C'est une société coopérative créée en 1999 qui se compose des membres (les détenteurs d'animaux) de vétérinaires et d'agronomes. Tous les cantons sont représentés au SSPR. Cette organisation émane d'une demande des éleveurs et de l'OSAV, partant du constat que les écoles d'agriculture et les écoles vétérinaires ne mettaient pas suffisamment à dispositions de cours sur les petits ruminants. Elle est financée pour un tiers par la Confédération, un tiers par les cantons (en fonction du nombre de membres par canton), et le dernier tiers par les cotisations des membres. Elle renseigne et conseille ses membres ainsi que les vétérinaires, les cantons, l'OSAV et la recherche, en matière de santé, d'affouragement et de détention et propose des programmes de surveillance et d'assainissement de certaines maladies. Pour le piétin, elle s'est associée à des institutions académiques (l'Université de Berne, la station de recherche Chamau de l'EPF notamment) pour mener des recherches sur différents aspects de la maladie (épidémiologiques, génétiques, économiques, sociaux).

¹²⁵ L'abattage des animaux malades du piétin n'est que rarement pratiqué en Suisse, au contraire de l'Australie par exemple, où l'abattage fait partie intégrante des programmes d'élimination du piétin (Friedrich, 2011).

¹²⁶ En 2009, elle était de 85% (Friedrich, 2011).

Mes moutons sont sur l'exploitation toute l'année, j'ai pas trop envie de les mettre à l'alpage parce que j'ai un peu peur qu'avec les mélanges ils attrapent le piétin. J'avais du piétin avant, j'ai réussi à "en débarrasser l'année dernière alors maintenant je fais bien attention." (Mathieu); « avant on avait un alpage commun, alors on avait des problèmes de piétin. Je pense que la santé des moutons en Suisse est pas terrible, et du coup on ne peut rien faire ensemble. Les alpages communs je ne ferais plus jamais ça » (Bénédicte); « depuis qu'on travaille juste nous [un petit groupe d'éleveurs] — avant on avait beaucoup plus d'éleveurs sur cette montagne¹²⁷ — on a moins de soucis sanitaires, avant on prenait les moutons de n'importe qui, ils avaient les pieds dans un état... » (Yoann).

Dès lors, le piétin participe à la chute du nombre de moutons estivés (chapitre 7), avec les incidences correspondantes tant au niveau économique que paysager (Eggenschwiler, 2016). Par ailleurs, le public s'est impliqué dans la problématique, comme nous l'indique Ghislaine, agente du SSPR : « *Ce qu'on voit depuis un moment c'est que les promeneurs dénoncent les cas. Ils vont voir sur internet ce que c'est que cette maladie, et ils dénoncent les éleveurs au vétérinaire cantonal* ». Ces divers facteurs ont conduit de nombreux éleveurs à souhaiter la mise en place d'un programme d'assainissement du piétin à l'échelle nationale :

« [Une campagne de lutte coordonnée au niveau national] ça serait le top du top. Ceux qui ont des grands troupeaux et qui vivent de ça ont intérêt à le faire, car les bêtes atteintes produisent moins. C'est un gros travail au début, mais on s'y retrouve. Et c'est aussi un plus pour le bien-être des animaux » (Granger et Vannay, 2017); « ça serait bien que tout le monde assainisse, on serait tranquilles, le piétin on le voit pas toujours. Il faudrait des contrôles. [...] d'un point de vue charge de travail et aspects économiques, c'est important d'être assainis » (Granger et Vannay, 2017).

Par ailleurs, la Protection Suisse des Animaux a requis la soumission de la maladie à l'obligation nationale de déclarer conformément à la loi sur les épizooties, car les éleveurs qui ne soignent pas convenablement leurs animaux se rendent coupables d'une violation de leur devoir d'assistance à l'animal et donc des prescriptions de la protection des animaux (Protection Suisse des Animaux, 2015).

¹²⁷ Une « montagne » fait référence à un alpage.



Ainsi, une motion parlementaire a été déposée en 2014 au Conseil national (la « motion Hassler »¹²⁸) demandant au Conseil fédéral de créer les conditions nécessaires pour coordonner la lutte contre le piétin sur le plan national. La motion soulève que dans le canton des Grisons, malgré le programme d'assainissement, la maladie réapparaît continuellement, même dans des troupeaux assainis, en raison de l'absence de coordination entre cantons. En effet, le canton des Grisons accueille un grand nombre de moutons des autres cantons suisses sur ses alpages, qui transportent la bactérie avec eux. La motion Hassler demande dès lors que le piétin soit considéré comme une épizootie selon l'Ordonnance sur les épizooties, et combattue en conséquence (Hassler, 2014). Le Parlement a accepté cette motion en 2015, et a chargé le Conseil fédéral de poser les conditions requises pour une lutte coordonnée contre le piétin à l'échelle nationale. Un projet de lutte a alors été élaboré par l'OSAV, en collaboration avec les services vétérinaires cantonaux et différentes organisations d'élevage ovin, l'EPFZ, la faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, des vétérinaires et le SSPR. Le piétin doit ainsi être inscrit en 2019-2020 dans l'ordonnance sur les épizooties au titre « d'épizootie à combattre » (OSAV, 2018).

L'objectif du programme est de réduire la prévalence du piétin à moins d'un pour cent des exploitations ovines suisses en l'espace de cinq ans. Le programme de lutte prévoit qu'en cas de mise en évidence de souches virulentes de *D. nodosus* lors des contrôles de dépistage du piétin, le troupeau soit mis sous séquestre. Le détenteur du troupeau concerné ne peut alors plus déplacer ses animaux ni introduire de nouveaux animaux dans le troupeau. Il doit en outre assainir le troupeau touché en éliminant la bactérie selon les mesures de biosécurité prescrites par l'OSAV. L'élaboration du programme de lutte s'est accompagnée d'une information massive aux éleveurs. Entre 2015 et 2019, 11 articles sur le piétin ont été publiés dans « Forum », la revue spécialisée suisse sur les petits ruminants. Pour que ce programme puisse se mettre en œuvre, un contrôle renforcé des mouvements des animaux est considéré comme une condition indispensable : « *Si on veut éradiquer le piétin, on a besoin d'un système de traçabilité complet* » (Valentin, agent d'un service cantonal des affaires vétérinaires). La

¹²⁸ Cette motion a été déposée par H. Hassler, député au Conseil national comme représentant du canton des Grisons (parti bourgeois-démocratique suisse).

FSEO s'est jointe à cette idée : « *On est pour l'annonce BDTA, parce qu'en tant qu'organisation faîtière, on soutient le bien-être des animaux et la lutte contre le piétin* » (Denis, agent de la FSEO). Le début du programme est donc prévu dès que la BDTA sera établie pour les moutons. Parallèlement à cette construction sanitaire du problème de la traçabilité a émergé la question de la concurrence des importations sur le marché de la viande ovine. La deuxième construction du « problème » de la traçabilité est dès lors économique.

9.2. LA CONSTRUCTION ECONOMIQUE DU PROBLEME DE LA TRAÇABILITE

À la problématisation sanitaire de la question de la traçabilité s'est jointe une problématisation économique, et la traçabilité a été présentée par différents acteurs comme un moyen de différencier la production suisse, mais aussi de faciliter les tâches administratives en élevage. Une seconde motion a été déposée au Conseil national en mars 2017, la « motion Aebi »¹²⁹. La motion était justifiée par l'importance que revêt la traçabilité comme gage de crédibilité et de confiance auprès des consommateurs pour que la production ovine suisse se maintienne et se développe dans un contexte dans lequel la viande de mouton est fortement concurrencée par la viande d'agneau importée (Aebi, 2017).

Cependant, comme le mentionne Gardin (2013), les dispositifs de traçabilité ne sont pas tournés vers le consommateur étant donné que la marque auriculaire disparaît du circuit lorsque l'animal est débité. Les récents scandales alimentaires touchant la viande de chevaux pourtant identifiés électroniquement suffisent à mettre en doute son utilité dans la partie de la filière située en aval de l'abattoir. D'ailleurs, la question de la qualité sanitaire ou de l'origine de la viande ovine suisse n'est pas apparue dans les discussions que nous avons eues avec les acteurs des filières ovines à la suite du dépôt de la « motion Aebi ». Ce qui a cristallisé l'attention, ce sont les possibilités de contrôle des éleveurs que le système offre. La motion soulève que l'enregistrement des mouvements des moutons à la BDTA permettrait de fournir automatiquement des données nécessaires aux paiements directs — par exemple le nombre d'UGB détenues par exploitation ou le nombre d'UGB estivées — comme c'est déjà le cas pour les bovins. Cette fonction éviterait « *des calculs complexes aux propriétaires de moutons* »

¹²⁹ Cette motion a été déposée par A. Aebi, député au Conseil national comme représentant du canton de Berne (union démocratique du centre) et éleveur bovin.

(Aebi, 2017). Dès lors, savoir « qui est où et quand » doit aussi permettre de savoir « qui fait quoi comment ». Ainsi, comme l'indique Lucas, un député au Conseil national ayant signé la « motion Aebi », l'extension des dispositions de la BDTA aux ovins sert avant tout à contrôler les éleveurs et leurs pratiques : *« C'est lié aux fraudes dans le contexte de la transhumance. Des éleveurs achètent des animaux en Italie ou ailleurs, et les enregistrent ensuite en Suisse et touchent des prestations pour ces animaux »*. Mais l'enregistrement des mouvements des moutons doit aussi servir à contrôler les marchands de moutons : *« ça évitera aussi que les moutons passent deux fois sur les marchés et [que les marchands] reçoivent deux fois les prestations de la Confédération à 10 jours d'intervalle »* (Lucas). Cette volonté de contrôle des pratiques anime notamment de nombreux membres de la FSEO :

« Ça va mettre de l'ordre en quelque sorte, parce qu'il y a beaucoup de gens qui magouillent. Il y aura un plus grand contrôle, par exemple aujourd'hui, on a environ 450 000 naissances par an — je te dis un chiffre comme ça, ce n'est pas exact, et environ 600 000 marques prises. Où passent ces marques ? » (Maurice) ; *« les marchands touchent 2 CHF par animal qu'ils prennent sur les marchés. Sur les marchés on a une liste avec tous les numéros de chaque animal qui sont amenés. S'ils prennent 250 animaux, ils remplissent un document d'accompagnement sur lequel ils mettent 250 animaux et c'est tout. Les animaux qui sont vendus sur les marchés, on leur fait une entaille en triangle sur la boucle. Ils les prennent chez eux, ils changent les boucles, et ils les ramènent sur les marchés et les revendent. On leur fait une deuxième entaille sur cette nouvelle boucle, et le mouvement uniquement leur a rapporté 500 CHF »* (Joseph).

Ainsi, dans le cadrage du problème de la traçabilité se sont jointes les préoccupations de l'économie agricole et de la protection sanitaire, ce qui a abouti à l'acceptation de la « motion Aebi » par le Conseil fédéral. Comme l'indique l'OSAV : *« Les deux projets se complètent de manière idéale ! »* (OSAV, 2018). Dès lors, en mai 2017 un article amendé de l'Ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux (Ordonnance sur la BDTA) a été mis en consultation, prévoyant la notification de tous les mouvements des animaux à la BDTA à partir de cette date et l'identification avec une double marque auriculaire à chaque oreille en cas de perte d'une des marques pour conserver l'identité de l'animal.

9.3. RESISTANCES FACE A L'IDENTIFICATION INDIVIDUELLE ET JUSTIFICATIONS TECHNIQUES

Ces nouvelles dispositions ont été immédiatement contestées par certains éleveurs ovins. Les aspects techniques de l'enregistrement des mouvements des animaux ont soulevé de nombreuses interrogations. Alors qu'il est relativement aisé de tenir à jour les mouvements de quelques dizaines de bêtes comme c'est le cas des exploitations bovines, ce suivi documentaire se complique dans le cas de troupeaux ovins de plusieurs centaines d'animaux. Ainsi, selon Eddy, agent d'une fédération cantonale d'élevage : « *La BDTA va compliquer le travail, il semblerait que les animaux devront être annoncés dans les 3 jours, ce qui sera très compliqué pour les grands troupeaux qui regroupent les agnelages* ».

Qu'est-ce qui se complique avec ce nouveau système ? Pour la gestion de leur élevage, de nombreux éleveurs consignent à la main dans divers carnets des informations relatives à leurs activités quotidiennes, notamment les interventions sur le troupeau et les aspects qui s'y attachent : dénombrement, carnet de pâturage, journal des traitements médicamenteux, calendriers de naissance ou carnet d'agnelage (figure 53). Ces listes assurent une vision synoptique de la composition du troupeau et du déroulement du travail, permettant par exemple des comparaisons d'un agnelage à l'autre ou la planification d'une prochaine campagne de lutte. Comme les effectifs ovins peuvent être importants, ces listes écrites fixent des informations qu'il est autrement difficile, voire impossible, de garder en mémoire. Certains éleveurs ont informatisé ce type d'informations.



Figure 53: Carnet d'agnelage

Milésimo Brebis 2002

N° de tatouage de l'agneau	Sexe (M/F)	Date de naissance des agneaux	N° de la mère	N° du père
067 046	RR	12.02	860	
088 047	FF	12.02	804	664 665
077 048	M	29.03		
062 049	MF	16.02	895	668
061 050	M	21.02		
077 051	M	16.07	751	
072 052	F	03.04		
091 053	F	20.02	405	632
090 054	F	20.02	842	
047 055	F	21.02	735	
090 056	F	22.02	282	
057 057	MF	22.02	736	609
018 058	FF	22.04		
076 059	MF	22.02	642	607
054 060	M	22.02	673	

26

© Hélène Weber

les smartphones et les tablettes. Les éleveurs qui se servent de cette plateforme voient en elle un outil « pratique » :

« Je trouve que c'est très pratique, dès qu'une brebis met bas, j'inscris l'agneau, le sexe le poids, et ça me fait mes listes, je peux avoir un suivi de la généalogie de mes agneaux, de l'état de vieillissement de mon troupeau » (Tony) ; « la plupart de mes moutons ont déjà des papiers, du coup j'utilise sheeponline, alors ça va pas me faire trop de changements. Et on a déjà ce système pour les vaches. Je dirais que c'est même bien, et ça me sert dans le suivi de mon troupeau. Quand j'ai besoin d'une information, hop je regarde sur l'ordi et j'ai toutes les informations nécessaires sur ma brebis ou mon bélier. J'imprime aussi tout ça pour quand je suis avec quelqu'un qui veut m'acheter une agnelle ou un agneau, j'ai pas besoin d'être sur l'ordi, je peux tout avoir avec moi à la bergerie » (Paul).



Alors que certains éleveurs voient l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA d'un bon œil, d'autres s'y sont opposés. En effet, ils éleveurs ne voient pas l'utilité de ce dispositif pour leurs pratiques d'élevage : « Ca permettra un meilleur contrôle du trafic des

animaux et du piétrin. Mais à moi ça va me servir à rien » (François). À cette inutilité pratique va se coupler une augmentation de la charge administrative : « Ça va être compliqué, ça va me demander plus de travail d'enregistrer toutes les naissances et tout, et ça ne va pas me servir » (Yann) ; « c'est un projet d'un bureaucrate à Berne, à l'OFAG. Ça va juste nous faire plus de paperasse, et on n'y gagne rien » (Anthony) ; « ça va nous faire une charge administrative supplémentaire, mais en termes de traçabilité franchement je ne vois pas ce que ça va apporter. C'est pas un vrai outil pour les éleveurs, pour l'industrie OK, mais pas pour nous » (Karim). D'autres éleveurs n'y voient pas d'utilité pratique, mais « vont s'y faire » :

« De toute façon on peut rien contre, alors je pense qu'il faut laisser faire, voir comment ça marche, et si ça marche pas ils feront le nécessaire pour que ça aille mieux. On va s'adapter, comme d'habitude ! » (Manuel) ; « la BDTA faudra passer par là, comme toutes les évolutions de la politique agricole. Mais je ne vais pas y aller avec la grande joie. Il faut voir comment ça se met en place, de toute façon c'est les dirigeants qui décident » (Yoann).

Pour ces derniers, comme le mentionnent (Couturier, 2015 ; Gardin, 2013), il n'est plus question de la normalisation des pratiques et de son sens : elle constitue une réalité quotidienne et fait partie intégrante du travail en élevage, il faut seulement « faire avec ». En outre, d'autres voient d'un mauvais œil l'informatisation de leur métier et ne voient pas dans ces systèmes un allègement de la charge de travail, pourtant au centre des justifications de leurs promoteurs :

« Je ne suis pas trop informatique. On change déjà de système chaque année, c'est pas facile. Et avec les naissances qui sont étalées sur toute l'année, ça complique pas mal. On aurait besoin de formation, et ils ne se sont même pas demandé si on avait une connexion internet adéquate pour ce genre de truc » (Alexandra) ; « il commence aussi à y avoir trop d'informatique. Je ne vois pas trop d'un bon œil l'enregistrement des mises bas dans les 3 jours, avec un grand troupeau ça va être compliqué, en plus on peut avoir des morts plus tard, ça va faire une charge administrative conséquente » (Anthony) ; « ça va être impossible à tenir à jour. Déjà pour 30 vaches c'est pas simple, alors pour les moutons... Si on me fournit avec un portique qui détecte tout ce que font mes moutons, alors là oui, je veux bien, mais autrement... » (Jean-Marc).

Certains mettent en évidence les risques d'exclusion de certains groupes d'éleveurs, notamment les éleveurs âgés, et la perte de savoir-faire associée :

« C'est aussi un problème pour les éleveurs qui ne sont pas informatisés, ils vont faire comment tous ces gens, qui travaillent avec des moutons depuis toujours, mais qui ne savent pas se servir d'un ordinateur ? Ça va les mettre de côté, alors qu'ils ont un savoir-faire incroyable » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail) ; « c'est un problème pour l'électronique, les éleveurs sont souvent un peu âgés, ils ne vont jamais se mettre à ça » (Steve).

Enfin, certains éleveurs remettent en question l'objectif annoncé de renforcement de la traçabilité, et voient dans ces dispositifs les possibilités de contrôle des pratiques d'élevage qui s'offriront à l'État et notamment aux services de l'OFAG :

« Aujourd'hui on a déjà une traçabilité, tous les animaux qui arrivent dans les abattoirs sont tracés avec les marques auriculaires. Je pense que ça servira surtout à mieux contrôler le trafic entre éleveurs, le transfert de bêtes entre exploitations pour les bilans de fumure, pour la charge à l'unité de surface, etc. Avec les puces électroniques, on saura exactement ce qui s'est passé pour un bilan de fumure donné » (Anthony).



Divers groupements d'éleveurs se sont alors opposés à l'enregistrement individuel des animaux à la BDTA dans le cadre de la mise en consultation de la révision de l'Ordonnance sur la BDTA. Il s'agit d'une part des marchands de moutons, au travers du Syndicat suisse des marchands de bétail (SSMB). Les marchands de moutons se sont opposés à l'enregistrement à la BDTA tel que proposé dans l'article amendé :

« Ils veulent user les éleveurs. Ça ne va pas être possible. Je les ai pris avec moi [des agents de l'OFAG en charge du dossier] et leur ai montré ce que ça voulait dire, de trier un troupeau en provenance de différents producteurs et à destination de différents acheteurs. Ça va prendre un temps fou de relever à la main tous ces numéros » (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail).

D'autre part, des éleveurs se sont rassemblés en commission et ont contesté les nouvelles exigences BDTA, en mettant en avant leurs difficultés techniques et en termes de bien-être animal, comme nous le relate Pedro, un membre de cette commission :

« On a déjà la traçabilité, alors pourquoi ils cherchent à nous imposer un système supplémentaire qui ne sera pas gérable dans l'élevage de moutons ? Ce sont des bureaucrates qui n'ont aucun sens des réalités et qui vont nous ajouter un travail considérable. Si on prend l'exemple de la montée à l'alpage, pour un troupeau de 200 moutons aujourd'hui ça prend 2 heures pour les charger dans un camion. Avec le nouveau système, ça va nous prendre la journée et les moutons vont passer la journée dans un camion en plein cagnard ».

Cependant, ces revendications n'ont pas été prises en compte par le Conseil fédéral qui a maintenu l'exigence du double marquage dans l'Ordonnance sur la BDTA. Des éleveurs se sont alors mobilisés autour d'une problématisation pratique de la traçabilité.

9.4. LA TRAÇABILITE ET L'ELEVAGE DE PRECISION COMME MARQUE DU « PROGRES » EN ELEVAGE

Face aux contraintes soulevées par l'enregistrement des animaux à la BDTA a émergé la « solution électronique » au sein de divers groupements d'éleveurs, c'est-à-dire l'opportunité de munir les animaux de marques auriculaires RFID. Cette solution est apparue d'une part au sein du SSMB : *« Ce qu'on a dit [dans la cadre de la consultation pour la révision de l'Ordonnance sur la BDTA] c'est qu'il faut qu'ils introduisent les boucles électroniques »* (Roger, agent d'une entreprise de commercialisation de bétail). Il s'agit d'autre part de la FSEO, qui s'est engagée dans le processus de consultation de l'ordonnance, voyant l'enregistrement et les notifications à la BDTA comme un moyen *« d'accroître sa crédibilité [de l'élevage ovin] face à la population et face aux services fédéraux en garantissant la transparence et en mettant en place des stratégies d'avenir »* (Fédération suisse d'élevage ovin, 2017c, 18).

Ces stratégies d'avenir, c'est l'élevage de précision, partie intégrante de la notion contemporaine de « progrès » en élevage. Comme cela figure dans le rapport annuel de la FSEO, *« la digitalisation est également en marche dans l'agriculture. On peut, si on le souhaite,*

la combattre et ignorer le progrès. Une décision stratégiquement plus intelligente serait cependant de considérer les défis comme des opportunités » (Fédération suisse d'élevage ovin, 2017c, 18). Ces opportunités, ce sont les possibilités d'automatisation de certaines tâches en élevage, réduisant la charge de travail dans les troupeaux : *« Selon la taille du troupeau, l'utilisation de marques auriculaires électroniques peut apporter une simplification du travail »* (Fédération suisse d'élevage ovin, 2017c). En effet, comme nous l'indique Joseph, un agent de la FSEO, *« les avantages du nouveau système seront l'enregistrement et la sauvegarde automatique des données, l'établissement automatique de listes d'animaux. Et cela permettra une combinaison avec les balances, les portes de couloir, et les programmes de gestion de troupeau »*.

La FSEO a collaboré avec IP-SUISSE pour mettre en place un programme d'identification électronique dans le cadre du label de qualité « Agneau d'alpage » (voir chapitre 8). Ainsi, lors des discussions relatives à la révision de l'Ordonnance sur la BDTA, la FSEO avait déjà l'expérience du système d'enregistrement à la BDTA et de l'utilisation des marques RFID dans une logique de traçabilité. Elle disposait de l'infrastructure permettant la collecte et la gestion de ces données, la plateforme « sheeponline », qui centralise également les données du herd-book, de même que d'un partenariat avec l'entreprise néo-zélandaise Gallagher, qui commercialise les scanners permettant la lecture des marques auriculaires, compatibles avec « sheeponline » (Fédération suisse d'élevage ovin, 2016a). Dès lors, la FSEO a vu le moyen de « moderniser » l'élevage ovin et de se positionner dans ses futurs développements. Elle a « travaillé » une nouvelle matrice cognitive et normative centrée sur le « progrès » en élevage, en liant l'identification électronique des animaux à de nouvelles possibilités d'améliorer l'efficacité de l'élevage ovin.

Cet aspect est reconnu par les éleveurs qui participent au programme « Agneau d'alpage ». Comme ces élevages détiennent généralement de grands troupeaux, les éleveurs se sont munis de lecteurs portatifs permettant d'identifier chaque animal de manière univoque lorsque celui-ci est trié, traité ou identifié. Pour ces éleveurs, ce dispositif facilite les démarches administratives :

« Ça me facilite plutôt le travail. Quand j'emmène un lot à l'abattoir, je scanne les animaux, et ça me sort une liste que je joins au document d'accompagnement. À l'abattoir, on me donne les infos comme le poids ou la taxation par animal, qui sont

directement envoyées à sheeponline, qui le rentre dans la base de données, et moi j'ai ensuite toutes les infos dans mon application. C'est beaucoup plus facile qu'avant » (Denis); « je rentre tout dans sheeponline, ça me sort directement les numéros d'identification, les codes-barres, c'est facile pour les documents d'accompagnement, pour tout » (Thomas).

Certains d'entre eux voient aussi les possibilités d'automatisation du système, comme le mentionne Michel, un éleveur :

« Si on arrive à tout mettre ensemble avec les couloirs, les balances et tout, ça va nous faciliter le travail. En France, ça fait plus de 20 ans que les éleveurs travaillent comme ça. On voit des démonstrations sur les foires ou à TechOvin¹³⁰, c'est vraiment pratique. On monte les animaux à l'alpage, on les passe dans un couloir avec capteur, et on sait exactement combien on en a. Pendant la saison si des agneaux meurent, le berger note ça, et à la désalpe on les repasse dans le couloir, et on sait combien on en a, on peut les chercher s'il nous en manque, et on peut les peser en même temps. On sait tout de suite ceux qu'il faut abattre, et on peut tout balancer directement sur sheeponline ».

Par ailleurs, pour nombre d'éleveurs, l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA et l'identification électronique viendra valider leurs « bonnes pratiques » et sanctionner les tricheurs :

« C'est un moyen de contrôle de nos activités, mais je trouve que c'est bien, parce qu'il y en a qui font un peu n'importe quoi pour toucher plus de contributions. C'est comme avec les vaches, quand la BDTA a été mise en place on avait le double système, on devait encore entrer à la main, et certains agriculteurs avaient 20 vaches annoncées à la BDTA et en déclaraient 30 sur les formulaires manuscrits...ça, ça ne va plus être possible, il y aura moins de fraudes. Il y en a aussi qui mettent les marques BDTA et qui enregistrent leurs animaux seulement avant d'aller à la boucherie, mais quand on travaille comme ça, ça veut dire qu'on ne sait pas ce qu'on fait, on n'a jamais de vision des effectifs » (Corinne); « je pense que c'est très bien ! Je tiens déjà des registres, c'est juste un moyen technique qui change ! Je ne comprends pas les gens qui s'y opposent. Ils ont vraiment l'impression que l'administration va rentrer dans leur bergerie, et je pense aussi que la

¹³⁰ Il s'agit du salon français des professionnels du mouton, qui se déroule tous les deux ans.

résistance elle vient surtout du fait que les gens ont pas envie de se mettre à l'ordinateur et tout ça. J'ai vu le film "La puce à l'oreille"¹³¹, et vraiment je ne comprends pas leur position. Et puis ça permettra d'empêcher les gens de trafiquer n'importe quoi avec les animaux, c'est pas si mal, non ? » (Lydia).



L'identification électronique ayant rencontré l'engouement d'une certaine frange des éleveurs, et notamment de la FSEO, une motion a été déposée au Conseil national en juin 2018, la « motion Grin », demandant la généralisation de l'utilisation de marques RFID afin de ne pas « occasionner une administration et des frais supplémentaires pour les éleveurs, car relever individuellement, sur un lot de 100 moutons arrivés à l'abattoir, tous les numéros d'identification manuellement n'est pas simple » (Grin, 2018). Le Conseil fédéral a alors approuvé la proposition d'utilisation de marques RFID en août 2018, et dans la révision de l'Ordonnance sur la BDTA figure l'obligation de munir les animaux de deux marques auriculaires, dont une équipée de la technologie RFID (OSAV et DFI, 2018). Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur en janvier 2020. Comme le mentionne Valentin, agent d'un service cantonal des affaires vétérinaires : « La BDTA c'est une révolution ». Pour accompagner cette révolution, un groupe a été mis sur pied. Il est dirigé par l'OSAV et constitué d'éleveurs, de la FSEO, d'organisations propriétaires de labels, d'organisations du commerce (commerce de bétail, Proviande, communauté d'intérêts pour les marchés publics, abattoirs), du SSPR, de l'association suisse de vétérinaires cantonaux, d'Identitas SA et de l'OFAG. Ce groupe doit faciliter l'intégration de ce nouveau dispositif auprès des éleveurs. Ainsi, dans un contexte économique et politique marqué par la volonté de différencier la production ovine suisse au sein de réseaux de production et de distribution économique de plus en plus globalisés, la traçabilité s'est constituée comme standard de production (Charlier, 2003), et ce groupe d'accompagnement travaille à diffuser ce nouveau standard auprès des éleveurs.

¹³¹ « MOUTONS 2.0 – La puce à l'oreille », un documentaire de Florian Pourchi et Antoine Costa (2012) retraçant le parcours d'éleveurs ovins français résistant à l'industrialisation de leur métier et se battent notamment contre l'obligation de « pucer » leurs moutons.

9.5. TENSIONS SOCIOPOLITIQUES AUTOUR D'UN CERTAIN RAPPORT AUX MOUTONS ET A LA NATURE

En liant la traçabilité au bien-être des animaux et à l'efficacité de l'élevage, cette politique accorde un rôle central aux représentations de l'OSAV, de la FSEO, d'IP-SUISSE et du Syndicat suisse des marchands de bétail. Les représentations de l'élevage que portent ces institutions se sont imposées à une grande partie des éleveurs, mais ont aussi ravivé des tensions sociopolitiques préexistantes, basées sur des représentations et des pratiques d'élevage différentes.

En effet, en promouvant l'élevage de précision sur la base de notions liées à la rentabilité, la FSEO s'est positionnée en porte-à-faux vis-à-vis des syndicats qui la composent. Certains syndicats voient en effet dans l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA et dans le marquage électronique un outil peu adapté aux petits élevages, à l'exemple du syndicat des moutons Nez-Noirs du Haut-Valais. Cette organisation conteste la mesure au titre que leur race de moutons n'est pas sensible au piétin et que les éleveurs sont relativement âgés et donc peu enclins à informatiser leur système de gestion des troupeaux. Pour ces éleveurs, ce nouveau système constitue une augmentation des tâches administratives au détriment du temps passé au contact de leurs troupeaux (Herren, 2019).

Par ailleurs, d'autres organisations d'éleveurs ont contesté ce nouveau système sur la base notamment d'arguments liés à un rapport à la nature spécifique en élevage ovin dans lequel la technologie n'a pas sa place. Des groupes d'éleveurs, dont certains membres du comité directeur de la FSEO, se sont désolidarisés de la fédération et ont mis sur pied une organisation d'élevage parallèle, « Moutons suisses »¹³², regroupant diverses organisations d'élevage (la Fédération suisse des moutonniers professionnels, la Fédération de Suisse centrale et la Fédération de Suisse orientale). Bien que les éleveurs membres de cette nouvelle organisation ne s'opposent pas au « progrès », ils ne peuvent concevoir l'irruption de la technologie dans le monde constitué par leur vie en élevage, comme le mentionne dans les médias Simon

¹³² Le but de cette association est de devenir l'organisation faîtière de l'élevage ovin, et donc l'interlocuteur principal auprès de la Confédération pour les enjeux liés à l'élevage ovin, de même que le bénéficiaire des subventions au secteur, avec l'idée de redistribuer les contributions versées aux moutons inscrits au herd-book à tous les moutons de Suisse. Elle est résolument tournée vers les préoccupations des éleveurs spécialisés, telles que la mise en œuvre pratique de la BDTA, les aspects sanitaires, et la mise en marché des produits ovins.

Lepori, le président de la Fédération suisse des moutonniers professionnels¹³³ : « *La modernisation est bonne, mais nous sommes dans la nature avec nos animaux, dans les Alpes. Pour le moment, nous estimons que le projet n'est pas adapté à la pratique* » (Tschannen, 2019)¹³⁴. Pour ces éleveurs, l'élevage de précision, c'est donc une idée de l'élevage, mais aussi des pratiques concrètes, qui ont des effets sur la relation entre éleveurs et animaux.

BILAN DU CHAPITRE 9

Avec l'émergence de préoccupations liées à l'état sanitaire des troupeaux et des produits alimentaires se sont construites des représentations autour du bien-être des animaux et de la rentabilité de l'élevage par l'éradication du piétin. La bactérie *Dichelobacter nodosus*, des moutons sensibles à cette bactérie, des éleveurs, des alpages qui se dépeuplent, le SSPR et l'OSAV se sont rassemblés autour du problème du piétin, ce qui a débouché sur la décision politique d'éradiquer la maladie. L'exigence d'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA s'est jointe à cet assemblage, ouvrant la possibilité de développer un programme d'éradication du piétin à l'échelle nationale. Par ailleurs, comme le mentionnent Barrière (2016) et Scott (2013), la mobilité du pastoralisme et la souplesse de ses systèmes exposent souvent un dérangement d'ordre politique par une « insaisissabilité » des éleveurs et de leurs animaux, à la fois pour les États et les sédentaires. Ici, ce sont notamment les pratiques des marchands de moutons qui ont été identifiées comme problématiques, et l'introduction de l'enregistrement des mouvements des animaux à la BDTA doit dès lors permettre leur contrôle. L'exigence de traçabilité s'est alors constituée comme un standard de production (Charlier, 2003). Ce standard de production doit s'appliquer indifféremment à tous les types d'élevage, des grands aux petits troupeaux, aux éleveurs qui n'ont plus trop de contacts avec leurs animaux et à ceux dont la relation quotidienne de travail avec l'animal, et plus généralement avec le vivant, est l'essence même du métier (Meuret, 2013).

Mais cette exigence de traçabilité a été sujette à controverses. Le contrôle des mouvements des animaux et des pratiques des éleveurs a été rapidement contesté par différents groupes d'éleveurs. Bien que leurs revendications différaient, une coalition d'éleveurs et de

¹³³ Un syndicat d'éleveurs spécialisés qui compte 49 membres pour 23'000 moutons (Tschannen, 2019).

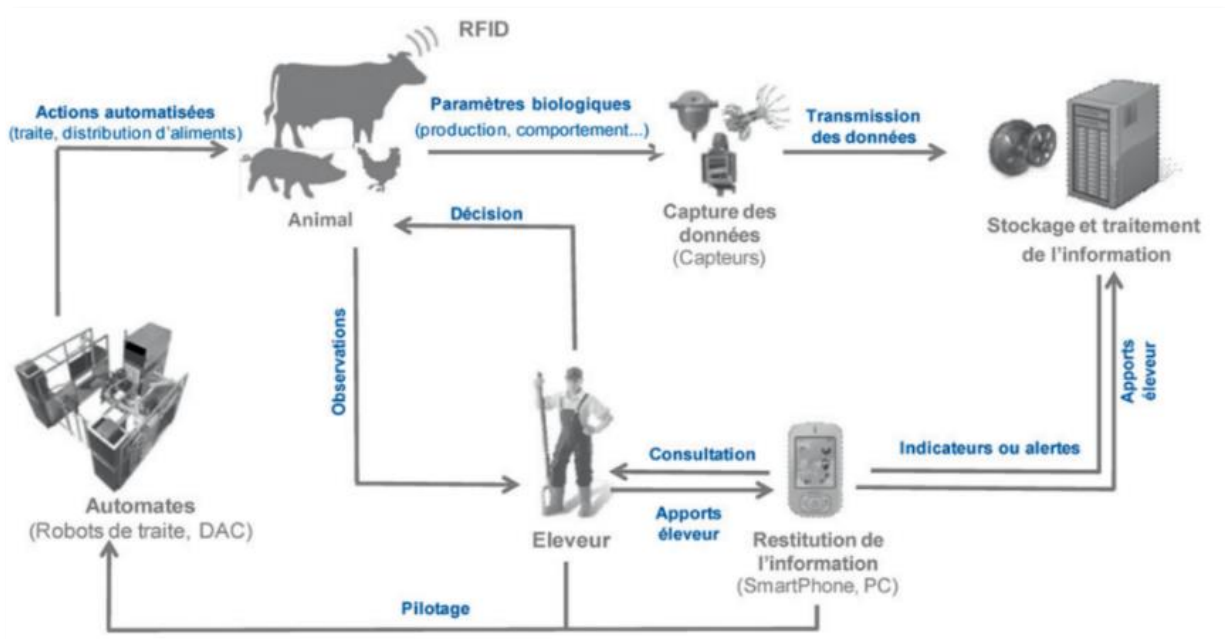
¹³⁴ Traduction personnelle.

marchands de moutons s'est formée autour d'un registre de justification technique, la remise en question de la faisabilité de l'identification individuelle des animaux dans l'élevage ovin. Au contraire d'autres types d'élevage, les troupeaux de moutons peuvent être conséquents et compter plusieurs centaines de bêtes. De plus, les troupeaux se déplacent beaucoup : élevés à l'herbe, la transhumance est répandue, avec des déplacements réguliers de troupeaux selon des oscillations saisonnières, compliquant de ce fait le travail de suivi individuel des mouvements animaux. Ces oppositions n'ont cependant pas eu l'effet escompté. Le Conseil fédéral a maintenu l'exigence d'enregistrement individuel des mouvements des moutons à la BDTA. Bien que leurs perceptions du problème de l'identification des animaux soient différentes, la solution de l'identification électronique des animaux s'est progressivement imposée auprès de divers acteurs de l'élevage. Cette solution électronique a été soutenue par la FSEO dans le cadre de la révision de l'Ordonnance sur la BDTA concernant les ovins. Pour la FSEO, l'introduction de la technologie RFID constitue un moyen de faire entrer l'élevage ovin dans l'ère de l'élevage de précision, présenté comme une marque de « progrès » et poursuivant son programme de modernisation de l'élevage. Ce système, qui permet d'analyser des variables issues des données collectées en continu sur les animaux, ouvre la voie à de nouvelles formes de domestication des animaux reposant sur l'automatisation de certaines activités en élevage, et doit permettre d'en améliorer la rentabilité.

Le processus de construction de la nouvelle politique de traçabilité et l'élevage de précision qui l'accompagne a fondé une nouvelle idée de l'élevage – produire davantage et de manière plus efficiente, en respectant la santé et le bien-être des animaux. Cette nouvelle idée de l'élevage est illustrée sur un schéma de l'élevage de précision issu de la littérature zootechnique (figure 54).



Figure 54: Représentation schématique du concept de l'élevage de précision



Source : Hostiou et al. (2014)

Après avoir été organisée autour de l'impératif de la productivité agricole, la domestication des moutons doit intégrer les nouveaux enjeux de la maîtrise du vivant, à savoir une innovation technologique complexe fondée sur la biologie, permettant d'améliorer l'efficacité de l'élevage. À l'éleveur « zootechnicien », représentant de l'excellence en matière de sélection du dispositif agricole de l'après-guerre, se substitue l'éleveur pour lequel l'information devient un intrant déterminant. Ce nouveau rapport aux moutons et à la nature a donné lieu à de fortes tensions sociopolitiques, qui ont contribué à renforcer le clivage entre la FSEO et diverses organisations d'élevage ou éleveurs individuels.





LA SÉLECTION. L'ŒIL, LE STANDARD DE RACE ET LE GENE

INTRODUCTION DU CHAPITRE 10

Depuis un siècle, la sélection ovine en Suisse constitue un champ d'action pour une variété d'acteurs : éleveurs, pouvoirs publics, organisations d'élevage et institutions académiques. Loin d'être un domaine d'action stabilisé, la sélection est soumise au contexte politico-économique du secteur et s'appuie sur une pluralité de représentations, de savoirs et de pratiques. Depuis l'introduction du principe de développement durable en agriculture à la fin des années 1990, la sélection ovine doit répondre à de nouvelles demandes en termes de conservation des ressources génétiques et de qualité des produits ovins. Il est ainsi pertinent de s'intéresser à la manière dont les représentations et les savoirs associés au corps et à la vie des moutons et les pratiques de sélection s'articulent, de même qu'aux implications qu'ils ont en termes de modèle d'élevage.

La littérature présente le corps des animaux d'élevage comme socialement construit (Yarwood and Evans 2006). Un corpus de recherche s'intéresse aux corps des animaux au sein du système agroalimentaire industriel contemporain rationalisé, modernisé et industrialisé (Buller, 2013 ; Emel et Harvey, 2015) et explore leur réification (Buller, 2013, 164). Watts (2000) montre la construction physique des corps des poulets — tout en poitrine et sans ailes — pour répondre aux besoins du processus de travail industriel et leur transformation en sites d'accumulation de capital. Porcher (2002, 225) montre dans le contexte d'élevages industriels de porc la réduction des truies à des « *objets mis en boîte et réduits à leur appareil génital et reproducteur* ». Grasseni (2005) explore la manière dont la combinaison de savoirs

génomiques et pratiques sur les qualités des bovins laitiers permet une « industrialisation » de leurs corps. Lonkila (2017) montre l'invisibilisation du corps des vaches avec l'arrivée des savoirs génomiques, devenus unités de production connues et gérables. Enfin Holloway et Morris (2008), dans leur étude sur la sélection animale en Angleterre, montrent que les entreprises commerciales fournissant ces techniques encouragent les éleveurs à « booster » les corps des animaux pour les insérer dans un contexte de compétition internationale et de demande des consommateurs pour des produits carnés spécifiques. D'autres études se sont focalisées sur les représentations des animaux d'élevage en contexte agricole « post-productiviste » (Wilson, 2001). Yarwood et Evans (2000, 2006) montrent la manière dont les éleveurs valorisent différentes races au sein de la nouvelle économie rurale britannique. Des préoccupations pour la localité, le patrimoine et la qualité dans les démarches de marketing territorial rendent possibles de nouveaux modes d'accumulation dans lesquels sont enrôlées les races locales.

Cependant, comme le soulève Holloway (2005), les corps des animaux d'élevage, bien que socialement construits, possèdent également une « matérialité lourde ». Ils sont bien plus qu'une page blanche sur laquelle les éleveurs projettent leurs idées, ce sont des agents en eux-mêmes par lesquels des savoirs et des pratiques sont transmis à de nouvelles générations d'éleveurs et de nouveaux espaces. Ce sont des inscriptions de la culture, mais leur matérialité joue un rôle dans les pratiques d'élevage (Yarwood and Evans 2006). Selmi et al. (2014) montrent par exemple les interactions mutuelles entre la nature des animaux d'élevage et le cadre cognitif et normatif de la production et de la diffusion des connaissances en sélection. Les objectifs de sélection et leurs pratiques varient selon la biologie des espèces, mais s'ils se focalisent principalement sur l'amélioration de la productivité, celle-ci ne se décline pas de la même manière selon que les animaux sont à croissance lente (bovins) ou rapide (volailles), par exemple. Ainsi, par les choix qu'ils opèrent, les éleveurs cherchent à adapter les animaux aux conditions de leur exploitation et à leurs objectifs d'élevage, et doivent de ce fait « faire avec » la matérialité des animaux.



Deux pratiques de sélection principales sont mises œuvre en élevage pour choisir les individus à reproduire : l'appréciation visuelle du corps de l'animal et l'estimation génétique de son « potentiel ». Nous allons maintenant expliciter les enjeux que chaque pratique soulève.

La pratique de sélection la plus courante est l'évaluation des animaux « à l'œil » grâce à un « regard compétent »¹³⁵, une manière d'observer et d'apprécier son environnement qui résulte de processus d'éducation à l'attention, au sein de pratiques partagées et de cultures situées. Elle produit de ce fait des idéaux esthétiques, des ordres moraux et des normes d'accomplissement. Le regard compétent est coordonné à des pratiques sensibles, comme le geste compétent, et à des sens, comme le toucher (Grasseni, 2005, 2009a). Ainsi, l'éleveur évalue à l'œil la qualité d'un animal selon des critères morphologiques, mais aussi par l'élaboration, au cours de son expérience quotidienne, de liens entre aspect extérieur et caractéristiques intérieures (Labatut *et al.*, 2011 ; Russell, 1986), permettant ainsi un tri des animaux à conserver dans le troupeau (Labatut *et al.*, 2011). Comme nous l'avons mentionné dans la partie II, cette évaluation visuelle a été normalisée entre le XVIIIe et le XXe siècle dans les pays d'Europe avec les standards de race, les pointages et les herd-books.

Le pointage est encore aujourd'hui la pratique de sélection la plus répandue au sein des organisations d'élevage. Il s'agit d'une évaluation morpho-fonctionnelle des caractéristiques d'un animal effectuée par un expert de race, qui attribue des notes à un ensemble de critères d'évaluation qui reflète l'animal « idéal » pour une race donnée. La combinaison de critères morphologiques à des critères fonctionnels comme la fécondité doit permettre d'exprimer les forces d'un reproducteur pour améliorer certains traits dans sa descendance. Les pointages sont réalisés dans le cadre de concours ou d'expositions de bétail (Holloway, 2005 ; Yarwood et Evans, 2006). Le concept de race est donc central dans les concours et dans l'élevage en général (Holloway, 2005). En effet Yarwood et Evans (2006) observent qu'initialement, la sélection était un moyen d'obtenir des caractéristiques particulières qui rendaient une race adéquate pour l'élevage. Mais une fois établie et reconnue par les organisations d'élevage, une race devient une fin en soi et il s'agit alors de sélectionner des animaux pour qu'ils correspondent aux critères attendus par les organisations d'élevage.

¹³⁵ (Grasseni, 2005, 2009a) utilise le terme de « skilled vision ».

Plusieurs chercheurs ont discuté du rôle et des implications des concours dans la sélection. Les concours ont tout d'abord pour rôle de maintenir et diffuser auprès des éleveurs les caractéristiques morphologiques d'une race de bétail donnée (Grasseni, 2009a ; Yarwood et Evans, 2006). Présenter des animaux doit développer les compétences de sélection des éleveurs en leur fournissant des conseils et une éducation sur les qualités, les propriétés et l'élevage de races particulières. Il s'agit en somme d'une démonstration des bonnes pratiques de sélection, les corps des animaux étant l'incarnation de bonnes ou de mauvaises pratiques d'élevage (Yarwood et Evans, 2006). Mais lors des concours, les éleveurs¹³⁶ apprennent aussi à développer leur sens de la beauté (Grasseni, 2009a). En effet, les aspects esthétiques prévalent lors de ce type d'événement. Les concours constituent ainsi des instruments de diffusion d'une esthétique hégémonique (Anderson, 2003 ; Grasseni, 2009a ; Holloway, 2005 ; Ritvo, 1987). En effet, les canons esthétiques développés au XIXe siècle en Angleterre décrits par Ritvo (1987) — des animaux massifs incarnant des notions de « progrès » — se sont imposés au cours du temps et à travers le monde. Cette sensibilité esthétique pour les animaux « massifs » a longtemps dominé l'évaluation du bétail, et elle a joué un rôle important dans la définition des races indigènes, « améliorées » pour ressembler aux races bouchères anglaises présentées lors des expositions agricoles comme le Concours général agricole organisé à Paris dès la fin du XIXe siècle (aujourd'hui le « Salon international de l'agriculture ») (Mayaud, 1991). Le type corporel établi à cette période prédomine toujours comme une esthétique de l'élevage (Yarwood et Evans, 2006). Elle perdure sous la forme de photos d'animaux champions lors de concours agricoles, de photos de bétail dans les catalogues de vente, ou de photos prises par les éleveurs eux-mêmes (Grasseni, 2009a).

Outre leur rôle de diffusion d'une esthétique, les concours ont historiquement servi à créer des marchés. En traduisant les corps des animaux en notes, listes et classements, les pointages permettent d'établir une hiérarchie entre les animaux et les éleveurs (Labatut *et al.*, 2011), et forment la base de la commercialisation des reproducteurs (Grasseni, 2009a). En effet, de bons résultats de pointage augmentent la valeur financière d'un animal, permettant ainsi d'organiser le marché des reproducteurs (Holloway, 2005 ; Labatut *et al.*, 2011). De fait, la sélection ne vise pas seulement à « améliorer » les animaux pour satisfaire des besoins, mais

¹³⁶ Et leurs enfants — des compétitions sont souvent organisées à leur intention constituant une part importante de l'exercice didactique et social (Grasseni, 2005).

à transformer l'hérédité en marchandise (Berlan, 2015). Les qualités matérielles des animaux deviennent objet de gestion, transformant les reproducteurs en actifs productifs et leur potentiel de performance transmissible à la descendance en biens d'échange (Flamant, 2002 ; Labatut *et al.*, 2011). Ainsi, l'arène d'un concours est un espace où sont reproduits des discours hégémoniques sur la valeur de la constitution corporelle des animaux et sur le « bon élevage », de même que des jugements esthétiques, de sorte que les concours sont impliqués dans des processus de standardisation des corps des animaux facilitant leur marchandisation (Grasseni, 2005 ; Holloway, 2005).

Cependant, juger les résultats de la sélection sur la base d'une évaluation visuelle plutôt que sur un protocole de règles à suivre a soulevé dès le départ le problème de la subjectivité. Certains acteurs de l'élevage ont mis en évidence la menace que ce type de pratique faisait peser sur l'idéal positiviste d'une évaluation du bétail en tant que pratique objective (Grasseni, 2005). En conséquence, de nouvelles pratiques de sélection se sont développées, profitant des avancées dans le domaine de la génétique et de la statistique au début du XXe siècle et permettant le développement de techniques d'analyse des mesures quantitatives prises sur le corps des animaux, censément associées à des caractéristiques génétiques. Ces techniques devaient permettre une comparaison « objective » entre individus, limitant les influences des conditions d'élevage. Deux techniques sont particulièrement utilisées en sélection ovine ou bovine : « l'estimation de la valeur d'élevage » (EVE) et les marqueurs génétiques.



La première technique, l'EVE, est une technique d'évaluation de la « valeur génétique » d'un animal basée sur des modèles statistiques et probabilistes¹³⁷. Elle vise à découvrir quels gènes déterminent les caractères correspondants, selon les principes de la génétique mendélienne. Cette technique part du postulat que l'expression phénotypique exprime la composition génétique effective de l'animal. Les caractéristiques phénotypiques le plus souvent prises en compte incluent par exemple le poids à un certain âge, la facilité de mise-bas ou l'épaisseur de muscle ou de graisse. Ces mesures sont prises dans le cadre de « contrôles de

¹³⁷ Notamment la méthode de génétique statistique « classique » (mendélienne) « BLUP modèle animal » (Best Linear Unbiased Predictor ou Meilleure Prédiction Linéaire non Biaisée) basée sur les données relatives à un individu et sa parenté (parents, descendants, collatéraux), applicable au contrôle des descendance (Bulfield, 2000).

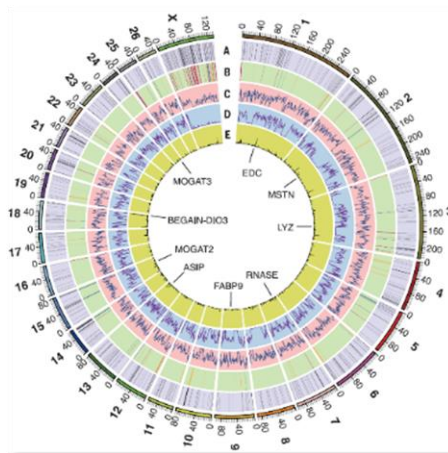
performance », elles sont réalisées par l'éleveur lui-même ou par un expert appartenant à une organisation d'élevage. L'animal reçoit pour chaque caractéristique phénotypique un score numérique. Ces scores sont ensuite transmis à des centres de calculs qui élaborent des EVE, en combinant les scores des individus aux scores de leur progéniture et de leur parenté, de telle sorte que les scores individuels changent à mesure que des données sur la parenté s'accumulent (Holloway, 2005). Parfois, l'ensemble des caractéristiques d'un individu sont amalgamées pour produire un indice général qui exprime par exemple la capacité d'un animal à transmettre une conformation corporelle appropriée à la production de viande, sa capacité maternelle, ou sa capacité à survivre dans des environnements accidentés de montagne (Holloway et Morris, 2008). Les recherches qui se sont intéressées à cette technique de sélection ont mis en évidence les transformations qu'elle porte pour ce qui fait l'animal d'élevage. Comme l'explique Berthoud *et al.* (1991, 193) en parlant de l'élevage bovin suisse et de l'utilisation d'EVE : « *Dorénavant, on aura affaire à un troupeau moderne sélectionné, mesuré, stratifié, dénombré, classé, où chaque animal occupe sa place et son rang selon sa performance* ». Ainsi, « *une vache ou un mouton n'est plus seulement un corps, mais un corps avec ses données* » (Holloway et Morris, 2008, 1718). Mais à côté de la prolifération de données, l'EVE réduit la gamme de relations entre gènes, corps et environnement. Elle donne lieu à des simplifications numériques qui évincent de l'analyse certains types d'information qualitative ou quantitative sur les corps des animaux, et de ce fait ne peut représenter les complexités corporelles des individus et des populations (Holloway et Morris, 2008). Dans ce mouvement, les questions de perte de biodiversité et d'adaptation des races locales « non améliorées » à des terrains et climats spécifiques ne sont pas soulevées (Grasseni, 2009a).



La deuxième pratique, l'utilisation de marqueurs génétiques est une technique génomique qui se consolide scientifiquement et qui émerge commercialement dans la sélection animale. Grâce aux progrès de la bio-informatique et la possibilité de cartographier des génomes entiers — le séquençage du génome du mouton a été réalisé en 2014 (Jiang *et al.*, 2014) (figure 55) — la génomique bouleverse les modes de production de savoir sur les animaux depuis le milieu des années 2000 (Labatut *et al.*, 2011).



Figure 55: Le génome du mouton



Source : Jiang et al. (2014)

En effet, les pratiques de sélection courantes (les pointages et l'EVE) reposent sur une estimation du potentiel génétique en fonction de caractéristiques mesurées sur l'animal et/ou ses descendants. Avec la sélection génomique, dont les travaux sont plus directement en rapport avec le code génétique, les généticiens cherchent des correspondances entre les marqueurs génétiques et les variations des caractéristiques phénotypiques, comme le poids, la taille ou la croissance de l'animal. Plutôt que de partir de la forme de l'animal pour retrouver ses composantes génétiques, le travail s'effectue à partir du gène qui devient le sujet même des recherches, pour des caractères ne s'exprimant pas forcément phénotypiquement. Il s'agit alors de mettre en évidence les paramètres contrôlant les caractères intéressants (à l'aide de cartographie génique), pour ensuite maîtriser leur transmission (Pellegrini, 1999). La mesure de phénotypes n'est alors théoriquement plus nécessaire, une fois les liens établis sur un petit nombre d'animaux entre phénotypes et génotype, le potentiel génétique de chaque animal peut être connu par simple lecture de son A.D.N., sans qu'aucune de ses performances réelles ne soit mesurée (Labatut *et al.*, 2011 ; Thomas *et al.*, 2018). Cette technique permet ainsi de prédire la valeur génétique d'un animal dès sa naissance (Robert-Granié *et al.*, 2011), voir dès le stade embryonnaire (Labatut *et al.*, 2011), sur la base de tests sur des échantillons de poil, de muqueuse ou de sang (Holloway et Morris, 2012).

Avec la possibilité de générer des données sur une variété de traits qui ne s'expriment pas phénotypiquement, les objectifs de sélection ne concernent alors plus uniquement des critères quantitatifs de production, mais s'orientent vers la prévention de risques sanitaires (Labatut *et al.*, 2011) ou l'amélioration du bien-être animal (Selmi *et al.*, 2014 ; Twine, 2010),

« ce qui requiert de penser l'animal qui convient non plus au singulier, mais au pluriel » (Selmi *et al.*, 2014, 40). Dans l'élevage ovin, l'utilisation de marqueurs génétiques s'est imposée dans le cadre de différents programmes nationaux de lutte contre la tremblante¹³⁸. Certains génotypes sont résistants à la maladie, il s'agit alors d'éliminer les animaux génétiquement plus sensibles. Dès lors, loin de simplifier l'évaluation, les techniques génomiques amènent de la complexité dans la compréhension de la vie des animaux, ce qui complique le travail des éleveurs (Holloway et Morris, 2008).

Ces techniques ont des implications en termes de modèle d'élevage. Pour Morris et Holloway (2009), le modèle de sélection génomique est associé à de nouveaux cycles d'investissements dans une agriculture productiviste. Tandis que six années étaient jusqu'à présent nécessaires avec l'EVE pour estimer le potentiel génétique des mâles reproducteurs chez les ruminants et ainsi leur donner une valeur économique et mettre en marché leur semence, avec la génomique cette évaluation génétique et économique peut se faire dès la naissance de l'animal. Cette technologie permet une mise en marché beaucoup plus rapide des biens et des services génétiques et rend cette évaluation du potentiel génétique des animaux directement accessible aux éleveurs sans dépendre du lourd dispositif collectif de collecte de données sur descendance nécessaire au calcul d'EVE (Labatut *et al.*, 2011). Ces innovations scientifiques transforment une logique coopérative en une logique de service pur (celui du génotypage), et participent à la création et au développement de nouveaux marchés de biens (la semence notamment) et de services génétiques (Labatut *et al.*, 2011).



Ces deux techniques (utilisation d'EVE ou de marqueurs génétiques) sont très différentes, mais toutes deux fournissent de nouvelles compréhensions de la vie et la transforment en une ressource manipulable (Whatmore 2006). Les opportunités commerciales attendues par ces techniques stimulent un effort de recherche international de la part d'institutions publiques et privées (Bulfield, 2000). Avec la nécessité de création, stockage, manipulation et déploiement de données ou d'informations dans des laboratoires et des algorithmes

¹³⁸ La tremblante du mouton, est une maladie animale à prions, du groupe des encéphalopathies spongieuses transmissibles qui atteint les ruminants. C'est une maladie mortelle qui se caractérise par l'apparition de troubles du comportement liés à une atteinte du système nerveux central (OSAV, 2014). En Suisse le premier cas a été identifié en 1981.



statistiques, les stratégies de sélection en viennent à être sous-traitées à des entreprises d'envergure internationale ou opérant au travers de réseaux d'entreprises ou d'institutions internationales, qui font dorénavant autorité dans le secteur (Holloway *et al.*, 2011 ; Morris et Holloway, 2009). Le savoir relatif aux qualités matérielles des animaux est dès lors produit et diffusé « à distance » des animaux eux-mêmes, des éleveurs ou de l'arène des concours, depuis l'espace du laboratoire ou les espaces virtuels des bases de données, diminuant le statut éthique accordé à l'animal (Holloway et Morris, 2014) et accroissant les possibilités de sa réification.

Ces techniques conduisent à des formes de résistance qui se construisent sur la simplification qu'elles portent en elles (Holloway et Morris, 2012). Les éleveurs les considèrent comme inopérantes dans les contextes complexes de leurs systèmes d'élevage, influencés par des facteurs environnementaux externes (des conditions climatiques variables par exemple) ou des pratiques de gestion interne des troupeaux (comme des régimes alimentaires variés). Par ailleurs, la coexistence et les tensions entre évaluation visuelle et génétique sont un thème récurrent dans les arguments des éleveurs face à ces techniques de sélection. Elles produisent des évaluations très différentes des techniques visuelles. Pour les éleveurs, le corps des animaux, vécu au travers de la vue et du toucher, est central quand il s'agit de sélectionner des animaux, les relations qu'ils entretiennent avec leurs animaux sont fortement dépendantes des traditions de l'évaluation visuelle et du savoir expérientiel (Holloway et Morris, 2012).

Ce chapitre a deux objectifs. Le premier est de décrire les représentations qui circulent sur les corps et les vies des animaux dans la politique de sélection aux niveaux international et national, ainsi que les assemblages multispèces dans lesquelles ces représentations naissent et sont utilisées. Nous aborderons également les pratiques mises en œuvre par les éleveurs pour donner forme à ces représentations dans les corps et la vie des animaux. Le second objectif est d'interroger les formes de résistance auxquels certaines représentations et pratiques sont confrontées, mais aussi les recompositions qui s'opèrent. En effet, les pratiques de sélection ont des effets sur les corps des animaux, qui se trouvent alors au centre des controverses en élevage ovin.

10.1. LA POLITIQUE DE SELECTION OVINE ET LES ACTIVITES DE SES ORGANISATIONS

10.1.1. La sélection animale sur la scène internationale

Les politiques publiques en matière d'agriculture et d'élevage au niveau international ont été fortement influencées par le principe du développement durable introduit par la Convention sur la diversité biologique (CBD) adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Avec la CBD, la conservation des ressources génétiques est devenue une « préoccupation commune de l'humanité » (Thomas *et al.*, 2018). L'élevage a commencé à être abordé — par la FAO notamment — de la perspective des politiques de conservation de la biodiversité, et s'est inséré dans de nouvelles façons de penser le vivant. Pour la FAO, la diversité génétique animale est menacée par plusieurs facteurs, notamment la spécialisation, qui tend à se concentrer sur le seul caractère productif dans les programmes de sélection ; l'intensification des systèmes de production ; et l'élaboration des technologies et des biotechnologies, qui contribuent à la marginalisation des systèmes de production traditionnels et des races locales associées (FAO, 2007). Cette érosion de la diversité génétique fait peser une menace touchant la sécurité alimentaire, traduite par l'objectif de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques animales (FAO, 1996).

Dès lors, la FAO a élaboré en 2007 un « plan d'action global pour les ressources génétiques animales », un instrument de politique publique qui fournit un cadre pour la mise en œuvre d'actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation aux niveaux local, régional, national et international. Par ailleurs, elle élabore régulièrement des rapports sur « l'état des ressources génétiques » dans l'élevage (FAO, 2007, 2015). Ces documents relaient les préoccupations qui émergent autour de la gestion des ressources génétiques en élevage. Dans un contexte d'augmentation de la demande en produits carnés dans les pays en développement, d'émergence d'épizooties, de changement climatique, de nouvelles demandes des consommateurs en termes de bien-être animal, de protection de l'environnement, de qualité des produits et de santé humaine, la FAO met en évidence le potentiel des caractéristiques de nombreuses races de bétail pour répondre à ces défis, comme une résistance accrue aux maladies, une tolérance aux climats extrêmes ou la fourniture de produits spéciaux.



Il s'agit alors de développer des programmes « d'amélioration génétique »¹³⁹ pour assurer la variété des traits fonctionnels (rusticité, résistance aux maladies, fertilité, efficacité dans la valorisation de fourrage, facilité de mise bas par exemple) au sein et entre les populations de race (FAO, 2007). Dans cette perspective, le maintien de la variation génétique est considéré comme crucial, et l'acquisition de savoirs liés aux ressources génétiques à disposition à l'aide de standards de race ou de marqueurs génétiques joue un rôle dominant. Ces savoirs doivent permettre le développement de programmes de sélection ciblés, reposant sur la bio-informatique et les technologies génomiques (FAO, 2015). À titre d'exemple, c'est l'opportunité de sélectionner des caractères ciblés qui est au centre des discours autour du séquençage du génome entier du mouton réalisé en 2014. Outre les avantages pour l'élevage ovin que ce séquençage doit apporter, il doit surtout faciliter la recherche biomédicale. Les ressources génomiques développées grâce à ce séquençage doivent fournir des bases pour une exploration détaillée des similitudes et des différences entre le mouton et l'humain au niveau moléculaire, qui devraient conduire à une amélioration des traitements médicaux pour plusieurs maladies comme l'asthme ou la septicémie (ATS, 2014).

L'introduction du principe de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques en élevage par la FAO s'est reflétée dans la politique d'élevage suisse. Nous allons dans la section qui suit montrer comment il s'est articulé au contexte agricole suisse.

10.1.2. La politique de sélection suisse : conserver les races indigènes, « faire » des moutons qui répondent à la demande du marché

Dans la politique agricole suisse, les principes du développement durable et de la multifonctionnalité ont introduit une nouvelle compréhension de la vie animale, et de nouveaux objectifs :

« Tout produit de qualité à prix avantageux présuppose des animaux sains et robustes, dotés d'un potentiel génétique qui soit adapté à leur environnement et aux conditions économiques du marché. [...]. Le terme de productivité comporte plus qu'une bonne performance. [...]. Compte tenu d'une production mettant l'accent sur l'écologie, de caractéristiques secondaires telles que la santé, la vitalité, la robustesse, la résistance, la

¹³⁹Pour constituer une « amélioration », les effets du changement doivent apporter des bénéfices positifs au propriétaire de l'animal ou à sa communauté, à court et à long terme (FAO, 2007).

fécondité, etc., ne cessent de gagner en importance. [...] L'aide apportée par l'État a pour objectif de garantir un élevage indépendant, pratiqué dans des exploitations paysannes, afin que la demande du consommateur suisse puisse être satisfaite. » (Conseil fédéral suisse, 1996).

Il se sont traduits dans la Loi sur l'agriculture de 1998 et donnent lieu à deux articles. Dans le premier article, le rôle de l'État est d'« *encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques* » (art. 147a de la Loi sur l'agriculture) (Confédération suisse, 1998a). Cette disposition a notamment conduit l'OFAG à élaborer un recensement des ressources génétiques animales dans l'agriculture, incluant des descriptions de races et leur catégorie de menace, la définition des races indigènes, leur valeur culturelle et leur importance économique, de même que les éventuelles mesures à prendre pour leur préservation. Dès 1999, des mesures en faveur des races indigènes menacées ont été soutenues par l'État, un service a été créé au sein de l'OFAG pour l'accompagnement et la coordination de ces mesures (Schmidlin, 2006). Depuis lors, l'OFAG développe des projets avec l'organisation à but non lucratif ProSpecieRara¹⁴⁰. En 2016, 31 races ovines étaient éteintes (ProSpecieRara, 2016) et 9 races considérées comme menacées sur la base de leur nombre effectif, de leur degré de consanguinité ou de leur concentration dans une certaine région, les rendant particulièrement vulnérables en cas d'épizootie (ProSpecieRara, 2016). Par exemple, le mouton de Saas (figure 56) dont l'effectif compte moins de 1'000 femelles n'est pas à l'abri d'une chute drastique de sa population si quelques élevages venaient à disparaître. Dans le deuxième article, l'État peut promouvoir « *l'élevage d'animaux de rente : adaptés aux conditions naturelles du pays ; sains, performants et résistants ; propres à fournir, à des prix avantageux, des produits de qualité adaptés au marché* » (art. 141 de la Loi sur l'agriculture).

¹⁴⁰ Créée en 1982, elle joue un rôle actif dans la conservation des « races traditionnelles de pays, avec des origines agricoles et/ou socioculturelles en Suisse » menacées. Classifier une race dans la catégorie des races menacées peut se décider sur la base de chiffres absolus, de l'évolution négative des effectifs, de distributions géographiques particulières, ou encore de critères génétiques spécifiques comme une consanguinité élevée, une proportion minimale de mâles reproducteurs, un croisement fréquent avec d'autres races, etc. (ProSpecieRara, s. d.). 32 races profitaient de son soutien en 2016 (ProSpecieRara, 2016).

Figure 56: Camillo, moutons de Saas



© Fabien Rossé

Outre les principes de développement durable, l'État s'est engagé à respecter diverses règles nationales et internationales ayant un impact sur les pratiques de sélection. Il s'agit notamment de l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne de 1999 relatif aux échanges de produits agricoles¹⁴¹. Avec cet accord la Suisse doit respecter les règlements de l'UE relatifs à l'élevage d'animaux¹⁴². Comme l'UE a édicté des directives dans le but de promouvoir le libre-échange d'animaux d'élevage et de leur matériel génétique, une harmonisation des pratiques était dès lors rendue indispensable. Cela concerne notamment les critères pour la détermination de la pureté d'une race, mais aussi les techniques d'évaluation des animaux (OFAG, 2018b). Ces exigences se sont traduites dans la nouvelle révision de l'Ordonnance sur l'élevage de 2008 par l'obligation pour les organisations d'élevage de développer des EVE (Conseil fédéral suisse, 2012).

Jusqu'ici, la politique de sélection suisse visait l'adaptation aux conditions locales, la santé et la performance des animaux. Mais depuis peu, de nouvelles compréhensions de la vie animale émergent avec la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 ».

¹⁴¹ RS 0.916.026.81.

¹⁴² Règlement (UE) 2016/1012 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables à l'élevage, aux échanges et à l'entrée dans l'Union de reproducteurs de race pure, de reproducteurs porcins hybrides et de leurs produits germinaux (OFAG, 2018b).

10.1.3. La « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 » : les techniques génétiques pour une production durable d'animaux

Plus récemment, qualité et rentabilité ont été affirmées comme objectifs de la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 » (OFAG, 2018b), le programme de sélection animale de l'OFAG découlant du « plan d'action global pour les ressources génétiques animales » de la FAO. Cette Stratégie servira de base au remaniement de la législation relative à la sélection animale, en particulier à l'échelon de la loi sur l'agriculture et à celui de l'ordonnance sur l'élevage, lors de l'élaboration de la nouvelle Politique agricole qui courra dès 2022 (PA22+). Avec PA22+, il est prévu que les contributions à l'élevage soient conditionnées à la sélection sur des caractères spécifiques, tels que la santé ou le bien-être des animaux et à l'utilisation de techniques génomiques (OFAG, 2018b).

La Stratégie a ainsi émis les principes directeurs de la sélection animale future :

« La sélection d'animaux de rente tient compte de la dignité, du bien-être et de la santé des géniteurs et de leurs descendants. Elle crée les conditions génétiques propices à la production durable de denrées d'origine animale, et fait à ce titre partie intégrante de l'agriculture et du secteur agroalimentaire. La sélection animale suisse s'appuie sur les principes du développement durable pour le processus et les objectifs de sélection. Elle sert à l'amélioration constante de l'efficacité économique et écologique de l'agriculture. La sélection d'animaux de rente crée une valeur ajoutée plus importante à tous les stades de la chaîne de création de valeur ainsi que des plus-values pour la société. Cette pratique contribue par ailleurs à la préservation de la biodiversité, garantit ainsi un pool génétique pour les enjeux actuels et futurs et favorise la vitalité de l'espace rural » (OFAG, 2018b, 24).

Dès lors, il s'agit premièrement de préserver la variété de races et la diversité génétique au sein des races. Pour ce faire, un système de monitoring des ressources zoogénétiques doit être appliqué sur tout le territoire, et des projets de conservation doivent être soutenus. Deuxièmement, la sélection doit être assurée par les éleveurs et leurs organisations. Elle doit permettre une production écologique adaptée au milieu d'élevage d'animaux en bonne santé et vivant dans de bonnes conditions. Troisièmement, il s'agit d'utiliser les progrès technologiques et scientifiques car ils permettent d'améliorer par sélection de nouveaux



caractères liés à la qualité (santé, bien-être animal) ; à la rentabilité (adaptation aux conditions locales et fourniture de produits ou services spécifiques); et l'utilisation efficiente des ressources naturelles (rusticité, effets sur le climat). Ainsi, malgré une certaine méfiance envers l'utilisation d'EVE qui peuvent potentiellement diminuer la diversité génétique¹⁴³, la Stratégie associe ses objectifs à une compréhension génétique de la vie animale, ouvrant la voie à de nouvelles pratiques. La vie animale est désormais exprimée en termes de « ressources zoogénétiques »¹⁴⁴, et la sélection animale doit créer « *les conditions génétiques propices à la production durable de denrées d'origine animale. [...] Elle sert à l'amélioration constante de l'efficience économique et écologique de l'agriculture* » (OFAG, 2018b, 24). Dès lors la sélection animale doit être vue « *comme une mesure d'amélioration des bases en vue d'une production durable d'animaux et de denrées alimentaires d'origine animale* » (OFAG, 2018b, 9). Les processus vitaux sont alors localisés au niveau du matériel génétique, ils peuvent être connus et « améliorés ».

La FSEO, qui a participé à l'élaboration de la Stratégie, soulève dans le document que l'EVE doit faire « *encore progresser la sélection ovine [...] Cela permettra de sélectionner les meilleurs reproducteurs dès leur plus jeune âge* » (OFAG, 2018b, 78). La connaissance du potentiel génétique d'un animal ouvre dès lors la voie à des pratiques de reproduction qui ne sont pour lors pas ou peu utilisées en Suisse en élevage ovin, l'insémination artificielle. En effet, le document soulève que : « *La collecte de semence de béliers de qualité ainsi que la conservation de longue durée auprès d'une station reconnue par la Confédération ne sont plus possibles. Il faut impérativement remédier à cette situation* »¹⁴⁵ (OFAG, 2018b). Ces nouvelles représentations du rôle de l'élevage contenues dans la Stratégie doivent être traduites dans les standards de race de la FSEO. Les standards doivent désormais inclure des critères relatifs à la rentabilité, la qualité des produits, l'effet environnemental, la santé et le bien-être des animaux, de même que l'efficience de l'utilisation des ressources (Zimmermann, 2018a). Ainsi,

¹⁴³ La Stratégie reconnaît que l'EVE avec le modèle animal BLUP (Best Linear Unbiased Prediction) peut engendrer la co-sélection de membres de la parenté, les deux ayant pour effet une forte augmentation de la consanguinité (OFAG, 2018b).

¹⁴⁴ Les animaux de rente qui sont inscrits dans le herd-book d'une organisation d'élevage reconnue et qui contribuent durablement à la production de descendants sont exprimés en termes de « ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture améliorées par sélection », alors que les animaux de rente appartenant à une race menacée sont exprimés en termes de « ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'origine suisse dignes d'être conservées » (OFAG, 2018b).

¹⁴⁵ Bien que la Stratégie reconnaisse que l'insémination artificielle peut conduire à une forte sollicitation de certains géniteurs, et dès lors diminuer la diversité génétique (OFAG, 2018b).

sur la base de ces nouveaux standards, des objectifs d'élevage par race doivent être élaborés, de même que « *des programmes d'élevage correspondants avec des indicateurs et des valeurs de référence permettant de montrer/calculer un progrès d'élevage par unité de temps* » (Zimmermann, 2018b, 44). Ici, il est fait référence aux EVE.



Ce type de représentations émergentes sur la vie des animaux d'élevage gagne en légitimité par la reconnaissance de l'expertise des membres qui constituent le groupe d'expert ayant participé à l'élaboration de la Stratégie, et leurs relations avec d'autres institutions. La direction du projet est assurée par des représentants de l'OFAG, et figurent au sein du groupe des institutions académiques (l'EPFZ, la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), et l'Institut de recherche de l'agriculture biologique) ; des organisations chargées de mettre en œuvre des projets de protection de l'agrobiodiversité ou des animaux (ProSpecieRara, la Protection Suisse des Animaux) ; des organisations agricoles ou d'élevage (l'Union Suisse des Paysans (USP), IP Lait, Braunvieh Schweiz, la Fédération suisse d'élevage caprin qui représente la FSEO, Vache mère Suisse) ; des centres de services (Qualitas SA¹⁴⁶, SUISAG¹⁴⁷) ; des organisations d'insémination artificielle (Swissgenetics) ; et encore l'OSAV et Proviande. L'autorité est aussi construite en faisant référence à l'autorité internationalement reconnue de la FAO et de la Fédération européenne de zootechnie.

Cependant, il ressort des discussions avec les agents de la FSEO que les organisations d'élevage ovin se trouvent confrontées à un contexte politique en mutation, de nouveaux objectifs d'élevage, et de nouvelles dynamiques cognitives et sociales. Comme le mentionne Joseph, un agent de la FSEO :

« [l'État] veut que l'élevage se modernise. Les objectifs sont surtout contenus dans la stratégie de l'élevage 2030, qui veut qu'on fasse un élevage rentable. Jusqu'à maintenant l'élevage était basé sur les pointages, avec seulement les aspects extérieurs

¹⁴⁶ Une entreprise de services génétiques et informatiques.

¹⁴⁷ Le Centre de prestations et de compétence central de la branche porcine suisse.



qui étaient pris en compte, maintenant on va vers une sélection génétique, et ça change, on doit s'adapter ».

Dès lors, différents cadres cognitifs s'affrontent au sein des éleveurs et syndicats membres de la FSEO, comme nous l'explique Joseph :

« On a une grande acceptation de la part de Confédération, mais moins de la part de nos membres. Ce sont des éleveurs qui ne sont pas intéressés par tout ça, ils n'ont pas la patience de prendre le temps de comprendre ».

Malgré une volonté de s'engager dans ces nouvelles techniques et d'acquérir de nouveaux savoirs « génétiques », on remarque qu'une compréhension de l'animal vivant, « en pied », perdue dans les représentations de la FSEO, y compris parmi les agents qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie. En effet, on peut lire dans le document une définition du « mouton idéal » :

« Grand gabarit, résistance, adaptabilité, grande capacité d'ingestion et de valorisation des fourrages grossiers, absence de tares héréditaires, aplombs solides et bonnes qualités maternelles. Une bonne constitution, une productivité laitière ou en viande optimale et une longévité associée à un niveau de performances élevé et durable sont également des caractéristiques importantes. Si les objectifs quantitatifs, tels que la production d'agneaux et la production de viande sont prioritaires, les caractères morphologiques ont aujourd'hui encore toute leur importance » (OFAG, 2018b, 76).

Cette représentation se construit à partir des pratiques de sélection que ces organisations d'élevage mettent en œuvre et dont allons dresser le portrait dans la section suivante.

10.1.4. Au centre de la sélection ovine : la sélection sur l'ascendance

L'État soutient aujourd'hui 6 organisations d'élevage ovin allaitant¹⁴⁸, à la condition qu'elles s'engagent à améliorer la productivité et la qualité, l'assainissement des cheptels et leur état de santé (art. 141 à 147 de la Loi sur l'agriculture) (Confédération suisse, 1998a). Cinq de ces organisations sont des organisations de races « anciennes », « traditionnelles », souvent menacées, pour les races Roux du Valais, mouton d'Engadine, mouton Miroir, mouton de l'Oberland Grison et Skudde. La sixième organisation est la FSEO, qui développe des

¹⁴⁸ L'élevage ovin laitier est représentés par des organisations d'élevage spécifiques.

programmes de sélection pour douze races : Blanc des Alpes, Oxford, Brun-Noir du pays, Nez Noir du Valais, Charollais Suisse, Texel, Suffolk, Shropshire, Rouge de l'Ouest, Dorper, Ile-de-France Suisse et Nolana. La FSEO se présente comme « *le fer de lance dans l'établissement et la surveillance des standards raciaux, des objectifs d'élevage et dans la reconnaissance de nouvelles races* » (Fédération suisse d'élevage ovin, 2016b). Elle gère un herd-book centralisé pour les douze races précitées qui comptait 54'211 animaux en 2018. En 2018, la FSEO regroupait 3'101 éleveurs (environ 35% des éleveurs ovins suisses) organisés dans 333 organisations d'élevage¹⁴⁹ (Fédération suisse d'élevage ovin, 2018).

Toutes ces organisations, selon l'Ordonnance sur l'élevage, doivent avoir des buts d'élevage précis pour faire de l'élevage avec une race et une population, justifiés par un programme d'élevage ; gérer un herd-book¹⁵⁰ centralisé recensant les données relatives aux races ou aux populations ; réaliser des épreuves de performance permettant d'établir la performance et la santé d'un animal, y compris la qualité de ses produits; et réaliser des EVE, définies dans l'article 2 de l'Ordonnance comme un « *procédé statistique reconnu scientifiquement selon les règles zootechniques en vigueur permettant d'estimer la valeur génétique d'un animal par rapport aux animaux de la même population* » (Conseil fédéral suisse, 2012). Seuls les animaux inscrits au herd-book peuvent prétendre aux aides ovines de l'État au titre de la promotion de l'élevage. 21% du cheptel est inscrit dans un herd-book (OFAG, 2018b). Les herd-books admettent des sujets de race pure, mais ils peuvent aussi admettre des animaux hybrides ou d'ascendance inconnue qui possèdent des signes distinctifs de la race concernée, dans des « classes de qualité » différentes.



En dépit de ces objectifs qui tendent vers une sélection sur la descendance, le socle de la sélection ovine telle que pratiquée par la FSEO et ses organisations d'élevage est constitué du herd-book, des standards de race et des pointages, c'est-à-dire une sélection axée sur l'ascendance et la performance des animaux. Le herd-book détermine les bons géniteurs par tout un système de notations, et les meilleurs descendants des meilleurs animaux sont choisis

¹⁴⁹ Des associations, associations de races, syndicats et fédérations régionales d'élevage.

¹⁵⁰ Le herd-book doit recenser les animaux reproducteurs en vue d'apporter la preuve de leur ascendance et de leurs performances. Il doit contenir des données relatives à l'ascendance, à l'identification, aux performances quantitatives et qualitatives et à la morphologie des animaux reproducteurs (Conseil fédéral suisse, 2012).



pour reproduire à leur tour et ainsi de suite pour que la race perdure. Pour la FSEO, « *les livres généalogiques constituent encore aujourd’hui la base du travail en élevage* » (Fédération suisse d’élevage ovin, 2017a, 76). Pour faire partie du herd-book, les moutons doivent remplir une série de critères morphologiques et des critères de performance liés au pouvoir nourricier, à la fertilité et à la descendance, tous contenus dans les standards de race, élaborés par les syndicats de race et validés par la FSEO. Les standards de races sont constitués de critères morphologiques liés 1) au type, tels que le format des différentes parties du corps, notamment la tête, l’encolure, la poitrine, l’épaule, le garrot, le dos, les reins, le ventre et le gigot ; 2) aux membres, tels que le format des membres eux-mêmes, mais aussi l’aplomb et l’allure de l’animal ; et 3) à la laine, comme sa répartition sur le corps de l’animal, sa couleur et sa finesse. À titre d’exemple, deux descriptions d’animaux selon les standards de race figurent dans le tableau 6.

Tableau 6: Exemple de description de race

Race Blanc des Alpes	Race Oxford
<p data-bbox="204 1115 778 1541">« On vise un mouton de grand format, long et de charnure moyenne à forte. Les moutons doivent être harmonieux dans l’ensemble, notamment avoir une tête noble. On recherche des membres solides, des paturons de longueur moyenne et bien portés, ainsi qu’une position et une allure correctes. La laine doit être blanche, dense et équilibrée, avec des mèches fermées. La longueur de mèche souhaitée est de 4 cm au minimum en 180 jours ».</p> <p data-bbox="204 1675 523 1709">Source : Rizzi (2009, 8)</p>	<p data-bbox="826 1048 1385 1653">« L’animal idéal est de grand format, présente de bonnes caractéristiques maternelles, une bonne performance laitière et carnée, des membres solides et une constitution robuste. Fait notamment partie une belle tête de longueur moyenne avec un bon bonnet et des oreilles portées, mais pas de cornes. La toison est unie et la laine présente une finesse de F 3-2 (= 26-38 microns). La longueur de mèche souhaitée à 180 jours est de 4 cm au minimum. Les parties du corps recouvertes de laine doivent être brunes à brun-noir. Les taches noires, également en dehors de la délimitation de la toison, ne sont pas souhaitées. »</p> <p data-bbox="826 1675 1385 1742">Source : Fédération suisse d’élevage du mouton Oxford (2010, 10)</p>

À la lecture de ces descriptions de race, nous pouvons observer que les moutons doivent être productifs, avec des critères de fécondité¹⁵¹, de performance laitière ou carnée et de

¹⁵¹ Exprimée en termes de prolificité notamment, ce qui fait référence au nombre d’agneaux par mise bas.

charnure. Ils doivent également être rustiques, avec des critères liés à l'adaptation des animaux aux conditions d'élevage, notamment l'aptitude à l'estive : des « membres solides », une « constitution robuste ». Mais ils doivent aussi être « beaux », avec des critères liés au « type » des animaux, et qui incluent des notions de beauté, de noblesse, de forme, d'équilibre, de mouvement. Ainsi, les animaux doivent avoir « une belle tête », « une tête noble », ils doivent être « de grand format », « harmonieux », ils doivent avoir « une position et une allure correcte ».

Pour évaluer la conformité des animaux aux critères des standards de race, les syndicats d'élevage organisent des « pointages », une évaluation visuelle des caractéristiques phénotypiques des animaux selon les critères d'un standard de race, par un jury d'experts qui ont une expérience esthétique des corps des animaux. À côté de ces appréciations morphologiques, des traits liés à la « performance » observable des animaux sont mesurés. Il s'agit « d'épreuves de performance », telles que l'épreuve du pouvoir nourricier¹⁵² ou l'épreuve de fertilité¹⁵³. Des critères minima en termes de productivité sont exigés pour qu'un animal puisse intégrer le herd-book. Ainsi, pour appartenir à une race et être considérés comme un reproducteur « valable », de « race pure », les moutons doivent présenter les traits correspondants à ces critères morphologiques et de performance. Selon les résultats qu'obtiennent les animaux, ils sont inscrits au herd-book, et reçoivent un « certificat d'ascendance et de performance » (les « papiers » de l'animal), sorte de passeport contenant les notes qu'il a obtenues selon le standard ou les épreuves de productivité, et attestant de sa « pureté » au sein de sa race (annexe 10).

10.1.5. Contestations d'éleveurs autour de la matérialité des moutons « dans le standard »

Les critères des standards de race sont révisés régulièrement (tous les 8-10 ans) par les syndicats d'élevage et la FSEO, et notamment par leurs membres actifs et influents. Ils sont régulièrement contestés au sein même des organisations d'élevage qui composent la FSEO, comme le mentionne Paul, l'agent d'un syndicat d'élevage membre de la FSEO : « *La sélection*

¹⁵² Elle sert à estimer le potentiel d'élevage des agneaux et la productivité laitière des brebis en observant la croissance des agneaux par des mesures du poids des portées à la naissance et à 40 jours

¹⁵³ Elle sert à évaluer la prolificité d'une brebis par rapport à la moyenne de la race, en observant le nombre d'agneaux après chaque mise bas

est faite par des gens qui font des concours, c'est des grandes bêtes pas très viandées. Il y a pas mal de dissensions d'ailleurs à cause de ça ». Ces éleveurs reprochent à la FSEO d'être composée d'éleveurs « hobby », peu contraints par des exigences de rentabilité, et ayant les moyens financiers d'élever des moutons massifs avec une belle qualité de laine pour le plaisir d'avoir de « belles bêtes ». En effet, comme il a été mentionné dans la partie II de cette thèse, le corps des animaux a été façonné historiquement pour répondre à une demande de production lainière. Les moutons grands et laineux se sont constitués en norme esthétique reflétée dans les standards de race de la FSEO.

Ces éleveurs expriment, sur la base d'observations qu'ils font de reproducteurs répondant aux critères de conformation des standards, que ces derniers ont un effet délétère sur ce qu'ils définissent comme un « bon mouton ». Ce qui est principalement reproché, c'est l'encouragement à sélectionner de grands animaux. Ainsi, d'une part, les éleveurs expriment leur désaccord vis-à-vis des standards de race en termes de charnure. Comme le mentionnent différents agents de la FSEO ou de fédérations cantonales de syndicats d'élevage :

« Beaucoup de ceux qui dirigent les fédérations sont des éleveurs hobby, ils n'ont donc pas vraiment d'intérêt à développer l'élevage. Ils s'intéressent surtout à faire des moutons d'exposition, qui pour des raisons esthétiques sont grands, mais c'est compliqué ensuite de vendre des grands agneaux : les agneaux de grande taille, de 18-20kg n'ont pas la couverture nécessaire, ou alors il faut attendre qu'ils fassent 25kg, et là ça fait des gigots énormes qu'on n'arrive pas à vendre » (Eddy) : « les grandes bêtes ça ne va pas pour l'engraissement, ça ne correspond pas aux standards des grossistes. Avec des grands animaux, c'est difficile d'obtenir C ou H [selon le système CH-TAX], on arrive à des animaux qui font 25-28kg pendus, alors que l'industrie veut des carcasses de 21kg environ. Si les Blanc des Alpes restent dans le standard actuel, je vais quitter la race. Moi avec des carcasses à 25kg, je perds de l'argent » (Maurice) ; « la conformation de ces animaux de concours ça ne va pas. Les Oxfords par exemple, c'est des planches, ils sont grands, hauts, c'est des bêtes de concours, les Brun-Noir aussi » (Bertrand).

Ainsi, pour de nombreux éleveurs, les critères pris en compte dans les pointages ne correspondent pas à leurs besoins. Tony, un éleveur membre d'un syndicat d'élevage, nous explique : « Les pointages qu'on doit faire ça sert à rien pour moi, ils contrôlent trois critères : la conformation, l'aplomb et la laine [...], c'est pas ces critères qui indiquent si une agnelle va

être bonne pour faire de la viande ». D'autre part, la sélection opérée sur les qualités lainières des animaux est souvent au cœur des critiques adressées aux syndicats d'élevage : « *En Suisse, on n'est pas fichu de faire évoluer les races, on continue de sélectionner les moutons pour leur laine, alors que la laine honnêtement aujourd'hui c'est un mal nécessaire* » (Karim).

10.1.6. Sélectionner les moutons sur la base de la qualité bouchère des animaux, développer la sélection sur la descendance

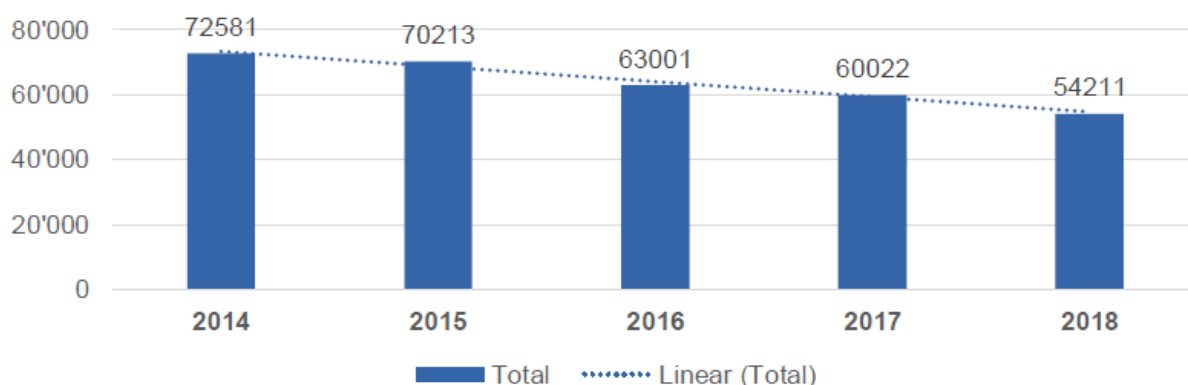
Plusieurs initiatives ont émergé au cours du temps de la part de divers syndicats afin de palier le problème de la matérialité des moutons « dans le standard ». Ainsi, en 2000, de nouvelles races bouchères, non indigènes, ont été reconnues par la FSEO et inscrites au herd-book, telles que le Charollais Suisse, le Texel, le Suffolk et l'Île-de-France Suisse. De fait, la FSEO a développé de nouveaux standards pour ces races, avec un accent mis sur la charnure des animaux. Par ailleurs, des syndicats ont demandé la révision des standards de races « indigènes », comme le Blanc des Alpes et le Brun-Noir du Pays, afin de limiter la taille des animaux. Mais ces initiatives ont été balayées par la FSEO, comme nous l'indique Maxime, un agent d'une fédération cantonale d'élevage membre de la FSEO :

« On avait déjà fait [une proposition de révision du standard d'une race] il y a 8-10 ans, et ça ne s'était pas bien passé avec la FSEO, qui avait refusé notre standard. On avait fixé une hauteur minimale et maximale des animaux, et ils avaient supprimé la limite maximale. Eux ils voulaient des grands moutons pour faire des expos, et c'était des gens qui ne comptaient pas le fourrage qu'ils distribuaient, mais pour les éleveurs ça ne va pas ces grands moutons, il faut les fourrager énormément pour arriver à un agneau qui prend un peu en largeur et pas qu'en hauteur ».

Cette inadéquation de la sélection opérée selon les standards de race se reflète dans les effectifs du herd-book. Le nombre de membres inscrits dans le herd-book centralisé de la FSEO est à la baisse. Entre 2017 et 2018, ce sont 177 éleveurs et 15 organisations qui ont quitté la FSEO (Fédération suisse d'élevage ovin, 2018). Le cheptel inscrit diminue lui aussi d'année en année, comme on peut le voir sur la figure 57.



Figure 57: Évolution du cheptel enregistré dans le herd-book (2014-2018)



Source : Fédération suisse d'élevage ovin (2018)

Dès lors, la FSEO a commencé à évaluer différemment les animaux lors des pointages, comme nous l'explique Denis, agent de la FSEO :

« Pendant longtemps on a sélectionné des animaux grands, longs, les experts appréciaient surtout ce type. Dans les concours ils classaient d'office les plus grands animaux, même s'ils n'étaient pas si bien que ça. Maintenant ça change, mais ça prend du temps. On cherche maintenant des animaux plus petits, plus harmonieux ».

Ici, Denis sous-entend que des animaux plus petits ont une meilleure conformation bouchère.

De plus, la FSEO développe avec la HAFL depuis 2009 des EVE et depuis 2017 l'utilisation de marqueurs génétiques. Les agronomes de la HAFL partent du postulat qu'avec l'EVE, il est possible de s'affranchir de l'influence de certaines conditions d'élevage pour certains traits. Comme mentionné par Burren et Jörg (2013, 9), des agronomes de la HAFL : *« Les différentes performances d'un animal dépendent de plusieurs facteurs comme l'exploitation, l'affouragement ou le potentiel génétique. Aujourd'hui, les influences de l'exploitation peuvent être exclues pour l'essentiel grâce à l'estimation de la valeur d'élevage »*. La HAFL a développé l'EVE pour la performance carnée, avec la valeur d'élevage du caractère « gain journalier jusqu'au 45^e jour », afin de sélectionner des animaux qui croissent rapidement tout en produisant beaucoup de lait. De plus, une EVE « fertilité » a été développée en 2012, qui agrège différents caractères¹⁵⁴, et une EVE « qualité bouchère » est en développement (voir chapitre 14). Il s'agit du rapport entre la hauteur du muscle dorsal et le poids de l'animal,

¹⁵⁴ L'âge au premier agnelage, l'intervalle entre agnelages et la taille des portées.

représentant la composition de la carcasse en gras, maigre et os. Elle doit permettre d'orienter la sélection vers les qualités bouchères des animaux, afin de répondre à la demande de certains marchés, notamment celui de la grande distribution.

À terme, la FSEO et la HAFL ont le projet de développer une valeur d'élevage globale, agrégeant différentes valeurs d'élevage pondérées. Une telle valeur globale constituerait « *une meilleure valeur pour assurer une sélection ovine couronnée de succès* » (Burren et Hannes, 2018, 33). L'EVE peut être présentée sous différentes formes, par exemple numériquement ou graphiquement. Elle offre une fourchette de valeurs « dans la norme ». L'éleveur peut dès lors sélectionner ses reproducteurs selon la position qu'ils occupent par rapport à la norme de son exploitation ou la norme de la race. Il s'agit d'un outil considéré comme permettant, au fil des générations animales, de modifier de manière plus ciblée les caractéristiques des animaux dans les directions souhaitées, grâce au travail effectué « dans la génétique même de l'animal ».

La FSEO s'engage par ailleurs depuis 2017 dans la sélection génomique, avec l'utilisation de marqueurs génétiques. L'analyse génétique d'échantillons prélevés sur les moutons est réalisée par une entreprise de services génétiques allemande, Agrobiogen GmbH. L'utilisation de marqueurs génétiques vise d'une part à contrôler l'ascendance des reproducteurs et éviter ainsi la consanguinité (Fédération suisse d'élevage ovin 2017). C'est une obligation légale selon la révision de l'ordonnance sur l'élevage entrée en vigueur en 2017 : seuls les béliers dont l'ascendance est connue peuvent être inscrits au herd-book. D'autre part, la FSEO utilise des marqueurs génétiques afin de déterminer la résistance des animaux à la tremblante. Depuis 2015, la législation de l'UE restreint les échanges internationaux aux animaux présentant des génotypes résistants. Dès lors, la FSEO s'est lancée dans un programme visant à éliminer du herd-book les animaux porteurs de génotypes sensibles à la tremblante, de manière à faciliter l'exportation de reproducteurs.

Nous avons jusqu'ici abordé les représentations qui se déploient autour de la matérialité des moutons dans la politique de sélection et au sein des organisations d'élevage, de même que les pratiques qui sont mises en œuvre par ces institutions. Nous allons maintenant explorer comment les éleveurs choisissent en pratique les animaux qui viendront renouveler leurs troupeaux.



10.2. SÉLECTIONNER LES ANIMAUX DE RENOUVELLEMENT EN PRATIQUE

Lorsqu'ils doivent remplacer certains animaux au sein de leur troupeau, les éleveurs cherchent des animaux qui s'adapteront aux conditions de leur exploitation et à leurs objectifs d'élevage. Les pratiques de renouvellement — le remplacement des animaux âgés d'un troupeau par de jeunes animaux — comprennent deux aspects. Premièrement, il s'agit du choix des animaux âgés à réformer, c'est-à-dire à soustraire du troupeau. Deuxièmement, il s'agit du choix des jeunes animaux qui viendront les remplacer, c'est-à-dire les futurs reproducteurs. Nous allons ici présenter ce que doit être un mouton pour correspondre à l'idée que les éleveurs se font du « mouton idéal », exprimée par les éleveurs eux-mêmes. Ensuite, nous explorerons les critères que les éleveurs utilisent en pratique pour faire correspondre les animaux de leur troupeau à ce « mouton idéal ».

10.2.1. Les caractéristiques du « mouton idéal »

Le « mouton idéal » présente plusieurs qualités à la fois. Il doit premièrement présenter une conformation particulière pour répondre à la demande d'un marché spécifique ou à des qualités esthétiques reconnues par les syndicats d'élevage. Deuxièmement, il doit être rustique pour supporter les conditions d'exploitation, et notamment l'élevage en plein air et l'estivage. Troisièmement, il doit être docile pour faciliter le travail de l'éleveur. Enfin, il doit être beau ou contribuer à la beauté du troupeau dans son ensemble. Les modalités d'expression de ces qualités sont souvent associées à des races de moutons spécifiques.

Ainsi, en termes de conformation, la définition du « bon mouton » est guidée notamment par le marché. Les éleveurs font souvent mention de la croissance des agneaux et donc du poids qu'ils atteignent à un certain âge, et du classement obtenu par leur animal dans la grille de classification CH-TAX, exprimé en termes de charnure et de couverture de tissus gras. Ainsi, les races bouchères¹⁵⁵ sont considérées par certains éleveurs comme les plus à même de participer à produire des agneaux « de qualité ». Comme Tony le mentionne,

« Le Charollais suisse a la particularité de faire d'abord du muscle et ensuite de la graisse, alors c'est idéal, parce que les gens aiment la viande assez maigre, et c'est le gras qui sent un peu fort. Pour qu'un Charollais engraisse, il lui faut des céréales. Sans céréales il

¹⁵⁵ Comme le Charollais suisse, le Suffolk, le Texel, le Rouge de l'Ouest, l'Ile-de-France, etc.

reste dans la catégorie 2 de CH-TAX, c'est parfait. Moi je vise C2, avec 22-24 kg carcasse ».

Les agneaux de races bouchères présentent une croissance rapide et de ce fait leur mise en marché peut être rapide. Le mode de croissance des races bouchères permet aussi une bonne qualité des carcasses, ce qui se reflète dans le prix à la production : les classes de charnure et d'état d'engraissement exigées par le marché de la grande distribution et sur les marchés publics surveillés sont mieux rémunérées que les autres. Cependant, d'autres éleveurs indiquent que leurs agneaux ne correspondent pas à la demande de certains marchés, notamment de la grande distribution : « *Les races pour l'engraissement comme les Charollais c'est des bouchons, ils font des trop petites côtelettes, il faut des animaux plus grands* » (Michel). Ainsi, les côtelettes sont trop petites, mais les gigots sont trop grands : « *Avec les Charollais ou les Suffolks. [...] la conformation est bonne, ils font de jolis gigots, mais comme [une entreprise agroalimentaire] veut des petits gigots, qu'est-ce qu'on peut faire avec des animaux comme ça ?* » (Yoann). De plus, les races bouchères présentent un « déficit de rusticité » : « *Je pense qu'il faut travailler avec des races adaptées à la montagne [...], il faut des animaux résistants et rustiques, c'est malplat ici* » (Yoann).

Le critère de rusticité fait principalement référence à l'aptitude de l'animal à supporter les conditions de l'exploitation dans laquelle il vit. Il s'agit d'une part des conditions de détentions en plein air ou en estive, qui incluent la capacité à valoriser les herbages, à résister aux maladies comme le piétin ou aux parasites, ou encore à se déplacer en montagne. De ce fait, les races indigènes sont particulièrement appréciées, notamment deux d'entre elles : le Blanc des Alpes et le Brun-Noir du pays. Le Blanc des Alpes est réputé pour son adaptation à la montagne : « *Le Blanc des Alpes je l'ai pour les pieds, c'est un mouton idéal pour aller à la montagne, dans les Alpes, ils peuvent monter très haut* » (Benjamin) ; le Brun-Noir du pays pour sa résistance aux maladies : « *Ils sont beaucoup plus résistants au piétin que n'importe quelle autre race* » (Damien). D'autre part, la facilité d'agnelage est une qualité indispensable dans la sélection car la période d'agnelage constitue l'une des périodes les plus intenses de l'année en termes de charge de travail. Il est donc nécessaire de limiter les complications liées à l'agnelage : « *Les brebis de ma race mettent bas facilement, elles font des petits agneaux fins. Moi je ne peux pas passer toutes mes nuits à la bergerie, alors il faut que les agnelages se passent bien* » (Denis). Le choix de races rustiques repose donc sur une volonté de réduire les



frais liés aux soins vétérinaires, de valoriser le fourrage à disposition sur l'exploitation pour plus d'autonomie, et d'avoir des agnelages faciles pour diminuer la charge de travail.

Les qualités esthétiques constituent aussi un facteur important dans le choix des races effectué par les éleveurs. Ces caractéristiques s'attachent à l'animal individuel : « *les Suffolk, esthétiquement je les trouve magnifiques* » (Martin) ou au troupeau dans son ensemble. Certains apprécient l'homogénéité chromatique de leur troupeau : « *J'ai choisi ces races pour des questions esthétiques aussi, je ne voudrais pas de Brun-Noir par exemple, c'est un peu con, mais entrer dans une bergerie de nuit avec que des moutons noirs, où on voit rien, j'aime pas ça* » (Karim). D'autres à l'inverse recherchent la diversité. La variété de couleur est source de joie pour Yoann :

« Je prends des Blancs des Alpes parce qu'ils sont bien adaptés au terrain, ils ne sont pas trop lourds. Et puis toutes les autres races, je les ai pour la couleur, ça fait de la variation, ça amène de la joie dans ce troupeau de blancs ! ».

Enfin, les éleveurs accordent une grande importance aux qualités relationnelles de leurs animaux, dans lesquelles sont comprises les relations avec l'éleveur lui-même, avec les chiens de travail ou avec ses congénères, et qui permettent de faciliter le travail, et notamment les déplacements du troupeau. Ainsi, les Brun-Noir du pays sont réputés « faciles » : « *Elles sont vraiment plus calmes. On en fait ce qu'on veut des Brun-Noir, avec un peu de pain ou des aliments, on les emmène partout. Et elles sont faciles avec les chiens* » (Damien). À l'inverse, certaines races ont un comportement grégaire spécifique qui complique le travail de l'éleveur :

« Les Shropshire c'est plus difficile, elles sont plus nerveuses, méfiantes. C'est plus difficile à manipuler, il faut vite mettre des barrières avec les Shropshire quand on veut les déplacer. Elles n'ont pas été sélectionnées pour leur instinct grégaire, elles partent chacune de leur côté » (Karim).

Cet aspect est soulevé par Despret (2006) et Scott (2019) : le comportement « moutonnier » des moutons est le résultat d'efforts de sélection effectués pendant des millénaires par les humains dans ce but précis.

La définition du « mouton idéal » est dès lors construite par les éleveurs, et repose sur une variété de facteurs propre à chaque élevage, qui relèvent des conditions de production, de la

filière de commercialisation des agneaux, du type de pratiques qu'il veut mettre en œuvre, de la relation de travail que l'éleveur entretient avec ses animaux et des représentations partagées au sein de groupes d'éleveurs — les organisations d'élevage. Mais concrètement, sur quels critères se basent les éleveurs pour choisir leurs animaux en pratique, c'est-à-dire pour traduire leur idée du « mouton idéal » dans les moutons qui composent leur troupeau ?

10.2.2. Réformer des animaux

La décision de réforme des brebis repose sur des critères de production observables par l'éleveur, qu'il s'agisse de sa capacité à porter des agneaux ou de sa production laitière. En effet, la production laitière des brebis diminue alors qu'elles avancent en âge ou si elles sont atteintes de maladies affectant les mamelles, ce qui affecte également leur capacité à élever leurs agneaux. Comme le mentionne Arthur, « *celles qui n'arrivent plus à s'occuper de leur agneau, généralement les mammiteuses¹⁵⁶, c'est foutu* ». La durée de garde d'une brebis au sein d'un troupeau peut varier de 2 à 10 ans environ, et les brebis sont de ce fait régulièrement remplacées par des animaux plus jeunes, des « agnelles de renouvellement ». La décision de réforme des béliers vise à éviter la dégénérescence du troupeau liée à la consanguinité. La plupart des éleveurs interrogés évitent d'accoupler des animaux de la même famille. De ce fait, ils remplacent les béliers tous les deux ou trois ans, selon le rythme auquel ils mènent leurs agnelles à la lutte, pour éviter qu'elles ne s'accouplent avec leur père¹⁵⁷.

Les animaux peuvent aussi être réformés pour des raisons relationnelles. Erwan met en évidence la complication de son travail quotidien si ses brebis sont indisciplinées : « *Des fois j'ai une brebis qui est plus difficile, qui se retourne dans la remorque et qui ressort, les comme ça je les garde pas. Quand les brebis elles sont difficiles à mener comme ça je ne les garde pas* ». Antoine mentionne la réforme de béliers devenus agressifs :

« C'est dommage parce que c'est un bon bélier, mais la semaine dernière je fourrageais, je le regardais pas et il m'a mis un coup de tête dans la cuisse, il m'a foutu par terre, je boîte encore. Il devient méchant, il va partir [à l'abattoir] avec le prochain camion ».

¹⁵⁶ Brebis atteintes de mammites, une inflammation de la mamelle qui compromet souvent durablement la production laitière.

¹⁵⁷ Un bélier saillit une brebis à l'automne de l'année 1. La brebis met bas une agnelle au printemps de l'année 2. L'agnelle est menée à la lutte à l'automne de l'année 2 ou de l'année 3, le bélier doit donc être changé pour ces saisons de lutte.

Certains individus étant réformés, il s'agit alors de les remplacer, en choisissant de jeunes animaux au sein de leur propre troupeau ou en les achetant à d'autres éleveurs. Pour opérer le choix des animaux, deux pratiques sont mises en œuvre, en fonction de l'appartenance ou non de l'éleveur à un syndicat d'élevage. La première pratique, pour les éleveurs qui ne font pas partie d'un syndicat, est de se fier à leur « œil d'éleveur » et à l'expérience qu'ils ont d'animaux semblables et de leurs « réponses » aux conditions d'exploitation. Cette expérience se fonde sur un contact avec les animaux sur un temps long. La seconde pratique, pour les éleveurs qui font partie d'un syndicat d'élevage, est d'avoir recours à des animaux de « race pure » et de se fier aux résultats des « pointages » opérés par les experts de la FSEO ou des syndicats de races anciennes.

10.2.3. Renouveler la composition du troupeau - Travailler « en race pure »

Les éleveurs membres d'un syndicat d'élevage composent la plupart du temps leurs troupeaux avec des animaux de « race pure ». Ils s'appuient pour choisir les individus à intégrer à leurs troupeaux sur la conformité de leurs animaux au standard de la race à laquelle ils appartiennent. Ainsi, c'est sur une notion de « pureté » des traits du mouton, reflétée par une esthétique spécifique et des critères visuels ou fonctionnels normalisés, que les éleveurs choisissent les individus qui viendront renouveler leur troupeau. Les éleveurs apprennent à reconnaître les qualités matérielles de leurs animaux à partir du savoir déployé par les experts sur ce qui fait le « bon mouton » ; des notes que leurs animaux obtiennent aux pointages ou aux épreuves de productivité ; et de la connaissance des qualités de l'ascendance de chaque individu. Le herd-book vient formaliser ces divers éléments. Comme ce système admet que l'accouplement d'animaux d'apparence similaire produit un autre animal similaire, les éleveurs choisissent pour la reproduction les animaux les plus à même de transmettre les qualités qu'ils présentent. Comme le mentionne Corinne : « *Je prends toujours des races pures pour leurs qualités, pour les Brun-Noir du pays c'est pour leur fertilité et la bonne croissance des agneaux* ».

Lorsqu'ils achètent des reproducteurs, ces éleveurs accordent dès lors aussi une grande importance à la réputation de l'élevage qui leur vend des animaux, comme le mentionne Louis, membre d'un syndicat d'élevage : « *J'achète mes béliers chez l'un des trois meilleurs éleveurs de reproducteurs d'Ile-de-France, il a été primé plusieurs fois au Salon de l'agriculture de*

Paris ». Cependant les conditions d'élevage des reproducteurs « à papiers » ne sont souvent pas les mêmes que celles dans lesquelles les animaux sont amenés à vivre, par exemple en estivage¹⁵⁸. Ainsi, comme l'explique Louis :

« Les béliers que j'achète en France ne sont pas tout-à-fait adaptés à mon système de production, ils sont trop gras et n'ont ni le cœur ni les poumons faits pour la montagne. Je dois les garder près d'un an au pâturage là autour avant de les mettre en lutte à l'alpage, sinon ils font des crises cardiaques ».

Ce constat est partagé par Antoine :

« Les béliers ne doivent pas être trop lourds, ça va pas pour la montagne, parce que quand on les met dans le troupeau ils passent deux ou trois semaines à courir après les brebis et s'ils sont trop lourds ils se fatiguent ».

De fait, pour choisir parmi les reproducteurs « à papier » en vente, c'est leur « œil d'éleveur » qui a le dernier mot, ainsi que le mouton, comme nous l'indique Louis qui recherche des aplombs et des membres qui permettront à l'animal de supporter la topographie alpine :

« Je regarde leur type, selon les critères de la race, comme la forme de la tête et la couverture de laine sur la tête, je regarde la taille et la forme du gigot, l'aplomb, je ne veux pas de genoux cagneux, je regarde qu'ils soient aussi larges des épaules que des hanches par exemple, mais c'est un peu la loterie quand même ! ».



Cependant, même si les éleveurs membres de syndicats ont l'habitude de sélectionner leurs animaux sur la base de critères « rationalisés », des formes de résistance émergent en lien avec le développement des techniques de sélection développées par la FSEO, notamment l'EVE. Comme cette technique n'évalue pas le même type de norme d'accomplissement (elle mesure la qualité bouchère, alors que jusqu'ici les activités des syndicats et le « regard compétent » des experts se concentraient davantage sur des aspects esthétiques et les qualités maternelles des femelles), des tensions émergent au sein même des organisations

¹⁵⁸ Il s'agit souvent d'élevages relativement intensifs, de plaine.



d'élevage autour des critères de sélection qui font le « bon mouton », comme nous l'explique Cynthia, une technicienne de la station de testage :

« Nous avons eu les portes ouvertes de la nouvelle station de testage hier. On a fait des démonstrations des échographies et on a pu expliquer comment était calculée la nouvelle valeur d'élevage qu'on propose. C'était aussi l'occasion d'organiser un pointage. Les éleveurs sont surtout venus pour ça en fait, et quand on leur donnait le pointage et la valeur d'élevage de leurs animaux, ils n'étaient pas contents des résultats. Ils nous ont dit qu'ils allaient faire expertiser leurs moutons ailleurs ! ».

Ce constat est partagé par Maurice, agent de la FSEO, « ces valeurs d'élevage, franchement, ça marche pas encore vraiment ». Par là, Maurice veut nous dire que bien que certaines valeurs d'élevage soient disponibles depuis 2009, elles ne constituent pas encore un instrument largement utilisé dans les décisions de sélection des éleveurs.

Mais ces formes de résistance se structurent également autour du corps des moutons que ces techniques produisent. Comme le mentionne Louis : « Ils font des tests de qualité bouchère sur des races qui ne sont pas bouchères, comme les Brun-Noir du pays, ça n'a pas de sens ». Ce que Louis veut dire par là, c'est que dans son système d'élevage, caractérisé par une recherche d'équilibre entre des qualités de rusticité et de conformation bouchère, ce qui est attendu des races indigènes « dans le standard », ce sont des qualités de rusticité et des qualités maternelles. Pour lui, chercher à améliorer les qualités bouchères des races indigènes se fait au détriment des qualités qu'il prise chez ces races.

10.2.4. Renouveler la composition du troupeau - Travailler « à l'œil »

Les éleveurs choisissent souvent pour remplacer les brebis réformées des « agnelles de renouvellement » dans leur propre troupeau. La décision de conserver une agnelle pour la reproduction repose sur une observation de ses qualités et/ou de celles de sa mère : « Mes agnelles de renouvellement je les choisis en hiver, pendant l'agnelage. Je regarde la mère, son lait. Si elle est bien je garde les agnelles » (Arthur), ou en mettant en perspective l'apparence de l'agnelle avec l'expérience qu'ils ont d'individus semblables. Lydia nous explique : « Pour les agnelles je regarde si elles ont le bon nombre de trayons, et j'élimine les petites chétives, celles qui ne vont pas devenir belles, comme la troisième d'une fratrie, qui ne va jamais bien grossir ». Cependant, l'achat régulier d'agnelles ou de brebis est requis pour éviter de perdre

des caractéristiques intéressantes au fil des générations, notamment dans les élevages qui pratiquent des « croisements industriels ». Un croisement industriel consiste à croiser deux races entre elles pour maximiser l'effet d'hétérosis, qui désigne l'amélioration des caractères des individus hybrides¹⁵⁹ par rapport à la performance moyenne de la génération parente de lignée « pure ». Ainsi, la plupart des éleveurs de grands troupeaux qui pratiquent l'estive effectuent des croisements entre brebis de races indigènes telles que les Blancs des Alpes ou Brun-Noir du pays pour leur rusticité et leur capacité à valoriser les herbages de montagne et des béliers de races bouchères telles que les Suffolk, les Charollais, les Texel ou les Ile-de-France pour leurs qualités bouchères, afin d'obtenir des agneaux qui disposeront des qualités de rusticité de leur mère et des qualités bouchères de leur père¹⁶⁰. Comme nous l'explique Arthur :

« J'ai un peu de tout, des Blancs des Alpes, des Suffolk, des Charollais, quelques Brun-Noir. C'est mieux de mélanger pour le rendement. Le mieux c'est de mettre des béliers Charollais ou des Suffolks sur des brebis Blanc des Alpes, comme ça les agneaux sont grands, et ils ont une bonne conformation. Ils font des carcasses vers les 20kg. Si tu prends du Suffolk pur, les agneaux font 18kg de carcasse, c'est trop petit ».

Il s'agit alors de trouver un équilibre au fil des générations et des choix de sélection opérés de manière à faciliter l'agnelage et à adapter les animaux aux conditions d'exploitation, notamment l'élevage de plein air. En effet, les croisements entre races bouchères lourdes et races rustiques font courir le risque d'incompatibilité morphologique fœto-maternelle, c'est-à-dire d'un excès de taille du fœtus par rapport au canal pelvien de sa mère lors de son expulsion, qui complique l'agnelage et demande de ce fait une présence accrue de l'éleveur. Il s'agit alors de trouver un appariement de races qui évite ces complications : *« J'ai cherché à croiser mes brebis Brun-Noir. Avec les Charollais ça va pas, alors j'ai essayé avec des Charmoises, qui font des petits agneaux, donc l'agnelage est plus facile, là ça allait »* (Bertrand).

¹⁵⁹ Les F1, la première génération issue de parents en race pure.

¹⁶⁰ La Suisse n'a pas de longue tradition de croisements industriels, car pendant longtemps il était interdit d'utiliser des béliers non reconnus par l'Etat (jusqu'à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage de 1967). Par contre, l'Angleterre, l'Irlande et la Nouvelle Zélande ont une longue tradition dans ce domaine.

Le choix des béliers constitue un enjeu clef, d'une part pour des questions économiques : un bélier en Suisse coûte entre 500 et 1'500 CHF, il ne peut saillir chaque année qu'une quarantaine de brebis et il doit être remplacé tous les deux ou trois ans pour éviter la consanguinité. L'achat des béliers peut présenter un investissement important pour certains élevages. Comme l'explique Yoann : « *Des fois on se les prête entre éleveurs, parce que ça peut coûter vachement cher un bon bélier, alors si c'est pour l'avoir deux ans et le mettre à la boucherie... On s'entraide comme ça* ». Toujours pour des raisons financières, certains éleveurs sélectionnent au sein de leur propre troupeau un agneau qu'ils ne castreront pas et qu'ils conserveront pour la reproduction, après avoir abattu les femelles de sa famille. D'autre part, comme les agnelles de renouvellement sont souvent choisies au sein du troupeau, c'est par les béliers que les éleveurs peuvent assurer l'apport de sang neuf dans leurs troupeaux. Il s'agit alors d'intégrer au troupeau des béliers génétiquement éloigné des femelles du troupeau. De plus, le bélier contribue pour moitié au bagage génétique de tous les agneaux du troupeau, alors qu'une brebis ne contribue qu'à la moitié du bagage génétique de son ou de ses agneaux. Le choix du bélier est donc crucial. Ainsi, certains éleveurs achètent leurs béliers auprès d'éleveurs de la région, ou, si les qualités de ces animaux ne leur conviennent pas, ils vont chercher leurs béliers à l'étranger.

Une observation qui est apparue de manière récurrente durant les entretiens avec les éleveurs est le choix limité d'élevages de béliers en Suisse: « *Il n'y a pas trop d'élevage de béliers Blanc des Alpes dans la région, on n'a pas cette culture* » (Yoann). Ou encore comme l'explique Damien :

« Il y a peu de gens qui veulent élever des béliers pour la reproduction, parce qu'il faut les garder en petits lots séparés et ça demande pas mal d'entretien. [...] Si j'élève un bélier et qu'au bout d'un moment je me rends compte que pour la reproduction il va pas aller... ».

Cet éleveur soulève le fait qu'identifier un « bon » bélier (pour ensuite le vendre) prend du temps, que c'est par l'observation de son évolution qu'il peut apprécier ses qualités de reproducteur. De ce fait, l'élevage de béliers reproducteurs présente un attrait limité d'un point de vue économique. Ce type d'élevage est dès lors principalement réalisé par les éleveurs membres des syndicats d'élevage.

Ces éleveurs qui travaillent « à l'œil » ne participent dès lors pas aux efforts de sélection déployés par les syndicats d'élevage. Ils n'enregistrent pas les « performances » de leurs animaux et ne s'intéressent pas ou peu aux « performances » des animaux qu'ils achètent ou à celles de leur parenté. Comme le mentionne François : « *Mes brebis ont des papiers, mais ça ne me sert à rien* ». De plus, ce qui fait le « bon mouton » a aussi à voir avec la vie en commun que les moutons rendent possible dans le contexte spécifique de l'exploitation, et dans ce contexte il n'est pas question de « papiers ». Comme le constate Dominique : « *J'ai pas de papiers. On n'a pas besoin de papiers pour se faire plaisir* ».

Pour ces éleveurs, leur « œil » et leurs propres critères priment, comme nous l'indique Arthur « *Les tests de la station de testage ça n'a pas d'intérêt pour nous, c'est un gadget, on n'a pas besoin de ça pour faire des agneaux de boucherie* ». En effet, le marché pour lequel ces éleveurs travaillent ne demande ni n'exige ce type d'information. La sélection « à l'œil » est capitale dans ce marché. Comme le dit Martin : « *J'ai pas besoin de papier pour mes animaux, ni de suivre leur croissance ou autre. Pour mes acheteurs, ça ne sert à rien* ». Les informations issues des « épreuves de performance » ou l'EVE ne contribuent pas au processus de définition de la qualité, de bonnes valeurs ne constituent pas une indication pertinente pour ces acteurs. Les acheteurs ne sont intéressés que dans le corps de l'animal et son apparence, et la qualité se définit sur la base d'une appréciation visuelle et tactile, ils ne s'intéressent pas aux données qui lui sont associées. L'expérience de ces éleveurs est ainsi enrichie par le savoir des acteurs liés à la mise en marché des agneaux : les marchands de moutons, les bouchers ou les taxateurs de Proviande. Les marchands de moutons choisissent les agneaux qu'ils achètent selon l'expérience qu'ils ont des qualités bouchères requises par le marché dans lequel ils placeront les carcasses. Quant aux taxateurs sur les marchés surveillés, ils élaborent leur savoir sur la base de la grille de classification des carcasses CH-TAX. Ainsi, c'est au contact de ces acteurs, et par l'observation des résultats de taxation qui s'expriment par le prix attribué à leur animal que les éleveurs apprennent à sélectionner le « bon mouton » qui sera en mesure de produire des agneaux en conformité avec la demande de leur marché.



Malgré ces formes de résistance, il serait réducteur de considérer ces perspectives comme uniquement réfractaires. Les éleveurs « composent » leurs troupeaux en s'appuyant sur

diverses techniques. Ainsi, de nombreux éleveurs ne s'opposent pas complètement aux techniques utilisées par les syndicats d'élevage. Ils ne participent généralement pas aux programmes de sélection (ils ne font pas « pointer » leurs animaux), mais recourent régulièrement aux animaux qui en sont issus. Ils travaillent avec des reproducteurs de « race pure », inscrits au herd-book, ils sont de fait partiellement enrôlés dans la politique de sélection basée sur des critères morphologiques et fonctionnels. Ils choisissent de travailler avec des animaux de « race pure » pour les qualités qu'ils leur reconnaissent, bien que les « papiers » de l'animal n'aient pas d'utilité en eux-mêmes, comme nous l'indique Nadège : « *Nos béliers Suffolk et Dorper sont de race pure, mais on n'a pas de papiers, ça ne nous servirait à rien* ».

De plus, certains éleveurs montrent des attitudes plus nuancées envers les techniques génétiques. Arthur par exemple nous dit que

« Les tests de la station de testage ça coûte pas mal pour un bélier que tu gardes que 2-3 ans. Je sais pas te dire exactement combien ça coûte, mais pour nous ça vaut pas la peine, les béliers on les achète, on les élève, ou on se les échange, avec Antoine on fait ça pas mal, alors c'est pas intéressant économiquement ».

Ainsi, cet éleveur reconnaît d'une certaine manière les savoirs développés à la station de testage, mais c'est leur coût qui constitue le principal obstacle. D'autres souhaitent voir se développer ce type de techniques, qui correspondent à l'idée qu'ils se font d'une sélection « moderne » : « *Je faisais partie du comité [d'un syndicat], mais j'ai arrêté. Ils ne font rien de bien [...], au syndicat ça ne les intéresse pas la génétique. Ils font un pointage par an sur 10 moutons, c'est pas assez actif* » (Jean-Philippe) ; « *ça a l'air pas mal leur truc, tu leur amènes des béliers [...] et au bout d'un certain temps tu vas les rechercher, et on te dit lesquels ça vaut la peine de garder* » (Jean-Christophe). De la même manière, certains verraient d'un bon œil le développement de l'insémination artificielle, incluse dans le projet de développement de la station de testage de la FSEO :

« J'aimerais que l'insémination artificielle se développe en Suisse, ça éviterait la consanguinité et les pertes dues à l'acclimatation des béliers lors d'importations. Ça m'arrive souvent que des béliers importés périssent, les Suffolk sont délicats, ils ont une durée de vie moyenne de 4 à 5 ans seulement. Il faudrait vraiment pouvoir faire de l'implantation d'embryons. Ça permet d'avoir des embryons d'une souche parfaite,

exempte de maladie, avec les qualités du père et de la mère, et qui font des agneaux qui ensuite s'adaptent aux conditions locales. Ce serait l'idéal et ça ferait vraiment progresser l'élevage » (Michel).

BILAN DU CHAPITRE 10

Avec l'irruption du principe de développement durable en élevage dans les années 1990 est apparue la nécessité de conserver et de favoriser la diversité génétique animale. De nouvelles représentations se sont construites autour du « bon mouton », formalisées dans la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 ». Le « bon mouton » doit être rustique, sain, limiter son impact sur l'environnement climat ou utiliser les ressources de manière efficiente. En somme, il doit permettre une production écologique et rentable. Dans ce nouveau cadre, diverses techniques de sélection telles que l'EVE et l'utilisation de marqueurs génétiques sont présentées par divers acteurs de l'élevage (les services de l'Etat et les organisations d'élevage notamment) comme les plus à même d'identifier au sein du cheptel les individus capables de transmettre à leur descendance ce type de qualités, et dès lors rendre l'élevage ovine « rentable ».

La politique de sélection qui se met en place et les pratiques qui l'accompagnent rassemblent environnement, moutons, matériel génétique, humains, techniques génétiques ou génomiques de sélection et marché de la viande. Au sein de ces assemblages de domestication émergent de nouvelles représentations qui reposent sur une compréhension différente de la vie animale. Les processus de vie des moutons sont désormais localisés au niveau de leur matériel génétique, devenu « ressources zoogénétiques » et l'animal devient un support de paramètres génétiques. La sélection vise dès lors à connaître, et améliorer ces paramètres, afin de créer davantage de valeur ajoutée au sein des filières. Le rapport aux moutons est ainsi centré sur la maîtrise des données génétiques des animaux. Mais comme le mentionnent Holloway *et al.* (2011), intervenir dans la vie des populations animales au niveau génétique change la perspective que les éleveurs ont sur leurs animaux. Bien que les décisions de sélection aient toujours pris en compte les relations familiales qu'un animal entretient avec d'autres animaux (en considérant les herd-books par exemple), ces pratiques ont reposé sur l'observation des individus, en chair, devant un éleveur qui connaît sa parenté. L'utilisation



d'EVE ou de marqueurs génétiques impliquent un éloignement du visuel et du tactile, le passage de l'expérience subjective incarnée à des tableaux de chiffres consultés sur des ordinateurs. Ces techniques comportent le risque que les choses qui ne sont pas capturées par les données qu'elles produisent, et qui pourraient être plus étroitement associées à des types de relations humain-animal, en viennent à être sous-estimées dans les stratégies de sélection et les discours zootechniques plus généralement (Holloway, 2005).

En effet, la plupart des éleveurs s'accordent sur le fait que leurs animaux doivent notamment être rustiques pour valoriser les herbages, principale source de fourrage de la plupart des troupeaux et qu'ils doivent être capables de transmettre à leur progéniture des qualités bouchères. Cependant, les entretiens menés auprès des éleveurs ont montré que les moutons doivent également d'une part présenter un comportement permettant un contact facile avec l'éleveur et éventuellement avec les chiens de conduite, et d'autre part répondre aux attentes esthétiques des éleveurs. De ce fait, les critères permettant de choisir le « bon mouton » sont variés et incluent des aspects directement liés aux relations entre éleveurs et moutons.

Ces nouvelles représentations soulèvent de fortes tensions parmi les éleveurs qui participent au dispositif collectif de sélection supervisé par la FSEO car elles remettent en cause la manière dont les éleveurs perçoivent et ordonnent leur relation au vivant. La FSEO, en intégrant ces nouvelles représentations et normes de sélection, disqualifie celles sur lesquelles elle faisait reposer ses activités jusque-là. Dès lors, des éleveurs membres de la FSEO s'opposent à ces nouvelles représentations de la vie animale et aux techniques de sélection qui les accompagnent. Les valeurs de rentabilité de l'élevage et de qualité des produits carnés vont à l'encontre de ce qui fonde le « bon mouton », un mouton grand et beau, et la bonne manière de l'évaluer, c'est-à-dire par un expert de race. Le pointage est loin d'être un exercice d'observation neutre, le « regard compétent » de l'expert attire l'attention sur des appartenances sociales et idéologiques. L'aspect collectif du dispositif de sélection utilisé jusque-là (herd-book, standard de race, pointage) soulève le rôle des communautés de pratiques et de leur manière partagée de « regarder » dans la production d'appartenance collective et active à une norme de sélection (Grasseni, 2009b).

En outre, nous avons pu observer que les objectifs de sélection contenus dans la nouvelle politique viennent plutôt valider les pratiques des éleveurs non-membres de syndicats d'élevage, souvent pastoraux et qui pratiquent des croisements industriels. En effet, ces

éleveurs ont déjà une longue expérience de sélection visant à atteindre un équilibre entre différents critères dans leur troupeau : rusticité, qualités bouchères, facilité d'agnelage, santé ou valorisation efficace du fourrage, par exemple. Ils disposent du savoir nécessaire pour répondre aux nouveaux objectifs de la politique de sélection. Mais leur savoir est expérientiel, il se fonde sur leur « œil d'éleveur » et se construit au contact des troupeaux, dans les conditions de leur exploitation. Ce savoir ne s'inscrit donc pas dans l'idéologie progressiste portée par l'Etat et la FSEO, et de ce fait n'est ni reconnu, ni enrôlé dans la politique qui se met en place.



CONCLUSION DE LA PARTIE III

L'introduction du principe de multifonctionnalité dans l'agriculture suisse a généré une vaste dynamique de changement dans l'élevage ovin. Fournisseur de laine pour l'armée au XXe siècle, les moutons sont aujourd'hui pris dans un ensemble de préoccupations environnementales, sociétales et économiques. La prise en compte de ces préoccupations dans la politique d'élevage entraîne une transformation des modes de régulation de l'élevage ovin. Une variété d'institutions non agricoles participe désormais à sa régulation. Etat, institutions de recherche, entreprises agroalimentaires, organisations d'élevage ou de protection de la nature, consommateurs, éleveurs et moutons s'assemblent autour d'instruments politiques ou économiques qui doivent répondre à de nouveaux enjeux liés à la protection de l'environnement et du paysage, à la santé et au bien-être animal, à la qualité et la sécurité sanitaire de la viande ovine, à la rentabilité de l'élevage et la conservation des ressources zoogénétiques.

De ce fait, les pratiques d'élevage se trouvent complexifiées par une variété de représentations, de formes de savoirs et d'attentes et objectifs d'institutions qui ensemble réglementent, contrôlent, expliquent et définissent l'élevage, le mouton, son corps et son comportement, mais aussi les éleveurs. Cette variété a pour conséquence la coexistence de diverses politiques, pratiques de domestication des moutons, formes d'élevage et relations entre humains et animaux, qui prennent leur source à des pensées et actions diverses liées à la multifonctionnalité. Pour expliquer cette diversité, nous allons nous appuyer sur la différenciation de la « qualité multifonctionnelle » (Wilson, 2007, 219) inhérente à tous les systèmes agricoles de Wilson (2007). Il distingue trois niveaux conceptuels au sein du spectre de la multifonctionnalité (pour les caractéristiques des trois niveaux de la multifonctionnalité, se référer à l'annexe 11) : une multifonctionnalité faible, proche du modèle productiviste ; une multifonctionnalité modérée ; et une multifonctionnalité forte, au sein de laquelle l'agriculture engendre des bénéfices mutuels synergiques entre les actions et les processus individuels (par exemple la protection du paysage et la qualité de la nourriture ou la vente directe et l'enclassement local des communautés rurales et agricoles).

Cette perspective nous permet ainsi de discuter de la différenciation de la qualité multifonctionnelle de l'élevage ovin, sur la base des pratiques d'élevage et des relations et

mondes que ces dernières façonnent. Dans cette partie, nous avons discuté quatre thématiques autour desquelles se forment des assemblages de domestication qui construisent des politiques, des économies et des relations multispèces spécifiques.

La première concerne le pastoralisme. Des inquiétudes liées au surpâturage des zones de l'étage alpin ont conduit l'Etat, au travers de ses services agricoles et de l'environnement, à remettre en question le pâturage libre des ovins. Des instruments incitatifs ont dès lors été élaborés afin de maîtriser le comportement spatial des moutons et les faire participer à l'entretien des paysages et la protection de la biodiversité par le pâturage de certaines zones marginales. Dans le cadre de cette politique et de ce travail de l'herbe s'assemblent l'Etat, des organisations de protection de la nature, éleveurs, moutons et herbe, et tous participent à construire des configurations de paysage dans lesquelles éleveurs et moutons jouent un rôle prépondérant.

La deuxième thématique concerne la qualité de la viande ovine. Avec l'ouverture des frontières dans le cadre de la libéralisation de l'agriculture, la concurrence s'est accrue sur le marché de la viande ovine. La qualité de la viande ovine suisse, issue d'élevages à l'herbe, a alors fait l'objet de critiques. Divers agents se sont rassemblés autour de cette problématique : Etat, institutions académiques, marchés publics surveillés, abattoirs, entreprises agroalimentaires, organisations de producteurs, organisations d'élevage, éleveurs et moutons. Ces assemblages ont contribué à développer des instruments qui encouragent la standardisation des corps des animaux et l'intensification des systèmes de production, et participent dès lors à l'industrialisation de l'élevage ovin et l'aliénation des animaux de leurs processus de vie, à l'image de la grille d'évaluation standardisée de la qualité des carcasses CH-TAX. Mais ce système de production basée sur les herbages a aussi fourni une opportunité de différenciation sur des marchés globalisés. Des systèmes agroalimentaires alternatifs tels que les marques de producteurs ou la vente directe ont émergé, dans lesquels des relations multispèces peuvent éclore, notamment entre les moutons, les éleveurs, les consommateurs et l'herbe.

La troisième thématique concerne la traçabilité et l'élevage de précision. Des préoccupations liées au bien-être des animaux, à la traçabilité de la viande ovine et à la modernisation de l'élevage ovin ont contribué à lier l'Etat, par l'intermédiaire de ses services agricoles et des affaires vétérinaires, la Protection suisse des animaux, des organisations de l'élevage ovin, des



éleveurs, des moutons et la technologie RFID au sein d'un assemblage de domestication qui doit amener l'élevage ovin à produire davantage et de manière plus efficiente. Le mouton vivant est alors évincé, il devient un conteneur de données consultables « à distance ». Cette représentation du mouton donne lieu à de fortes tensions sociopolitiques au sein des organisations d'élevage et parmi les éleveurs.

Enfin, la quatrième thématique concerne la sélection. Une volonté de garantir la rentabilité de l'élevage a conduit l'Etat et les organisations d'élevage à réorienter leurs objectifs de sélection vers la conformation bouchère et la santé des animaux et à développer des techniques de sélection génétiques ou génomiques telles que les valeurs d'élevage et l'utilisation de marqueurs génétiques. Dans le cadre de cette politique émerge une compréhension génétique de la vie des animaux, l'animal devenant un support de paramètres génétiques, qui peuvent être améliorés afin de créer davantage de valeur ajoutée au sein des filières. Cette représentation et les savoirs qui lui sont associés font l'objet de résistances de la part des éleveurs, aussi bien de la part des éleveurs membres de syndicats d'élevage que des éleveurs indépendants. Pour ces éleveurs, les critères permettant de choisir le « bon mouton » incluent des aspects directement liés aux relations qu'ils entretiennent avec leurs moutons, et les moyens de les évaluer reposent sur des savoirs expérientiels.



Ainsi, les divers assemblages qui se forment autour des représentations, des savoirs et des pratiques liées à la multifonctionnalité en élevage ovin construisent des mondes de l'élevage différents. A l'instar de Wilson (2007), nous pouvons observer que les actions et pensées liées à la multifonctionnalité de l'élevage sont enchâssées entre les deux voies extrêmes du productivisme et du non-productivisme. Produire conserve une centralité dans les activités d'élevage ovin, mais produire n'est pas toujours le seul critère pour raconter comment se fabriquent les mondes de l'élevage. De nombreuses manières de vivre et de faire éclosent. Elles créent des mondes multiespèces, au sein desquels les protagonistes nouent leur mode de vie respectif les uns aux autres, autant pour leur bien propre que pour celui des autres.

Certains assemblages favorisent des « devenir avec » et une multifonctionnalité forte. Il s'agit d'abord de la politique et du travail de l'herbe. Axés sur la durabilité environnementale de l'activité d'élevage ovin et l'extensification de ses pratiques, politique et travail de l'herbe

confèrent aux moutons une nouvelle légitimité et un rôle important pour ce qui est de l'agriculture de montagne, ce qui participe de la création d'un monde multispèces au sein duquel éleveurs, moutons et herbe entrent dans une conversation permanente, faite d'apprentissages réciproques et de respect. Il s'agit ensuite de la politique de sélection. Les nouveaux objectifs de sélection intègrent des critères variés qui engagent moutons et éleveurs dans un tissu de relations avec l'environnement et la société qui permet d'assurer la durabilité environnementale de l'élevage. Par ailleurs, ces nouveaux critères de sélection témoignent d'un changement d'attitudes : l'élevage ovin devient un processus qui va au-delà de la production de viande et la maximisation du profit. Il s'agit enfin de la politique de la « qualité » de la viande ovine et de ses pratiques. Les pratiques de commercialisation développées par certains éleveurs, notamment les marques de producteurs ou la vente directe, cherchent à renforcer le lien entre herbe, moutons, élevage et consommateurs. Ces filières courtes soutiennent l'enclassement local de l'élevage ovin et renforcent les interactions entre communautés agricoles et rurales.

Aux côtés de ces pratiques qui empruntent leur voie au non-productivisme, certains assemblages poursuivent une logique productiviste et aliènent les moutons de leurs processus de vie, compromettant les « devenir avec ». Il s'agit des assemblages qui se forment autour de la politique et des pratiques liées à la « qualité » de la viande ovine au travers du système de classification des carcasses CH-TAX, des pratiques de l'élevage de précision ou des techniques de sélection telles que l'EVE ou celles relevant de la génomique. Au sein de ces assemblages, les pensées et actions sont tournées vers l'amélioration de la rentabilité de l'élevage ovin, au travers de l'intensification de l'élevage, sa digitalisation et la spécialisation des corps des animaux. Avec ce modèle, les moutons deviennent des conteneurs de données : des données biologiques, géographiques ou comportementales des dispositifs de traçabilité ou de l'élevage de précision, les données génétiques de l'estimation de valeurs d'élevage, les données marchandes de l'évaluation des carcasses selon le système CH-TAX. Les animaux réels, vivants, disparaissent du monde de l'élevage qui se met en place.

Nous pouvons ainsi observer que la politique d'élevage qui est en train de se faire puise à l'ensemble du spectre de la multifonctionnalité. Elle articule politiques productivistes (comme la politique de la qualité fondée sur la normalisation des carcasses ou celle de la sélection fondée sur la rentabilité de l'élevage, dont la logique reste d'améliorer l'efficacité des



animaux et du travail et poursuit la réduction de l'animal à ses seules fonctions biologiques, génétiques et économiques, renforçant le rapport instrumental unilatéral qui lie humains et animaux) et politiques qui encouragent des actions et pensées non-productivistes (comme la politique de l'herbe qui a des effets tangibles sur la protection des pelouses d'altitude et l'extensification de l'affouragement des animaux au travers de la « prime à la production de lait et de viande basée sur les herbages » ou le soutien à des collectifs de producteurs et de transformateurs qui renforcent l'intégration locale de la production de viande ovine et les liens entre éleveurs et communautés rurales). Cela questionne la qualité multifonctionnelle que la politique d'élevage ovin vise à encourager. En effet, les différents aspects soulevés ci-dessus indiquent que les pensées et actions de l'élevage ovin relèvent d'un modèle de multifonctionnalité modérée, caractérisée par un certain niveau de durabilité environnementale ; par une insertion territoriale de l'élevage ovin et un renforcement des interactions entre éleveurs et communauté rurale, bien que de nombreux éleveurs opèrent et produisent pour des marchés en dehors de leur communauté rurale immédiate ; une tendance à un élevage plus intensif ; et la persistance de représentations de l'élevage centrées sur la production de produits animaux.



**PARTIE I — DES MOUTONS POUR QUESTIONNER LES RAPPORTS
ENTRE LE MONDE NATUREL ET LE MONDE SOCIAL**

**PARTIE II — TRACER LA MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN
EN SUISSE**

**PARTIE III — APRES LE PROGRES : LA MODERNISATION ECOLOGIQUE
DE L'ELEVAGE OVIN**

A watercolor illustration of a lush green landscape. In the foreground, a large flock of sheep with white wool and blue markings is gathered in a field. A shepherd in a blue shirt and dark pants stands near the sheep. The background shows rolling green hills with scattered trees and a rocky ridge. The style is soft and painterly.

**Partie IV — Instaurer la
moutonitude**

© Guillaume Trouillard



INTRODUCTION DE LA PARTIE IV

- Dessine-moi un mouton.
Alors j'ai dessiné.



Il regarda attentivement, puis :
- Non ! Celui-là est déjà très malade. Fais-en un autre.
Je dessinai :

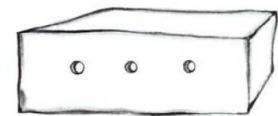


Mon ami sourit gentiment, avec indulgence :
- Tu vois bien... ce n'est pas un mouton, c'est un bélier. Il a des cornes...
Je refis donc encore mon dessin :



Mais il fut refusé, comme les précédents :
- Celui-là est trop vieux. Je veux un mouton qui vive longtemps.

Alors, faute de patience, comme j'avais hâte de commencer le
démontage de mon moteur, je griffonnai ce dessin-ci.



Et je lançai :
- Ça c'est la caisse. Le mouton que tu veux est dedans.

Antoine de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*

Les pratiques d'élevage qui ont été abordées dans la partie précédente (partie III) se forment et se transforment au sein d'assemblages particuliers qui lient humains, animaux, végétaux, paysages, sciences, technologies, marchés, représentations et politiques. Une pratique d'élevage traduit ainsi l'articulation entre ces différents éléments. Dans cette partie, nous approcherons les pratiques d'élevage par une perspective ontologique empirique. Nous

cherchons à montrer ce que les pratiques et leur performativité peuvent nous apprendre sur les relations humains-animaux, en approchant le dualisme nature-société empiriquement. Cette perspective nous permet d'aborder les processus par lesquels différentes manières d'approcher la nature sont reproduites dans la société. Ainsi, comment la Nature voit-elle le jour en Suisse au XXI^e siècle ? Dans cette partie, nous explorons quelques « devenir avec » (« devenir moutons avec des humains », « devenir humains avec des moutons », mais aussi « devenir paysages avec des troupeaux »), et les présentons comme des réponses partielles à cette question, suggérant que ce sont quelques façons par lesquelles la nature est produite et vécue.

Ainsi, les zootechniciens ou biologistes qui proposent des descriptions du mouton et de son élevage présentent l'animal comme une entité en elle-même, avec une trajectoire historique et d'évolution continue. Dans les ouvrages qui traitent du mouton, nous apprenons par exemple qu'il est l'une des premières espèces animales à avoir été domestiquées, entre 10'000 et 9'000 av. J.-C., dans la région nord du Croissant fertile¹⁶¹ (Ensminger, 1986 ; Kinsman, 2004). Le dictionnaire Larousse nous dit qu'*Ovis aries* est une espèce domestique de mammifère herbivore ruminant appartenant à la sous-famille des Caprinés, dans la famille des Bovidés, élevé pour la production de laine, de viande et de lait.

Les biologistes ne s'accordent pas sur la manière de classer les animaux d'élevage. La domestication complique la taxonomie, qui définit des relations au sein d'espèces. Le statut des animaux domestiques est incertain : doivent-ils être considérés comme des espèces séparées de leurs ancêtres sauvages ? Sont-ils des sous-espèces (Pellegrini, 1999 ; Russel, 2007) ? La domestication remet en question la taxonomie, mais malgré ces débats, la notion d'espèce demeure une catégorie de base de classification biologique et elle est communément définie comme un ensemble d'êtres vivants possédant des caractères anatomiques, morphologiques et physiologiques communs, qui reproduisent entre eux des êtres semblables et également féconds (Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2012). Le terme d'espèce permet ainsi d'ordonner de manière pratique, en opérant des séparations et des réunions d'animaux.

¹⁶¹ Sud-est de la Turquie/le nord-ouest de l'Iran.

La définition courante du mouton domestique se base sur plusieurs critères, allant de la similarité génétique aux caractéristiques physiologiques, morphologiques, cognitives et comportementales. Ainsi, le mouton domestique compte 54 chromosomes ce qui le rapproche du mouflon d'Europe (*Ovis aries musimon*), dont il est peut-être une variété domestique, mais l'éloigne d'autres espèces d'ovins comme l'urial (*Ovis orientalis vignei*) ou l'argali (*Ovis orientalis ammon*) (Hiendleder *et al.*, 2002 ; Meadows *et al.*, 2006). Le mouton est de taille réduite par rapport aux autres représentants du sous-ordre des ruminants (Degeois, 1985). Il appartient au groupe des espèces animales saisonnées polyoestralles, ce qui signifie que les chaleurs de la brebis, qui durent 1 à 2 jours, se déclenchent à une période déterminée de l'année (Issler *et al.*, 1995). Il se distingue par l'acuité de certains de ses sens. Étant un animal de proie, il dispose d'une vision périphérique grâce à ses pupilles horizontales. Il peut voir derrière lui sans tourner la tête, son champ visuel s'étendant de 270 à 320° (Moulin, 2017b ; Paquay, 2003). Vivant en troupeaux, son odorat est aussi bien développé et lui sert à reconnaître l'identité du groupe (Issler *et al.*, 1995 ; Paquay, 2003). En dehors de ces quelques éléments communs, le mouton peut prendre des formes variables et adopter des comportements distincts selon la région dans laquelle il vit, les objectifs d'élevage des humains et leurs pratiques. Par exemple, il peut être muni de cornes situées sur les côtés de la tête ; son corps être recouvert de laine ou de poils (ou des deux) ; il peut muer ; avoir la queue grasse ; etc. Des informations détaillées sont également fournies sur ce que font les moutons, principalement dans les ouvrages zootechniques ou éthologiques. Nous pouvons apprendre les caractéristiques de leur comportement reproducteur (Dudouet, 2012 ; Peyraud, 1995), les plantes qu'ils préfèrent consommer, les zones de montagne dans lesquelles ils préfèrent se tenir (Meuret, 2010) et la manière dont ils s'organisent au sein d'un troupeau (Demorcy, 2005).



Le mouton domestique comme une catégorie scientifique est ainsi traité comme multiple. Il est présenté comme un, avec des frontières génétiques identifiées, une présence continue pendant plusieurs millénaires, mais une variété de formes. Cette variété de formes s'exprime notamment par les races ovines. On compte de quelques centaines à quelques milliers de races à travers le monde (Ensminger, 1986). Les races sont classées selon la production pour laquelle elles sont le mieux adaptées : laine, viande, lait, ou une combinaison pour les races

mixtes (Issler *et al.*, 1995), mais aussi selon la topographie de la région où la race s'est développée, par exemple en Angleterre où les races sont décrites comme étant d'altitude (colline ou montagne) ou de plaine (Rebanks, 2017). Les différentes races présentent des caractéristiques morphologiques, physiologiques et comportementales distinctes. Ainsi, à titre d'exemple, les brebis de la race Brun-Noir du pays sont dessaisonnées et peuvent entrer en chaleur à n'importe quelle période de l'année. En outre, alors que la plupart des races qu'on trouve en Suisse ont un comportement grégaire, le mouton de la race Shropshire est assez indépendant.

Les races sont des catégories « pratiques ». Pourtant, il s'agit toujours de moutons. Ces catégories scientifiques ou « pratiques » ne décrivent pas seulement le mouton, elles réalisent le mouton. Le mouton est « fait » comme une entité multiple, avec une trajectoire spatiale, sociale et temporelle spécifique. Vu sous cet angle, le résultat principal de ces textes est moins une description fidèle de la variété de l'espèce que de son instauration (Despret, 2004 ; Latour, 2007b ; Stengers et Latour, 2009). « Etre un mouton » est dès lors produit par des pratiques, le mouton est « fait » par des pratiques, il est « instauré ». Nous allons donc mettre de côté le postulat selon lequel il y a dans les bergeries et sur les espaces pastoraux des moutons avec une forme définie, une existence en dehors des pratiques au sein desquelles ils sont instaurés. Et donc que si les pratiques sont différentes, différents moutons, de multiples moutons vivent dans des mondes multiples et variés. Il n'y a pas de « mouton » derrière les pratiques variées qui font un mouton. Le processus d'instauration, comme il a été mentionné dans la Partie I de cette thèse, est un processus relationnel, il met en activité toute sorte d'entités, à commencer par les éleveurs eux-mêmes. Ainsi, les pratiques sont productives et contribuent à fabriquer des êtres et des mondes (Tsing, 2017). Il n'y a ainsi pas de monde de l'élevage indépendant de ses pratiques et de ses relations. S'il y a un monde de l'élevage spécifique, il est provisoire et l'effet de pratiques et de relations.



Nous cherchons alors dans cette partie à contribuer à la discussion sur la nature des animaux d'élevage en nous intéressant à ce qu'est un mouton s'il est traité comme un effet de pratiques relationnelles. Nous partons du postulat que le statut du mouton — s'il est objet ou sujet au sein d'un assemblage de domestication — nous renseigne sur notre relation à la

nature. Si les pratiques et les relations en élevage ovin ont des effets performatifs, différentes pratiques instaurent différents moutons, mais aussi différents éleveurs, différents paysages ou différentes filières, par exemple. Les moutons sont instaurés d'une certaine manière au sein d'une pratique spécifique, ils peuvent donc être instaurés autrement au sein d'une autre pratique, ce qui soulève la dimension politique de cette instauration. Nous nous intéresserons donc à cette multiplicité (Law, 2019 ; Law et Lien, 2013 ; Law et Mol, 2008), et montrerons que ces pratiques doivent être répétées pour instaurer un mouton spécifique, il s'agit d'une « chorégraphie » entre des entités qui composent un assemblage, dont les résultats sont toujours précaires et incertains (Law et Lien, 2013). De plus, en analysant les instaurations moutons-humains, nous aborderons le type de relations entre humain et moutons que les pratiques produisent : une séparation entre humains et moutons ou au contraire des rencontres intimes, en bref les « devenir avec » et les mondes que ces pratiques fabriquent. Nous allons alors ouvrir la caisse du Petit Prince, et observer quelles réalités du mouton elle contient, qui s'inscrivent sans aucun doute dans une histoire bien plus longue de la « moutonitude » en Suisse, mais aussi quelles relations entre humains et animaux et quels mondes les pratiques d'élevage produisent aujourd'hui.

Dans les chapitres qui suivent, en abordant la matérialité de diverses pratiques d'élevage, nous mettrons au jour la multiplicité de moutons qu'elles instaurent et les caractéristiques des relations entre éleveurs et moutons en pratique, et montrerons la « chorégraphie » qu'une instauration spécifique requiert. À tout moment, cette chorégraphie peut s'effondrer, son résultat n'est donc jamais donné à l'avance. Nous aborderons ainsi les pratiques liées à l'estivage (chapitre 11), celles liées à l'automatisation de certaines tâches (chapitre 12), et enfin les pratiques de sélection des syndicats d'élevage (chapitre 13), et montrerons quels mondes de l'élevage elles instaurent. Nous nous appuierons sur un matériel collecté par un travail ethnographique dans les différents lieux de l'élevage ovin romand. Nous commencerons par le lieu où nous imaginons volontiers les moutons : l'alpage.





LE MONDE ETENDU DE L'ESTIVAGE

Nous sommes sur l'alpage de Rognes, dans le canton du Valais. Il est sept heures et demie du matin, je sors de la cabane. Le soleil commence à réchauffer certains versants de l'alpage. L'alpage de Rogne appartient à une bourgeoisie qu'Antoine, l'éleveur-berger¹⁶² chez qui je passe une partie de la saison d'estive, loue pour l'estivage de ses moutons, avec les deux cabanes que compte l'alpage. Ici Antoine exploite l'alpage seul, avec son propre troupeau, il ne prend pas d'animaux en pension. Par contre, faisant partie du consortage qui exploite cet alpage, il participe à ses travaux d'aménagement. Émerge ainsi une notion de droit d'usage à l'assemblage qui s'étale sous mes yeux. Ce qu'Antoine possède, c'est le troupeau, mais aussi, en tant que membre de la bourgeoisie, un bail lui permettant d'exploiter cet alpage. Son troupeau compte 400 brebis et autant d'agneaux. Ces derniers seront pour la plupart vendus avant l'hiver à un marchand de mouton avec qui Antoine travaille depuis toujours. Il agit comme commissionnaire pour une entreprise de transformation qui appartient à un groupe agroalimentaire, dont les agneaux d'Antoine iront garnir les étals. Ils seront achetés à Antoine au prix du marché fixé par Proviande selon la qualité des carcasses, auquel s'ajoutera une prime pour participation au label « Agneau d'alpage ». Le marché fait donc immédiatement irruption sur l'alpage, Antoine et son troupeau sont là pour cela : engraisser des agneaux de boucherie.

¹⁶² Un éleveur-berger est un éleveur qui garde lui-même ses brebis au pâturage, auxquelles s'ajoutent parfois des brebis appartenant à d'autres éleveurs qu'il prend en pension. Un berger est salarié. Pour faciliter le récit, nous utiliserons le terme de berger pour faire référence à la personne qui garde les moutons en estivage.

Mais pour l'instant, le troupeau est dans le parc de nuit, un enclos de clôtures mobiles électrifiées à quelque distance de la cabane. Il est calme, il émerge doucement du sommeil avec les premiers rayons du soleil. Antoine arrive devant la cabane, il me propose un café : « *Les moutons ne veulent pas se lever, on va les attendre quand même !* ». En attendant que les moutons se réveillent, nous pouvons dire qu'en estive le berger fait — ou il se passe — surtout une chose : il fait en sorte que les moutons « mangent bien » et qu'ils soient « en bonne santé ». Mais concrètement, qu'est-ce que « bien manger » et « être en bonne santé » pour un mouton à l'alpage ?

11.1. OBSERVER LE COMPORTEMENT DU TROUPEAU, ADAPTER LA GARDE

Vers huit heures et demie, des brebis se lèvent tranquillement. Antoine veut regarder quelques brebis et agneaux qu'il a vus boiter hier pendant la journée. Nous appelons Titan, le border collie, qui accourt. Nous entrons dans le parc de nuit, Antoine regarde les moutons, Titan à ses côtés. Des brebis et leurs agneaux se lèvent, l'une d'entre elles les met en garde. Elle se campe bien en face d'eux et tape du pied pour protéger son agneau. Antoine la contourne assez largement pour ne pas l'inquiéter davantage. Il passe doucement autour du troupeau pour faire se lever les animaux, les fait marcher un peu pour identifier les boiteux. Une fois une boiteuse repérée, il appelle Titan et se rapproche de la brebis. Titan isole un petit groupe de moutons dans lequel se trouve la brebis, et tourne autour afin de les garder groupés. Je ne vois pas ce qu'il s'est passé à ce moment-là, Antoine n'a pas donné d'ordre à Titan, la manœuvre a l'air de s'être faite « naturellement ». Il faut dire que Titan connaît son affaire, cela fait des années qu'il travaille avec Antoine et ce troupeau sur cet alpage.

Antoine attrape une patte arrière de la brebis à la main et la retourne pour l'asseoir entre ses jambes (figure 58). Quand un mouton est attrapé et retourné de la sorte, il a peu de moyens d'agir, mais même ainsi, il n'est pas passif. Par exemple, il pourrait mordre, mais il ne le fait pas (aux dires des éleveurs). Le mouton est même actif : il se rappelle avoir été manipulé par l'éleveur. Il l'a peut-être déjà expérimenté alors qu'il était biberonné étant agneau, et a alors appris à avoir confiance dans les humains.



Figure 58: La position de soin, qui implique la domination, mais aussi une grande proximité



© Hélène Weber, 2017

Antoine regarde les onglons de la brebis, compare la température de ses paturons pour détecter une éventuelle infection. « *Ça doit être une fontaine* », me dit Antoine. Il taille l'onglon de la brebis à l'opinel, et met à jour une infection, provoquée par la pénétration de la sole¹⁶³ par un corps étranger, un caillou probablement. Antoine draine l'abcès et dégage la corne malade, il enduit la plaie de désinfectant, et taille l'onglon de l'autre pied, pour que la brebis conserve son équilibre. Il la remet sur ses pieds et elle part rejoindre le troupeau. Et il répète l'opération pour les deux autres animaux, deux agneaux.

Je note sur mon petit carnet : « 22.08.2017 : brebis SU très mouchetée sur le nez, point bleu, antérieur gauche, fontaine, paré onglons, désinfectant ; agneau SU malingre, postérieur gauche, rien ? ; agneau BNP, antérieur droit, fontaine, paré onglons, désinfectant¹⁶⁴ ». Je note, car pour moi, bergère débutante, repérer un mouton parmi 800 moutons pour assurer le suivi de l'affection me paraît impossible. L'inscription de ces informations sur un carnet me permet d'individualiser ces boíteux et de documenter l'intervention. Cette manière de « faire » un mouton ressemble en quelque sorte à la « paperasserie » dont se plaignent les éleveurs, qui passent une partie de leur temps à remplir des formulaires requis par l'État. Dans un « journal des traitements médicamenteux », ils entrent des informations qui doivent être mises à disposition des services vétérinaires cantonaux, comme la date du traitement, le numéro d'identification de l'animal, la raison du traitement, le médicament administré, le délai d'attente¹⁶⁵, la date de reprise de livraison et le nom du vétérinaire traitant. L'état sanitaire

¹⁶³ Partie centrale de l'onglon.

¹⁶⁴ SU pour Suffolk, une race de mouton ; BNP pour Brun-noir du pays, une race de moutons ; et « point bleu » pour la marque à la peinture effectuée sur l'animal par Antoine pour indiquer qu'il s'agit d'une brebis à réformer.

¹⁶⁵ Avant abattage.

d'un mouton et d'un troupeau est ainsi produit par une vision synoptique de ses affections au cours de l'année.

Mais revenons à Antoine. Antoine ne note pas ses interventions, il se souvient des animaux traités, et les observera dans les jours qui viennent pour apprécier l'évolution de l'affection, et les traitera à nouveau si besoin. Ici les moutons sont faits boiteux ou non, mais surtout capables ou non de suivre le troupeau dans ses déplacements quotidiens sans trop souffrir, et donc capables de manger leur ration quotidienne d'herbe. Faire en sorte que les moutons « mangent bien » est la préoccupation principale d'Antoine. Il côtoie des moutons depuis tout petit, son père était lui-même éleveur : « *J'ai la passion depuis tout jeune, je ne me serais pas vu faire autre chose, j'y ai jamais même pensé !* ». C'est une passion, mais dont il doit vivre. Bien faire manger les moutons, qu'ils soient « beaux », qu'ils engraisent au mieux est ainsi la finalité de son activité, et les modalités de gestion du troupeau à l'alpage sont orientées dans ce but.

Ce matin-là, en sortant du parc de nuit, les meneuses prennent le chemin des Sciernes. « *On va essayer de leur donner un autre biais¹⁶⁶ et les faire manger du sec pour ce matin* », dit Antoine. Le matin, il préfère les faire pâturer sur les versants les plus rapidement ensoleillés, l'herbe se débarrasse plus vite de la rosée, les moutons ne se gorgent pas d'eau et mangent mieux. Il contourne le troupeau pour rejoindre les brebis de tête. Il se place en tête du troupeau et appelle les moutons pour qu'ils le suivent. La montagne résonne des « *berra berra berra !* » d'Antoine et du bruit des sonnettes qui indique le cheminement du troupeau. Les moutons savent où mène la direction prise, ils se rallient à la décision d'Antoine et bifurquent. Je reste derrière pour m'assurer que des retardataires ne restent pas dans le parc de nuit, et tranquillement, nous avançons vers le secteur de pâture qu'Antoine a choisi pour la matinée (figure 59).

¹⁶⁶ « Tendance spontanée d'un troupeau en manière de direction de déplacement préférentielle, de rythme d'activité et de choix de lieux privilégiés au cours des différentes séquences de pâture d'une journée. Il varie en fonction de la topographie, de la nature du sol, de la végétation, de la météo, mais aussi et surtout des habitudes du troupeau à fréquenter ce lieu ou des lieux analogues » (Despret et Meuret, 2016a, 142)

Figure 59: Mener un troupeau, une négociation basée sur la confiance



© Hélène Weber, 2017

Antoine reste devant le troupeau avec le chien. Je les rejoins et nous barrons son avancée pour que les moutons mangent tout en se déplaçant. Nous sommes déjà passés là hier, l'herbe n'est plus si belle, mais justement, en les freinant ils mangent quand même ce qu'ils ont délaissé la veille. Antoine m'explique :

« Dans une garde, je leur donne de l'herbe où ils sont déjà passés, ils ont faim, ils font moins les difficiles. Ensuite je leur donne de l'herbe entière¹⁶⁷, comme ça ensuite ils vont plus volontiers sur de l'herbe un peu plus dure. Je les laisse dans l'herbe entière environ une heure et demie par garde¹⁶⁸ ».

Nous avancerons comme cela toute la matinée, au rythme du troupeau, à la fois le suivant et le dirigeant, au gré du biais qu'il prend, en essayant de respecter le menu qu'Antoine propose aux moutons. Quand un groupe de moutons prend de l'avance ou prend une direction qui compromet le menu, Antoine siffle ou fait « Brrrrrr ! ». Les moutons le regardent, se retournent et rebroussement chemin. D'autres fois, Antoine les laisse faire, il reconnaît que le secteur de pâture qu'il a choisi pour la garde n'était pas le meilleur au vu des conditions de la

¹⁶⁷ De la nouvelle herbe, pas encore pâturée.

¹⁶⁸ Par « garde », Antoine fait référence à la période où le troupeau mange, ce qui correspond à une demie journée, entrecoupée de la « chôme », période durant laquelle les moutons se couchent pour ruminer ce qu'ils ont ingurgité les heures précédentes.

journée. Il y a trop de vent, trop de touristes, il fait trop chaud. S'il fait trop chaud par exemple, les moutons mangent peu. Le berger doit reconnaître les signes que lui adressent les moutons, et adapter sa garde en fonction de ces informations, aller dans un secteur plus frais ou décaler sa garde à des heures plus fraîches. Vers onze heures et demie, quelques moutons qui ont déjà bien mangé se couchent et entament la chôme. Antoine m'explique qu'on va attendre encore un peu que les autres « *fassent encore une bonne bouchée. On le voit à la forme de la panse, plus proéminente du côté gauche* ». Une panse bien pleine est une manière de faire un beau mouton, d'avoir la preuve de son travail quotidien.

11.2. JARDINER AVEC LA BOUCHE DES MOUTONS

Depuis 2003, « bien manger » est devenu un instrument de régulation qui rend les troupeaux de moutons « gérables » pour les autorités qui effectuent le suivi de la situation environnementale de la région d'estivage. Pour les services agricoles ou de l'environnement de l'État, « bien manger », c'est éviter le surpâturage, mais aussi lutter contre l'embroussaillage. Sur ce dernier point, bergers et État se rejoignent. Conduire les moutons à manger du grossier ou du difficile, des vernes (*Alnus glutinosa*), des rumex (*Rumex crispus*), des vératres (*Veratrum album*), c'est aussi une manière de faire d'autres lieux. Parce qu'à la longue, « *en jardinant avec la bouche des moutons* » (Despret et Meuret, 2016a, 124), le territoire s'améliore. Un éleveur chez qui j'ai gardé des moutons me demandait d'installer le parc de nuit dans une zone embroussaillée pour « *briquer*¹⁶⁹ *cette forêt* », et voir ainsi à terme l'herbe revenir. Dès lors, « bien manger » est essentiel dans la traduction entre l'écologie de l'élevage ovin pastoral, son économie et sa politique.

En outre, depuis 2003, l'un des instruments du « bien manger », le pâturage tournant et l'utilisation de clôtures, constitue également un instrument de régulation pour les services de l'environnement de l'État, qui doit rendre le loup acceptable pour les éleveurs (voir chapitre 7.1.4). Retournons sur l'alpage de Rognes et regardons maintenant comment Antoine appréhende la question des clôtures. C'est le soir, il est passé huit heures, le jour baisse, Antoine appelle Titan et l'envoie rassembler le troupeau. Les moutons se pressent vers nous,

¹⁶⁹ « Briquer » est un terme local qui signifie nettoyer.

nous prenons la direction de la couchade¹⁷⁰ où le troupeau va passer la nuit. Les moutons vont d'eux-mêmes s'y installer. Les brebis et les agneaux s'appellent pour se retrouver, ils se couchent rapidement et entament leur rumination. Ici, ce sont les brebis qui ont choisi leurs lieux de couchade. L'alpage compte trois ou quatre couchades, sur lesquelles vont se reposer les moutons en fonction de leur quartier¹⁷¹ de garde. Les couchades sont souvent sur des petites buttes, permettant aux moutons d'avoir l'œil sur les alentours et sur leurs congénères. Antoine coupe régulièrement les touffes d'orties qui poussent sur les couchades : « *Je fauche les touffes d'orties, parce que les moutons ne se voient pas à travers, les moutons il faut qu'ils se voient, toujours* ». Ici, les moutons doivent être en mesure de se protéger des prédateurs. Les conditions sont alors réunies pour que le troupeau organise la surveillance des alentours, et que les moutons puissent communiquer entre eux et réagir en cas de problème.

Les couchades sont en partie clôturées : « *Les clôtures, c'est surtout dissuasif, et surtout pour les touristes* » m'explique Antoine. En effet, certaines couchades sont en bordure d'un lieu de passage, la clôture permet ainsi de dissuader les promeneurs de s'approcher du troupeau quand celui-ci chôme. Les « touristes » (il s'agit ici de VTTistes, de promeneurs et de randonneurs, l'alpage étant traversé par un sentier de grande randonnée) participent à l'assemblage qui se présente sur l'alpage de Rognes. Ils participent à façonner les pratiques de garde du troupeau, en encourageant l'utilisation de clôture pour la chôme. Des ouvertures sont souvent aménagées dans la clôture des couchades pour que le troupeau puisse aller se réfugier dans une combe ou ailleurs lors de mauvais temps. Les moutons sont dès lors faits libres de leurs mouvements. Les couchades utilisées pour la nuit sont souvent proches des cabanes. Les clôtures servent alors à contenir les moutons dans un lieu à significations humaines, où les prédateurs ont moins de chances de s'aventurer, et où le berger peut intervenir pour protéger son troupeau. Mais s'ils en ressentent le besoin, les moutons peuvent sortir du parc, fuir et se réfugier dans un endroit qui leur semble plus adéquat.

C'est cette liberté accordée aux moutons qui permet notamment à Antoine d'apprendre de leur comportement, et d'adapter la garde en fonction des conditions de son alpage et du comportement de son troupeau. La veille, un orage est survenu en fin de journée. Alors que

¹⁷⁰ La couchade est le lieu où les brebis chôme ou dorment.

¹⁷¹ Un quartier est un ensemble de secteurs pâturés à une même époque de l'été, en général à partir d'une même couchade (Savini *et al.*, 2010)

la pluie commençait à tomber, le troupeau s'est précipité dans la combe des Rouettes. Nous ne l'avons pas suivi, nous sommes rentrés nous mettre à l'abri. Devant ma surprise — il n'était que 17 heures, la journée n'était pas finie et les moutons n'avaient pas suffisamment mangé — Antoine m'a expliqué :

« Il ne faut pas faire de cas des moutons, ils vont se mettre à l'abri tous seuls, ils savent mieux que nous où ils sont bien quand il y a de l'orage. On finit toujours par les retrouver le lendemain, et de toute façon ils ne vont plus manger aujourd'hui si ça continue comme ça ».

La garde assemble ainsi le berger, le troupeau, le chien de conduite, l'herbe, le temps qu'il fait, les touristes, les loups, les clôtures, les services de l'État, les politiques agricoles et environnementales. Quel mouton est instauré au sein d'un tel assemblage ? Cette question implique d'observer la pratique de garde à l'alpage en termes d'agentivité. Comment est-elle produite et distribuée dans cet assemblage ? Observons tout d'abord les moutons. À l'alpage, le troupeau dispose de capacité d'action. L'alpage offre aux moutons un monde d'action en accord avec leur nature : l'herbe, la montagne, le berger, les autres moutons ont un sens et sont intelligibles. En effet, l'estive constitue un environnement au sein duquel le mouton peut percevoir des éléments à partir desquels construire un monde propre à son espèce (Von Uexküll, 2010). Porcher (2002) s'est intéressée au monde de l'animal et aux possibilités de mise en relation avec l'environnement ou avec les humains que les systèmes d'élevage offrent, exprimés selon les termes du « dehors » et du « dedans ». Elle montre que le dehors constitue le monde le plus en accord avec la nature de l'animal, celui où il est, par son corps et sa façon d'appréhender le monde, le plus à même d'exprimer un comportement porteur de significations autonomes et agir sur ce qui l'entoure. Au contraire, le dedans, la stabulation, est un monde à significations d'abord humaines, dans lequel le corps de l'animal est réduit à subir la non-expression de ses sens. Il ne peut agir sur rien, rien n'a de sens, il n'a rien à faire.

Ainsi, sur un alpage, mon expérience subjective — ayant passé trois mois à garder des moutons — suggère que l'herbe a un sens parce qu'elle est un aliment ; la pluie a un sens parce qu'elle apporte des sensations (changement de température, du goût de l'herbe) ; l'alpage en lui-même a un sens parce qu'il est l'espace du « se mouvoir » et du « sentir » ; les autres moutons ont un sens parce que l'animal est en relation de sympathie ou d'hostilité avec eux ; les chiens ont un sens parce que le mouton est en relation de crainte avec eux, de



distance ou de proximité ; enfin l'éleveur-berger a un sens parce que l'animal est en relation de confiance ou d'appréhension avec lui. L'animal peut agir sur qui l'entoure, à la hauteur de ses réponses possibles. Il peut choisir les herbes qu'il consomme et les secteurs de pâturage quotidiens, il peut choisir où se mettre à l'abri de l'orage ou des hautes températures, il peut fuir les prédateurs. Ce monde permet aux animaux d'apprendre et de déployer un répertoire riche et varié de conduites, d'être actifs et créatifs face à des événements qui demandent des adaptations fines.

La garde consiste dès lors à orienter le troupeau dans la direction voulue et repose sur un échange d'informations, qui s'apparente à une forme de communication entre le berger et le troupeau. Il s'agit d'un co-apprentissage particulier au troupeau et au berger, dans un espace situé (Baumont, 2006). Cet apprentissage n'est ainsi pas réservé aux moutons. « Bien manger » produit le mouton, l'alpage, mais aussi le berger. « Bien manger » implique pour le berger de connaître l'alpage et le comportement du troupeau pour en tirer profit, cela demande de la patience et des efforts pour que la garde soit la plus longue et la plus efficace possible, cela demande également un engagement affectif lié à son attention portée aux bêtes, aux risques qu'elles encourent, aux maladies, à tous les aléas liés au vivant (Baumont, 2006). Dans ce contexte, les bergers sont partenaires d'un jeu dans lequel ils n'ont pas toutes les données. Cela fait partie du travail en élevage et de ses pratiques : ils occupent une position « passive » par rapport à certains facteurs de leur activité quotidienne avec les moutons et la nature. Ils acceptent d'être entraînés, déroutés, dominés par certains aspects de leur travail (Salmona, 2010). La garde offre dès lors aux bergers et aux moutons une multiplicité de stimulations,

« Un monde plus étendu, d'une diversité plus compliquée, composé de chemins, d'humains, de chiens, de plantes, de pluie, de neige, de brouillard et de vent, un monde d'une temporalité différente, régi par des règles et des régularités inédites, un monde qui en outre demande des efforts, suscite la peur et qui à la longue, peut offrir des plaisirs » (Despret et Meuret, 2016a, 28).



La garde constitue un ensemble de relations répétées qui forgent une habitude, un circuit de garde garant du « bien manger » des moutons, mais aussi de la préservation des paysages et

de la biodiversité. L'agentivité du troupeau, du berger et du chien est produite de manière relationnelle, en pratique, refaite continuellement, et elle est plus ou moins précaire. Cette chorégraphie peut s'effondrer. En effet, l'agentivité n'est pas limitée au troupeau et au berger. Avec le retour des loups sur le territoire suisse et leur protection, sont actifs également au sein de cet assemblage les loups eux-mêmes, ses défenseurs et détracteurs, les clôtures, les politiques de protection de la nature, tous participant à l'estive des troupeaux.

De nouvelles modalités de garde apparaissent avec l'encouragement à l'engagement de bergers, l'utilisation des clôtures et des chiens de protection. L'agentivité est ainsi redistribuée, produisant d'autres moutons, d'autres humains, mais aussi d'autres environnements et paysages. Comme il a été mentionné dans la section 7.1.4., les financements qui accompagnent les mesures de protection viennent compenser les contraintes apportées par les prédateurs, mais surtout ils permettent la réintroduction des humains dans les territoires de montagne en revalorisant le métier de berger. Par ailleurs, par le passé, les brebis seules n'ont jamais pu entretenir l'ouverture des paysages. C'est l'association humain-troupeaux par le gardiennage qui entraîne l'ouverture paysagère.

Avec les clôtures, les rencontres intimes entre humains, moutons et chiens sont limitées, pour le meilleur ou pour le pire. Ainsi, aide-bergère sur un autre alpage où je dois garder un troupeau, je note dans mon carnet :

« Voilà seulement cinq jours que je suis arrivée sur cet alpage, cinq jours que je parcours cette combe dix heures par jour de part en part et en courant pour empêcher le troupeau de passer l'arête. Les brebis ont peur moi, elles ont peur de Fine, la chienne de conduite, elles nous fuient en permanence. Sauf la petite clique de la grande brebis aux oreilles pendantes, mais elle, elle tape du pied devant Fine qui n'arrive rien à en faire. Pourtant elle insiste vraiment Fine, ça doit la démoraliser. Avec tout ça, les brebis ne sont jamais tranquilles, et alors elles ne mangent pas. Je suis épuisée, je n'arrive pas à comprendre comment m'y prendre, comment faire accepter aux brebis notre présence à leurs côtés. Ce matin je rêvais de les tuer toutes, d'organiser un grand méchoui pour tout le village. J'ai couru dans les pentes de la combe toute la journée, je n'en peux plus ».

Dans cette note, je fais référence au fait que ce troupeau avait l'habitude de pâturer dans des clôtures. Comme à ce moment-là j'ai déjà une expérience d'alpage, l'éleveur souhaitait que je garde le troupeau dans une combe avec la chienne de conduite. Mais comme ce troupeau



n'avait que peu l'habitude d'être gardé par une bergère et un chien, nous avons dû nous apprivoiser. Les brebis ont dû apprendre à « composer avec les humains », Fine et moi-même à « composer avec le troupeau », en bref, toutes ensemble à « composer un troupeau » (Despret et Meuret, 2016a) et accorder nos rythmes. Cela nous a pris trois semaines. Trois semaines de stupeur, de fuite, de poursuite, d'épuisement, trois semaines durant lesquelles nous avons toutes perdu du poids (perte de poids jaugée au corps de Fine).

Par ailleurs, avec les clôtures, le rapport aux moutons est centré sur la maîtrise de leur comportement spatial permettant de limiter les attaques de prédateurs. C'est alors la mobilité et la faculté d'adaptation des troupeaux qui se trouvent transformées ou réduites. Ainsi, pour que les moutons soient actifs dans ces assemblages, la chorégraphie présentée précédemment doit être maintenue. C'est uniquement tant qu'ils demeurent libres de leurs mouvements et capables d'apprendre des événements qui s'offrent à eux qu'ils peuvent « bien manger » et ainsi participer à l'entretien du paysage alpin et la protection de sa biodiversité.

Avec les clôtures les moutons sont faits plus passifs, plus vulnérables, moins mobiles et moins gourmets. Ce nouvel assemblage opère une séparation entre les troupeaux et l'herbe. Qu'est-ce qui fait qu'herbe et moutons se trouvent séparés dans ce nouvel assemblage ? Ici il faut regarder ce qu'il se passe lorsque les moutons sont détenus en enclos. Les attaques de loups que le troupeau d'Antoine essuie sont au centre de ses préoccupations en estive : « *Je suis en soucis, on est toujours sur le qui-vive et je crains quand je ne vois plus les moutons le matin sur la couchade* ». Comme l'indique Porcher (2014), la première mission d'un éleveur est de soigner et protéger son troupeau, parce que cette protection est une dimension fondatrice du rapport d'échange avec l'animal en élevage. Ainsi, livrer volontairement ses animaux comme « part du loup » constitue un comportement irresponsable et autant moralement qu'affectivement, totalement irrecevable.

Pourtant, alors qu'il s'oppose fermement à la présence du loup dans les alpages, il remet en question les mesures de protection recommandées par l'État, qu'il juge inutiles face au prédateur :

« Je ne peux rien faire contre ça [les attaques], les chiens de protection n'ont pas empêché les attaques à l'époque¹⁷², et je ne pense pas qu'une clôture de 80 cm empêche un loup de s'attaquer à un troupeau. En plus on dit que quand les bêtes sont enfermées dans une clôture, il y a plus de dégâts ».

Par là, Antoine soulève qu'il y a quelques années, Antoine avait un chien de protection, mais qu'il n'avait pas été en mesure de défendre le troupeau contre l'attaque d'un loup. La référence au chien de protection permet une digression sur l'agentivité des « touristes » dans ce nouvel assemblage. Antoine a dû se séparer de son chien de protection suite à un accident. Un touriste s'était trop approché du troupeau et le chien, faisant le travail pour lequel il est enrôlé dans un troupeau, avait défendu le troupeau en menaçant le touriste, qui, n'obtempérant pas, avait fini par se faire mordre. Ce qui avait engendré pour Antoine de nombreuses complications administratives qui l'avaient finalement poussé à se séparer du chien. Cette anecdote attire à nouveau l'attention sur l'agentivité des touristes au sein des assemblages de domestication qui se déploient en estive.

Mais ici Antoine fait tout d'abord référence au monde qu'il veut offrir à ses animaux :

« Je suis le rythme du troupeau, elles ont des coins où elles aiment bien dormir. Les parquer ça n'irait pas, on ferait de trop grandes distances. Et déplacer des clôtures pour 800 moutons ce n'est pas raisonnable, en plus les moutons ne reviennent pas manger où ils ont chié l'année précédente ».

Ainsi, le système de protection contre les prédateurs que l'État propose ne lui permet pas de respecter le rythme de vie de ses animaux, et va à l'encontre du « bien manger ». Si le troupeau devait chaque soir rejoindre une couchade clôturée, les moutons passeraient trop de temps à se déplacer, au détriment de la dépaisseur, et donc de leur engraissement. De plus, concentrer les animaux dans des espaces restreints transforme le paysage et à terme limite les possibilités de « bien manger ». Les espaces de couchade reçoivent davantage de restitutions animales favorisant des espèces nitrophiles (*Rumex alpinus*, *Senecio alpinus*, *Chenopodium bonus-henricus*, *Cirsium spinosissimum*), transformant ainsi la végétation alpine¹⁷³ (figure 60) et limitant à terme les surfaces de pâturage. Tenir les moutons dans un

¹⁷² Antoine avait des chiens de protection il y a une dizaine d'années.

¹⁷³ Les accumulations de déjection, le stock de graines et la capacité végétative des espèces nitrophiles contribuent à une résilience d'une dizaine d'années de ce type de formation végétales avant un retour à la

enclos produit dès lors un alpage transformé : un paysage, des herbages, un troupeau, mais aussi un berger.

Figure 60: Paysage parsemé de couchades



© Fabien Rossé, 2019

Par ailleurs, pour Antoine, déplacer tous les deux ou trois jours les clôtures à pied et à dos d'homme pour que les animaux ne dorment pas dans un espace trop piétiné demanderait un travail considérable, au détriment de la garde, qui fonde la représentation qu'il se fait de son métier, à savoir valoriser au mieux toutes les sortes d'herbages d'un alpage avec un troupeau durant toute une saison d'estive afin de faire de beaux agneaux, mais aussi de répondre aux exigences de protection de la biodiversité et du paysage de l'Etat.

Antoine, à l'instar de nombreux éleveurs, considère dès lors que les mesures de protection des troupeaux ne prennent pas en compte les réalités de l'activité pastorale, car elles sont conçues par des acteurs « extérieurs » au métier, tels que des « écolos », des « bureaucrates », ou « Berne ». Ces réticences, si elles sont parfois légitimes, incarnent aussi des tensions liées à l'évolution de l'élevage ovin et de la politique agricole (voir section 7.1.4.). Les activités pastorales doivent désormais intégrer des services environnementaux qui vont au-delà de la production et cette évolution vient renforcer les difficultés auxquelles font face les éleveurs

pelouse initiale. Elles sont notamment visibles autour des ruines de chalets abandonnés depuis des décennies (Delarze *et al.*, 1998)

ovins, qu'il s'agisse de leur marginalisation au sein de l'élevage, de leurs difficultés d'accès à l'herbe ou de la concurrence des agneaux importés.

11.3. COMPOSER UN TROUPEAU MULTIESPECES

Si un mouton est fait actif et créatif dans les relations qui se déploient avec la garde des troupeaux par un berger à l'alpage, c'est donc aussi longtemps que les pratiques sont stables. La chorégraphie doit être maintenue. Et cela vaut aussi pour les relations entre les pratiques. Regardons dès lors comment Antoine choisit les animaux qui viendront « composer le troupeau ».

Comment Antoine choisit-il ses futurs reproducteurs ? À nouveau, ce que l'on cherche ce sont des relations : des assemblages qui donnent forme pendant un moment à un futur reproducteur. Choisir des reproducteurs qui sauront valoriser l'herbe et faire de beaux agneaux constitue une activité cruciale pour l'élevage d'Antoine. Antoine effectue des « croisements industriels » pour adapter le corps des moutons à la topographie et aux longs déplacements de l'estive, aux conditions climatiques, et à la demande de son marché. Il s'agit alors de trouver un appariement de races permettant aux agneaux de présenter une bonne conformation bouchère, mais aussi de supporter le froid de l'hiver et les brûlures du soleil. Comme nous l'explique Antoine :

« Les Charollais ont une bonne conformation, avec les Blancs des Alpes ça fait de bons F1, mais c'est des moutons qui n'ont pas de laine, alors en hiver l'agnelage c'est compliqué parce qu'ils ont trop froid, et en été ils ne supportent pas le soleil parce qu'ils sont tous roses. Les Vendéens pour ça c'est mieux, ils ont plus de laine, alors ils supportent mieux le climat de la montagne. Les Suffolk c'est bien aussi, mais ils sont moins rustiques, ils supportent moins bien le climat. Mais ils améliorent bien la conformation ».

Pour parvenir à cet équilibre, Antoine achète des béliers de races bouchères auprès d'éleveurs de la région ou procède à des échanges de béliers avec d'autres éleveurs. Par contre, il choisit la plupart de ses agnelles de renouvellement dans son propre troupeau. Il fait un premier tri



dès l'agnelage : les agnelles nées de portées multiples sont généralement privilégiées, Antoine considère la multiparité comme un caractère héritable¹⁷⁴ :

« Pour les agnelles je garde généralement celles qui sont d'une portée de deux, elles ont plus de chance de faire deux agneaux leur tour. Autrement j'ai pas tellement de critères, je fais un peu comme ça. Je les choisis parce que je connais la mère, j'ai mes propres critères que je ne saurais pas expliquer, mais qui viennent avec l'expérience ».

Ici, la décision d'Antoine de conserver l'agnelle pour la reproduction ou non ne repose pas seulement sur les qualités de l'agnelle, interviennent aussi sa mère et ses frères et sœurs. L'agnelle n'est pas faite comme un individu indépendant, elle s'insère dans une histoire familiale qui participe à la décision d'Antoine. Antoine opère alors à ce moment-là un premier allotement. Il sépare le groupe des agnelles à conserver pour la reproduction et le groupe des agnelles et des agneaux qui partiront à l'abattoir une fois qu'ils seront « finis » en coupant ou non les queues des agnelles. Il décide aussi à ce moment-là de la réforme de ses brebis, lorsqu'elles allaitent leurs agneaux, ses critères reposant sur leurs capacités à porter des agneaux ou leur production laitière. Il les marque alors d'un point bleu : il sait que ces brebis devront partir à l'abattoir avant que les béliers ne rejoignent le troupeau.

Quel mouton est instauré ici ? Comment l'agentivité est-elle produite et distribuée dans cet assemblage ? Si l'agnelle vient d'une portée multiple, si la brebis peut encore allaiter des agneaux, elles seront maintenues dans le troupeau. Elles sont donc ici rendues passives, elles n'ont d'emprise sur aucun des facteurs sur lesquels repose le choix d'Antoine. Cependant, comme nombre d'éleveurs, il ne s'arrête pas à l'observation de la productivité de ses brebis à un moment donné ou de la situation de l'agnelle à sa naissance, mais continue de les observer quelque temps, notamment pendant l'estive. Une fois à l'alpage, Antoine garde son troupeau près de dix heures par jour pendant près de quatre mois, il a alors tout le loisir d'observer ses animaux et d'ajuster ses décisions de sélection (figure 61).

¹⁷⁴ Les recherches zootechniques affirment le contraire, pour les races suisses, l'héritabilité de la prolificité tourne autour de 0.1, ce qui indiquerait que 10% est héréditaire et 90% dépendent des conditions d'élevage (Burren et Hannes, 2018).

Figure 61: La garde, un moment d'observation des animaux sur un temps long



© Hélène Weber, 2018

L'estive constitue dès lors « l'épreuve » par laquelle Antoine peut apprécier les qualités de ses animaux. Il peut ainsi être amené à revoir sa décision de réforme d'une brebis. Ce n'est peut-être pas une bonne année pour cette brebis. Ainsi, il « donne une seconde chance » (ou davantage) à ses brebis qui n'agnellent plus avant de décider de la réforme. Des brebis peu productives ou improductives sont alors conservées dans le troupeau. Ainsi, Antoine nous explique : « *Je renouvelle 15-20% de mon troupeau par an. Mais je suis pris par les sentiments, même moi ! Des fois je garde une vieille brebis une année de plus, et souvent c'est une année de trop !* ». Ces multiples occasions de « rattrapage » permettent l'expression d'aptitudes individuelles dont la diversité est en elle-même un facteur de sécurité. Cette pratique vise la reproduction du système dans son ensemble, et non la recherche d'une productivité accrue (Darré *et al.*, 1993).

De la même manière, la décision de sélection des agnelles de renouvellement se fait sur un temps long et des observations répétées, qui doivent venir confirmer la décision initiale : « *Tu vois celle-ci elle est toute petite, mais finalement elle fait quand même de beaux agneaux !* », ou au contraire l'infirmier : « *Bon, des fois je sélectionne une agnelle, et je vois dans le cours de la saison qu'elle ne profite pas, alors je finis par ne pas la garder* ». Cette façon de procéder est aussi soulevée par Darré *et al.* (1993), qui montre que pour les éleveurs ovins, l'efficacité d'une sélection sur les critères à disposition pour juger directement des agnelles leur semble douteuse. Ainsi, à propos des agnelles tardives ou mal conformées : « *Des fois ça devient des bonnes brebis pareil, hein* » (Darré *et al.*, 1993, 137). Et aussi par Gray (1996) dans son étude de cas de l'élevage de montagne en Écosse, qui soulève que les pratiques d'élevage exigent des éleveurs beaucoup de travail pour « connaître » leurs moutons, c'est-à-dire passer beaucoup de temps à garder et à manipuler les moutons afin de les connaître individuellement et être ainsi en mesure de voir dans les agneaux leur capacité à manifester les qualités désirées une fois adultes.



Les stratégies de sélection d'Antoine reposent ainsi en grande partie sur son « œil d'éleveur », une compétence pratique d'évaluation des animaux acquise par l'expérience d'une vie passée au contact du troupeau. Par les soins quotidiens qu'il prodigue aux animaux et l'observation qu'il en fait, il a une connaissance précise des qualités de chaque individu et des qualités de sa parenté, de même que de son évolution. Ce contact permanent avec le troupeau, cette observation sur le temps long permet un ajustement, une flexibilité des pratiques de sélection, et dès lors une adaptation au contexte local de l'exploitation. D'une manière générale, le choix des individus pour qu'ils répondent à ces critères repose sur des pratiques orientées vers l'idéal abstrait du « bon mouton ». Antoine « ajoute » et « enlève » des qualités matérielles ou relationnelles à son troupeau, en fonction de la matérialité et du comportement des « vrais » moutons, mais aussi des conditions du « vrai » monde, comme la pente des alpages, le froid de l'hiver, les rayons du soleil en montagne ou le plaisir à travailler avec les animaux. Comme il le constate :

*« Tu vois cette agnelle toute bariolée, je la garde pour le renouvellement, elle est jolie !
Mais bon, je peux déjà voir que ça va être une garce, elle est toujours en train de rôder*

pour trouver une meilleure herbe, je vais passer mes prochains étés à courir derrière. Je ne devrais peut-être pas la garder ! »

Qu'est-ce qu'une agnelle ou une brebis ici ? Quel genre de créature est constituée dans le réseau de relations qui compose cette pratique ? Sur un alpage, une agnelle ou une brebis est dans un monde en accord avec sa nature. Elle peut exprimer un comportement porteur de sens et agir sur ce qui l'entoure, son agentivité est étendue. Elle est rendue active, elle interagit avec l'espace, l'herbe, le troupeau, l'éleveur. Nous sommes ici en présence d'un réseau de relations qui à la fois opère une séparation entre les moutons, et permet une rencontre intime. Qu'est-ce qui fait que certains moutons deviennent des moutons de boucherie alors que d'autres deviennent ou restent des moutons reproducteurs ? Qu'est-ce qu'Antoine prend en considération ? Il s'agit d'une part de la matérialité des animaux. Une brebis qui ne peut plus allaiter ou qui ne peut plus suivre les déplacements en estive sera réformée. Mais Antoine accorde aussi une grande importance au comportement des moutons. Ainsi, comme cette dernière agnelle, si elle fait preuve d'esprit d'initiative et se montre trop indépendante elle ne sera pas conservée pour la reproduction. « L'œil » d'Antoine sépare les moutons : ceux qui s'intègrent dans un troupeau et les autres. Ainsi dans le même temps Antoine compose un troupeau. Il rassemble des individus qui « font troupeau », qui rendent possible une relation entre moutons, alpage, chiens et berger.



Antoine dispose donc d'un pouvoir important au sein de ce réseau de relation. Mais alors qu'il peut opérer un choix parmi les reproducteurs potentiels, il n'a pas la possibilité de contrôler la reproduction de ses animaux. En effet, la matérialité des moutons fait que les chaleurs des brebis interviennent alors qu'elles sont en estive. Dans un tel contexte, il est difficile, voire impossible, de constituer des lots de brebis à appairer avec des béliers, tous deux avec des caractéristiques spécifiques. Les béliers sont mêlés au troupeau entier, et les animaux choisissent eux-mêmes leurs partenaires. Brebis et béliers « se font la cour », et expriment leur désir par divers rituels. Parler du désir des moutons soulève l'importance de comprendre les moutons comme activement impliqués dans la négociation de leurs relations. Ils ne sont pas limités au choix binaire d'accepter ou de refuser la relation, ils sont capables de façonner la relation dans laquelle ils s'engagent. Plusieurs éleveurs nous ont raconté avoir vu des



couples passer plusieurs jours et plusieurs nuits côte à côte avant de s'accoupler. La notion de désir implique aussi un sens de conduite morale interespèces concernant ce qui peut être fait ou non. Par exemple, durant mon séjour sur l'alpage de Rognes, un bélier d'une race rustique appartenant à un autre éleveur s'était échappé de son alpage, avait rejoint le troupeau d'Antoine et sailli quelques brebis. Antoine considère que cette race présente de piètres qualités bouchères, pourtant la situation l'avait fait sourire¹⁷⁵. Antoine accepte le désir de ses moutons, ce qui transforme son activité d'élevage en un processus intime qui nécessite sa sensibilité, ce n'est pas qu'un acte mécanique de production.

La reproduction dans le contexte de l'estivage est constituée et réalisée par des actes d'engagement et d'intimité entre humains et moutons. Il s'agit d'un processus qui est loin d'une « maîtrise complète » par les humains. Les moutons doivent « être d'humeur ». Ils doivent être séduits et prêts à s'accoupler. Cependant, le cas échéant, des conséquences inattendues peuvent survenir, et il peut ne rien se passer. Même avec la mise en œuvre de techniques de synchronisation des chaleurs, rien n'est sûr :

« Cette année j'ai utilisé des éponges, sur une quinzaine de brebis qui étaient vides, qui ne marquaient pas au niveau de la tétine. J'ai mis les éponges en avril. [...] ça n'a pas trop marché, j'ai pas un gros taux de réussite, là maintenant en août ça devrait se voir et ça ne se voit sur aucune ! »

Comme nous l'avons indiqué dans la partie I, le contrôle de la reproduction est un élément important dans les définitions traditionnelles de la domestication. Alors qu'il est clair que la reproduction prend place au sein d'un environnement contrôlé — un arrangement au sein duquel les humains utilisent leur savoir en matière de sélection pour apparier des moutons disposant de qualités spécifiques — l'agentivité des moutons est importante dans les pratiques qui sont déployées ici.

Comme il a été mentionné plus haut dans ce chapitre, la finalité de l'estive est de faire de beaux agneaux pour les vendre. La garde et les pratiques autour de la reproduction et du renouvellement du troupeau font un mouton actif, créatif, capable de façonner la relation dans laquelle il s'engage avec ses congénères. Regardons maintenant comment évolue la

¹⁷⁵ Pas trop longtemps quand même. A peine renvoyé sur son alpage, le bélier s'est échappé à nouveau et est revenu dans le troupeau, ce qui a été moins bien accueilli par Antoine : « Si le propriétaire ne fait rien pour garder ce bélier, j'ai la pince à castrer, je l'ai déjà fait à un de ses béliers et il n'est plus venu chicaner mes brebis ».

chorégraphie si l'on intègre une nouvelle pratique, celle de choisir les agneaux qui seront commercialisés.

11.4. VENDRE DE BEAUX AGNEAUX

Antoine a des agneaux dans son troupeau qu'il estime « finis ». Il a observé les agneaux du troupeau depuis quelque temps, et il y a quelques jours, une quarantaine d'entre eux semblaient avoir atteint un poids et un état d'engraissement conformes à la demande de son acheteur. Antoine vend tous ses agneaux à une entreprise agroalimentaire, qui ne commercialise que des agneaux sous label IP-SUISSE. Ce label garantit une production « écologique ». Pour que les agneaux d'Antoine remplissent les exigences d'IP-SUISSE, il doit respecter les bases légales pour l'ensemble de son exploitation, notamment les PER. Ensuite, il doit respecter des exigences générales à toutes les productions agricoles, en mettant en œuvre des mesures dans les domaines de la promotion de la biodiversité et la préservation du climat et des ressources. Enfin, il doit respecter des exigences propres à la production d'agneaux, liées notamment aux soins vétérinaires, à la détention et au transport des animaux, et à la traçabilité des moutons. Pour cette dernière rubrique, il doit identifier individuellement ses animaux à la BDTA, enregistrer leurs mouvements, et les munir de marques auriculaires RFID, fournies par Identitas, l'entreprise en charge de la gestion des données de la BDTA pour l'OFAG.

Antoine a donc pris contact avec un marchand de moutons qui agit comme commissionnaire pour l'entreprise agroalimentaire. Il voulait lui livrer ses quarante agneaux, mais comme tous les éleveurs en estive commencent à avoir des agneaux prêts à la vente, les marchands cherchent à répartir le nombre d'agneaux commandés par l'entreprise entre plusieurs éleveurs afin de satisfaire le plus grand nombre. Le marchand avec qui Antoine travaille a décidé de ne lui en prendre que trente. L'abattoir agréé par l'entreprise agroalimentaire est un établissement de grande capacité situé en plaine à près de 50 km de l'alpage. C'est un abattoir mixte (qui abat différents animaux, au contraire des abattoirs spécialisés), et de ce fait, à chaque espèce animale est attribuée un créneau horaire. Ainsi, les ovins sont abattus deux jours par semaine, en début de matinée. Le tri des animaux à l'alpage débute alors tôt le matin, Antoine se refusant à trier les animaux et les transporter la veille, pour qu'ensuite ils



attendent toute une nuit dans l'abattoir. Nous démarrons alors le tri à 6 h 30, quelques amis d'Antoine sont montés nous prêter main-forte. Nous conduisons les animaux du parc de nuit au parc de tri, un espace restreint, enclos de barrières dans lequel les moutons sont rassemblés. Antoine et d'autres éleveurs de ses amis passent alors parmi le troupeau, cherchant les « beaux » agneaux (figure 62).

Figure 62: Repérage des agneaux prêts à la vente



© Hélène Weber, 2018

Une fois identifiés, Antoine les attrape et les touche en divers endroit du corps afin d'estimer leur état d'engraissement, notamment sur le dessus du dos, au niveau de « l'anca » comme disent les bergers bergamasques auprès de qui Antoine a appris le métier, une boule de gras à la base de la queue (figure 63). Certains agneaux qu'il avait sélectionnés visuellement ne présentent finalement pas au toucher l'état qu'Antoine attendait, ils sont donc remis dans le troupeau. Chaque agneau sélectionné rejoint le lot qui partira à l'abattoir, groupé dans un enclos attenant au parc de tri.

Figure 63: Estimation de l'état d'engraissement des agneaux



© Hélène Weber, 2018

Un ami d'Antoine, Roland, à l'aise avec les nouvelles technologies, est là aussi. Il est monté avec une petite valise contenant un lecteur d'étiquette d'EID (identité électronique) et il scanne les agneaux sélectionnés, afin de collecter les numéros d'identification contenus dans les marques auriculaires RFID des animaux, une exigence du label IP-SUISSE pour assurer la traçabilité des animaux.

Il s'occupera, une fois redescendu de l'alpage et disposant d'une connexion à internet, d'envoyer les informations contenues dans les marques à IP-SUISSE via la plateforme commune utilisée par la FSEO et IP-SUISSE, sheeponline. Cette collaboration dure depuis 2014, depuis que les marques auriculaires RFID ont été rendues obligatoires par IP-SUISSE. Antoine n'a pas l'intention d'installer une connexion internet à l'alpage, et de toute manière il ne sait guère s'en servir. Roland fait donc le lien pour lui avec les abattoirs, IP-SUISSE, et toutes les



organisations qui imposent de nouveaux modes de fonctionnement basés sur des technologies numériques.

Le lot d'agneau est constitué. Antoine y ajoute les deux Pépettes, des brebis meneuses. Elles tranquilliseront les agneaux et les dirigeront sur le chemin qui descend vers la place où attend le camion de transport de bétail. Je pars avec Iska (l'autre chienne de conduite) et le troupeau rejoindre le secteur de pâture choisi par Antoine pour cette matinée, afin d'éloigner les brebis des agneaux qui vont quitter l'alpage. Je ralentis le troupeau à bonne distance du parc de tri, et je regarde ce qu'il s'y passe aux jumelles. Antoine ouvre le parc des agneaux, il appelle les deux Pépettes et se met en route avec Titan en direction de la Combe des Rouettes et de la route où l'attend le camion. Les agneaux suivent facilement Antoine et les deux Pépettes, Titan n'est même pas sollicité. Ils disparaissent rapidement de ma vue. La descente prend une heure au pas des agneaux, et presque autant à la montée au pas des brebis meneuses. Une fois les agneaux chargés dans le camion, Antoine en profitera pour descendre au village faire quelques courses. Les deux Pépettes remonteront seules sur l'alpage, elles ont l'habitude. En effet, plus de trois heures plus tard, je les vois arriver au loin, et elles se joignent au troupeau. Je note dans mon carnet : « *Elles ont traîné en route. Mais elles ont fait quoi ?* ».

De quoi est composé l'assemblage que nous avons ici ? D'agneaux, de brebis meneuses, d'éleveurs, « d'aides de tri », de barrières, d'une entreprise agroalimentaire, d'un label, d'un marchand de mouton, d'un abattoir de grande capacité, de marques auriculaires RFID, de la BDTA, d'un scanner, d'une plateforme numérique, et d'une entreprise de services liés à la gestion des données agricoles. Quel type d'agneau instaure cet assemblage ? Si l'on considère l'agentivité des agneaux durant le tri, nous pouvons observer qu'ils peuvent se rendre visibles dans le troupeau, ou au contraire se « fondre dans la masse » et disparaître aux yeux d'Antoine. Même s'ils ont été repérés, ils peuvent fuir et se faufiler parmi les moutons. Si l'agneau fuit exagérément, Antoine abandonne, il ne veut pas passer sa matinée à courir après un agneau qui refuse de se laisser approcher. Le mouton est dès lors actif au sein de cet assemblage, il peut être fuyant et déjouer les projets bouchers d'Antoine.

Mais cette agentivité n'est pas limitée aux agneaux. Les brebis, notamment les Pépettes, participent également à cette tâche. Sans elles, les agneaux refuseraient probablement de quitter l'alpage sans leurs mères, et la descente serait bien plus agitée. En outre, Antoine en touchant les agneaux qu'il a attrapé, décide du sort de l'animal selon son état

d'engraissement. Cette compétence d'évaluation est informée par l'expérience qu'il a de la croissance des animaux dans le contexte de l'estivage, mais aussi par celle du marchand de mouton, qui apprécie le lot qu'il lui achète et lui fournit donc un complément d'information sur le choix des animaux qu'il a opéré, mais aussi par la classification des carcasses réalisée par les taxateurs à l'abattoir. Avec le système d'identification électronique des animaux, les résultats de classification CH-TAX obtenus par chaque agneau sont disponibles dès que l'animal a été abattu. En effet, le lendemain, Antoine s'enquiert auprès de Roland par téléphone des résultats de classification de son lot d'agneaux (figure 64), que Roland a reçu par courriel (Antoine les recevra par la poste quelques jours plus tard).

Figure 64: Décompte et taxation selon CH-TAX

Décompte aux fournisseurs														2		MICARNA	
N° id TVA: [REDACTED]		[REDACTED]															
Lieu d'abattage: Clarens																	
Date du décompte: 24.08.2017				Numéro de facture: 816959													
Date d'abattage: 21.08.2017				Numéro de poste: 028628				Producteur: [REDACTED]									
Micarna- Numéro d'ordre	Article	Description	Déd./augm.	Label	Prix base	Type d'élevage Val.	Taux	PH Val.	Taux	Taxation Val.	Taux	TS Prime	Poids d'abattage Poids	Taux	Prix	Total +/- déduction	
126426027	308.02	Agneau TerraSuisse 131 Foie	9690000	L1	13.20					H3	0.40	0.70	21.00 1		14.30 1.00-	300.30 1.00-	
126426030	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.10	0.20-	14.40	303.84	
126426018	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					H3	0.40	0.70	21.10	0.20-	14.10	297.51	
126426024	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.10	0.20-	14.40	303.84	
126426014	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.20	0.20-	14.40	305.28	
126426001	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.30	0.20-	14.40	306.72	
126426022	308.02	Agneau TerraSuisse 131 Foie	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.40 1	0.20- 1.00-	14.40	308.18 1.00-	
126426015	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.70	0.40-	14.20	308.14	
126426025	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	21.80	0.40-	14.20	309.56	
126426010	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					H2	0.10	0.70	21.90	0.40-	13.60	297.84	
126426006	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					H2	0.10	0.70	21.90	0.40-	13.60	297.84	
126426013	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	22.20	0.70-	13.90	308.58	
126426021	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					H2	0.10	0.70	22.30	0.70-	13.30	296.59	
126426008	308.02	Agneau TerraSuisse 131 Foie	9690000	L1	13.20					C3	0.70	0.70	22.50 1	0.70- 1.00-	13.90	312.75 1.00-	
126426019	308.02	Agneau TerraSuisse	9690000	L1	13.20					C2	0.40	0.70	23.30	1.50-	12.80	298.24	

© Hélène Weber, 2018

Cette liste indique pour chaque agneau la « note » obtenue pour la charnure et pour l'état d'engraissement, mais aussi le poids de la carcasse, ainsi que toutes les primes ou pénalités reçues selon le classement de la carcasse dans ces différents critères. Ces primes et pénalités viennent moduler le prix du marché hebdomadaire attribué par Proviande. Antoine ne peut

pas savoir quel prix a obtenu quel agneau puisqu'il livre des lots, mais cela lui donne une indication sur la « qualité » générale du lot livré. Ainsi, Antoine commente après son appel avec Roland :

« Le dernier lot qu'on a livré faisait 21.3 kg de moyenne, c'est plutôt bien, par contre il y avait beaucoup de T, mais c'est pas grave, ça me va aussi. C'est surtout le poids qui m'importe, et la couverture, sur la charnure je peux pas faire grand-chose ».

Ce qu'Antoine veut dire par là, c'est qu'il peut « faire » des agneaux qui répondent à deux des trois critères exigés par le système CH-TAX : des agneaux ni trop lourds ni trop légers, gras comme le demande le marché de la grande distribution. Par contre, comme il estive ses animaux, il a moins d'emprise sur la charnure — le développement de la musculature des bêtes et le profil des carcasses. En effet, en choisissant des brebis rustiques capables de supporter les conditions de l'estive, ses agneaux perdent en développement musculaire et ne répondent parfois pas à la demande du marché (la classe T correspond à une charnure moyenne, moins « bien en viande » que les classes C et H). Mais cela lui importe peu : ce qui l'intéresse c'est l'équilibre entre ces différentes qualités, et la capacité de ses moutons à valoriser les herbages de montagne. L'estivage offre ainsi un monde dans lequel éleveur-berger, moutons, chiens et herbe composent un troupeau multiespèces, au sein duquel chacun participe à la fois à faire de beaux agneaux et à « bien manger » les herbages de montagne. Passons maintenant à une autre chorégraphie, et observons le mouton qu'elle instaure et le monde qu'elle offre en élevage.

Allons visiter la bergerie de Didier et Lucie et voir comment s'y déploient les pratiques rendues possibles par l'automatisation de certaines tâches.





LE MONDE INCERTAIN DE L'ELEVAGE DE PRECISION

Didier et Lucie élèvent 350 brebis en agriculture biologique dans la campagne vaudoise. Ils effectuent des croisements industriels avec des brebis d'une race indigène menacée et des béliers d'une race bouchère. Ils vendent leurs agneaux en vente directe. Pour réduire leur charge de travail, Didier et Lucie ont équipé leurs animaux de marques auriculaires RFID qu'ils ont commandées en Angleterre, et ils se sont équipés de divers systèmes automatiques.

12.1. TRIER LES AGNEAUX RAPIDEMENT ET CALMEMENT

Le troupeau de Didier et Lucie est assez conséquent, les opérations de tri et d'isolement des animaux sont relativement fréquentes et assez chronophages. Elles interviennent notamment avant l'estivage afin de compter les animaux, d'apprécier leur état sanitaire et leur capacité à estiver et de leur prodiguer les soins nécessaires ; au retour d'estive pour les compter à nouveau et sélectionner les agneaux qui partiront à la boucherie ; avant l'agnelage pour séparer les brebis prêtes à mettre bas ; et enfin tout au long de l'année pour contrôler l'état sanitaire des animaux, administrer des traitements, contrôler la croissance des animaux par pesée, la gestation des brebis, mais aussi pour constituer des lots en fonction de l'état physiologique des animaux, pour adapter leur alimentation notamment.

Didier et Lucie se sont équipés auprès de l'entreprise Gallagher, leader sur le marché suisse pour ce genre d'équipement, d'une balance, d'un scanner, d'un module de commande intégré et d'un portique de tri, le tout connecté aux marques auriculaires RFID de leurs animaux. Des agneaux sont prêts pour la boucherie, ils souhaitent en sélectionner une vingtaine et doivent

alors trier le troupeau, qui compte alors près de 700 individus. Ils l'ont rassemblé dans un enclos à une extrémité d'un couloir de contention, constitué de barrières métalliques. À l'autre extrémité du couloir se trouve la balance, le portique et le module de commande, ainsi que deux enclos : un à droite pour les agneaux qui partiront à la boucherie, un autre à gauche pour les brebis et les agneaux qui resteront encore quelque temps dans le troupeau. Didier et Lucie veulent isoler les agneaux pesant entre 30 et 32 kilos du reste du troupeau, c'est le poids idéal d'un agneau « fini », c'est-à-dire qui a réalisé une croissance qui correspond à la qualité demandée par son marché. Les poids de tous les animaux seront néanmoins enregistrés, c'est l'occasion pour Didier de faire un point sur la croissance de tous les agneaux. Il a introduit de nouvelles races de béliers dans son troupeau et il veut voir les résultats. Le tri commence, les animaux sont engagés dans le couloir (figure 65).

Figure 65: Lecture des informations contenues dans la marque électronique à l'aide d'un scanner



© Gallhager

Les moutons défilent les uns après les autres sur la balance. Dès qu'un animal se trouve sur la balance, Didier scanne la marque électronique, et le poids de l'animal lui est immédiatement attaché dans la base de données qui accompagne le système, et affiché sur le module de commande. Si le poids est bon, Didier vérifie la conformation de l'agneau manuellement.

S'il estime que l'agneau est fini, il ouvre le portique sur la droite, sinon sur la gauche. Je note dans mon carnet de terrain :

« C'est un flot ininterrompu de moutons, on dirait que ça ne s'arrêtera jamais. Mais c'est plus calme que chez Louis [un éleveur qui trie ses animaux "manuellement"]. Par contre on ne sert plus à grand-chose ».

Cette impression de flux et de calme est confirmée par Lucie :

« Ça nous change la vie, avant on avait aussi une balance au bout du couloir de tri, mais ça faisait beaucoup de bruit quand les animaux montaient dessus, ils étaient stressés, nous aussi, mon mari était obligé de crier les informations que je devais noter, en plus la plupart du temps les marques elles sont sales, alors on voit rien, il faut les nettoyer avant de pouvoir les lire, moi je devais noter et j'entendais rien, maintenant on scanne, le poids est entré dans le système automatiquement, ça va vite, c'est bien plus calme ».

Cette idée de flux est d'ailleurs utilisée par les vendeurs de ce type de système. Ainsi, l'entreprise Gallagher, dans sa brochure relative aux produits en lien avec le tri automatique des ovins, soulève l'avantage suivant :

« Amélioration du flux des animaux dans le système de pesage et de sélection : le processus de pesage et de sélection impliquant moins d'intervention humaine, les animaux se sentent moins menacés et sont plus enclins à circuler librement dans le système »¹⁷⁶.

Dans cet assemblage, le troupeau devient un flux. Mais ce flux peut être interrompu. Les animaux ont peu l'habitude de passer dans ce couloir. Ce manque d'habitude entraîne des mouvements de recul, qui ralentissent le flux. Lucie pousse alors de temps en temps un mouton qui bloque le flux dans le couloir. Si une agnelle montre trop d'appréhension à entrer dans le couloir de contention, si Didier observe qu'elle bloque systématiquement le flux, cette agnelle ne sera pas conservée dans le troupeau : *« Mes brebis elles doivent avancer. S'il y en a avec lesquelles ça ne se passe pas comme ça, je ne les garde pas »*. Ce type de comportement implique que Didier doit s'occuper davantage de cette agnelle, et cela augmente sa charge de travail. Au bout de deux heures, tout le troupeau est passé sur la balance, et 23 agneaux se trouvent dans le parc de droite. Didier observe le lot d'agneaux « finis », puis rentre dans l'enclos, attrape deux agnelles et les transvase dans l'autre enclos : *« Celles-ci, je vais peut-être les garder pour la reproduction, elles sont belles, je ne sais pas encore »*.

Qu'est-ce qu'un agneau ici ? Reprenons la perspective de l'agentivité. Dans ce système automatisé, les capacités d'action des animaux sont restreintes. Un agneau peut avancer ou s'arrêter. C'est un élément du « flux », son poids est relevé et il passe dans l'un ou l'autre

¹⁷⁶ <https://www.gallagher.eu/fr>. A noter que pour Gallagher, se sentir menacé au contact des humains est une réaction « normale » de la part des moutons.

enclos. Ce qui est mesuré ici et participe au tri, c'est le poids de l'agneau. Ce dispositif participe dès lors à l'aliénation des moutons de leurs processus de vie, avec une réduction de l'animal à une seule facette de son état d'engraissement, son poids. Si l'agneau rechigne à avancer, le « flux » est interrompu, Didier ou Lucie passent le long du couloir de contention et le poussent, le « flux » reprend. Mais le refus répété des agnelles d'entrer dans le couloir de contention a des effets : elles feront partie du lot qui sera mené prochainement à la boucherie. Didier compose son troupeau avec des moutons qui « font troupeau » afin d'assurer la facilité des manipulations. Il cherche alors à conserver des animaux qui « coopèrent », qui ont confiance en lui et qui participent aux diverses activités d'élevage. L'aliénation des moutons n'est dès lors pas la seule conséquence de la pratique qui se déroule ici, et le mouton est actif au sein de cet assemblage, il est récalcitrant ou coopératif.



Mais l'agentivité ou son absence n'est pas limitée aux moutons ou au dispositif technologique qui participe au tri. La compétence de l'éleveur dans l'évaluation de la conformation reste nécessaire, il ne s'agit pas que d'une question de poids. Si le poids est bon, Didier « palpe » l'agneau en divers endroits précis pour apprécier sa couverture de graisse. Le portique de tri ne peut pas faire cela. Par ailleurs, c'est Didier qui décide finalement de la composition du troupeau. Les deux agnelles qui ont été sorties du lot pour la boucherie passeront peut-être encore des années dans ce troupeau. De plus, l'agentivité de l'équipement technologique dépend des compétences du programmeur. Comme nous le dit Didier : « *Ça produit des informations qui peuvent m'être utiles, comme l'évolution du poids des agneaux ou ce genre choses. Bon, je ne sais pas encore bien exploiter le potentiel du système* ». Didier pallie son défaut de compétences de programmation par son « œil ». Le logiciel permettrait de programmer des critères de tri plus fins, mais comme il ne sait pas encore se servir de toutes ses fonctionnalités, l'agentivité de l'équipement technologique est limitée. Comme on le voit, tout ici est question de relations. Ce sont les relations entre moutons, éleveur et équipement de tri qui font l'agentivité de l'un ou l'autre acteur. Cette chorégraphie accorde dès lors de l'agentivité au mouton, mais elle opère aussi une séparation entre les moutons, ce qui est précisément l'objectif du tri. Mais qu'est-ce qui fait que des agneaux viendront constituer un lot pour la boucherie alors que d'autres seront conservés dans le troupeau, temporairement ou pour une plus longue durée ?



Le tri automatisé et l'assemblage qui l'accompagne instaurent des agneaux de boucherie et des agneaux d'élevage. Mais pourquoi certains deviennent l'un ou l'autre ? Certains agneaux ou agnelles deviendront des agneaux de boucherie parce qu'ils ont un poids et une conformation en accord avec la demande du marché de Didier et Lucie. Ensuite certains le deviendront parce que ce sont des mâles, et que les mâles n'ont pas d'intérêt pour l'élevage de Didier et Lucie qui ne pratiquent pas l'élevage de béliers. Ils ne conservent dans leur troupeau que des agnelles susceptibles de devenir de bonnes brebis allaitantes, qui feront à leur tour des agneaux. Mais des agnelles deviendront aussi des animaux de boucherie si elles refusent de « faire troupeau » et de coopérer aux diverses activités d'élevage. Le tri sépare ainsi les moutons sur la base de divers critères : leur valeur marchande, leur potentiel reproducteur et leur coopération aux activités d'élevage. Cette séparation est opérée par l'équipement de tri, sur la base d'un critère rationalisé (le poids de l'animal), mais également par l'éleveur, qui se fie alors à son expérience au contact d'animaux similaires et à leurs qualités matérielles ou relationnelles pour attribuer définitivement une catégorie à l'animal. Les pratiques liées au tri automatisé induisent une séparation entre les moutons, qui repose en partie sur l'agentivité de l'équipement technologique, mais aussi sur celle des moutons et de l'éleveur. L'agentivité est donc distribuée, et l'équipement technologique a un rôle au sein de cet assemblage. Quelles sont les possibilités qu'il conditionne ? D'une part, il contribue à favoriser une rencontre entre éleveur et mouton. Didier veut des moutons coopératifs, qui faciliteront les manipulations. Le dispositif technologique effectue dès lors un tri entre les animaux qui coopèrent et ceux qui résistent à la proposition de « faire troupeau » dans les conditions d'élevage de Didier et Lucie. Mais d'autre part, comme nous l'explique Didier, c'est une machine qui dorénavant génère les données : « *Je trouve qu'on perd la maîtrise, c'est ce que je déplore avec ce système* ». Cependant, il ne s'agit pas ici d'un processus d'aliénation. Le dispositif de tri automatique sépare Didier d'une partie du processus d'élevage, notamment le choix des beaux agneaux de boucherie ou des agnelles qui viendront renouveler la composition du troupeau. De plus, il sépare Didier d'une partie du produit de l'élevage : un savoir sur ce qui fait un bel agneau ou une belle agnelle de renouvellement. Cependant, le dispositif de tri automatique ne produit pas de « réponse » pour Didier, mais demande une interprétation et une application spécifique à son propre contexte, et donc le développement de nouveaux savoirs et de nouvelles pratiques.

Passons maintenant dans un autre espace de la bergerie : l'enclos des agneaux orphelins, dans lequel l'identification électronique permet l'automatisation de l'allaitement artificiel.

12.2. « MONITORER » LA CROISSANCE DES AGNEAUX

Que se passe-t-il quand le « biberonnage »¹⁷⁷ des agneaux est automatisé ? Dans les grands troupeaux qui regroupent les agnelages, les « accidents d'agnelage » sont fréquents. Des brebis ou des agneaux meurent, laissant des orphelins ou des brebis sans descendance. De plus, la plupart des brebis ont une portée d'un ou deux agneaux par an (Issler *et al.*, 1995), mais les portées de trois agneaux ne sont pas exceptionnelles, notamment pour certaines races plus prolifiques comme le mouton Brun-Noir du pays. Les grandes portées ont des effets négatifs sur la vigueur et la santé des agneaux. Le principal effet est la réduction du poids des agneaux à la naissance, ce qui entraîne une mortalité des agneaux plus élevée. Par ailleurs, les agneaux nés multiples présentent une vigueur plus faible, mettent plus de temps à se lever et à aller téter et vu leur nombre, ils reçoivent une quantité de colostrum réduite et bénéficient de moins de soins de la part de leur mère. Enfin, une brebis n'a que deux tétines et peut difficilement allaiter des triplés ou plus. Dès lors, les éleveurs laissent généralement deux agneaux aux brebis, et font adopter les agneaux supplémentaires ou les orphelins par une autre brebis ou les allaitent artificiellement.

L'adoption et l'allaitement artificiel constituent des activités assez chronophages, et participent de la surcharge de travail des éleveurs pendant la période d'agnelage, c'est-à-dire les quelques semaines au cours desquelles l'éleveur joue l'équilibre économique de toute son année. Les agnelages étant souvent regroupés sur une courte période, l'arrivée des agneaux peut être massive, comme nous l'explique par exemple Arthur : « *On a eu une semaine où on a eu 600 agneaux qui sont nés, c'était la pleine lune, alors 3 jours avant et 3 jours après ça y va* ». Pour faire adopter un agneau par une brebis, les éleveurs doivent user de subterfuges afin de « tromper » la brebis et qu'elle se laisse téter par un petit qui n'est pas le sien : attacher l'agneau orphelin à l'agneau de la brebis pour confondre les odeurs ; retirer l'agneau de la brebis quelques heures afin qu'elle ait trop de lait et qu'elle accepte plus facilement la tétée

¹⁷⁷ C'est le terme couramment utilisé par les éleveurs pour faire référence au fait d'alimenter les agneaux orphelins au biberon.



de l'agneau orphelin ; confectionner un « pyjama » à l'agneau orphelin avec la peau de l'agneau mort de la brebis et le proposer à sa mère¹⁷⁸(figure 66).

Figure 66: Subterfuges



© Stéphanie Maubé

Comme nous l'explique Tony :

« En cas de triplés j'essaie d'en faire adopter un, mais c'est difficile. Des fois ça marche, des fois pas. J'essaie plusieurs techniques. Cet agnelage, j'en ai une à qui j'ai donné un triplé, elle en voulait pas, alors j'ai remis la main dedans, j'ai caressé l'agneau avec tout ça, et elle l'a pris, elle s'en est occupée, elle l'a léché, ça allait. Une fois sec, elle en a plus voulu. Je l'ai attachée 3 jours, rien à faire. Et un autre, j'ai gardé toute la poche de

¹⁷⁸ Les agneaux possèdent une glande odorante au-dessus de la queue. La brebis peut la sentir pendant qu'il tète, c'est ce qui est utilisé pour leurrer la brebis afin qu'elle allaite un autre agneau.

l'agneau mort dans un bidon, avec le liquide et tout, celui qu'il fallait adopter je l'ai baigné dedans, et là ça a marché, la brebis s'en est occupée et l'a gardé ».

Ayant recouru à ces subterfuges et le couple brebis-agneau « soudé », la nouvelle famille doit être surveillée étroitement pour s'assurer que l'agneau tête et que sa nouvelle mère s'en occupe, ce qui demande une attention et un engagement conséquent de la part de l'éleveur, la brebis ne se laissant pas si facilement bernier. Bref, cela prend du temps, et ça ne marche pas à tous les coups.

Dès lors, quand il n'y a pas de mère adoptive à disposition ou que l'adoption ne marche pas, l'allaitement artificiel constitue la dernière solution pour assurer la survie et la croissance de l'agneau. Il est généralement réalisé par l'éleveur lui-même ou des membres de sa famille. La ration de lait doit être fractionnée en plusieurs prises, autour de 6 par jour, ce qui représente un travail considérable, comme nous l'expliquent ces deux éleveurs : « *L'adoption, ça ne marche pas. Alors ça demande beaucoup de travail de faire et donner 6 biberons par jour à trois agneaux* » (Bénédicte) ; « *c'est pas compliqué, mais ça prend du temps, et j'en ai pas trop en ce moment !* » (Régis). Mais comme le soulève Eva, l'agnelage, « *c'est la période la plus dure, où on a le plus de travail, mais c'est la période la plus belle !* ». Un des avantages de cette relation de soin et de proximité entre l'éleveur et les agneaux « biberonnés », c'est qu'un rapport de confiance s'installe, qui perdurera une fois le mouton plus grand et facilitera les interventions sur l'animal, comme les soins par exemple. Par ailleurs, une agnelle biberonnée devient souvent une brebis particulière. Ces agnelles qui développent des relations étroites avec les humains deviendront peut-être des brebis meneuses au sein du troupeau. Cela facilite aussi par la suite le travail de l'éleveur lors des déplacements notamment. Ces brebis suivront volontiers l'éleveur, et inciteront de ce fait tout le troupeau à le faire. Ce contact privilégié apporte aussi ce qui fait l'intérêt du travail en élevage : « *C'est vrai que si je n'avais pas de contact avec mes brebis, ça n'aurait plus le même intérêt* » (Tony).



L'utilisation de marques auriculaires RFID permet de se libérer des tâches de biberonnage en automatisant la distribution de lait. Retournons dans la bergerie de Didier et Lucie, qui se sont munis d'un équipement de distribution automatique de lait. Nous sommes au mois d'avril, la période d'agnelage a pris fin il y a quelques semaines. Didier et Lucie nous expliquent



l'astreinte du processus d'adoption et de biberonnage, et les changements en matière de charge de travail que le dispositif automatique leur a apporté : « *Ça fait un seul contenant à nettoyer et pas tout un tas de biberons, avant je ne pouvais faire que ça pendant tout le temps que Didier fourrageait les autres, maintenant je peux faire autre chose* » (Lucie). Comme nous l'explique Véronique, une autre éleveuse qui participe à la discussion et dispose aussi d'un tel équipement : « *On perd un peu le contact et un joli côté de l'agnelage, mais de toute façon on n'a plus de plaisir à biberonner tous ces agneaux quand il y en a beaucoup* ».

Didier et Lucie ont alors aménagé un enclos dans leur bergerie pour accueillir les agneaux orphelins. Aujourd'hui, il y a 18 agneaux dans le parc, à des âges différents. Le parc est muni d'un distributeur de lait automatique. Il s'agit d'une cuve munie d'un capteur RFID, de deux tétines artificielles et d'un panneau de commande, avec lequel ils peuvent programmer la distribution individuelle de lait aux agneaux, selon des critères rationalisés (en fonction du sexe, de l'âge, du poids de l'animal). Lucie vient de nettoyer la cuve, elle la remplit de lait qu'elle a préparé à partir d'une poudre et referme le couvercle. Elle ouvre le panneau de commande sur lequel figure la liste des agneaux identifiés par leur numéro BDTA ; la quantité de lait quotidienne qu'ils peuvent ingérer et que Lucie a préalablement programmée ; la quantité effective ingérée par l'agneau au moment où Lucie regarde le panneau de commande et ce qu'il lui reste à boire pour la suite de la journée. Lucie observe la consommation de ses agneaux : « *Tu vois, c'est pratique, on voit tout de suite qui a bu combien et quand, pour chaque agneau tout est enregistré* ». Un agneau s'approche d'une tétine et commence à téter. Le capteur l'identifie, la tétine artificielle distribue la ration que Lucie a programmée et enregistre la prise de l'agneau en pesant la ration avant et après son passage. Ces données sont ensuite communiquées au PC de commande. Si un agneau ne tète pas assez, une alerte prévient Lucie sur le panneau de commande. Lucie analyse donc les consommations de chacun selon leur sexe et âge, et reprogramme la quantité de lait distribuée quotidiennement à certains agneaux qui ont grandi et qui ont des besoins caloriques plus élevés.

Quel agneau est instauré dans le réseau de relations impliquées dans l'automatisation du biberonnage ? Avec la pratique de l'allaitement artificiel automatisé, un agneau est un corps qui doit boire une certaine quantité de lait quotidiennement afin d'engraisser. La progression de l'engraissement est évaluée par le poids de l'animal (Lucie pèse les agneaux régulièrement) reporté sur une courbe de croissance définie selon la race de l'animal et son sexe. Dans cette

perspective, l'agneau est réduit à l'évolution de sa croissance, qui s'exprime sur le panneau de commande, en fonction des nombres qui apparaissent à côté de son numéro d'identification, représentant des volumes de lait consommés. Cette attention portée au développement des agneaux en allaitement artificiel exprimée en écart par rapport à une norme de croissance évoque d'une certaine manière la définition classique de la domestication de Clutton-Brock (1994, dans Lien *et al.*, 2018) de la maîtrise humaine sur les non humains. Ce sont des animaux élevés en captivité pour des raisons de subsistance ou de profit, dans une communauté humaine qui maintient la maîtrise complète de leur approvisionnement en nourriture. Mais considérer cette pratique comme un pur contrôle, avec l'emphase sur la rentabilité, présente des limitations pour donner de l'agentivité aux agneaux. Ce récit de la maîtrise humaine permet d'ignorer le fait que les agneaux, dans ce contexte, répondent aux conditions dans lesquelles ils sont élevés. On peut alors aussi discuter de cette pratique en termes d'agentivité, fabriquée et distribuée.



Dans cet assemblage, nous avons un enclos, des agneaux, des marques auriculaires RFID, un équipement automatique de distribution de lait, du lait en poudre, un PC de commande, les éleveurs. Si l'on observe les agneaux, on peut dire qu'ils peuvent téter la tétine artificielle ou non, régulièrement ou non, suffisamment ou non, et jouer avec d'autres agneaux. La consommation de lait dépend de l'agneau lui-même, de son appétence. Il peut par exemple être malade et ne pas ingérer sa ration. Mais elle dépend aussi d'autres agents. D'autres agneaux peuvent l'empêcher d'accéder à la tétine, si l'agneau est timide il ne défendra pas sa place à la tétine. La tétine peut être bouchée. Le système peut avoir un problème technique et ne pas signaler qu'un agneau ne tète pas sa ration quotidienne. La consommation de l'agneau dépend alors aussi de l'équipement de distribution de lait, et de l'éleveur, qui doit observer pourquoi l'agneau ne boit pas sa ration quotidienne et éventuellement y remédier : contrôler la machine ou biberonner son agneau à la main. Mais il peut aussi décider de ne pas insister avec cet agneau, et le laisser mourir, comme nous l'explique Alexandra, une autre éleveuse : « *Je ne cherche plus, c'est vrai, à élever des agneaux faiblards. Avant je faisais tout pour les garder, maintenant je laisse un peu faire la nature, je veux des sujets plus robustes* ».



On peut donc observer que l'allaitement artificiel automatisé est un ensemble de relations répétées, qui incluent tous les agents, et qui instaurent un agneau « pas tout-à-fait passif ». L'agentivité de l'agneau, celle du distributeur de lait et celle de l'éleveur sont produites de manière relationnelle, en pratique, refaites continuellement, et elles sont plus ou moins précaires. La chorégraphie peut « se gripper ». L'éleveur, par manque de temps par exemple, peut faire confiance à la machine, et n'intervenir que si un agneau est signalé. Une erreur de programmation ou un problème technique, le signalement ne se fait pas et l'agneau risque la mort. Ainsi, si les agneaux disposent d'agentivité, c'est uniquement tant que les pratiques s'alignent pour que l'agneau consomme sa ration de lait, la chorégraphie doit être maintenue.

Cette chorégraphie accorde dès lors une certaine agentivité à l'agneau, mais elle opère aussi une séparation entre les agneaux et entre l'éleveur et ses agneaux. Considérons d'abord la séparation entre les agneaux. Qu'est-ce qui fait que certains agneaux ne pourront pas grandir dans cet assemblage et devenir des moutons ? Il faut ici décortiquer la pratique regarder ce qu'il se passe quand les agneaux sont allaités avec ce type de système automatique. L'allaitement artificiel automatisé instaure des agneaux gagnants et des agneaux perdants. Une première explication est à aller chercher du côté du colostrum et du lait administré aux agneaux. Ce sont souvent du lait de vache ou du lait de remplacement (lait en poudre) qui sont utilisés pour les agneaux, puisqu'il s'agit de réduire l'astreinte. Sans ces laits de substitution, il faudrait préalablement traire des brebis. Cependant, le colostrum et le lait contiennent des anticorps spécifiques liés aux pathogènes de l'endroit où la mère a effectué la gestation. Le lait est donc enchevêtré dans des lieux (Bolender, 2014 ; Simun, 2014). Des agneaux élevés au lait de vache ou au lait de remplacement ne disposent dès lors pas des anticorps nécessaires à leur survie dans les conditions d'une bergerie spécifique, et certains ne s'adaptent pas.

Une seconde explication à l'instauration d'agneaux gagnants ou perdants est à aller chercher du côté relationnel et nous ramène à la séparation entre éleveur et agneaux. Avec l'allaitement automatisé, l'agneau n'a plus de contact maternel, il ne côtoie que d'autres agneaux. Aucune brebis ne lui fournit les soins indispensables à sa croissance et sa santé. Avec le biberonnage manuel non plus, mais l'éleveur « compense » en partie cette absence de contact et de soins maternels en s'occupant plusieurs fois par jour individuellement de chaque agneau orphelin et lui prodiguant le contact physique que requiert un animal nouveau-né. Un

défaut de contact maternel et physique remet en cause la survie de l'animal. Par exemple, le léchage de l'agneau par la brebis en cours de tétée, notamment de la zone périnéale, permet la stimulation de la défécation (Degois, 1985 ; Dudouet, 2012). Avec l'allaitement artificiel automatisé, l'absence de contact physique et de soin compromet la santé de l'agneau. Là aussi, il s'agit d'un processus d'aliénation des moutons de leurs processus de vie. Par ailleurs, l'allaitement artificiel automatisé opère une séparation entre l'éleveur et ses animaux. D'une part, l'agneau n'a plus qu'un contact visuel avec l'éleveur, ce qui réduit la familiarité qui peut être observée chez les moutons qui ont été biberonnés à la main. Privés d'un contact physique étroit, les animaux peuvent devenir plus craintifs, compromettant les possibilités de « faire troupeau ». D'autre part, l'automatisation peut réduire la fréquence et la durée des interactions entre l'éleveur et les agneaux et les occasions pour l'éleveur d'observer directement les animaux, leur comportement, santé et bien-être. Ces occasions fournissent des opportunités pour les éleveurs et les animaux de se connaître mieux.

Ainsi, les dispositifs automatiques présentent un potentiel d'aliénation des éleveurs et des moutons. Au sein de ces assemblages qui lient paramètres biologiques des moutons, humains et technologie de l'information, le mouton vivant est en partie évincé, remplacé par ses données. Le rapport aux moutons est centré sur la maîtrise des données qu'ils génèrent, permettant de libérer l'activité d'élevage d'une partie des interactions avec les animaux et la nature, reportées sur des dispositifs technologiques. Mais ces assemblages sont aussi créatifs, ils créent de nouveaux agneaux, de nouveaux éleveurs et de nouvelles manières de « faire troupeau ». Avec l'allaitement artificiel et le tri automatisés, nous pouvons voir que l'agentivité ou la passivité des agneaux, des humains ou de l'équipement technologique sont fabriquées en relation, en pratique, et à chaque moment. La différence qu'un agent produit n'est pas prévisible, elle est indéterminée. La question reste alors de savoir ce que les actions pour l'instant mal déterminées de l'équipement technologique de tri aident à créer ou détruire. L'indétermination et la nouveauté sont indifférentes à la condition humaine - ou à celle du mouton, pour le meilleur et pour le pire, ou pour les deux.

Passons dans un dernier lieu de l'élevage ovin, celui de la sélection opérée par les organisations d'élevage. Nous avons observé plus haut dans ce chapitre comment cela se passait chez Antoine, qui faisait et laissait faire un troupeau débrouillard, et qui choisissait ses animaux sur la base de l'observation qu'il faisait de leur comportement à l'herbe et au sein du



troupeau sur un temps long. Allons voir quel type de mouton et quel monde de l'élevage est produit avec des techniques de sélection « rationalisées ».





LES MONDES VARIÉS DE LA SELECTION

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 10, la sélection des animaux opérée par les syndicats d'élevage repose principalement sur le « pointage », pratiqué en Suisse depuis la fin du XIXe siècle. Il s'agit d'une évaluation visuelle des caractéristiques phénotypiques des animaux selon un standard de race. Un standard de race correspond à un type idéal, censé représenter les qualités intrinsèques d'une race animale. Pour les moutons, il est aujourd'hui constitué de critères morphologiques liés au type, aux membres, et enfin à la laine. Le type fait référence au format des différentes parties du corps, notamment la tête, l'encolure, la poitrine, l'épaule, le garrot, le dos, les reins, le ventre et le gigot. Concernant les membres, ce qui est évalué c'est le format des membres eux-mêmes, mais aussi l'aplomb de l'animal. Pour la laine, il s'agit de sa répartition sur le corps de l'animal, sa couleur et sa finesse. Les « pointages » sont effectués dans le cadre de concours ou d'exposition organisés par les syndicats d'élevage régionaux. Le principe des concours est d'offrir aux éleveurs un espace permettant l'appréciation des qualités de leurs animaux en fonction du standard de la race de leur animal. Les éleveurs dont les moutons possèdent au plus haut degré un ensemble de caractères jugés désirables les présentent devant un jury d'experts, formé par la FSEO, qui ont une expérience esthétique des corps des animaux. Comme site d'évaluation visuelle ritualisée des animaux (Holloway, 2005), les arènes des concours sont centrales dans les pratiques de sélection des syndicats d'élevage. Par ailleurs, les concours constituent aussi un espace où les éleveurs peuvent acheter ou vendre des animaux reproducteurs.

Cependant, depuis le tournant écomoderniste emprunté par l'élevage ovin, de nouvelles techniques de sélection se développent, notamment les estimations de valeurs d'élevage et

les techniques génomiques. Nous allons donc ici décrire comment sont mises en œuvre en pratique ces différentes techniques de sélection, afin de mettre en évidence les moutons et les relations entre humains et animaux qu'elles instaurent.

13.1. « POINTER » DES MOUTONS

J'ai rendez-vous au marché-concours de Bulle avec Maurice, un éleveur de moutons Blancs des Alpes membre d'un syndicat d'élevage. Ce marché-concours est organisé par la Fédération fribourgeoise d'élevage des espèces ovines et caprines, qui regroupe divers syndicats régionaux. C'est un marché intercantonal, ce qui signifie que les éleveurs et les animaux qui y participent viennent de toute la Suisse. La concurrence est donc élevée, les éleveurs viennent présenter leurs « meilleurs » animaux — des animaux qui ont déjà été pointés dans le cadre de marché-concours cantonaux et qui ont obtenu de très bonnes « notes ». Ce type de concours a lieu régulièrement dans toutes les régions de Suisse¹⁷⁹. Entre août 2017 et juillet 2018, 26'183 animaux ont été évalués¹⁸⁰, dont 7'265 moutons dans le cadre de concours intercantonaux.

Maurice vient présenter deux béliers qu'il a achetés il y a peu de temps. Il les a payés assez cher, il me dit qu'ils sont beaux, il se réjouit de voir le classement qu'ils obtiendront. Le concours est organisé dans une halle dans laquelle sont aménagés des boxes, des places d'attaches et des arènes de concours (figure 67). Il est organisé sur deux jours durant lesquels différentes catégories de moutons sont présentées, et il constitue un événement social important. Les moutons sont distribués dans les boxes en petits lots d'une dizaine d'individus selon leur propriétaire et patientent jusqu'à leur évaluation. Les deux béliers de Maurice sont à l'attache le long d'un mur avec d'autres béliers Blanc des Alpes et de leur classe d'âge, de la paille recouvre le sol et des seaux d'eau sont mis à disposition des animaux.

¹⁷⁹ Environ 15 concours intercantonaux sont organisés par an, dont 4 en Suisse romande : Bulle, Moudon, Delémont, et Tavannes.

¹⁸⁰ 22'696 animaux des races indigènes Blanc des Alpes, Brun-Noir du pays, Oxford et Nez-Noir du Valais, et 3'487 animaux des races Charollais suisse, Texel, Suffolk, Shropshire, Rouge de l'Ouest, Dorper, Ile de France et Nolana.



Figure 67: Une halle de marché-concours (Deitigen)



© Michel Lüthi

Figure 68: Évaluation de la qualité de la laine



© Hélène Weber, 2018

Lorsque c'est le tour de la catégorie des béliers de Maurice (les béliers Blanc des Alpes entre 8 et 12 mois), il entre avec l'un de ses deux béliers et les autres concurrents dans l'arène. Maurice et son bélier passent et s'arrêtent devant l'expert, qui apprécie les qualités de l'animal selon le standard de race du mouton Blanc des Alpes. Il évalue la qualité de ses brins de laine sur l'épaule, au milieu du ventre, au gigot et derrière la cuisse, en écartant les brins, des deux côtés de l'animal (figure 68).

Figure 69: Évaluation du type et des membres



© Hélène Weber, 2018

Puis il estime l'homogénéité de la toison au toucher, en trois endroits du dos. En prenant un peu de recul, il regarde ensuite sa conformation et son type, et peut le toucher à l'occasion. Il demande ensuite à Maurice de faire marcher l'animal sur quelques mètres (figure 69).

Maurice et son bélier, une fois passés devant l'expert, vont se ranger dans un bord de l'arène, l'animal présentant son arrière-train à l'expert pour qu'il puisse évaluer ses aplombs. Chaque couple passe ainsi devant l'expert et se range à la suite du couple précédent, dans le bord de l'arène. Comme les animaux doivent rester immobiles, les éleveurs emploient différentes techniques selon la relation qu'ils entretiennent avec leur animal et le comportement de celui-ci. Certains éleveurs usent de la force pour immobiliser leur animal, d'autres les caressent ou les « gratouillent », certains usent de « trucs », comme maintenir la tête de l'animal en l'air pour limiter ses mouvements et améliorer sa stature. L'expert, ayant alors tous les arrière-trains des animaux alignés devant lui, compare leurs aplombs et opère un classement des animaux selon les critères du standard. Un « jury supérieur » vient ensuite confirmer la décision de l'expert et valider les notes attribuées aux critères du standard (figure 70).

Figure 70: Classement des moutons, en rouge le « jury supérieur »



© Hélène Weber, 2018



Les animaux sont alors intégrés au herd-book selon les « notes » qu'ils ont obtenues au pointage, dans des « classes de qualité » différentes. Comme nous l'explique Denis, un expert :

« On a la section A pour les animaux qui sont parfaitement dans le standard, la section B pour ceux qui ont des petits défauts, ces deux sections regroupent les animaux d'élevage. Ceux qui sont en section C sont exclus du herd-book, c'est du tout-venant ».

Quel mouton est instauré ici ? Cette question implique là aussi d'observer la pratique de sélection des animaux lors des concours en termes d'agentivité. Comment est-elle produite et distribuée dans cet assemblage ? Si le mouton a été « préparé » de manière adéquate par son éleveur, si ses parents sont de « race pure » et inscrits au herd-book, s'il semble être conforme au standard de race, s'il est bien nourri et propre, il peut participer au concours. Sa matérialité participe dès lors à l'agentivité du mouton. Mais dans l'arène, il dispose aussi d'une certaine capacité d'action. Il peut « se prendre au jeu » et accorder son pas à celui de l'éleveur, il peut se tenir droit, immobile. Il peut aussi refuser de se tenir immobile ou dans la position requise par l'éleveur, il peut également rechigner à marcher avec lui, il peut chercher à fuir et y arriver. Ce comportement influencera la décision de l'expert. Le mouton est dès lors rendu actif.

Mais l'agentivité ou son absence n'est pas limitée au mouton. L'expert et son « regard compétent » intervient. Il évalue les qualités du mouton, et élabore un classement des animaux au sein de leur catégorie, selon la formation qu'il a acquise et son expérience esthétique de la morphologie des moutons de cette race. Le « regard compétent » consiste en une manière d'observer et d'apprécier les animaux au sein de pratiques partagées et de cultures situées, qui produisent des idéaux esthétiques, des ordres moraux et des normes d'accomplissement. Ce regard n'est pas neutre ou détaché, il reflète une appartenance sociale et idéologique (Grasseni, 2005, 2009a). En effet, c'est la participation des éleveurs aux pointages qui contribue à construire une appartenance collective et active à l'idéal esthétique contenu dans les standards de race. La construction du « regard compétent », au travers des yeux, des mains, des discours et des sensibilités des experts contribue à l'établissement de normes hégémoniques de pratiques au travers desquelles les éleveurs perçoivent et ordonnent le monde. Comme nous le dit Paul, un agent d'un syndicat d'élevage membre de la FSEO : *« C'est vraiment une histoire de coup d'œil les pointages, c'est subjectif ».*

Les deux béliers de Maurice ont été éliminés. Ils présentent un défaut qui les exclut d'office du herd-book : ils ont des bourgeons de cornes, et le standard du mouton Blanc des Alpes

stipule que cette race est acère. Maurice m'explique alors : « *C'est vrai j'ai pas regardé ça quand je les ai achetés, bon, ben ces béliers n'iront jamais à la reproduction* ». Ainsi, malgré la « performance » réalisée par les béliers de Maurice dans l'arène, leur matérialité l'emporte dans l'évaluation visuelle qui est réalisée par l'expert, et qui les rend dès lors « passifs ». Privé des qualités requises pour être inscrits au herd-book, ces béliers seront probablement abattus, n'ayant pas d'autre finalité que la reproduction.

On peut donc remarquer que la sélection telle que pratiquée par les syndicats d'élevage est un ensemble de relations répétées, qui incluent des standards de race, des éleveurs, des experts, des jurys supérieurs chacun à leur tour évaluant les qualités des animaux, et qui instaurent des moutons passifs, ou des moutons « un peu trop passifs ». Mais cette chorégraphie peut rater. Si les moutons reçoivent une mauvaise note à un critère du standard, ils seront exclus du herd-book, et potentiellement abattus. Au contraire, s'ils reçoivent une bonne note, ils seront intégrés au herd-book et participeront à la reproduction. Mais l'éleveur peut encore intervenir, il peut contester la décision des experts et demander la révision du pointage. Un mouton peut ainsi être « repêché » et finalement intégrer le herd-book, comme nous l'indique Denis, l'expert :

« Bon, des fois ça se fait à la tête du client. Lors d'une exposition, on avait une éleveuse qui a présenté son mouton, et il ne rentrait pas dans le standard, on a voulu l'exclure, l'éleveuse était vraiment déçue, alors finalement l'expert a quand même pris son animal ».

Ainsi, si les moutons sont faits passifs, si c'est ce qu'est un mouton dans cet assemblage, c'est uniquement tant que les pratiques restent stables. La chorégraphie doit être maintenue, et il n'y a pas d'ordre établi derrière tout cela et qui lui donne sa forme.



Cette chorégraphie produit dès lors un mouton passif, mais elle opère aussi une séparation entre les moutons. Qu'est-ce qui fait que des moutons passent dans la catégorie du « tout-venant », et qu'ils ne sont dès lors plus tout-à-fait des moutons ? Ici il faut regarder ce qu'il se passe lorsque les moutons sont pointés. Le pointage instaure aussi des gagnants et des perdants. Mais pourquoi certains moutons deviennent des perdants ? Pour le savoir, il faut aller voir les pratiques moins visibles qui se déploient dans les fermes. Tout d'abord, les

pratiques d'affouragement — notamment l'affouragement aux aliments concentrés — peuvent instaurer un mouton massif, apprécié des éleveurs et des experts, car ils incarnent des notions de « progrès » et traduisent de « bonnes pratiques » d'élevage (Anderson, 2003 ; Grasseni, 2009a ; Holloway, 2005 ; Ritvo, 1987). D'autres pratiques d'affouragement, à l'herbe par exemple, ne produisent pas les mêmes moutons. L'affouragement à l'herbe peut être mis en œuvre pour une variété de raisons, et notamment des raisons éthiques ou économiques. Ensuite, des pratiques de préparation du mouton peuvent contribuer à le rendre plus « beau », notamment le nettoyage et le brûlage de la laine, comme nous l'explique un éleveur : « *Je leur ai fait les pieds, c'est obligatoire, et je les ai lavé un peu, les jambes, autour du derrière pour enlever les crottes. Certains brûlent la laine, pour enlever les brins qui dépassent et rendre la toison plus uniforme* ». Ou comme nous l'indique encore Jean-Christophe : « *Une fois, on a passé les moutons au karcher, ils étaient beaux, bien blancs, avec une laine superbe* ». Il s'agit aussi de l'entraînement aux postures de l'arène. Un entraînement adéquat peut contribuer à dégager une impression de noblesse, qui entre dans les critères des standards de certaines races. Ainsi, certains éleveurs préparent la posture de leurs animaux en les attachant un peu haut dans la bergerie pour les entraîner à tenir leur tête et leur dos droits, d'autres s'entraînent au préalable à « défiler » avec leur mouton, à marcher, à se tenir immobiles dans une position permettant de mettre en valeur les qualités du mouton et cacher d'éventuels défauts. D'autres pratiques de préparation, ou l'absence de préparation, ne produisent pas les mêmes moutons, et cela peut aussi s'expliquer par une variété de raisons, mais notamment le temps à disposition de l'éleveur pour préparer ses animaux.

Le pointage est dès lors une pratique qui sépare : les moutons conformes au standard des autres. Ceux qui ont une valeur esthétique et marchande, et sont dès lors source de prestige et ceux qui n'en ont pas, comme le dit Joseph, un agent de la FSEO : « *Seul le prestige de posséder les brebis les plus parfaites compte* ». La séparation ne tombe pas du ciel, elle est opérée par les experts, sur la base d'un coup d'œil et de quelques contacts tactiles qui durent quelques minutes. Une mauvaise note à un critère, et c'en est fini pour le mouton, à l'image des béliers de Maurice, qui seront probablement abattus. La chorégraphie entre agents qui se déploie dans les arènes des concours doit être maintenue au sein d'autres pratiques pour instaurer un mouton passif et une séparation entre différents moutons. Allons dès lors voir

dans un autre espace, la station de testage des béliers où la FSEO développe de nouvelles techniques de sélection.

13.2. TESTER LES BÉLIERS

Depuis 2009, un groupe privé d'éleveurs ovins a procédé, à titre expérimental, à des mesures échographiques du muscle dorsal de leurs animaux et à leur interprétation. En 2014, ces tests ont été intégrés à projet de station de testage pour béliers reproducteurs de toutes les races inscrites au herd-book, soutenu financièrement par l'Etat (Robert, 2014). Ce projet est passé aux mains de la FSEO en 2017, et la fédération a aménagé en 2018 une station de testage de béliers dans les locaux d'une ancienne station d'élevage fédérale. La FSEO poursuit dès lors les mesures de l'épaisseur du muscle dorsal de béliers pour mettre au point avec la HAFL l'EVE « qualité bouchère ».

L'environnement standardisé de la station de testage doit permettre d'effectuer des « contrôles de performance » qui viendront alimenter la base de données sur laquelle repose le calcul des « estimations de la valeur d'élevage » des individus de onze races inscrites au herd-book. En ce moment, la FSEO travaille au développement d'une troisième estimation de la valeur d'élevage, l'EVE « qualité bouchère », par mesure échographique de l'épaisseur du muscle dorsal des béliers. Il s'agit du rapport entre la hauteur du muscle dorsal et le poids de l'animal, représentant la composition de la carcasse en gras, maigre et os (Fédération suisse d'élevage ovin, 2018). Le but est notamment, comme nous l'expliquent Denis et Bertrand (des agents de la FSEO), d'améliorer les qualités bouchères des races indigènes sans perdre la désaisonnalité, pour pouvoir sélectionner de meilleurs reproducteurs et étaler la production. Cette station de testage constitue donc pour la FSEO un laboratoire dans lequel sont développées de nouvelles techniques, qui doivent permettre d'obtenir de nouveaux savoirs sur les corps des animaux, et dès lors répondre aux objectifs de la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 » (voir chapitre 10). Comme le mentionne Aeschlimann (2018, 34) :

« Les personnes qui souhaitent faire évaluer leurs béliers obtiennent des informations complètes sur le potentiel de développement de leur animal et fournissent simultanément une contribution précieuse au développement de la qualité et de la rentabilité de l'élevage ovin suisse ».

Le bâtiment comporte une série de boxes (figure 71) et dispose d'un matériel technique permettant de faire les mesures nécessaires, notamment une balance, un échographe et le matériel de prélèvement A.D.N. Des techniciens spécialisés se chargent de la collecte de données.

Figure 71: La bergerie de la station de testage des béliers



© FSEO

Les éleveurs amènent leurs béliers à station de testage où ils resteront 90 jours. À leur arrivée, les animaux sont triés et « pointés » selon le standard de la race à laquelle ils appartiennent. Les béliers avec des tares rédhibitoires ou non conformes aux standards ne sont pas autorisés à participer aux tests. Les animaux autorisés sont pesés et constitués en lots homogènes, en fonction de leur âge et de leur race. Ils sont vermifugés, vaccinés, et un prélèvement A.D.N. est réalisé. Pendant toute la durée du test, les individus sont affouragés de façon uniforme¹⁸¹ afin « d'éliminer pour l'essentiel les influences environnementales » (Burren et Hannes, 2018, 313). Après vingt et un jours dans la station, les béliers sont à nouveau pesés, le contrôle de

¹⁸¹ Ils sont alimentés de foin, regain, maïs, aliment concentré, minéraux et sel.

croissance débute. Soixante jours plus tard, les mesures de poids sont répétées et la mesure par échographie de l'épaisseur du muscle dorsal est réalisée. Ces données sont transmises à une institution académique, la HAFL, qui produit des estimations de la valeur d'élevage pour différents caractères. Les estimations de la valeur d'élevage d'un animal pour un caractère donné sont indiquées sur une échelle indexée. Le potentiel génétique d'un animal est dès lors exprimé par des valeurs faisant référence à son écart à la moyenne d'une population (un troupeau ou la race entière). Au terme des 90 jours, l'éleveur vient rechercher son animal, et on lui fournit l'ensemble des données relevées pour chaque individu. Ces mesures doivent lui permettre par la suite de « *contrôler l'ensemble de ses agneaux pour trouver rapidement les souches qui fournissent des agneaux H3*¹⁸² » (Robert, 2014, 13).

Quel mouton est instauré ici ? Quelles relations sont produites avec les pratiques de la station de testage ? Nous avons ici un autre assemblage : des techniciens de la FSEO, un standard de race, un mouton détenu dans des conditions standardisées, une balance, un échographe, des échantillons de muqueuses, une base de données, une institution académique – la HAFL, tous constituant un autre réseau de relations « chorégraphiées ». Observons la manière dont est distribuée l'agentivité. Le mouton se retrouve dans un monde qui l'enferme, qui s'impose à lui et auquel il ne peut rien soustraire. Il a peu de contact avec ses congénères, à l'exception de ceux avec qui il partage son box. Les liens avec les humains sont des liens subis. Le mouton est manipulé dans des couloirs et des cages de contention, on le touche avec la sonde de l'échographe ou le matériel de prélèvement (figure 72). Les actions de l'animal sont restreintes, il peut par exemple mordre les barreaux, manger, boire, se lever et se coucher. Son environnement comme son alimentation sont standardisés, sa croissance est réduite à la composition de sa carcasse avec l'accent mis sur le rapport entre gras, maigre et os, le mouton est dès lors aliéné de ses processus de vie.

¹⁸² H3 fait référence à un bon classement dans la grille de classification des carcasses CH-TAX utilisée dans les abattoirs ou sur les marchés publics.

Figure 72: Échographie du muscle dorsal

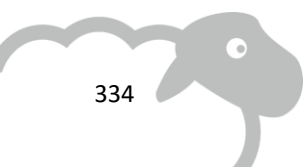


© FSEO

La chorégraphie qui permet cette aliénation va se développer à l'avenir. En effet, l'insémination artificielle (IA) ne s'est jusqu'alors que peu développée au sein des pratiques de reproduction des éleveurs membres des syndicats d'élevage : « *On n'a pas de centre d'insémination. Pour l'insémination artificielle des brebis, il faut de la semence fraîche, donc il faut un centre spécialisé. Le problème c'est le manque d'infrastructures et de volonté politique* » (Denis). Mais avec la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 », ce type de pratiques est encouragé. Ainsi, quelques sources nous ont indiqué qu'à terme, il est prévu d'adjoindre à cette station de testage un centre d'insémination artificielle et un marché de béliers, créant de ce fait un marché de semence. L'IA permet notamment aux éleveurs de s'affranchir de l'achat et de la détention de béliers. En se fournissant en semence provenant de mâles sélectionnés pour leur valeur génétique vendue sur le marché, il peut bénéficier des effets d'hétérosis. Par ailleurs, ils peuvent assurer un contrôle accru des paternités et opérer une gestion génétique intratroupeau en fécondant des groupes de femelles par des mâles de différents génotypes. De plus, cela permet de revoir le calendrier de reproduction : à l'aide des techniques de synchronisation des chaleurs, il est possible de choisir les dates d'agnelage, et d'augmenter les possibilités de reproduction à contre-saison. En effet dans les cas de reproduction à contre-saison, le comportement sexuel et la production spermatique des béliers dans un troupeau peuvent être faibles, alors que les béliers des centres d'IA sont choisis et entraînés pour leurs aptitudes à produire de la semence ou soumis à des traitements afin de produire de la semence de bonne qualité, même pendant la contre-saison (Baril *et al.*, 1993). Cette pratique poursuit dès lors l'aliénation des systèmes d'élevage à un processus de rationalisation technique et économique. Comme dans le cadre des concours, le réseau de

relations qui se déploient autour de la station de testage instaure un mouton passif, mais aussi un éleveur. Ici, l'agentivité des moutons et des éleveurs est redistribuée vers les instruments de mesure et l'institution qui calcule les estimations des valeurs d'élevage : la HAFL.

Cet assemblage produit également une séparation entre moutons sur la base de leur conformité aux standards de race, mais de plus, parmi les moutons conformes aux standards de races, il opère une séparation entre les moutons qui montrent un « potentiel génétique » permettant une meilleure croissance et une meilleure conformation bouchère (dos large et long, gigots bien conformés) et ceux qui en sont dépourvus. Nous avons à nouveau une pratique qui sépare : les meilleurs reproducteurs évalués selon des critères de qualité et de rentabilité bouchère, et les autres. Ceux qui seront susceptibles de transmettre de bonnes qualités génétiques, et ceux qui ne le feront pas. Cette séparation, c'est la FSEO et la HAFL qui l'opère, sur la base de modèles statistiques, au sein desquels les aspects directement liés aux relations entre éleveurs et moutons sont mis de côté.



CONCLUSION DE LA PARTIE IV

Dans cette partie, nous avons abordé diverses pratiques d'élevage par l'étude empirique de ce qu'est un mouton s'il est traité comme un effet de pratiques relationnelles. Ce chapitre montre que pour comprendre la domestication dans le contexte de l'élevage ovin extensif, il faut reconnaître les non-humains comme des participants actifs dans les relations sociales, par lesquelles êtres humains et non-humains apprennent à s'adapter les uns aux autres. Les moutons ne sont pas des entités passives sur lesquels les humains agissent, et ils ne sont pas non plus facilement contrôlés et dominés au sein des rencontres interespèces que les pratiques d'élevage suscitent. En somme, ils peuvent exprimer leurs potentialités, en s'adaptant à leur environnement, et ainsi influencer les décisions humaines. Cela implique des relations interespèces continuellement négociées entre les différentes entités qui composent les assemblages multispèces. Dès lors, la domestication ne doit pas être comprise comme un concept monolithique, universel, mais plutôt comme un ensemble de pratiques dynamiques qui sont spécifiques, temporaires et situées. Décrire les multiples relations impliquées dans les contextes de la domestication nous permet d'apprendre sur des formes de socialité plus qu'humaine et la manière dont elles sont instaurées dans la vie quotidienne des humains et autres êtres vivants.

Ainsi, nous avons pu voir que les pratiques pastorales, soutenues par les politiques agricoles et environnementales, rassemblent éleveurs, moutons, chiens, herbe et paysages dans une rencontre intime, « natureculture » (Haraway, 2003), qui les rend indissociables et transforme chacun. Les moutons instaurés dans cet assemblage sont actifs, ils constituent un troupeau « débrouillard ». Par leur corps et leur façon d'appréhender le monde, ils disposent d'agentivité et ainsi participent aux pratiques qui visent le « bien manger ». Ils influencent les circuits de garde, réagissent aux événements qui se produisent en estive (intempéries, présence de prédateurs) et adaptent leur conduite aux conditions dans lesquelles ils vivent. Par ailleurs, ils participent aux pratiques liées au renouvellement du troupeau et au choix des agneaux de boucherie. Par leur matérialité et leur comportement en estivage, ils façonnent les décisions de l'éleveur et contribuent à composer un troupeau intimement lié aux conditions de son estive. Avec les pratiques pastorales, humains et moutons sont engagés dans une conversation permanente, faite d'apprentissages réciproques et de respect. Comme

le mentionnent Despret et Meuret (2016a, 81) : « *Il n’y a pas de troupeau qui ne soit interspécifique* ». Ils nouent une relation matérielle, mais aussi indissociablement affective et émotionnelle, au sein de laquelle éleveurs, moutons et chiens apprennent les uns des autres. L’éleveur-berger et ses chiens deviennent meneurs de troupeaux, capables de susciter la confiance, de créer la cohérence, et en même temps de se laisser guider par ce que savent les moutons. Ils intègrent le rythme du troupeau, celui du temps long et lent de la garde qui garantit le « bien manger », au contraire du temps industriel (Baumont, 2006). Les processus à l’œuvre engagent quantité « d’apprendre avec » (Despret et Meuret, 2016a) dont les humains et les non-humains sont les acteurs. Ces relations impliquent une adaptation à l’autre, un apprentissage permettant d’affecter et d’être affecté par les animaux et leur monde. Le pastoralisme participe ainsi à reconfigurer des paysages viables pour une vaste gamme d’êtres vivants et à fabriquer d’autres manières de vivre et de faire en élevage.

Cependant, cette chorégraphie doit se maintenir pour instaurer un mouton actif, et ses résultats sont précaires et incertains (Law et Lien, 2013). En effet, divers éléments redistribuent l’agentivité au sein de ces assemblages, et dès lors limitent les possibilités « d’apprendre avec » et le « bien manger » des troupeaux, garants de la robustesse et de la « performance » des systèmes d’élevage pastoraux. Il s’agit d’une part des récentes réformes de la politique agricole, de même que du faible soutien à la transhumance. Le passage de contributions par tête de bétail à des contributions à la surface définit un cadre contraignant qui a de fortes implications en matière de pratiques d’élevage ovin. En transformant la relation foncière entre agriculteurs et éleveurs ovins et en limitant l’accès à l’herbe, c’est l’activité pastorale ses pratiques associées (comme une conduite de la reproduction extensive) qui se trouvent compromis. La garde des troupeaux disparaît hors de la « région d’estivage », remplacée par la détention en enclos. Avec cette mutation, la capacité d’action des moutons est réduite, et dès lors leurs facultés d’adaptation aux conditions de l’élevage en plein air. Il s’agit ensuite de l’extension de la présence des prédateurs, notamment les loups, dans la zone d’estivage. Son statut de protection implique la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux telle qu’une détention accrue en enclos, qui transforment les pratiques de garde. Au sein de ce nouvel assemblage, l’agentivité des moutons est là aussi réduite, et dès lors les possibilités de « bien manger » et « d’apprendre avec » qu’humains et moutons expérimentent ensemble en estivage.



Nous avons également montré l'incertitude qui prévaut dans le cas de l'automatisation des pratiques d'élevage que rend possible l'identification électronique des animaux dans le cadre de la nouvelle politique de traçabilité. Avec l'allaitement artificiel et le tri automatisés, nous pouvons voir que l'agentivité ou la passivité des agneaux, des humains ou de l'équipement technologique sont fabriquées en relation, en pratique, et à chaque moment. La différence qu'un agent produit n'est pas prévisible, elle est indéterminée. Ces deux dispositifs présentent un potentiel d'aliénation des moutons et des éleveurs. Les moutons, convertis en support de paramètres biologiques, dont la maîtrise permet d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'élevage (Noulhianne, 2016), sont aliénés de leurs processus de vie, notamment dans le cas de l'allaitement automatisé, qui arrache l'agneau à sa mère (ou à une mère de remplacement), à une alimentation garante de sa santé future, au troupeau et à l'éleveur. Les dispositifs automatiques présentent également un potentiel d'aliénation des éleveurs des processus de production puisqu'ils perdent la maîtrise du savoir généré par ces dispositifs. Mais ces assemblages multispèces sont également créatifs, ils ont des effets nouveaux et créent de nouveaux agneaux, de nouveaux éleveurs et de nouveaux mondes. Ils offrent de nouvelles manières de « faire troupeau », notamment le tri automatisé. Il permet d'effectuer les tâches de tri dans le calme et de sélectionner des animaux « encore plus confiants », qui répondront favorablement à la proposition de l'éleveur de « faire troupeau » dans diverses conditions d'élevage.

Enfin, nous avons mis en évidence que les pratiques de sélection des moutons au sein des syndicats d'élevage créent deux assemblages de domestication distincts qui instaurent différents moutons et différents éleveurs. L'un d'entre eux assemble des éleveurs, des experts, des moutons, des standards de race, des herd-books et des marchés concours, l'autre intègre de plus une station de testage, des appareils de mesure, des estimations de valeurs d'élevage et un centre de calcul, la HAFL. Tous deux visent à produire des données qui serviront à établir le potentiel génétique des animaux, et dès lors leur attribuer une valeur marchande. En convertissant les caractéristiques des corps des animaux en notes et valeurs, tous deux participent à l'aliénation des moutons de leurs processus de vie. Ils sont séparés de leurs conditions d'élevage afin d'être rendus commensurables. Ces pratiques instaurent des moutons passifs et opèrent une séparation entre différents moutons, les moutons reproducteurs et les autres, le « tout venant », les sans potentiel génétique, sans valeur

marchande. Ces derniers ne servent ainsi à rien, ce qui les rend dès lors plus facilement « tuables ». Cependant, à l'observation des pratiques qui se déploient dans les marchés-concours, nous remarquons qu'avant d'être convertis en marchandise, les moutons sont autre chose. Associés au « spectacle » qui se déroule dans les arènes des concours, ils participent au résultat obtenu dans le cadre de l'évaluation visuelle réalisée par l'expert. Par leur comportement dans l'arène, de même que la préparation et l'entraînement auquel ils ont participé au préalable avec leur éleveur, ils façonnent la décision de l'expert et leur inscription au herd-book. Le marché-concours permet ainsi un monde dans lequel moutons et éleveurs sont actifs et participent aux décisions de sélection. À l'inverse, les pratiques liées à la station de testage redistribuent l'agentivité à des appareils de mesure et des centres de calculs. Dans ce contexte, ce qu'est un mouton change. A l'animal s'attache une nouvelle forme de valeur marchande, la « valeur informationnelle ». La valeur d'un mouton devient conditionnée par l'information génétique qui lui est associée. Sans cette information, privés de la possibilité de se reproduire, les animaux devenus invendables perdent toute valeur (Gardin, 2013). Dans cet assemblage, les moutons et les éleveurs sont rendus passifs.



Ainsi, nous pouvons observer que différentes pratiques en matière d'alimentation, de garde et de sélection (l'œil de l'éleveur ou des savoirs plus « rationalisés »), la nécessité de rentabilité, les relations affectives, de nouvelles politiques (en lien avec le maintien de la biodiversité et du paysage rural, la protection du loup, la sélection) produisent différents moutons, des moutons actifs ou passifs. Ce que nous voulons dire ici, c'est que si les moutons sont faits actifs ou passifs, si c'est ce que sont les moutons dans un assemblage de domestication, c'est uniquement tant que les pratiques se maintiennent. Le système doit être maintenu, et il n'y a pas d'ordre socionaturel derrière l'assemblage qui lui donne sa forme. Cela vaut aussi pour les relations entre pratiques. Comme ces dernières font différentes choses, leurs relations — et les moutons qu'elles instaurent — deviennent incertains et contingents. Ce qui signifie que ce qu'est un mouton devient un effet de ces systèmes de pratiques. Les moutons peuvent alors changer de forme entre différentes pratiques, ils sont multiples.



Ainsi, si l'on revient à la conceptualisation de l'instauration de Despret (2014a), dire d'une chose qu'elle est instaurée revient à dire qu'elle est « découverte » par quelqu'un ou quelque chose. Ce quelqu'un ou quelque chose en porte alors la responsabilité, il doit répondre de son accomplissement ou de son échec à s'accomplir. Dès lors, les éléments présentés dans cette partie de la thèse soulèvent la responsabilité de l'instauration du mouton au sein des divers assemblages. Nous avons montré que divers équipements technologiques disposent d'agentivité ou de potentiel d'agentivité dans certaines pratiques. Mais comme le rappelle Porcher (2002), poser les bases d'une relation respectueuse et digne qui forge à la fois le sens collectif de la relation aux animaux et le sens du métier d'éleveur implique d'avoir conscience de soi, en tant qu'éleveur, comme être responsable. En conséquence, si le mouton est multiple, et s'il revient aux entités qui composent les assemblages multiespèces d'instaurer les moutons, il s'agit alors de prendre au sérieux la notion la responsabilité humaine dans le « devenir mouton avec des humains », mais aussi le « devenir humain avec des moutons »





INTRODUCTION



**PARTIE I — DES MOUTONS POUR QUESTIONNER LES RAPPORTS
ENTRE LE MONDE NATUREL ET LE MONDE SOCIAL**



**PARTIE II — TRACER LA MARGINALISATION DE L'ELEVAGE OVIN
EN SUISSE**



**PARTIE III — APRES LE PROGRES : LA MODERNISATION ECOLOGIQUE
DE L'ELEVAGE OVIN**



PARTIE IV — INSTAURER LA MOUTONITUDE



Ruminations conclusives



Et le simple berger lui même qui veille ses moutons sous les étoiles, s'il prend conscience de son rôle, se découvre plus qu'un berger. Il est une sentinelle. Et chaque sentinelle est responsable de tout l'empire.

Antoine de Saint-Exupéry dans *Un sens à la vie*

LES RELATIONS HUMAIN-ANIMAL EN ÉLEVAGE OVIN

Cette recherche sur les transformations de l'élevage ovin en Suisse avait pour but de caractériser et d'analyser les relations société-nature qui se déploient autour de l'élevage. Comprendre l'enchevêtrement des relations entre moutons, éleveurs, herbe, montagne, loups, politique d'élevage, zootechnie, technologie et industrie agroalimentaire contribue ainsi à la connaissance de l'organisation de l'élevage, de ses filières et de leur trajectoire d'évolution. La recherche avait plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les assemblages multispèces qui se forment autour des politiques et pratiques d'élevage et de montrer les moutons qu'ils instaurent (Souriau, 2009 ; Stengers et Latour, 2009) et les mondes qu'ils fabriquent en élevage (Porcher, 2002, 2014). Pour ce faire, nous avons réalisé une rétrospective des politiques et pratiques de l'élevage ovin, présenté la politique d'élevage ovin et ses instruments et dressé un panorama des pratiques d'élevage et de mise en marché des produits ovins à l'heure du modèle de développement écomoderniste (Deverre et de Sainte Marie, 2008 ; Evans *et al.*, 2002). Par là, nous avons montré la diversité des pratiques et des représentations associées à l'élevage ovin, et enfin questionné leurs effets sur les relations entre humains et moutons - et plus généralement société-nature.

La recherche a porté sur des thématiques classiques de la sociologie rurale ou des *Peasant Studies* – les politiques et pratiques agricoles, les logiques des sociétés rurales, la modernisation de l'agriculture. Cependant, sa démarche a cherché à intégrer à ces thématiques le rôle occupé par les animaux ou d'autres entités non-humaines dans les formes de domestication qui se déploient en élevage. Dès lors, la recherche a mobilisé un cadre théorique centré sur le concept de domestication, qui combine économie politique au sens large et divers développements théoriques issus des *Science and Technology Studies féministes* et de la théorie de l'acteur-réseau. La partie I présente les compréhensions variées

des relations humain-animal qu'implique la domestication et fournit des outils pour appréhender la diversité de ses formes sans réduire ces relations à la maîtrise de la reproduction, de l'organisation du territoire et de l'approvisionnement en nourriture des animaux pour des raisons de subsistance ou de profit (Lien *et al.*, 2018). Ce cadre conceptuel permet de montrer la performativité de l'arrangement social, dépassant ainsi des totalités consolidées comme la Science, le Capitalisme ou l'Etat. Nous avons gardé à l'esprit les deux engagements théoriques du principe de « symétrie généralisée » (Latour, 1997) qui caractérise la théorie de l'acteur-réseau. Le premier est le découplage de la binarité nature/culture, de telle sorte que le matériel et le social s'enchevêtrent et interagissent dans toutes sortes de combinaisons. Le second est le décentrement de l'agentivité sociale (Despret, 2014b ; Müller, 2015 ; Quéré, 2015), appréhendée comme un accomplissement bricolé entre les différentes entités humaines et non-humaines plutôt que comme la manifestation d'une intention unitaire. Nous avons ainsi pu penser notre objet de recherche - les politiques et pratiques d'élevage ovin - « par leurs effets ».

En considérant l'agentivité des moutons, nous avons ainsi dévoilé le rôle qu'ils jouent dans la fabrique des mondes de l'élevage et des filières agroalimentaires. Nous avons également pu mettre au jour les transformations que les moutons eux-mêmes traversent, ce qui a des implications en ce qui concerne les « devenir avec » que ces mondes peuvent offrir dans un contexte marqué par l'introduction du principe de multifonctionnalité dans l'agriculture suisse, et par de vifs débats autour des impacts sociaux, écologiques et éthiques de l'élevage. Nous avons ainsi articulé l'approche ontologique et matérielle des moutons à une problématique socioéconomique et politique de l'élevage et du système agroalimentaire. Les mondes que fabrique l'élevage ovin ont ainsi été appréhendés comme des effets de pratiques de domestication situées au sein d'« assemblages multispèces » (Ogden *et al.*, 2013). La recherche a toujours été soucieuse de se rapporter aux observations de terrain, de s'ancrer dans des réalités situées, et d'en interroger les récits et les pratiques afin de favoriser l'identification des enjeux contemporains de l'élevage ovin.



LIMITES DE LA THESE

Cette thèse a commencé avec une restitution d'une situation d'estive et d'un entretien qui mettaient en évidence deux manières d'appréhender l'animal d'élevage. Elle révèle ma positionnalité, celle-ci constituant à la fois la raison de cette recherche et son objet. J'ai grandi dans un environnement campagnard mais je ne viens pas d'une famille d'agriculteurs ou d'éleveurs. Par contre depuis toute petite je pense élever des moutons un jour. J'ai effectué un cursus dans les domaines de l'environnement et de la géographie, j'ai été végétarienne pendant près de 15 ans (cela m'a passé) et je suis sensible au mode de production de ce que je consomme. Ces éléments m'ont ainsi amenée à m'intéresser à l'élevage ovin et à m'interroger sur sa place et la place des moutons au sein de l'agriculture. Mais ils m'ont également fait aborder ce terrain avec des normes et des valeurs qu'on peut qualifier d'écologistes ou environnementalistes. Cette positionnalité a affecté la définition de mon objet de recherche, son déroulement et son résultat. J'en ai été consciente, et cette positionnalité se rappelait à moi régulièrement lorsqu'il s'agissait de discuter efficacité de l'élevage, intensification ou loup. J'ai cherché à en diminuer les effets, et notamment à m'immerger plus intensément dans le monde de l'élevage pour en comprendre les enjeux du point de vue des éleveurs, en participant notamment à la formation des bergers, mais cette recherche reste le produit d'une non-éleveuse.

D'un point de vue moins personnel, cette recherche est passée par de nombreux revirements conceptuels. J'ai rencontré beaucoup de difficulté à choisir un ancrage théorique pertinent me permettant à la fois d'aborder les relations humains-animaux et la confrontation des éleveurs et des moutons avec des processus qui tendent à industrialiser l'élevage. Des pistes ont ainsi été empruntées, puis abandonnées, telles que celle du biopouvoir/biopolitique. Parce qu'elles pointent l'entrée de la vie dans les stratégies politiques et interrogent de manière réflexive les relations qui s'établissent entre le monde social et le monde naturel à travers l'analyse des formes de gouvernance du vivant, les théories du biopouvoir proposées par Michel Foucault livrent des clés d'analyse pertinentes pour aborder l'élevage. Mais cette approche ne me permettait pas d'intégrer vraiment les moutons dans l'analyse, c'est-à-dire de les intégrer en tant qu'acteurs et envisager leur subjectivité, pour ainsi donner à voir des relations humains-animaux qui dépassent la simple maîtrise des premiers sur les seconds, notamment celles basées sur la coopération ou la mutualité. Cependant, si cette thèse devait

être repensée, je choiserais probablement de l'inscrire dans les *Peasant Studies*. J'ai mis de côté ce cadrage il y a deux ans car je ne voyais pas dans les récits des éleveurs avec lesquels je m'entretenais de confrontation entre les récits de politiques d'élevage et leurs propres représentations ou pratiques. C'est par l'observation approfondie de leurs pratiques, rendue possible par la perspective ontologique empirique que j'ai adoptée, qu'a progressivement émergé la possibilité de concevoir les pratiques de nombre d'éleveurs ovins pastoraux comme des formes de résistance ou un contreprojet de société (Deverre, 2009). Si c'était à refaire, je prendrais plus au sérieux le concept de résistance et d'alter-politique, et le ferais à partir de la perspective de la relation aux animaux et à la nature.

Ces revirements conceptuels ont également eu un impact sur les méthodes adoptées, comme il a été mentionné à la section 3.1.2. Le terrain a été abordé avec une perspective centrée sur les politiques et pratiques d'élevage. J'ai alors adopté des méthodes « classiques » de l'ethnographie, telles que le questionnaire, l'entretien semi-directif et l'observation participante. Cependant, l'analyse aurait pu bénéficier de la mobilisation d'une méthodologie permettant d'étudier côte à côte les humains et les animaux, accordant à ces derniers un « intérêt équitable » (Vicart, 2009, 20), allant au-delà d'un intérêt symétrique. En effet, dans la démarche symétrique, les non-humains sont intéressants pour le chercheur parce qu'ils « font faire » aux humains, parce qu'ils occupent un rôle au cœur des pratiques humaines et non parce qu'ils « sont », tout simplement dans leurs modes d'existence (Vicart, 2009). Il aurait alors été intéressant de mettre en œuvre une « phénoménographie équitable », comme le propose Vicart (2009), afin de ne pas observer uniquement les moutons lorsqu'ils sont placés au cœur des activités d'élevage, mais également leur présence en périphérie d'une pratique d'élevage spécifique. Cela permettrait de mettre en évidence la pluralité de leurs modes d'existence et leur accorderait la chance de s'exprimer différemment et d'être par conséquent intéressants (Despret, 2006 ; Vicart, 2009). Ainsi, il serait possible de travailler côte à côte ces différents modes d'existence de l'humain et de l'animal, ainsi que le « répertoire de leurs modes d'être ensemble » (Vicart, 2009, 21).



DES TRANSFORMATIONS COMPLEXES NON REDUCTIBLES A UNE INSTRUMENTALISATION DU RAPPORT AUX ANIMAUX ET A LA NATURE

Les transformations récentes de l'élevage ovin en Suisse sont le produit de politiques et de pratiques de domestication qui rassemblent humains, animaux, végétaux et artefacts. Ce mouvement a été déclenché par l'introduction de la notion de multifonctionnalité en agriculture, qui a conduit à un renouvellement de la politique et des pratiques d'élevage.

Comme nous l'avons montré au chapitres 4 et 5, l'élevage ovin est pratiqué depuis le Néolithique en Suisse. Jusqu'au XVe siècle, il occupait une place prédominante au sein de l'agriculture et fournissait divers produits aux populations rurales. Concurrencé dès le Moyen-Âge par l'élevage bovin et son industrie laitière, il a été relégué en montagne sur des pâturages de faible valeur agronomique et des pratiques pastorales caractérisées par la transhumance se sont installées. A partir du XXe siècle, divers acteurs (notamment les services zootechniques de l'Etat et les organisations d'élevage), poussés par des idées de « progrès » en élevage et la volonté de l'insérer dans l'économie marchande, ont mis en place un programme de modernisation visant son efficacité productive. Ce programme concernait principalement la rationalisation de la sélection et l'amélioration des fourrages et des rendements des prairies de fauche par l'application d'intrants.

En élevage ovin, les organisations d'élevage se sont concentrées sur la rationalisation de la sélection afin d'« améliorer » les qualité lanières et maternelles des animaux. Ce programme s'est constitué en « politique lainière » durant et après la Seconde Guerre mondiale. Il a façonné durablement les représentations des éleveurs membres des organisations d'élevage et la matérialité des moutons. Les grands animaux présentant une laine fine ont incarné dès lors les « bonnes pratiques » d'élevage et se sont constitués en norme esthétique, alors même que le marché de la laine s'effondrait. Par contre, l'élevage ovin n'a que peu participé au programme d'amélioration et d'intensification fourragère. En montagne, la mécanisation étant compliquée par la pente, on ne pouvait guère intensifier la production fourragère. Les pratiques pastorales se sont dès lors maintenues, mais ont été reléguées au rang des techniques « amodernes », desquelles était absente la maîtrise de la nature. Les pratiques de domestication de l'élevage ovin, caractérisées par une recherche esthétique dans la sélection et des pratiques de conduite des troupeaux fondées sur le pastoralisme se sont ainsi

constituées tout au long de la seconde partie du XXe siècle en marge des récits et des pratiques dominant l'élevage basés sur un modèle productiviste (à l'image de l'élevage bovin, porcin ou de l'aviculture).

Cependant, comme nous l'avons montré au chapitre 6, le modèle productiviste est remis en question depuis les années 1990. Ses formes de production et d'échange, désignées sous le terme d'agroindustrielles et caractérisées par une agriculture intensive, des filières longues et une transformation agroalimentaire à grande échelle (Fournier et Touzard, 2017) provoquent de nombreux impacts environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques (Delfosse, 2013 ; Deverre et Lamine, 2010 ; Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010 ; Dumont *et al.*, 2018 ; Dupré *et al.*, 2015 ; FAO, 1996, 2007 ; Goodman *et al.*, 2012). Cette critique, combinée aux préoccupations environnementales et paysagères de la société, a donné lieu à l'émergence de logiques écomodernistes au sein de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, entraînant une transformation des systèmes de production et des modes de régulation.



Avec le basculement de l'action publique vers une gouvernance libérale depuis la réforme de politique agricole de la fin des années 1990 et l'émergence du principe de multifonctionnalité en agriculture, une nouvelle politique d'élevage et de mise en marché des produits ovins voit le jour, associant production de viande et gestion de l'environnement. Cette évolution a entraîné un renouvellement des pratiques d'élevage et de mise en marché de la viande ovine. Nous avons approché dans la partie III de cette thèse (chapitres 7 à 10) ces nouvelles politiques et pratiques et les avons groupées autour de quatre thématiques : l'affouragement, la mise en marché, la traçabilité et la sélection. Le but de cette partie était de montrer la construction de la politique d'élevage ovin et de ses pratiques, en prenant au sérieux le rôle joué par les moutons ou d'autres entités non-humaines.

Le chapitre 7 a exploré la construction d'une « politique de l'herbe » et de ses pratiques. Herbe, paysage, éleveurs, moutons, services agricoles et de l'environnement de l'Etat, organisations agricoles, d'élevage et de protection de la nature se sont assemblés autour de la problématique de l'entretien du paysage en montagne. Cette politique de l'herbe a contribué à ré-enchevêtrer éleveurs, moutons, herbe et paysage en promouvant des pratiques pastorales, dans les quelles calendrier de travail et environnement de vie des



éleveurs, cycle de reproduction et alimentation des troupeaux et pousse de l'herbe sont intimement liés. Ils participent ainsi ensemble à reconfigurer des paysages viables pour les uns et les autres, mais aussi pour d'autres organismes vivants. Cependant, ce chapitre a montré que le système de contributions à l'agriculture développé dans le cadre de cet élevage multifonctionnel limite les systèmes pastoraux en dehors de la « région d'estivage » en restreignant l'accès à l'herbe, mais aussi supprime les soutiens à la transhumance hivernale. De plus, la présence accrue des loups dans la région d'estivage reconfigure elle aussi les pratiques de garde des troupeaux. L'utilisation de clôtures restreint leur mobilité, limitant les possibilités de rencontres intimes entre espèces, garantes de la viabilité des systèmes pastoraux.

Le chapitre 8 a exploré le rôle de la matérialité des moutons dans la structuration des filières autour de standards de qualité. Etat et entreprises agroalimentaires se sont rassemblés autour de l'hétérogénéité des animaux provoquée par l'affouragement à l'herbe, et ont développé une grille de classification des carcasses (CH-TAX). En fixant une norme de qualité des carcasses selon un rapport standardisé entre viande, os et gras, la grille CH-TAX façonne la matérialité des animaux, permettant aux entreprises agroalimentaires de « capter » de la valeur qu'elles ne produisent pas, en générant du profit sans en contrôler directement les conditions de production. En effet, ce sont les éleveurs qui sont encouragés, par une différenciation des prix selon la valeur des carcasses, à augmenter la productivité de leurs animaux, notamment par un affouragement plus intensif. Cet instrument économique marginalise les pratiques de finition à l'herbe, et extrait les moutons de leur monde, le monde du pastoralisme. Cependant, des formes de résistance à la dimension normative de la grille CH-TAX se manifestent. Il s'agit de formes d'échange avec les marchands basées sur le don (Mauss, 2012), de modes de production biologique ou de la vente directe, par lesquels les éleveurs cherchent à construire un monde commun avec les animaux et l'herbe.

Le chapitre 9 a exploré le rôle du piétin, mais aussi la mobilité des troupeaux, dans la construction d'une politique de traçabilité et de pratiques liées à la technologie RFID permettant l'identification électronique des animaux, et les luttes de pouvoir qu'elle a suscité. Pour la FSEO, l'identification électronique constitue un moyen de faire entrer l'élevage ovin dans l'ère de l'élevage de précision, présenté comme une marque de « progrès », devant permettre de produire davantage et de manière plus efficiente. Cette idée de l'élevage a été

fortement contestée par des groupements d'éleveurs sur la base d'un rapport à la nature spécifique dans lequel la technologie n'a pas sa place. Cette position a cependant été balayée dans le processus de construction de la politique de traçabilité, les représentations des acteurs de l'élevage (OFAG, OSAV, FSEO) étant toujours ancrées dans un modèle productiviste et techniciste qui vise à améliorer la rentabilité de l'élevage. La technologie RFID s'est ainsi constituée en standard de production (Charlier, 2003) devant s'appliquer indifféremment à tous les élevages.

Le chapitre 10 a abordé la politique de sélection et les pratiques qui se construisent autour d'une volonté de l'Etat de conserver la diversité génétique animale, mais aussi d'assurer la rentabilité de l'élevage et la « qualité » des produits carnés, objectifs notamment exprimés dans la « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 ». L'assemblage qui se forme autour de cette stratégie, et auquel participe la FSEO, montre une compréhension différente de la vie animale, dont les processus de vie sont désormais localisés au niveau du matériel génétique. La sélection doit dès lors viser à connaître et améliorer ce matériel, afin de créer davantage de valeur ajoutée au sein des filières. Mais pour de nombreux éleveurs, les critères permettant de choisir le « bon mouton » sont variés et incluent des aspects directement liés aux relations entre éleveurs et moutons, tels que la docilité ou des qualités esthétiques, ce qui soulève de fortes tensions parmi les éleveurs participant au dispositif collectif de sélection de la FSEO. De plus, les techniques de sélection qui se développent, notamment l'EVE, impliquent un éloignement du visuel et du tactile, elles disqualifient le « regard compétent » de l'éleveur et de l'expert, ébranlant de ce fait des appartenances sociales et idéologiques. Par ailleurs, alors que les pratiques de sélection des éleveurs pastoraux, toujours à la recherche d'un équilibre au sein de leur troupeau entre rusticité, qualités bouchères et valorisation efficace de fourrage répondent au nouveaux objectifs de l'Etat, le savoir qui les sous-tend, fondé sur un « regard compétent » construit au contact des troupeaux, dans les conditions de leur exploitation et du marché national de la viande ovine, continue d'être marginalisé car il ne s'inscrit pas dans l'idéologie progressiste que portent l'Etat et la FSEO.

Ensemble, ces quatre chapitres ont montré la manière dont les moutons sont enrôlés dans les politiques et pratiques d'élevage qui se mettent en place, mais aussi comment ces dernières les transforment et reconfigurent les relations entre éleveurs et moutons. Ainsi, bien que les critiques du modèle productiviste aient été prises en compte dans le modèle écomoderniste



qui caractérise la politique agricole suisse, il demeure la forme d'organisation et de mobilisation dominante au sein de l'élevage ovin. Ses fondements restent les mêmes, innovations technologiques et conduites techniques intensives, dont la finalité est d'améliorer la rentabilité de l'élevage. Cette nouvelle phase dans le processus de domestication des moutons poursuit la réduction de l'animal à ses seules fonctions biologiques et économiques, et renforce le rapport instrumental unilatéral qui lie humains et animaux, résultat d'un siècle de pratiques orientées essentiellement vers la recherche de productivité.



Sur la base de ce constat, nous avons cherché dans la partie IV à identifier les pratiques susceptibles d'offrir d'autres type de relations entre espèces et de fabriquer d'autres mondes de l'élevage. Il s'agit alors de tracer les facettes turbulentes du productivisme ou ses déstabilisations par des groupes minorisés, nous donnant des pistes pour construire des manières alternatives d'imaginer notre futur partagé (Lien *et al.*, 2018). Dans un monde façonné par une politique d'élevage ancrée dans des récits hégémoniques de maîtrise des animaux, rendre visibles des pratiques et des relations marginales est une façon de contester ses formes de gouvernance, mais aussi d'identifier les pratiques par lesquelles de telles relations sont menacées.

Ainsi, le chapitre 12 a montré que les pratiques de garde des troupeaux déployées dans la « région d'estivage » lient intimement herbe, moutons, chiens et bergers. Au sein de ces assemblages, les moutons sont faits actifs. Par leur corps et leur façon d'appréhender le monde, ils disposent d'agentivité et participent aux pratiques qui visent le « bien manger ». Ils influencent les circuits de garde, réagissent aux événements qui se produisent en estive (intempéries, présence de prédateurs), en somme ils adaptent leur conduite aux conditions dans lesquelles ils vivent et participent à composer un troupeau intimement lié aux conditions de l'estive. Le berger et ses chiens sont meneurs de troupeaux, capables de susciter la confiance, de créer la cohérence, et en même temps se laissent guider par ce que savent les moutons (Despret et Meuret, 2016a). Ils intègrent le rythme du troupeau, celui du temps long et lent de la garde qui garantit le « bien manger », au contraire du temps industriel (Baumont, 2006). Bergers, moutons, chiens et herbe sont ainsi engagés dans une rencontre intime, « natureculture » (Haraway, 2003), qui les rend indissociables et transforme chacun. Ainsi, le

pastoralisme, c'est un choix économique mais aussi politique, renvoyant à l'idée d'un ordre socationaturel, au sens de la manière d'habiter le monde, qui inclut d'autres types d'êtres vivants.

Le chapitre 14 a également montré les rencontres intimes qui se font dans le cadre des pointages. Alors que le pointage convertit les caractéristiques des corps des animaux en notes et valeurs afin de sélectionner les meilleurs reproducteurs selon certaines qualités indépendamment de l'enchevêtrement de leur mode de vie avec d'autres entités humaines et non-humaines, l'observation de ses pratiques nous a montré que les moutons participent à l'évaluation visuelle et tactile de leur corps. Par leur comportement dans l'arène, de même que leur collaboration à la préparation et l'entraînement préalable au concours, ils façonnent les décisions de l'expert et donc leur inscription au herd-book. Les pratiques et relations qui se déploient autour du pointage construisent ainsi un monde dans lequel moutons, éleveurs et experts se rencontrent, s'influencent et se transforment mutuellement. Pastoralisme et pointage offrent ainsi aux animaux et aux éleveurs la capacité d'agir et d'engager des relations intersubjectives.



D'autres pratiques ont cependant le potentiel de compromettre ces rencontres et d'enrôler l'élevage ovin dans l'aliénation, le soumettre à l'idée que chaque entité humaine ou non-humaine peut vivre isolée, indépendamment des autres. Il s'agit notamment des pratiques émergentes liées à l'élevage de précision que la technologie RFID et l'automatisation des tâches rend possible et des pratiques de sélection basées sur la génétique statistique classique et la génomique. Nous avons montré dans les chapitre 13 et 14 que ces différentes pratiques convertissent les animaux en supports de paramètres biologiques ou génétiques dont la maîtrise permet d'améliorer l'efficacité de l'élevage. Au sein de ces assemblages, le mouton vivant est évincé, remplacé par ses données. Ces pratiques aliènent les animaux de leurs processus de vie, de même qu'elles limitent les rencontres intimes interspèces, en limitant notamment les contacts visuels et tactiles entre éleveurs et moutons. Avec un tel système, les éleveurs sont réduits au rôle de techniciens, ce qui remet leur autonomie en question, et les moutons « disparaissent socialement » (Gardin, 2013), ouvrant la voie à leur réification et l'instrumentalisation du rapport aux animaux et à la nature.



Cependant, cette conclusion doit être nuancée. Au moment de l'écriture de cette thèse, ces pratiques en sont encore à leurs balbutiements, et il est possible que leurs effets puissent être plus variés. En effet, les assemblages de domestication que forment les pratiques associées aux équipements automatiques liés à la technologie RFID sont également créatifs, ils ont des effets nouveaux et créent de nouveaux moutons, de nouveaux éleveurs et de nouveaux mondes. Ils offrent de nouvelles manières de « faire troupeau », notamment le tri automatisé. Il permet d'effectuer les tâches de tri dans le calme et de conserver au sein des troupeaux des animaux « encore plus confiants », qui répondront favorablement à la proposition de l'éleveur de « faire troupeau » dans diverses conditions d'élevage. En outre, nous pouvons observer que les pratiques de sélection de la station de testage ne reposent pas sur une production de savoir entièrement confiée à des instruments de mesure, des algorithmes et des centres de calculs, car les moutons sont également pointés. Cette évaluation visuelle et tactile ne peut pas être supplantée par le savoir génétique produit par les EVE. Ainsi, les pratiques de sélection basées sur la génétique statistique classique, encouragées par l'Etat, ne sont pas embrassées par la FSEO sans restriction. Les pratiques mises en œuvre par la FSEO sont hybrides, elles combinent analyse de données prélevées sur ou dans les animaux et intervention directe des experts pour l'évaluation de la qualité des animaux, sur la base de modes de connaissance et de pratiques préexistantes, telles que « le regard compétent » de l'expert et le pointage.

En somme, cette thèse plaide pour une approche nuancée de l'évolution de l'élevage, souvent présenté comme poursuivant l'intensification et l'industrialisation entamées avec le développement d'une agriculture productiviste dans le courant du XXe siècle, avec pour conséquence une instrumentalisation du rapport aux animaux et à la nature (Couturier, 2015 ; Gardin, 2013 ; Meuret *et al.*, 2013 ; Noulhianne, 2016 ; Prével, 2008). En regard de l'élevage ovin en Suisse, des formes d'instrumentalisation peuvent être observées, mais en nous faufilant dans les marges, des assemblages de domestication renversent la perspective et nous montrent l'importance centrale des rencontres intimes entre espèces, de même que la possibilité de fabriquer d'autres modes de vie en élevage faits d'autres rapports aux moutons et à la nature.

IMPLICATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

D'un point de vue théorique, les implications de cette thèse sont plutôt modestes car son but était avant tout exploratoire. En effet, comme il a été mentionné en introduction, l'élevage ovin en Suisse occupe une place limitée, il s'agissait alors d'en établir un état des lieux. Cependant, quelques éléments ressortent de l'analyse des données empiriques et contribuent au débat sur la domestication.

Dans la littérature, le concept de domestication est utilisé pour mettre au jour des édifices idéologiques et matériels impliqués dans les constructions sociales des sociétés européennes ou d'origine européenne (Anderson, 1997, 2003 ; Scott, 2019). En se concentrant sur les récits de la domestication centrés sur la maîtrise des animaux et des plantes, le concept met en évidence la manière dont les pratiques politiques sont enchevêtrées dans les vies animales et végétales, comment elles façonnent la matérialité des animaux, des plantes et des paysages, mais aussi comment ces pratiques politiques façonnent des marges, comme le nomade, le pastoral, l'indigène (Lien *et al.*, 2018). Mobiliser cette perspective dans le cas de l'élevage ovin suisse a permis de considérer la domestication comme une caractéristique de l'économie politique, l'instar de ce que suggère Tsing (2018). En effet, la politique et les pratiques zootechniques visant l'« amélioration » de la productivité lainière des races de moutons indigènes se sont construites autour de l'objectif d'atteindre l'autonomie textile dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Plus récemment, la politique d'élevage et de commercialisation de la viande ovine vise une plus grande intégration des produits au sein de marchés globalisés. Cette perspective a ainsi permis de mettre au jour la manière dont ces politiques et pratiques ont façonné et façonnent encore la matérialité des animaux pour qu'ils correspondent aux aspirations socioéconomiques et politiques de l'Etat en matière d'élevage ovin. Ensuite, considérer la domestication des moutons comme une caractéristique de l'économie politique par l'analyse des récits de politique agricole a permis d'observer le traitement accordé aux pratiques pastorales, et de comprendre pourquoi elles ont été progressivement marginalisées. Dans un contexte de modernisation de l'élevage centré sur l'intensification fourragère, les pratiques pastorales des éleveurs ovins ont été reléguées au rang des techniques « amodernes », desquelles était absente la maîtrise de la nature. Aborder l'élevage ovin au prisme des récits de domestication a permis de dépasser une vision simpliste de la « modernité » qui tend à dépolitiser ses pratiques.



Mais le concept de domestication est aussi utilisé dans la littérature pour faire référence à un processus expérimental (Anderson, 1997), contingent, fait d'adaptations et de revirements (Leach, 2007 ; Scott, 2019), et qui participe à faire monde (Tsing, 2018), C'est une relation en cours entre humains, animaux, plantes et environnement (Cassidy et Mullin, 2007), caractérisée par le contrôle, mais aussi la coopération, l'affinité, la proximité, la distance, l'échange, la mutualité, le compagnonnage et le service (Anderson, 1997 ; Cassidy et Mullin, 2007). Mobiliser cette acception du concept de domestication a alors des implications d'ordre théorique mais aussi méthodologique. Pour élargir la définition de la domestication et embrasser le spectre des relations qui lient les communautés humaines et animales, il a été nécessaire de recentrer l'analyse sur les pratiques en cours, donnant ainsi à voir leur engagement subtil dans le paysage et dès lors mettre en évidence des relations de dépendance mutuelle entre humains, moutons et nature plus que des formes simplistes de contrôle. La recherche a montré que diverses pratiques engagent humains et moutons dans une conversation permanente, faite d'apprentissages réciproques et de respect, comme les pratiques pastorales et les concours de moutons. Ils nouent une relation matérielle, qui implique une adaptation à l'autre, mais aussi une relation indissociablement affective et émotionnelle qui leur permet d'affecter l'autre et son monde mais aussi d'en être affecté. C'est à cette condition qu'éleveurs et moutons peuvent répondre favorablement à la proposition de « faire troupeau » et ainsi reconfigurer des paysages viables dans la « région d'estivage » par exemple et fabriquer d'autres manières de vivre et de faire en élevage, à l'image des pointages, où la coopération et la proximité entre éleveurs et moutons est indispensable.

AMORCER VRAIMENT LE VIRAGE MULTIFONCTIONNEL : LES CONDITIONS D'UN ELEVAGE MULTIESPECES

Cette recherche a montré qu'il existe une grande variété de pratiques d'élevage. Elles peuvent être distinguées par le type de moutons et les relations entre humains et nature qu'elles instaurent. La situation de l'élevage ovin en Suisse est ainsi contrastée, la politiques et les pratiques d'élevage en train de se faire puisent à l'ensemble du spectre de la multifonctionnalité. Elles articulent pensées et actions productivistes et non-productivistes,

avec toutefois une prédominance dans les récits de politique de représentations associées à la rentabilité de l'élevage et dès lors à la maîtrise des processus de vie des animaux, et des pratiques qui tendent à convertir les moutons en conteneurs de données, dont la maîtrise permet d'assurer l'efficience de l'élevage. Ces représentations et pratiques vont à l'encontre des demandes sociétales actuelles adressées à l'élevage. Cependant, l'analyse a montré que l'élevage pastoral propose lui aussi une solution technique et « performante » (Meuret, 2013), un « pâturage de précision » caractérisé par la mobilité, la souplesse et l'ajustement à la ressource, qui, bien qu'empruntant une autre voie, s'adresse aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques soulevés par l'élevage. En effet, ses pratiques permettent l'entretien du paysage ; elles assurent l'autonomie fourragère des élevages ; et elles fournissent des produits qui répondent aux nouvelles demandes des consommateurs en terme de qualité et de bien-être animal. Ce système d'élevage s'inscrit dès lors dans le modèle de multifonctionnalité forte. Cependant, les rationalités et savoirs associés à ses pratiques sont marginalisés au sein de l'élevage ovin, toujours dominé par un modèle qui considère l'éleveur comme un entrepreneur agricole visant à améliorer sa rentabilité par des avancées technologiques (Forney, 2011).

Les solutions prônées en réponse aux enjeux multiples auxquels fait face de l'élevage ovin sont donc réductrices, et ce modèle techniciste ne peut être promu que dans le cadre d'une approche segmentée et biaisée de l'élevage, centrée principalement sur la mise en marché de la viande ovine et sur les filières marchandes, héritée du contexte global des politiques néolibérales de développement économique et de l'évolution des mondes agricoles contemporains. Le modèle de multifonctionnalité porté par la politique d'élevage ovin relève donc d'une multifonctionnalité modérée, avec des objectifs liés à sa durabilité environnementale côtoyant des objectifs visant l'intensification de l'élevage. Ainsi, c'est une chose de prendre conscience des contradictions et des impasses du modèle productiviste appliqué à l'élevage, c'en est une autre que de refonder un monde de l'élevage viable pour ses différents protagonistes, humains ou non-humains. Le modèle d'élevage productiviste s'est inscrit dans la durée de manière dominante, voire hégémonique (Cornu, 2016). Il a développé des effets profonds et irréversibles aussi bien sur les troupeaux eux-mêmes que sur les paysages agraires et sur le monde social de l'élevage. Les éleveurs ovins d'aujourd'hui, placés dans une situation de remise en cause à la fois de leurs héritages et de leur avenir, se



trouvent ainsi face à une difficulté majeure pour atteindre une multifonctionnalité forte de l'élevage. Et si les réactions des services agricoles et des syndicats d'élevage aux nouvelles exigences écologiques et sociales peuvent sembler frileuses, voire contre-productives, il convient de se rappeler qu'en matière de systèmes d'élevage, la bonne volonté réformatrice ne suffit pas, il faut trouver le chemin d'une transition maîtrisée qui prenne en compte l'ensemble des paramètres biologiques, techniques, financiers et cognitifs à l'œuvre (Cornu, 2016).



Comment faire alors pour que ces nouvelles préoccupations se traduisent en pratique ? Nous avons vu que certains systèmes d'élevage et de commercialisation de la viande ovine telles que l'élevage pastoral ou la vente directe présentent d'autres formes de domestication marquées par l'adaptation et la coopération entre espèces humaine, animales et végétales, mais aussi d'autres finalités, portées par des éleveurs embarqués dans la même histoire. Il s'agit alors de rechercher parmi ces pratiques celles reconnaissant la capacité des entités non-humaines d'aménager des habitats viables et des relations sociales sans que soit au passage altéré l'environnement. La réponse à cette question réside alors dans l'élevage pastoral et son caractère multiespèces. Les conditions semblent en effet réunies pour qu'il démontre sa pertinence face aux dérives du modèle productiviste et plus généralement de l'approche moderniste de l'élevage : élevage extensif et basé sur l'herbe, attentes des consommateurs et donc demande pour le bien-être animal et des produits de qualité.

Sans pouvoir apporter de réponse définitive à la voie que doit emprunter l'élevage ovin, les conclusions de ce travail suggèrent que les voies pour atteindre un élevage multifonctionnel fort répondant aux enjeux de production, de conservation de la biodiversité, d'entretien du paysage rural, de subsistance des paysans, et permettant la création de nouvelles filières qui portent le développement économique local nécessitent de prendre au sérieux les relations interespèces qui se déploient dans les élevages. Dès lors, en suivant Napoléone *et al.* (2015), il s'agit de réintégrer le *saltus*, l'espace pastoral, dans la pensée agricole, permettant ainsi de combiner enjeux environnementaux et enjeux socioéconomiques. La critique portée par le principe de multifonctionnalité doit se prolonger dans les pratiques d'élevage pour fournir

une alternative au modèle productiviste et ainsi ouvrir des voies pour un élevage *avec les animaux et la nature*.



BIBLIOGRAPHIE

- Aebi, Andreas (2017), « Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons »,.
- Aepli, Matteo (2016), « Rentabilité de différents scénarios de lutte contre le piétin », *Forum petits ruminants*, 2016, p. 8-10.
- Aepli, Matteo ; Finger, Robert (2013), « Determinants of sheep and goat meat consumption in Switzerland », *Agricultural and Food Economics*, vol. 1, n° 1, p. 11.
- Aepli, Matteo ; Jörin, R (2011), « Der Schweizer Lammfleischmarkt: Marktanalyse und Wettbewerb », Bern, Office fédéral de l'agriculture.
- Aeschlimann, Christian (2018), « Journée porte ouverte à Hünenberg », *Forum petits ruminants*, 2018, p. 34.
- Albero, Brigitte (2010), « L'étude de cas : une modalité d'enquête difficile à cerner », in ALBERO B., POTEAUX N. (dirs.), *Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 15-25.
- Allaire, Gilles (2002), « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes », *Géographie économie société*, vol. 4, n° 2, p. 155–180.
- Anderson, Kay (1997), « A walk on the wild side: a critical geography of domestication », *Progress in Human Geography*, vol. 21, n° 4, p. 463-485.
- Anderson, Kay (2003), « White natures: Sydney's Royal Agricultural Show in post-humanist perspective », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 28, n° 4, p. 422-441.
- Anneberg, Inger ; Vaarst, Mette (2018), « Farm animals in a welfare state. Commercial pigs in Denmark », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 94-116.
- Anzalone, Guilhem (2009), « Comment transformer un produit en marchandise et lui attribuer un prix : le traitement de la viande dans la grande distribution », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 1, p. 64-77.
- Anzalone, Guilhem (2017), « La viande biologique, un produit paradoxal? », in *Pour une histoire de la viande*, Presses universitaires de Rennes. Presses universitaires François-Rabelais de Tours, Rennes, Tours (Table des hommes), p. 387-413.
- ARSGP (s. d.), « Pourquoi une association telle que la nôtre? », *Association romande pour un territoire sans grands prédateurs*.
- ATS (2014), « Les secrets révélés du génome du mouton », *Le Temps*, 6 juin 2014.
- Aubron, Claire ; Peglion, Marceline ; Nozières, Marie-Odile ; Boutonnet, Jean-Pierre (2014), « Démarches qualité et pastoralisme en France: Synergies et paradoxes », *Revue de géographie alpine*, vol. 102, n° 2.
- B, Em (1963), « Petits moutons... tons...tons », *Nouvelliste du Rhône*, 17 avril 1963, p. 11.
- Bachmann, Anne (2009), *Histoire du loup en Valais au 2ème siècle: un reflet de notre rapport à l'environnement et de son évolution*, Mémoire, Lausanne, Université de Lausanne, 140 p.

- Bakker, Karen ; Bridge, Gavin (2006), « Material worlds? Resource geographies and the “matter of nature” », *Progress in human geography*, vol. 30, n° 1, p. 5–27.
- Barbin, G ; Chaumet, J.-M ; Chotteau, P ; Le Gall, A ; Lelyon, B ; Monniot, C ; Mottet, A ; Perrot, Christophe ; Richard, M ; Trossat, C ; You, G (2010), « Les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande. Une affaire familiale entre technicité et manque de rentabilité », Dossier Économie de l'Élevage, 405, Paris, Institut de l'Élevage.
- Baril, G ; Chemineau, P ; Cognie, Y ; Guérin, Y ; Orgeur, P ; Vallet, J.-C (1993), *Manuel de formation pour l'insémination artificielle chez les ovins et les caprins*, FAO, Rome.
- Barjolle, Dominique (2010), « La politique agricole suisse entre économie, écologie et société », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 315, p. 6–8.
- Barrière, Olivier (2016), « Patrimonialisation de la pâture », *Techniques & Culture*, n° 63, p. 182-201.
- Barthe, Yannick ; Blic, Damien de ; Heurtin, Jean-Philippe ; Lagneau, Éric ; Lemieux, Cyril ; Linhardt, Dominique ; Moreau de Bellaing, Cédric ; Rémy, Catherine ; Trom, Danny (2013), « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, vol. 103, n° 3, p. 175.
- Baumann, Werner ; Moser, Peter (2007), « Agriculture », *HLS-DHS-DSS.CH*.
- Baumann, Werner ; Moser, Peter (2011), « Politique agricole », *Dictionnaire historique de la Suisse*.
- Baumgartner, Daniel (2017), « Développement rural: quel est le rôle de la politique agricole? », *Recherche Agronomique Suisse*, vol. 8, n° 9, p. 368-371.
- Baumont, Isabelle (2006), « Que fabrique le pastoralisme: de l'agneau, des bergers, de la montagne? »,.
- Beauvard, Valérie (2017), « Un berger revient à ses moutons dans le Nord-vaudois », *La Région*, 20 novembre 2017.
- Bellet, Vincent (2010), « Aperçu de l'élevage ovin australien », Paris, Institut de l'élevage.
- Benhammou, Farid (2003), « Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 2003, p. 5-12.
- Benhammou, Farid (2008), « Territoire des animaux, territoire des hommes : aspects et enjeux du retour des grands prédateurs — Géoconfluences », *Géoconfluences*.
- Benhammou, Farid (2009), « Protéger l'ours et le loup en France: Antihumanisme ou coexistence territoriale durable ? », *Géographie et cultures*, n° 69, p. 25-42.
- Benjaminsen, Tor A. ; Svarstad, Hanne (2009), « Qu'est-ce que la « political ecology »? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n° 1, p. 3–11.
- Benoun, Marc (2015), *Le commerce de détail suisse. Du colportage à l'e-commerce*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne (Economie).
- Berlan, Jean-Pierre (2015), « Agriculture et élevage: sélection aristocratique et sélection bourgeoise, 2009 », *Et vous n'avez encore rien vu...Critique de la science et du scientisme ordinaire*.



Berthod, Marc-Antoine ; Forney, Jérémie ; Kradolfer, Sabine ; Neuhaus, Juliane ; Ossipow Wuest, Laurence ; Papadaniel, Yannis ; Perrin, Julie (2010), « Une charte éthique pour les ethnologues? », *Tsanta*, vol. 15, p. 148-165.

Berthoud, Gérald ; Crettaz, Bernard ; Preiswerk, Yvonne (1991), « Races de bétail, modes d'élevage et identités régionales : la Vache : corps, symbole et décor », *Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde*.

Bethlenfalvy, Gabor von (2018), « Loup - Un prédateur social », *WWF Suisse*.

Bocquier, F ; Debus, N ; Lurette, A ; Maton, C ; Viudes, G ; Moulin, C.H ; Jouven, M (2014), « Elevage de précision en systèmes d'élevage peu intensifiés », *INRA Productions Animales*, vol. 27, n° 2, p. 101-112.

Boessinger, Marc (2018), « Etude comparative protection des animaux et bien-être animal », *Forum*, 2018, p. 9-12.

Boillat, Christophe (2019), « Sur nos alpages, la grande peur du loup », *24 heures*, 6 septembre 2019, p. 3.

Boisdon, Isabelle ; Balay, Claire ; Pailleux, Jean-Yves ; Hostiou, Nathalie ; Rapey, Hélène ; Cournut, Sylvie (2015), « Pâturer : regards agronomiques et pratiques d'éleveurs. La conduite du pâturage comme révélateur des stratégies d'éleveurs dans le Livradois-Forez », *Techniques & Culture*, n° 63, p. 38-55.

Bolender, Karin (2014), « R. A. W. Assmilk soap », in *The multispecies salon*, Duke University Press, Durham & London, Eben Kirksey, p. 64-86.

Boltanski, Luc ; Chiapello, Eve (2011), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Editions Gallimard, Paris.

Bonnal, Philippe ; Losch, Bruno ; Bainville, Sébastien (2000), « Points de repères sur la multifonctionnalité de l'agriculture: les dimensions nationales et internationales du débat », *"La multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) dans les départements d'outre-mer"*, p. 29-36.

Bourdieu, Jérôme ; Piet, Laetitia ; Stanziani, Alessandro (2004), « Crise sanitaire et stabilisation du marché de la viande en France, XVIIIe-XXe siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 51, n° 3, p. 121-156.

Braun, Rudolf (1988), *Ancien Régime en Suisse*, Editions d'en bas & Editions de la maison des sciences de l'homme.

Bulfield, Grahame (2000), « Farm animal biotechnology », *Trends in Biotechnology*, vol. 18, n° 1, p. 10-13.

Buller, Henry (2013), « Individuation, the Mass and Farm Animals », *Theory, Culture & Society*, vol. 30, n° 7-8, p. 155-175.

Bürgi, Matthias ; Wunderli, Rahel ; Furrer, Benno (2014), « Naissance de l'économie alpestre moderne », in *Avenir de l'économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf, p. 37-53.

Burren, Alexander ; Hannes, Jörg (2018), « Extension de la valeur d'élevage pour la fertilité chez les moutons », *Forum petits ruminants*, 2018, p. 30-33.

- Burren, Alexander ; Jörg, Hannes (2013), « L'élevage hier, aujourd'hui et demain », *Forum petits ruminants*, 2013, p. 9-10.
- Callon, Michel (2006), « Sociologie de l'acteur réseau », in *Sociologie de la traduction*, Presses des Mines, Paris (Sciences sociales), p. 267-276.
- Cano Abadía, Mónica (2018), « New Materialisms: Re-Thinking Humanity Within an Interdisciplinary Framework », *InterCultural Philosophy*, n° 1, p. 16.
- Carrier, Nicolas (2006), « L'estivage en Savoie du nord à la fin du Moyen Age. Essai de chronologie et de typologie », in *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 199-210.
- Cassidy, Rebecca (2007), « Introduction: domestication reconsidered », in *Where the wild things are now: domestication reconsidered*, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, Oxford ; New York, Berg (Wenner-Gren international symposium series), p. 1-25.
- Cassidy, Rebecca ; Mullin, Molly H. (dirs.) (2007), *Where the wild things are now: domestication reconsidered*, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, Oxford ; New York, Berg (Wenner-Gren international symposium series).
- Castree, Noel (1995), « The Nature of Produced Nature: Materiality and Knowledge Construction in Marxism », *Antipode*, vol. 27, n° 1, p. 12-48.
- Castree, Noel (2000), « Production of nature », *Dictionnaire of human geography*, p. 463-464.
- Castree, Noel (2002), « False antitheses? Marxism, nature and actor-networks », *Antipode*, vol. 34, p. 111-146.
- Castree, Noel ; Nash, Catherine ; Badmington, Neil ; Braun, Bruce ; Murdoch, Jonathan ; Whatmore, Sarah (2004), « Mapping Posthumanism: An Exchange », *Environment and Planning A*, vol. 36, n° 8, p. 1341-1363.
- Centre national de ressources textuelles et lexicales (2012), « Espèce »,.
- Chagani, Fayaz (2014), « Critical political ecology and the seductions of posthumanism », *Journal of Political Ecology*, vol. 21, p. 13.
- Chaix, Louis (1976), « La faune néolithique du Valais (Suisse): ses caractères et ses relations avec les faunes néolithiques des régions proches »,.
- Chaix, Louis (2006), « Le bétail en mouvement, du néolithique à l'âge du fer. Aspects méthodologiques et données archéozoologiques », in *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 31-48.
- Chandezon, Christophe (2006), « Déplacements de troupeaux et cités grecques (Ve-le s. a.C.) », in *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 49-66.
- Chappuis, Jean-Marc ; Barjolle, Dominique ; Eggenschwiler, Christophe (2008), *L'agriculture dans son nouveau rôle*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne (Le savoir suisse).
- Charlier, Christophe (2003), « La traçabilité comme un standard de production », *Économie rurale*, vol. 275, n° 1, p. 5-18.

Chatelain, Georges (2012), *Les moutons noirs ont gagné la course : documents pour l'histoire de l'origine du mouton Brun-Noir du Pays*, Juillerat Chervet, Saint-Imier.

Chenal-Velarde, I (2000), « Eléments sur la gestion des troupeaux ovins au Néolithique dans les Alpes valaisannes (Suisse) », *Anthropozoologica*, vol. 31, p. 99-107.

Chiffolleau, Yuna (2009), « From Politics to Co-operation: The Dynamics of Embeddedness in Alternative Food Supply Chains », *Sociologia Ruralis*, vol. 49, n° 3, p. 218-235.

Clark, Nigel (2007), « Animal interface: the generosity of domestication », in *Where the wild things are now: domestication reconsidered*, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, Oxford ; New York, Berg (Wenner-Gren international symposium series), p. 49-70.

Collantes, Fernando (2006), « Elevage extensif, industrialisation et économies montagnardes en Europe occidentale: un schéma comparatif », in *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 355-366.

Confédération suisse (1998a), « Loi fédérale sur l'agriculture », *LAgr*.

Confédération suisse (1998b), « Ordonnance sur le cadastre de la production agricole et la délimitation de zones », *Ordonnance sur les zones agricoles*.

Confédération suisse (1999), « Constitution fédérale de la Confédération suisse », *RS 101*, vol. RS 101.

Confédération suisse (2017), « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole », 072.10/2013/00251 \ COO.2101.101.4.1100107, Berne, Confédération suisse.

Confédération suisse ; Office fédéral de l'agriculture ; Agri (2014), « Politique agricole 2014-2017. Rappel du concept de base des paiements directs et autres », Berne.

Conseil fédéral suisse (1996), « Message concernant la réforme de la politique agricole : Deuxième étape (Politique agricole 2002) », Feuille fédérale, 40, Berne, Conseil fédéral suisse.

Conseil fédéral suisse (2008), « Ordonnance sur la transformation de la laine de mouton du pays », *916.361*, p. 2.

Conseil fédéral suisse (2011), « Ordonnance sur l'utilisation des dénominations « montagne » et « alpage » pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui en sont issues », vol. *910.19*.

Conseil fédéral suisse (2012), « Ordonnance sur l'élevage », *RS 916.310*.

Conseil fédéral suisse (2013a), « Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture », *910.13*, p. 156.

Conseil fédéral suisse (2013b), « Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire », *RO 2013 3879*.

Conseil fédéral suisse (2017), « Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole », 072.10/2013/00251 \ COO.2101.101.4.1100107, Berne, Confédération suisse.

Corbier, Mireille (2006), « La transhumance dans les pays de la méditerranée antique », in *Transhumance et estivage en Occident. Des origines aux enjeux actuels*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, p. 67-82.

Cornu, Pierre (2016), « L'élevage bovin entre technosciences, marché et politiques publiques », *Pour*, vol. 3, n° 231, p. 73-80.

Couturier, Pierre (2015), « Aux marges paysannes du système agro-industriel : l'émancipation virtuelle en question », *Journal des anthropologues*, n° 142-143, p. 175-201.

Curdy, Philippe ; Chaix, Louis (2009), « Les premiers pasteurs du Valais », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, vol. 149, n° 1, p. 93-116.

Curry, Nigel ; Stucki, Erwin (1997), « Swiss Agricultural Policy and the Environment: An Example for the Rest of Europe to Follow? », *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 40, n° 4, p. 465-482.

Darré, Jean-Pierre ; Hubert, Bernard ; Landais, Etienne ; Lasseur, Jacques (1993), « Raisons et pratiques: Dialogue avec un éleveur ovin », *Etudes rurales*, vol. 131/132, p. 107, 109-115, 117-163, 165-181.

Dedieu, B ; Chabosseau, J.M ; Benoit, M ; Laignel, G (1997), « L'élevage ovin extensif du Montmorillonais entre recherche d'autonomie, exigences des filières et simplicité de conduite », *INRA Productions animales*, vol. 10, n° 3, p. 207-218.

Deffontaines, Pierre (1953), « Histoire du bétail dans les pays de La Plata et plus particulièrement en Uruguay », *Cahiers d'outre-mer*, vol. 21, p. 23-36.

Degois, Emile (1985), *Le livre du bon moutonnier*, Flammarion, La Maison Rustique, Paris.

DeLanda, Manuel (2006), *A New Philosophy of Society. Assemblage Theory and Social Complexity*, Continuum, London.

Delarze, Raymond ; Gonseth, Yves ; Galland, Pierre (1998), « Reposoirs à bétail subalpins et alpins », in *Guide des milieux naturels de Suisse*, Delachaux et Niestlé, Lausanne (La bibliothèque du naturaliste), p. 334-335.

Delfosse, Claire (2013), « Produits de terroir et territoires. Des riches heures du développement rural à la gouvernance métropolitaine », *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 35, p. 17-29.

Demorcy, Didier (2005), « Non sheepish sheep - Thelma Rowell »,.

Despret, Vinciane (2004), « The Body We Care for: Figures of Anthro-zoo-genesis », *Body & Society*, vol. 10, n° 2-3, p. 111-134.

Despret, Vinciane (2006), « Sheep do have opinions », in *Making things public. Atmospheres of democracy*, M.I.T. Press, Cambridge, B. Latour et P. Weibel, p. 360-370.

Despret, Vinciane (2014a), « O comme Oeuvres. Les oiseaux font-ils de l'art? », in *Que diraient les animaux si... on leur posait les bonnes questions?*, La Découverte, Paris, p. 160-168.

Despret, Vinciane (2014b), *Que diraient les animaux si... on leur posait les bonnes questions ?*, La Découverte, Paris.

Despret, Vinciane (2015), *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*, La Découverte, Paris (Les Empêcheurs de penser en rond).

Despret, Vinciane ; Meuret, Michel (2016a), *Composer avec les moutons*, Cardère, Aix-en-Provence.



Despret, Vinciane ; Meuret, Michel (2016b), « Cosmoecological Sheep and the Arts of Living on a Damaged Planet », *Environmental Humanities*, vol. 8, n° 1, p. 24-36.

Despret, Vinciane ; Porcher, Jocelyne (2007), *Etre bête*, Actes Sud, Arles (Nature).

Deverre, Christian (2009), « Robert redfield et l'invention des « sociétés paysannes » », *Études rurales*, n° 183, p. 41-50.

Deverre, Christian ; Lamine, Claire (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, n° 317, p. 57-73.

Deverre, Christian ; Sainte Marie, Christine de (2008), « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires? », *Revue d'études en agriculture et environnement*, vol. 89, n° 4, p. 83-104.

DFAE (2017), « Géographie », *Découvrir la Suisse*.

Doolittle, Amity A. (2010), « Stories and Maps, Images and Archives: Multimethod Approach to the Political Ecology of Native Property Rights and Natural Resource Management in Sabah, Malaysia », *Environmental Management*, vol. 45, n° 1, p. 67-81.

Doré, Antoine ; Compagnone, Claude ; Dobremez, Laurent ; Madelrieux, Sophie (2015), « Pâturage et cultures techniques de l'herbe. Les mondes de l'élevage des territoires de montagne du Vercors et de la Bigorre », *Techniques & Culture*, n° 63, p. 56-73.

Droz, Yvan ; Forney, Jérémie (2007), *Un métier sans avenir ? La grande transformation de l'agriculture suisse romande*, KARTHALA Editions.

Droz, Yvan ; Miéville-Ott, Valérie (2001), *On achève bien les paysans*, Georg, Genève.

Droz, Yvan ; Miéville-Ott, Valérie ; Jacques-Jouvenot, Dominique (2012), « Les conséquences sociopsychologiques des politiques agricoles. Etude interdisciplinaire et comparative Suisse-France-Québec ».

Dubler, Anne-Marie (2008), « Alpages », *Dictionnaire historique de la Suisse*.

Dubuisson-Quellier, Sophie ; Giraud, Christophe (2010), « Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », in *Les mondes agricoles en politique*, Bertrand Hervieu et al., Paris, Presses de Sciences Po, p. 111-130.

Dubuisson-Quellier, Sophie ; Lamine, Claire (2008), « Consumer involvement in fair trade and local food systems: delegation and empowerment regimes », *GeoJournal*, vol. 73, n° 1, p. 55-65.

Dudouet, Christian (2012), *La production du mouton*, Editions France Agricole, Paris.

Dumont, B. ; Ryschawy, J. ; Duru, M. ; Benoit, M. ; Delaby, L. ; Dourmad, J.-Y. ; Méda, B. ; Vollet, D. ; Sabatier, R. (2018), « Les bouquets de services, un concept clé pour raisonner l'avenir des territoires d'élevage », *INRA Productions Animales*, vol. 30, n° 4, p. 407-422.

Dumont, René (1953), « Le système pastoral domine le Val d'Anniviers », in *Economie agricole dans le monde*, Editions Dalloz, Paris, p. 63-76.

Dupé, Sandrine (2015), *Séparer les moustiques des humains à La Réunion. Co-production d'un nouvel ordre socio-naturel en contexte post-colonial*, Thèse de doctorat, Saint Denis, Université de la Réunion, 481 p.

- Dupré, Lucie ; Lasseur, Jacques ; Pocard-Chapuis, René (2015), « Faire pâturer, Faire société, durablement », *Techniques & Culture*, vol. 1, n° 63, p. 2002-2231.
- Duru, M. ; Donnars, C. ; Rychawy, J. ; Therond, O. ; Dumont, B. (2018), « La « grange » : un cadre conceptuel pour appréhender les bouquets de services rendus par l'élevage dans les territoires », *INRA Productions Animales*, vol. 30, n° 4, p. 273-284.
- Eggenschwiler, Mario (2016), « Assainissement du piéтин dans les exploitations ovines – passé, expériences et avenir », *Forum petits ruminants*, 2016, p. 9-11.
- Emel, Jody ; Harvey, Neo (dirs.) (2015), *Political ecologies of meat*, Earthscan, Abingdon, Routledge (Routledge Studies in Political Ecology).
- Ensminger, M.E (1986), *Sheep and Goat Science*, Danville, The Interstate Printers and Publishers Inc.
- Erjavec, Karmen ; Erjavec, Emil (2009), « Changing EU agricultural policy discourses? The discourse analysis of Commissioner's speeches 2000–2007 », *Food Policy*, vol. 34, n° 2, p. 218-226.
- Escobar, Arturo (1996), « Elements for a post-structuralist political ecology », *Futures*, vol. 28, n° 4, p. 325-343.
- Estebanez, Jean ; Gouabault, Emmanuel ; Michalon, Jérôme (2013), « Où sont les animaux ? Vers une géographie humanimale », *Carnets de géographes*, vol. 5.
- Etat de Vaud (2018), « Fédération vaudoise des syndicats d'élevage de menu bétail », *Archives cantonales vaudoises*.
- Evans, N ; Morris, C ; Winter, M (2002), « Conceptualizing agriculture: a critique of post-productivism as the new orthodoxy », *Progress in Human Geography*, vol. 26, n° 3, p. 313-332.
- Eychenne, Corinne (2008), « Les éleveurs et l'estive : pour une approche compréhensive des pratiques pastorales, Abstract », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, n° 2, p. 131-138.
- Eychenne, Corinne ; Lazaro, Lucie (2014), « L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs »: Représentations des espaces pastoraux et modalités d'action publique », *Revue de géographie alpine*, vol. 102, n° 2.
- FAO (1996), « Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale ».
- FAO (2007), « The state of the world's animal genetic resources for food and agriculture », Roma, Food and Agriculture Organization.
- FAO (2015), « The Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture », Roma, Food and Agriculture Organization.
- FAO (2019), « FAOSTAT », *Food and Agriculture Organization of the United Nation*.
- Favret-Saada, Jeanne (1985), *Les mots, la mort, les sorts*, Gallimard, Paris (Folio Essais).
- Fédération suisse d'élevage du mouton Oxford (2010), « Le mouton Oxford - la race performante », *Forum petits ruminants*, 2010, p. 9-10.
- Fédération suisse d'élevage ovin (2016a), « Rapport annuel 2016 », Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.
- Fédération suisse d'élevage ovin (2016b), « Fédération suisse d'élevage ovin FSEO », *Fédération suisse d'élevage ovin FSEO*.



Fédération suisse d'élevage ovin (2017a), *100 ans Fédération suisse d'élevage ovin*, Fédération suisse d'élevage ovin, Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.

Fédération suisse d'élevage ovin (2017b), « Attachés à la tradition et à la pérennité, nous nous engageons pour un élevage et une détention de moutons respectueux des animaux et rentables. ».

Fédération suisse d'élevage ovin (2017c), « Rapport annuel 2017 », Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.

Fédération suisse d'élevage ovin (2018), « Rapport annuel 2018 », Niederönz, Fédération suisse d'élevage ovin.

Flamant, Jean-Claude (2002), « Histoires de race animale. Histoires de sociétés humaines »,.

Forney, Jérémie (2010), *Produire du lait, créer du sens. Adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands*, Thèse de doctorat, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 521 p.

Forney, Jérémie (2011), « "Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs : la complexité des images du paysan suisse », *Yearbook of Socioeconomics in Agriculture*.

Foucault, Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard (Hautes Etudes).

Foucault, Michel (2004), *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil : Gallimard (Hautes études).

Fournier, Stéphane ; Touzard, Jean-Marc (2017), « Diversité et confrontation de modèles au sein des systèmes alimentaires : vers une convergence ? », in *Systèmes agroalimentaires en transition*, Editions Quæ, Editions Quæ.

FranceAgriMer (2015), « Marché mondial de la viande ovine: un commerce en mutation », Les synthèses FranceAgriMer, 22, FranceAgriMer.

Friedrich, Christine (2011), « Importance, fréquence et mesures de traitement du piéтин », *Forum petits ruminants*, 2011, p. 20-24.

Gagnon, Yves-Chantal (2008), *L'Étude de Cas Comme Méthode de Recherche: Guide de Réalisation*, Presses de l'Université du Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Garde, Laurent (2018), « Impact des loups sur l'élevage : un bilan en France », Euromontana, Moûtiers, 7 mars 2018.

Garde, Laurent ; Dimanche, Marc ; Lasseur, Jacques (2014), « Permanence et mutations de l'élevage pastoral dans les Alpes du Sud », *Revue de géographie alpine*, vol. 102, n° 2.

Gardin, Jean (2013), « Élevage 2.0: État des lieux de l'informatisation du métier d'éleveur en système extensif », *Géographie et cultures*, n° 87, p. 19-36.

Gautier, Denis ; Benjaminsen, Tor A. (2012), *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*, Quæ, Versailles (Update Sciences & Technologies).

Gazzarin, Christian (2011), « Rentabilité dans l'élevage ovin », *Forum petits ruminants*, 2011, p. 11-15.

Gazzarin, Christian (2019), « Schafgeschichte & Lammgerichte ... oder das Potential der Alpenschafe », Rencontre nationale des bergers et bergères à moutons 2019, Villarepos, 2019.

- Gellrich, Mario ; Baur, Priska ; Koch, Barbara ; Zimmermann, Niklaus E. (2007), « Agricultural land abandonment and natural forest re-growth in the Swiss mountains: A spatially explicit economic analysis », *Agriculture, Ecosystems & Environment*, vol. 118, n° 1-4, p. 93-108.
- Gerbaux, Françoise (1993), *La cause des montagnes. De la Société française d'économie alpestre à la Fédération française d'économie montagnarde 1913-1993*, Institut de géographie alpine, Grenoble (Ascendances).
- Giddens, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris (Théorie sociale contemporaine).
- Glover, D ; Kusterer, K (1990), *Small farmers, big business: contract farming and rural development*, Macmillan, Houndmills.
- Goldman, Mara J ; Turner, Matthew D. (2011), « Introduction », in *Knowing nature. Conversations at the intersection of political ecology and science studies*, The University of Chicago Press, Chicago, p. 1-23.
- Goodman, David (2001), « Ontology matters: the relational materiality of nature and agro-food studies », *Sociologia Ruralis*, vol. 41, n° 2, p. 182-200.
- Goodman, David ; DuPuis, E. Melanie ; Goodman, Michael K (2012), *Alternative food networks: knowledge, practice and politics*, Routledge, New York, Routledge.
- Granger, Sébastien ; Vannay, Jérôme (2017), « Vigilance constante face au piétin », novembre 2017.
- Grasseni, Cristina (2005), « Designer Cows: The Practice of Cattle Breeding Between Skill and Standardization », *Society & Animals*, vol. 13, n° 1, p. 33-50.
- Grasseni, Cristina (2009a), « Good Looking: Learning to be a Cattle Breeder », in *Skilled visions: Between Apprenticeship and Standards*, Berghahn Books, New York, Cristina Grasseni, p. 47-66.
- Grasseni, Cristina (2009b), « Introduction », in *Skilled visions: Between Apprenticeship and Standards*, Berghahn Books, New York, Cristina Grasseni, p. 1-22.
- Gray, John (1996), « Cultivating farm life on the borders: Scottish hill sheep farms and the European Community », *Sociologia Ruralis*, vol. 36, n° 1, p. 27-50.
- Greber, Deborah ; Steiner, Adrian (2013), « Le piétin aujourd'hui dans les exploitations d'élevage ovin suisses », *Forum petits ruminants*, 2013, p. 9-11.
- Grin, Jean-Pierre (2018), « Banque de données sur le trafic animalier des ovins, trouver une solution compatible avec l'enregistrement individuel ».
- Groupe Polanyi (2008), « Présentation - Positionnement », in *La multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique entre marché et identité*, Quae (Synthèses), Versailles, p. 349.
- Gut, Werner (1997), « Le long parcours du choix du nom du mouton Blanc des Alpes (BA) », *Forum petits ruminants*, 1997, p. 27-29.
- Hafner, Albert ; Schwörer, Christoph (2018), « Vertical mobility around the high-alpine Schnidejoch Pass. Indications of Neolithic and Bronze Age pastoralism in the Swiss Alps from paleoecological and archaeological sources », *Quaternary International*, vol. 484, p. 3-18.

Haraway, Donna (2003), *The companion species manifesto. Dogs, people, and significant otherness*, Prickly Paradigm Press, Chicago, Matthew Engelke.

Haraway, Donna (2010), « Jeux de ficelles avec les espèces compagnes », *Décliner les espèces compagnes*, p. 22-59.

Haraway, Donna J (2008), *When species meet*, University of Minnesota Press, Minneapolis, London (Posthumanities).

Härdis, Christine (2016), « Piétin – quelles incidences sur l’animal? », *Forum petits ruminants*, 2016, p. 14-18.

Hassler, Hansjörg (2014), « Lutte à l’échelle nationale contre le piétin des moutons ».

Hediger, Werner (2005), « Concepts and definitions of multifunctionality in Swiss agricultural policy and research », *Roczniki Akademii Rolniczej w Poznaniu. Ekonomia*, vol. 4.

Herren, Kathrin (2019), « Alle Rassen in gleichen Topf geworfen », *Schweizer Bauer*, 5 mars 2019.

Herzog, Felix ; Raaflaub, Martin ; Oehen, Bernadette ; Szerencsits, Erich (2014), « Pourquoi l’économie alpestre n’existe pas: tentative de description », in *Avenir de l’économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf, p. 19-34.

Hiendleder, S. ; Kaupe, B. ; Wassmuth, R. ; Janke, A. (2002), « Molecular analysis of wild and domestic sheep questions current nomenclature and provides evidence for domestication from two different subspecies », *Proceedings of the Royal Society of London B: Biological Sciences*, vol. 269, n° 1494, p. 893-904.

Holloway, Lewis (2005), « Aesthetics, Genetics, and Evaluating Animal Bodies: Locating and Displacing Cattle on Show and in Figures », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 23, n° 6, p. 883-902.

Holloway, Lewis (2007), « Subjecting Cows to Robots: Farming Technologies and the Making of Animal Subjects », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 25, n° 6, p. 1041-1060.

Holloway, Lewis ; Morris, Carol (2008), « Boosted bodies: Genetic techniques, domestic livestock bodies and complex representations of life », *Geoforum*, vol. 39, n° 5, p. 1709-1720.

Holloway, Lewis ; Morris, Carol (2012), « Contesting Genetic Knowledge-Practices in Livestock Breeding: Biopower, Biosocial Collectivities, and Heterogeneous Resistances », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 30, n° 1, p. 60-77.

Holloway, Lewis ; Morris, Carol (2014), « Viewing animal bodies: truths, practical aesthetics and ethical considerability in UK livestock breeding », *Social & Cultural Geography*, vol. 15, n° 1, p. 1-22.

Holloway, Lewis ; Morris, Carol ; Gilna, Ben ; Gibbs, David (2011), « Choosing and rejecting cattle and sheep: changing discourses and practices of (de)selection in pedigree livestock breeding », *Agriculture and Human Values*, vol. 28, n° 4, p. 533-547.

Hostiou, Nathalie ; Allain, C ; Chauvat, S ; Turlot, A ; Pineau, C ; Fagon, J (2014), « L'élevage de précision: quelles conséquences pour le travail des éleveurs? », *INRA Productions Animales*, vol. 27, n° 2, p. 113-122.

Hostiou, Nathalie ; Fagon, Jocelyn ; Chauvat, Sophie ; Turlot, Amélie ; Kling-Eveillard, Florence ; Boivin, Xavier ; Allain, Clément (2017), « Impact of precision livestock farming on work and human-animal interactions on dairy farms. A review », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, vol. 21, n° 4, p. 268-275.

Ingold, Tim (dir.) (1994), *What is an animal?*, London, Routledge (One World archaeology).

Issler, Nikodemus ; Ehrbar, Johannes ; Egger, Jacques (1995), *Garde et élevage du mouton*, Centrale des moyens d'enseignement agricole, Zollikofen.

Jiang, Y. ; Xie, M. ; Chen, W. ; Talbot, R. ; Maddox, J. F. ; Faraut, T. ; Wu, C. ; Muzny, D. M. ; Li, Y. ; Zhang, W. ; Stanton, J.-A. ; Brauning, R. ; Barris, W. C. ; Hourlier, T. ; Aken, B. L. ; Searle, S. M. J. ; Adelson, D. L. ; Bian, C. ; Cam, G. R. ; Chen, Y. ; Cheng, S. ; DeSilva, U. ; Dixen, K. ; Dong, Y. ; Fan, G. ; Franklin, I. R. ; Fu, S. ; Fuentes-Utrilla, P. ; Guan, R. ; Highland, M. A. ; Holder, M. E. ; Huang, G. ; Ingham, A. B. ; Jhangiani, S. N. ; Kalra, D. ; Kovar, C. L. ; Lee, S. L. ; Liu, W. ; Liu, X. ; Lu, C. ; Lv, T. ; Mathew, T. ; McWilliam, S. ; Menzies, M. ; Pan, S. ; Robelin, D. ; Servin, B. ; Townley, D. ; Wang, W. ; Wei, B. ; White, S. N. ; Yang, X. ; Ye, C. ; Yue, Y. ; Zeng, P. ; Zhou, Q. ; Hansen, J. B. ; Kristiansen, K. ; Gibbs, R. A. ; Flicek, P. ; Warkup, C. C. ; Jones, H. E. ; Oddy, V. H. ; Nicholas, F. W. ; McEwan, J. C. ; Kijas, J. W. ; Wang, J. ; Worley, K. C. ; Archibald, A. L. ; Cockett, N. ; Xu, X. ; Wang, W. ; Dalrymple, B. P. (2014), « The sheep genome illuminates biology of the rumen and lipid metabolism », *Science*, vol. 344, n° 6188, p. 1168-1173.

Jussiau, Roland ; Montméas, Louis ; Parot, Jean-Claude (1999), *L'élevage en France: 10 000 ans d'histoire*, Paris, Educagri Editions.

Kaufmann, Jean-Claude (1996), *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris (128).

Kinsman, David J J (2004), « Origin and History of the Primitive Coloured Sheep Breeds of Britain », in *The world of coloured sheep*, Lundie, Roger S., Wilkinson, Elspeth J., Black and coloured sheep breeders' association of New Zealand, p. 12-15.

Kirksey, Eben ; Helmreich, Stefan (2010), « The emergence of multispecies ethnography », *Cultural Anthropology*, vol. 25, n° 4, p. 545-576.

Kohler, Florent (2012), « Blondes d'Aquitaine: Essai de zooanthropologie », *Études rurales*, n° 189, p. 155-174.

Kohn, Eduardo (2013), *How forests think*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles & London.

KORA (2019), « Observations de loup en Suisse 2019 », *KORA Ecologie des carnivores et gestion de la faune sauvage*.

KORA (s. d.), « Historique du loup en Suisse ».

Kroll, Jean-Christophe ; Barjolle, Dominique ; Jouen, Marjorie (2010), « Politiques agricoles et de développement rural. Comparaisons entre la Suisse et la France », *Économie rurale*, n° 315, p. 09-24.

Kull, Christian ; Rangan, Haripriya (2016), « Political ecology and resilience: competing interdisciplinarity? », in *Interdisciplinarity entre natures et sociétés*, PIE Peter Lang, Bruxelles, Bernard Hubert & Nicole Mathieu, p. 71-87.



- Labatut, Julie ; Aggeri, Franck ; Bibe, Bernard ; Girard, Nathalie (2011), « Construire l'animal sélectionnable: Des régimes de sélection et de leurs transformations », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 5, n° 2, p. 302.
- Landolt, Niklaus (2006), « Enclosures », *Dictionnaire historique de la Suisse*.
- Larrère, Catherine ; Larrère, Raphaël (1997), « Le contrat domestique », *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, vol. 30, p. 5-17.
- Latour, Bruno (1997), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, Paris.
- Latour, Bruno (2007a), *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris.
- Latour, Bruno (2007b), « Sur un livre d'Etienne Souriau : Les Différents modes d'existence », *Agenda de la pensée contemporaine*, vol. 7, p. 36.
- Lauber, Stefan ; Böni, Rosa ; Calabrese, Chiara ; Fischer, Markus ; Schulz, Tobias ; Felten, Stefanie von (2014), « Politique agricole et économie alpestre: chances et risques », in *Avenir de l'économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf, p. 151-165.
- Lauber, Stefan ; Herzog, Felix ; Seidl, Irmi ; Böni, Rosa (2014), « L'économie alpestre suisse: conclusions d'AlpFUTUR », in *Avenir de l'économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf, p. 167-179.
- Lauber, Stefan ; Herzog, Felix ; Seidl, Irmi ; Böni, Rosa ; Bürgi, Matthias ; Gmür, Pascale ; Hofer, Gabriela ; Mann, Stephan ; Raaflaub, Martin ; Schick, Matthias ; Schneider, Manuel ; Wunderli, Rahel (dirs.) (2014), *Avenir de l'économie alpestre suisse: faits, analyses et pistes de réflexion du programme de recherche AlpFUTUR*, Institut fédéral de recherche WSL; Zurich-Reckenholz, Station de recherche Agroscope, Birmensdorf.
- Lave, Rebecca (2015), « Political ecology and Actor-Network Theory », *The Routledge Handbook of Political Ecology*, p. 213.
- Law, John (2019), « Material Semiotics »,.
- Law, John ; Lien, Marianne Elisabeth (2013), « Slippery: Field notes in empirical ontology », *Social Studies of Science*, vol. 43, n° 3, p. 363-378.
- Law, John ; Mol, Annemarie (2008), « The Actor-Enacted: Cumbrian Sheep in 2001 », in *Material agency*, C. Knappett, L. Malafouris, p. 57-77.
- Leach, Helen M (2007), « Selection and the unforeseen consequences of domestication », in *Where the wild things are now: domestication reconsidered*, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, Oxford ; New York, Berg (Wenner-Gren international symposium series), p. 71-100.
- Lee, Roger (2000), « Modernization », *Dictionnaire of human geography*, p. 517.
- Lehmann, Peter ; Stopp, Barbara (2012), « Mouton », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Lemauviel-Lavenant, S. ; Sabatier, R. (2018), « Quand l'élevage est garant de la conservation de milieux patrimoniaux », *INRA Productions Animales*, vol. 30, n° 4, p. 351-362.

Lemercier, Claire ; Ollivier, Carine (2011), « Décrire et compter », *Terrains travaux*, vol. 2, n° 19, p. 5-16.

Lemercier, Claire ; Ollivier, Carine ; Zalc, Claire (2013), « Articuler les approches qualitatives et quantitatives. Plaidoyer pour un bricolage raisonné », in *Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris (Cas de figure), p. 125-143.

Lestel, Dominique (2004), *L'animal singulier*, Editions du Seuil, Paris (La couleur des idées).

Lien, Marianne Elisabeth (2018), « Ducks into houses. Domestication and its margins », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 117-137.

Lien, Marianne Elisabeth ; Swanson, Heather Anne ; Ween, Gro B (2018), « Introduction. Naming the beast - Exploring the Otherwise », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 1-30.

Lonkila, Annika (2017), « Making invisible cattle: commodifying genomic knowledge in dairy cattle breeding », *Trace - Finnish Journal for Human-Animal Studies*, vol. 3, p. 28-52.

Lowe, P ; Murdoch, J ; Marsden, Terry ; Munton, Richard ; Flynn, A (1993), « Regulating the new rural spaces: the uneven development of land », *Journal of Rural Studies*, vol. 9, n° 3, p. 205-222.

Mack, Gabriele ; Flury, Christian (2014), « Quel est l'effet des nouvelles contributions d'alpage? », *Recherche Agronomique Suisse*, vol. 5, n° 3, p. 88-95.

Mack, Gabriele ; Heitkämper, Katja ; Käufeler, Berlenga ; Möbius, Sabrina (2017), « Evaluation der Beiträge für Graslandbasierte Milch- und Fleischproduktion (GMF) », Tänikon, Agroscope.

Mann, Stephan ; Zimmermann, Albert ; Möring, Anke ; Ferjani, Ali ; Mack, Gabriele ; Lanz, Simon (2012), « Quelles sont les conséquences de la réallocation des paiements directs liés aux animaux? », *Recherche Agronomique Suisse*, vol. 3, n° 6, p. 284-291.

Marsden, Terry ; Banks, Jo ; Bristow, Gillian (2000), « Food supply chain approaches: exploring their role in rural development », *Sociologia ruralis*, vol. 40, n° 4, p. 424-438.

Mauss, Marcel (2012), *Essai sur le don*, PUF, Paris.

Mayaud, Jean-Luc (1991), *150 ans d'excellence agricole en France, Histoire du Concours général agricole*, Belfond, Paris.

Mazoyer, Marcel ; Roudart, Laurence (2002), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Seuil, Paris.

Meadows, J. R. S. ; Cemal, I. ; Karaca, O. ; Gootwine, E. ; Kijas, J. W. (2006), « Five Ovine Mitochondrial Lineages Identified From Sheep Breeds of the Near East », *Genetics*, vol. 175, n° 3, p. 1371-1379.

Meier, Janina (2016), « En automne, les agneaux « Pro Montagna » stabilisent les prix », *Agri*, 19 août 2016.

Meisser, Marco ; Chatelain, Catherine (2010), « Pâturage tournante en estivage ovin: effets sur la végétation », *recherche Agronomique Suisse*, vol. 1, n° 6, p. 216-221.

Mendras, Henri (1984), *La fin des paysans*, Actes Sud, Paris.



- Mettler, Daniel ; Hilfiker, Daniela (2017), « « La gestion du changement » à l'exemple de l'estivage ovin et du retour du loup », *Recherche Agronomique Suisse*, vol. 8, n° 10, p. 388-395.
- Mettler, Daniel ; Müller, Matthieu ; Werder, Cornel (2014), « Planification des alpages à moutons du Valais », Lausanne, AGRIDEA.
- Meuret, Michel (2010), *Un savoir-faire de berger*, Educagri éditions, Editions Quae, Dijon, Versailles.
- Meuret, Michel (2011), « Le berger ajuste le "référentiel alimentaire" du troupeau pour tirer profit d'une grande diversité végétale », *Ethnozootechnie*, vol. 91, p. 89-96.
- Meuret, Michel (2013), « Pour des puces plus sélectives », *Campagnes solidaires*, 2013, p. 13-13.
- Meuret, Michel ; Tichit, Muriel ; Hostiou, Nathalie (2013), « Elevage et pâturage « de précision » : l'animal sous surveillance électronique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 63, p. 13-24.
- Michalon, Jérôme (2017), « Les Animal Studies peuvent-elles nous aider à penser l'émergence des épistémès réparatrices ? », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 11, n° 3, p. 321-349.
- Miéville-Ott, Valérie (2000), « Les éleveurs du Jura face à l'écologisation de leur métier », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 40, p. 75-84.
- Mol, Annemarie (1999), « Ontological Politics. A Word and Some Questions », in *Actor Network Theory and After*, Blackwell and the Sociological Review, Oxford and Keele, John Law and John Hassard, p. 74-89.
- Mormont, Marc (2009), « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, vol. 1, n° 183, p. 143-160.
- Morris, Carol ; Holloway, Lewis (2009), « Genetic technologies and the transformation of the geographies of UK livestock agriculture: a research agenda », *Progress in Human Geography*, vol. 33, n° 3, p. 313-333.
- Morris, Carol ; Holloway, Lewis (2014), « Genetics and livestock breeding in the UK: Co-constructing technologies and heterogeneous biosocial collectivities », *Journal of Rural Studies*, vol. 33, p. 150-160.
- Moser, Peter ; Lehmann, Peter ; Sauerländer, Dominik (2015), « Elevage », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Moulin, Jean-Luc (2017a), « Contexte de l'élevage ovin en Suisse », Formation suisse des bergères et des bergers de moutons 2017-2018, Châteauneuf, 2017.
- Moulin, Jean-Luc (2017b), « Contention et manipulation des moutons », Formation suisse des bergères et des bergers de moutons 2017-2018, Châteauneuf, 2017.
- Mouret, Sébastien (2012), *Elever et tuer des animaux*, PUF, Paris (Partage du savoir).
- Müller, Martin (2015), « A half-hearted romance? A diagnosis and agenda for the relationship between economic geography and actor-network theory (ANT) », *Progress in Human Geography*, vol. 39, n° 1, p. 65-86.

Murdoch, Jonathan ; Marsden, Terry ; Banks, Jo (2000), « Quality, Nature, and Embeddedness: Some Theoretical Considerations in the Context of the Food Sector », *Economic Geography*, vol. 76, n° 2, p. 107-125.

Napoléone, Martine ; Chazoule, Carole ; Fleury, Philippe (2015), « La ressource fourragère “qui convient” », *Techniques & Culture*, vol. 1, n° 63, p. 110-129.

Noulhianne, Xavier (2016), *Le ménage des champs. Chronique d'un éleveur au XXIe siècle*, Les éditions du bout de la ville, Le Mas-d'Azil.

OFAG (2017), « Rapport agricole 2017 », Berne, OFAG.

OFAG (2018a), « Rapport agricole 2018 », Berne, OFAG.

OFAG (2018b), « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 », 321.00-00005 \ COO.2101.101.7.1225879, Berne, Office fédéral de l'agriculture.

OFAG, Office fédéral de l'agriculture (2019), « La banque de données sur le trafic des animaux BDTA », *Office fédéral de l'agriculture*.

OFEV (2016), « Plan Loup. Aide à l'exécution de l'OFEV relative à la gestion du loup en Suisse »,.

Office fédéral de l'agriculture (2017), « Rapport agricole 2017 », Bern, Office fédéral de l'agriculture.

OFS (2017), « Agriculture », *Office fédéral de la statistique*.

Ogden, Laura A. ; Hall, Billy ; Tanita, Kimiko (2013), « Animals, Plants, People, and Things: A Review of Multispecies Ethnography », *Environment and Society*, vol. 4, n° 1, p. 5-24.

OSAV (2014), « Tremblante – nouvelles charges applicables aux échanges commerciaux avec l'UE », *Forum*, 2014, p. 19.

OSAV (2018), « Combattre le piétin du mouton dans tout le pays », Berne, 2018.

OSAV ; DFI (2018), « Rapport explicatif relatif à la modification des ordonnances suivantes : Ordonnance sur les épizooties ; Ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux ; Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux ; Ordonnance concernant l'allocation de contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux ; Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux », Berne, OSAV.

Palmer, Clare (2017), « “Taming the wild profusion of existing things”? A study of Foucault, Power, and human/animal relationships », in *Foucault and animals*, Matthew Chrulew and Dinesh Joseph Wadiwel, Leiden, Boston, Brill (Human-animal studies), p. 107-131.

Paquay, Raymond (2003), « Comportement social du mouton », *Filière Ovines et Caprine*, 2003, p. 5.

Pellegrini, Patricia (1999), « De l'idée de race animale et de son évolution dans le milieu de l'élevage », *Ruralia*, vol. 05, p. 19.

Peyraud, Daniel (1995), *Le mouton. Races, choix des brebis et des béliers, conditions et produits de l'élevage*, Editions Rustica, Paris.

Pfister, Ulrich (2007), « Draperie », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.



- Philo, Chris ; Wilbert, Chris (2000), « Animal spaces, beastly places: an introduction », in *Animal spaces, beastly places*, Routledge, London and New York, Chris Philo and Chris Wilbert, p. 1-34.
- Picard, B ; Lebret, B ; Prache, S ; Lefèvre, F ; Bauchart, D ; Corraze, G ; Médale, F ; Faure, J ; Alami-Durante, H (2015), « Qualités des viandes: influences des caractéristiques des animaux et de leurs conditions d'élevage », *INRA Productions animales*, vol. 28, n° 2, p. 151-168.
- Pierret, J (2004), « Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie », in Erès, Toulouse, Kaminski, D., Kokoreff, M., p. 199-213.
- Piettre, Bernard (1997), « Ordre et désordre : Le point de vue philosophique », in *Désordre(s)*, PUF, Paris, p. 29-45.
- Porcher, Jocelyne (2002), *Eleveurs et animaux, réinventer le lien*, PUF, Paris (Partage du savoir).
- Porcher, Jocelyne (2014), *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle*, La Découverte, Paris.
- Prache, S ; Bauchart, D (2015), « La viande et la carcasse des agneaux: les principales qualités recherchées », *INRA Productions animales*, vol. 28, n° 2, p. 105-110.
- Prével, Maxime (2008), « Le productivisme agricole: Socioanthropologie de l'industrialisation des campagnes françaises », *Études rurales*, vol. 1, n° 181, p. 115-132.
- ProSpecieRara (2016), « Animaux de rente et sous-type suisses »,.
- ProSpecieRara (s. d.), « Qu'est-ce qu'une race ProSpecieRara ? », *ProSpecieRara*.
- Protection Suisse des Animaux (2015), « L'estivage des moutons 2014 », Bâle, Protection Suisse des Animaux.
- Proviande (2015a), « Rapport de gestion de Proviande 2015 », Berne.
- Proviande (2015b), « CH-TAX. Système d'estimation pour le bétail de boucherie et les carcasses (bovins, ovins) »,.
- Quéré, Louis (2015), « Retour sur l'agentivité des objets », *Occasional Papers*, n° 25, p. 12.
- R (1941), « L'élevage du mouton et l'utilisation de la laine », *Le Confédéré*, 21 mars 1941, p. 1-2.
- Ramos, Elsa (2015), *L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses*, Armand Colin, Paris.
- Rebanks, James (2017), *Une vie de berger*, Slatkine & Cie.
- Rémy, Catherine (2003), « Une mise à mort industrielle « humaine » ? L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux », *Politix*, vol. 16, n° 64, p. 51-73.
- Réviron, Sophie ; Cornaz, Carine ; Bardet, Loïc ; Baudraz, Frédéric ; Bezençon, Mathieu ; Dugon, Jacques ; Paus, Marguerite (2011), « Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises », Rapport final, Lausanne, AGRIDEA.
- Reynaud Savioz, Nicole (2014), « Le mouton, la chèvre, le boeuf et le porc valaisans : évolution de leur stature du Néolithique au Moyen Age », *Bulletin de la Murithienne*, vol. 131, n° 2013, p. 47-63.

Rieutort, Laurent (2009), « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information géographique*, vol. 73, n° 1, p. 30.

Ritvo, Harriet (1987), *The Animal Estate: The English and Other Creatures in the Victorian Age*, Harvard University Press, Cambridge, Harvard University Press.

Rivière, Tiphaine (2015), *Carnets de thèse*, Seuil, Paris.

Rizzi, Angelo (2009), « Le mouton Blanc des Alpes – la race la plus souvent rencontrée en Suisse », *Forum petits ruminants*, 2009, p. 8-9.

Robbins, Paul (2012a), « The critical tools », in *Political Ecology. Second edition*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester (Critical Introductions to Geography), p. 49-81.

Robbins, Paul (2012b), *Political Ecology. Second edition*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester (Critical Introductions to Geography).

Robbins, Paul (2012c), « Political objects and actors », in *Political Ecology. Second edition*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester (Critical Introductions to Geography), p. 231-243.

Robert, Jean-Paul (2014), « Les mesures du muscle dorsal par échographie sur des ovins », *Forum petits ruminants*, 2014, p. 11-13.

Robert-Demontrond, Philippe ; Beaudouin, Vanessa ; Bellion, Amélie ; Dabadie, Isabelle ; Schmidt, Céline ; Sugier, Laure (2018), « Rôle, positionnement et réflexivité du chercheur sur un terrain ethnographique », in *Ethnographier la consommation. Théories et pratiques*, EMS Editions, Caen (Versus), p. 29-63.

Robert-Granié, C ; Legarra, A ; Ducrocq, V (2011), « Principes de base de la sélection génomique », *INRA Productions animales*, vol. 24, n° 4, p. 331-340.

RTS (1966), « La vache améliorée », *Horizons*, 16 mai 1966.

RTS (2019a), « L'agneau, de la bergerie à l'assiette », *A bon entendeur*, 7 mai 2019.

RTS (2019b), « Des attaques de loup provoquent l'émoi au-dessus de Val d'Illiez (VS) », *Le 19:30*, 10 septembre 2019.

RTS (2019c), « Le blues des éleveurs face au loup », *Mise au point*, 15 septembre 2019.

Russel, Bernard H. (2011), *Research methods in anthropology. Qualitative and quantitative approaches. 5th edition*, H. Russel Bernard, Plymouth, AltaMira Press.

Russel, Nerissa (2007), « The domestication of anthropology », in *Where the wild things are now: domestication reconsidered*, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, Oxford ; New York, Berg (Wenner-Gren international symposium series), p. 27-48.

Russell, Nicholas (1986), *Like Engend'ring Like: Heredity and Animal Breeding in Early Modern England*, Cambridge University Press, Cambridge, Cambridge University Press.

Sabourin, Éric ; Torres Álvarez, Maria Fernanda de ; Arbeletche, Pedro ; Massardier, Gilles ; Courdin, Virginia ; Tourrand, Jean François ; Morales Grosskopf, Hermes (2015), « Politiques publiques et élevage en Uruguay : premiers effets des mesures environnementales et de développement territorial », *VertigO*, vol. 15, n° 1.

Salmona, Michèle (2010), « Une pensée de l'action avec la nature et le vivant : la Mètis et Jean-Pierre Vernant », in *Agir en clinique du travail*, Toulouse, ERES, p. 185-202.

- Sans, Pierre ; Fontguyon, Gérard de ; Boutonnet, Jean-Pierre ; Casabianca, François (2011), « L'origine des viandes et des produits carnés: le terroir reconstruit? », in *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Les Indes Savantes, Paris (La boutique de l'histoire), p. 235–259.
- Sardan, Jean-Pierre Olivier de (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve (Anthropologie prospective).
- Savini, Isabelle ; Landais, Etienne ; Thinon, Pascal ; Deffontaines, Pierre (2010), « Des pratiques d'un berger expérimenté à la construction d'outils d'aide à la gestion des alpages », in *Un savoir-faire de berger*, Educagri éditions, Editions Quae, Dijon, Versailles, p. 81-100.
- Schaub, Sara ; Ruckstuhl, Jörg (2001), « Sauver l'agriculture et la paysannerie: création de l'Union suisse des paysans (1897) et tarif douanier général de 1902 », Lausanne, Université de Lausanne.
- Schmidlin, Josef (2006), « Ressources génétiques animales de l'agriculture suisse », Berne, Office fédéral de l'agriculture.
- Schneider, Manuel ; Bauer, Catherine ; Willems, Helen ; Werder, Cornel ; Eiselen, Barbara (2012), « Rapport de synthèse. Projet partiel SchafAlp », Agridea, ProNatura, Fédération suisse d'élevage ovin, WWF Suisse.
- Schroer, Sara Asu (2018), « Breeding with birds of prey », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 33-49.
- Schuler, Anton (2009), « Lois sur les forêts », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Schulz, Tobias (2015), « An uphill struggle against scrub encroachment: Implementation of the alpine pasturing subsidy scheme in Switzerland », *Land Use Policy*, vol. 42, p. 318-328.
- Schweizer, Rémi ; Boisseaux, Stéphane ; Reviron, Sophie ; Leresche, Jean-Philippe (2018), *Manger suisse. Qui décide*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne (Savoir suisse).
- Scott, James C. (2013), *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, traduit par GUILHOT N., JOLY F., RUCHET O., Editions du Seuil, Paris.
- Scott, James C. (2019), *Homo domesticus. Une histoire profonde des premiers Etats*, La Découverte, Paris.
- Secrétariat des paysans suisses (1922), « Statistiques et évaluations agricoles », Brugg, Union suisse des paysans.
- Selmi, Adel ; Joly, Pierre-Benoît ; Remondet, Martin (2014), « La construction d'un « animal nouveau » : la sélection génétique entre production de savoirs, marchés et action collective », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, n° 1, p. 33-41.
- Seshia Galvin, Shaila (2018), « Interspecies Relations and Agrarian Worlds », *Annual Review of Anthropology*, vol. 47, n° 1, p. 233-249.
- Sierro, A (1939), « L'élevage et l'exploitation du mouton en Valais », *Nouvelliste Valaisan*, 25 mars 1939, p. 7.
- Sierro, A (1942), « Notre production de laine », *Nouvelliste Valaisan*, 21 mars 1942, p. 6-7.

- Simmons, P (2002), « Overview of smallholder contract farming in developing countries », Rome, FAO.
- Simun, Miriam (2014), « Human cheese », in *The multispecies salon*, Duke University Press, Durham & London, Eben Kirksey, p. 135-144.
- Singh, S (2002), « Contracting out solutions: Political economy of contract farming in the Indian Punjab », *World Development*, vol. 30, n° 9, p. 1621-1638.
- Soulé, Bastien (2007), « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, vol. 27, n° 1, p. 127-140.
- Souriau, Étienne (2009), *Les différents modes d'existence*, PUF, Paris, Presses Universitaires de France.
- Stadler, Hans (2013a), « Communauté de vallée », *Dictionnaire historique de la Suisse*.
- Stadler, Hans (2013b), « Commerce de bétail », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Stadler, Hans (2015), « Industrie laitière », *hls-dhs-dss.ch*.
- Stengers, Isabelle ; Latour, Bruno (2009), « Le sphinx de l'oeuvre », in *Les différents modes d'existence. Suivi de « Du mode d'existence de l'oeuvre à faire »*, PUF, Paris, Presses Universitaires de France (MétaphysiqueS), p. 1-76.
- Swanson, Heather Anne (2018), « Domestication gone wild. Pacific salmon and the disruption of the domus », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 141-158.
- Swanson, Heather Anne ; Lien, Marianne Elisabeth ; Ween, Gro B (dirs.) (2018), *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London.
- Swyngedouw, Eric (2004), « Modernity and hybridity. The production of nature: water and modernisation in Spain », in *Reading Economic Geography*, Blackwell Publishing, Malden, Oxford, Victoria, Trevor J. Barnes, Jamie Peck, Eroc Sheppard, and Adam Tickell.
- Tanner, Albert (2011), « Plan Wahlen », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Tempelman, Yuval (2017), « Le piétin chez le mouton », *Forum petits ruminants*, 2017, p. 14-15.
- Thomas, Frédéric ; Labatut, Julie ; Allaire, Gilles (2018), « Variétés végétales et races animales: De l'accès libre à l'appropriation, et à la (re)mobilisation des communs », *Études rurales*, n° 202, p. 98-119.
- Tilzey, Mark ; Potter, Clive (2006), « Neo-liberalism, neo-mercantilism and multifunctionality: contested political discourses in a European post-Fordist rural transition », in *Rural Governance. International Perspectives*, Lynda Cheshire, Vaughan Higgins, Geoffrey Lawrence, London, Routledge, p. 304.
- Trésor de la langue française (1984), « Transhumer », *Dictionnaire de langue du XIXe et XXe siècle*, vol. 16, p. 515-516.
- Tschannen, Anja (2019), « Wer übernimmt Kosten für Ummarkierung ? », *Schweizer Bauer*, 1 mars 2019.



- Tsing, Anna (2017), *Le champignon de la fin du monde. Sur les possibilités de vivre dans les ruines du capitalisme*, La Découverte, Paris, La Découverte (Les Empêcheurs de penser en rond).
- Tsing, Anna (2018), « Nine provocations for the study of domestication », in *Domestication gone wild. Politics and practices of multispecies relations*, Duke University Press, Durham & London, p. 231-252.
- Twine, Richard (2010), *Animals as biotechnology: ethics, sustainability and critical animal studies*, London ; Washington, DC, Earthscan (Science in society series).
- Union suisse des paysans (2015), « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », Brugg, Union suisse des paysans.
- Union suisse des paysans (2016), « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », Brugg, Union suisse des paysans.
- Union suisse des paysans (2017), « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », Brugg, Union suisse des paysans.
- Van der Ploeg, Jan Douwe (2008), *The new peasantries*, Routledge, New York.
- Ventura, Flaminia ; Milone, Pierluigi (2000), « Theory and Practice of Multi-Product Farms: Farm Butcheries in Umbria », *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, p. 452–465.
- Veuthey, François (2018), « La gestion de la pâture des moutons », Formation suisse des bergères et bergers de moutons 2017-2018, Châteauneuf, 2018.
- Veyret, Paul (1949), « Rapport sur la modernisation de la vie montagnarde en Suisse », *Revue de géographie alpine*, vol. 37, n° 3, p. 379-420.
- Vicart, Marion (2009), « Regards croisés entre l'animal et l'homme : petit exercice de phénoménographie équitable », *Ethnographiques.org*, vol. 17, p. 26.
- Vidal, Aude (2017), *On achève bien les éleveurs*, L'Echappée, Paris (Action graphique).
- Vollet, D ; Huguenin-Elie, O ; Martin, B ; Dumont, B (2017), « La diversité des services rendus par les territoires d'élevage herbagers fournissant des produits de qualité dans des environnements préservés », *INRA Productions animales*, vol. 30, n° 4, p. 333-350.
- Von Uexküll, Jacob (2010), *Milieu animal et milieu humain*, Payot & Rivages, Paris.
- Wadiwel, Dinesh Joseph (2017), « Animal friendship as a way of life: sexuality, petting and interspecies companionship », in *Foucault and animals*, Matthew Chrulaw and Dinesh Joseph Wadiwel, Leiden, Boston, Brill (Human-animal studies), p. 286-316.
- Watts, Michael J (2000), « Afterword: enclosure », in *Animal spaces, beastly places*, Routledge, London and New York, Chris Philo and Chris Wilbert, p. 292-304.
- Wehrli, Sara (2019), « Parlons des moutons plutôt que du loup », *Pro Natura*.
- Wenger, Susanne (2018), « Textile: comment la Suisse s'est imposée au XVIIIe », *Horizons - Le magazine suisse de la recherche scientifique*.
- Whatmore, Sarah (2002), « Embodying the wild: tales of becoming elephant », in *Hybrid geographies. Natures cultures spaces*, SAGE Publications Ltd, London, p. 35-58.

Wilson, Geoff A. (2001), « From productivism to post-productivism... and back again? Exploring the (un) changed natural and mental landscapes of European agriculture », *Transactions of the institute of British Geographers*, vol. 26, n° 1, p. 77–102.

Wilson, Geoffrey Alan (2007), *Multifunctional Agriculture: A Transition Theory Perspective*, CABI.

Yarwood, Richard ; Evans, Nick (2000), « Taking stock of farm animals and rurality », in *Taking stock of farm animal and rurality*, Routledge, London and New York, Chris Philo and Chris Wilbert, p. 98-114.

Yarwood, Richard ; Evans, Nick (2006), « A Lleyn Sweep for Local Sheep? Breed Societies and the Geographies of Welsh Livestock », *Environment and Planning A*, vol. 38, n° 7, p. 1307-1326.

Zihlmann, U ; Jossi, W ; Scherrer, C ; Krebs, H ; Oberholzer, H. R ; Albisser Vögeli, G ; Nemecek, T ; Richner, W ; Brack, E ; Gunst, L ; Hiltbrunner, J ; Heijden, M van der ; Weisskopf, P ; Dubois, D ; Oehl, F (2010), « Comparaison entre production intégrée et production biologique - essai de Burgrain », 722, Tänikon, Agroscope.

Zimmermann, Esther (2018a), « Révision du standard de la race », *Forum petits ruminants*, 2018, p. 36.

Zimmermann, Esther (2018b), « Révision du standard de la race 2019 », *Forum petits ruminants*, 2018, p. 44.



ANNEXES

Annexe 1 : Enquête	383
Annexe 2 : Liste des entretiens avec les éleveuses et éleveurs.....	391
Annexe 3 : Grille d’entretien avec les éleveuses et éleveurs.....	393
Annexe 4 : Liste des entretiens avec les acteurs de l’élevage ovin et des filières.....	394
Annexe 5 : Grille d’entretien avec les acteurs de l’élevage ovin et des filières.....	396
Annexe 6 : Liste des lieux de l’observation participante	399
Annexe 7 : Fixation de la charge usuelle concernant les moutons pour chaque exploitation d’estivage ou de pâturages communautaires selon l’Annexe 2, chapitre 3 de l’Ordonnance sur les Paiements directs.....	400
Annexe 8 : Abattoirs utilisés.....	403
Annexe 9 : Structure et pratiques des élevages selon le mode de production ou type de certification (2016).....	404
Annexe 10 : Certificat d’ascendance et de performance.....	407
Annexe 11 : Les trois niveaux du spectre de la multifonctionnalité	409



ANNEXE 1 : ENQUETE

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

1. DONNEES CONCERNANT VOS PRATIQUES D'ELEVAGE OVIN

Quelles sont les caractéristiques de votre système d'élevage ovine (*plusieurs réponses possibles*) ?

- système naisseur
- système engraisseur (*veuillez passer à la rubrique « 2. Valorisation de la production »*)
- système naisseur-engraisseur

Quelle(s) période(s) de mises bas sont recherchée(s) (*plusieurs réponses possibles*)?

	Brebis allaitantes	Brebis laitières
tout au long de l'année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
hiver	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
printemps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
automne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels sont vos objectifs en termes de rythme de reproduction ?

- 1 mise bas par an
- 2 mises bas par an
- 3 mises bas en 2 ans
- 4 mises bas en 3 ans

Quelle(s) pratique(s) sont mise(s) en œuvre pour obtenir ces résultats (*plusieurs réponses possibles*)?

- Aucune
- Alimentation intensive (flushing)
- Pose d'éponges / spirales et monte naturelle
- Pose d'éponge / spirales et insémination artificielle

Remarques concernant mes pratiques d'élevage :

2. DONNÉES CONCERNANT LA VALORISATION DE VOTRE PRODUCTION

En 2016, combien d'ovins de boucherie avez-vous vendus?

Agneaux de lait	Agneaux de pâturage, engr., < 6 mois	Agneaux < 1 an	Autres ovins
(.....)	(.....)	(.....)	(.....)

A qui vendez-vous vos ovins (*plusieurs réponses possibles*)?

- Marchand
- Engraisseur
- Groupement d'achat (vente directe en agriculture contractuelle de proximité)
- Boucher
- Restauration
- Restauration collective
- Consommateur final (vente directe)
- Élevage (reproduction)
- Autre, veuillez préciser :

Si vous vendez vos ovins à des marchands, quelle est la destination finale de la viande d'agneau que vous produisez (*plusieurs réponses possibles*) ?

- Boucherie
- Grande distribution
- Restauration
- Restauration collective
- Élevage (reproduction)
- Autre, veuillez préciser :
- Je ne sais pas

Faites-vous abattre vous-même vos ovins ?

- oui non

Avec quel(s) abattoir(s) travaillez-vous pour l'abattage de vos animaux (*plusieurs réponses possibles, veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) abattoir(s)*) ?

Type d'abattoir	Nom ou commune de l'abattoir
<input type="checkbox"/> Grand établissement (Clarens ou autre grand établissement en Suisse allemande)	(.....)
<input type="checkbox"/> Etablissement de faible capacité (tout autre type d'abattoirs)	(.....)

Avez-vous sur votre exploitation un atelier de transformation de la viande ovine ?

- oui non



Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Quelle part de votre production de viande ovine consommez-vous dans le cadre familial ?

- moins de 25%
- entre 25 et 50%
- entre 50 et 75%
- entre 75 et 100%
- 100%

Votre exploitation est-elle engagée dans l'un des labels écologiques suivants pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- IP-Suisse
- Bio Suisse ou Bio Suisse Reconversion
- Demeter
- Autre, veuillez préciser

Votre exploitation est-elle engagée dans l'un des labels qualité suivants pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- AQ-Viande Suisse
- Agneau d'alpage
- SUISSE GARANTIE
- Autre, veuillez préciser

Votre exploitation est-elle engagée dans l'une des marques de distributeurs suivantes pour les ovins de boucherie (*plusieurs réponses possibles*) ?

- Migros Bio
- Terrasuisse (Migros)
- De la région (Migros)
- Naturaplan (Coop)
- Naturafarm (Coop)
- Ma région (Coop)
- Pro Montagna (Coop)
- Bio Natur Plus (Manor)
- Lokal (Manor)
- Natur aktiv (ALDI)
- NatureSuisse (ALDI)
- Autre, veuillez préciser :

Votre exploitation est-elle engagée dans un label régional pour les ovins de boucherie (*par exemple : Pays romand – Pays gourmand, Spécialité du Canton du Jura, Genève Région Terre Avenir, Marque Valais, Pays d'Enhaut Produits authentiques, Terre Vaudoise*) ?

- oui (veuillez préciser :
- non

Remarques concernant la valorisation de mes produits :

3. DONNÉES STRUCTURELLES

3.1. Données sur votre exploitation

Combien de personnes compte la main d'œuvre familiale ? (.....) personnes

Combien de personnes compte la main d'œuvre non-familiale? (.....) personnes

Un membre de la famille exerce-t-il une activité professionnelle non-agricole ?

- oui non

Dans quelle région se situe votre exploitation (*plusieurs réponses possibles*) ?

- zone de plaine
 zone de colline
 zone de montagne I-IV

Quel est le mode de faire-valoir de votre SAU (*plusieurs réponses possibles*) ?

- fermage (terres prises en location auprès de tiers / d'associés) (.....) hectares
→ faire-valoir direct (propriété) (.....) hectares
→ arrangement(s) à bien plaire (.....) hectares
→ autre, précisez : (.....) hectares

3.2. Données concernant votre système fourrager

Quelle est la surface de votre SAU ? (.....) hectares

- Dont surface en céréales et/ou oléo-protéagineux (.....) hectares
→ Dont surface en prairie temporaire (sauf pâturage) (.....) hectares
→ Dont surface en prairie extensive (sauf pâturage) (.....) hectares
→ Dont surface en prairie peu intensive (sauf pâturage) (.....) hectares
→ Dont surface en prairie permanente (sauf pâturage) (.....) hectares
→ Dont surface en autre type de culture (.....) hectares

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Quelle a été la durée cumulée passée dans chaque situation pour chaque type d'ovin en 2016?

Répondre en mois ou en mois et demi

	Bâtiments	Mixte (bâtiment & pâture)	Pâture seule	Pâture avec fourrage
Agneaux de pâture, engr., < 6 mois				
Agneaux < 1 an				
Béliers d'élevage > 1 an				
Autres brebis > 1 an				
Brebis laitières				

En 2016, quels volumes d'aliments avez-vous utilisé pour alimenter vos ovins (poids brut, en tonnes)?

	Volumes produits sur l'exploitation	Volumes achetés
Fourrage grossier		
Aliments concentrés		

Vos ovins effectuent-ils une transhumance hivernale ?

- oui non

Utilisez-vous des surfaces de pâture d'estivage ?

- oui
 non (veuillez passer à la section 3.3. Données concernant les effectifs)

Quelle est la surface des pâturages d'estivage utilisés ? (.....) hectares / (.....) PN

Quelle est la durée d'utilisation de vos pâturages d'estivage ? (.....) jours

Quel système de pâture d'estivage utilisez-vous (plusieurs réponses possibles)?

- pâture d'estivage privé (dont vous êtes le propriétaire)
 pâture d'estivage loué (à une commune, à un propriétaire privé, etc.)
 pâture d'estivage collectif (en corporation ou consortage)

Remarques concernant mon système fourrager :

3.3. Données concernant les effectifs

Quels animaux ont été présents dans l'exploitation en 2016 ?

Agneaux de pâturage, engr., < 6 mois (.....) têtes

Agneaux < 1 an (.....) têtes

Béliers d'élevage > 1 an (.....) têtes

Autres brebis > 1 an (.....) têtes

Brebis laitières (.....) têtes

Combien d'animaux avez-vous eu en pension ? (.....) têtes

Combien d'animaux avez-vous donné en pension ? (.....) têtes

3.4. Données sur votre activité agricole

Quelles sont vos productions et quelle part de votre système de production représentent-elles en termes économique et de temps consacré ?

		Ovin viande	Ovin lait	Autre herbivore	Granivore (volaille - porc)	Grandes cultures	Cultures permanentes	Autre précisez
Part du chiffre d'affaire de l'exploitation	Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 25 à 50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 50 à 75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 75 à 100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux d'activité consacré (temps de travail)	Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 25 à 50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 50 à 75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De 75 à 100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Comment estimez-vous la répartition du chiffre d'affaire de votre exploitation entre ces différentes sources de revenu?

	Production ovine viande	Autres productions agricoles	Contribution fédérales et cantonales	Activités non-agricoles
Moins de 25%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25-50%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50-75%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75-100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
100%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques concernant les données sur mon activité agricole:

4. DONNÉES VOUS CONCERNANT

Quelle est votre année de naissance ? (jour/mois/année) __ / __ / ____

Vous êtes ? une femme un homme

Quel est votre canton de domicile ?

- Fribourg Genève Jura
 Neuchâtel Valais Vaud

Quelle est votre formation initiale ? formation agricole formation non-agricole (reconversion)

Remarques générales au sujet de ce questionnaire:

Recherche sur les pratiques d'élevage et les filières viande ovine

Contact (*facultatif, le questionnaire peut être retourné de manière anonyme*)

Nom, Prénom
Adresse
téléphone fixe / portable
Adresse e-mail

- Je peux être contacté-e pour un entretien afin d'approfondir les éléments contenus dans le questionnaire
- Je souhaite avoir accès aux résultats de cette recherche

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré à cette enquête !

ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS AVEC LES ELEVEUSES ET ELEVEURS

Nom	Fonction	Localisation	Quand	Membre d'un syndicat d'élevage (oui/non)
Denis	éleveur	FR	18.07.2018	oui
Maurice	éleveur	VD	24.04.2018	oui
Joseph	éleveur	VS	09.05.2018	oui
Benoît	éleveur	SG	11.04.2018	?
Yannick	éleveur et boucher	VD	05.01.2018	non
Alexandra	éleveuse	FR	04.05.2018	non
Pedro	éleveur	NE	05.07.2018	?
Julien	éleveur	VD	04.04.2017	non
Emmanuelle	éleveuse	FR	03.05.2017	non
Corinne	éleveuse	NE	20.07.2018	oui
Charles	éleveur	JU	26.05.2017	oui
François	éleveur	VD	04.07.2018	non
Yann	éleveur	NE	09.07.2018	?
Thomas	éleveur	GE	16.07.2018	oui
Fabienne	éleveuse	VD	29.06.2018	?
Damien	éleveur	VD	11.07.2018	oui
Paul	éleveur	VS	18.05.2018	oui
Nadège	éleveuse	VS	25.05.2018	non
Jean-Luc	éleveur	GE	21.12.2017	oui
Loïc	éleveur	GE	08.05.2018	oui
Anthony	éleveur	VS	25.05.2018	oui
Michel	éleveur	VS	03.07.2018	oui
Bertrand	éleveur	FR	04.05.2018 & 11.07.2018	oui
Dominique	éleveur	VD	03.07.2018	non
Mathieu	éleveur	FR	11.07.2018	oui
Jean-Philippe	éleveur	GE	27.04.2018	oui
Manuel	éleveur	VD	03.07.2018	oui
Karim	éleveur	VD	09.05.2018	?
Régis	éleveur	JU	05.02.2018	non
Natacha	éleveuse	VD	14.01.2018	non
Tony	éleveur et boucher	VD	02.05.2018	oui
Yoann	éleveur	VS	25.07.2018	non
Romain	éleveur	VS	13.11.2017	?
Jean-Marc	éleveur	VD	25.05.2018	oui
Benjamin	éleveur	VD	18.07.2018	oui
Jean-Christophe	éleveur	VS	03.07.2018	oui
Eddy	éleveur	VD	06.07.2017	oui
Steve	éleveur	GE	16.07.2018	oui
Maxime	éleveur	JU	09.02.2018	oui
Erwan	éleveur	FR	10.07.2018	non
Jean-Baptiste	éleveur	TI	10.07.2017	non
Didier & Lucie	éleveuse et éleveur	FR	10.05.2019	oui

Nom	Fonction	Localisation	Quand	Membre d'un syndicat d'élevage (oui/non)
Nelly	éleveuse	VD	14.10.2016	non
Marion	éleveuse	JU	01.05.2018	oui
Bénédicte	éleveuse	VS	03.07.2018	non
Renaud	éleveur	VD	11.04.2017	?
Lydia	éleveuse	NE	02.07.2018	oui
Gabriel	éleveur	FR	04.05.2018	oui
Martin	éleveur	VS	29.05.2018	non



ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES ELEVEUSES ET ELEVEURS

Nom, prénom :

Fonction/ Bio :

Organisation :

Adresse, tél et e-mail :

Date et lieu de l'entretien :

Description bergerie et animaux :

Interactions éleveur/animaux :

Pratiques d'élevage

- Décrivez-moi votre système de production ovine.
- Quelles races avez-vous dans votre troupeau ? Pourquoi avez-vous choisi d'élever ces races ?
- Quels sont les « inconvénients » de la race que vous élevez ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de la saisonnalité de vos brebis (si applicable) ?
- Comment sélectionnez-vous vos reproducteurs ?
- Comment obtenez-vous vos reproducteurs ? Partenariat avec d'autres acteurs ?
- Quel est votre système de production (conventionnel, IP-SUISSE ; Bio Suisse), pourquoi avoir choisi ce système de production ?
- Est-ce que les exigences de votre système de production influencent la manière dont vous élevez vos moutons ? Avez-vous dû changer quelque chose à la manière d'élever vos moutons depuis que vous avez changé e système de production ? Si oui, qu'avez-vous dû changer ?
- Si IP-SUISSE, comment percevez-vous l'obligation d'utiliser des boucles électroniques ?
- Quelles opportunités / contraintes rencontrez-vous avec l'élevage ovin ?
- Que pensez-vous de l'introduction de la BDTA pour mouton dès 2019 ?
- Etes-vous membre d'une organisation d'élevage (syndicat) ou d'une organisation agricole et pour quelles raisons ?
- Participez-vous à des concours ? Si oui pour quelles raisons ?

Pratiques de commercialisation

- Comment commercialisez-vous vos ovins ? Comment choisissez-vous vos filières de commercialisation ?
- Avec qui entretenez-vous des partenariats et pour quelle(s) raison(s) (marchands, bouchers/transformateurs, distributeurs, autres) ?
- Les agneaux commercialisés ont-ils un label ?
- Si vous travaillez en agriculture biologique, avec quels abattoirs travaillez-vous ? Votre label présente-t-il des contraintes pour ce qui a trait à l'abattage ?
- Quelles opportunités / contraintes rencontrez-vous avec vos filières de commercialisation ?

Relations avec les moutons

- Comment en êtes-vous venu à élever des moutons ? Pourquoi élever des moutons ?
- C'est quoi pour vous être éleveur de moutons ?
- Comment qualifieriez-vous votre relation avec vos animaux ?
- Est-ce que la relation que vous entretenez avec vos animaux influence la manière dont vous les élevez ou dont vous en commercialisez les produits ?
- A votre avis, est-ce que les moutons coopèrent ou résistent à certaines pratiques d'élevage ? Et est-ce que ça vaut la peine de se poser la question ?

ANNEXE 4 : LISTE DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉLEVAGE OVIN ET DES FILIERES

Nom	Fonction	Organisation/Entreprise	Quand
Jean	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	19.07.2017
Alain	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	19.07.2017
Jürg	agent	Entreprise agroalimentaire - transformation	03.02.2018
Gérard	agent	Abattoir	13.02.2018
Bernard	agent	Abattoir	12.07.2017
Claude	agent	Ecole d'Agriculture (VS)	05.10.2017
André	boucher	Boucherie	24.07.2018
Guy	boucher	Boucherie	15.12.2017
Jean-Claude	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	05.07.2017
Philippe	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	10.10.2017
Ricardo	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	10.10.2017
Chantal	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	24.07.2017
Joël	agent	Entreprise agroalimentaire - distribution	11.07.2017
Serge	agent	Grossiste	27.04.2018
Francis	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	10.07.2018
Gilbert	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	09.12.2017
Roger	agent	Entreprise de commercialisation d'animaux	09.07.2018
Anne	agent	Entreprise de développement et de fourniture de logiciels pour la production végétale et animale	20.06.2017
Marc	agent	Organisation agricole	10.10.2017
Georges	agent	Organisation de producteurs	05.06.2017
Gilles	agent	Organisation de producteurs	04.12.2018
Henri	agent	Organisation de producteurs	23.12.2017
Patrice	agent	Proviande	16.01.2018
Didier	agent	Proviande	07.11.2017 & 22.11.2017
Ghislaine	agent	SSPR	14.11.2017 & 16.01.2018
Christine	agent	SSPR	16.01.2018
Denis	agent	FSEO	16.01.2018
Maurice	agent	FSEO	24.04.2018
Joseph	agent	FSEO	09.05.2018
Bertrand	agent	FSEO	04.05.2018 & 11.07.2018
Cynthia	agent	FSEO	09.05.2018 & 29.09.2018
Paul	agent	Organisation d'élevage	12.12.2017
Jean-Luc	agent	Organisation d'élevage	21.12.2017
Richard	agent	Organisation d'élevage	03.07.2018
Eddy	agent	Organisation d'élevage	06.07.2017
Maxime	agent	Organisation d'élevage	27.12.2018



Nom	Fonction	Organisation/Entreprise	Quand
Gabriel	agent	Organisation d'élevage	04.05.2018
Lucas	Conseiller national	Conseil national	20.07.2018
Vincent	agent	Division Biodiversité et paysage (VD)	09.04.2018
Valentin	agent	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (VD)	26.01.2019
Viviane	agent	Service de l'agriculture (VS)	17.05.2018
Cédric	agent	Service de l'agriculture (VS)	12.12.2017
Eric	agent	Service de l'agriculture (VS)	16.05.2018
Sandra	agent	Service de l'agriculture (VS)	10.11.2017
Ludovic	agent	Service de la chasse, pêche et faune (VS)	29.08.2018
Michaël	agent	Service d'agriculture (FR)	22.11.2017
Magali	agent	Office cantonal de l'agriculture et de la nature (GE)	27.04.2018
Grégory	agent	Service d'agriculture (NE)	19.12.2017
Cyril	agent	Office vétérinaire (VS)	13.11.2017
Guillaume	agent	OFAG, division chargée des paiements directs et du développement rural	05.05.2018
Pascal	agent	Agridea	09.04.2018
Florence	agent	Agridea	09.04.2018
Xavier	agent	Agridea	10.04.2018

ANNEXE 5 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS DE L'ÉLEVAGE OVIN ET DES FILIERES

Nom, prénom :
Fonction/ Bio :
Organisation :
Adresse, tél et e-mail :
Date et lieu de l'entretien :

Situation de l'élevage

- Quelles régions sont concernées par la production de viande ovine ?
- Quel est le rôle de l'élevage ovine dans les régions concernées ?
- Comment évaluez-vous la situation de l'élevage ovine en Suisse (romande) aujourd'hui ?
- Comment la situation de l'élevage ovine a-t-elle évolué historiquement ?

Encadrement

État & Organisations agricoles

- Quels sont les objectifs de la Confédération en matière d'élevage ovine ?
- Quelles transformations de la PA a eu une influence sur l'élevage ovine ?
- Selon vous, quelles contributions peuvent contribuer à soutenir l'élevage ovine aujourd'hui ?
- Quel constat sur la situation de la production animale suisse a amené promouvoir l'estivage et l'utilisation de l'herbe (via les contributions d'estivage, d'alpage et prime à la « production de lait et de viande basée sur les herbages ») ? Quelles sont leurs conséquences pour l'élevage ovine ?
- Et inversement, le système des paiements directs limite-t-il le développement de l'élevage ovine ? Si oui, dans quelle mesure ?
- Quels impacts a eu l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité en ce qui concerne les filières ovines ?
- Pensez-vous que les labels et les marques « agneaux d'alpage » contribuent à remplir les objectifs de l'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité, à savoir favoriser la coopération entre les différents acteurs de la filière ; créer de la valeur ajoutée ; avoir un effet sur la durabilité économique ou la qualité des produits ovins ?
- Existe-t-il un soutien à transhumance hivernale ? Si oui, quelle forme prend-il ?

Vétérinaires

- Quelle est la situation de la législation en termes de contrôle de la reproduction (synchronisation des chaleurs et insémination artificielle) ?
- Quelles mesures de maîtrise sanitaire sont prises en élevage ovine (historiquement et aujourd'hui) ?
- Quels problèmes posent le piétin/la gale ?

Fédérations/syndicats/associations ovines

- Comment est organisé le réseau des fédérations/syndicats/associations et comment les différents organes se coordonnent-ils ?
- Quel est le rôle, les objectifs et les activités de la fédération/syndicat/association ?
- Le rôle, les objectifs et les activités de la fédération/syndicat/association ont-ils changé depuis la création de la fédération /syndicat/association ?
- Avec quels partenaires la fédération/syndicat/association collabore-t-elle et pour quelles activités ?

- Comment la Confédération encadre-t-elle les activités de la fédération/syndicat/association ?
- En quoi consiste la stratégie d'élevage 2030 de l'OFAG et que va-t-elle changer pour l'élevage ovin ?
- Que fait la fédération/syndicat/association pour encourager la commercialisation de l'agneau suisse ?
- Comment fonctionne le herd-book, qui le supervise et à quoi sert-il ?
- Comment fonctionne Sheeponline, quel est ses objectifs et qui le supervise ?
- Comment s'élabore la « valeur d'élevage » - sur la base de quels critères et en quoi se distingue-t-elle du système actuel (le système des étoiles ?)
- Que va changer l'introduction de la notification BDTA pour moutons en 2019 si elle est mise en œuvre ?
- Quels problèmes rencontre la fédération/syndicat/association (y compris commercialisation) ?
- En quoi consiste le projet d'association « Mouton suisse » (vu dans Forum 04.2018) ?

Filières

- Comment a évolué l'organisation des filières viande ovine historiquement ?
- Comment sont organisées les filières viande ovine aujourd'hui ?
- Qui encadre les filières et comment (État, Fédération, syndicats, etc.) ?
- Quelles contraintes rencontre les filières viande ovine ?

Transformation

- Quelles sont vos activités (abattage/découpe/emballage/congélation) ?
- Qui vous livre des animaux ?
- Quels sont vos clients ?
- Relations avec d'autres acteurs ? Proviande / distributeurs ?
- Comment ces relations ont évolué au cours du temps ?
- Combien d'agneaux abattus / transformés par an et quel périmètre géographique est concerné ?
- Quelles contraintes rencontrez-vous avec la filière ovine / différence avec d'autres animaux ?
- Quelles caractéristiques de la viande d'agneau sont recherchées par les consommateurs (morceaux, qualité, période/autre) ?
- Quels avantages/inconvénients présente la viande d'agneau étrangère et suisse (qualité/prix/aspects sanitaires/autre) ?
- Comment qualifieriez-vous la qualité de la viande d'agneau suisse mise sur le marché aujourd'hui ?
- Quelle a été l'influence de l'introduction de la table CH-TAX sur la qualité des carcasses des agneaux suisses ?
- Comment percevez-vous les nouvelles exigences de traçabilité ?
- Quelles autres entreprises en Romandie ? Quelle est la place de votre entreprise parmi les autres entreprises ?

Distribution

- D'où provient la viande d'agneau présente dans votre assortiment ?
- Quelle proportion de viande d'agneau suisse commercialisez-vous ?
- Comment vous approvisionnez-vous en viande d'agneau suisse ?
- Quelles avantages / contraintes présente l'approvisionnement en viande d'agneau suisse (organisation filière) ?
- Quelles caractéristiques de la viande d'agneau sont recherchées par les consommateurs (morceaux, qualité, période/autre) ?

- Quels avantages/inconvénients présente la viande d'agneau étrangère et suisse (qualité/prix/aspects sanitaires/autre) ?
- Comment qualifieriez-vous la qualité de la viande d'agneau suisse mise sur le marché aujourd'hui ?
- Quelle a été l'influence de l'introduction de la table CH-TAX sur la qualité des carcasses des agneaux suisses ?
- Y-a-t-il eu des changements (quantité/qualité) dans la commercialisation de viande d'agneau suisse au cours du temps et à quoi les attribuez-vous ?
- Qu'est-ce qui favorise / limite la commercialisation de viande d'agneau suisse aujourd'hui (quantité/qualité/autre) ?
- Quels partenariats entretenez-vous avec les acteurs de la filière, de quelle nature et comment sont-ils formalisés ?
- Avez-vous des objectifs spécifiques quant à la commercialisation de viande d'agneau suisse et si oui quels sont-ils ?
- Comment fonctionne le système des contingents d'importation ?

Certification « Agneau d'alpage »

- Qui a initié le programme qualité « Agneau d'alpage » en 2010 ?
- Quels partenaires ont participé à l'élaboration du programme en 2010 ?
- Quel constat a amené ces acteurs à développer ce programme ?
- Comment a été élaboré le cahier des charges ? qui a participé à son élaboration ?
- Comment a évolué le programme avec l'arrivée de Coop en 2015 ?
- Comment a été renégocié le cahier des charges ?
- Quels sont les partenaires du programme aujourd'hui ?
- Combien d'agneaux ont été vendus annuellement sous cette marque depuis 2010 ?
- Est-ce que ce programme a rencontré des problèmes depuis son élaboration ?

Marchands

- Comment a évolué l'organisation de la filière viande ovine historiquement ?
- Quelles contraintes rencontre la filière viande ovine aujourd'hui ?
- En quoi consiste le métier de marchand/négociant de moutons (uniquement moutons) ? Achat/transport ferme/marché -> abattoir -> plateforme de découpe/autre ?
- Sur quel périmètre géographique travaillez-vous ?
- Qui sont vos acheteurs ?
- Achetez-vous sur les marchés ou départ ferme ?
- Comment fonctionne le système de commission/contractualisation avec vos acheteurs ?
- Quelles contraintes rencontrez-vous dans vos activités en tant que marchand ?
- Obtenez-vous des contingents d'importation ?
- En quoi consiste le métier d'engraisseur ? Y'a-t-il beaucoup d'engraisseurs en Romandie ?
- Quelles contraintes rencontrez-vous avec le système engraisseur ?
- Jouez-vous un rôle dans l'orientation des filières régionales (croisement pour alléger les carcasses, saisonnement de la production, etc.) ?
- Agneaux d'alpage : A la descente d'alpage, quelle proportion d'agneaux doit être encore engraisée pour répondre à la demande des acheteurs ?
- Comment qualifieriez-vous la qualité des agneaux mis sur le marché aujourd'hui ?



ANNEXE 6 : LISTE DES LIEUX DE L'OBSERVATION PARTICIPANTE

Liste des « stages » d'aide-bergère :

Nom	Type	Lieu	Date	Membre d'un syndicat d'élevage (oui/non)
Louis (éleveur), Vivien (berger), Cali, Foxy, Perle, Enzo & Nougat (chiennes & chiens de conduite de troupeau)	Alpage	VD	Août 2017	oui
Eva (éleveuse) & Youka (chienne de conduite de troupeau)	Alpage	JU	Février-mars 2018	non
Antoine (éleveur-berger), Titan & Iska (chienne & chien de conduite de troupeau) & Les Pépettes (brebis meneuses)	Alpage	VS	Août-septembre 2018	non
Arthur (éleveur), Fine (chienne de conduite de troupeau) & Orbie (chienne de protection de troupeaux)	Alpage	VS	Septembre-octobre 2018	non

Liste des lieux de l'observation participante :

Type et nom	Lieu	Date
Transhumance hivernale avec Tristan (berger) & Yoda (chien de conduite de troupeau)	JU	03-04.03.2018
Transhumance hivernale avec Gary, berger	VD	02.02.2018 & 21.01.2019
Marché public surveillé	Saint-Triphon	05.10.2017
Marché-concours	Bulle	29.09.2018
Marché-concours	Moudon	16.03.2019
AG Association des Éleveurs Ovins et Caprins du Valais Romand (AEOC)	Conthey	03.02.2018 & 02.02.2019
AG Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail (FVSEMB)	Chapelle-sur-Moudon & Forel	27.01.2018 & 26.01.2019
AG Fédération Suisse d'Élevage Ovin (FSEO)	Brig & Aigle	24.02.2018 & 23.02.2019
Collecte de la laine	Collombey-Muraz	01.03.2019
Formation suisse des bergères et bergers de moutons 2017-2018	Conthey	13-14-15.11.2017 & 09-10-11.04.2018 & 16-17-18.05.2018
Rencontre nationale des bergers et bergères à moutons 2019	Villarepos	10.05.2019

ANNEXE 7 : FIXATION DE LA CHARGE USUELLE CONCERNANT LES MOUTONS POUR CHAQUE EXPLOITATION D'ESTIVAGE OU DE PATURAGES COMMUNAUTAIRES SELON L'ANNEXE 2, CHAPITRE 3 DE L'ORDONNANCE SUR LES PAIEMENTS DIRECTS

Ordonnance sur les paiements directs

RO 2013

3 Charge maximale en moutons

La charge maximale suivante est appliquée :

Emplacement	Altitude	Système de pacage	Charge maximale par ha de surface pâturable nette sur pâturages maigres		Charge maximale par ha de surface pâturable nette sur les pâturages gras	
			Moutons*	PN	Moutons*	PN
Au-dessous de la limite de la forêt	jusqu'à 900 m	Troupeau sous surveillance permanente d'un berger ou pâturage tournant	14	1,21	34	2,93
	900 à 1100 m		13	1,12	30	2,58
	1100 à 1300 m		11	0,95	25	2,15
	1300 à 1500 m		9	0,77	21	1,81
	1500 à 1700 m		7	0,60	16	1,38
	plus de 1700 m		6	0,52	11	0,95
	jusqu'à 900 m	Autres pâturages	4	0,34	7	0,60
	900 à 1500 m		3	0,26	5	0,43
	plus de 1500 m		2	0,17	3	0,26
Au-dessus de la limite de la forêt	jusqu'à 2000 m	Troupeau sous surveillance permanente d'un berger ou pâturage tournant	5	0,43	8	0,69
	Alpes du Nord jusqu'à 2200 m		3	0,26	5	0,43
	Alpes centrales jusqu'à 2400 m					
	Alpes du Sud jusqu'à 2300 m					
	Alpes du Nord jusqu'à 2200 m	Autres pâturages	2	0,17	2,5	0,22
	Alpes centrales jusqu'à 2400 m					
	Alpes du Sud jusqu'à 2300 m					
Surfaces d'altitude	Plateau, Préalpes et Tessin du Sud en dessus de 2000 m	Troupeau sous surveillance permanente d'un berger ou pâturage tournant	2	0,17	3	0,26
	Alpes du Nord en dessus de 2200 m					
	Alpes centrales en dessus de 2400 m					
	Alpes du Sud en dessus de 2300 m					
		Autres pâturages	0,5	0,04	1,5	0,13

* Moyenne pondérée des moutons estivés à 0,0861 UGB sur 100 jours

Dispositions particulières concernant les systèmes de pacage pour moutons selon l'Annexe 2, chapitre 4 de l'Ordonnance sur les Paiements directs

4.1 Surveillance permanente par un berger

4.1.1 Le troupeau est mené par un berger accompagné de chiens et conduit quotidiennement à un pâturage choisi par le berger.

4.1.2 La surface pâturable est répartie en secteurs et consignée sur un plan.

4.1.3 L'utilisation est appropriée et le pacage équilibré sans pâture excessive.

4.1.4 La durée de séjour dans un même secteur ou sur une même surface pâturable n'excède pas deux semaines et une même surface sert de nouveau au pacage, au plus tôt quatre semaines après.

4.1.5 Le troupeau est gardé en permanence.

4.1.6 Les places pour la nuit sont choisies et utilisées de manière à éviter des dommages écologiques.

4.1.7 L'exploitant tient un journal de pâture.

4.1.8 La pâture a lieu au plus tôt vingt jours après la fonte des neiges.

4.1.9 Des filets synthétiques ne sont utilisés que pour clôturer les places pour la nuit ainsi que, dans des terrains difficiles ou en cas de forte pression de pacage, comme aide au pacage pendant la présence autorisée des animaux. Les filets synthétiques sont retirés immédiatement après tout changement de parc. Si l'utilisation de filets synthétiques pose des problèmes aux animaux sauvages, le canton peut imposer des charges concernant l'installation d'une clôture et, si nécessaire, limiter l'utilisation de filets synthétiques sur les places pour la nuit.

4.2 Pâturage tournant

4.2.1 Pendant toute la durée de l'estivage, le pacage se fait dans des parcs entourés d'une clôture ou clairement délimités par des conditions naturelles.

4.2.2 L'utilisation est appropriée et le pacage équilibré sans pâture excessive.

4.2.3 La rotation a lieu de manière régulière en fonction de la surface des parcs, de la charge en bétail et des conditions locales.

4.2.4 Le même parc sert au pacage pendant deux semaines au maximum et il est réutilisé au plus tôt après quatre semaines.

4.2.5 Les parcs sont reportés sur un plan.

4.2.6 L'exploitant tient un journal de pâture.

4.2.7 La pâture a lieu au plus tôt vingt jours après la fonte des neiges.

4.2.8 Le ch. 4.1.9 s'applique aux filets synthétiques.

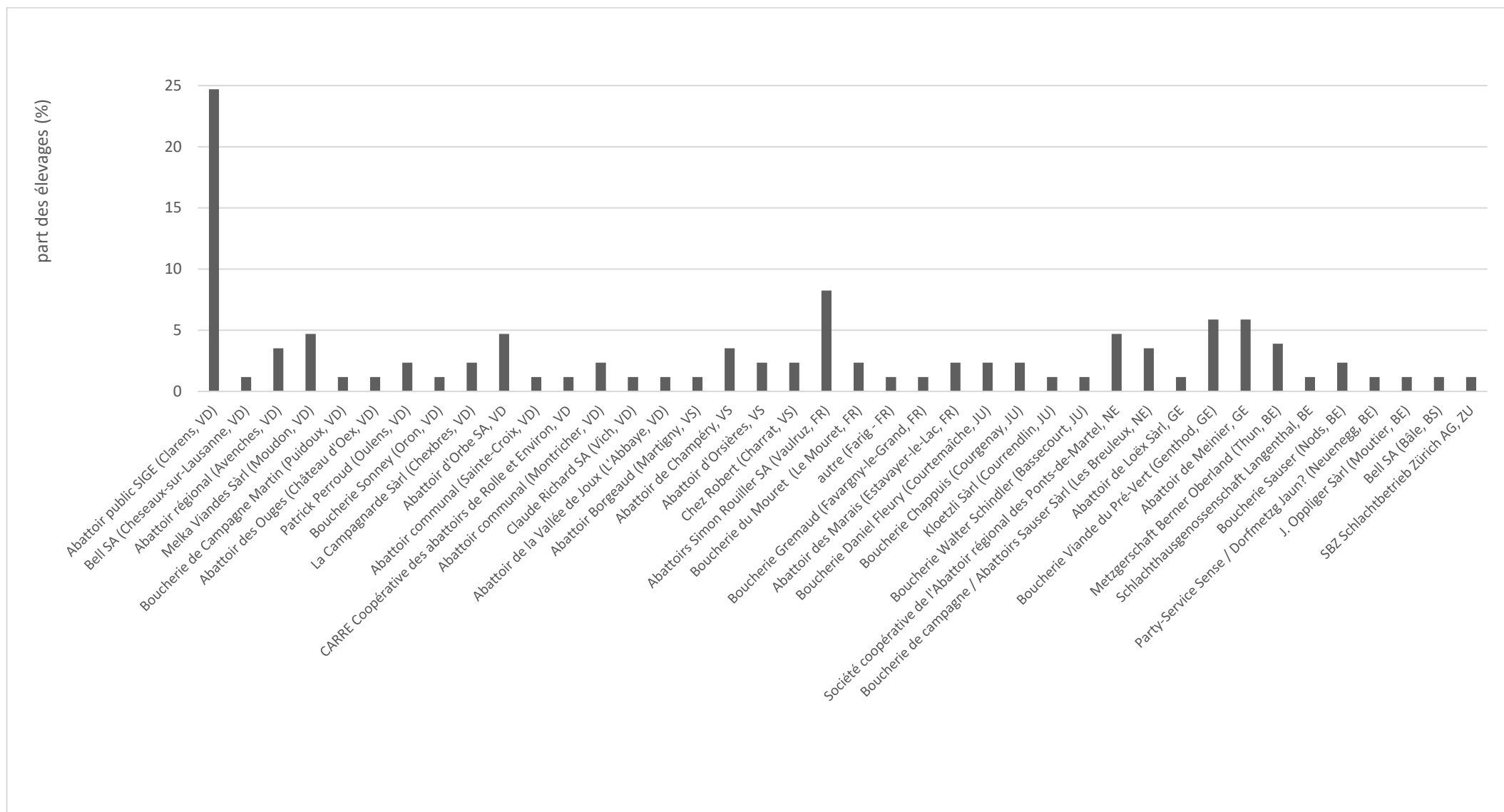
4.3 Autres pâturages

4.3.1 Les pâturages de moutons qui ne satisfont pas aux exigences concernant la surveillance permanente par un berger ou le pâturage tournant sont considérés comme « autres pâturages ».

4.3.2 En cas de pacage d'animaux après le 1^{er} août, les cantons peuvent, si les autres exigences sont respectées, renoncer aux restrictions d'utilisation visées au ch. 4.2.4, sur des surfaces situées à haute altitude clairement délimitées par des conditions naturelles.



ANNEXE 8 : ABATTOIRS UTILISES



ANNEXE 9 : STRUCTURE ET PRATIQUES DES ELEVAGES SELON LE MODE DE PRODUCTION OU TYPE DE CERTIFICATION (2016)

	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Cheptel moyen de brebis allaitantes (tête)	29	133	72	66	110	199
Localisation de l'exploitation en région de plaine, zone plaine (part des répondants)	52	50	37	34	50	39
Localisation de l'exploitation en région plaine, zone colline (part des répondants)	35	32	11	20	17	39
Localisation de l'exploitation en région de montagne (part des répondants)	35	43	59	49	42	54

Fourrage

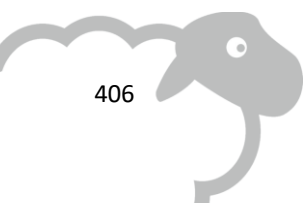
Autonomie fourragère — fourrage grossier (part en % dans le volume d'aliments distribué)	68	94	90	89	97	97
Autonomie fourragère — aliment concentré (part en % dans le volume d'aliments distribué)	41	22	21	43	79	27
Part de fourrage grossier dans la ration alimentaire (%)	70	94	97	85	48	96

Pratiques d'élevage	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Durée d'estivage (jours)	126	119	128	118	135	122
Durée de détention en bergerie — brebis allaitantes (mois)	2.0	2.4	2.9	2.6	1.9	3.8
Durée de détention en bergerie — agneaux de moins de 6 mois (mois)	1.5	0.8	1.6	1.7	2.0	1.5
Durée de détention en bergerie — agneaux de moins de 1 an (mois)	2.0	1.1	1.9	1.9	1.6	1.9
Rythme de reproduction — 1 agnelage par an (part des répondants)	77	79	78	56	42	85
Rythme de reproduction — 3 agnelages en 2 ans (part des répondants)	15	20	15	35	58	15
Rythme de reproduction — 2 agnelages par an (part des répondants)	3.8	3.6	3.7	5.9	0	0
Concentration des agnelages en hiver (part des répondants)	60	64	56	74	75	54
Concentration des agnelages au printemps (part des répondants)	60	68	63	79	67	62
Concentration des agnelages en été (part des répondants)	23	21	26	44	50	0
Concentration des agnelages en automne (part des répondants)	42	29	37	53	67	15
Pratique du flushing (part des répondants)	12	11	15	12	17	23

Volumes commercialisés	Aucun label	IP-SUISSE	Bio Suisse	AQ-Viande Suisse	Labels régionaux	« Agneau d'alpage »
Nombre d'agneaux de moins de 6 mois commercialisés (tête)	19	105	34	53	86	284
Nombre d'agneaux de moins de 1 commercialisés (tête)	6	48	35	32	56	166
Nombre de brebis commercialisées (tête)	3	12	7	7	12	18

Choix des canaux de vente

Marchands (part des répondants)	27	57	42	49	50	62
Bouchers (part des répondants)	31	50	39	51	83	54
Restauration (part des répondants)	4	7	15	14	17	8
Vente directe (part des répondants)	77	46	65	54	67	39



ANNEXE 10 : CERTIFICAT D'ASCENDANCE ET DE PERFORMANCE

Mouton d'Engadine: Certificat d'ascendance et de performance

Aptitude: Élevage ajusté, Kategorie A

mâle

Nom : **Nip** Marque offic. : **1839 9775**
 Date de naissance : **27.07.2016** Marque actuel : **1839 9775**
 Taille de la portée : **1** Éleveur : 
 Raison de la perte : Dernier détenteur : 
 Date de la perte : **Détenteur** : 
 %cons./1.gén.incon.: **2.1/8** Possesseur : **"**
 Détenteur dès : **27.04.2018**
 Remarques :



Père Nanouk 1766 4205 16.03.2014 (6/6/6/5/52) Élevage ajusté Pr.gén. 55.9 [90]	Niro {s} (G) 1610 0690 03.10.2012 (6/5/5/5/45) [25]	Nik 1610 0674 (G)		
			* Tiara (G) 1580 8621 22.09.2011 (6/5/5/6/47) [3.7/70]	Rada {s} 1474 1473 (G)
			Tabaluga (G) 1675 4036 23.12.2012 (4/4/3/4/33) [59]	Tasco {s} 1481 1391 (G)
Mère Kiara 1749 4973 25.02.2015 (4/4/4/4/36) Élevage ajusté Pr.gén. 41.1 [3.0/24]	Kyra (G) 1693 1364 16.02.2013 (4/2/3/3/17) [1.5/49]	* Resi 1580 8627 (G)		
		Tarik 1615 9916 (G)		
		Djamilia 1605 7251 (G)		
		Agelis 1690 3737 (G)		
		Karoline 1693 1348 (G)		

Appréciations

Dat.appréci.	Mois	Note	Format	Memb.	Laine	Points
09.04.2018	20	5	5	5		
18.02.2017	6	4	4	4	4	36

Relevé du poids

Jour	0	40	120
poids corr.(kg)	5.6	17	
Gain journalier(g)(Vers.17)		410	

Descendants

Nom	Marque off.	m f	Naiss.	A p	v m	T p	Mère	Marque off.	Performance accroissement, Appréciation des critères extérieurs, Remarques
Selina	1824 8993	f	12. 2.18	P		2	Gerti	1824 9146	nais. 5.6 kg; 4 Zitzen
Melina	1824 8994	f	12. 2.18	P		2	Gerti	1824 9146	nais. 5 kg;
N {bw}	1824 8995	m	16. 2.18	M M		3	Kuba	1761 9143	nais. 4.5 kg;
K		f	16. 2.18		E	3	Kuba	1761 9143	
K		f	16. 2.18		T	3	Kuba	1761 9143	Missgebildet
Nico	1824 8989	m	16. 2.18	M M		2	Kreola	1824 9150	nais. 4.5 kg;
Amélié	1824 8992	f	16. 2.18	P		2	Kreola	1824 9150	nais. 3.9 kg; Zähne kontrollieren
Lina	1824 8991	f	17. 2.18	P		2	Ella	1824 8970	nais. 3.7 kg; 4 Zitzen
E		f	17. 2.18		T	2	Ella	1824 8970	in Fruchtblase erstickt
Regula	1824 8997	f	18. 2.18	P		1	Keops	1761 9163	nais. 4.6 kg; 4 Zitzen
Nora	1824 8998	f	22. 2.18	P		2	Kyrana	1824 9132	nais. 4.3 kg; 4 Zitzen
N		m	22. 2.18		T	2	Kyrana	1824 9132	
Cora	1824 9000	f	22. 2.18	P		1	Elli	1824 8971	nais. 4.4 kg; 4 Zitzen

Nbre de desc.: 21, n.enregistr.: 0, dont x morts-nés: 6, Signature:

- * = étoile de fertilité, i = grande production laitier, # = index accrois.par jour, 30 (nouv.40) et 120
 - Chiffres entre parenth.: Appréci. des critères extér. (note max., type de race, format, membres, laine, f [fert./âge en mois lors de la dern. mise bas])
 - Abréviations titres: m/f=sexe, Ap=aptitude, v/m=vivant/morts, Tp=taille de la portée
 - v/m-Abrév.: vide=vivant, E=perit, G=égorgé, K=maladie, M=engraissement, N=inconnu,
 P=détenteur passif, S=abattu, T=mort-né, U=accident, V=Vente à des tiers., a=hors du syndicat
 - () =Couleur: rien ou b=brun, s=noir, avec w=blanc à la tête ou à la queue; w=blanc; g=tacheté; a=autres

02.05.2018

1 de 2

J. Hossli



Mouton d'Engadine: Certificat d'ascendance et de performance
Aptitude: Élevage ajusté , Kategorie A

mâle

Nom : Nip Marque offic. : 1839 9775



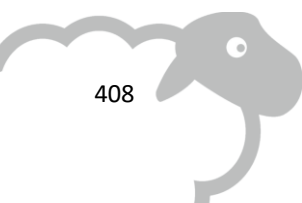
Descendants

Nom	Marque off.	m f	Naiss.	A p	v m	T p	Mère	Marque off.	Performance accroissement, Appréciation des critères extérieurs, Remarques
Leandra	1824 9001	f	24. 2.18	P		2	Cecile	1824 8974	nais. 3.1 kg; Zähne kontrollieren
C		f	24. 2.18			2	Cecile	1824 8974	
Dora	1824 8999	f	24. 2.18	P		1	Centa	1824 8975	nais. 4.9 kg; 4 Zitzen
Nero	1824 9003	m	25. 2.18	P		2	Bibiana	1761 9158	nais. 4.4 kg;
N		m	25. 2.18			2	Bibiana	1761 9158	
Nemo	1824 9005	m	27. 2.18	M	M	2	Kassandra	1824 9148	nais. 4.1 kg;
N		m	27. 2.18			2	Kassandra	1824 9148	
Julia	1824 9006	f	10. 3.18	P		1	Fiona	1824 8973	nais. 3.8 kg; 3 Zitzen

- * = étoile de fertilité, † = grande production laitier, # = index accrois.par jour, 30 (nouv.40) et 120 jours, moyenne d'ecurie, resp. poids corr.
 - Chiffres entre parenth.: Appréc. des critères extér. (note max., type de race, format, membres, laine, points)
 [fert./âge en mois lors de la dern. mise bas]
 - Abréviation titres: m/f=sexe, Ap=aptitude, v/m=vivant/morts, Tp=taille de la portée
 - v/m-Abrév.: vide=vivant, E=perit, G=égorgé, K=maladie, M=engraissement, N=inconnu,
 P=détenteur passif, S=abattu, T=mort-né, U=accident, V=Vente à des tiers., a=hors du syndicat
 - {}=Couleur: rien ou b=brun, s=noir, avec w=blanc à la tête ou à la queue; w=blanc; g=tacheté; a=autres

02.05.2018

2 de 2



ANNEXE 11 : LES TROIS NIVEAUX DU SPECTRE DE LA MULTIFONCTIONNALITE

La multifonctionnalité faible :

Avec la multifonctionnalité faible , les tendances productivistes tendent à prédominer.

Elle est caractérisée par :

- une faible durabilité environnementale, notamment à cause de pratiques agricoles ayant recours à des intrants chimiques externes, fondées sur une agriculture et une productivité intensive et souvent caractérisées par une uniformité relative des cultures ou des animaux et une déconnexion entre la production de nourriture et la nature ;
- des communautés rurales/agricoles localement désenchantées et intégrées verticalement, qui montrent peu de cohésion socio-politique interne, des filières longues et des tendances à la perte d'autonomie des acteurs locaux liées au pouvoir grandissant des entreprises agroalimentaires ;
- des tendances à une forte intégration au sein du marché capitaliste global, avec une forte orientation vers l'exportation des produits agricoles qui permet aux acteurs agricoles de court-circuiter leur environnement immédiat pour la vente de leur produit ;
- des niveaux faibles de diversification dans des activités non-agricoles, et si c'est le cas, une diversification dans d'autres productions agricoles (culture ou bétail alternatif, agriculture biologique) ;
- des représentations de ce qui fait « l'agriculteur » dominées par la production de nourriture et fibre, aussi bien du côté des agriculteurs que de la société en général (Wilson, 2007).

La multifonctionnalité modérée :

La multifonctionnalité modérée est caractérisée par :

- un plus haut niveau de durabilité environnementale que le niveau « faible »,
- un plus haut niveau d'enclassement local des acteurs que le niveau « faible », les communautés agricoles et rurales sont intégrées horizontalement avec des interactions étroites entre elles, mais beaucoup d'agriculteurs opèrent en dehors de la communauté rurale et pas forcément dans des filières courtes ;
- des tendances à une agriculture assez intensive ;

- une diversification dans des activités non-agricoles (redéploiement des ressources de la ferme dans la vente ou le tourisme à la ferme, pluriactivité, emploi d'un membre de la famille hors-agriculture) mais pour beaucoup d'agriculteurs la production de nourriture et fibres reste le but essentiel ;
- l'intégration dans le marché capitaliste global limitée mais de nombreux agriculteurs produisent pour des marchés en dehors de la communauté rurale immédiate ;
- des transformations des représentations identitaires, mais pas de vision de l'agriculture détachée de la production de nourriture et de fibres, de la production de masse et de la maximisation du profit ;
- une perpétuation de représentations au sein de la société en général liées au rôle important de la production agricole comme pilier du développement social et économique (Wilson, 2007).

La multifonctionnalité forte :

- une haute durabilité environnementale, basée sur divers assemblages de cultures et de bétail, une plus grande sensibilité au paysage agricole et son rôle dans la réussite des activités agricoles. Elle s'accompagne d'une notion de coévolution agroécologique, qui permet de répondre aux besoins de la société et de la nature sans être dommageable aux systèmes sociaux et naturels ;
- Un enchâssement local ou régional des acteurs, au travers de communautés rurales et agricoles intégrées horizontalement avec des interactions étroites au travers de relations réciproques permettant la formation de nouvelles filières qui portent le développement économique local ;
- Des filières courtes et une haute qualité des produits associées à une demande des consommateurs plus différencié (cela fait référence au « tournant qualité » (Goodman *et al.*, 2012). Il s'agit donc d'une capacité à resocialiser ou re-territorialiser la nourriture, accompagnée d'une demande pour des produits alimentaires avec des caractéristiques symboliques spécifiques permettant la création de valeur ajoutée pour les régions rurales ;
- De hauts niveaux de diversification et de pluriactivité et une revalorisation des savoirs du ménage agricole ou le développement de nouvelles compétences professionnelles ;

- des changements importants de représentations identitaires : l'activité agricole et l'agriculture sont considérés comme des processus qui vont au-delà de la production de nourriture et de fibres, elles doivent contribuer au développement rural local ou régional (Wilson, 2007).